

HISTOIRE
DE
L'ORDRE DE CLUNY

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE

JUSQU'A LA MORT

DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE

[909—1157]

PAR J.-HENRI PIGNOT.

(PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.)

TOME III.

AUTUN
—
MICHEL DEJUSSIEU,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

PARIS
—
DURAND, LIBRAIRE,
RUE CUIJAS, 7.

MDCCCLXVIII

PONS DE MELGUEIL.

[1109—1122]

Origine de Pons. — Ses premiers actes. — Sa querelle avec Saint-Bertin. — Sa visite à la grande comtesse Mathilde. — Accord entre Cluny et Saint-Martial de Limoges. — La guerre des investitures. — Gélase II à Cluny. — Pascal II et Henri V. — Élection de Calixte II. — Concile de Reims. — Fondation de Reading. — Religieux distingués. — Reliques apportées à Cluny. — Pons dépose le bâton abbatial.

Le 29 avril 1109, l'abbé Hugues avait rendu le dernier soupir ; le 9 du mois de mai, son successeur recevait la consécration abbatiale. C'était un jeune moine appartenant à l'une des plus illustres familles du midi de la France. Dans une lettre, par laquelle il établit une association de prières entre l'abbaye de Cluny et celle d'Aniane, Pons se glorifie de descendre du fondateur de cette dernière abbaye, c'est-à-dire du Wisigoth Aigulfe, père de saint Benoît d'Aniane, et l'un des premiers comtes de Maguelonne sous Pépin-le-Bref. Cette origine n'a pas été contestée, quoique les titres s'en soient perdus durant les dévastations que les Sarrasins, maîtres de Narbonne, exercèrent dans la Septimanie. En effet, ces pirates ayant ravagé, pendant tout le huitième siècle, cette province qu'ils occupèrent jusque vers la fin du neuvième ¹, Charlemagne, dans la seconde année de son règne, ordonna la destruction de la petite ville de Maguelonne qui, bâtie sur une presqu'île dans l'étang de Thau, servait de refuge à leurs flottes. Il fit raser ses

¹ D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 613.

maisons, son église, et transférer le chapitre sur la terre ferme, au château de Substantion, où le comte de Maguelonne avait déjà établi sa résidence. Dans cette translation périrent les titres et les privilèges de cette antique église. Trois cents ans plus tard, en 1037, l'évêque Arnaud obtint du Pape Jean XIX une bulle pour le rétablissement de l'évêché dans son ancien siège. Il construisit des maisons canoniales, une basilique, et alla habiter avec ses chanoines l'île de Maguelonne, qui fut mise à l'abri des invasions par des murailles et des fortifications redoutables. A dater de cette époque, la puissance ecclésiastique se trouva dans un lieu distinct de la puissance temporelle. Mais ces désastres et cette division n'avaient point empêché les progrès des comtes de Maguelonne, qui prirent le nom de comtes de Substantion et de Melgueil et contractèrent des alliances avec les maisons les plus puissantes du Midi. Vers la fin du onzième siècle, Raymond I^{er}, époux de Béatrix de Guyenne, fille de Guillaume-le-Grand, comte de Poitiers, maria sa fille Judith à Robert II, comte d'Auvergne; son fils Pierre épousa Almodis, fille de Pons, comte de Toulouse et d'Almodis de la Marche, sœur des comtes Guillaume IV et Raymond de Saint-Gilles.

Pierre de Melgueil fut un prince tel que l'Église pouvait le désirer pour l'aider à accomplir son œuvre civilisatrice. Afin de favoriser la reconstruction de l'église de Maguelonne, il se dépouilla de tous les droits qu'il possédait dans cette île, et abandonna à Almodis, sa belle-mère, l'église de Saint-Martin de Balaruc et l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, fondée en 936 par Raymond Pons, aïeul du mari de la comtesse. Mais l'acte qui manifesta surtout son dévouement fut une charte de 1085, par laquelle il fit hommage de son comté au Pape Grégoire VII. Il se déclarait lui, sa femme et son fils, vassaux du saint-siège; il reconnaissait tenir ses terres en alleu de l'Église romaine; il s'engageait à lui payer, à titre de reprise de fief, une redevance annuelle d'une once d'or fin (*auri optimi*). Le légat Pierre d'Albano, Godefroi, évêque de Maguelonne, Frotard, abbé de Saint-Pons, reçurent le comté de Melgueil comme représentants de Grégoire VII, puis en conférèrent, de sa

part, l'investiture au pieux donateur. Aussi, la mémoire de Pierre de Melgueil fut-elle exaltée par le Pape Urbain II, dans une bulle de 1086, avec un juste sentiment de reconnaissance, bénie par les chanoines de Maguelonne et par ses sujets à qui il avait fait de généreuses concessions, populaire et vénérée dans tout le Midi. Le dévouement religieux resta héréditaire dans sa famille. Raymond, son fils aîné et son successeur, en partant pour la croisade, légua à l'église de Maguelonne ses droits sur les salines et le port de cette île avec diverses terres. Pons, son autre fils, fut abbé de Cluny. Ermessinde, sa fille aînée, épousa Guilhem V, seigneur de Montpellier, qui, après une jeunesse violente, après avoir tyrannisé les églises, se rendit avec des sentiments de repentir en Terre sainte et s'y distingua par sa valeur. Adèle, sa seconde fille, fut mariée à Pierre, seigneur du Puy. ¹

Le jeune Pons reçut au baptême le nom de son aïeul maternel, Pons, comte de Toulouse. Il fut tenu sur les fonts par le cardinal Rainier, légat de Grégoire VII en Espagne, qui plus tard devait être pape sous le nom de Pascal II. Ses parents le firent entrer comme oblat dans l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. Il était à peine parvenu à l'adolescence qu'il fut pourvu d'un évêché à cause de sa haute naissance. Mais, sur les représentations de quelques hommes sages, Pascal II, son parrain, s'opposa à sa promotion et le plaça sous la direction de Hugues de Cluny. Il fit, selon les usages du monastère, une profession nouvelle, et, s'il en faut croire la Chronique du Vigeois, il demeura quelque temps en qualité de prieur à Saint-Martial de Limoges. La consécration abbatiale lui fut donnée par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui, dix ans plus tard, devait ceindre la tiare sous le nom de Calixte II. ²

¹ *Episcoporum Magalonensium series*, dans Labbe, *Bibl. nov.*, t. I, p. 793 à 801. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 321. — Germain, *Étude sur les comtes de Melgueil dans les Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, t. III, p. 535. — Gall. *Christ.*, t. VI, p. 728.

² *Ann. Bened.*, t. V, p. 530. — Labbe, *Bibl. nova*, t. II, p. 298.

La jeunesse, la haute naissance, la parenté spirituelle de Pons avec Pascal II, furent autant de motifs qui déterminèrent le choix des moines. Un abbé, qui pouvait se promettre de longues années, devait placer l'abbaye à l'abri des vicissitudes qui étaient souvent le résultat d'un changement de direction, et la longue carrière des prédécesseurs de Pons avait été une des causes principales de sa prospérité. Un abbé, dont la famille avait montré un dévouement complet à l'Église, et qui était filleul du pape, devait resserrer encore davantage entre l'ordre et le saint-siège ces liens qui étaient pour l'un un gage de grandeur, pour l'autre un gage de force. Enfin, Pons annonçait les plus heureuses qualités. Il était, dit Orderic Vital, d'un naturel docile, affable à ceux qui vivaient avec lui, ferme dans la vertu. Il possédait de la piété et de l'instruction. Sa figure annonçait la candeur, sa taille était médiocre, son teint blanc, son visage très beau, sa naissance illustre ; car il appartenait, par le sang, aux rois et aux empereurs. ¹

Pascal II félicita Pons de son élection. Il ne doutait pas, disait-il, que les frères de Cluny n'eussent été animés d'une excellente et louable intention. « Étudie-toi donc, mon cher fils, lui disait-il, » à remplir tes fonctions, avec tout le zèle possible. » Il lui envoya le pallium ; il l'autorisa à revêtir les ornements épiscopaux, la dalmatique, la mitre, les gants, les sandales, à l'instar de son prédécesseur, aux huit principales fêtes de l'année. ²

Tout semblait annoncer dans le nouvel élu, sinon les vertus d'un saint, du moins les mérites d'un sage administrateur et d'un chef digne par son caractère et ses lumières de la grande congrégation de Cluny. Il alla quelque temps après sa nomination, avec le grand-prieur Bernard-le-Gros, prier à Tours au tombeau de saint Odon, et demander à ce sévère réformateur le zèle nécessaire pour continuer son œuvre. Il se montra, dès le début, actif, vigilant, jaloux d'accroître l'honneur de l'ordre et d'améliorer la position des moines. Ses premières mesures lui attirèrent leur sympathie.

¹ Ord. Vital, tr. Guizot, t. IV, p. 332.

² Bull. Clun., p. 36.

Ayant remarqué que le vin employé pour la célébration des messes solennelles était le même que celui qu'on servait au réfectoire, il obtint de sa tante Judith, comtesse d'Auvergne, une somme de cent sous d'or, avec laquelle le grand-prieur Bernard et le chambrier Guichard achetèrent à Péronne une vigne dont le produit était d'une qualité supérieure ¹. Il fit donner à Cluny, par un de ses cousins, Hugues de Lusignan, le village de Saint-Gelais en Poitou. Enfin, il appliqua, d'une manière plus spéciale, aux religieux de l'ordre, la fête de la Commémoration des Morts. Saint Odilon l'avait établie pour tous les fidèles et les religieux au lendemain de la Toussaint; Pons décida que, la veille de cette fête, un office général serait célébré dans toutes les maisons pour le repos de l'ame des frères et de leurs parents décédés dans l'année. Il lui paraissait juste, disait-il, de placer cette commémoration spéciale avant celle des autres fidèles, la mémoire de leurs frères devant être plus chère aux religieux que toute autre. Il espérait que les saints dont la fête était célébrée le lendemain, touchés d'un pareil rapprochement, uniraient leur intercession dans le ciel aux prières des habitants de la terre. Il pensa aussi aux besoins du corps, et, comme adoucissement à la fatigue causée par la longueur des offices de ce jour, il accorda à la communauté sur la mense abbatiale, c'est-à-dire, sur les revenus propres à l'abbé, une réfection générale. Les pauvres y avaient leur part, et, dans toutes les maisons de l'ordre, on devait en nourrir trois par chaque religieux, au pain et à la viande. En retour de ces prières solennelles, de ces aumônes généreuses, Pons demandait à Dieu la grâce et la vertu nécessaires pour remplir la charge qui lui était confiée [1109]. ²

Au milieu de ces pieuses sollicitudes et de ces soins économiques, il n'oublia pas la culture des lettres. Esprit curieux, érudit, s'intéressant aux discussions théologiques, il entra en

¹ Judith, fille de Raymond I, comte de Melgueil, et de Béatrix de Guyenne, veuve de Robert II, comte d'Auvergne.

² Migne, *Patrologie latine*, t. CLXVI, p. 839. — *Annal. Benedict.*, t. V, p. 530.

relation avec les écrivains éminents de l'Église de France. Il fit rédiger par Hildebert, évêque du Mans, dont il admirait le style ingénieux, la Vie de saint Hugues, à laquelle Etzelon et Geilon n'avaient pas donné, selon lui, une couleur assez littéraire. Il demanda une explication nouvelle des Proverbes de Salomon à Richard de Fourneaux, abbé de Préaux, qui passait pour un profond exégète et qui travaillait depuis vingt ans à un commentaire sur l'Ancien Testament. Il soumit aux évêques et aux savants différentes questions sur des points de dogme ou de liturgie. « Pour- » quoi, demanda-t-il à Yves, évêque de Chartres, l'homme le plus » versé de ce temps dans le droit canonique et dans la liturgie, » pourquoi, au moment où le prêtre consacre dans le calice le vin » qui doit se changer dans le sang du Sauveur, a-t-on ajouté au » canon de la messe ces paroles, *mystère de foi*, qui ne se » trouvent dans aucun évangéliste, le Sauveur s'étant contenté » de dire simplement : Prenez et buvez-en tous, car ceci est » le calice de mon sang, le sang de la nouvelle et éternelle » alliance qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre, » en rémission de leurs péchés ; toutes les fois que vous ferez ces » choses, vous les ferez en mémoire de moi ? » — « C'est, lui répondit Yves, que ces paroles sont implicitement contenues dans ces autres du Christ : « La parole que je vous adresse est tout esprit et vie et qu'elles renferment la même pensée. » Puis, comme s'il pressentait que cette explication n'était pas complètement satisfaisante, il annonçait à l'abbé de Cluny l'envoi de son recueil de décrets ecclésiastiques et de quelques opuscules d'Ernard, jadis prêtre de l'Église de Chartres, maintenant moine de Cluny. ¹

¹ Ord. Vital, trad. Guizot, t. III, p. 376. — Ann. Bened., t. V, p. 571. On ignore à quelle époque et dans quel but ces paroles ont été ajoutées au canon de la messe. Le cardinal Bona, *De Rebus liturgicis*, in-4^e, 1771, p. 440, assure qu'on les trouve dans les plus anciens missels, avec ces autres qui ne sont point dans les Évangiles : *Elevatis oculis in caelum, et aeterni testamenti*. On croyait toutefois qu'elles y avaient été insérées du temps même des Apôtres. Des théologiens considèrent ces mots, *mysterium fidei*, comme une sorte d'exclamation attestant la vénération due au sacrifice de l'Eucharistie, qui est le plus grand mystère de la religion, le plus grand acte de la vie du Sauveur, la source même de la vie chrétienne.

Pons employa une partie des années 1110 et 1111 à visiter ses monastères et à régler leurs contestations. Il reçut de Guillaume d'Arguelles, archevêque de Besançon, les églises de Haute pierre et de Vacluse, et y fonda deux prieurés, le premier pour sept, le second pour six religieux. Il rentra en possession de celle de Sainte-Colombe donnée à Hugues, son prédécesseur, par Isarn, évêque de Toulouse, mais dont Cluny n'avait pu jouir à cause de droits réclamés sur elle par Bernard Atton, vicomte de Carcassone, et par Pierre Raymond, frère de l'évêque Amélius. Il termina heureusement une difficulté qui s'était élevée entre le monastère de Moyenmoutier en Lorraine et Cluny, au sujet du petit prieuré de Froville, au diocèse de Toul. Bertrée, abbé de Moyenmoutier, s'était plaint au synode de l'évêque Riquin de Commercy, que le prieur Nicard refusait de le reconnaître pour son abbé. Cependant, disait-il, Odoïn, personnage illustre de la contrée, avait fait autrefois, en présence de témoins, investiture de Froville à Moyenmoutier. Plus tard, il est vrai, il s'était rétracté, et Cluny, voyant le prieuré vacant, s'en était emparé sans titre. De son côté, Odoïn prétendait que la donation à Moyenmoutier n'avait jamais eu lieu. Le prieur de Froville produisit une charte revêtue du sceau de l'évêque Pibon, prédécesseur de Riquin, qui constatait que Froville avait été donnée par Odoïn à Cluny entre les mains de ce pontife. Odoïn confirma la vérité de ce titre, la fit affirmer par six témoins sous la foi du serment, et il fut reconnu d'ailleurs que Cluny avait joui en paix de Froville pendant trente années. Bertrée, vaincu par l'évidence, se retira du synode et Riquin défendit, sous les peines d'usage, d'inquiéter Cluny dans sa possession. Cette déclaration, signée par les abbés de Saint-Mansuet, de Saint-Epvre, par les dignitaires de l'église de Toul et par les seigneurs du pays, renfermait un magnifique éloge de l'Église clunisienne. « C'était la maison universelle » du souverain père de famille, la cour où retentissaient sans » interruption les louanges de Dieu. On y apprend à détourner les » yeux des choses de la terre pour les élever avec ardeur vers la con- » templation des choses du ciel. Du sein de cette milice heureuse, » de cette armée invincible, la Jérusalem céleste tire d'éclatantes

» recrues qui siègent au-dessus du rang des juges et portent dans leurs mains des couronnes de fleurs [1111]. »¹

En Espagne, Pons recouvra le monastère de Saint-Salvador de Villaverde, dans le diocèse d'Astoria. Alonzo de Castille l'avait racheté de la comtesse Esloncia, fille du comte Gomez-Didaz. A sa mort, Urraca mariée à Alonzo, roi d'Aragon, le vendit à cette comtesse, soit afin de se créer des partisans dans la guerre qu'elle entretenait contre son époux avec qui elle projetait un divorce, soit afin de plaire au comte Gomez qui avait autrefois aspiré à sa main et pour qui elle éprouvait une inclination qui fournissait un ample sujet à la médisance. Quoi qu'il en soit, la comtesse Esloncia, touchée de la réputation des frères de Cluny, en fit l'abandon pour le repos de l'ame de Fernan Mugnoz, son mari. Pierre, comte de Galice, donna l'abbaye de Saint-Martin de Neda, au diocèse de Montonedo. Différentes confirmations vinrent sanctionner les donations précédentes. Bernard de Tolède et les évêques de Castille et d'Aragon furent les instruments de ces libéralités.²

Aussitôt après son élection, Pons avait eu soin de faire maintenir par Pascal II, sous son obéissance, ou, comme disait la bulle, sous sa disposition, les principales abbayes remises à l'ordination de Cluny : Moissac, Figeac, Saint-Martial de Limoges, Saint-Gilles, Vezelay, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin, etc.³. Au commencement de l'année 1112, après avoir visité la plupart de ses monastères de France et d'Espagne, il se mit en route pour la Flandre, accompagné d'un nombreux cortège de religieux et de serviteurs, avec cent mulets destinés à leur service. Arrivé pendant l'Avent au prieuré clunisien de Saint-Pierre d'Abbeville, il fit prévenir l'abbé de Saint-Bertin que son intention était de célébrer pontificalement les prochaines fêtes de Pâques dans le monastère, et d'y tenir cour abbatiale comme à Cluny. Cet abbé était Lambert, le même qui, six ans auparavant, avait

¹ Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXVI, p. 849. — *Ann. Bened.*, t. V, p. 564. — *Bibl. Cl.*, p. 578. Froville était un petit prieuré de cinq moines.

² Migne, t. CLXVI, p. 845. — *Ann. Bened.*, t. V, p. 571.

³ *Bibl. Clun.*, p. 578.

contraint ses moines à adopter l'obéissance clunisienne et obtenu du comte Robert-le-Jérosolymite que la nomination de ses successeurs fût dévolue à l'abbé de Cluny. Néanmoins, le monastère devait conserver son existence propre et ne jamais être réduit en prieuré.

La communauté était divisée en deux parties : les moines flamands, qui revendiquaient pour Saint-Bertin une indépendance absolue ; les moines bourguignons, qui approuvaient sa soumission à Cluny. A la nouvelle du voyage de Pons, ces derniers manifestèrent une joie immodérée. En présence du grand abbé de Cluny, disaient-ils, de l'abbé des abbés, de celui dont la volonté souveraine instituait et déposait, à son gré, les supérieurs, l'abbé de Saint-Bertin ne pouvait manquer de descendre de son siège et de lui céder sa place. Les religieux flamands, dirigés par le grand-prieur, voyant dans ces propos l'intention de les traiter comme des sujets conquis, s'adressèrent à Clémence, comtesse de Flandre, veuve de Robert, et au comte Baudoin Hapkin, son fils. Tous deux envoyèrent un exprès à Pons pour le dissuader de venir à Saint-Bertin dans un moment où sa présence, loin d'être utile à la communauté, pouvait y causer de graves dissentiments. Une grande effervescence régnait en effet dans son sein. Les adversaires de Cluny s'assemblaient en conciliabule et délibéraient sur les moyens de repousser à tout prix le joug de l'étranger. La Flandre entière, s'il en faut croire la Chronique de Saint-Bertin, prenait parti dans cette querelle et se disposait à appuyer leur résistance.

Loin de reculer devant cette opposition, Pons envoya le prieur d'Abbeville et d'autres messagers à l'abbé Lambert, en l'invitant à se rendre avec eux auprès de la comtesse, afin de lui demander un sauf-conduit qui lui ouvrirait la porte de l'abbaye, *quasi in propria*. Lambert accompagna ces messagers à Ypres où se trouvait la cour de Flandre ; mais, soit que la fierté de la comtesse et de son fils se révoltât contre la manière dont cette demande était formulée, soit qu'ils craignissent d'accroître l'irritation des religieux flamands, ils n'y firent aucune réponse et se contentèrent de renouveler, par un acte signé de l'abbé

Lambert, la donation de Saint-Bertin faite précédemment par le comte Robert à saint Hugues. Quelques jours après, les envoyés de Pons s'étant arrêtés à Saint-Bertin, furent très mal accueillis par les religieux flamands qui accablèrent leurs serviteurs de mauvais traitements et d'injures [avril 1112].

Le lendemain, Lambert, accompagné de Jean de Commynes, évêque de Térouanne, et de Gelduin, ancien abbé d'Anchin, étant allé trouver Pons pour demander pardon de ces violences, celui-ci lui déclara qu'il ne recevrait point d'excuses, à moins que Lambert lui amenât, au prieuré de Rumilly, tous les dignitaires de Saint-Bertin, afin qu'ils reconnussent son autorité¹. Il ajouta, qu'en cas de refus, il exigeait qu'il lui renvoyât les moines de Cluny qui faisaient partie de la communauté. Lambert parvint à décider la majeure partie des religieux à cet acte de soumission. Mais, s'il en faut croire la chronique de l'abbaye, le châtelain de Saint-Omer leur défendit, avec de grandes menaces, de sortir de leur maison. Lambert réunit alors les Clunistes et les envoya à Rumilly, d'où Pons les emmena au prieuré de Lihons en Santerre.

Cet échec avait laissé dans l'esprit de l'abbé de Cluny une grande irritation. Cependant la querelle semblait assoupie, lorsque Pons, apprenant que deux moines de Saint-Bertin qui revenaient de faire profession à Cluny, se trouvaient en ce moment à Arras, leur envoya des chevaux avec ordre de venir le rejoindre au lieu de rentrer dans l'abbaye. Cet acte d'autorité indisposa vivement Lambert. Il députa Gelduin et le custode de l'église de Térouanne auprès de Pons pour lui réclamer ces religieux. Il le menaça, en cas de refus, de porter sa plainte en cour de Rome. Une entrevue eut lieu à Lihons entre les deux abbés. Des moyens de conciliation furent proposés ; mais Lambert en ayant délibéré avec ses moines, ceux-ci le dissuadèrent de les accepter, et il se décida à partir pour Rome, « persuadé plus que jamais qu'il ne parviendrait pas

¹ Romiliacum. M. Guérard traduit ce mot par Rombli, mais il s'agit plutôt du prieuré clunisien de Rumilly en Boulonnais, fondé par le comte Eustache III au diocèse de Térouanne.

à soumettre l'orgueil des Flamands à la domination des Bourguignons. »¹

Il trouva Pascal II et les cardinaux mal disposés envers Cluny, à propos d'une mesure récente qui jetait la division dans l'Église. Henri V, après avoir annoncé l'intention de se soumettre à l'autorité du pape, avait fini par revendiquer hautement le droit des investitures. En 1110, il s'était mis en route pour l'Italie avec une armée formidable. Il brûla et fit raser les villes qui lui opposèrent de la résistance. Il envoya de Florence des messagers à Rome, avec promesse de renoncer par écrit aux investitures, à condition que Pascal II le couronnerait empereur. Lorsqu'il fut arrivé sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, Pascal le somma de signer sa promesse avant de recevoir la couronne ; mais Henri et les évêques allemands la déclarèrent nulle, et le pape protesta de son côté qu'il ne couronnerait pas un parjure. Alors se passa dans la basilique une scène digne de ces temps barbares. Henri fit arrêter le pontife et les cardinaux par ses soldats qui pillèrent les vases sacrés et les ornements préparés pour la cérémonie du couronnement. Les Italiens, accourus à la défense de l'Église, furent jetés dans les cachots. Le peuple se souleva durant la nuit et massacra les Allemands. Henri, renversé de cheval au milieu du tumulte, parvint, après un horrible carnage, à quitter Rome à la faveur des ténèbres ; il emmenait son prisonnier, dépouillé des insignes pontificaux et lié avec des cordes.

Pascal supporta courageusement sa captivité. Mais la douleur qu'il éprouva au récit des souffrances endurées par ceux que Henri avait jetés en prison, le veuvage de l'Église privée de son chef et des cardinaux, la crainte d'un schisme, produisirent sur son esprit une impression plus profonde que les mauvais traitements et la vue de la mort. Il signa, le 13 avril 1111, un traité qui confirmait à l'empereur la prérogative de conférer l'investiture par la crosse et l'anneau aux évêques et aux abbés élus librement et sans simonie. Il

¹ Ann. Bened., t. V, p. 540, 580. — Cartul. de Saint-Bertin, préface, p. 56, et Chron., p. 269 à 284.

prit l'engagement de n'excommunier personne pour les faits passés et de ne jamais excommunier l'empereur lui-même. Ce traité, placé sous la foi du serment, fut suivi du couronnement impérial.

Lorsque cette concession fut connue dans le monde chrétien, des plaintes arrivèrent de la France, de l'Espagne et de l'Italie. On reprocha à Pascal d'avoir détruit l'œuvre de Grégoire VII et d'avoir soumis l'Église à la verge du pouvoir temporel. Les conciles provinciaux renouvelèrent avec ardeur les décrets contre les investitures et excommunièrent Henri V. Une polémique violente s'engagea entre les évêques et les abbés. Les uns, comme Geoffroy, abbé de Vendôme, accusèrent d'hérésie la reconnaissance consentie ; les autres, comme Hildebert, évêque du Mans, et Yves de Chartres, soutinrent l'opinion contraire, en prétendant que le pape avait permis seulement au roi de conférer les domaines temporels que les évêques tenaient de lui, en qualité de vassaux ; mais que, dans sa pensée, cette reconnaissance n'avait jamais entraîné la collation de la puissance spirituelle.

En effet, quoique Pascal II eût expressément réservé la liberté des élections, quoique le privilège eût été arraché par la violence et concédé dans le but d'éviter à l'Église de plus grands malheurs, les moines de Cluny et leur abbé avaient embrassé, avec plus d'ardeur qu'il ne convenait, l'opinion extrême. Dans leurs lettres, leurs écrits, leurs entretiens, ils blâmaient en termes très vifs la conduite du pape et des cardinaux. ¹

La réclamation de l'abbé de Saint-Bertin montra combien le pape et le sacré-collège leur étaient peu favorables. Pascal II, sans prévenir Pons, sans lui demander d'explication, donna à Lambert un rescrit qui annulait tout ce qui avait pu être commis au préjudice de Saint-Bertin par l'abbé de Cluny, par le comte de Flandre, par l'évêque de Téroüanne, tout ce que Lambert avait fait autrefois lui-même à Cluny, attendu que ses religieux n'y avaient jamais donné leur approbation au chapitre [1112]. ²

¹ Ann. Bened., t. V, p. 580.

² Cartul. de Saint-Bertin, préface, p. 60, etc.

Cette décision jeta l'inquiétude dans la congrégation clunisienne. Pons, désolé d'avoir perdu les grâces du saint-siège, envoya messagers sur messagers afin d'expliquer sa conduite dans la question des investitures et de plaider ses droits sur l'abbaye flamande. Ces messagers n'ayant pas obtenu bon accueil, il se décida à partir lui-même pour Rome. Par quels moyens regagna-t-il la bienveillance du pape? nous l'ignorons. Mais, après avoir reçu de lui le baiser de paix, il obtint des lettres qui engageaient l'abbé Lambert à s'expliquer sur le sens de la profession qu'il avait faite à Cluny et sur les engagements qu'il avait entendu contracter vis-à-vis de cette abbaye. Ces lettres l'invitaient, en cas de refus, à comparaitre devant le pape à un jour fixé. Mais Lambert, redoutant toujours l'animosité de ses moines, gagna à son parti Conon, évêque de Préneste, légat en France, et obtint qu'il ne serait pas donné suite à ces injonctions. Une paix forcée se rétablit donc entre les deux abbés, en attendant qu'un moment plus favorable permit à celui de Cluny de faire prévaloir son autorité, et au pape de lui prêter son appui. ¹

La réconciliation de Pons avec Pascal II avait été complète, et le pape se plut à en donner un témoignage public. Après avoir confirmé les propriétés de l'abbaye, il augmenta, par affection pour la personne de l'abbé et par amour pour la charité des religieux, le privilège des ornements pontificaux. Il permit à Pons de les porter, non-seulement aux grandes fêtes de l'année, mais à toutes celles où l'on chantait l'Hymne angélique ou *Gloria in excelsis*; il lui envoya, en signe d'honneur, la dalmatique dont il se servait lui-même. Il espérait par là, disait-il, que Pons se souviendrait toujours de lui, qu'il continuerait de haïr le mal, d'adhérer au bien, de diriger ses frères dans les voies de Dieu ².

¹ Ann. Bened., t. V, p. 580, 594.

² Le *Gloria in excelsis*, surnommé l'Hymne angélique, parce que ses premières paroles furent chantées par les Anges au moment de la naissance du Sauveur, n'était chanté, dans les premiers temps de l'Église, que par les évêques. Pendant plusieurs siècles, on le réserva pour les grandes fêtes dans lesquelles ils officiaient. Les prêtres pouvaient le chanter le jour de Pâques

Après avoir quitté Rome, Pons passa par la Toscane dans le dessein de rendre visite à la comtesse Mathilde. Son grand âge et ses infirmités l'avaient obligée à garder la neutralité entre le pape et l'empereur. Elle était tout occupée à étendre son autorité dans ses États, même sur le clergé. Elle nommait à son gré les archevêques, elle prenait la défense des prêtres, elle prodiguait les bienfaits aux églises et aux monastères. Au mois de décembre 1114, étant allé rendre visite à Albéric, abbé de Padolirone, qui était malade, elle fut touchée des mortifications que l'exiguité de leurs revenus imposait aux moines, et, afin de leur venir en aide, elle fit l'abandon des droits d'hébergement et d'hospitalité qu'elle possédait sur leurs domaines. Elle revint l'année suivante et resta quelque temps à sa villa de Bondeno de Roncoris, non loin du monastère. Pons, après avoir été reçu avec de grands honneurs à Padolirone, se rendit auprès de la comtesse. Il l'engagea à venir passer avec lui à Padolirone les fêtes Noël. Elle se fit transporter dans l'appartement qu'elle y possédait en qualité de fondatrice, et, malgré ses souffrances, elle assista avec recueillement à la messe de nuit et aux offices du jour, prêtant une oreille attentive, dit son biographe Domnizon, à ces chants religieux qu'elle aimait tant écouter. Mais la rigueur du froid ayant réveillé des attaques de goutte auxquelles elle était sujette, elle fut obligée de retourner à Bondeno. Elle revint au monastère le jour de l'Épiphanie, et, ayant à peine la force de se soutenir, elle se rendit à l'église, appuyée sur le bras de Pons. Elle rentra à Bondeno de plus en plus fatiguée et se mit au lit. Au moment où l'abbé de Cluny prit congé d'elle, elle lui donna de riches manteaux, des ornements sacrés, des vases d'argent, une croix enrichie de pierres précieuses.

Elle languit jusqu'à l'année suivante, laissa des biens considérables aux églises, aux moines de Padolirone, affranchit des serfs nombreux, fit bâtir près de son château une chapelle à l'apôtre

seulement. Ce n'est que vers le milieu du onzième que l'usage s'introduisit de le laisser chanter par eux tous les dimanches et jours de fêtes. On voit qu'à Cluny on le réservait encore pour certains jours solennels. Voy. Bona, *De Rebus liturgicis*, in-4°, 1671, p. 342. — Bibl. Cl., p. 572.

saint Jacques, reçut les derniers sacrements de l'évêque de Reggio, et mourut le vingt-quatre juillet, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Les religieux de Padolirone enlevèrent son corps et lui donnèrent, selon son désir, la sépulture dans le monastère sous un mausolée de marbre blanc. On sait quel splendide héritage elle laissait au saint-siège, et comment, en souvenir de ce bienfait, le Pape Urbain VIII fit, en 1632, transporter ses restes à Saint-Pierre de Rome où ils reposent aujourd'hui. Les moines, en signe de reconnaissance, célébraient son anniversaire avec le même rite que pour un abbé, et distribuaient une aumône à plus de quatre mille pauvres [1115].¹

De retour en France, sur la fin de janvier, Pons fut appelé à Saint-Martial de Limoges pour l'élection d'un abbé. Il s'y créa de nouveaux désagréments par son imprudence. En 1114, l'abbé Aymar était mort après une administration de cinquante années qui avait été un bienfait pour le monastère et pour la contrée. Il avait rétabli l'un dans sa splendeur et procuré la paix à l'autre, autant qu'il était possible. L'élection de son successeur étant contrariée par Adhémar-le-Barbu, vicomte de Limoges, Pons s'était rendu à Saint-Martial et avait fait élire, en vertu de la bulle d'Urbain II et de la charte d'Adhémar-le-Vieux, un de ses moines nommé Bernard-le-Gros d'Uxelles. Bernard était petit-fils de ce Warulf de Brancion désigné, dans la lettre de Benoît VIII, comme un des déprédateurs des biens de l'abbaye et fils de Bernard-le-Gros qui avait fait bâtir le château d'Uxelles. Ayant pris l'habit monastique avec son frère Joceran, il avait été successivement chambrier et grand-prieur de Cluny. Ancien soldat, homme robuste, habitué à une vie active, plein d'aptitude pour l'administration temporelle, mais peu versé dans la connaissance des lettres et du chant d'église, il s'était fait aimer des religieux de Saint-Martial, par son zèle dans la gestion de leurs intérêts.

¹ Domnizo, Vita Mathildis, dans Muratori, Italici Scriptores præcipui, t. V, p. 375, passim. — Saint-Marc, Histoire d'Italie, t. III, p. 127. — Bibl. Cl., p. 581. — Ann. Bened., t. V, p. 608.

Pons l'ayant rappelé à Cluny au bout de deux ans, prétendit lui nommer, de sa propre autorité, un successeur. Mais les religieux, croyant voir dans cette prétention la pensée de convertir l'abbaye en prieuré, exigèrent que Bernard leur fût rendu ou qu'un abbé fût élu d'un commun accord. Pons, irrité de cette résistance, se rendit de nouveau auprès de Pascal II et lui demanda de placer le monastère en interdit. Il éprouva un refus, et, au lieu de tenter ces moyens de persuasion qui avaient fréquemment réussi à ses prédécesseurs, il renouvela la même scission qu'à Saint-Bertin et se retira avec les moines clunisiens dans un château voisin. Un accident vint déjouer ses projets. Le plancher de la tour qu'ils occupaient, en s'écroutant, le chapelain de Pons, cassa le bras à un frère, la jambe à un troisième. Les autres, saisis de frayeur et se croyant poursuivis par la colère de saint Martial, rentrèrent à Limoges, où, d'un commun accord, Amblard, prieur de Solignac, fut élu abbé. Pons et les religieux convinrent que, quand l'abbé de Saint-Martial serait tiré de Cluny, le prieur serait pris parmi les moines de Saint-Martial, et que, quand l'abbé serait pris à Saint-Martial, le prieur serait tiré de Cluny[1115].¹

Les divisions qui continuaient d'affliger l'Église rappelèrent Pons auprès de Pascal II, vers le commencement de l'année 1116. Le malheureux pontife, en butte aux reproches des évêques, avait convoqué, au mois de mars 1112, un concile dans l'église de Latran, afin de rassurer les catholiques alarmés et de rendre la paix à sa conscience. Il s'accusa de faiblesse, se proclama indigne d'occuper la chaire de saint Pierre, dépouilla les ornements pontificaux, et invita les Pères à lui donner un successeur. Supplié de les reprendre, il protesta qu'il avait été contraint par la violence à souscrire un traité répréhensible, qu'il admettait tous les décrets rendus par Grégoire VII et Urbain II, qu'il approuvait ce qu'ils avaient approuvé, et qu'il condamnait ce qu'ils avaient condamné. Les évêques prononcèrent la nullité du privilège donné

¹ Chronicon Gaufridi Vosiensis, dans Labbe, *Bibl. Nov.*, t. II, p. 299. — *Gall. Christ.*, t. II, p. 560. — *Ann. Bened.*, t. V, p. 596.

au roi d'Allemagne, et adressèrent leur décret à toutes les Églises.

Mais les craintes et l'irritation n'étant point encore apaisées, Pascal II convoqua, au mois de mars 1116, un concile œcuménique afin de donner à sa rétractation un caractère plus solennel. Henri, occupé en ce moment à s'emparer de l'héritage que la comtesse Mathilde avait laissé au saint-siège, et redoutant d'être frappé d'anathème comme l'avait été son père, menaça le pape de se rendre à Rome où la guerre civile avait éclaté au sujet de la confirmation d'un préfet élu par quelques familles puissantes. Pons alla trouver le roi à Pavie avec Jean de Gaète, chancelier de l'Église romaine, afin de tenter un rapprochement entre lui et le pontife. Les actes de l'abbé de Cluny ne nous sont point connus; mais nous savons que les écrivains du parti contraire virent cette négociation avec malveillance et qu'elle n'amena pas le résultat espéré. Brunon, évêque de Segni, Conon, légat du saint-siège, réclamèrent instamment au sein du concile la rétractation de ce qu'ils appelaient l'hérésie du pape et l'excommunication du roi. « J'avoue que j'ai failli, s'écria Pascal II, à cause de ce fatal traité qui m'a été arraché par violence dans le camp de Henri. » Je condamne ce dernier par un anathème solennel; que sa mémoire soit à jamais odieuse et son autorité nulle dans l'Église. » Quelques mois plus tard, Henri entrant à Rome, tandis que Pascal se réfugiait à Bénévent, se fit couronner empereur dans la basilique de Saint-Pierre, par Maurice Bourdin, évêque de Braga, qui, sorti depuis deux ans de son diocèse, devait bientôt consommer le schisme en acceptant la papauté.¹

Pons s'attira par sa vanité une nouvelle déception dans le concile. S'étant avisé de prendre, en présence des évêques et des abbés, entre autres de celui de Mont-Cassin, le titre d'abbé des abbés : « Les moines de Cluny, s'écria Jean de Gaète, en l'interpellant, ont-ils reçu la règle de ceux de Mont-Cassin, ou ceux de Mont-Cassin l'ont-ils reçue de Cluny? » — « Non-seulement, répon-

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 806.

» dit Pons, les moines de Cluny, mais les moines du monde
 » entier ont reçu la règle du père Benoît, du monastère de Mont-
 » Cassin. » — « Eh bien ! répliqua Jean, si le Mont-Cassin est la
 » source d'où est sortie l'observance bénédictine, c'est à juste titre
 » que les papes ont accordé à son abbé la prérogative de prendre
 » le titre d'abbé des abbés ; celui-là seul peut le porter qui est
 » le vicaire du grand législateur. » ¹

Au mois de février 1118, Pascal II qui s'était retiré dans la Campanie parvint, au moment où le parti de Henri V allait en s'affaiblissant, à se faire restituer la basilique de Saint-Pierre. Il mourut quelques jours après en recommandant aux cardinaux l'horreur du schisme et la fidélité à l'Église. On lui donna pour successeur Jean de Gaëte, ancien moine de Mont-Cassin, chancelier de l'Église romaine, qui, pendant près de quarante années, avait acquis sous Victor III, Urbain II, Pascal II, une profonde expérience des besoins de l'Église. Il n'avait pas quitté un seul instant le dernier pontife dans ses afflictions, comme s'il eût voulu faire à ses côtés l'apprentissage des malheurs qui l'attendaient lui-même. Cette élection eut lieu dans le monastère de Sainte-Pallade *extra muros*, car les Frangipani, les Pierleoni, les Colonna, dominant du haut du Colysée, du théâtre de Marcellus, du mausolée d'Auguste, les différents quartiers de Rome, ne laissaient plus de garantie contre leur ambition et contre les excès de la multitude.

Dès que le choix des cardinaux fut connu, Cencio Frangipani, un des chefs du parti impérial, sorti du Colysée, se jeta dans l'église de Sainte-Pallade avec une troupe de factieux, en brisa les portes, saisit le nouveau pape à la gorge, le foula à terre à coups d'éperons, et le fit enfermer, meurtri et ensanglanté, dans un cachot. Le préfet de la ville, les Pierleoni, d'autres nobles, ameutèrent la populace, et, proférant des cris de mort contre les Frangipani, se firent rendre la victime qui fut ramenée en triomphe au palais de Latran ; mais ce n'était qu'un triomphe

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 810. — Bibl. Cl., p. 556.

éphémère. Henri V, campé aux portes de Rome, étant rentré pendant la nuit dans la cité Léonine, Gélase n'eut que le temps de s'esquiver à la faveur des ténèbres d'une nuit orageuse. Il descendit le Tibre, en passant à travers les troupes allemandes qui lançaient leurs flèches sur sa galère, et aborda à Gaëte, sa ville natale. Henri fit élire pape Maurice Bourdin que Pascal II avait excommunié au concile de Bénévent.

A Gaëte, Gélase excommunia l'empereur, l'antipape et leurs partisans. Il défendit aux Romains d'entretenir des relations avec le pseudo-pontife; il invita les Français à s'armer pour la défense de l'Église; il recommanda à Bernard de Tolède de faire remplacer Maurice sur le siège de Braga, et donna à Pons un nouveau privilège dans lequel il s'exprimait en termes honorables sur « la religion éclairée et les lumières religieuses » des frères de Cluny¹. Il rentra secrètement à Rome et s'y cacha pendant quelques jours dans la demeure d'une famille dévouée. Le 21 juillet 1115, il voulut officier solennellement dans l'église de Sainte-Praxède; mais Cencio Frangipani y fit irruption, et le malheureux pontife, assailli à coups de pierres et de flèches sur les marches de l'autel, tombé aux mains de ses ennemis, puis, délivré par ses défenseurs, n'eut que le temps, après un combat qui dura une partie de la journée, de s'échapper sur un cheval à la faveur du tumulte et de gagner la campagne, encore revêtu des ornements pontificaux.

Rome n'était plus habitable pour le vicaire du Christ. Au lieu d'errer de Gaëte à Mont-Cassin, de Mont-Cassin à Bénévent, Gélase, malgré son âge avancé, prit une grave détermination : « Les maux présents, dit-il, dans un conseil tenu avec les cardinaux, ne demandent pas un long discours, mais un prompt remède. Suivons l'exemple de nos pères; fuyons la captivité d'Égypte; fuyons la nouvelle Babylone; fuyons cette cité sanguinaire. » Il laissa à Pierre, évêque de Porto, le soin de le remplacer; et, cherchant en France l'asile qu'y avaient trouvé ses prédécesseurs, il s'em-

¹ Bull. Cl., p. 38.

barqua à Pise, le 2 septembre 1118. Quelques jours après, il aborda au port de Saint-Gilles, en compagnie de six cardinaux, de deux nobles romains et de quelques prêtres. ¹

Pons, prévenu d'avance de son arrivée, le reçut dans ce monastère avec une magnificence royale. Il lui fit présent de trente chevaux et de tout ce qui était nécessaire pour lui et sa suite. Il le conduisit à Maguelonne qui relevait du domaine de Saint-Pierre. Là, en l'absence de son frère Raymond, seigneur de Melgueil, qui était parti pour la croisade, son beau-frère Guilhem « très humble seigneur de Montpellier, » accourut à la rencontre du pontife. Ils y trouvèrent l'abbé Suger qui venait offrir à Gélase des présents de la part du roi de France. Après avoir pris quelques jours de repos au château de Melgueil, le pape revint avec Pons et Guilhem à Saint-Gilles. Il visita Saint-Pierre de Bésalu, et, remontant le Rhône, il s'arrêta au monastère de Saint-André d'Avignon.

Il y proclama sa reconnaissance envers Cluny : « C'est un précepte de la loi, disait-il dans une bulle datée de janvier 1119, que le feu sacré doit brûler sans jamais s'éteindre, et que les prêtres qui se succèdent les uns aux autres, en vertu du droit institué par le père de famille, doivent sans cesse entasser les bois nécessaires à l'alimenter. Le prêtre par excellence, le Fils de Dieu, l'a allumé et l'entretient depuis longtemps dans les cœurs. Avant que nous ayons été promus, Pons aux fonctions d'abbé, moi au ministère du pontificat, il avait allumé dans les nôtres la flamme d'une affection et d'une charité mutuelles. Depuis notre ordination elle n'a fait qu'augmenter. C'est pourquoi, ajoutait-il en s'adressant à Pons, il serait indigne à nous de refuser à votre douceur ce que vous nous demandez dans l'intérêt du salut et du repos du monastère de Cluny. » Gélase confirmait les droits d'ordination sur les grandes abbayes ; il y joignait une nouvelle prérogative que Pons avait sans doute sollicitée afin de réduire au silence la jalousie des évêques, celle d'officier avec les ornements

¹ Rohrbacher, Hist. de l'Église cath., 1851, t. XV, p. 431 et suiv.

pontificaux, non-seulement dans ses monastères, mais encore à l'extérieur devant les laïques. ¹

Après avoir tenu un synode à Vienne, il remonta à Mâcon, et, se sentant atteint d'une pleurésie, il demanda à être porté à Cluny. Il y fut reçu comme dans « sa propre maison, dans l'asile du droit » romain méconnu. Il perdit bientôt tout espoir de guérison, permit aux évêques et aux religieux d'approcher de son lit, approuva le choix que l'on se proposait de faire pour son successeur, reçut les derniers sacrements et expira, étendu, selon l'usage monastique, sur le cilice et sur la cendre. On l'ensevelit à main droite du chœur, près d'une travée par laquelle les religieux se rendaient du cloître à l'église, et le prieur Otger lui éleva, vers 1176, un tombeau de marbre blanc, dans le style italien. La partie du bâtiment où il avait logé pendant sa courte résidence à Cluny conserva, jusqu'à la destruction du monastère, le nom de Palais du Pape Gélase. Il n'avait occupé la chaire de Saint-Pierre qu'un an et quatre jours. [29 février 1119.] ²

Sorti d'Italie sans argent et sans ressources, il s'était trouvé dans la nécessité de demander des secours aux églises, et cette mesure égara l'opinion sur ses intentions et ses malheurs. « Dans son avanie, dit Orderic Vital, Gélase se rendit en France, où il opprima les églises pour satisfaire aux dépenses sans bornes des cardinaux. Mais bientôt comme la *gelée* du matin il disparut sous le souffle de Dieu. » Jugement injuste et amer auquel l'histoire impartiale préférera toujours ces nobles paroles de Baronius : « Si l'on en excepte les martyrs eux-mêmes, on ne trouvera personne qui, dans un si court espace de temps, ait enduré de si grandes souffrances, personne qui ait mérité une couronne plus éclatante et qui soit digne de plus grands éloges. » ³

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 82.

² Monachi Hugonis Epistola, dans Migne, Patrologie latine, t. CLVI, p. 843. — Suger, Vie de Louis-le-Gros, éd. Guizot, p. 114. — Ann. Bened., t. V, p. 16. — Bibl. Cl., p. 618, et præfatio, p. 5. — Labbe, Bibl. Nova, t. II, p. 301.

³ Labbe, Conc., t. X, p. 812. — Ord. Vital, éd. Guizot, t. IV, p. 270. — Ann. Bened., t. VI, p. 32.

Trois jours après la mort de Gélase, les cardinaux et les évêques élurent à Cluny Guy, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II. Il était le plus jeune des six fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et d'Étiennette de Vienne, frère de Raymond de Bourgogne, comte de Galice, beau-frère d'Eudes I^{er}, duc de Bourgogne, d'Humbert II, comte de Savoie, de Robert II, comte de Flandre, cousin-germain de Henri de Bourgogne, comte de Portugal, oncle d'Adélaïde, femme de Louis-le-Gros, et neveu de l'empereur Henri V. Ces liens de parenté semblaient lui promettre une autorité qui avait manqué à ses prédécesseurs. Élevé dans sa jeunesse à Cluny, il était depuis Grégoire VII le quatrième disciple de saint Hugues qui fût porté sur le trône pontifical. Il s'était montré, pendant un épiscopat de trente-un ans, irréprochable dans ses mœurs, plein d'ardeur pour les œuvres de religion, respecté comme un des plus grands clercs de cette époque. Il avait réclamé, un des premiers, dans un concile tenu à Vienne, contre le privilège accordé par Pascal II à Henri V. Le cardinal Rocimanne, ancien moine du Mont-Cassin, qui se trouvait à Cluny, courut à Rome proclamer cette élection. Elle fut reconnue par une partie des cardinaux, des prêtres, des abbés, même par ceux qui étaient restés indécis ou qui, ayant pris parti pour l'antipape, étaient déjà dégoûtés du schisme.

Calixte II s'occupa immédiatement de la réconciliation. Les Allemands étaient fatigués de la guerre et les partis n'avaient rien à espérer de la division de l'Église. Les évêques germains se prononcèrent en faveur de Calixte. Quelques-uns même adressèrent à Henri V, sur sa tyrannie, des reproches qui leur attirèrent l'exil et la prison. Une diète assemblée à Tribur exprima hautement des vœux en faveur de la paix. Le pape convoqua un concile général à Reims et invita l'empereur à s'y rendre. En attendant, il lui envoya à Strasbourg deux députés pour discuter les bases de la pacification. L'un était Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, l'ancien scholastique du cloître de Notre-Dame, l'adversaire d'Abélard, le philosophe dont la parole profonde et subtile avait jeté un si grand éclat dans l'école; l'autre était Pons, abbé de Cluny.

L'empereur leur ayant demandé comment la paix pouvait être conclue sans amoindrir son autorité : « Si vous la désirez sincèrement, répondit l'évêque de Châlons, vous devez renoncer à l'investiture des évêchés et des abbayes par quelque mode que ce soit. Afin de vous convaincre que votre autorité n'en souffrira aucune diminution, sachez que lorsque j'ai été élu évêque dans le royaume de France, je n'ai, ni avant ni après ma consécration, rien reçu de la main du roi. Cependant je lui paie exactement comme vassal les impôts, le service militaire, les droits qui regardent la chose publique ; je le sers aussi fidèlement, sans investiture, que vos évêques vous servent vous-même en vertu de cette investiture qui a causé tant de discordes et qui a attiré sur vous l'anathème. Si vous voulez y renoncer, si vous voulez rendre leurs terres aux églises et leur assurer une véritable paix, nous travaillerons avec l'aide du Seigneur à terminer ce différend. » L'empereur réfléchit un instant, puis se levant : « S'il en est ainsi, dit-il, si le pape de son côté me promet la paix, je consens à renoncer aux investitures et à les restituer à l'Église. »

Lorsque l'évêque et l'abbé rapportèrent cette réponse à Calixte II : Plut à Dieu, s'écria le pontife, que la chose fût déjà faite, si elle peut se faire sans fraude. Il renvoya auprès de Henri les deux députés, en leur adjoignant l'évêque d'Ostie et le cardinal Grégoire, afin d'arrêter des conditions conformes aux promesses qui venaient d'être échangées. Une entrevue fut décidée entre les deux souverains. Calixte II partit de Reims où il venait d'ouvrir le concile, et, accompagné de quinze archevêques, de vingt évêques, de nombreux abbés d'Allemagne et de France, il se rendit au château de Mouzon, qui appartenait à l'église de Reims. Henri était campé non loin de là avec trente mille hommes. Le pape, après avoir de nouveau consulté les pères sur les articles du traité, envoya les quatre négociateurs auprès de Henri V, afin de le proposer à sa signature. Mais déjà le monarque obstiné avait changé de langage. Son dessein était de lasser le pape, de l'humilier, de s'emparer peut-être de sa personne. Il repoussa l'écrit qu'il avait remis lui-même, et prétendit

qu'il ne s'était engagé à rien. « Seigneur, lui dit l'évêque de Châlons, si vous désavouez l'écrit que je tiens à la main, je suis prêt de mon côté à jurer sur les reliques des saints ou sur les Évangiles, que vous êtes tombé d'accord avec moi sur tous ses articles. »

Les témoins des précédentes entrevues étaient trop nombreux pour que l'empereur pût persister dans ses dénégations. Il finit par avouer qu'il avait été contraint et se plaignit avec amertume des conseillers qui avaient approuvé une mesure aussi contraire à son autorité. « Seigneur roi, dit l'évêque de Châlons, vous nous trouverez toujours fidèles à nos promesses; le pape ne cherche nullement, comme le prétendent des fauteurs de discordes, à amoindrir les privilèges de l'empire et l'éclat de votre couronne. Il proclame au contraire devant vos sujets l'obligation des services qu'ils vous doivent et qu'ils ont rendus à vos prédécesseurs. Si vous cessez à l'avenir de vendre les évêchés, votre puissance, au lieu d'en être diminuée, en sera augmentée. » Henri demanda jusqu'au lendemain, afin d'obtenir le consentement des princes. Ces derniers qui désiraient un accord, mais qui redoutaient pour le roi une pénitence aussi humiliante que celle qui avait été infligée à son père, supplièrent les envoyés d'obtenir qu'il fût admis à recevoir l'absolution du pape, les pieds chaussés, et dans le plus grand secret possible.

En apprenant les détails de cette entrevue, Calixte commença à désespérer de la paix. Il était décidé à repartir à l'instant, afin de continuer la tenue du concile, si son neveu, Hugues I^{er}, comte de Champagne, si les seigneurs et les évêques ne l'eussent déterminé à rester, afin d'attendre le dernier mot de l'empereur et d'enlever ainsi tout prétexte aux plaintes de ses ennemis. Le lendemain, l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny retournèrent auprès de Henri : « Hier, seigneur roi, lui dit Guillaume, nous aurions pu nous retirer avec juste raison, car nous étions prêts, au jour convenu, à recevoir votre promesse et à tenir la nôtre. Mais, vous nous avez demandé jusqu'à aujourd'hui, et, pour une nuit de plus, nous n'avons pas voulu perdre le bien que nous

» désirons accomplir. Si vous êtes prêt maintenant à exécuter vos » promesses, le pape est prêt aussi à remplir les siennes. » A ces mots l'empereur s'emporta avec colère, demanda de nouveaux délais, alléguant qu'il ne pouvait rien décider sans consulter une diète générale. « Vous demandez toujours du retard, lui répliqua fièrement l'évêque, parce que vous ne voulez point être fidèle à votre » parole ; entre vous et nous tout est désormais fini. »

Calixte II se hâta de quitter Mouzon, dans la crainte d'un coup de main, et se réfugia dans un château appartenant au comte de Champagne. Henri envoya un messenger prier le comte de retenir quelques jours le pape auprès de lui, promettant encore une fois d'accomplir ce qu'il avait si souvent différé. « J'ai fait en faveur » de la paix, répondit Calixte, plus que mes prédécesseurs n'ont » jamais fait. J'ai abandonné pour venir ici un concile assemblé et » des frères nombreux en proie à l'inquiétude. Arrivé, avec de » grandes fatigues, auprès de cet homme, je n'ai trouvé en lui » aucune sincérité ; je n'attendrai pas davantage. Si, pendant la » durée du concile ou même plus tard, il plaît à Dieu de nous » donner enfin une véritable paix, je serai prêt à la recevoir et à » l'embrasser. »¹

Le dimanche suivant, le pape, après avoir fait vingt lieues dans la nuit, arriva à Reims pour célébrer la messe. Le lendemain, accablé de fatigue, en proie à la crainte et à la tristesse, il parut au concile sans avoir la force d'y prendre la parole. Le cardinal Jean de Crème qui avait accompagné les négociateurs, rendit compte de leur voyage. Il dépeignit en termes énergiques la frayeur que leur avait inspirée les soldats germains. Au moment de l'entrevue, ces soldats les avaient enveloppés en agitant leurs glaives et leurs lances. Ce que désirait l'empereur, c'était de parvenir, au moyen de sophismes et d'atermoiements, à s'emparer de la personne du pape, comme il avait fait autrefois de Pascal II. Il avait fallu empêcher Calixte de sortir de Mouzon et l'obliger à

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 871.

s'enfuir en toute hâte, pour ne pas être poursuivi par le tyran et ses légions. ¹

Le concile de Reims répondit par sa solennité et par l'importance de ses décrets aux besoins exceptionnels de l'Église. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Angleterre, y étaient représentées. On comptait quinze métropolitains, deux cents évêques et autant d'abbés. Louis-le-Gros se plaignit que Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, privé du duché de Normandie et retint prisonnier son frère Robert, vassal de Louis, qu'il eût jeté dans un cachot son ambassadeur, le comte de Bellême, et fait déclarer la guerre par Thibault-le-Grand, comte de Blois, à Guillaume II, comte de Nevers, aussi prisonnier. Hildegarde, comtesse de Poitiers, demanda justice contre Guillaume-le-Jeune, son mari, qui l'avait répudiée pour épouser la fille du vicomte de Châtellerault. Audin-le-Barbu, évêque d'Évreux, réclama contre Amaury de Montfort qu'il accusait de l'avoir chassé de son diocèse et d'avoir brûlé ses domaines. Les pères rendirent des décrets contre les investitures des évêchés et des abbayes qui furent défendues sous peine d'anathème et de perte de la dignité reçue, contre les usurpateurs des biens des églises, contre le transfert par succession des bénéfices ecclésiastiques, contre les droits exigés pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, l'onction des malades, contre les clercs qui possédaient des concubines. Ils prirent également une décision pour l'observation de la Trêve de Dieu. Une excommunication solennelle fut prononcée contre Henri V, l'antipape Bourdin et leurs partisans. Les prélats et les abbés se levèrent, tenant d'une main la crosse, de l'autre un cierge allumé; un clerc lut les noms de tous ceux qui étaient frappés, et, le pontife prononçant la formule de l'anathème, délia les sujets de Henri V de leur serment de fidélité jusqu'à sa réconciliation avec l'Église. ²

L'abbé de Cluny fut le sujet d'une discussion orageuse. Peu de temps après avoir reçu de Pascal II la dalmatique, et pendant

¹ Ord. Vital, éd. Guizot, t. IV, p. 329.

² Labbe, Conc., t. X, p. 878.

l'absence de Bérard, évêque de Mâcon, parti pour Jérusalem, il s'était avisé de consacrer publiquement le saint-chrême dans l'église de Cluny, fonction qui était exclusivement réservée aux évêques. Les chanoines de Mâcon poussèrent les hauts cris ; l'évêque se plaignit avec amertume à Pascal II, et celui-ci adressa à Pons de vifs reproches. Il lui rappela que Hugues, son prédécesseur, avait su vivre en paix avec Bérard, qu'au moment du départ de ce dernier pour la Terre sainte, la concorde régnait entre eux. Il lui recommanda de renoncer à un droit qui ne lui appartenait pas. Il l'engagea à rétablir la bonne harmonie et à se souvenir du zèle qu'il avait déployé lui-même pour la conserver. ¹

Malgré les vœux du pape l'union était rompue. Pons avait su même indisposer la plupart des évêques voisins. Humbald, archevêque de Lyon, appuyé par ses suffragants, l'accusa de lui enlever des églises, des dîmes, des redevances qui lui appartenaient, de lui dénier les honneurs qui lui étaient dus, de refuser de faire ordonner par lui les prêtres préposés à l'administration des églises clunisiennes placées dans son diocèse. A peine avait-il achevé, que des prélats, des religieux, des clercs, se levèrent en tumulte et se plaignirent à leur tour des violences et des usurpations des moines de Cluny. Une grande agitation régna dans l'assemblée à la vue de l'aigreur avec laquelle quelques-unes de ces plaintes étaient exprimées.

Lorsque le silence fut rétabli, Pons se leva avec ses moines. Il répondit en quelques mots d'une voix tranquille, comme un homme qui possède le sentiment de sa force. Mais, au lieu d'entrer dans la discussion de la cause, il se retrancha derrière les privilèges de l'abbaye. Il n'avait fait, disait-il, que les conserver tels qu'il les avait reçus ; il n'avait commis et ne désirait commettre de tort ou d'injure envers personne. Parce qu'il défendait avec fermeté ce que les fidèles avaient donné à l'ordre, on le traitait d'usurpateur, on l'accablait d'opprobres, lui et ses moines : « Tant de soins pénibles sur cet objet, ajouta-t-il » en finissant,

¹ Charta Ecclesiæ Matisconensis, in-4°, p. 331.

« ne me concernent pas ; que monseigneur le pape défende, s'il le veut, son Église ; qu'il protège et garde les églises, les dîmes et les biens qu'il m'a confiés. » Ces paroles, dit Orderic Vital, furent prononcées d'un air ferme et inflexible.

L'animosité des adversaires de Cluny, le dédain avec lequel Pons avait répondu, engagèrent le pape à renvoyer la cause au lendemain. Jean de Crème rappela que le duc Guillaume avait construit l'abbaye sur son fief ; qu'il l'avait confiée au souverain-pontife, en présence des cardinaux assemblés ; qu'aucun prince ou prélat ne possédait autorité sur elle ; que, grâce à cette protection, Cluny s'était enrichi de terres et peuplé de moines nombreux ; qu'il était devenu par sa piété un des lieux les plus respectés de l'univers. Après avoir défini l'autorité du pape, qui est le vicaire du Christ, et qui seul possède le droit, comme successeur de saint Pierre, de lier et de délier, Jean déclara qu'il accordait de nouveau sa protection à Cluny, qu'il confirmait ses privilèges, qu'il défendait à tous les enfants de l'Église d'attenter à son antique indépendance et de le dépouiller de ses propriétés : « Qu'il possède en paix toutes ces choses, ajouta-t-il, afin de pouvoir toujours servir Dieu tranquillement. »¹

Ces généralités si souvent répétées et qui couvraient l'abbaye d'une sorte d'inviolabilité, ne satisfirent point ses adversaires. Plusieurs évêques se levèrent avec agitation et refusèrent leur assentiment aux paroles du cardinal. La discussion continua ; mais, selon les paroles d'un témoin oculaire, elle n'eut d'autre résultat que de resserrer plus étroitement l'union de Cluny avec la papauté, qui venait de trouver dans le monastère la tombe d'un souverain-pontife et le berceau d'un autre.

Ce fut une occasion pour Pons de faire confirmer de nouveau la protection accordée par les rois de France à Cluny. Louis-le-Gros, déférant aux prières des archevêques, des évêques, des princes qui avaient assisté au concile, prit sous sa garde et plaça sous celle de ses successeurs le monastère de Cluny, « le membre

¹ Voy. Ord. Vital, éd. Guizot, t. IV, p. 331, etc.

le plus noble de son royaume. » Il donna son approbation à la constitution de l'ordre, en proclamant que l'abbé de Cluny seul possédait le droit de nommer des supérieurs dans les prieurés et de les révoquer quand il le jugerait convenable. Le roi s'engagea en son nom et au nom de ses successeurs à maintenir la prospérité de ces dépendances, à les défendre, à garantir leur possession au monastère. Il promit de repousser les violences et de réparer les dommages qui leur seraient causés dès qu'il en serait requis par l'abbé et les moines. Il stipula que les forteresses et les châteaux qu'il serait nécessaire de construire pour la défense de la couronne, après en avoir obtenu auparavant la permission des moines, resteraient dans la possession de la couronne, sans pouvoir en sortir et être transmis à d'autres. Tous les officiers de sa cour apposèrent leur signature à ce privilège, un des plus importants qui soient émanés de l'autorité royale pour commander le respect aux puissances séculières. ¹

A l'issue du concile, Calixte II se rendit à Gisors auprès de Henri, roi d'Angleterre. Il le réconcilia avec Louis-le-Gros, en obtenant qu'il cédât à Guillaume Clinton la Normandie qu'il avait usurpée sur son père Robert Courte-Heuse. Il s'arrêta au monastère de Saint-Denys, confirma les propriétés de Saint-Martin des Champs, et se dirigea vers la Bourgogne. Il approuva à Saulieu la charte de charité qui donnait sa constitution définitive à l'ordre de Cîteaux, célébra à Autun les fêtes de Noël avec sa sœur Ermentrude de Bar, et arriva à Cluny la veille de la Circoncision [1119-1120] ². Le jour de l'Épiphanie, après avoir officié dans la basilique, avec toute la majesté pontificale, la mitre en tête, entouré des cardinaux, des prélats, de la noblesse de Bourgogne, il voulut ajouter à l'enthousiasme des moines en élevant plus haut encore la dignité d'abbé de Cluny. Il le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile et lui donna le droit d'en remplir partout les fonctions. Quelques jours après, dans un consistoire, il lui remit le chapeau

¹ Bibl. Cl., p. 575.

² Bull. Clun., p. 39.

et lui passa au doigt l'anneau, insignes de son nouveau titre. Plus tard, il nomma Pons légat apostolique avec le cardinal Grégoire, afin de conclure un arrangement entre les moines de Saint-Blaise et l'évêque de Bâle, qui prétendait posséder le droit de donner l'investiture à l'abbé de Saint-Blaise et de nommer un avoué ou défenseur laïque à l'abbaye. ¹

Enfin, par un nouveau privilège daté de Valence, il prit la défense de Cluny. Il rappelait à Pons qu'il lui avait donné lui-même la consécration abbatiale, alors qu'il était archevêque de Vienne. Il embrassait de toute la dilection de son cœur sa personne et son monastère. Il était plein de sollicitude pour le repos de l'un; il appelait l'autre « le miroir de la religion monastique dans les temps modernes. » Ce privilège confirmait les anciennes immunités et en consacrait de nouvelles. La protection du saint-siège s'appliquait non-seulement au cloître et aux religieux, mais encore aux laïques, aux églises, aux cimetières placés dans les limites fixées par Pierre d'Albano et par Urbain II. Aucun évêque n'y devait bénir une église, consacrer le saint-chrême, procéder à une ordination. Prêtres et paroissiens de Cluny ne pouvaient être forcés de paraître à d'autre synode qu'à celui du pape et de l'abbé. Ils relevaient exclusivement de la justice de l'abbé, et, en dernier ressort de celle du saint-siège. La qualité de moine de

¹ Bibl. Cl., p. 160. — Spicilege, t. III, p. 477. Ces distinctions, auxquelles la vanité de Pons attachait une grande importance, s'accrurent encore sous ses successeurs. Une note tirée d'un manuscrit du Vatican et citée en note de l'*Iter gallicum* de Pierre Damien, dans la Patrologie latine de Migne, t. CXLV, p. 866, les résume en ces termes : Urbain II décora l'abbé de Cluny d'ornements nombreux et au-dessus de ceux des évêques. Cet abbé fait la consécration du saint-chrême, confère le baptême et les ordres sacrés aux sujets qui dépendent de son autorité et de l'ordre de Cluny. Il fait porter devant lui, à l'imitation du pontife romain, une tiare (*regnum*) entourée de nombreuses mitres d'évêques. Il porte le *pallium* ou manteau des métropolitains et le chapeau de cardinal. Il prend dans les actes le titre de cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, titre qu'il assure avoir reçu du Pape Gélase et lui avoir été confirmé par Calixte II. Au moment de sa consécration, on lui met en main un sceptre ducal et une épée de justice d'un travail remarquable. Quand il célèbre la messe, on lui présente ce sceptre, don du Pape Calixte II, et on place sur l'autel le chapeau de cardinal.

Cluny plaçait celui qui en était revêtu à l'abri de l'excommunication et de l'interdiction des fonctions ecclésiastiques. Le pape et son légat avaient seuls le droit de les prononcer. Quiconque, moine, clerc ou laïque, libre ou serf, se présentait dans l'enceinte du monastère, y trouvait asile; aucun abbé, évêque ou maître, ne possédait le droit de le réclamer. On ne devait repousser que les excommuniés. Les contestations soulevées entre un évêque et l'abbaye au sujet d'églises et de dîmes étaient soumises à l'abbé, et, si elles ne se terminaient devant lui, étaient déferées au tribunal du souverain-pontife. Il en était de même des discussions entre un moine et un évêque, à propos d'une question de discipline canonique. Le pape conseillait aux religieux d'obtenir des seigneurs la restitution des dîmes inféodées, par le seul ascendant de la piété et de la charité. Il ordonnait aux évêques de renoncer à celles qu'ils possédaient, et de ne prétendre d'autres droits que ceux de parée, c'est-à-dire de dépenses dues par les curés pour la réception de l'évêque ou de ses archidiacres en tournée pastorale. Ils ne possédaient de juridiction canonique sur les curés que quand ces derniers s'étaient rendus coupables d'une faute contre leur caractère sacerdotal. L'abbé donnait la collation des cures, l'évêque délivrait l'autorisation de dire la messe et d'exercer le ministère. En cas de refus de sa part, le pape se réservait de l'accorder. Si un évêque exigeait pour consacrer une église clunisienne située dans son diocèse des redevances prohibées par les canons, les moines étaient libres de la faire consacrer par un évêque étranger. Aucune interdiction ne pouvant frapper les prieurés de l'ordre, si l'un d'eux se trouvait dans un pays soumis à un interdit général, une exception existait en sa faveur, et les moines continuaient de célébrer les offices, les portes closes et les laïques exclus. Nul évêque ne devait consacrer un abbé dans les grands monastères de l'ordre, à moins que l'abbé général l'y invitât par lettre. Autrement le consécrateur s'exposait à une grave punition et la consécration était nulle. Il existait à cette époque deux églises paroissiales à Cluny, celle de Sainte-Marie ou de Notre-Dame, et celle de Saint-Odon, plus tard Saint-Marcel. Le pape accorda à leurs

desservants la permission d'admettre les pénitents comme par le passé et de rédiger les actes de mariage. Enfin, il défendit à l'évêque de Mâcon, ainsi qu'à tous autres, d'inquiéter les moines au sujet de ces dispositions nouvelles et des anciens privilèges qui étaient rappelés dans la même bulle [1120].¹

De pareilles faveurs n'étaient guère propres à calmer l'évêque de Mâcon et son métropolitain. Tous deux ne pouvaient pardonner à Pons le faste avec lequel il se prévalait de ses prérogatives, dans ses réceptions à l'abbaye, dans ses voyages où il marchait accompagné d'un cortège imposant, dans ses relations avec les évêques où il apportait, au lieu de l'humilité et de la douceur d'un cénobite, l'assurance et l'orgueil d'un prince féodal. Aussi, dès que Calixte II eut quitté Cluny, la guerre recommença avec une nouvelle ardeur. « L'archevêque de Lyon, l'évêque de Mâcon et plusieurs autres, » dit Orderic Vital, vexèrent beaucoup les religieux de Cluny, » leur enlevèrent un grand nombre de domaines, fournirent aux » clercs, qui sont toujours envieux des moines, toutes sortes de » sujets de rébellion. Ils les accablèrent d'outrages, les oppri- » mèrent cruellement, tant par eux que par leurs vassaux. C'est » pourquoi les frères, ne pouvant supporter tant de pertes, furent » contristés, et, comme des brebis, s'enfuirent de la gueule du loup » vers le bercail du monastère. »²

Bérard, impuissant à faire sentir son autorité dans le cloître, s'en vengea sur le bourg de Cluny. Il excommunia les clercs et les laïques de la paroisse de Saint-Odon; il chercha à y interdire l'office divin; il enleva aux moines des propriétés ou des droits. Ces attaques furent portées si loin que son métropolitain cessa de faire cause commune avec lui et prit même, auprès du pape, l'engagement de le ramener à des sentiments plus pacifiques. Mais Bérard s'étant obstiné dans sa résistance, Calixte lui écrivit qu'il ne pouvait supporter plus longtemps une pareille présomption, un aussi grand mépris, et, malgré qu'il en coûtât

¹ Bibl. Cl., p. 573.

² Orderic Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 364.

disait-il, à leur ancienne amitié, il l'interdit de ses fonctions épiscopales. ¹

Il est probable que l'évêque de Mâcon n'eût pas montré tant d'obstination s'il n'avait eu pour auxiliaire la division qui existait dans le sein de la communauté. Mais, avant d'exposer cette crise qui signale une phase nouvelle dans l'histoire de l'abbaye et le commencement de sa décadence, il nous reste à jeter un coup d'œil sur l'administration de l'abbé Pons.

Quoique le progrès qui avait signalé celle de saint Hugues fût arrivé à ses dernières limites, cette administration, nous l'avons vu, ne manquait ni d'activité, ni de grandeur. Les bienfaits des princes et des évêques témoignaient encore d'une haute estime envers Cluny. Ainsi, pour nous borner à quelques exemples, Guy de Faucigny, évêque de Genève et frère d'Aimon, comte de cette ville, qui cherchait à se faire pardonner sa vie fastueuse et relâchée, en répandant avec profusion les aumônes et les œuvres de miséricorde, en nourrissant et vêtissant les pauvres, en prêtant son aide aux affligés, donna plus de soixante églises avec leurs revenus à différents prieurés clunisiens ; il chargeait les moines de prier pour son âme dont il n'avait guère le temps, disait-il, de s'occuper lui-même ². Guillaume, seigneur de Gourdon, donna celui de Gourdon en Quercy, dont Calixte II avait posé la première pierre en revenant, au mois de juillet 1119, du concile de Toulouse où furent condamnées les hérésies albigeoises sur l'eucharistie, le baptême et le mariage. Guillaume de Périgueux et ses chanoines donnèrent celui de Rochebeaucourt dans la Dordogne. Pons obtint d'un seigneur nommé Gérald celui de Seleden dans la Forêt-Noire, où furent transférées les religieuses établies par saint Udalric à Bolewiller ; aucune n'y devait être admise sans sa permission. En Espagne, la reine Urraca, au milieu de sa vie agitée et scandaleuse, se souvint de Cluny et lui donna le prieuré de Saint-Nicolas de Villafranca ; mais la fondation la plus importante fut celle de Reading en Angleterre. ³

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 38.

² Petri Vener., De Miraculis, liv. I, c. XXIV.

³ Ann. Bened., t. V, p. 615, 694, etc. — Bibl. Cl., p. 1401.

A la mort de Guillaume-le-Roux, Henri I^{er}, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, s'était emparé du royaume, au préjudice de son frère Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, qui se trouvait en Palestine. Au retour de ce dernier, la guerre éclata entre les deux frères. La bataille de Tinchebray livra Robert à Henri, qui le fit jeter dans une dure prison, l'y laissa pendant vingt-huit ans, et chercha à enlever à son fils, Guillaume Clinton, le duché de Normandie. Barbare envers ses ennemis à qui il faisait crever les yeux sur un simple soupçon, dur envers ses sujets qu'il accablait d'impôts, dissolu dans ses mœurs, Henri se fit pardonner jusqu'à un certain point ces vices, en flattant la population saxonne par des promesses et des ménagements, en accordant aux barons une charte de garantie, en rappelant saint Anselme d'exil, en fondant en Angleterre et en Normandie des églises et des monastères. Ces fondations lui valurent de l'historien Guillaume de Malmesbury un grand éloge de piété, quoiqu'il n'eût assurément aucune des qualités de l'homme privé et des vertus du chrétien. Mais il aimait les constructions splendides, il se plaisait, comme les monarques de l'Orient, à étaler autour de lui l'or, l'argent, les vases précieux ; il faisait participer le clergé et les moines à ses richesses. Les églises de Rouen, d'Evreux, l'abbaye du Bec, la léproserie de Chartres, les disciples de Bernard de Tiron, les chevaliers du Temple, les basiliques de Cluny et de Saint-Martin des Champs, reçurent de lui des terres ou des subsides. Ces libéralités firent oublier les larmes et le sang qu'elles avaient coûté à son peuple. ¹

Ses principales fondations furent celles de Chichester et de Dunstable, où il plaça des chanoines réguliers, et surtout celle de Sainte-Marie de Reading. Il existait au centre de l'Angleterre, dans le comté de Berks, non loin du confluent de la Kennet et de la Tamise, un ancien château fortifié du temps des rois saxons et trois monastères voisins abandonnés depuis de longues années. Henri les remplaça tous trois par une splendide abbaye. Il la combla de richesses et voulut qu'aucune ne pût lutter de splendeur

¹ Willelmi Calculi, *Histor. Norm.*, liv. VIII, ch. xxxii.

avec elle. Bloët, évêque de Lincoln, un de ses conseillers, ayant eu l'imprudence de se vanter que le monastère qu'il construisait lui-même à Eynsham rivaliserait avec Reading, le monarque jaloux destitua cet ancien serviteur, confisqua ses biens, et cherchait à lui faire abdiquer son évêché, quand la mort mit un terme à sa disgrâce. Le but principal de cette fondation était l'hospitalité et l'aumône. Les religieux devaient y consacrer des revenus plus considérables que ceux qui étaient réservés pour leurs propres besoins. Ils répondirent fidèlement à ces intentions. Leur hospitalité fut renommée par son inépuisable activité. Le nombre des voyageurs qui recevaient chaque jour un asile dépassa celui des moines, quoique ce dernier s'élevât jusqu'à deux cents. En effet, Reading, placé sur un point auquel venaient aboutir les routes principales du royaume, reliait les contrées du Nord avec les villes populeuses et actives du littoral ; il était la grande hôtellerie de l'Angleterre, plus que ne l'était encore en France le prieuré de la Charité. Guillaume de Malmesbury assure, en parlant de la bienfaisance des religieux, que l'expression de la simple vérité courrait risque de ressembler à de l'exagération, et l'éloge du bien réel à la flatterie [1121].¹

Le choix du premier abbé montra l'importance que le roi d'Angleterre et l'ordre de Cluny attachaient à cette fondation. Cet abbé était Hugues de Boves, allié à la famille des comtes d'Amiens, et parent de Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs, plus tard cardinal-évêque d'Albano. Il avait été élève d'Anselme de Laon, moine profès de Cluny, prieur de Saint-Martial de Limoges, puis de Saint-Pancrace de Lewes sous l'abbé Lançon. Il passait pour un des grands théologiens de ce temps. Afin de charmer son exil dans le prieuré de Lewes où le souvenir de la France venait souvent l'attrister, il écrivit un traité sur les questions les plus élevées du dogme catholique : Dieu ou le souverain

¹ Guillaume de Malmesbury, dans *Rerum Anglicarum Scriptores*, in-f^o ; Francfort, 1601, p. 172 et 253. — Lingard, *History of England*, éd. Baudry, 1840, t. I, 339, 341. — *Monast. Angl.*, t. II, p. 417, 420.

bien, la création, le libre arbitre, la chute de l'homme, les remèdes du péché ou les sacrements, l'état monastique, la félicité éternelle, l'empreinte de la Trinité dans les créatures. C'était, comme on le voit, une sorte d'encyclopédie religieuse embrassant les relations du monde naturel et surnaturel. ¹

En 1123, le clergé de Rouen l'ayant élu archevêque, il refusa cette dignité; mais le Pape Honorius l'obligea à l'accepter, et le roi Henri, l'emmenant à Rouen, le fit sacrer sous ses yeux. Les religieux de Reading se séparèrent à regret d'un abbé qui était une des gloires de l'ordre, et Pierre-le-Vénéralable lui écrivit dans les termes les plus affectueux pour l'engager à visiter Cluny où son souvenir était précieux à la communauté : « Nous n'avons point oublié, » lui disait-il, combien votre érudition et votre piété ont fait d'honneur à ce grand et saint troupeau de Cluny. Je n'oublie pas non plus moi-même que, depuis le jour de votre profession et dans les divers honneurs auxquels vous avez été élevé, vos sentiments, de près comme de loin, n'ont jamais changé. Prieur, abbé, pontife, vous avez toujours excellé dans la vertu et la science; vous avez répandu autour de vous l'odeur du Christ; chaque fois qu'il s'est agi de la cause de Dieu, vous n'avez redouté ni la tyrannie des puissants, ni celle des plus grands monarques de la terre. Les plus graves soucis, les plus profondes préoccupations, ne vous ont jamais fait oublier Cluny, n'ont jamais arraché de votre cœur l'amour de son Église, qui a été la vôtre. » ²

Ce courageux abbé signala son administration à Reading, en faisant construire à côté du monastère un vaste hospice pour les pauvres. Aucher, son successeur, y ajouta plus tard une léproserie sous le nom d'hôpital de Sainte-Marie-Madeleine; il donna aux frères lépreux un règlement qui renferme de curieux détails. Toutes les misères trouvèrent un soulagement dans cette riche et puissante maison qui devint le type des abbayes clunisiennes en

¹ D. Rivet, *Hist. litt. de Fr.*, t. XII, p. 647 et suiv.

² *Petri Venerab., Epistolæ*, liv. VI, ep. 32.

Angleterre. Henri I^{er} y prit sa sépulture. Une ville considérable se forma autour ; on y bâtit des églises, on y tint deux conciles au treizième siècle ; et, peu à peu, la cité créée par les moines devint une des plus populeuses et des plus actives du royaume. ¹

Quelques seigneurs suivirent l'exemple de Henri I^{er}. Guillaume Peverell, bâtard de Guillaume-le-Conquérant, comte de Nottingham et de Derby, construisit sur ses domaines et donna à perpétuité à Cluny le prieuré de la Trinité de Linton, dans le comté de Nottingham, pour le repos de l'ame des rois Guillaume I^{er}, Guillaume II, Henri I^{er}, de la reine Mathilde, et de la famille du donateur. Afin que Cluny ne pût exiger de Linton un tribut arbitraire, Peverell stipula, qu'au moyen du paiement annuel d'un cens d'argent, le prieuré serait exempt de toute redevance ; vingt-deux religieux devaient y trouver place. ²

Malgré l'extension considérable de l'ordre, malgré la concurrence des ordres nouveaux et surtout de celui de Cliteaux qui commençait à restreindre l'action de Cluny, la sève ne manquait donc pas à ce dernier pour créer ou réformer des maisons nouvelles. A la tête de plusieurs de ses dépendances se trouvaient des supérieurs, vénérables par leurs vertus ou distingués par leurs talents. Mathieu, à Saint-Martin des Champs, mérite plus qu'une courte mention, et nous retracerons sa vie en même temps que celle de Pierre-le-Vénérable ; Ymar, à la Charité-sur-Loire, prenait le chemin des premières dignités de l'Église ; Lanzon mourait à Saint-Pancrace de Lewes, avec la réputation d'un des plus saints observateurs de la règle ; Pierre, troisième abbé de la Cava, neveu d'Alférius, après quelques années passées à Cluny, avait vu tellement augmenter le nombre de ses disciples qu'il fallut construire pour eux un nouveau

¹ Ann. Bened., t. VI, passim. — Monasticum Anglicanum, t. II, p. 420. Reading, qui a conservé des restes de l'ancienne abbaye, est aujourd'hui une ville de vingt-six mille habitants.

² Monast. Anglic., t. II, p. 615. — Bibl. Cl., p. 1748. — Chartes et Diplômes, t. XL, p. 140. Linton est un village qui compte aujourd'hui deux mille âmes.

monastère. Sa charité fit de la Cava un lieu en quelque sorte sacré. On ne croyait pas qu'il fût possible de douter de sa sainteté sans offenser Dieu. Quelques jours avant sa mort, saint Odon, saint Mayeul, saint Odilon, apparurent à son chapelain et lui annoncèrent qu'ils attendaient, pour le placer à côté d'eux dans le ciel, ce digne continuateur de leurs travaux. ¹

La renommée de l'ordre était portée jusque sur les contrées les plus lointaines. Eskilo, archevêque de Lund, primat de Suède et de Norwège, envoya des dons, afin que son anniversaire fût fondé dans toutes les maisons, comme pour un des grands amis de Cluny. Son admiration pour l'abbaye, son penchant pour la vie monastique, l'attirèrent en France ; mais une austère piété lui fit préférer les ordres nouveaux, et, après avoir introduit, en Scandinavie, des Cisterciens, des Chartreux, des Prémontrés, il passa, en qualité de profès, plusieurs années à Clairvaux. ²

Pons n'avait cessé d'encourager les lettres et la transcription des manuscrits. Nous avons nommé plus haut trois habiles copistes, Albert, Opizon et Duranne, qui s'attachèrent sous sa direction à donner des textes corrects des Pères et des Docteurs, à les orner de miniatures, à les couvrir de reliures précieuses. Un autre moine nommé Hugues raconta le voyage du Pape Gélase en France, et consigna dans une lettre qui respire une vive admiration pour l'abbé Pons, le souvenir de quelques faits qu'avaient oubliés les auteurs de la Vie de saint Hugues. Les frères furent si contents de ce travail, qu'ils engagèrent Hugues à écrire une nouvelle Vie du saint abbé. Mais la plus grande gloire littéraire de Cluny à cette époque fut Alger, le compatriote de l'architecte Ezelon et du mystique Tezelin. Alger, élevé aux écoles de Liège, avait été, pendant vingt ans, chanoine et scholastique de la cathédrale de cette ville. Il en traita les affaires les plus importantes. On lui devait de nombreuses correspondances, ainsi qu'une collection d'anciens titres et privilèges précieux pour l'histoire de cette église.

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 510.

² Migne, Patol. lat., t. CLXVI, p. 842. — Ann. Bened., t. VI, p. 516.

Mais les ouvrages qui ont surtout contribué à lui donner une place dans l'histoire littéraire du siècle, sont trois traités sur la miséricorde et la justice, sur le sacrement de l'eucharistie, sur le libre arbitre. Les deux premiers lui furent inspirés par les hérésies qui avaient cours dans le diocèse de Liège. Dans l'un, il établissait la mesure de miséricorde dont les canons de l'Église permettent d'user envers les pécheurs, de quelle manière et dans quel ordre la justice doit s'exercer à l'égard des méchants, en quoi la doctrine de certaines hérésies s'éloigne de la doctrine catholique. Dans le traité sur l'eucharistie, il passa en revue la plupart des erreurs qui s'étaient produites sur ce sacrement. Dans le traité sur le libre arbitre, il s'efforça de concilier la prédestination avec la liberté de l'homme.

« C'est, dit un critique, en parlant de ce dernier traité, un petit chef-d'œuvre de précision et de netteté sur les matières les plus difficiles de la théologie, et qui contient plus de choses que beaucoup d'in-folio scholastiques. » En effet, la méthode logique, la simplicité pleine de force, le raisonnement calme et serré d'Alger, forment un contraste avec la méthode discursive, qui dégénère souvent en diffusion chez les contemporains. ¹

Le goût d'Alger pour la retraite l'engagea à refuser les offres de plusieurs évêques allemands qui étaient jaloux de posséder auprès d'eux un excellent philosophe, un judicieux théologien. En 1121, Frédéric de Namur, évêque de Liège, son protecteur, étant mort par le poison, les divisions qui désolaient cette Église et qui laissèrent, pendant deux années, le siège vacant, l'engagèrent à se retirer à Cluny. Il donna à l'abbaye un cens annuel d'un marc d'argent, sur une église qui avait été achetée de ses deniers par Jean son frère, prieur de Villars. Quoique depuis longtemps chanoine, il n'était pas prêtre, et il reçut l'ordination à Cluny. Sa vie et sa science furent considérées comme une bénédiction pour le monastère. Il y mourut en 1131. « Je ne puis, écrivait plus tard Pierre-le-Vénéable à Adalbéron de Gueldre, évêque de Liège, me rappeler son souvenir, sans verser des larmes. Par son humi-

¹ D. Rivet, Hist. litt. de Fr., t. XI, p. 158.

» lité, sa pureté, l'intégrité de sa vie, il surpassait encore, à mon
 » sens, ses compatriotes Etzelon et Tezelin. Il a mené de mon
 » temps une vie tellement édifiante, il a montré un caractère si
 » bon et si saint, que, bien qu'il nous ait quitté corporellement, il
 » est impossible qu'il ne nous soit pas toujours présent en esprit
 » et en souvenir. » ¹

Des moines de Cluny renommés par leur sagesse et par le respect qu'inspiraient leurs conseils étaient employés dans les négociations difficiles. Une commune jurée s'était établie à Amiens, à l'instar de celles de Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon et d'autres villes du Nord. Elle était en lutte avec le comte Enguerrand de Boves, dont la juridiction embrassait presque toute l'étendue de la cité et de sa banlieue. L'évêque Geoffroy de Moulicourt embrassa le parti des bourgeois, et ceux-ci obtinrent à prix d'argent de Louis-le-Gros l'approbation de leur association. Le comte soutenu par son fils Thomas de Marle, un des seigneurs les plus cruels de ce temps, et par Adam, châtelain d'Amiens, les traita en rebelles. Thomas se cantonna dans la tour de Castillon, se mit à guerroyer contre les bourgeois et contre l'évêque, harcela la ville, ravagea les terres épiscopales, brûla, quelques jours avant la Saint-Martin, une foule de malheureux des deux sexes qui s'étaient réfugiés dans une église. Un ermite qui se trouvait parmi eux l'ayant supplié de l'épargner par respect pour saint Martin, Thomas le jeta mort à ses pieds d'un coup de poignard. Geoffroy redoutant un sort semblable à celui de l'évêque de Laon qui avait été tué récemment dans une émeute communale, s'esquiva en compagnie d'un moine de Noyon, se rendit à Reims, remit son anneau et ses sandales entre les mains de l'archevêque, et partit pour Cluny où il consacra un des autels de la basilique. Il se retira ensuite à la grande Chartreuse. Comme il avait été abbé de Noyon, ami et protecteur de Cluny, le roi, afin de l'engager à rentrer dans son diocèse, lui envoya Henri, abbé du Mont-Saint-Quentin, et Hubert, reli-

¹ Chartes et Diplômes, t. LIV, p. 212. — Petri Vener., Epistolæ, liv. III, ep. 2.

gieux de Cluny, qui jouissait d'une grande autorité. Il consentit à revenir à Soissons, fut reçu près de cette ville par le seigneur de Saint-Vénizel, par son fils Nicolas, religieux clunisien du prieuré de Saint-Crespin de Soissons, et mourut quelques jours après. Nicolas, à la demande du doyen de l'église de Soissons, écrivit sa Vie, dans laquelle on trouve le récit des vertus et des miracles que les pieux évêques sortis du cloître firent briller dans les dignités de l'épiscopat. ¹

La croisade avait accru la passion des reliques et fait croire à la possibilité d'en posséder de plus précieuses que celles des saints. On retrouvait de tous côtés en Palestine des objets qui avaient appartenu au Sauveur durant le cours de sa vie mortelle. Chacun était jaloux d'emporter dans sa patrie un de ces vénérables fragments, un des ossements des apôtres et des martyrs, afin de donner aux églises un nouveau lustre et d'y attirer une dévotion plus fervente. La vraie croix, découverte au quatrième siècle par l'impératrice Hélène dans des fouilles sur le mont Golgotha, déposée dans l'église du Saint-Sépulcre, enlevée au cinquième siècle par Cosroès, roi des Perses, remplacée par l'empereur Héraclius, puis cachée par les chrétiens durant l'occupation musulmane, fut un des premiers trésors qui excitèrent la vénération des croisés; ils la promenèrent en triomphe dans Jérusalem et la portèrent devant eux dans les combats comme un gage infailible de la victoire : *in hoc signo vinces*. Un de ses fragments était l'objet le plus précieux que la piété pût désirer, et peu d'églises pouvaient se flatter d'en posséder. On n'en avait pas encore peuplé le monde chrétien avec cette profusion qui fit dire plus tard, qu'à mesure qu'on en retranchait un morceau, il se trouvait miraculeusement remplacé.

Un récit anonyme nous apprend comment un fragment de la croix fut transporté à Cluny vers l'année 1112. A l'époque où les musulmans, sous l'empereur Alexis Comnène, s'étaient emparés

¹ Thierry, *Essai sur l'Histoire du Tiers-État*, 1853, in-8°, p. 330. — *Ann. Bened.*, t. V, p. 59^o, 60^o, 611, etc.

de Césarée de Cappadoce, l'archevêque de cette ville vint à mourir. Mésopotamios, son archidiaque et son neveu, sauva du désastre de l'église et emporta à Constantinople différents objets, parmi lesquels se trouvait une boîte en forme d'évangélaire, ornée d'émeraudes, renfermant une portion de la croix du Sauveur, qui avait appartenu autrefois à saint Basile de Césarée. Mésopotamios étant mort à Constantinople, où il s'était marié avec une nièce de l'empereur Alexis, sa veuve tomba dans la pauvreté. Maurice Bourdin, archevêque de Braga, en revenant de Jérusalem, apprit d'un familier de la cour l'existence de cette relique. Il alla trouver la veuve et lui reprocha vivement de garder chez elle un objet qui méritait d'être placé dans un lieu célèbre et d'être honoré par les veilles et les psalmodies continuelles des serviteurs de Dieu. Elle avait par là, disait-il, offensé Dieu ; elle était elle-même la cause de sa pauvreté, pauvreté si grande qu'elle avait été obligée d'arracher et de vendre les pierres précieuses qui paraient la boîte. Il sut enfin si habilement la circonvenir qu'il se fit céder cette relique pour un prix inférieur à celui que le premier Grec venu en eût offert. A son départ de Constantinople, il obtint de l'empereur un de ses officiers, nommé Boniface, pour l'accompagner jusqu'aux frontières. Au moment de se séparer de son guide, il lui montra sa chapelle et les objets qu'il rapportait en Europe. Comment et par quels moyens, s'écria Boniface, as-tu pu obtenir cette très sainte et adorable relique ; car ce sont bien là les tablettes du grand saint Basile renfermant un fragment de la croix du Seigneur apportée de Césarée par l'archidiaque Mésopotamios. Cette question qui confirmait l'authenticité de la relique combla de joie l'archevêque.

En rentrant en Espagne, il trouva son diocèse menacé par de grands dangers. Alonzo VI venait de mourir, et le comte Henri de Portugal aspirait à la couronne de Castille. Dans la crainte d'exposer ce trésor au pillage, il tint conseil avec les moines de Carrion qui étaient soumis à Cluny, et résolut de l'envoyer en France, afin de le mettre en sûreté et d'y créer un souvenir de perpétuelle reconnaissance pour le salut de son âme. Il le confia à un frère

nommé Dalmace, et l'abbé Pons le reçut en grande pompe le 5 des calendes d'août 1112. ¹

Huit ans plus tard, les reliques de saint Étienne, premier martyr, furent également apportées de Terre sainte. Gelduin, ancien seigneur du Puiset, puis moine de Cluny et prieur de Lurcy-le-Bourg en Nivernais, partit en 1110 pour Jérusalem en compagnie de deux religieux. Il fut accueilli avec honneur par le roi Baudouin, son cousin, et élu abbé du monastère du Saint-Sépulcre de la Vierge, dans la vallée de Josaphat. Un jour qu'il rendait visite à l'archevêque d'Édesse, flamand d'origine, qui avait autrefois été admis par saint Hugues à une participation de bonnes œuvres avec Cluny, celui-ci retenu au lit par la goutte lui adressa de nombreuses questions sur le monastère bourguignon. En se souvenant qu'il avait été dédié aux apôtres Pierre et Paul et au premier martyr saint Étienne, la pensée lui vint de confier à Gelduin un fragment du doigt du diacre martyr qu'un Grec de noble famille avait autrefois apporté de la chapelle de l'empereur de Constantinople à Édesse. D'un côté, il redoutait de laisser tomber cette relique entre les mains des Sarrasins qui attaquaient Édesse; de l'autre, il ne pouvait se décider à s'en dessaisir. Comme il était en proie à l'incertitude, les apôtres Pierre et Paul en costume d'archevêque, accompagnant saint Étienne en habit de lévite, lui apparurent trois fois de suite dans son sommeil, le pressèrent d'exécuter son intention, et le menacèrent de la perte de ses biens et de sa vie. A la troisième apparition, l'archevêque réveilla ses chapelains en poussant des cris de terreur et leur recommanda de passer le reste de la nuit à côté de son lit en psalmodie et en prières. Au point du jour, il manda Gelduin avec deux de ses moines, il lui raconta ses visions, et lui remit la relique pour qu'il la fit parvenir à Cluny. Quelque temps après, il fut guéri par l'intercession de saint Étienne, et put se rendre sur sa mule à Antioche à une assemblée des princes chrétiens. Gelduin confia la relique

¹ Bibl. Cl., p. 362.

au moine Frotmond qui la porta à Cluny. Pierre-le-Vénéable la fit placer plus tard, avec une dent de saint Jean-Baptiste, dans deux reliquaires, de chaque côté du grand autel. ¹

Tels furent les hommes distingués, les témoignages de vénération qui continuèrent, du temps de l'abbé Pons, la gloire du monastère. Mais, sous cette prospérité apparente, sous le respect universel se cachait un malaise intérieur; la division existait entre l'abbé et une partie de ses moines. Dans les premières années, Pons était resté fidèle aux habitudes de modestie, de prudence et de réserve; mais, appelé fréquemment au dehors par des voyages et des visites abbatiales, comblé d'honneur par les papes, souvent en relation avec les princes, portant la facilité du caractère jusqu'à la faiblesse, le sentiment de son importance jusqu'à la vanité, l'amour des honneurs jusqu'à l'enivrement, il oublia promptement les vertus que ses prédécesseurs avaient fait admirer en tous lieux; il se laissa gagner à l'esprit du siècle. Sous la coule du religieux perçait le seigneur féodal. Il aimait les habits magnifiques, les cortèges pompeux. Il flattait les bourgeois de Cluny en se montrant libéral et ami de la popularité. Quelques religieux lui ayant présenté des observations sur cette conduite qui compromettait les intérêts les plus sacrés, sur ses folles dépenses qui épuisaient les ressources de la communauté, il les repoussa avec hauteur, prit un ton de maître, et s'aliéna une partie des frères.

Cette division resta pendant dix années à peu près inconnue des séculiers, et les murmures ne sortirent guère de l'enceinte du cloître. Mais, à la suite de ses contestations avec l'évêque de Mâcon, les mécontents finirent par élever la voix et l'accusèrent, auprès de Calixte II, de violences et de prodigalités. La nouvelle de cette dénonciation, répandue dans l'ordre, causa des rumeurs et des appréciations diverses. Pons se hâta de partir pour Rome, et, soit lassitude, soit dédain, il pria le pape de reprendre le bâton pastoral. Calixte, après lui avoir adressé des exhortations inutiles, consentit à sa demande. Il obtint de lui la promesse de partir

¹ Bibl. Cl., p. 566.

pour Jérusalem et d'y passer le reste de sa vie. En recevant son abdication, il lui tint ces paroles qu'il fit consigner par écrit : « Nous t'ordonnons de renoncer à toute entreprise téméraire sur l'abbaye que tu as abdicquée entre nos mains. Si, par légèreté, tu viens jamais à transgresser cet ordre, tu perdras notre grâce et celle du bienheureux Pierre, et si tu élèves la voix vers nous, tu ne seras point écouté. »

La Chronique de Mont-Cassin raconte que l'abbé de Cluny étant venu prier, avec douze de ses moines, au tombeau de saint Benoît, fut frappé de la piété des religieux et s'écria : « Combien je préférerais être doyen de Mont-Cassin plutôt qu'abbé de Cluny. » Il ajouta que, s'il n'avait fait vœu de partir pour Jérusalem, tout son désir serait d'y finir sa vie. Il se recommanda aux prières des frères et s'embarqua dans la Pouille sans avoir pris congé du pape et demandé sa bénédiction. ¹

Aussitôt après son départ, Calixte II ordonna aux moines de choisir un abbé. Ils élurent Hugues, prieur de Marcigny, vieillard d'une vie sans tache, qui accepta avec répugnance et mourut trois mois après, laissant tout son souvenir dans cette modeste épitaphe inscrite sur son tombeau, qui était placé près du mur nord de l'église : « Ci-gît Hugues II, abbé de Cluny, dont le père était de Besançon et la mère de Lyon. Éclatant en piété, vieillissant dans l'amour divin, toujours gai dans l'exercice du culte, il vous fut toujours attaché, ô souverain Créateur. Puisse-t-il vivre avec vous en repos, heureux pour l'éternité. » ²

Les moines fixèrent le jour d'une nouvelle élection et invitèrent par lettres tous les abbés et les prieurs de l'ordre à s'y rendre.

¹ Bibl. Cl., p. 559.

² Orderic Vital, tr. Guizot, t. IV, p. 365. Hugues avait été, selon Dom Vaissette, abbé de Saint-Pons de Thomières, puis prieur de Marcigny après Raynald de Semur; il était probablement de la même famille que ce dernier, mais rien n'établit cette parenté. Ces mots, Besançon et Lyon, doivent s'entendre de la province ecclésiastique dont ces deux villes étaient les métropoles. V. Vita Petri Venerabilis, auctore Rodolfo monacho, dans D. Martène, Amplissima Collectio, t. VI, p. 1187. — Petri Vener., Opera, éd. Migne, p. 923.

Dans l'octave de la fête de l'Assomption de l'an 1122, une foule de religieux et d'évêques portèrent leur choix sur un jeune moine de vingt-huit ans, Pierre-Maurice de Montboissier, qui, sous le nom de Pierre-le-Vénérable, devait rester à toujours la plus haute personification du nom clunisien.

!

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

[1122—1143].

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

[1122—1143]

CHAPITRE I^{er}.

Origine de Pierre-le-Vénéral. — Sa famille. — Sa mère Raingarde. — Son élection. — Le schisme des Pontiens. — Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs. — Fin du schisme. — Mort de l'abbé Pons.

En 966, un comte d'Auvergne, nommé Hugues Descousu, seigneur de Montboissier, se sentant la conscience troublée par des fautes dont la discipline sévère de ce temps réservait l'absolution au souverain-pontife, se rendit à Rome avec son épouse Isengarde. Après s'être purifié par la confession, il revenait dans son pays, visitant les tombeaux des apôtres et des martyrs, pensant aux moyens d'accomplir la pénitence qui lui avait été imposée et qui consistait, comme d'habitude, à édifier un monastère, lorsque la fatigue du voyage l'obligea de s'arrêter quelques jours à Suze, au pied du mont Cenis. Il y reçut l'hospitalité d'un ancien ami. Comme il l'entretenait de son projet : N'allez pas plus loin, lui dit ce dernier, en lui montrant du doigt une haute montagne située à douze milles de la ville, sur laquelle s'élevait une petite chapelle dédiée à l'archange saint Michel; après les deux princes des apôtres, nul autre n'est plus digne de donner son nom à un monastère que le prince des armées célestes. Puis il se mit à lui faire le récit des merveilles qui s'étaient accomplies en ce lieu. Une

colonne de feu y était descendue la nuit comme sur un nouveau Sinaï, en projetant des rayons lumineux aux flancs des montagnes voisines. Une liqueur semblable à de l'huile avait tracé, à travers les rochers, au-dessous de la petite église, l'image de la croix. Tandis qu'Amizon, évêque de Turin, priait avec un saint prêtre sur les marches de l'autel, s'était dressé devant leurs yeux un sanctuaire resplendissant d'une beauté éclatante, imprégné de cette huile mystérieuse et comme proposé par la main des anges. Des malades, qui allaient autrefois jusqu'au mont Gargan demander leur guérison à l'archange, l'avaient trouvée sur ce sommet qui était devenu l'objet de sa prédilection et que les habitants du voisinage avaient surnommé la Montagne de Feu.

Ce récit merveilleux produisit une vive impression sur le comte Hugues. Toute incertitude disparut de son esprit, lorsque, la nuit suivante, saint Michel lui-même apparut séparément à lui et à sa femme, et leur ordonna d'édifier en ce lieu le monastère projeté. Le lendemain, tous deux visitèrent la montagne angélique, la trouvèrent propre à l'exécution de leur dessein, et se rendirent à treize milles de là, au château d'Avigliana, auprès d'Ardoin Glabron, marquis de Turin et de Suze, qui leur permit, moyennant une somme d'argent, d'y établir une fondation libre de sa suzeraineté et de toute autorité séculière.

Mais il fallait trouver un homme qui se chargeât de l'entreprise. Un ermite, nommé Jean, que ces miracles avaient attiré dans le pays, conseilla au comte de la confier à un religieux nommé Advert qui, en revenant de Rome, s'était arrêté à Suze. Advert, ancien abbé de Lézat, expulsé par ses moines révoltés, se laissa gagner facilement à cette proposition. Avec la modique somme que lui remit le seigneur de Montboissier, il édifia quelques habitations grossières au milieu des rochers abruptes qui entouraient la chapelle, puis il attendit que le comte lui envoyât d'Auvergne des ressources plus considérables. Hugues revint bientôt lui-même; mais, quand il voulut tracer le plan d'une vaste église, il trouva l'emplacement trop étroit et trop isolé. Il retourna auprès du marquis Ardoin, lui acheta une petite terre nommée Cluse, située dans une position

plus accessible, à l'entrée du val de Suze. Il y joignit deux propriétés voisines, obtint de l'évêque Amizon l'exemption de la juridiction épiscopale pour le monastère, et la fit confirmer par une bulle du pape et par un rescrit de l'empereur Othon II. Quelques années après, Benoit, abbé de mœurs angéliques, successeur d'Advert, y établit des habitudes sévères et une hospitalité généreuse qui firent de Saint-Michel de Cluse une des abbayes les plus célèbres du Piémont, une des grandes hôtelleries placées sur le chemin de l'Italie. ¹

Hugues Descousu et Isengarde fondèrent encore dans leurs domaines d'Auvergne trois prieurés, à Cunlhat, à Arlanc, à Salviac, et les unirent à l'abbaye de Cluse. Maurice, leur fils aîné, témoin des vertus de l'abbé Benoit, continua leurs bienfaits et resserra les relations entre l'Auvergne et le Piémont. ²

Telle est la légende qui nous fait connaître la fondation du monastère de Saint-Michel de Cluse et les origines de la famille de Montboissier. Son château s'élevait au sein des montagnes du Puy-de-Dôme, non loin de Sauxillange; mais le chef-lieu de la baronnie se trouvait dans la petite ville de Cunlhat. Des fiefs et des châteaux nombreux en relevaient à foi et hommage ³. Si les Montboissier ne figuraient pas encore parmi les sept ou huit grands feudataires qui s'échelonnaient immédiatement au-dessous du comte d'Auvergne, tels que les vicomtes de la Tour d'Auvergne, de Murat, de Carlat, de Thiers, les barons de Mercœur, de Polignac, de Montpensier, auxquels ils se rattachaient par des liens de parenté, ils occupaient du moins une place considérable à côté d'eux et devaient plus tard s'élever au même rang.

Pierre-Maurice, petit-fils de Hugues Descousu, qualifié de prince

¹ Ann. Bened., t. III, p. 581, 712.

² Branche, Monastères d'Auvergne, in-8°, p. 194. Voy. dans Cibrario, Économie politique au moyen-âge, trad. fr., t. II, p. 79, une courte description, d'après Maxime d'Azeglio, de l'église Saint-Michel de Cluse; l'auteur pense qu'elle a conservé la forme primitive que lui donna son fondateur.

³ Montboissier est aujourd'hui un hameau de la commune de Brousse (Puy-de-Dôme). Bouillet, Nobiliaire d'Auvergne, t. IV, p. 205.

de Montboissier par le Cartulaire de Sauxillange, tenait de ses aïeux l'amour des choses religieuses. Il passait une partie de son temps en prières, en bonnes œuvres, en pèlerinages. Il accomplit dévotement le voyage de Jérusalem. Voisin et protecteur, comme ses ancêtres, du prieuré de Sauxillange dans lequel il avait sans doute été élevé, il y connut les abbés de Cluny qui le mirent en relation avec la Bourgogne. Il épousa Raingarde, que l'on a prétendu être fille de Geoffroy de Semur, fondateur de Marcigny, et nièce de saint Hugues. De cette union naquirent huit fils et deux filles élevés dans la pratique de la piété. Plusieurs devaient occuper dans l'Église des positions éminentes. ¹

Othon mourut le premier ; mais, dit Pierre de Poitiers, historien de Pierre-le-Vénéable, ses mérites revivaient dans ses frères. Pons, élevé dès sa jeunesse au monastère de Vezelay, passa dans celui de Saint-Michel de Cluse, et peut-être y occupa les fonctions de prieur. En 1128, Pierre-le-Vénéable, de concert avec les moines de Vezelay, le donna pour successeur à Albéric, ancien moine de Cluny, que le Pape Innocent II venait d'appeler au cardinalat. De tous les frères de l'abbé de Cluny, Pons est le plus connu ; car ce fut sous son administration qu'éclata cette révolution communale, dont la plume d'un grand historien a tracé un récit célèbre. Malgré l'énergie de son caractère, cette lutte opiniâtre consuma sa vie, et une maladie de langueur le conduisit au tombeau, au moment même où l'on parlait de le substituer à l'abbé Hugues III, successeur de Pierre-le-Vénéable, qui avait été frappé d'excommunication pour avoir embrassé le schisme de l'antipape Octavien contre Alexandre III [1161]. ²

Jourdain succéda, en 1146, comme abbé de la Chaise-Dieu, à Étienne de Mercœur, à une époque où cette abbaye, qui peut-être avait rêvé un instant d'être la rivale de Cluny, atteignait son plus haut point de prospérité. Élu d'une voix unanime par les

¹ Cartulaire de Sauxillange publié par M. Douniol, in-4°, 1864, p. 558, 561, et à la table. Voyez sur l'origine peu connue de Raingarde une note à la fin du présent volume.

² D'Achery, Spicilège, t. I, p. 575.

religieux, il vit se ranger sous la suzeraineté de ce monastère dix abbayes, une centaine de prieurés dans l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le royaume de Bourgogne, l'Italie, l'Espagne ; mais déjà le nombre de ses dépendances et l'accroissement des richesses avaient contribué à attiédir la ferveur parmi ses moines, et Jourdain eut à soutenir d'inévitables procès avec d'autres maisons, avec les seigneurs voisins, avec les évêques de Nîmes et d'Agde ; le soin des intérêts temporels absorba une partie de sa carrière.

Arman fut d'abord prieur de Cluny, puis abbé du monastère de Manglieu, fondé au septième siècle non loin de Sauxillange par le prêtre Magnus qui y apporta de Rome des reliques de saint Sébastien, au tombeau duquel il avait été guéri d'une fièvre qui, depuis longtemps, épuisait ses forces. Située dans le voisinage d'une foule de petits prieurés dépendant de Cluny ou de la Chaise-Dieu, l'obscur abbaye a entraîné dans l'oubli qui pèse sur elle le nom d'Arman de Montboissier.

Héraclius, d'abord chanoine de Lyon, fut élevé sur le siège de cette ville en 1153, trois ans avant la mort de l'abbé de Cluny, son frère. Lorsqu'en 1156 Frédéric Barberousse, époux de Béatrix, unique héritière de Raynald III, comte de Bourgogne, se rendit dans ses nouveaux États qui s'étendaient depuis Bâle jusqu'à l'Isère, afin d'y rétablir les droits de l'empire tombés en mépris par suite de l'indépendance des comtes et des prélats, l'archevêque Héraclius et les habitants de Lyon furent des premiers à le reconnaître comme leur maître et empereur romain. Frédéric, afin de mieux s'assurer la fidélité du primat, lui abandonna, par une bulle d'or de 1157, ses droits régaliens sur les monastères, les églises, les châteaux, les forêts, les péages du diocèse de Lyon. Il lui conféra la juridiction séculière sur la ville. Il lui donna le titre d'exarque, de prince du palais de Bourgogne, de président de son conseil. Il le créa son principal ministre dans le pays. De son côté, le pape nomma Héraclius légat dans les Gaules, et il figura comme arbitre dans de fréquents débats entre les églises et les pouvoirs séculiers, durant le petit nombre d'années qu'il vécut encore.

Deux autres frères restèrent dans le monde, Hugues, dont les

filles Poncie et Marguerite entrèrent à Marcigny à la suite de leur aïeule Raingarde, et Eustache, époux d'Héraclée, dame de Polignac et de Roche-Savine, qui perpétua le nom de sa famille avec un éclat qui, selon le moine Raoul, historien de Pierre-le-Vénéable, était connu dans toute l'Auvergne. C'est de lui que descendit Eustache II, qui, en 1348, confia par son testament la tutèle de son fils mineur à Alphonse de France, comte de Toulouse, frère de saint Louis, et l'institua, en cas de mort de ce fils, son héritier universel. Ainsi, le premier archevêché et trois des plus célèbres abbayes de France se trouvaient simultanément entre les mains de trois frères, dont l'un, Pierre-Maurice, surnommé le Vénéable, fut sans contredit, avec saint Bernard et Suger, un des plus grands caractères de ce siècle.

Maurice de Montboissier, père de cette glorieuse descendance, était un homme véritablement pieux ; mais son épouse Raingarde, avec cette exaltation qui est le propre des femmes, poussait la piété jusqu'à la passion. Maitresse et dominatrice dans son intérieur, ce furent ses conseils et ses exemples qui décidèrent chez la plupart de ses fils leur vocation religieuse. Quoique le ciel eût répandu ses bénédictions sur sa famille et ne lui eût rien laissé à désirer, elle supportait avec impatience cette vie du siècle à laquelle les circonstances semblaient l'avoir condamnée contre son gré. « Mariée dans la fleur » de son printemps, dit Pierre-le-Vénéable, qui a tracé un éloquent » tableau des ardentes aspirations de sa mère, attachée au sort » d'un époux, enchaînée dans les soucis du monde, ni l'étendue de » ses possessions, ni la noblesse de son rang n'avaient pu la recon- » cilier avec sa position. » Elle respirait le mépris des choses de la terre ; elle soupirait après celles du ciel comme le captif soupire après sa liberté, comme l'exilé soupire après sa patrie. Elle pleurait souvent en secret, avec amertume, sur ces liens conjugaux qui l'empêchaient de se vouer à Dieu dans l'obscurité du cloître. Sa plus vive consolation était de converser avec les prêtres et les religieux, de verser son ame dans leur sein. Elle accueillait les moines, les ermites, avec empressement. Quiconque portait l'habit religieux ou possédait une réputation de piété était forcé, en passant

dans le voisinage du château de Montboissier, d'y prendre l'hospitalité. Nul n'osait traverser ses domaines sans s'y arrêter quelques jours pour satisfaire aux pieux désirs de Raingarde. Elle gémissait devant les plus saints d'entre eux sur cette captivité du mariage qui l'obligeait à servir les intérêts du siècle, à prendre soin des autres, à négliger pour elle-même les choses de l'ame. Elle redoutait, en s'occupant du présent et en oubliant l'avenir, d'amasser sur elle la colère du ciel. Elle se jetait aux pieds de ces saints hommes et les arrosait de larmes; elle les suppliait de frapper par leurs prières aux portes de la miséricorde divine, afin d'obtenir ce qu'elle n'était pas digne d'obtenir elle-même.

Un des religieux les plus éminents du siècle, Robert d'Arbrissel, se présenta un jour au château de Montboissier. A la vue de cet homme qui parcourait à pied la France, prêchant en tous lieux la nécessité et les rigueurs de la pénitence, entraînant dans le cloître avec une parole ardente des femmes mariées, des veuves, des jeunes filles, des laïques, des prêtres, et trouvant des disciples jaloux de suivre ses traces parmi les plus saints et les plus austères, Raingarde ne put contenir le feu intérieur qui la consumait. Elle fit vœu, entre les mains de Robert, à l'insu de son époux, d'entrer à Fontevault du vivant de ce dernier, s'il y consentait, ou aussitôt après sa mort. Quelques jours après, elle alla trouver Maurice, et, mettant en œuvre tous les moyens de persuasion, elle lui traça un tableau émouvant des joies de l'éternité bienheureuse, des horreurs de la damnation éternelle; elle le supplia de lui permettre de le quitter pour se confiner dans la retraite. Le seigneur de Montboissier se laissa vaincre à demi par ces prières. Il lui promit que, si leur vie se prolongeait au-delà d'un certain terme, chacun entrerait de son côté dans un monastère, et que, si l'un d'eux mourait avant l'autre, le survivant accomplirait immédiatement son pieux dessein.

La mort de Maurice, décédé au retour d'un voyage de la Terre sainte, avança pour Raingarde le moment si longtemps attendu. Elle rendit à son époux malade les soins les plus assidus. Elle ne quitta pas un instant son chevet, et ne pensa qu'aux moyens d'assurer le salut de son ame. Afin de lui éviter toutes préoccupations

terrestres, elle rédigea elle-même son testament ; elle transigea sur les procès, institua des héritiers, fit le partage de ses châteaux, régla ses intérêts temporels avec un ordre parfait. Elle l'engagea à scruter profondément sa conscience, à confesser ses fautes cachées ou oubliées, à faire des aumônes aux pauvres et aux monastères, à redouter les terribles jugements de Dieu et à espérer en même temps dans son infinie miséricorde, à procurer à son ame l'absolution, à régler lui-même les soins de sa sépulture. « Il me semblait en l'écoutant, dit Pierre-le-Vénérable, qui était présent à ces exhortations, entendre un docteur enseignant du haut de la chaire chrétienne. » Tandis que tout était deuil et larmes autour du mourant, tandis que les vassaux faisaient retentir le château de cris de douleur, tandis que les fils de Maurice entouraient son lit de mort comme d'une couronne, que ses parents comprimaient avec peine leurs gémissements, Raingarde seule, les yeux sereins, veillait à tout avec un courage viril. Elle enveloppa le corps du défunt dans la coule monastique, et, au milieu d'une foule immense, elle l'accompagna, à la fois joyeuse et triste, jusqu'à Sauxillange, où les moines lui donnèrent la sépulture. Puis, afin d'obtenir le repos de son ame, elle parcourut les pays voisins, visita les églises et les monastères, distribua aux pauvres d'abondantes aumônes, pria et sollicita des prières pour son époux et pour elle-même.

Des amis haut placés lui conseillèrent de se remarier. Elle pouvait contracter, disaient-ils, une nouvelle alliance avec un homme riche et puissant. Elle n'avait qu'un mot à prononcer pour accroître encore sa fortune. « Je suivrai bientôt votre conseil, répondit-elle » en riant ; nouvelle épouse, j'entrerai dans le lit d'un nouvel époux. » En attendant, elle préparait tout pour son départ. Elle ne révéla son projet qu'à deux personnes : un laïque qu'elle avait chargé de ses préparatifs, un moine de Sauxillange à qui elle avait ouvert sa conscience. La nuit qui précéda le jour où elle devait dire au monde un éternel adieu, elle se rendit au tombeau de Maurice, elle l'arrosa de ses larmes, passa de longues heures à gémir sur sa vie passée, puis alla se prosterner aux pieds du

moine et lui confessa les péchés qu'elle et son époux avaient commis durant les années de leur union. Le défunt, dit Pierre-le-Vénéral, semblait parler par sa bouche ; l'époux exprimait son repentir par la voix de l'épouse.

Après avoir reçu l'absolution et obtenu de s'enfermer dans un cloître, elle se leva de terre, dit un dernier adieu au tombeau de Maurice, et, accompagnée de quelques serviteurs d'une sagesse éprouvée, de quelques nobles voisins qui lui faisaient cortège, elle se dirigea vers le monastère de Cluny, en annonçant l'intention de demander aux religieux des prières pour son mari. Elle y laissa des dons conformes à son rang ; et, feignant de reprendre le chemin de l'Auvergne, elle alla frapper, en passant, à la porte de Marcigny. Elle avait fini par lui donner la préférence sur Fontevrault, parce que Robert d'Arbrissel était mort [1118] et que la clôture y était infranchissable, tandis qu'à Fontevrault les religieuses pouvaient, dans certains cas, sortir du couvent. Elle fut accueillie avec honneur dans la maison d'hospitalité, sans que la communauté eût été prévenue de son dessein.

Au jour fixé pour son entrée, elle demanda au prier Hugues de réunir les religieuses. Elle se présenta avec ses compagnons de voyage, et, leur donnant un spectacle auquel ils ne s'attendaient pas, elle leur adressa les paroles suivantes : « Pendant longtemps, mes amis, cette vie mortelle nous a réunis sous une loi commune et nous a conduits du berceau presque au seuil de la vieillesse. Nous avons tout vu et tout essayé. Notre délicatesse avide a goûté de toutes les jouissances que promet la terre. Abondance des richesses, parenté nombreuse, peuple d'amis, honneurs d'un rang élevé, étendue de la puissance, volupté de la chair, orgueil de la vie, il ne nous reste plus rien à ambitionner ici-bas. Mais tout cela, je vous le demande, peut-il nous suffire ? Nous avons vécu de longues années, et il semble aujourd'hui que nous n'ayons vécu qu'un instant. Nous avons possédé beaucoup de choses ; mais elles ont déjà passé et nous ne pouvons dire maintenant qu'elles nous appartiennent. Nous avons flâté les penchants de la chair, et il ne reste plus trace de nos

» jouissances. Aucune ne pourra jamais nous rassasier. Plus, au
 » contraire, nous nous en repaltrons avec avidité, plus elles nous
 » laisseront affamés. Il faut chercher d'autres aliments, si nous
 » voulons apaiser notre faim, éteindre notre soif, chasser notre
 » indigence. Il faut renoncer aux promesses du monde, dont la
 » fausse amitié trompe ceux qui placent en elle leurs espérances;
 » et, pour citer un exemple connu de vous tous, qu'avez-vous
 » donné à mon époux défunt, je vous le demande, vous ses fidèles,
 » ses amis intimes, à qui il a prodigué durant sa vie les armes,
 » les chevaux, l'argent, les terres, et qui lui devez une si grande
 » reconnaissance ? A qui avez-vous adressé des prières pour son
 » salut éternel ; quel saint avez-vous invoqué ; quel moine avez-
 » vous chargé de prier pour lui ; quelle aumône avez-vous faite à
 » son intention ? » Comme ils répondaient qu'ils n'avaient rien fait
 de tout cela. « Eh bien ! répliqua-t-elle, soyez juges de mes résolu-
 » tions, de ce que je dois faire et de ce que je dois craindre. Je
 » puis encore moins attendre de vous ce que vous avez refusé à
 » votre puissant seigneur et ami. Il serait insensé de placer des
 » espérances dans les hommes, quand on les voit trompées par
 » ceux qui vous sont le plus attachés. C'est donc en moi et non
 » dans un autre que je dois mettre désormais l'espoir de mon
 » salut, de peur qu'en comptant sur l'aide d'autrui je ne perde
 » par mon inaction l'aide de Dieu. Il faut que le corps travaille ;
 » il faut que l'ame prie pour elle-même pendant cette vie ; car,
 » lorsque cette vie viendra à lui manquer, personne peut-être ne
 » priera pour elle. Afin de conclure en peu de mots et de révéler
 » le projet que j'ai tenu jusqu'ici caché, sachez que mon pied ne
 » franchira plus le seuil de cette porte, que le monde ne me
 » reverra plus sous le ciel, que je ne sortirai plus du sépulcre que
 » je me suis choisi. »

A ces mots, des cris de surprise éclatèrent parmi la suite de
 Raingarde. Les uns étaient frappés de stupeur, les autres, dans leur
 colère, menaçaient de mettre le feu au prieuré. Bientôt ce premier
 mouvement s'apaisa et se changea en larmes : « Après la tempête
 » revient le calme, leur dit Raingarde ; après la pluie brille la

« sérénité ; à vos larmes succèdera votre gaieté accoutumée.
 « En attendant, retournez au siècle ; moi, devant vous, je vais à
 « Dieu. » En prononçant ces paroles, elle franchit la porte du cloître.
 On lui rasa la chevelure ; le prieur Hugues lui donna l'habit des
 novices et bénit sa cellule. Nous verrons plus tard quelles qualités
 elle déploya au sein de la communauté ¹. Mais ce récit suffit déjà
 pour nous faire connaître la femme exaltée dans ses aspirations,
 impatiente et tenace dans ses projets, qui porta dans son sein une
 des âmes les plus fortes assurément, mais aussi une des plus
 douces, des plus calmes, des plus heureusement équilibrées qui
 soient jamais écloses au souffle de l'Évangile.

Sa mère, dit un des auteurs de la Vie de Pierre-le-Vénéral, étant enceinte de lui, accourut un jour au-devant de Hugues de Cluny qui visitait ses prieurés d'Auvergne. L'abbé fixant ses regards sur elle : « Sachez, madame, lui dit-il, que le fruit de vos entrailles est d'avance consacré à Dieu et donné à saint Pierre. » A quoi Raingarde répondit : « Seigneur, si c'est un fils, qu'il soit fait selon votre volonté. » — « Ce sera un fils, soyez-en certaine, répliqua saint Hugues ². » La prédiction s'accomplit ; l'enfant fut baptisé sous le nom de Pierre-Maurice [1094] et placé, d'après les conseils de saint Hugues, en qualité d'oblat au monastère de Sauxillange. Il s'y livra à l'étude avec une ardeur qui porta des fruits précoces.

A l'âge de dix-sept ans il fut admis à faire profession, et Hugues qui touchait au terme de sa longue carrière bénit de ses mains sa robe religieuse. L'étendue de ses connaissances engagea l'abbé Pons de Melgueil à l'envoyer au monastère de Vezelay. Il y passa près de dix années à côté de son frère Pons de Montboissier ; ce fut durant son séjour à Vezelay que Raingarde leur mère entra à Marcigny. Raynald de Semur, neveu de Hugues de Cluny et successeur de l'abbé Artaud, avait rappelé la paix dans ce monastère qui devait, quelques années plus tard, être soumis à de nouvelles

¹ Petri Ven., Epist., liv. II, ep. 17.

² Radulfi monachi, Vita Petri Vener., dans Migne, Patr. lat., t. CLXXXIX, p. 10.

épreuves. Pierre-Maurice mit heureusement à profit ces jours de calme entre deux tempêtes ¹. Il atteignit la plénitude des sciences sacrées et profanes, et, prenant le devant sur les plus âgés et les plus sages, il fut nommé docteur des anciens et gardien de l'ordre, c'est-à-dire chargé des fonctions d'écolâtre et de prieur claustral.

Un ensemble de qualités rares chez un homme mûr, plus rares encore chez un jeune homme, lui concilia l'affection des frères. Les dons extérieurs s'associaient dans sa personne aux dons de l'esprit et du cœur. Sa taille était majestueuse, sa figure pleine de gravité et de charmes ; sa parole était douce en même temps que sa pensée élevée. Son éloquence coulait avec une facilité limpide qui faisait oublier les heures. Sa bonté et sa miséricorde qui partaient du fond des entrailles savaient ressentir et consoler toutes les misères. La grâce et la charité respiraient dans toutes ses actions et dévoilaient une âme avec laquelle peu d'âmes au monde pouvaient entrer en comparaison. ²

A une époque plus avancée de sa vie, lorsque des dissentiments eurent éclaté entre lui et son frère Pons, dont le caractère était plus raide et plus obstiné, Pierre-Maurice aimait, du sein des occupations et des difficultés que lui créait la réforme de ses moines, à se rappeler les années d'étude et de méditations qu'il avait passées à Vezelay. Dans une lettre où il reproche à Pons, qui n'était pas encore abbé, l'indépendance qu'il affectait vis-à-vis de lui et un voyage entrepris au tombeau des Apôtres sans l'avoir prévenu et lui avoir dit adieu, il parle avec un accent plein de tendresse des liens d'affection qui les avaient unis autrefois. « Pendant près de dix années, disait-il, nous avons habité sous le même toit; je n'ai point oublié et tu n'as pu oublier toi-même combien de fois nous nous sommes entretenus ensemble des choses divines, par quels discours fervents sur des questions spirituelles nous cherchions à nourrir en nous le mépris des

¹ Raynald de Semur fut abbé de Vezelay de 1106 à 1128.

² Id. id.

» biens de la terre et la soif des biens éternels. L'ardeur de la charité mutuelle était tellement brûlante dans nos cœurs, qu'ayant commencé de t'aimer par la seule impulsion de la nature, j'étais arrivé à ne plus t'aimer qu'à cause de Dieu et en Dieu ; tu étais pour moi un asile contre les flots de l'océan du monde, un port dans lequel je m'abritais avec sécurité. ¹

Après avoir maintenu la discipline et renouvelé l'esprit religieux dans cette communauté qui avait fréquemment à souffrir des ennemis du dedans et de ceux du dehors, Pierre-Maurice fut appelé vers l'an 1120 au prieuré de Domène, près de Grenoble, qui, fondé en 1027 et donné à saint Odilon par Eynard, seigneur de Domène, avait été pourvu de douze ou treize religieux sous saint Hugues. Il y resta peu de temps, et le Cartulaire du prieuré ne renferme qu'une charte où l'on voit figurer son nom. ²

Après la retraite de Pons, il se rendit à Cluny afin de prendre part à l'élection de son successeur. Les moines, après les jeûnes et les prières accoutumés, et le chant du *Veni Creator* destiné à invoquer les lumières de l'Esprit saint, s'étaient concertés entre eux sur le choix d'un abbé. Mais personne ne réunissait d'avance tous les suffrages, et aucun des candidats entre lesquels la communauté était partagée ne semblait à la hauteur des difficultés du moment. Toute incertitude disparut lorsque le jeune prieur de Domène entra dans l'assemblée avec les évêques, les abbés et les prieurs des maisons clunisiennes. Un sentiment unanime s'empara de l'ame des assistants, et il n'y eut qu'une voix pour proclamer Pierre-Maurice digne d'un pareil honneur. N'était-il pas, disait-on, d'une haute naissance, de mœurs aimables, d'une foi éprouvée, d'une piété exemplaire, d'une soumission absolue à la règle, humble, ami de la paix, instruit dans toutes les connaissances divines et humaines. Les religieux se levèrent de leurs sièges, l'entraînèrent sur le trône abbatial et le proclamèrent

¹ Liv. I, ep. 16.

² Bibl. Cl., p. 1647. — Cartul. S. Petri de Domina, in-8°. Lyon, 1859, p. 230.

seigneur et abbé. La bénédiction lui fut donnée par Anséric, archevêque de Besançon. ¹

Cette élection fit éclater dans l'ordre une joie presque universelle. Les panégyristes célébrèrent à l'envi les mérites de Pierre-Maurice. « Heureux Clunistes, s'écrie Pierre de Poitiers, applaudissez et réjouissez-vous ; un nouveau saint Hugues vous est rendu. Il égale les poètes de l'antiquité par la pénétration de son génie. Aucun de nos contemporains ne lui est comparable. En prose, il est un nouveau Cicéron ; en vers, un second Virgile. Il discute comme Aristote et comme Socrate. Augustin ne scrute pas avec un génie plus subtil les choses cachées ; Jérôme aurait peine à lui apprendre quelque chose. Il ne le cède en rien à Grégoire pour la douceur et la clarté de la parole, en rien à Ambroise pour l'ampleur de l'éloquence. Musicien, astrologue, arithméticien, géomètre, grammairien, rhéteur, dialecticien, aucune connaissance ne lui est étrangère. »

Calixte II adressa à Pierre-Maurice des félicitations particulières, des vœux pour la prospérité de l'abbaye ; il l'assura de son affection envers sa personne et envers Cluny ; il lui conserva les mêmes honneurs qu'à ses prédécesseurs. Dans une autre lettre il donna aux moines des consolations et des conseils. « Nous avons appris, » disait-il, les graves dommages, les pertes nombreuses éprouvées par votre monastère, les peines auxquelles a été exposée votre communauté. O mes chers fils dans le Seigneur, ne vous effrayez pas de ces perturbations ! Dieu aidant, nous vous aimerons toujours, nous viendrons à votre secours autant qu'il sera en notre pouvoir. Nous établissons dans le gouvernement de votre abbaye, nous voulons aimer, comme le fils de saint Pierre, Pierre, votre abbé, que vous avez récemment élu pour l'honneur de Dieu et pour l'utilité du monastère. Nous confirmons les possessions, les biens, les dignités, confirmés par nos prédécesseurs. Nous

¹ Radulfi monachi, Vita Petri Vener., c. 1.

² Petri Pictaviensis mon. Panegyricus, dans Migne, Patrol. lat., t. CLXXXIX, p. 49.

- défendons, par une disposition spéciale, qu'aucun de vos frères,
- qu'aucune autre personne ose susciter du scandale dans la
- congrégation au sujet de Pons, votre ancien abbé. Si quelqu'un
- contrevient à cette défense, qu'il encoure l'indignation de
- Dieu, du bienheureux Pierre et du saint-siège apostolique.
- Celui au contraire qui la respectera, qui témoignera à l'abbé
- Pierre respect et obéissance, se rendra agréable à Dieu, aux
- apôtres, à nous-même, et méritera de la miséricorde divine le
- pardon de ses péchés [nov. 1122].

Ces défenses n'étaient pas inutiles. Un parti assez nombreux dans l'abbaye regrettait la licence dont Pons l'avait laissé jouir et se berçait de l'espérance de son retour. Peut-être même entretenait-il avec lui des intelligences secrètes. On voyait souvent des abbés qui avaient abandonné leur charge, ou qui en avaient été dépouillés, ne pouvoir se résigner à une existence obscure, et rentrer dans leurs fonctions, soit par surprise, soit en faisant appel à leurs partisans. La vanité, le caractère versatile de Pons, l'exposaient plus que personne à une semblable tentation.

Pierre-Maurice, surpris à l'improviste par cette dignité, l'accepta comme un arrêt de la Providence. Mais, se regardant comme incapable de conduire un si nombreux troupeau, il ne voulut pas en prendre à lui seul la direction. Ramener la régularité parmi les religieux qui s'étaient abandonnés à leur volonté, concilier les partis qui divisaient la communauté, lutter peut-être contre les intrigues de Pons et de ses partisans, restaurer les intérêts temporels gravement compromis, empêcher que les désordres récents ne ternissent la réputation de l'ordre et ne portassent atteinte à son unité, poursuivre le cours de ses visites pastorales dans les maisons qui avaient participé au relâchement, lui parut une tâche trop lourde pour un seul homme et dont l'accomplissement exigeait l'aide du temps et d'un collaborateur.

Il trouva dans Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs, un religieux éprouvé depuis plusieurs années dans la direction d'une des dépendances les plus considérables de l'ordre, et un ami disposé à seconder ses labeurs. Aussitôt après son élection, il l'appela

à Cluny, et, tout en lui conservant le titre de prieur de Saint-Martin, il lui confia les fonctions de grand-prieur de Cluny. Mathieu avait éprouvé dès sa jeunesse une vocation particulière pour la régularité monastique. Né d'une noble famille de la province ecclésiastique de Reims, il avait été élevé dans les écoles de Laon, dirigées alors par le célèbre archidiacre Anselme, à qui sa science dans l'exégèse des Écritures mérita le surnom de Docteur des Docteurs. Devenu chanoine de cette église, il s'était lié d'une étroite amitié avec le prévôt Raoul Levert qui, en 1108, fut élevé à l'archevêché de Reims. Il l'avait suivi dans son diocèse en qualité de conseiller et de secrétaire.

Un trait distinctif de son caractère était la profonde aversion qu'il éprouvait pour la vie de la plupart des clercs. La religion n'était chez eux qu'apparence extérieure; le relâchement des mœurs, l'ambition, la cupidité, l'envie, jetaient le trouble dans les chapitres. Il regardait de pareils hommes comme des mercenaires prébendés; il les prit en dégoût, et, ayant souvent entendu son archevêque faire l'éloge de Cluny, préférer sa règle à toute autre, il entra à Saint-Martin des Champs [1114]. Le prieuré était alors dans toute sa régularité, sous la direction de Théobald qui devint plus tard évêque de Paris. Il reproduisait l'image de Cluny, dit Pierre-le-Vénérable, aussi fidèlement que la cire reproduit l'empreinte d'un cachet. Tous deux, malgré la distance, ne formaient qu'une seule et même maison. Après sept années d'une vie exemplaire, il fut nommé par l'abbé Pons prieur de Saint-Martin.

Il s'y distingua par une sainteté et une humilité singulières. La vie ascétique et la fermeté nécessaire au maintien de la discipline trouvèrent en lui un champion tel qu'il en existait peu dans l'ordre. Son bonheur était de rester au milieu de ses frères, de les entretenir du mépris du monde, de vaquer à la méditation des Écritures. Son immobilité et son recueillement le faisaient comparer à une des colonnes du cloître. Il n'omettait aucune des prescriptions relatives aux jeûnes, aux veilles, au silence, à la psalmodie, aux études, aux pénitences; il ne quittait jamais un cilice armé de pointes de fer; c'était, à ses yeux, autant de moyens destinés à

régénérer l'homme intérieur. On citait des exemples signalés de sa miséricorde et de sa justice. Il portait un amour paternel aux religieux qui étaient dévoués à leurs devoirs et au bien de la communauté. Il cherchait à relever les pécheurs avec un accent enflammé et les menaçait en termes effrayants des terreurs de la mort éternelle. Quant aux incorrigibles, il les châtiât sans pitié, les faisait frapper de verges jusqu'au sang, leur mettait des entraves, les jetait dans les cachots, leur faisait endurer la faim et la soif.

Trois cents religieux vivant à cette époque à Saint-Martin des Champs et dans ses dépendances, il était souvent obligé de s'absenter pour s'occuper de leur surveillance et de leurs intérêts. Souvent aussi il allait implorer les bienfaits des rois et des seigneurs, afin de soulager leur gêne. Ces voyages étaient pour lui un sujet de sollicitude et de fatigue. Il regrettait une heure seule passée hors du cloître; mais il s'en dédommageait quand il était de retour, en faisant lui-même l'emploi des bienfaits qu'il avait recueillis. Autant que le permettaient son goût pour la méditation et les devoirs de sa charge, il soignait les malades à l'infirmerie, il distribuait des aumônes à la porte du prieuré, il rendait aux étrangers les devoirs de l'hospitalité.

Cette hospitalité était une des plus généreuses du monde chrétien. Grâce à la charité de Mathieu, Saint-Martin devint une hôtellerie universelle. Des évêques, des abbés, des moines, des clercs, des nobles laïques, des pauvres voyageurs, des mendiants, encombraient chaque jour ses salles. Tous y trouvaient une bienvenue pleine de gaieté et une prévoyante abondance. Du reste, la nécessité de satisfaire à des besoins aussi nombreux ne traça jamais un pli sur son visage. Quand il ne possédait pas de ressources, il se les procurait par des échanges ou même en empruntant à des conditions usuraires. Il poussait la charité jusqu'aux bornes du possible; « bien différent, dit Pierre-le-Vénérable, de certains abbés et évêques qui, avec des magasins encombrés, avec des trésors qui débordaient, marchandait aux pauvres une bouchée de pain et entr'ouvraient le plus rarement possible leur porte à un hôte. »

Aussi, quand ses moines avaient à souffrir parfois de la pénurie, quand les dettes commençaient à peser lourdement sur la maison, cette gêne était passagère, et, comme la charité appelle la charité, des secours inattendus venaient bientôt à leur aide. La générosité des princes, de Louis-le-Gros, de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, changea plus d'une fois leur inquiétude en joie et leur disette en abondance.

Tel était l'auxiliaire éminent et déjà célèbre que Pierre-Maurice appela à son aide. La liaison qu'il avait contractée avec lui devint plus étroite et comme indissoluble. Mathieu aimait le cloître avec passion; Pierre lui confia la surveillance du cloître. Il le chargea d'extirper les plantes inutiles qui avaient poussé dans le champ de l'ordre monastique, de déraciner les abus qui s'étaient glissés sous l'administration de Pons. Mathieu montra dans cette réforme une habileté remarquable. Avec le concours de l'abbé et des religieux les plus sages, il supprima tout ce qui était irrégulier ou superflu dans la nourriture, la boisson, les mœurs; il remit en vigueur les anciens usages. Ce ne fut pas sans éprouver de la résistance, sans échouer plus d'une fois dans ses tentatives; mais Pierre-le-Vénéral, à qui nous devons le récit des vertus de Mathieu, a jeté sur ces misères le voile de la charité. Au bout de quelques mois Pierre, jugeant sa mission accomplie, lui donna un successeur et le renvoya à Saint-Martin des Champs¹. Il ne devait pas tarder d'en sortir pour accourir de nouveau à la défense de Cluny et y trouver le principe de son élévation aux premières dignités de l'Église.

Depuis près de deux ans, le calme semblait rentré dans l'abbaye. Pons avait passé une partie de ce temps en pèlerinages, à Jérusalem, sur le mont Thabor, à Bethléem et dans les autres lieux « où le Seigneur Jésus avait habité corporellement avec les pauvres Nazaréens². » Mais la réputation dont il jouissait parmi les princes chrétiens de la Palestine, son penchant pour la domination et la

¹ Petri Venerabilis, De Miraculis, liv. II, ch. IV, XVII.

² Orderic Vital.

popularité, ne lui permettaient guère de s'ensevelir dans la retraite. Il voulut prendre part aux expéditions contre les infidèles. Des combats meurtriers se succédaient sans interruption entre eux et les chefs des principautés chrétiennes. Roger d'Antioche avait péri sous les murs de cette ville, dont le territoire était au pouvoir des musulmans. Jocelyn de Courtenay, comte d'Édesse, et son cousin Galeran, avaient été chargés de chaînes et emmenés captifs en Mésopotamie par Balac, sultan d'Alep. Quelques jours plus tard, Baudoin II, roi de Jérusalem, tombait lui-même dans une embuscade entre les mains de Balac qui l'enferma dans le château de Quart-Pierre. Les Sarrasins d'Égypte, profitant de ces désastres qui présageaient la destruction de la domination française en Syrie, se rassemblaient en foules innombrables dans les plaines d'Ascalon. Jamais l'avenir ne s'était présenté pour les croisés sous d'aussi tristes auspices.

Après un jeûne rigoureux et des prières publiques, les chrétiens proclamèrent la guerre sainte au son de la grosse cloche de Jérusalem, et l'armée sortit de la ville, commandée par Eustache d'Agrain, comte de Sidon, régent du royaume en l'absence de Baudoin. Le patriarche Gormond de Picquigny portait en tête le bois de la vraie croix. Derrière lui venait l'ancien abbé de Cluny tenant la sainte lance qui avait percé le flanc du Christ, et qu'un prêtre de Marseille à l'imagination enthousiaste avait découverte dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche. A côté de Pons marchait l'évêque de Bethléem, ayant à la main un vase miraculeux qui avait reçu, disait-on, le lait de la Vierge-mère. L'armée française mit en déroute celle des Sarrasins sous les murs d'Ascalon et obligea ses débris à se réfugier dans la ville. Une flotte vénitienne s'empara de Tyr, et les princes captifs traitèrent de leur rançon. ¹

Le respect et l'influence dont Pons aurait pu jouir en Palestine ne le décidèrent point à y rester. Malgré le vœu qu'il avait fait, malgré la promesse qu'il avait jurée au pape, son inconstance le

¹ Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, p. 321, in-8°, 1854.

poussa à abandonner la terre des prophètes et des apôtres. Mais, selon l'expression de Pierre-le-Vénérable, de cet Orient où était née la lumière, il n'apporta que des ténèbres. En abordant en Italie, il évita de passer par Rome, de peur d'encourir les reproches de Calixte II. Il alla s'établir au diocèse de Trévise et y bâtit un petit monastère. Cet obscur asile devint bientôt fastidieux à celui qui avait été le chef de la plus splendide abbaye du monde chrétien, et il ne put se défendre du désir de rentrer en France.

Depuis son départ, les efforts de Pierre-Maurice n'avaient pu parvenir à calmer complètement les craintes et les regrets. L'esprit d'insubordination se cachait adroitement sous des apparences de paix et de piété. Au commencement de l'année 1125, Pons, rejetant les conseils de la prudence, passa les Alpes, et, apprenant que Pierre était en visite pastorale dans l'Aquitaine, il s'approcha à petites journées de Cluny, tout en protestant qu'il n'avait pas l'intention d'y aller. Mais, quelques moines sortis de l'abbaye, quelques vagabonds recrutés le long de la route, quelques gens de guerre soudoyés, vinrent le rejoindre, et il se présenta à l'improviste sous ses murs.

L'abbaye possédait un prieur qui, ayant exercé ces fonctions sous Pons, n'en était pas moins fidèle à Pierre-Maurice. C'était cet ancien soldat de la famille de Brancion, Bernard d'Uxelles, dit le Gros, qui avait été pendant quelque temps abbé de Saint-Martial de Limoges. Quoique déjà âgé, il conservait encore toute l'énergie d'un jeune homme. Il fit fermer les portes devant cette troupe effrénée et se prépara à opposer une vigoureuse résistance. Mais, par l'inspiration de Satan, dit Orderic Vital, une hideuse dissension s'éleva parmi les moines. La majeure partie d'entre eux résolut de recevoir Pons avec honneur, comme leur abbé légitime. Les révoltés de l'intérieur firent cause commune avec ceux du dehors. Des chevaliers, des bourgeois, des manants de Cluny, à qui Pons avait su plaire par son affabilité, ses habitudes séculières, sa magnificence, se réunirent aux soldats et brisèrent les portes à coups de hache ; Pons et ses adhérents furent accueillis avec acclamation ; le

prieur Bernard et les moines fidèles cherchèrent en toute hâte un abri dans les châteaux voisins. ¹

Alors se passa une scène de désordre inconnue jusque-là dans cette paisible demeure. La populace envahit les cloîtres, les dortoirs, l'infirmierie. Les lieux les plus secrets, qui avaient toujours été interdits aux laïques, furent ouverts à des bouffons, à des femmes de mauvaise vie, qui se livrèrent à des plaisanteries et à des démonstrations obscènes. Au milieu du tumulte, s'il faut en croire Orderic Vital, une partie de la nef de la grande église qui était nouvellement construite s'écroula, comme si la colère de Dieu eût protesté contre la profanation du lieu saint; mais elle n'écrasa personne dans sa chute, comme si, en même temps, sa miséricorde eût voulu donner à ces pécheurs égarés le temps de se repentir.

Pons se hâta de faire occuper toutes les parties de la vaste abbaye. Il contraignit, par les menaces et les châtements, les moines à lui prêter serment de fidélité. Il chercha à les persuader qu'il n'avait jamais donné sa démission. Les simples et les timides se laissèrent prendre à ces paroles; il expulsa ou jeta dans les cachots ceux qui lui opposèrent un refus courageux. Il porta une main sacrilège sur les croix, les rétables, les candélabres, les encensoirs d'or, sur les vases en matière précieuse. Il ne respecta ni les calices qui avaient contenu le sang du Christ, ni les châsses et les reliquaires qui renfermaient les restes vénérés des saints et des martyrs. Tous ces objets furent jetés dans la fournaise et convertis en lingots pour payer ses soldats et gagner la popularité des habitants. Il envahit avec leur aide les châteaux, les doyennés voisins de Mazille, Laizé, Péronne, Lournand. Il y introduisit des préposés de son choix. Il envoya un prieur jusqu'à Souvigny. Il déclara la guerre

¹ Pierre-le-Vénéral)le a composé sur le prieur Bernard une épitaphe qui est tout un portrait :

Egregius senex cui nil juvenile cohesit.....
 Hic, post militiam, celestia castra subintrans,
 Consenuit, certans hoc in agone diu.
 Iste sibi pro te nunquam, Cluniace, pepercit,
 Hinc sibi nulla dies absque labore fuit.

Opera, Petri Ven., p. 1022.

aux églises et aux dépendances qui ne voulurent point reconnaître son autorité. Ses soldats portèrent dans les propriétés le pillage et le meurtre. Cet état d'anarchie dura depuis le commencement du carême 1125 jusqu'au mois d'octobre suivant, et peu de jours se passèrent sans désordres et sans crimes. ¹

Les moines restés fidèles à Pierre-Maurice étaient accourus lui raconter les injures infligées aux serviteurs de Dieu. Il partit pour Rome avec les victimes et les témoins de cette guerre intestine. Calixte II venait de mourir, après avoir obtenu de Henri V la renonciation aux investitures et l'avoir réconcilié publiquement avec l'Église. L'antipape Bourdin vivait retiré au monastère de la Cava, et le saint-siège était occupé par Lambert de Fagnane, ancien évêque d'Ostie, sous le nom d'Honorius II. Le pontife envoya en France le cardinal Pierre, avec une lettre qui enjoignait aux archevêques et aux seigneurs d'aider son légat à expulser des maisons de Cluny Pons et ses partisans, dont l'orgueil arrogant avait troublé la paix de l'ordre. Il leur annonçait que le légat était chargé de porter contre eux l'anathème au nom du saint-siège. Il engageait par une autre lettre les moines rebelles à cesser toutes relations avec Pons, comme schismatique et usurpateur, et à reconnaître Pierre-Maurice comme pasteur et directeur de leurs âmes. Il adjoignit au légat Humbald, archevêque de Lyon, qui n'avait pas attendu l'intervention du pontife pour user, en sa qualité de métropolitain, du droit d'excommunication. Le pape le félicitait de sa fermeté et lui ordonnait de prescrire aux clercs et aux laïques de s'emparer de la personne de Pons et de le jeter en prison.

Au mois de janvier 1126, le légat convoqua à Lyon un synode, auquel se trouvèrent les suffragants de la province et d'autres évêques voisins. Pons, invité à comparaitre afin d'entendre proclamer la volonté du pape, refusa de se présenter. Le légat porta

¹ Petri Venerabilis, De Miraculis, liv. II, c. XII. — Chronicon Vosiense, dans Labbe, Bibl. Nova, t. II, p. 301. — Ord. Vital, partisan de Pons, rejette la faute du sac de l'abbaye sur le prieur Bernard-le-Gros qui refusa de recevoir Pons. La Chronique du Vigeois et Pierre-le-Vénéral ne partagent pas cet avis.

contre lui, contre les moines ses adhérents, contre les bourgeois de Cluny, l'excommunication pontificale. La célébration du service divin était interdite dans les églises du cloître et dans les paroisses de la ville; les cloches devaient rester muettes; les moines ne pouvaient s'assembler en chapitre ni dans l'abbaye ni au dehors. La même interdiction s'appliquait à Souvigny, où Pons avait introduit le prieur Eustorge, aux obédiences de Mazille, Laizé et Péronne. Il n'y avait d'autre service religieux permis que l'administration du baptême aux enfants et l'administration des sacrements aux mourants, encore ces derniers étaient-ils obligés d'attester qu'ils n'avaient point pris parti pour les rebelles. Ceux qui les avaient approuvés ou aidés, ceux qui avaient reçu ou acquis des objets provenant du trésor de l'abbaye, ceux enfin qui fournissaient des vivres ou des armes aux bourgeois de Cluny, étaient également sous le poids de cette excommunication, qui ne devait être levée qu'après le départ de Pons et la paix rendue au pays.

La gravité de la cause et la résistance de Pons obligèrent Honorius à citer les parties devant lui. Pons et Pierre-Maurice convinrent de s'y présenter la veille de la Saint-Michel, et, comme garantie de leur promesse, ils échangèrent des otages en présence du légat. Les moines restés fidèles et de nombreux prieurs se rendirent à ces grandes assises, devant lesquelles allaient se débattre l'honneur et l'avenir de l'ordre. Pons arriva, à regret, entouré de ses moines et des bourgeois de Cluny. Les lois canoniques ne permettant pas aux excommuniés de comparaître devant la juridiction du saint-siège, le pape lui envoya des cardinaux pour l'engager à rentrer dans le droit commun. Mais, par un orgueil aveugle et inconciliable avec la foi catholique, il rejeta cette proposition d'un ton méprisant; il protesta que personne au monde n'avait le droit de l'enchaîner dans les liens de l'anathème, et que ce droit appartenait à saint Pierre seul, dans les cieux.

Cette déclaration, qui niait l'autorité du pape sur l'Église, émut vivement Honorius. Rome entière fut troublée. Toutes les voix proclamèrent Pons non-seulement excommunié, mais schismatique. Le pape fit demander à ses adhérents s'ils voulaient accepter

son jugement et donner les satisfactions refusées par leur maître. Tous, ayant répondu qu'ils étaient prêts à se soumettre, furent introduits dans le sacré palais, pieds nus, avec une attitude suppliante. Ils confessèrent publiquement leur faute, reçurent l'absolution, et alors commença la discussion de la cause.

Les Pontiens n'oublièrent aucun des moyens qui pouvaient être favorables à leur abbé et à eux-mêmes. Ils prétendirent que Pons avait été privé de sa dignité par surprise et par fraude, qu'il n'avait jamais donné librement sa démission. Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs, chargé par Pierre-Maurice de défendre les intérêts de la régularité, prit ensuite la parole. Il exposa avec habileté les circonstances de l'élection de Pierre-Maurice, les actes de violence qui l'avaient empêché de rentrer dans l'abbaye. Il fit comparaître les témoins en présence de qui Pons s'était démis de son plein gré. On donna lecture des paroles que Calixte II lui avait adressées ; on présenta les lettres par lesquelles Honorius II engageait les moines à revenir sous l'obéissance de Pierre-Maurice. Le pape se leva ensuite avec la cour romaine et se retira pour délibérer. Il rentra quelques heures après, et l'évêque d'Ostie prononça la sentence suivante : « La sainte Église romaine prive à perpétuité » de tout honneur et de toutes fonctions ecclésiastiques Pons, » envahisseur, sacrilège, schismatique, excommunié. Elle restitue » Cluny, ses moines, et les choses appartenant au monastère, à » l'abbé Pierre, ici présent, à qui elles ont été injustement sous- » traites. » La liberté était rendue aux otages de Pierre-Maurice ; ceux de Pons étaient maintenus dans leur serment ; les laïques étaient condamnés, sous des peines abandonnées à l'appréciation de l'abbé, à restituer les objets enlevés au monastère et à réparer les dommages qu'ils avaient causés. ¹

¹ Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXVI, p. 1266. — *Petri Venerabilis, De Miraculis*, liv. II, c. XIII. Cette sentence fut confirmée dans un rescrit adressé par Honorius à Pierre-le-Vénérable, et qui résumait la conduite de Pons et les mesures prises contre lui. Il était revenu de Jérusalem, disait cet acte, malgré sa promesse, contre la volonté de Dieu et du pape. Il avait envahi avec une audace sacrilège et une obstination orgueilleuse le monastère de Cluny, terni

Cette sentence suprême fit cesser les divisions : tous les moines présents se groupèrent autour de Pierre-Maurice et le reconnurent pour abbé. Pons, qui continuait seul de la tourner en dérision, fut saisi par les soldats du pontife et emprisonné dans une tour nommée les *Sept Salles*. Le mal romain, qui se répandit bientôt comme une peste, frappa dans l'espace de quelques jours la plupart des moines et de leurs serviteurs. Pierre-Maurice conserva la fièvre pendant deux années, et dut sa guérison aux prières de ses frères et aux soins d'un clerc savant dans la médecine. Pons, atteint par la maladie et miné par le chagrin, mourut au bout d'un mois dans sa prison [décembre 1125]. Quoiqu'il eût refusé de faire pénitence, le pape, par respect pour Cluny, lui donna la sépulture dans l'église de Saint-André. Plus tard, il consentit à laisser transporter en France sa dépouille mortelle, et Pierre-Maurice lui édifia un tombeau, à l'extrémité de l'aile gauche de la basilique, non loin du grand autel. Il était représenté sous la figure d'un moine ayant les pieds liés, une main coupée, tenant de l'autre une crosse brisée, image frappante de sa chute, souvenir destiné à produire une salutaire impression sur les âmes.

Telle fut la fin de l'abbé de Cluny qui, le premier, se montra indigne d'un si grand nom. Elle était bien différente de celle qu'avait rêvée, disait-on, son orgueil. On racontait dans les monastères clunisiens, qu'au moment où il assistait le Pape Gélase à son lit de mort, l'agonisant avait, à différentes reprises, tourné la tête et arrêté ses regards sur lui. Pourquoi me regardez-vous, saint-père, demanda Pons ?— C'est que je lis sur votre visage, répondit le pape, que vous mourrez un jour dans le pays de la papauté. A dater de ce moment, l'ambition de la tiare s'était glissée dans son âme et il avait vu avec déplaisir l'élection de Calixte II. Son opposition aux

la splendeur de la religion de ses moines qui brillait dans toute la France, infecté de son venin les cœurs simples, pillé et distribué à ses soldats une partie des vases sacrés et du trésor de l'église qui était destiné au soulagement des pauvres. Le pape le condamnait comme envahisseur, brigand, excommunié, ennemi des préceptes de saint Benoît, marteau du monastère et de l'ordre (*malleus monasterii et ordinis*). Bull. Clun., p. 43.

ordres d'Honorius était peut-être un gage jeté aux adversaires du saint-siège, une sorte de candidature à une papauté schismatique. Quoi qu'il en soit, sa mort dans l'exil et dans la prison, ses faiblesses surtout, lui valurent les regrets d'un grand nombre. Ses partisans allèrent jusqu'à prétendre que sa sainteté éclata sur son tombeau par des miracles évidents; apologie mensongère qui n'était au fond qu'une protestation contre le rétablissement de la discipline dont il avait fait bon marché. ¹

La vérité, c'est qu'il s'était précipité à l'étourdie du faite de la grandeur dans le fond de l'abîme; c'est qu'il avait échangé le rôle glorieux d'abbé de Cluny pour une existence misérable; c'est qu'après avoir servi utilement la papauté dans la querelle des investitures, il essayait de susciter lui-même un schisme au moment où prenait fin celui qui avait divisé l'Église.

En effet, pendant son séjour en Palestine, de grands événements s'étaient accomplis. Les princes allemands fatigués de la guerre avec l'Italie, les évêques dégoûtés du schisme, appelaient de tous leurs vœux une réconciliation entre le pape et l'empereur. Un parti puissant se forma sous la direction d'Adalbert, chancelier de l'empire et archevêque de Mayence, qui fit de cette ville le foyer de la ligue antiimpérialiste. Une armée considérable était sur le point d'en venir aux mains avec celle de Henri V, quand les seigneurs chargèrent douze d'entre eux d'ouvrir des négociations. Les clauses principales étaient le rétablissement d'une paix générale, la conservation par le royaume et par l'Église de leurs biens respectifs, un accord entre le pape et l'empereur afin de terminer la question des investitures. Calixte II, rentré dans Rome à l'aide d'une armée composée d'habitants des États de l'Église et de Normands de Sicile, s'était emparé de l'antipape Bourdin qui exerçait à Sutri toute sorte de violences contre les pèlerins. On l'avait revêtu d'une grossière

¹ Labbe, *Bibl. Nova*, t. II, p. 301. Duchesne, dans ses notes à la suite de la *Bibl. Clun.*, p. 100, dit que le Martyrologe bénédictin le plaça au nombre des saints. Sa fête était indiquée au 4 des calendes de janvier, en ces termes : *In monasterio Cluniacensi, depositio sancti Pontii, abbatis, doctrina et sanctitate clari.*

peau de mouton, promené dans Rome assis à rebours sur un chameau dont il tenait la queue en guise de bride ; puis, après avoir subi les insultes de la populace, il avait été envoyé au monastère de la Cava pour faire pénitence.

Calixte II, rappelant à l'empereur les liens du sang qui les unissaient, déclara qu'il était décidé à accueillir les vœux des seigneurs. Une diète s'ouvrit à Worms au mois de mai 1122. Après une semaine de conférences, deux traités furent lus dans les plaines du Rhin à l'armée et au peuple, qui les accueillirent par de bruyantes acclamations. L'empereur abandonnait à Dieu, aux apôtres Pierre et Paul, à l'Église catholique, les investitures par la crosse et l'anneau, qui étaient les symboles de la puissance spirituelle. Il accordait, dans toutes les églises de l'empire, la liberté des élections, conformément aux canons. « Je conserverai, disait-il, la paix avec le pape et la sainte Église romaine ; je lui prêterai fidèlement secours quand il le demandera. — Je consens, disait de son côté le pape, à ce que les élections des évêques et des abbés se fassent en votre présence, sans violence ni simonie. L'élu recevra de vous, après sa consécration, l'investiture des régales et le sceptre, symbole de sa suzeraineté temporelle ; ils s'acquitteront par là de leurs obligations envers vous. Je vous accorde la paix ainsi qu'à ceux qui ont pris parti dans ces longues discordes. » Les légats prononcèrent ensuite l'absolution sur l'armée impériale et sur tous ceux qui avaient trempé dans le schisme. Cet acte fut ratifié quelques mois après, au concile général de Latran, par plus de trois cents évêques et six cents abbés.

Tels étaient les graves résultats que saint Hugues et les pontifes sortis de Cluny n'avaient cessé de préparer depuis l'élection de Léon IX, c'est-à-dire depuis plus de soixante-dix ans. Assurément l'Église n'était pas complètement affranchie vis-à-vis du pouvoir impérial. L'empereur, en perdant le privilège de conférer directement les évêchés et les abbayes, pouvait encore, par sa présence aux élections, exercer sur elles une puissante influence ; les évêques, par l'investiture du sceptre, restaient toujours ses vassaux comme princes laïques. Mais ce concordat, qui, après quarante ans de

guerre, attribuait enfin à l'Église ce qui appartenait à l'Église, n'en signalait pas moins le commencement d'une ère nouvelle; il causa, s'il en faut croire des documents contemporains, une joie unanime dans le monde chrétien. Revenons au monastère de Cluny.

Les panégyristes célébrèrent avec enthousiasme la fin d'une lutte qui avait menacé de diviser les membres de la grande congrégation clunisienne et chantèrent la victoire de Pierre-Maurice. « De » tous côtés, ô Pierre! s'écrie Pierre de Poitiers, on célèbre en ton » honneur de nouveaux triomphes. Tes ennemis gisent abattus à » tes pieds. Père excellent, depuis ton retour de la Ville, la langue » perfide des Pontiens est réduite au silence. Ces lâches chiens ne » font plus retentir leurs furieux aboiements. Ils ne pensaient pas, » ces sacrilèges, que les choses dussent tourner ainsi, quand ils » vomissaient de farouches menaces à pleine bouche, quand, s'ap- » plaudissant d'avoir rappelé un maître semblable à eux, ils » espéraient lâcher ouvertement le frein à tous les crimes. Salut à » toi, qui as trouvé dans le Christ un glaive et une lance; tu as » vaincu, ami de Dieu! Maintenant, que cette race impure le » veuille ou ne le veuille pas, Cluny tout entier tremble sous tes » ordres; tu tiendras d'une main ferme le sceptre royal, tu » commanderas en triomphateur. »¹

Un nouvel honneur avait été conféré à l'ordre de Cluny dans la personne de son défenseur. Honorius II retint à Rome Mathieu de Saint-Martin des Champs; il lui donna l'évêché d'Albano et la pourpre romaine [1126]. L'humble religieux continua de garder dans son palais la vie qu'il avait gardée dans le cloître. Presque toujours confiné dans la retraite, il vivait plutôt comme un moine que comme un évêque. Il observa rigoureusement toutes les prescriptions de la règle clunisienne au sujet des vêtements et de la psalmodie. Il lui fallut cependant sortir de temps à autre de la solitude pour rendre à l'Église de nouveaux services. Honorius l'envoya à Mont-Cassin préparer l'élection d'un abbé, en remplacement de Nicolas, que ses dilapidations et ses habitudes guerrières

Petri Pictav. Paneg., dans Migne, t. CLXXXIX, p. 52.

avaient fait expulser par ses religieux. Il présida à Reims, à Rouen, à Châlons, des conciles qui approuvèrent la règle des Templiers, flétrirent les mœurs du clergé normand, condamnèrent les violences et la simonie d'un évêque de Verdun. La mort d'Honorius et le schisme le rappelèrent en Italie et lui imposèrent un surcroît de dévouement. ¹

Pierre-le-Vénéable, accablé de fatigue et miné par la fièvre, se hâta de revenir en France. Il prit quelques jours de repos à Sauxillange, près du berceau de sa famille, et rentra dans l'abbaye où de nouvelles luttes, mais cette fois des luttes pacifiques, l'appelaient à défendre la cause de Cluny devant l'opinion du monde chrétien.

¹ Ord. Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 420. — Ann. Bened., t. V, p. 160, 170.

CHAPITRE II.

Les Ordres nouveaux. — Discussion entre Cluny et Cîteaux. — La Discipline.
— L'Art monastique.

Une décadence profonde s'était emparée de la première abbaye et d'une grande partie de l'ordre bénédictin. Cluny, la source de la rénovation monastique, le principe de la plupart des ordres nouveaux qui, sur ses traces, avaient pris en main, dans le cours du siècle précédent, la régénération et la défense de l'Église, Cluny semblait pencher vers cet affaiblissement auquel la richesse et l'orgueil de la puissance conduisent les familles, les institutions, les nations elles-mêmes. Dans plusieurs de ses abbayes et de ses prieurés, les prescriptions de la règle au sujet de la nourriture, du costume, du silence, de la clôture, étaient tombées en désuétude. Les abbés et les prieurs voyageaient avec une suite de frères et de serviteurs proportionnée à la richesse de leur maison. De simples moines envoyés en mission auprès des évêques, à Rome ou ailleurs, oubliaient souvent dans ces voyages les devoirs de l'humilité, de la modération et de la continence. Mêlés avec une activité incessante aux affaires du siècle, ils y trouvaient un prétexte pour se laisser aller aux habitudes du siècle.

La centralisation de l'ordre avait eu de graves inconvénients; le même esprit avait gagné la tête et les membres. Chose remarquable, les maisons les moins éloignées de Cluny étaient les premières atteintes du même mal. Dans une lettre à Pierre, archevêque de Lyon, Pierre-Maurice retrace avec indignation le tableau des vices dont plusieurs d'entre elles, dans la province lyonnaise, étaient infectées. « A l'exception d'un petit nombre de bons moines, dit-il, le reste n'est qu'une synagogue de Satan. Que peuvent-ils revendiquer du moine, si ce n'est le nom et l'habit; où est en eux l'humilité, l'apparence seulement

• de l'humilité; où est la charité, où est la pauvreté? je parle de
• cette pauvreté véritable qui seule rend les hommes heureux, et non
• de celle qui les rend misérables, parce que, désirant d'en sortir, ils
• convoient avec passion les richesses et se donnent mille peines
• pour les acquérir. Des hommes de cette sorte peuvent-ils se
• dire moines, quand tous les jours on les voit se mêler de cœur
• et d'effet à la foule et aux agitations du monde? Ils prétendent
• qu'ils mènent une vie apostolique, parce qu'ils gardent la vie en
• commun, et qu'à part le vêtement et la nourriture tout le reste
• entre eux est commun. C'est déjà beaucoup, disent-ils, de
• se réunir dans une même église, un même réfectoire, un même
• dortoir. Cela est beaucoup pour de pareils hommes, j'en con-
• viens, et plutôt à Dieu qu'ils fussent réellement fidèles à ces obser-
• vances: plutôt à Dieu qu'ils habitassent tous sous le même toit, et
• qu'ils ne choisissent pas, pour y prendre leurs repas et pour y
• habiter, des maisons d'autrui, des maisons étrangères à leur
• ordre. Ce qui en résulte, je le passe sous silence, non par égard
• pour eux, mais par respect pour moi-même, qui rougirais de le
• raconter, et par respect pour le saint nom de notre ordre. Je ne
• saurais assurément être souillé par les infamies de ces hommes
• immondes; mais elles n'en sont pas moins un sujet de scandale
• aux yeux des gens simples, une occasion de blasphème contre le
• nom du Seigneur. Ne font-ils pas blasphémer ce saint nom, ceux
• qui, faisant consister la sainteté dans une hypocrisie menson-
• gère, deviennent publiquement des apostats, ouvrent, à l'exemple
• de la femme prostituée, leurs jambes au premier venu, et s'in-
• clinent avec une obéissance perverse devant les ordres des
• esprits malins? Mobiles, inconstants, emportés, orgueilleux,
• cupides, avarés, leur profession est une prévarication, leur sta-
• bilité un vagabondage, la conversion de leurs mœurs une aver-
• sion de Dieu; leur cloître c'est l'univers entier, leur Dieu
• c'est leur ventre, leur abbé c'est leur propre volonté; leurs
• mortifications ce sont les délectations de la chair. Ils profanent
• par leur mauvaise vie les lieux consacrés, ils font de la maison
• de prières une caverne de voleurs. Dans leur œuvre de perdition,

» ils offrent en sacrifice au diable, non des veaux et des bœufs,
» mais leur ame elle-même.... Arbres sans fruits occupant inu-
» tilement la terre, dignes d'être coupés et jetés au feu, détestables
» cultivateurs de la vigne qui refusent de rendre compte de leur
» récolte et détiennent injustement l'héritage du fils de famille. »¹

Le relâchement de la discipline signalé dans cette énergique invective était accompagné d'une autre sorte de désordre. La gestion des intérêts temporels avait également faibli entre les mains de supérieurs qui ne savaient pas tenir les rênes d'une main ferme. Leur vie dérégulée ou leur négligence avait augmenté l'audace des laïques, qui se livraient à toute sorte de violences contre leurs hommes, à des vols et des incendies sur leurs domaines. Pierre-Maurice, ne croyant pas ses prières assez puissantes pour y porter remède, faisait appel à la sollicitude de l'archevêque de Lyon.

Un pareil état de choses était d'autant plus compromettant pour la considération de l'ordre de Cluny, qu'il présentait un contraste frappant avec l'austérité dans laquelle vivaient d'autres ordres récemment fondés. Un souffle ardent d'ascétisme avait protesté dans les dernières années du siècle précédent contre la richesse, l'influence que possédait Cluny et contre la tiédeur dont plusieurs de ses maisons étaient atteintes. Les nouveaux fondateurs, laissant les Clunistes se préoccuper parfois de sollicitudes étrangères à la vie claustrale, cherchèrent dans une retraite absolue une source nouvelle à la ferveur religieuse. Ils repoussèrent tout ce qui avait été à la fois la cause de la prospérité de Cluny et la cause de sa décadence. Ils s'efforcèrent d'asseoir leurs institutions sur la base étroite de la pauvreté. Conserver la simplicité originaire des disciples de saint Benoît, se procurer par le travail les objets nécessaires, réduire leurs propriétés à celles qui étaient indispensables pour produire les choses essentielles à la vie, telle fut la pensée inspiratrice de leur institut. La réunion d'un grand nombre de religieux vivant en commun, sembla à quelques-uns d'entre

¹ Petri Ven., liv. II, ep. 2.

eux, ainsi que nous l'avons vu, peu compatible avec un pareil but, et la vie anachorétique fut remise en honneur en la combinant avec celle des cénobites. Ces nouveaux religieux habitaient la plus grande partie du temps dans des cellules isolées et ne se réunissaient que pour certains exercices. Aucun témoignage d'abnégation et d'humilité ne leur parut inutile pour faire contre-poids à l'orgueil des abbés et des évêques qui, devenus grands seigneurs, affichaient le faste, l'ambition, et se laissaient souvent aller aux violences ou aux faiblesses d'une vie mondaine.

La papauté, qui cherchait dans l'extension de l'ordre de Cluny le moyen d'assurer son action plus encore que la rénovation de la ferveur bénédictine, encouragea ces ordres nouveaux qui visaient plutôt à l'édification de l'Église qu'à y remplir un rôle militant. Obtenez de saint Benoît plus de « bénédictions spirituelles que temporelles, » dit Grégoire VII à Étienne de Thiers qui fonda, en 1073, près de Muret, dans une vallée sauvage du Limousin, l'ordre des anachorètes cénobites connu sous le nom de Grandmont. En effet, on vit ce noble fils d'un vicomte d'Auvergne, fidèle à son austère mission, passer trente années dans de dures pénitences, vivre de pain et d'eau pure mélangée parfois avec une poignée de farine de seigle, coucher sur une planche nue, porter une cuirasse sur sa chair, endurer la faim plutôt que de refuser une aumône aux pauvres, et passer de si longues heures prosterné à terre que ses genoux étaient couverts de calus et son nez aplati. Lorsque, au bout de cinquante années, la mort vint le séparer de ses disciples, il les laissa aussi pauvres que le jour qu'il les avait réunis, et il leur avait inspiré un désintéressement si complet, que la terre de Muret sur laquelle ils étaient installés leur ayant été disputée par les Augustins d'Ambazac, ils préférèrent l'abandonner plutôt que de plaider et se retirèrent dans celle de Grandmont.

Les Chartreux, établis en 1084 par Bruno, chanoine de Reims, dans une affreuse solitude du Dauphiné, cherchaient dans ce désert stérile et privé de soleil, non-seulement l'oubli du monde, mais toutes les duretés de la vie. Ils observaient un silence perpétuel, vivaient dans des cellules séparées, occupés comme les

anciens solitaires à la méditation, à l'étude, au travail des mains. Ils se réunissaient en communauté pour certains exercices, portaient sur la peau un cilice de laine non foulée, recouvert de vêtements légers qui les protégeaient à peine contre la rigueur du climat. Leur nourriture était misérable. Ils ne prenaient qu'un repas consistant en eau et en pain d'orge assaisonné d'un peu de sel, pendant trois jours de la semaine, en légumes cuits à l'eau pendant les trois autres. Ils mangeaient, les dimanches et les jours de fête, dans un réfectoire commun, et se permettaient alors l'usage du poisson et du fromage. Ils usaient très rarement d'un vin noyé d'eau. Comme ils s'étaient interdit de posséder des propriétés au-delà des étroites limites de leur retraite, leur unique ressource consistait en quelques champs cultivés, en troupeaux de bœufs et de moutons dont le produit servait à acheter les objets nécessaires à leur existence.

Ils avaient proscrit de leur église les ornements d'or et d'argent, à l'exception d'un calice d'argent avec son chalumeau, pour le service de l'unique autel qui s'y trouvait. La seule richesse qu'ils fussent jaloux d'amasser, c'était une collection de livres copiés de leurs mains. La règle voulait que chaque frère fût pourvu de tout ce qui était nécessaire pour écrire ; les uns copiaient, les autres collationnaient les copies ; un frère était chargé de la reliure. Ils refusaient toute espèce de présents. On raconte que Guillaume II, comte de Nevers, étant allé leur rendre visite, eut pitié de leur pauvreté et leur envoya une somme d'argent. Ils répondirent qu'ils n'en avaient besoin ni pour l'ornement de leur église ni pour eux-mêmes. Mais ils acceptèrent volontiers du comte des parchemins et des cuirs pour la transcription et la reliure de leurs manuscrits. L'austérité de leur vie était si dure que, malgré l'accroissement rapide des autres ordres, le leur comptait seulement sept maisons, quarante-cinq ans après sa fondation ; on leur reprochait d'abréger volontairement leur vie, et on alla jusqu'à demander si, avec un pareil régime, ils pouvaient mériter le ciel. ¹

¹ Petri Vener., De Miraculis, liv. II, c. xxviii. — Hurter, Tableau des Institutions de l'Eglise, 1843, t. II, p. 396, etc.

L'ordre de Prémontré fondé en 1120, au diocèse de Laon, pour la réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin, par Norbert de Gennep, chanoine de Xanten en Westphalie, parent et chapelain de l'empereur Henri V, s'inspirait d'un profond mépris du monde. La nourriture et l'habillement y étaient d'une extrême pauvreté. Les disciples de Norbert se contentaient de deux plats; ils ne mangeaient de viande que lorsqu'ils étaient malades; ils s'abstenaient en tout temps d'œufs, de lait et de fromage. Quand les légumes leur manquaient, ils y suppléaient par des herbes des champs et des feuilles d'arbres. Leurs vêtements étaient tellement rapiécés, qu'on ne distinguait plus de quelle étoffe ils étaient faits. Ils se livraient aux travaux agricoles, à la prière, à l'étude et à la méditation des Écritures. Ils avaient une si grande horreur de l'oisiveté, qu'ils ne rentraient jamais à la maison sans rapporter avec eux des fagots ou d'autres objets. Ce régime austère, qui unissait la vie active à la vie contemplative, devait les préparer à enseigner les dogmes de la foi, à prêcher la pénitence au peuple, à combattre les hérésies, à remplir les fonctions pastorales qui leur étaient confiées, à propager le bon exemple parmi le clergé. Ils puisaient dans la vie commune le recueillement et l'instruction nécessaires à l'accomplissement de ces travaux; ils y rentraient de temps à autre afin d'y retremper leurs forces. Malgré la sévérité de cette observance, l'ordre prit un grand essor. Vingt ans après sa fondation, il compta quatre-vingt-dix abbayes, et un tiers-ordre laïque qui servit de modèle à ceux que d'autres fondateurs établirent dans la suite. ¹

Bernard de Tiron, Vital de Mortain, Robert d'Arbrissel, avec des différences plus ou moins marquées dans leurs instituts, s'étaient tous attachés à un but unique : la conservation de la pauvreté et l'habitude de la mortification. Mais aucun de ces réformateurs n'était parvenu à constituer un ordre assez considérable pour pouvoir lutter d'influence avec Cluny. Ce fut cependant d'une source aussi

¹ Hurter, t. II, p. 464. On assure, dit cet auteur, qu'à l'époque de son plus grand éclat, l'ordre de Prémontré compta mille abbayes d'hommes, trois cents prévôtés, beaucoup de prieurés, et cinq cents couvents de femmes.

humble que sortit, vers le même temps, une institution qui devait devenir son égale ; nous voulons parler de l'ordre de Cîteaux.

Le jour de Saint-Benoît de l'an 1098, Robert, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, puis de Molesme, et ses disciples Albéric et Étienne Hardinge, ce dernier anglais d'origine, construisirent, au diocèse de Chalon, dans la forêt de Cîteaux, au milieu des ronces et des épines, des cellules de branchages, une petite chapelle et quelques lieux réguliers, auxquels on donna le nom de Monastère-de-Bois. Tous trois avaient quitté Molesme fondé par Robert en 1075, et qui, pauvre dans le principe, mais successivement enrichi par les dons des seigneurs voisins, était tombé dans un profond relâchement. Une partie des religieux, qui autrefois se contentaient de légumes, s'adonnaient maintenant à la bonne chère, au luxe, à la passion des richesses et se moquaient des réprimandes de leur abbé. Les trois moines, se reprochant de n'avoir pas observé convenablement la règle à laquelle ils s'étaient obligés, essayaient de reprendre, en un autre lieu, une tentative qui leur avait mal réussi. Tous trois se succédèrent comme abbés et parvinrent à maintenir si complètement l'obéissance et la pauvreté, que, pendant toute leur administration, le nombre de leurs disciples augmenta à peine, et qu'une épidémie, qui en 1112 en emporta la plus grande partie, fut attribuée à leurs austérités excessives et considérée comme une preuve de la désapprobation divine. Étienne Hardinge voyait avec douleur son troupeau s'éteindre sous ses yeux et commençait à désespérer de l'avenir, quand l'arrivée de saint Bernard, accompagné de trente jeunes gens, ses frères, ses parents, ses amis, qu'il avait formés à la vie monastique dans une petite maison de Chatillon-sur-Seine, vint rendre une vie nouvelle à ce corps épuisé et menacé d'une mort prochaine.

On sait par quels efforts surhumains le jeune apôtre âgé de vingt-deux ans donna à ses disciples l'exemple d'une vie angélique. Ses austérités poussées jusqu'aux dernières limites semblaient moins avoir pour but de placer le corps sous la dépendance de l'âme que de le détruire par degrés. Il priaït la nuit et le jour, pendant de longues heures, debout ou prosterné à terre, jusqu'à ce que ses

genoux et ses pieds enflés refusassent de le porter. Malgré les ménagements que réclamait sa constitution chétive, il ne prenait qu'avec répugnance une légère nourriture consistant en pain, en lait, en bouillie et en bouillon de légume. Il s'abstenait de vin, sous prétexte que l'eau convenait mieux à la faiblesse de son tempérament. Il n'en était pas moins toujours disposé à aider ses frères dans les travaux manuels qui étaient au-dessus de leurs forces. Trois années d'un pareil régime le mirent dans un état qui fit désespérer de sa vie. Une fièvre lente minait son corps exténué ; son estomac rejetait les maigres aliments dont il faisait usage. Ses supérieurs furent obligés d'interposer leur autorité, et Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, obtint du chapitre de Cîteaux que saint Bernard serait déchargé de la direction du monastère de Clairvaux, récemment fondé par lui dans son diocèse, et qu'il serait placé dans une maison particulière pour y recevoir les soins d'un médecin. Sa vie, qui ne tenait plus qu'à un fil, était regardée comme un problème. Il commençait à s'accuser lui-même avec amertume de s'être rendu inutile à ses frères par ses pénitences exagérées. Il guérit cependant contre toute prévision ; il guérit pour reprendre avec une nouvelle ardeur et continuer, pendant plus de quarante ans, des travaux auxquels rien dans ce siècle ne peut être comparé.

Le nouvel institut s'était développé avec une rapidité dont aucun ordre n'avait jusque-là donné l'exemple. En 1113 eut lieu la fondation de la Ferté, au diocèse de Chalon-sur-Saône ; en 1114, celle de Pontigny au diocèse d'Auxerre ; en 1115, celle de Clairvaux au diocèse de Châlons-sur-Marne, et celle de Morimond au diocèse de Langres. Ces quatre abbayes, surnommées les Premières Filles de Cîteaux, devinrent à leur tour mères d'une foule d'autres. Dès les dix premières années de leur existence se dessina cet immense progrès qui devait, un siècle plus tard, porter jusqu'à dix-huit cents le nombre des maisons d'hommes, à quatorze cents celui des maisons de femmes, et répandre leurs soixante mille religieux en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en Danemark, en Livonie, en Suède, en Norvège, du Tibre au Volga et du Mançanarès à la Baltique.

La première pensée des fondateurs du nouvel ordre fut d'exclure de leurs statuts tous les usages qui leur semblaient être des causes d'affaiblissement pour celui de Cluny. Ces statuts, délibérés par les abbés de l'ordre réunis en assemblée générale, à partir de 1119, formèrent la célèbre Charte de Charité qui, approuvée par Calixte II, fut rendue obligatoire, en 1124, dans toutes ses dépendances. Des différences profondes les distinguaient d'avec les usages de Cluny. Ils étaient une nouvelle application de la règle bénédictine, une application qui se posait comme plus parfaite en face de celle qui jusqu'alors avait passé pour la plus parfaite.

Les Cisterciens choisissaient pour édifier leurs monastères des lieux solitaires, afin de s'isoler du monde et d'éviter de venir en aide au clergé séculier dont le contact était souvent dangereux pour les moines. Ils préféraient les sites sauvages et boisés, afin d'y pratiquer des défrichements et des cultures, le voisinage des vallons marécageux, des étangs, des cours d'eau, afin d'y opérer des assainissements, d'y créer des prairies, d'y construire des moulins et des usines. On retrouve encore aujourd'hui, en une foule de pays, la trace des grands travaux qu'ils accomplirent, tels que : moulins à blé et à huile, scieries, foulons, rivières détournées de leurs cours, étangs desséchés, granges destinées à resserrer les récoltes.

Les premiers frères partis de Molesme, se persuadant que la règle de saint Benoît ne permettait de posséder ni fermes, ni moulins, ni paysans, s'étaient contentés de subsister du champ qu'ils cultivaient eux-mêmes avec leurs bœufs. Ils observaient ainsi, dans toute sa rigueur, la règle du travail. On vit, dans le principe, « saint Bernard bêcher la terre, couper du bois, le porter sur ses épaules ; puis, quand sa faiblesse succombait sous cette tâche, » recourir aux usages les plus vils et suppléer à la fatigue par » l'humilité. Ce grand docteur, cette lumière du monde, ce » pacificateur tout-puissant de l'Église et des empires, trouvait un » charme infini dans ces abaissements ¹ ». Mais bientôt, s'étant

¹ Gaillardin, Hist. de la Trappe, t. I, p. 23, d'après Guillaume de Saint-Thierry, liv. I, ch. iv, 23.

aperçus que cette propriété restreinte était insuffisante pour une communauté nombreuse, que ces travaux nuisaient à l'observation du culte et à la résidence au cloître, ils les confièrent à des frères convers. Leurs métairies ou granges devinrent entre les mains de ces serviteurs de grandes exploitations agricoles. Un maître dirigeait les convers, qui étaient ordinairement au nombre de huit ou dix dans chacune d'elles. Ils portaient une longue barbe et un costume rustique. Ils exerçaient autour des monastères toutes sortes de métiers. Il y avait les frères laboureurs, bergers, bouviers, meuniers; les frères boulangers, brasseurs, jardiniers, corroyeurs, foulonniers, tisserands, cordonniers, charpentiers, maçons, forgerons, menuisiers, serruriers.

En même temps que le travail des mains recevait une large application et procurait aux moines toutes les choses qui leur étaient nécessaires, sans qu'ils fussent obligés de les demander ou de les acheter à des séculiers, les règlements cherchaient à prévenir l'accroissement trop considérable des propriétés, accroissement qui avait été funeste à un grand nombre de monastères. Ainsi, il était interdit de posséder des églises, des villages, des serfs, des moulins autres que ceux qui étaient destinés à l'usage des religieux. Ceux-ci ne pouvaient se faire payer la dîme du travail d'autrui, les canons l'ayant exclusivement réservée aux églises et aux prêtres qui les desservaient. « Les rentes foncières ou cens, les seules qui fussent » alors connues, faisaient également partie des biens dont la propriété était défendue. Les moines devant vivre du travail de leurs » mains, et principalement du travail agricole, ne devaient posséder » que les biens sans lesquels ce travail était impossible; le reste » était contraire à la pureté de l'institut monastique ¹. » L'abbé ne pouvait, selon un usage qui s'était introduit à Cluny et ailleurs, porter des vêtements distincts de ceux de la communauté. Le religieux, dans la possession duquel on trouvait un objet quelconque, était condamné à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis

¹ Darbois de Jubainville, Étude sur l'État intérieur des abbayes cisterciennes, p. 277.

pendant un an. Il était relégué à la dernière place, frappé de verges dans certains cas, ou même expulsé de la communauté. Si la faute n'était découverte qu'après sa mort, on le privait de la sépulture ecclésiastique.

Afin d'écarter toute occasion de danger pour la chasteté des moines, on interdisait aux femmes l'accès des lieux habités par eux. On ne devait pas même les recevoir dans l'enclos des granges, contrairement à d'autres ordres qui les admettaient comme filles de basse-cour ou comme lessiveuses. S'il en paraissait une dans l'enceinte du monastère, les autels étaient dépouillés en signe de souillure, la messe n'était dite qu'à voix basse, même les jours de grandes fêtes. L'abbé qui avait été instruit de leur présence était déposé; le frère profès ou convers était renvoyé de la communauté. Il était défendu au portier de donner l'aumône aux femmes du voisinage, si ce n'est en temps de famine; encore fallait-il un ordre de l'abbé. Par la même raison, les abbés cisterciens ne pouvaient ni fonder, ni diriger des communautés de religieuses. ¹

Les fautes graves et qui compromettaient le principe même de l'ordre, étaient punies par les verges, le jeûne et l'emprisonnement. Celui qui indisposait ses frères contre l'abbé était transféré dans un autre couvent; il y occupait la dernière place et ne recevait l'eucharistie qu'à Pâques et à l'article de la mort. Celui qui commettait un meurtre sur un laïque subissait la même peine et, de plus, était condamné à un jeûne rigoureux. Si le meurtre avait été commis sur un membre de l'ordre, le coupable était renfermé dans une prison perpétuelle. Celui qui frappait un laïque était relégué pendant un an à la dernière place. L'impureté était punie par le transfert dans une autre maison. Le moine fugitif qui demandait à rentrer était dépouillé de l'habit et expulsé sans pitié. Les frères ne causaient entre eux qu'au parler; mais ils ne s'y réunissaient pas régulièrement à certaines heures; il fallait pour y entrer obtenir la permission de l'abbé ou du prieur. Il régnait au milieu du jour, dans les monastères cisterciens, le silence qui règne ailleurs au

¹ Darbois de Jubainville, ouvrage cité, p. 7.

milieu de la nuit. Il n'était interrompu que par le chant des louanges de Dieu et par le bruit des instruments de travail. Sa violation était punie d'un jeûne au pain et à l'eau et d'un châtement corporel. ¹

Saint Benoît avait interdit l'usage de la viande ; les pères de Clteaux, poussant plus loin la rigueur, défendirent les légumes accommodés à la graisse et au beurre. Les malades eux-mêmes devaient s'abstenir de viande tous les samedis, ainsi que tous les jours de la semaine depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Il était prohibé d'en servir aux hôtes. Grande fut l'émotion des moines lorsque, en 1155, Robert, évêque de Châlons-sur-Marne, frère de Louis VII, qui recevait fréquemment l'hospitalité dans les maisons de Clteaux, se permit de violer cette défense. Le chapitre général écrivit au roi pour le supplier de mettre fin à ce scandale que les statuts punissaient par l'excommunication des hôtes. Les moines ne faisaient que deux repas, et le postulant dont la santé était trop faible pour s'accommoder d'un pareil régime, ne devait pas être admis au noviciat. Il n'était permis de servir que deux plats aux religieux et trois aux hôtes. L'usage du fromage et des œufs était interdit le vendredi. Les vendredis de carême, on ne se nourrissait que de pain et d'eau. Le frère qui se plaignait de la nature des aliments était condamné au pain et à l'eau et frappé de verges en présence de la communauté. Le convers qui servait une nourriture plus délicate, l'abbé qui tolérait cette infraction ou qui laissait servir aux hôtes du fromage et des œufs le vendredi, devaient faire pénitence. Les frères mangeaient rarement ou, pour mieux dire, presque jamais de poisson, excepté des harengs pendant l'Avent et le carême. Lorsque le Pape Innocent II visita Clairvaux, en 1131, c'est à peine si on put en trouver un pour le servir sur sa table ; les religieux n'en eurent que la vue. On donnait rarement du vin et toujours mélangé d'eau. Dans les fermes où l'usage de la bière était toléré, on ne servait qu'un plat sur la table. ²

L'habillement, débarrassé de tout ce qui paraissait superflu, était

¹ Darbois de Jubainville, ouvrage cité, p. 43, 46. — Hurter, t. II, p. 416.

² Ann. Bened., t. VI, p. 519. — Hurter, ouvrage cité, p. 422.

beaucoup plus simple que celui des Clunistes et plus conforme aux indications de la règle bénédictine. Il consistait dans une tunique ou robe étroite à manches qui descendait jusqu'à mi-jambe, dans une coule ou robe plus large avec manches et capuchon, dans une ceinture de cuir, dans des bas et des souliers grossiers. Pendant le travail manuel, on remplaçait la coule par un scapulaire qui couvrait la tête et les épaules. En voyage on y joignait des culottes et des guêtres. Dans les froids rigoureux on permettait double coule et double tunique. L'étamine, le froc, la pelisse garnie de fourrures, le capuce couvrant la tête et les épaules, les gants, les bottes en usage chez les Clunistes, étaient proscrits chez les Cisterciens. Albéric, second abbé de Clteaux, substitua aux robes noires apportées de Molesme des robes de laine grossière et non teinte, qui étaient de couleur grise ou blanc sale ; de là, la distinction qui s'introduisit à cette époque entre les moines noirs et les moines blancs. ¹

Les Cisterciens ne pouvaient célébrer la messe que dans leurs églises ; le culte et les prières étaient exactement conformes aux prescriptions de la règle bénédictine. Il leur était interdit d'accepter la direction d'une paroisse, de recevoir charge d'âmes, de remplir aucune fonction du ministère ecclésiastique. Il était permis cependant d'élire des évêques dans leur ordre, mais à la condition d'obtenir d'avance le consentement du chapitre général, et en imposant à l'élu l'obligation de rester fidèle aux statuts, d'user de la même nourriture, d'observer les mêmes jeûnes, de réciter les mêmes offices, de porter les mêmes vêtements que dans le cloître. On lui accordait seulement la faculté de revêtir un manteau de drap grossier ou de peau d'agneau, avec un bonnet de même étoffe. Mais il ne pouvait entrer, ainsi vêtu, dans les monastères, de peur de rompre l'uniformité du costume. On vit plus tard les chapitres généraux menacer de l'exclusion des évêques qui avaient enfreint cette défense. ²

¹ Darbois de Jubainville, ouvrage cité, passim.

² Darbois de Jubainville, ouvrage cité, passim.—Ann. Bened., t. VI, p. 118.

La constitution de l'ordre différait sur plusieurs points de celle des ordres précédemment établis. Celui de Cluny, en particulier, affectait une forme monarchique. L'abbé y avait été tout-puissant avant la création du chapitre général qui datait, comme nous l'avons vu, d'une époque récente. Malgré les pouvoirs confiés à ce dernier, l'abbé conservait encore une autorité très étendue. Lui seul, avec l'assentiment du chapitre particulier, fondait les prieurés. Il nommait les prieurs et les destituait sans appel. Il concourait à l'élection des abbés dans les abbayes soumises. Il pouvait porter tous les règlements qu'il jugeait utiles. Le maintien ou l'abandon de certains usages dépendait de sa volonté personnelle. Si, dans les questions importantes, il devait consulter le chapitre particulier ou les religieux les plus capables, il n'était jamais lié par leur avis. Il n'existait pas encore à cette époque de moyen de répression contre sa mauvaise administration, et l'exemple de Pons avait montré jusqu'à quel point il pouvait porter impunément la négligence et même le désordre.

Saint Bernard donna, au contraire, à l'ordre de Cîteaux une forme aristocratique. Il partagea l'autorité suprême entre les abbés de Cîteaux, de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, qui formaient le conseil ordinaire de l'ordre (*definitorium*). Toutes les autres maisons ayant été peuplées par une des cinq que nous venons de nommer, chacune restait sous la dépendance de celle à qui elle devait sa naissance. Les cinq abbés possédaient non-seulement la surveillance de leur propre monastère, mais encore de ceux qui en étaient issus. Ils pouvaient appeler devant eux les supérieurs et les destituer en cas de nécessité. Le chapitre général, qui se réunissait tous les ans, veillait lui-même à l'observation des règlements et pouvait seul imposer une pénitence à l'abbé qui les avait enfreints. Il autorisait les fondations nouvelles, l'acceptation d'un évêché par un membre de l'ordre, le voyage à Rome de l'abbé ou d'un religieux. Il portait tous les règlements spirituels et temporels, même ceux qui n'avaient qu'un caractère transitoire. Enfin, les Cisterciens, à l'inverse des Clunistes, se soumirent à l'autorité de l'évêque diocésain. Chaque abbé, au

moment de son élection, lui prêtait serment de respect et d'obéissance, « conformément à la règle de saint Benoît, et sauf les décrets de son ordre. » Le chapitre général de 1134 décida que, quand on avait obtenu du pape la permission de fonder un nouveau monastère, on devait encore obtenir celle de l'évêque ; la Charte de Charité interdisait de demander des privilèges d'aucune sorte, et ce fut seulement vers le milieu du treizième siècle, sous Innocent III, que les Cisterciens s'affranchirent de l'autorité épiscopale et sollicitèrent du pape de nombreuses exemptions, à l'exemple des Clunistes. ¹

Telles étaient, avec des prescriptions sur l'architecture que nous signalerons plus bas, les principales coutumes de l'ordre de Cîteaux. Malgré la rigueur de son observance, des laïques, des religieux appartenant à différentes communautés affluaient dans ses maisons. Depuis l'entrée de saint Bernard qui comptait cent novices à Clairvaux, et qui fonda lui-même jusqu'à soixante-douze couvents, l'ordre prenait un essor qui semblait tenir du prodige. Les clercs et les seigneurs applaudissaient avec admiration à cette rénovation monastique. Les donations et les bienfaits se portaient presque exclusivement vers les fondations cisterciennes qui étaient encore pauvres, et fuyaient Cluny qui était assez riche. Les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne, de Nevers, de Chalon, les sires de Bourbon, et une foule d'autres favorisaient leur établissement dans leurs domaines. Hugues de Montaigu lui-même, ancien moine de Cluny, neveu de saint Hugues et évêque d'Auxerre, se montrait un bienfaiteur généreux de Pontigny, de Regny, de Roche, de Bouras, situés dans son diocèse ². De puissants barons venaient y prendre l'habit au moment de la mort. Enfin des ordres nouveaux, animés d'un même esprit de rigueur, ne cachaient pas leur préférence pour celui de Cîteaux. Ainsi Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse, ami de Pierre-le-Vénéral et de saint Bernard, ayant été consulté par Étienne, prieur d'Obazine, sur la

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 432 et passim.

² Manrique, Annales cisterciennes, in-fo, t. I, p. 117.

règle à donner à ce monastère qui n'en possédait pas encore de bien arrêtée, lui répondit : « Les Cisterciens tiennent véritablement » la voie royale ; leurs statuts peuvent conduire à toutes les per- » fections possibles. Nous autres, nous sommes limités dans le » nombre de nos religieux et de nos possessions ; mais toi, qui en » as déjà sous ta direction un grand nombre et qui veux en » admettre davantage, il te convient d'embrasser la règle de » Clteaux ; elle mérite l'estime, non par le nombre de ses membres, » mais par leur religion, non par ses possessions, mais par ses » vertus. »¹

« Il y a, dit Orderic Vital, en présentant un aperçu des débuts du » nouvel ordre, il y a trente-sept ans que l'abbé Robert commença » d'habiter la solitude de Clteaux, et, dans ce court intervalle de » temps, une si grande multitude de personnes s'y est rassemblée, » qu'elle a donné naissance à soixante-cinq abbayes, qui toutes » avec leurs abbés sont soumises au supérieur du chef-lieu. Ces » religieux ne portent ni fémoraux ni pelisses ; ils s'abstiennent de » chair et de graisse dans leurs repas. En un mot, ils brillent en ce » monde comme des lampes ardentes dans un lieu couvert de » ténèbres. En tout temps ils s'étudient au silence. Ils s'habillent » et se nourrissent du travail de leurs mains. Ils gardent soigneu- » sement l'entrée de leurs maisons, et ne laissent rien transpirer » de ce qui s'y passe. C'est par cette raison qu'ils ne per- » mettent à aucun moine étranger de s'associer avec eux, ni dans » la célébration des saints mystères, ni au chœur, ni dans les autres » exercices réguliers. Les nobles et les savants, frappés de la » nouveauté merveilleuse de cet institut, y sont accourus en foule » et en ont embrassé volontairement les saintes austérités, marchant » avec joie dans la voie droite de l'Évangile et chantant, dans la pléni- » tude de leur cœur, des cantiques d'actions de grâces au Seigneur. » Tous les monastères, construits de leurs mains, sont placés dans » des déserts et au milieu des bois. On est saisi d'une sainte horreur » en les voyant, et ces bons solitaires ont la prudente attention

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 257.

» de leur donner des noms sacrés, comme de la Maison-Dieu,
 » de Clairvaux, de l'Aumône, et d'autres semblables, afin d'inviter
 » par là, comme par l'odeur d'un nectar délicieux, les personnes
 » qui entendent prononcer de tels noms à venir goûter la béati-
 » tude exquise qu'ils désignent. » ¹

Ces rapides progrès et le voisinage de plusieurs maisons cisterciennes (la Ferté, entre autres, n'était qu'à quelques lieues au-dessous de Cluny, sur la Grosne), excitèrent dans le principe la jalousie des Clunistes. Les religieux relâchés voyaient avec peine ce retour à une observance austère. Ceux qui étaient réguliers et pieux s'inquiétaient en entendant des hommes aussi saints que les pères de Clunieux taxer leurs antiques coutumes d'insuffisance. Bientôt se déclara entre les deux ordres une antipathie mutuelle, un esprit de critique qui s'exerçait en toute liberté sur le mérite de leurs usages. Il en résulta une sorte d'indécision dans la société monastique. On vit des moines clunisiens quitter leur ordre et embrasser, par esprit de ferveur, la règle de Clunieux; on vit des moines cisterciens se placer, par un esprit contraire, sous celle de Cluny.

Un cousin de saint Bernard, Robert, fils d'Othon, seigneur de Châtillon, et de Diane de Montbard, sœur de sa mère, avait été consacré à Dieu dès sa naissance et promis par ses parents à l'abbaye de Cluny. Il touchait à l'adolescence quand saint Bernard entra à Clunieux avec une partie de sa famille. A dater de ce moment, Robert n'aspira plus qu'à se réunir à eux. Il faisait de fréquentes visites à Clunieux et demandait instamment d'y prononcer ses vœux. L'abbé Étienne le laissa pendant deux ans frapper à la porte, à cause de son jeune âge, et ne lui permit qu'en 1116 d'entrer à Clairvaux, qui venait d'être fondé. Les moines cisterciens ont tracé de ce jeune novice un touchant portrait. Il était un modèle de candeur et de pureté, un lis s'épanouissant dans une vallée de bénédiction. Les anciens religieux le comparaient à cet enfant que le Christ présenta aux apôtres comme le type de la perfection chrétienne. Saint Bernard lui portait une affection

¹ Orderic Vital, cité dans l'Hist. litt. de Fr., t. XII, p. 261.

particulière et avait cherché par ses conseils à le préparer à la vie monastique.

L'entrée de Robert dans l'ordre de Clteaux souleva l'indignation des moines de Cluny. L'abbé Pons profita, pour reprendre ce jeune homme qu'il regardait comme son religieux, du moment où saint Bernard était retenu par la maladie dans la maison où l'évêque de Châlons l'avait fait transporter. Bernard d'Uxelles, grand-prieur de Cluny, se présenta un jour à Clairvaux sous prétexte de visiter le monastère. Il trouva le moyen de parler en secret à Robert. Il lui fit horreur du régime cistercien dont l'austérité était inutile à la perfection religieuse et contraire au véritable esprit de la règle; il le décida à le suivre à Cluny. « Là, dit » avec ironie saint Bernard, on le rasa, on le lava, on lui ôta sa » robe vile et grossière, on lui en donna une belle, toute neuve » et tout éclatante; on le reçut dans la communauté avec hon- » neur, avec triomphe; on le traita avec plus de faveur que les » anciens; on lui assigna un rang au-dessus d'eux, auprès de » l'abbé, et, comme on loue un héros qui revient victorieux du » combat, on loua le pécheur dans les desseins de son ame. Tous » les frères l'embrassèrent, le flattèrent, se réjouirent avec lui. » Enfin, tous étaient dans l'allégresse, comme des vainqueurs qui » se partagent des dépouilles. » Il fit une seconde fois profession, et Pons obtint du souverain-pontife un décret qui approuvait ce qui s'était passé [1119].

Saint Bernard contint pendant toute une année la douleur que lui avait causé le départ de Robert qu'il aimait avec la tendresse d'une mère. Mais, un jour qu'il se promenait dans les champs avec le moine Guillaume, son ame déborda et il dicta, pour son jeune parent, une lettre dans laquelle l'affection et l'amertume atteignent aux dernières limites de l'éloquence du cœur.

« J'ai assez attendu, peut-être ai-je trop longtemps attendu, mon » cher fils Robert, que Dieu daignât toucher ton cœur et le mien, » en t'inspirant le regret de ta faute et en me donnant la conso- » lation de ton repentir. Mais, puisque mon attente est vaine, je » ne puis plus cacher ma tristesse et retenir ma douleur. C'est

« pourquoi, méprisé, je viens rappeler celui qui me méprise, et je
 « demande grâce à celui qui devrait me demander grâce le pre-
 « mier. Mais une affliction extrême ne délibère point, ne raisonne
 « point, ne craint point de s'avilir ; elle ne suit ni loi, ni con-
 « seil, ni règle ; l'esprit n'est occupé que d'adoucir le mal qu'on
 « endure et de recouvrer le bien qui peut vous rendre heureux :
 « Je ne veux pas contester, j'oublie le passé ; je ne me rappelle
 « ni ce qui s'est fait, ni par quels motifs et dans quelles circons-
 « tances cela s'est fait ; je n'examine point qui de nous deux a
 « sujet de se plaindre ; je ne parle que de ce qui m'afflige au fond
 « du cœur. Malheureux que je suis d'être privé de toi, de vivre
 « sans toi ! toi pour qui la mort me serait une vie, et sans lequel
 « la vie m'est une mort. Reviens, je te prie, et tout en sera en paix ;
 « reviens, et je serai heureux, et je chanterai avec allégresse : il
 « était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. »

Afin de décider Robert à hâter son retour, saint Bernard consentait à s'imputer à lui-même la faute de son départ. Malgré sa tendresse pour lui, il avait été sévère jusqu'à l'indiscrétion, et, dans le désir de réprimer les élans de la jeunesse et de le former à la discipline, il n'avait pas assez ménagé la délicatesse de sa santé et la faiblesse de son âge ; mais désormais Robert le trouverait changé ; plus de sévérité, aucun reproche sur sa désertion ; il ne lui offrait plus que l'amour et les embrassements d'un père. Il n'était pas surprenant, du reste, que le démon, qui avait eu le secret de corrompre nos premiers parents dans le paradis terrestre, eût séduit, au milieu de l'affreux désert de Clteaux, un jeune religieux plein de retenue et de modestie. L'enfant crédule s'était laissé tromper par la sainteté apparente et les conseils de quelques hommes d'autorité. « Vous demandez comment ; le voici : »

« Un certain grand-prieur, dit-il en parlant de Bernard
 « d'Uxelles, est envoyé ici de la part du prince des prieurs. A en
 « juger par le dehors, c'est une brebis ; au-dedans, c'est un loup
 « ravisseur. Les gardiens s'y trompent, et le prenant pour une
 « brebis, ô malheur ! malheur ! l'admettent seul à seul auprès
 « d'une petite brebis qui, le prenant aussi pour une brebis, ne pense

• pas à s'enfuir. Celui-ci l'attire, l'allèche, la flatte; prédicateur
 • d'un nouvel évangile, il lui vante les excès de la table et con-
 • damne l'abstinence. Il traite de misère la pauvreté volontaire, de
 • folies le jeûne, les veilles, le silence, le travail des mains. Il
 • donne à la contemplation le nom d'oïveté. La gourmandise, la
 • loquacité, la curiosité, toutes les intempérances sont au contraire
 • de la discrétion. Pourquoi Dieu se réjouirait-il de nos souffrances;
 • dans quel passage les saintes Écritures recommandent-elles de
 • nous tuer nous-même; quelle est cette religion nouvelle qui
 • consiste à creuser la terre, à couper du bois, à porter du fumier?
 • Dans quel but Dieu a-t-il créé les aliments, s'il est interdit d'en
 • faire usage; pourquoi nous a-t-il donné un corps, s'il est défendu
 • de le nourrir? Envers qui sera-t-il bon celui qui est méchant
 • envers lui-même; quel homme sensé a jamais détesté sa propre
 • chair? »

La perfidie des moines de Cluny n'aboutissait, aux yeux de
 saint Bernard, qu'à perdre une ame sans défense. Il en appelle au
 tribunal de Dieu qui condamne les promesses illicites, qui venge
 les opprimés et protège la cause du faible. « Pourquoi mes amis,
 • dont les mains sont encore teintes de sang, s'écrie-t-il, en
 • faisant allusion aux Clunistes, ont-ils entrepris de me percer le
 • cœur? Pourquoi ont-ils aiguisé leurs dents comme des flèches
 • et leur langue comme une épée, afin de me porter un coup
 • mortel? Ah! si je les ai jamais offensés, ce que je ne pense pas,
 • ils se sont vengés avec usure. Ils m'ont enlevé non-seulement
 • l'os de mes os, la chair de ma chair, mais encore les délices de
 • mon cœur, le fruit de mes travaux, et, si je puis ainsi dire, un
 • autre moi-même. Et dans quel but l'ont-ils fait? Est-ce parce
 • qu'ils ont eu pitié de toi, et qu'indignés qu'un aveugle prétendit
 • en guider un autre, ils t'ont pris sous leur conduite pour te
 • sauver? Mais quoi, le salut ne se trouve-t-il que dans la pro-
 • preté des habits et dans la bonne chère? La sainteté consiste-
 • t-elle à porter des fourrures, des étoffes de prix, de longues
 • manches et un ample capuce, à avoir de bonnes couvertures
 • et un bon lit?..... Toutes ces délicatesses conviennent à un

« malade qui cherche à se soulager, et non à un soldat qui ne demande qu'à combattre. Il n'appartient qu'à ceux qui habitent les palais des rois d'être mollement vêtus. Les mets d'une table exquise, les liqueurs, les ragoûts qu'on y sert, affaiblissent l'ame pendant qu'ils fortifient le corps. Il n'est pas possible que le poivre, le gingembre et mille autres épices flattent le goût sans irriter la concupiscence. »

« Mais, diras-tu, maintenant que je suis accoutumé à ces délices, comment pourrais-je reprendre mes premières austérités? Fais du moins quelque effort, mets en mouvement tes mains alourdies par l'oisiveté, rappelle tes forces endormies. Bientôt l'exercice rendra à ta nourriture la saveur que la paresse lui ôte; le travail réveille l'appétit, et l'appétit donne un goût délicieux aux légumes, aux fèves, au pain le plus grossier, à l'eau pure. Si la rudesse de nos tuniques t'inspire de l'effroi, parce qu'elles ne sont pas assez chaudes en hiver et qu'elles le sont trop en été, rappelle-toi ces paroles de Job : celui qui craint les frimas gèlera de froid. Si tu redoutes les veilles, les jeûnes, le travail des mains, pense aux feux éternels, et tout cela te deviendra léger. Le souvenir des ténèbres et des cachots de l'enfer fera disparaître à tes yeux l'horreur de la solitude. Lorsque tu réfléchiras au compte qu'il faut rendre des paroles oiseuses, le silence ne te déplaira plus. En songeant aux larmes et aux grincements de dents des damnés, la natte de paille et le lit de plume te paraltront égaux. Sois fidèle à te lever la nuit pour chanter les matines, et ton lit sera bien dur si tu n'y reposes tranquillement. Sois assidu au travail des mains, et ce qu'on te servira à table aura bien peu de goût si tu ne le manges avec plaisir. Allons, soldat du Christ, lève-toi, secoue ta poussière, retourne au combat, et fais oublier par un redoublement de courage la honte de ta défaite. »¹

Un pareil langage n'était guère propre à fléchir les Clunistes. Pons, se prévalant des privilèges pontificaux qui permettaient à l'abbaye de recevoir les religieux des autres ordres, refusa de

¹ S. Bernardi, ep. 1.

rendre le jeune moine. Ce fut seulement en 1122 que Pierre-le-Vénéral, dans les premiers mois de son administration, consentit à le renvoyer à Clteaux. ¹

Un seigneur du Dauphiné, aussi distingué par sa bravoure que par la sagesse de ses conseils, Amédée de Hauterive, de Clermont, allié aux dauphins de Viennois et à l'empereur Conrad, étant devenu veuf, se présenta la même année, avec seize chevaliers, pour prendre l'habit au monastère de Bonnevaux, près Vienne, récemment fondé par l'archevêque Guy de Bourgogne. L'abbé, Jean de Bournin, leur remontra d'avance toute l'austérité de la discipline cistercienne. « Nos tuniques, dit-il, sont de forme grossière, lourdes et chaudes en été, froides en hiver. Il faut fouler aux pieds sa volonté personnelle ; les jeûnes sont presque quotidiens et durent jusqu'à la neuvième heure. Nos mets n'ont aucune saveur; ajoutez à cela de pénibles travaux, des veilles, des corrections pour les fautes les plus légères. Comment pourrez-vous supporter un pareil régime, vous qui avez été élevés dans toutes les délicatesses de la vie? Ce n'est pas notre usage d'accorder des adoucissements aux hommes de noble naissance, et vous feriez mieux de vous adresser à un autre ordre. » L'abbé les engagea à réfléchir, et les quittant après ces paroles, les remit au lendemain. Le lendemain, Amédée et ses compagnons se jetèrent à ses genoux et demandèrent avec instance leur admission. Tous, au bout d'une année de noviciat, furent admis à faire profession. Le comte de Hauterive se distingua par son humilité et demanda comme une faveur de nettoyer les chaussures des religieux-prêtres, en disant qu'il était indigne de laisser froter un soulier avec une graisse fétide, par la main qui consacrait chaque jour le corps du Sauveur.

Il avait amené avec lui un fils, afin qu'il reçût l'instruction que les jeunes nobles recevaient dans les monastères. L'enfant ne faisant pas de progrès, il supplia l'abbé de le confier à un maître plus habile. Mais l'abbé s'y étant refusé, Amédée en conçut du

¹ Manrique, Annales cisterciennes, t. I, p. 90.

mécontentement, quitta Bonnevaux et se présenta à Cluny. On l'accueillit avec les témoignages d'honneur que l'on rendait aux hommes de haute naissance, et le jeune homme fût envoyé en Franconie auprès du duc Conrad son parent, afin d'y prendre les leçons des maîtres les plus renommés du pays. Mais la comparaison des usages de Cluny et de ceux de Clteaux, la crainte d'avoir causé du scandale, inspirèrent, au bout de quelques mois, une douloureuse inquiétude au comte Amédée. Il demanda la permission de retourner à Bonnevaux. Il se présenta à la porte du monastère, et, se prosternant sur le seuil, implora son pardon par son humilité et son silence. L'abbé Jean étant allé le voir avec quelques religieux, il s'accusa d'une voix pleine de larmes d'être un prévaricateur et le supplia de le recevoir une seconde fois. L'abbé le laissa pendant trois jours sans lui faire de réponse, en lui donnant part à la nourriture que l'on distribuait aux pauvres. « A Dieu ne plaise, dit Amédée, qu'un coupable tel que moi » soit réintégré si promptement dans cette sainte communauté. » Je veux expier ici ma faute, afin que ma pénitence soit connue » de tous ceux de qui est connu mon scandale. Je demande seulement à être nourri avec les aumônes que vous distribuez aux » mendiants. » Il fallut le faire entrer de force. Il vécut encore de longues années et mourut avec la réputation d'un saint, après avoir vu son fils, formé à Clairvaux sous la direction de saint Bernard, devenir abbé de la royale abbaye de Hautecombe, puis évêque de Lausanne. ¹

En 1122, deux religieux d'une éminente vertu, Drogon de Saint-Nicaise, de Reims, et Goswin, d'Anchin, dont les monastères suivaient la règle clunisienne, obtinrent leur admission dans l'ordre de Clteaux. Drogon, après l'avoir longtemps demandée à saint Bernard sans obtenir une réponse définitive, s'adressa à Hugues de Maçon, abbé de Pontigny, qui lui ouvrit la porte de son monastère. L'abbé de Saint-Nicaise fut indigné de cette désertion.

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 86. — Manrique, Ann. cisterc., t. I, p. 103, 129 et suiv. — Hist. lit. de Fr., t. XII, p. 575; XIII, p. 597.

Il frappa d'anathème son ancien religieux et l'invita à rentrer le plus tôt possible. Il écrivit à saint Bernard ; il fit intervenir l'archevêque de Reims ; mais l'abbé de Clairvaux parvint à les fléchir tous deux et conserva Drogon. L'abbé d'Anchin réclama également contre l'admission de Goswin à Clairvaux, et saint Bernard l'apaisa par une lettre adroite. Convaincu de la supériorité de son institut, il continua de recevoir la plupart des religieux de Cluny qui se présentaient ; mais il ne voyait pas d'aussi bon œil des moines de Cîteaux passer à Cluny. ¹

Cette rivalité entre les deux ordres, l'abbé Pons s'était peu soucié de la calmer. La discussion continua donc avec ardeur dans des conversations et dans des lettres entre les religieux. Le clergé séculier lui-même s'en préoccupa, et les consciences en furent troublées. Les ennemis de saint Bernard l'accusèrent d'avoir jeté la division dans la famille de saint Benoît par ses innovations, et comme la plupart des moines noirs suivaient l'observance de Cluny, ses adversaires étaient nombreux : l'occasion se présenta bientôt de répondre à leurs attaques.

Il avait invité un de ses amis, Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, à venir rétablir à Clairvaux sa santé altérée. Il lui promettait qu'avec le régime de cette abbaye il guérirait promptement, ou qu'il trouverait bientôt dans la paix de la mort un terme à de longues souffrances. Guillaume, malgré l'austérité de la vie cistercienne, recouvra la santé. Cette guérison inespérée, la ferveur exemplaire des religieux, les conversations de saint Bernard, qui lui commentait en paroles de feu le Cantique des Cantiques, lui inspirèrent le désir de rester à Clairvaux ; mais saint Bernard s'y opposa et l'engagea à conserver la direction de sa communauté. Ce fut alors que Guillaume, affligé des débats entre les Clunistes et les Cisterciens, inquiet lui-même pour son abbaye, qui suivait les coutumes clunisiennes, pria saint Bernard de répondre à ses adversaires et de signaler en même temps ce qu'il y avait de répréhensible dans les monastères clunisiens. L'abbé de

¹ D. Lenain, Essai sur l'ordre de Cîteaux, t. III, p. 190.

Clairvaux se plaignant qu'un pareil travail affaiblissait sa dévotion, le rendait moins recueilli et moins disposé à la prière, y consentit presque à regret; s'il prenait la plume, c'était, disait-il, dans l'intention de mettre fin à un scandale qui désolait le royaume de Dieu et pour obéir aux instances de l'abbé de Saint-Thierry.

Il écrivit donc, en 1124, sous le nom d'Apologie, une réponse divisée en deux parties qui présentent l'une avec l'autre un contraste marqué. Dans la première, il défendit l'honneur du corps monastique contre les attaques injustes adressées aux Clunistes; dans la seconde, il flétrit les abus qui s'étaient glissés parmi ces derniers, tâche difficile dans laquelle, voulant dire la vérité à tous, il courait le risque de ne plaire à personne.

Il commença par se justifier, lui et ses moines, d'avoir attaqué les Clunistes : « Comment garder le silence, quand nous, les plus misérables des hommes, nous qui portons des robes et des ceintures grossières, nous sommes accusés d'oser juger le monde du fond de nos cavernes, de manquer de respect à notre glorieux ordre, de jeter impudemment le blâme sur ses membres saints, d'insulter, dans l'ombre de notre indignité, aux lumières du monde? A quoi nous servirait l'austérité de la nourriture et du vêtement, si elle n'aboutissait qu'à nous inspirer du mépris pour ceux qui sont meilleurs que nous? Quel homme m'a jamais entendu parler publiquement ou murmurer en secret contre l'ordre de Cluny? Quel est celui de ses membres que je n'aie reçu avec honneur, entretenu avec respect, exhorté avec humilité? Je l'ai dit et je le répète, leur genre de vie est saint, honnête, remarquable par la charité, éminent entre tous par la prudence. Il a été institué par nos pères; il est dirigé par l'Esprit saint; il est propre à sauver les âmes. J'ai reçu quelquefois l'hospitalité dans les monastères de cet ordre : que le Seigneur rende à ses serviteurs les soins charitables qu'ils m'ont prodigués. Je me suis recommandé à leurs prières; j'ai assisté à leurs conférences spirituelles; je me suis entretenu avec plusieurs d'entre eux, soit en particulier, soit au chapitre, touchant les saintes Écritures et le salut des âmes. Ai-je publiquement ou en secret essayé d'attirer un

« religieux de cet ordre dans le nôtre? N'ai-je pas, au contraire, refusé d'en admettre un grand nombre qui venaient frapper à notre porte? N'ai-je pas dissuadé deux abbés, qui me sont attachés par une étroite amitié (vous les connaissez et il est inutile de les nommer), de le quitter et d'abandonner leurs charges; comment donc peut-on m'accuser de le condamner? »

Saint Bernard montrait ensuite comment la diversité des ordres religieux est nécessaire et conforme à l'esprit de l'Église. Tous travaillent à la même œuvre et doivent y apporter le même sentiment de charité. Il blâme avec une critique mordante les Cisterciens qui se permettaient de dénigrer les Clunistes. Il les regarde comme indignes d'appartenir à un ordre quelconque : « Avec l'orgueil de leur langage, ce sont des citoyens de Babylone, c'est-à-dire des hommes de confusion ; ce sont des fils de ténèbres, dignes de la géhenne où règne une horreur éternelle. »

Non-seulement les abus, mais les coutumes même de Cluny étant l'objet des attaques des moines de Clteaux, saint Bernard consacre quelques mots à justifier ces dernières, afin de se donner peut-être une plus grande liberté de blâmer les premiers. Comment, disaient les Cisterciens, peuvent-ils observer la règle de saint Benoît, ceux qui se couvrent de pelisses, qui se nourrissent de chair et de graisse, qui se font servir trois ou quatre plats à leur repas, qui ne se livrent pas au travail des mains, qui, chaque jour, introduisent de nouveaux changements dans leur genre de vie? « Tout cela est vrai, répond saint Bernard ; mais le règne de Dieu, que l'institut de saint Benoît a pour but de réaliser, où est-il? N'est-il pas, selon la parole divine, au dedans de nous-même? Consiste-t-il dans les aliments et dans les vêtements du corps, ou bien dans les vertus intérieures? Vous attaquez les observances extérieures, mais les préceptes spirituels, qui importent bien plus à la règle, vous n'en dites pas un mot. Sous la tunique qui recouvre notre orgueil, nous avons horreur des pelisses ; mais l'humilité enveloppée de fourrures n'est-elle pas préférable à la superbe en tunique? Le ventre gonflé de fèves, le cœur enflé d'orgueil, nous condamnons ceux qui se nourrissent d'ali-

» ments gras ; mais ne vaut-il pas mieux user d'un peu de graisse
 » dans ses aliments que d'assouvir sa faim avec des légumes ven-
 » teux jusqu'à en roter ? Ne vaut-il pas mieux mélanger une petite
 » quantité de vin dans son eau, par égard pour la faiblesse du
 » corps, que de l'inonder d'eau ? Quant au travail, celui de l'esprit
 » est aussi méritoire que celui des mains. » Saint Bernard insiste
 sur ce point afin de démontrer à ses moines que les prescriptions
 monastiques n'ont d'autre but que de développer la vie spirituelle.
 Il prouve que la règle de Cluny, bien comprise, l'atteint complè-
 tement ; puis il passe à la critique des abus que les ennemis des
 Clunistes confondaient avec cette règle elle-même.

« On croit avec raison, dit-il en parlant des coutumes de Cluny,
 » que de saints pères ont institué ce genre de vie afin d'offrir un
 » moyen de salut au plus grand nombre, et que pour rendre la règle
 » bénédictine praticable aux hommes débiles, ils ont cherché à en
 » tempérer les rigueurs. Aussi, à Dieu ne plaise que j'attribue à
 » leurs prescriptions, à leurs concessions, les vanités, les super-
 » fluités que je vois régner dans la plupart des monastères. Je me
 » demande au contraire avec étonnement d'où peut provenir une
 » si grande intempérance dans les repas, dans la boisson, un si
 » grand luxe dans les vêtements, les couvertures des lits, les équi-
 » pages, les chevaux, les édifices. Plus on se laisse aller, avec
 » complaisance, avec faste, à ces excès, plus on prétend que la
 » régularité et la religion sont florissantes. L'économie passe pour
 » avarice, la sobriété pour austérité, le silence pour tristesse ; le
 » relâchement, au contraire, est appelé prudence ; la profusion,
 » générosité ; les entretiens oiseux, politesse ; les éclats de rire,
 » gaieté ; le luxe des équipages et des vêtements constitue un train
 » honorable ; le soin superflu des lits passe pour propreté ; tout
 » cela, enfin, est décoré du nom de charité. Mais cette charité
 » détruit la véritable charité ; cette miséricorde n'est que de la
 » cruauté, car elle flatte le corps et elle tue l'ame. Qu'est-ce qu'une
 » charité qui aime la chair et qui néglige l'esprit ? Qu'est-ce qu'une
 » prudence qui donne tout au corps et rien à l'ame ? Qu'est-ce
 » qu'une miséricorde qui nourrit la servante et qui tue la maîtresse. »

Ce relâchement rappelle à l'ardent abbé les temps héroïques du monachisme, ceux où saint Antoine et ses disciples, en s'entretenant de la parole divine pendant des journées entières, oubliaient de prendre de la nourriture. « Aujourd'hui, dit-il, ce pain céleste » de la parole, personne ne le demande, personne ne le donne. » Les Écritures, le salut des âmes, ce sont bagatelles, plaisanteries, » paroles qu'emporte le vent. »

« Pendant les repas prolongés, la bouche se remplit d'aliments » et l'oreille de discours frivoles. Les plats succèdent aux plats. » Afin de se dédommager de l'abstinence de la viande, on sert à » doubles rangs sur les tables de grands corps de poissons. » Êtes-vous rassasié des premiers? on vous présente les seconds, » et, en y goûtant, vous oubliez d'avoir goûté des premiers, tant » les cuisiniers ont mis d'art à les apprêter et à empêcher que la » satiété diminue l'appétit. Le palais, stimulé par des mets nou- » veaux, prend en dégoût les mets vulgaires. Il lui faut des sauces » extraordinaires. On mélange de toutes façons les aliments les plus » simples, afin de provoquer la gourmandise. Qui dira, pour ne » citer qu'un exemple, de combien de manières on apprête les » œufs? On les tourne, on les retourne, on les bat, on les délaie, » on les durcit, on les hache, on les frit, on les fait bouillir, on les » farcit, on les pétrit, tantôt seuls, tantôt mêlés avec d'autres » mets. La préparation des aliments doit flatter à la fois la vue et » le goût, et quand des éructations répétées attestent que l'es- » tomac est rempli, la curiosité est encore loin d'être satisfaite.

« Que dirais-je de l'eau, puisqu'on n'en met plus une goutte » dans le vin. Du moment que nous sommes moines, nous avons » tous l'estomac malade, et nous n'avons garde d'oublier le conseil » donné par l'Apôtre sur l'usage du vin. Mais ce que nous oublions, » c'est qu'il est permis seulement d'en boire un peu. J'ai honte de » le dire, trois ou quatre fois pendant le repas passe et repasse » une coupe demi-pleine. Après avoir flairé et dégusté des vins » divers, on se décide, par un choix rapide et fin, pour celui qui » est le plus généreux. Quel est cet usage, en vigueur, dit-on, dans » plusieurs monastères, de boire les jours de grandes fêtes des vins

» mélangés de miel et d'épices ; est-ce aussi à cause de la faiblesse
 » de notre estomac ? Lorsque l'estomac est ainsi chargé de viandes
 » et la tête prise par le vin, les moines âgés ne sont plus propres
 » qu'à aller dormir ; les jeunes, qui possèdent la force et la santé,
 » feignent d'être malades et se font admettre à l'infirmerie, afin
 » d'obtenir la permission d'user d'aliments gras et de prolonger leur
 » sommeil. On ne distingue plus ceux qui sont malades de ceux
 » qui sont bien portants. »

Des excès de la table, saint Bernard passe au luxe des vêtements.
 • La règle les veut d'étoffe commune et à vil prix ; il les faut main-
 • tenant de forme élégante, de brillante couleur, flattant l'ostenta-
 • tion. Couvrir la nudité du corps, le protéger contre les atteintes
 • du froid, c'est tout ce que voulaient les fondateurs des ordres
 • monastiques. Un moine aurait-il demandé de leur temps des
 • étoffes de galbrun et d'isembrun ? Aurait-il acheté cent sols une
 • mule pour aller à cheval ; se serait-on servi de couvertures de lit
 • aux mille couleurs, en fourrure de chat ou en bouracan ? On
 • prenait peu souci du prix, de la couleur, de la beauté des habits,
 • dans ces temps où l'on s'attachait avec un zèle infatigable à
 • maintenir l'uniformité des mœurs, l'unité des âmes, les progrès
 • dans la vertu. Aujourd'hui, laissant de côté les biens éternels du
 • royaume de Dieu qui est au dedans de nous, nous cherchons
 • au dehors une consolation dans des choses vaines et trompeuses.
 • Non-seulement nous avons perdu l'esprit de notre ancienne
 • piété, mais jusqu'à son apparence. Notre habit, qui est l'insigne
 • de l'humilité, est devenu l'insigne de l'orgueil. Nos provinces
 • ne suffisent pas à nous fournir des étoffes dignes de nous.
 • Le soldat et le moine taillent dans le même drap, l'un sa chla-
 • myde, l'autre sa coule. Les personnages les plus illustres, le roi,
 • l'empereur même, ne rougiraient point de se vêtir des mêmes
 • étoffes que nous. La religion, répondras-tu, ne gît pas dans le
 • corps, mais dans le cœur ; j'en conviens. Mais quand, pour
 • acheter une coule, tu parcours toute la ville, quand tu te
 • promènes dans les foires et les marchés, quand tu visites le fond
 • des boutiques, mettant sens dessus dessous toutes les marchan-

• dises, quand tu fais déplier et accumuler devant toi des monceaux
 • d'étoffes, quand tu les palpes entre tes doigts, quand tu les lèves
 • à la hauteur des regards pour les examiner aux rayons du jour,
 • quand tu rejettes celles qui sont d'un tissu grossier et d'une
 • couleur sombre, quand tu achètes au contraire, à quelque prix
 • que ce soit, celles qui te plaisent par la beauté du tissu et par
 • l'éclat de la couleur, réponds-moi, je te prie, agis-tu selon ton
 • goût ou bien en toute simplicité? Si, contrairement à la règle,
 • au lieu d'acheter ce qu'il y a de plus vil et qui se présente d'abord
 • à tes yeux, tu recherches avec soin ce qu'il y a de plus rare et de
 • plus cher, le fais-tu par ignorance ou à dessein? Non, le cœur
 • met sur le corps la marque de sa vanité. Des vêtements effé-
 • minés dénotent une ame efféminée; vous n'auriez pas un si
 • grand culte pour votre corps, si votre ame n'avait oublié le culte
 • de la vertu. •

C'est à la négligence et à l'égoïsme des supérieurs que saint Bernard attribue cette décadence de l'esprit monastique. « Je parlerai, je parlerai, s'écrie-t-il, dùt-on me taxer de présomption; je proclamerai la vérité. Comment la lumière du monde s'est-elle obscurcie; comment le sel de la terre s'est-il affadi? Ceux qui devraient nous enseigner la voie de la vie sont devenus, dans leur orgueil, des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. Où est leur humilité, quand ils marchent pompeusement au milieu d'une escorte nombreuse, entourés d'une foule de serviteurs attentifs à leurs moindres ordres? Le train d'un abbé suffirait à deux évêques; j'ai vu l'un d'entre eux conduire plus de soixante chevaux à sa suite¹. On les prendrait, non pour les pères des monastères, mais pour les seigneurs des châteaux, non pour des directeurs d'ames, mais pour les princes des provinces. Des serviteurs placent dans leurs bagages des linges de table, des coupes, des aiguères, des candélabres, des valises pleines d'ornements de luxe pour leur lit. A peine un abbé s'éloigne-t-il de quatre

¹ Allusion, à ce que l'on présume, à Suger, abbé de Saint-Denis, ou à Pons de Cluny.

« lieues de sa maison, qu'il se fait suivre d'un mobilier complet, « comme s'il allait à la guerre ou s'il devait traverser un désert « dépourvu de tout ce qui est nécessaire à la vie. Ne pourrait-il « s'éclairer autrement qu'avec des candélabres en or ou en argent, « portés devant lui par des serviteurs? Ne pourrait-il dormir sans « une garniture de lit aux couleurs variées, sans des couvertures « précieuses venues des pays étrangers? Un même domestique ne « pourrait-il seller son cheval, le servir à table, préparer son lit? »

Le Juvénal chrétien ne s'en prit pas seulement aux mœurs des religieux de Cluny, mais encore à leurs édifices. Dès la fin du onzième siècle, ainsi que nous l'avons vu, les Clunistes parvenus au faite de la puissance avaient sacrifié au luxe dans leurs constructions. Plus tard, à travers la sévérité des formes romanes, se développa un goût de plus en plus prononcé pour la liberté, la richesse, la variété des sculptures. La solidité de leurs magnifiques édifices en souffrait; ils étaient souvent construits avec précipitation, avec une sorte de négligence dans l'exécution matérielle. Saint Bernard signala ce double danger ¹. Il repoussa toutes les merveilles de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, comme des inventions diaboliques contraires à la charité, à l'humilité, au recueillement, comme propres à distraire l'esprit et à l'égarer dans des pensées vaines ou profanes. Il introduisit dans les constructions cisterciennes une empreinte plus sévère. Solidement établies, soumises à des formules inflexibles, elles n'admirent que le strict nécessaire ². Les constitutions de l'ordre rédigées, en 1119, par le premier chapitre général, auquel assistaient saint Bernard et onze abbés, renfermaient les règles suivantes : l'église doit être d'une grande simplicité; les peintures et les sculptures en seront exclues; les vitraux seront de couleur blanche, sans croix et sans ornements; on n'élèvera point, pour les cloches, des tours en pierre ou en bois d'une hauteur immodérée.

« Ces prescriptions, dit M. Viollet-le-Duc, furent fidèlement

¹ Entretiens sur l'Architecture, p. 238.

² Id., id.

observées dans les premières églises cisterciennes. Les avant-nefs ou porches fermés qui, dans celles de l'ordre de Cluny, comme à Cluny, à Vezelay, à la Charité-sur-Loire, avaient une si grande importance, les deux tours qui surmontaient ces porches, les quatre clochers qui accompagnaient les deux croisillons du transept, le grand clocher central qui couronnait la croisée, ne furent point adoptés par Cîteaux. Les nefs des églises de cet ordre ne sont précédées que par un porche bas, fermé aussi, mais peu profond. Le pignon de la façade n'est pas flanqué de tours, non plus que la croisée. Une seule flèche de modeste apparence s'élève sur le milieu du transept ¹. Ainsi étaient les églises de Clairvaux, Morimond, Pontigny, Fontenay. Le tympan des portes, si riches de sculptures dans les églises clunisiennes, n'était ordinairement décoré, dans l'ordre de saint Bernard, que d'une simple croix en bas-relief. Quelquefois seulement cette croix était surmontée d'un agneau, symbole du Christ. » ²

L'intérieur, empreint d'une sévérité peu commune, contrastait avec la richesse des églises clunisiennes. On n'y voyait aucune de ces scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de ces figures symboliques des vices et des vertus, de ces animaux fantastiques que l'on prodiguait dans ces dernières, sur les chapiteaux, sur les frises et jusque dans le sanctuaire. Les chapiteaux des églises cisterciennes ne présentent d'autres ornements que des feuilles et des fleurs, des crosses végétales et des griffes à leur base. Le chœur était terminé, dans les grandes églises de l'ordre, par une simple abside carrée, percée de trois fenêtres surmontées d'un œil-de-bœuf,

¹ On peut citer comme exception à cette règle le clocher de Chiaravalle, à quatre milles de Milan. Saint Bernard, revenant en 1134 du concile de Pise, fut accueilli avec enthousiasme par les Milanais qui le supplièrent de fonder un monastère; ce fut le premier de l'ordre de Cîteaux établi en Italie. Son église est simple et austère; mais son clocher de forme octogonale, composé d'étages en retraite les uns sur les autres, et terminé par une flèche, présente une richesse d'arcatures romanes qui rappelle les beaux clochers de Cluny. La construction de Chiaravalle fut commencée en 1136. V. Gally Knight, *Ecclesiastical Architecture in Italy*, 2^e s., pl. 4.

² Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. I, passim; t. IV, p. 425.

ou par un certain nombre de chapelles absidales également carrées et fermées par un mur droit. C'était ordinairement vers le chœur que se déployait le luxe architectural. Les formes multiples, les courbes nombreuses, les voûtes habilement combinées, entraînaient, dit M. Albert Lenoir, à des dépenses considérables que les disciples de saint Bernard voulurent éviter. Un petit nombre seulement de leurs édifices s'écartèrent de ce plan, en adoptant les absides polygonales ou semi-circulaires voûtées en cul de four. Encore cette disposition ne fut-elle admise que dans ceux qui datent de la fin du douzième ou du treizième siècle; avant cette époque, en France, en Allemagne et en Angleterre, le chevet des églises de Cliteaux était invariablement carré¹. Dépourvues de vitraux peints, de pavés en mosaïque ou en carreaux de diverses couleurs, de monuments funèbres, de pierres tumulaires, de statues, de tableaux, à l'exception de l'image du Christ, ces églises n'offraient aux yeux que la nudité de leurs quatre murs.²

Les cloîtres composés, comme ceux de Cluny, de deux étages superposés, étaient bas et lourds, avec des arceaux massifs, des voûtes pesantes, des piliers courts et trapus. Dans la simplicité de leur ornementation, ils présentaient l'image de la tristesse et de la rigueur monacale. Les bâtiments réguliers étaient percés d'étroites fenêtres qui ressemblaient à des meurtrières. Tous ces monuments expriment l'humilité chrétienne, l'austérité de la pénitence. La gravité du style et la pesanteur des formes semblent retenir l'esprit attaché à la pensée du dépouillement et de la mort. Cependant cette simplicité alliée quelquefois à des proportions grandioses, comme à Clairvaux et à Pontigny, n'était pas incompatible avec la noblesse et la majesté. Ajoutons que, fidèles au passé et se tenant en garde contre les innovations, les Cisterciens firent prédominer dans leurs églises l'élément roman, et que si on y trouve parfois le

¹ Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, t. II, p. 300.—Hurter, ouvrage cité, p. 422.

² *Id.*, t. II, p. 964. — Albert Lenoir, *Architect. monastique*, t. II, p. 45. — Montalembert, dans *Bulletin monumental*, t. XVII, p. 130. — Lettres de MM. Parker, Schnaase et Willis, dans *l'Album de Villard de Honnecourt*, in-4°, 1858, p. 113.

mélange du plein cintre et de l'ogive, l'ancien style étouffe presque toujours les tendances nouvelles ; l'ogive y est à peine reconnaissable, tant elle est faible et peu accusée. ¹

Les cérémonies du culte offraient par leur simplicité un contraste frappant avec la pompe des cérémonies en usage dans les églises clunisiennes, dans les cathédrales et même dans de simples paroisses. Les Cisterciens chantaient à l'unisson et s'interdisaient la voix de fausset. Ils taxaient de mélodies lascives, d'airs nouveaux chantés par des voix légères, par des voix d'eunuques, les chants clunisiens, parce que les Clunistes, au lieu de se contenter d'une monotone psalmodie, variaient les tons et les modes, et unissaient dans des accords harmoniques les voix hautes, basses et moyennes. Selon eux, le chant ne devait pas plaire aux oreilles, mais exprimer seulement le double sentiment de la sublimité de Dieu et de la misère de l'homme. L'usage des ornements de soie était interdit aux abbés et aux moines, même dans les plus grandes cérémonies. Les chasubles étaient d'une seule couleur, sans orfroi ni ornements. Les croix dorées et argentées de grande dimension étaient proscrites, et on ne se servait que de croix de bois. Les calices étaient d'argent et non d'or, les encensoirs en cuivre ou en fer, les chandeliers en fer. Le luminaire attestait une parcimonie presque mesquine. Au lieu de ces roues immenses, entourées de lampes, qui éclairaient les nefs des églises de Cluny, on ne plaçait que cinq lampes dans celles de

¹ Rostan, dans Bulletin monum., t. XVIII, p. 107. L'église de Pontigny est, par ses dimensions et son caractère d'unité sévère, un type des églises cisterciennes. On la croit postérieure à 1150. L'ogive s'y allie au plein cintre. Son ornementation est celle-ci : colonnes à base simple reposant sur un dé carré, chapiteaux coniques à feuilles d'eau dans la nef et les transepts, à croise dans le chœur. Huit colonnes monolithes autour du sanctuaire. Fenêtres simples, étroites, sans meneaux, divisées par des arcatures en fer représentant des croix ou des fleurs-de-lis. Onze chapelles autour de l'abside, avec des colonnes monolithes; quatre dans le transept. Dans le tympan de la porte, on ne voit d'autre ornement qu'une croix en bas-reliefs avec branches d'égalé longueur. La nef et les collatéraux sont précédés d'un narthex bas et lourd. L'église entière paraît avoir été élevée d'un seul jet dans sa simplicité. Elle mesure cent huit mètres de longueur, vingt-deux de largeur, cinquante au transept, vingt en hauteur sous la voûte.

Cîteaux : trois dans le chœur des moines, deux dans le bas-chœur pour les convers et les étrangers. Les cloches ne devaient être qu'au nombre de deux, une grosse et une-petite. La plus grosse, qui pesait ordinairement cinq cents livres, n'était jamais assez lourde pour qu'un homme seul ne pût la sonner. ¹

Enfin la sévérité de Cîteaux se distinguait du luxe de Cluny, jusque dans la transcription et la reliure des manuscrits. Tandis que les Clunistes les ornaient de pierres précieuses, de fermoirs d'or et d'argent, les Cisterciens les reliaient grossièrement avec des peaux de sangliers encore recouvertes de leurs poils, garnies de clous et d'attaches de cuivre, afin de les protéger contre l'humidité. Ils en proscrivaient les miniatures et les lettres ornées. Aussi, aucune bibliothèque de l'ordre n'a-t-elle fourni de manuscrits remarquables par la beauté de l'exécution et précieux pour l'histoire de l'art. ²

Telle était l'esthétique austère au nom de laquelle saint Bernard s'élevait dans son dernier chapitre contre l'architecture de Cluny :

« Je ne parle pas de la hauteur prodigieuse des églises, de leur longueur démesurée, de leur largeur superflue, de leurs ornements somptueux, de leurs peintures curieuses, qui attirent les regards de ceux qui prient et les empêchent de prier. Moine, je m'adresse à des moines et je leur dis : Vous qui devez être pauvres, que faites-vous de cet or dans le sanctuaire ? Autre doit-être la conduite des évêques et autre celle des moines. Les évêques, nous le savons, portent leur sollicitude sur les fous comme sur les sages. Qu'ils cherchent à exciter par des ornements extérieurs la dévotion d'un peuple charnel, insensible aux ornements de l'ame, on le comprend ; mais nous qui sommes sortis du sein de ce peuple, qui, par amour pour le Christ, avons abandonné le monde et tout ce qui est précieux

¹ Darbois de Jubainville, ouvrage cité, p. 27 à 35. — Hurter, p. 421. — Duparay, Pierre-le-Vénéral, dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chalon, t. IV, 2^e p., p. 241. — Ann. Bened., t. V, p. 531.

² Catalogue des Biblioth. de France, t. III, p. 7. — Darbois de Jubainville, ouvrage cité, p. 87.

» et apparent, nous qui regardons comme du fumier ce qui brille
 » par la beauté, ce qui flatte les oreilles par l'harmonie, ce qui
 » plait à l'odorat et au toucher, en un mot tout ce qui peut
 » causer des jouissances sensuelles, de qui prétendons-nous réveil-
 » ler la dévotion par ces ornements? Et, pour dire ouvertement
 » ma pensée, n'est-ce pas l'avarice, cette idolâtrie d'esclaves, qui
 » nous inspire, et ne recherchons-nous pas plutôt les dons de
 » la matière que les fruits de l'esprit? Comment cela? répondras-
 » tu. Je vais te le dire : On étale à dessein l'or de tous côtés
 » afin qu'il se multiplie ; on le répand afin de l'augmenter. A la
 » vue de ces vanités somptueuses et qui excitent l'étonnement, les
 » hommes se sentent plus enflammés pour donner que pour prier.
 » Je ne sais quel penchant porte à offrir plus volontiers à qui
 » possède davantage. Les yeux sont éblouis par des reliquaires re-
 » couverts d'or, et cette vue fait ouvrir les bourses. Plus les châsses
 » resplendissent de beauté, et plus on croit leurs reliques sacrées.
 » On court les baiser et on se sent porté à donner ; on admire ce
 » qui frappe les yeux plutôt qu'on ne vénère les choses saintes.
 » Dans les églises sont exposées non pas des couronnes, mais des
 » roues incrustées de perles, et les lampes qui les entourent jettent
 » une clarté moins vive que ces pierres précieuses. En guise de
 » candélabres on voit s'élever un arbre d'un poids énorme, fabriqué
 » avec un art merveilleux, qui étincelle moins par les cierges qui le
 » surmontent que par les diamants qui le décorent. Que cherche-
 » t-on en tout cela, je vous le demande ; est-ce la componction
 » de la pénitence ou l'étonnement des yeux? O Vanité des vanités, ô
 » folie ! l'église est brillante dans ses murailles, elle est dépourvue
 » de tout dans ses pauvres. Elle revêt les pierres avec l'or, elle
 » laisse ses enfants dans la nudité. C'est aux dépens des pauvres
 » qu'on cherche à flatter les yeux des riches. Les curieux trouvent
 » à se charmer ; les malheureux ne trouvent pas à se nourrir.
 » Ne poussons-nous pas la vénération pour les images des saints
 » jusqu'à en faire sortir du pavé? Ici, on crache dans la bouche
 » d'un ange ; là, les passants mettent le pied sur la figure d'un
 » saint. Si vous ne respectez pas ces images sacrées, que ne

» respectez-vous du moins leurs brillantes couleurs? A quoi sert
 » d'orner ces figures, si elles doivent être continuellement souillées
 » par la poussière? De quelle utilité sont-elles pour les pauvres, les
 » moines, les hommes spirituels?

» Que signifient dans les cloîtres, en face des frères occupés à
 » lire, ces monstres ridicules, ces beautés difformes, ces difformités
 » belles? Que font là ces singes immondes, ces lions féroces, ces
 » monstrueux centaures, ces personnages moitié hommes et moitié
 » bêtes, ces tigres tachetés, ces soldats qui combattent, ces chas-
 » seurs qui sonnent de la trompe? D'un côté, je vois plusieurs têtes
 » sur un seul corps; de l'autre, plusieurs corps sur une seule tête;
 » ici un quadrupède avec une queue de serpent, là un poisson avec
 » une tête de quadrupède. Une moitié de cheval se termine par
 » une moitié de chèvre; un animal à cornes porte une croupe de
 » cheval. Partout apparaît une multitude de formes variées et
 » bizarres. On trouve plus de plaisir à lire sur les marbres que
 » dans les livres; on passerait plus volontiers le jour entier à con-
 » templer ces images qu'à méditer la loi divine. Grand Dieu, si
 » l'on ne rougit pas de pareilles folies, comment ne rougit-on pas
 » du moins des dépenses qu'elles coûtent?»

Saint Bernard aurait pu révéler bien d'autres abus dans l'ordre
 de Cluny, mais l'impatience avec laquelle Guillaume de Saint-
 Thierry attendait cette lettre l'obligea à abréger. « Du reste,
 » quelques réflexions faites dans un esprit de paix, sont plus
 » utiles qu'un grand nombre faites avec bruit et scandale. Plaise
 » à Dieu que ces lignes n'en causent à personne. Je sais qu'en
 » m'attaquant aux vices, je m'expose à offenser les vicieux. Au
 » surplus, ajoute-t-il en s'adressant à Guillaume de Saint-Thierry
 » qui suivait l'observance de Cluny, je donne mon approbation
 » et je rends justice à tout ce qui, dans votre ordre, est digne
 » d'éloges. S'il y a quelque chose de répréhensible, je vous con-
 » seille de le corriger; je ne parle pas avec le désir de blâmer,
 » mais avec le zèle d'attirer au bien. »

CHAPITRE III.

Suite de la discussion. — Réponse de Pierre-le-Vénéral. — Ses Statuts de réforme. — Suger imite son exemple.

Cette lettre s'étant répandue dans les monastères des deux ordres y causa une grande émotion. Elle provoqua de nombreuses critiques de la part des Clunistes, des congrégations mitigées et du clergé séculier. On tint moins compte à saint Bernard de la droiture de ses intentions qu'on ne fût blessé de la vivacité de ses peintures. Son zèle, disait-on, n'avait pas pris conseil de la prudence; son imagination s'était laissé entraîner à des tableaux infidèles, à des exagérations contraires à la vérité et à la charité. Cette appréciation ne fut pas seulement celle des contemporains; on la retrouve plus tard dans une grande partie de la famille bénédictine, et les écrivains de la congrégation de Saint-Maur, en particulier, ne cachent point leurs sympathies pour les Clunistes.

Dès les premières années de son administration, Pierre-le-Vénéral avait employé tous ses efforts afin d'opérer un rapprochement entre les Cisterciens et les Clunistes, afin de se rendre agréable à saint Bernard, et, selon une expression dictée par la bonté de son cœur, afin d'obéir à ses ordres. En 1136, il accorda à l'abbaye de Trois-Fontaines, fondée récemment au diocèse de Châlons-sur-Marne, l'exemption de certaines dîmes qu'elle devait au prieuré clunisien de Baudonvilliers situé dans son voisinage. Cette exemption, donnée « à la demande de son seigneur et maître Bernard qu'il chérissait beaucoup, et pour venir en aide à la pauvreté des religieux qu'il désirait comprendre dans la même affection, » le fit regarder comme un des fondateurs de cette abbaye. Il céda à l'abbé de Clairvaux ou échangea avec lui des églises qui étaient à sa convenance. Il prit le parti de lui envoyer, avec un complet désintéressement, les religieux qui voulaient quitter Cluny pour entrer à

Cîteaux. Plus tard, à la demande de saint Bernard, il se dessaisit de plusieurs abbés et religieux au profit d'autres ordres. ¹

Aucun nuage ne s'élevait donc entre ces deux hommes, dont l'un, par l'ardeur de la piété et du génie, l'autre, par la douceur de l'âme et la sérénité de l'esprit, étaient les deux flambeaux du monde monastique. Mais il ne dépendait pas d'eux d'empêcher un débat qui était suscité par la force même des choses. La discussion continuant avec ardeur, une des premières pensées de Pierre-le-Vénéral, après avoir rendu la paix à l'abbaye, fut d'écrire une lettre à saint Bernard pour justifier les usages clunisiens.

Il ne connaissait à cette époque l'abbé de Clairvaux que par sa renommée et il ne l'avait pas encore vu. Depuis longtemps, disait-il, il éprouvait le désir de s'entretenir avec lui; mais les affaires et les amertumes dont il était accablé éloignant toujours ce moment, il prenait le parti de lui soumettre des questions et des doutes qui l'inquiétaient, comme à un frère dont l'affection lui était connue, comme à un docteur également instruit dans les lettres divines et dans l'érudition profane. Pierre-le-Vénéral ne répondait donc pas directement à l'Apologie de saint Bernard; il présentait lui-même une apologie pour les Clunistes. Il avait en vue les reproches des Cisterciens et peut-être leur Charte de Charité, qui rejetait une foule d'usages clunisiens comme contraires à la pensée de saint Benoît. Quant aux abus que l'on reprochait à ses religieux, Pierre-le-Vénéral chercha à justifier les uns et essaya d'extirper les autres, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Vous ne suivez pas le droit chemin de la règle, disaient les Cisterciens, et vos œuvres le prouvent assez clairement. Vous vous égarez à dessein dans des sentiers inconnus et dans des chemins de traverse. Vous vous tracez à vous-mêmes vos propres lois et vous les appelez saintes; vous substituez aux préceptes des pères de l'ordre vos traditions particulières. Le vœu de vivre conformément

¹ Petri Vener., liv. VI, ep. 35. — Gall. Christ., t. X, p. 168. — Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. XV, 2^e part., supp., p. 3.

à la règle de saint Benoît, de lui garder une fidélité inviolable, ce vœu prononcé devant Dieu et devant les hommes, vous ne craignez pas de le violer par vos usages et d'attirer, par vos prévarications, la colère divine.

Avant de répondre aux chefs d'accusation portés contre les Clunistes, et qui s'élevaient au nombre de vingt principaux, Pierre-le-Vénérable commence par suivre ses adversaires sur le terrain même sur lequel ils reprochaient aux Clunistes d'avoir pris pied, et il leur reproche à son tour les innovations qu'eux-mêmes avaient introduites dans l'application de la règle. « Oh ! » nouvelle race de pharisiens, s'écrie-t-il avec ironie, en se » faisant l'écho des plaintes de ses moines, vous qui vous séparez » des autres, qui vous préférez à tous, qui avez à la bouche » ces paroles du Prophète : « Gardez-vous de me toucher, car je » suis saint » ; véritables observateurs de la règle, comment vous » pouvez-vous vanter d'y rester fidèles, quand vous oubliez le pré- » cepte qui recommande au moine de s'avouer inférieur à tous, » non-seulement dans son langage, mais encore de se croire tel » du fond du cœur ? Parlez-vous, pensez-vous ainsi quand vous » dénigrez les actes des autres et que vous exaltez les vôtres, quand » vous méprisez le prochain et que vous professez une si haute » estime pour vous-mêmes ? O moines saints ! moines uniques au » monde, les seuls vrais moines de l'univers, vous vous retranchez » dans votre isolement, vous revêtez une robe de couleur insolite, » vous étalez vos habits blancs au milieu de nos habits noirs, et, » rejetant cette couleur noire adoptée par nos pères en signe d'hu- » milité, vous vous croyez meilleurs pour cela. Défenseurs de » la règle dans vos paroles, vous la transgressez dans vos actes ; » car elle ordonne, vous le savez, de ne point disputer sur la » couleur ou la grossièreté des vêtements. N'est-ce pas la violer » manifestement que de préférer à la couleur noire, qui est le » signe de l'humilité et de l'abjection, la couleur blanche, qui » est, selon le témoignage de l'Écriture, le signe de la joie et des » fêtes ? Placés dans cette vallée de larmes, il vous est ordonné » d'être toujours dans la tristesse et jamais dans la joie, de porter

« des vêtements de deuil et de pénitence, et vous affichez le bonheur, » la joie, l'allégresse par la blancheur de vos robes. Mais je ne » veux point opposer insultes à insultes; je vais répondre successivement à tous vos reproches. » Après ce préambule, Pierre-le-Vénéral entre dans le fond de la discussion, et, posant à son imagination ce frein qu'avait secoué saint Bernard, il disserte avec le calme d'un docteur qui s'appuie sur la raison et qui cherche ses autorités dans les Écritures et les Pères.

Vous recevez des novices à la profession, disaient les Cisterciens, avant l'expiration de l'année prescrite par la règle pour éprouver leur vocation. De là des religieux qui ne connaissent pas suffisamment cette règle; de là, quelquefois, des religieux mal préparés au combat, qui jettent les armes et prennent la fuite. — Sur ce point, répond Pierre-le-Vénéral, nous suivons une règle qui a été donnée par le Sauveur lui-même lorsqu'il dit au jeune homme riche : Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Accorda-t-il à ce jeune homme un an pour sa conversion ? Quand il ordonna à Pierre de quitter ses filets et à Mathieu son bureau, ne les créa-t-il pas apôtres à l'instant même ? En promettant de suivre la règle de saint Benoît, nous n'avons pas promis de ne plus suivre l'Évangile. Or, nous ne violons pas ce dernier quand nous recevons quelques novices avant l'expiration de l'année, de peur de laisser perdre leur vocation et afin de les sauver de la tentation de rentrer dans le monde. D'ailleurs, quoiqu'une année d'épreuve soit prescrite par la règle, saint Benoît laisse à l'abbé la faculté de l'abréger en vue du salut des âmes. Si la discipline de l'Église a varié sur plusieurs points, selon les temps et les circonstances, est-il étonnant que la discipline monastique ait éprouvé aussi des changements ?

Vous portez des pelisses et des fourrures dont il n'est pas parlé dans la règle; comment justifiez-vous cet usage ? — Si la règle ne renferme aucune défense à ce sujet, au nom de quelle autorité peut-on nous attaquer ? Écoutez ces paroles : « Qu'il soit donné » aux frères des vêtements appropriés à la nature et à la tempé-

• rature des lieux, davantage dans les pays froids, moins dans les pays chauds. • C'est là, comme on le voit, un point laissé à la discrétion de l'abbé. Faut-il maintenant justifier notre usage par des exemples ? Dieu revêtit Adam et Ève après leur chute de tuniques de peau ; le prophète Élie est représenté vêtu d'une ceinture de peau ; saint Jean l'Évangéliste porta un habit en poil de chameau, une ceinture de cuir autour des reins ; saint Antoine, père des ermites, fut trouvé un jour dans sa grotte par des pasteurs qui le prirent pour une bête sauvage à cause de son vêtement de peau. Si nous manquons à la règle sur un point dont elle ne parle pas, vous y manquez, vous aussi, en vous prévalant de son silence pour porter des tuniques en aussi grand nombre qu'il vous convient.

Pierre-le-Vénéralable défend également l'usage des caleçons ou fémoraux, par le silence de la règle et par des raisons de décence et d'honnêteté. Quand aux couvertures des lits, le choix et le nombre sont laissés à la discrétion de l'abbé.

Êtes-vous fidèles, poursuivaient les Cisterciens, au précepte qui ne permet que deux plats cuits et quelquefois un troisième consistant en fruits et en légumes ? — Que dit la règle, répond Pierre-le-Vénéralable ? « Une livre de pain par jour doit suffire au moins, • quel que soit le nombre des repas ; nous croyons, ajoute-t-elle, • que deux plats suffisent pour la réfection quotidienne des frères, • en tenant compte des besoins de chacun, de sorte que celui qui • ne pourra manger de l'un puisse satisfaire sa faim avec l'autre. » En s'exprimant ainsi, saint Benoît a voulu adopter une mesure de prudence, mais non une mesure absolue et uniforme. Si le travail, si la chaleur, si la fatigue d'un voyage, si l'état maladif d'un religieux exigent davantage, c'est au supérieur à y pourvoir. Saint Benoît n'a rien établi d'absolu pour la nourriture, pas plus que pour les habits. Il n'a eu qu'un but : proportionner les moyens particuliers au salut des âmes.

Vous recevez et vous admettez à la pénitence, autant de fois qu'il vous convient, des moines fugitifs, tandis qu'il est ordonné de les recevoir jusqu'à quatre fois et de leur refuser ensuite l'entrée

au monastère. — Étrange et nouvel évangile, qui ferme aux pécheurs tout espoir de pardon ! Pierre a renié le Christ trois fois, et cependant c'est à Pierre que le Christ a confié le soin de paître ses brebis ; c'est lui qu'il a constitué prince des apôtres. Le juste, dit l'Écriture, tombe sept fois et se relève sept fois. Combien de fois faut-il pardonner au pécheur, demandait saint Pierre au Seigneur, faut-il lui pardonner jusqu'à sept fois ? et Jésus lui répondit : non pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. A quoi bon du reste de pareils exemples, quand tout homme dont la foi est éclairée sait parfaitement que la porte de la miséricorde doit être ouverte jusqu'au dernier soupir au pécheur qui veut sincèrement se convertir ? Mais ce précepte de la règle que vous invoquez, ou vous le dénaturez ou vous ne le comprenez pas. « Si » un frère, dit-elle, sort par sa faute ou s'il est chassé du monas- » tère, qu'il soit reçu jusqu'à trois fois et placé au dernier rang » des religieux ; mais qu'il sache ensuite que tout accès lui sera » désormais interdit. » Pesez attentivement le sens de ces paroles ; saint Benoît n'a pas dit : tout accès lui sera interdit, mais *qu'il sache* que tout accès lui sera interdit. Ce n'est pas un ordre imposé à l'abbé, une limite fixée à sa miséricorde ; c'est une menace destinée à effrayer le pécheur. Cessez donc de plier les Écritures à votre sentiment personnel ; conformez plutôt votre sentiment aux Écritures ; recevez sans hésitation, jusqu'à mille fois s'il le faut, ceux qui veulent véritablement se convertir ; autrement, vous serez les ennemis de Dieu et de la règle.

Que dire des jeûnes réguliers ? vous les changez à votre guise, vous n'en conservez qu'un petit nombre plutôt par respect humain que par crainte de Dieu. Au lieu de jeûner entre la Pentecôte et les ides de septembre, les quatrième et sixième jours de la semaine jusqu'à l'heure de nones, ainsi qu'il est prescrit, hors le cas de chaleur excessive et de maladie, au lieu de prendre une collation à cette heure depuis les ides de septembre jusqu'au commencement du carême, vous conservez pendant tout l'été le même ordre dans vos repas et vous en faites deux les jours de jeûne. — Pierre-le-Vénéralé répond que la règle laissant le changement

des heures à la disposition de l'abbé, les Clunistes ne s'en écartent pas en profitant de cette permission pour fixer leur repas au milieu du jour, depuis la Pentecôte jusqu'au mois de septembre. De septembre à Pâques, ils n'ont rien changé et ils dînent à nones, à l'exception des dimanches et des jours de grandes fêtes.

Vous repoussez le travail des mains auquel se sont constamment livrés les ermites et les anciens moines. Les apôtres eux-mêmes cherchaient dans ce travail leur nourriture et celle de leurs frères. Dieu en a fait une obligation au premier homme quand il lui a dit : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Mais, ni ces autorités, ni les prescriptions de la règle ne peuvent vous forcer à sortir vos mains de vos manches pour les employer au travail. — La règle, répond Pierre-le-Vénéral, n'a pas ordonné le travail pour lui-même, mais afin de chasser l'oisiveté qui est l'ennemie de l'ame. On l'observe dans son esprit, quand on se livre à un exercice qui atteint ce but. Le Christ n'a-t-il pas montré sa préférence pour les occupations spirituelles, par l'exemple de Marthe et de Marie ? En évitant l'oisiveté, au moyen de la lecture, de la prière, de la psalmodie, nous restons fidèles à la règle. Saint Maur, envoyé par saint Benoît en France pour y construire des monastères, voyant celui qu'il avait établi au diocèse d'Angers pourvu de toutes les choses nécessaires à la vie et ses moines dispensés de recourir au travail, ne leur prescrivit que des exercices spirituels. ¹

Quand des hôtes arrivent ou partent, vous ne vous prosternez pas à terre devant eux, vous ne vous inclinez même pas afin d'adorer le Christ à qui vous donnez l'hospitalité dans leur personne, vous ne leur lavez pas les mains et les pieds. — O hommes ! semblables à des enfants, qui faites la chasse aux papillons et qui portez des coups en l'air, la congrégation de Cluny sera-t-elle damnée à cause de cela ? Si cette pratique était essentielle au salut, il faudrait que la communauté fût sans cesse dans l'hôtellerie, ou que

¹ Ce trait est tiré, dit Rohrbacher, Hist. de l'Église, t. XV, p. 216, d'une Vie apocryphe de saint Maur.

les hôtes fussent reçus dans le cloître. Le nombre de ces derniers est tellement considérable, qu'il faudrait renoncer aux exercices monastiques. Il faudrait que les religieux ne quittassent pas la compagnie des séculiers de toute condition et même des femmes. Nous faisons à ce sujet tout ce qui est possible afin de ne pas laisser le précepte en oubli. Chaque moine, à commencer par l'abbé, lave tous les ans les pieds à trois hôtes et leur présente le pain et le vin. On ne dispense de ce devoir que les malades.

Il est dit que la table de l'abbé doit toujours être à côté de celle des hôtes et des étrangers, et vous n'en tenez aucun compte. — J'avoue qu'il n'en est pas matériellement ainsi ; mais, en réalité, l'abbé n'est-il pas censé manger à la même table que les hôtes quand il les nourrit de la substance du monastère ? Ne serait-il pas inconvenant, ne serait-ce pas occasionner quelquefois du scandale, que de recevoir indistinctement les étrangers dans le réfectoire des religieux ? Si, au contraire, l'abbé transportait sa table dans le réfectoire de l'hôtellerie pour tenir compagnie aux hôtes, n'abandonnerait-il pas ses frères, ne se départirait-il pas de sa surveillance, au risque de laisser enfreindre la règle touchant la quantité et la qualité de la nourriture ? C'est encore là un point sur lequel saint Benoît lui a laissé la faculté d'agir selon les temps et les personnes.

On doit placer à la porte du monastère un vieillard sage qui répond « *Deo gratias* », ou qui donne la bénédiction à tous ceux qui viennent frapper ; vous n'observez pas ce commandement. — Si nous n'y plaçons pas toujours un vieillard, nous y plaçons toujours un religieux prudent et sage ; cela suffit pour l'observation de la règle. D'ailleurs, à quoi nous servirait un portier, quand nos portes restent ouvertes pendant le jour à tous ceux qui viennent ? besoin n'est à personne d'appeler ou de frapper ; l'entrée de l'enceinte du monastère est libre ; quiconque se présente à l'hôtellerie y trouve prêts son repas et son lit. Mais, vers le milieu du jour et aux heures où la porte doit être close, un serviteur plein de sagesse et de politesse se tient derrière elle ; il y couche la nuit, il ouvre à ceux qui frappent, et ainsi aucun

des religieux n'est obligé de se déranger et de coucher hors du dortoir.

Si un moine qui a fait profession dans un autre monastère se présente chez vous, vous considérez, contrairement à toute raison et à toute autorité, ses premiers vœux comme non venus et vous l'obligez d'en prononcer de nouveaux. Mais si les premiers ne sont pas obligatoires, comment les seconds peuvent-ils l'être ? Vous recevez sans permission, sans lettres de recommandation de leur abbé, les moines qui se présentent chez vous. Vous faites ainsi aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on fit à vous-mêmes ; vous manquez de charité envers vos frères. — A propos de cet usage qui blessait profondément les Cisterciens, Pierre répond par un passage de la règle qui, en parlant des moines étrangers, s'exprime ainsi : « S'ils veulent ensuite renoncer à leur vœu de stabilité, on ne doit pas se refuser à leur désir. » Quant à leur réception sans l'agrément de leur premier abbé, la défense est bonne tant que cet abbé remplit à leur égard les devoirs de père et de pasteur, tant qu'il pourvoit au salut de leur ame et de leur corps. Mais s'il vient à y manquer, le moine peut assurément, sans la permission et contre le gré de son supérieur, quitter un lieu où il ne trouve que la perte de son ame. Il serait même condamnable s'il agissait autrement. C'est précisément pour ce motif que l'abbaye de Cluny a obtenu du saint-siège le privilège de recevoir tous les religieux qui se présentent.

Une injustice souveraine, contraire aux canons, à l'usage de l'Église chrétienne, et qui vous attire un blâme universel, c'est le refus de vous soumettre à un évêque propre. Quel est l'évêque qui consacre chez vous les saintes-huiles, qui bénit vos églises et vos cimetières, qui remplit en un mot dans vos maisons les fonctions du ministère épiscopal ? — Ces graves attaques sont contraires à la vérité. Nous avons un évêque et nous nous glorifions de n'obéir qu'à lui seul ; c'est le premier de tous, c'est l'évêque de Rome. Le fondateur de Cluny, les privilèges des papes, nous ont placés à perpétuité sous son autorité. Comme il est trop éloigné pour nous donner les saintes-huiles, l'ordination, etc., il nous a permis de

nous adresser à tout évêque catholique. Ce privilège d'ailleurs n'est point particulier à Cluny ; d'autres abbayes ont été exemptées de la juridiction épiscopale. La sagesse et la sainteté des pontifes qui ont consacré ces exemptions ne permettent pas de penser qu'ils soient tombés dans l'erreur, ou qu'ils aient agi contre la voix de leur conscience.

En vertu de quel droit percevez-vous les prémices et les dîmes des églises paroissiales, qui sont réservées exclusivement par les canons aux prêtres desservant ces églises, comme rémunération des baptêmes, des prédications, des soins qui concernent le salut des âmes ? Pourquoi recevez-vous ainsi la récompense d'un travail que vous n'accomplissez pas ? — Nous en jouissons en vertu de l'autorité même de l'Église. Et par quels motifs ces biens donnés aux clercs à cause de la prédication et des sacrements, ne seraient-ils pas donnés aux moines à cause de leurs prières, de leur psalmodie, de leurs aumônes, de leurs bonnes œuvres, qui sont non moins utiles au salut des peuples ? D'ailleurs, puisque les canons ont permis aux évêques de faire desservir les églises paroissiales par des moines et d'y annexer des monastères, des moines peuvent posséder canoniquement des églises et leurs revenus.

Que dire de vos propriétés temporelles ? Quelle différence existe-t-il entre votre possession et celle des séculiers ? Vous acceptez des châteaux, des villages, des serfs, des serves, et, ce qu'il y a de pis, des droits de péage sur les chemins et les rivières, des droits sur les entrées, les sorties, les marchés, etc. Vous défendez ces possessions illégitimes par tous les moyens possibles. Contrairement à nos saints instituts, on voit des religieux s'occuper de contestations temporelles, comparaitre en justice comme accusateurs ou accusés, déposer en qualité de témoins, remplir le rôle d'avocats ; tout cela est contraire à la défense de l'Apôtre (Timothée, II). Sous prétexte de défendre vos droits, vos cœurs retournent à la servitude d'Égypte, vous jetez un regard en arrière sur l'incendie de Sodome, vous transgressez manifestement vos vœux.

Dieu, répond Pierre-le-Vénéral, s'est réservé les cieux, selon les paroles du Psalmiste, et il a donné la terre aux fils des hommes.

Il est le créateur de tous les fruits qu'elle produit et qui sont nécessaires à la vie. L'Église a, de tout temps, reçu en don la terre et ses fruits, afin de subvenir aux besoins des clercs, des moines et des pauvres. Les moines acceptent donc sans scrupule tout ce que leur donnent les fidèles. Ils leur rendent l'équivalent en prières, en aumônes, en bonnes œuvres. La règle qui ordonne au novice de renoncer à ses biens avant de faire profession, lui permet en même temps d'en disposer en faveur des pauvres ou de la communauté. Elle n'établit aucune distinction entre les différentes sortes de biens : terres, villages, paysans, serfs des deux sexes, peuvent être également donnés. Le Pape saint Grégoire a interdit aux évêques et aux séculiers de toucher à ces donations. Si l'on prétend qu'elles sont inutiles, que les moines doivent pourvoir eux-mêmes, par le travail, aux besoins de leur vie, je réponds que cela est à la fois impossible et inconvenant : impossible, car des hommes affaiblis par une maigre nourriture d'herbes et de légumes, par des jeûnes fréquents, ne possèdent pas la force qui est nécessaire pour labourer la terre et pour récolter ses produits, tantôt sous le poids d'une chaleur ardente, tantôt par les froids les plus rigoureux, tantôt exposés à la pluie et à la neige : inconvenant, parce que des religieux voués à la solitude, au silence, à la prière, à la méditation, à la lecture, seraient obligés de renoncer à ces devoirs pour vaquer aux labeurs les plus vulgaires de la campagne. Au lieu de ressembler à cette étoffe de lin d'un tissu fin et précieux qui orne et qui voile les mystères du tabernacle, ils ressembleraient à un grossier cilice exposé à toutes les intempéries de l'air.

Qui ne sait d'ailleurs combien la propriété est mieux administrée par les mains des moines que par celles des laïques ? Les religieux s'en servent dans un but tout religieux. Un château leur est-il donné, il n'en sort plus des soldats armés qui portent la guerre dans le voisinage, mais des moines qui livrent la guerre au mal avec les armes spirituelles. Une caverne de brigands se trouve convertie à l'instant en une maison de prières. Quelle est au contraire la conduite des séculiers à l'égard de leurs serfs ? Ils

s'approprient sans miséricorde leurs biens et leurs personnes; ils les accablent, au gré de leur caprice, de redevances illégitimes. Souvent ils les forcent, par des exactions insupportables, à désertier leurs terres et à chercher ailleurs un refuge. Et ce qui est le comble de la perversité, ils trafiquent honteusement de ces âmes rachetées par le sang du Christ et les vendent à prix d'argent. Combien est différente la conduite des moines vis-à-vis de leurs sujets! Ils ne demandent d'eux que les services convenus et indispensables. Loin de leur infliger des vexations, ils viennent à leur aide quand ils sont dans le besoin; ils ne les regardent pas comme des serfs et des serves, mais comme des frères et des sœurs. Ainsi, non-seulement les moines peuvent posséder à juste titre; mais encore, par l'usage qu'ils font de leurs propriétés, ils possèdent à plus juste titre que les laïques.

On ne saurait excepter des biens dont la possession leur est permise ni les péages ni d'autres droits, car l'Apôtre a dit : paie l'impôt à qui l'impôt est dû; et nos usages sur ce point sont conformes à ceux de l'Église. Si nos intérêts nous obligent à paraître en justice, quelle raison, quelle loi, dites-nous-le, interdit aux moines de prendre la défense de leurs propriétés? Si celle-ci est légitime, sa défense ne l'est-elle pas aussi? Ne serait-ce pas pécher plus gravement contre la charité que de laisser tomber ces biens entre les mains des usurpateurs qui les gaspillent, qui en font souvent un usage impur, qui privent du nécessaire les pauvres et les moines? Que les moines défendent donc leur propre cause honnêtement, simplement, dans un esprit de charité, en évitant les querelles et les injures. Veut-on dire qu'ils feraient mieux de plaider par avocat, conformément aux saints canons, plutôt que de plaider eux-mêmes? nous n'allons pas contre ce conseil. Mais on n'a pas toujours un avocat sous la main, et mieux vaut faire plaider un moine que de perdre le bien de l'Église faute de le défendre. Quant à paraître en justice comme témoin, pour attester la vérité, aucune loi ne l'interdit ni aux moines ni à personne. Rendre témoignage à la vérité a été le rôle des saints et des martyrs. Les tourments les plus cruels, la mort même, n'ont pu leur fermer

la bouche. Saint Jean-Baptiste est venu rendre témoignage à la lumière ; le Seigneur a rendu témoignage de lui-même, et il a dit que son Père rendrait à son tour témoignage de lui ; l'Esprit rendra aussi témoignage ; les Apôtres rendront témoignage (Jean, xv), etc.

Par ces autorités universelles et par ces raisons, dit Pierre-le-Vénéral, nous mettons à néant vos objections, nous justifions nos observances ; mais nous n'avons pas l'intention d'attaquer les vôtres, quoique à certains égards nous soyons autorisés à le faire.

Là se termine la première partie de l'Apologie de Pierre-le-Vénéral ; mais la discussion elle-même n'est pas terminée. Il la transporte dans une région plus haute ; il n'interprète plus le texte de la règle auquel les Cisterciens s'attachent d'une façon judaïque et comme des discuteurs de syllabes ; il va mettre en lumière son esprit même, exposer le principe qui domine les diverses coutumes et qui est le foyer commun dans lequel les différents ordres doivent puiser la vie et la lumière. Cet esprit, ce principe supérieur, c'est la charité.

Parmi les préceptes, il y en a d'immuables ; tels sont en première ligne ceux qui concernent l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'humilité, la chasteté, la véracité, etc. A qui est-il permis de ne pas aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame ; à qui est-il permis de commettre l'impureté, de mentir, de voler, de convoiter le bien d'autrui ? Mais il y en a d'autres qui peuvent changer en raison des temps et des lieux ; tels sont la plupart des canons. Ils n'existaient pas dans le principe ; ils ont été décrétés pour l'utilité commune de l'Église ; ils ont été modifiés selon que l'exigeait un intérêt général ou particulier. Or, c'est parmi ces derniers que se placent les préceptes de la règle ; et quand la charité, à qui il faut toujours obéir, le prescrit, on doit les modifier sans craindre de commettre une prévarication. Pourquoi a-t-on abrogé la loi qui défendait aux évêques de changer de sièges, si ce n'est par une charité mieux entendue envers les Églises ? Pourquoi a-t-on abrogé la règle qui défendait de conférer des fonctions ecclésiastiques aux hérétiques et aux criminels, même

après une sérieuse pénitence, sinon par charité et en vue du salut du plus grand nombre ? Pourquoi permet-on quelquefois aux fils des prêtres de devenir évêques, contrairement aux anciens décrets apostoliques, sinon parce que la charité a pensé qu'ils pouvaient être utiles à l'Église ? Pourquoi le mariage a-t-il été permis aux prêtres anglais, quand il est interdit aux autres, si ce n'est par la crainte charitable de les voir chanceler dans leur foi nouvelle ? Si la charité domine les canons comme un droit supérieur, si elle renferme, selon la parole du Seigneur, la loi et les prophètes, qui osera affirmer que la règle de saint Benoît n'est pas soumise à son empire ?

C'est la charité, elle aussi, qui a inspiré les coutumes de l'ordre de Cluny. C'est elle qui a autorisé les applications que ces coutumes ont données à la règle bénédictine. Si vous incriminez ces changements, pourquoi n'incriminez-vous pas aussi ceux qui ont été introduits par les papes et les conciles dans la discipline de l'Église ? Du reste, aucun des préceptes essentiels de saint Benoît n'a été modifié dans nos coutumes. Les usages concernant les habits, la nourriture, le travail, les autres observances, ont été amenés par la nécessité des temps. Au temps de saint Benoît, la nature humaine était plus robuste et plus énergique ; aujourd'hui que le monde vieillit approche de sa fin, elle est languissante, affaiblie ; elle réclame d'autres ménagements et d'autres dispenses.

Pierre-le-Vénéable, s'attaquant ensuite aux Cisterciens, demande s'ils ne manquent pas eux-mêmes de charité, s'ils ne pèchent pas contre la règle de saint Benoît qui ne respire que charité. La charité consistant à chercher uniquement le salut des âmes, ils pèchent contre elle quand ils omettent les moyens propres à assurer ce salut, quand ils privent les frères du nécessaire, quand ils les exposent aux rigueurs du froid en leur refusant des fourrures, quand ils les poussent par d'excessives austérités à murmurer ou même à prendre la fuite et à rentrer dans le monde. S'il s'en trouve d'assez robustes qui résistent dans le principe à de pareilles épreuves, la maladie ne tarde pas d'attaquer leur corps, le froid détruit leur santé. Devenus faibles et languissants, ils

restent souvent pendant toute leur vie incapables de servir Dieu. Observer ainsi la règle sans charité, c'est quitter la voie droite pour la voie tortueuse.

Tel était le débat qui s'agitait entre les Cisterciens et les Clunistes, au sujet de la discipline monastique. Pierre-le-Vénéable avait répondu à saint Bernard avec autant de finesse que d'érudition, souvent avec vivacité. Aussi cette controverse continua-t-elle de passionner les esprits. Elle se perpétua même dans l'Église, et traça à la vie religieuse deux voies différentes. Les uns, avec les enfants de Rancé, héritiers de l'esprit primitif de Cîteaux, se décidèrent pour l'austérité absolue, pour le culte du renoncement et de la douleur, pour une sorte de mort anticipée ; les autres, avec la majeure partie de l'ordre bénédictin, préférèrent un esprit plus large et cherchèrent à rendre l'application de la règle compatible avec les développements de l'intelligence. Ils admirent tous les ménagements qui protègent la faiblesse du corps sans nuire à la perfection de l'âme. La première voie était faite pour les natures robustes qui formeront toujours la minorité ; l'autre ouvrait la porte au plus grand nombre ; toutes deux ont eu leurs apologistes et leurs partisans.

On peut se demander laquelle des deux était plus propre à rendre des services à la cause de l'Église et à la civilisation chrétienne. Sans entrer dans des considérations qui nous entraîneraient trop loin, un court parallèle entre Cluny et Cîteaux servira à éclairer leur double rôle.

Le premier bienfait qui résulta de la fondation de Cîteaux et de la discussion entre les deux ordres, fut de donner une nouvelle activité à cet esprit de réforme qui s'efforçait de lutter contre la décadence bénédictine. En attirant dans leurs monastères un grand nombre de laïques appartenant à toutes les conditions de la société, les Cisterciens montrèrent quelle sève la nature humaine possédait encore pour l'héroïsme du renoncement. Ils répondirent victorieusement par des faits aux plaintes de Pierre-le-Vénéable sur son affaiblissement physique et moral. Le clergé séculier, porté vers l'abus de la puissance et des richesses, trouva dans

cet exemple un avertissement salutaire qui lui rappela ses devoirs.

Cîteaux, en recrutant ses frères convers dans les classes les plus humbles, enleva à la guerre et à la dure condition du servage des milliers de bras qui portèrent la fécondité dans les lieux les plus stériles et relevèrent aux yeux de la foi chrétienne ce travail des mains qui avait été jusque-là marqué d'un caractère d'infériorité. L'ordre des Templiers qui reçut sa règle de saint Bernard, celui des chevaliers de Calatrava né directement de l'ordre même, opposèrent une digue aux infidèles dans le Levant, aux Maures dans la péninsule hispanique. Ces deux fondatons eurent sur le développement de la chevalerie une influence qui mériterait une étude particulière.

Dans la défense de la papauté, dans la participation aux affaires générales de l'Église, le premier rôle appartient à Cluny. Aucun autre ordre, il est vrai, n'égala au treizième siècle l'activité de l'ordre de Cîteaux. « Dès 1162, dit Hurter, il comptait déjà sept cents évêques » et abbés, et un de ses membres était monté sur le siège apostolique sous le nom^d d'Eugène III. Le dévouement inaltérable qu'il » montra au chef de l'Église fit constamment appeler quelques-uns » de ses religieux dans les conseils de la papauté. Innocent III, » qui lui donnait la préférence sur les autres ordres, nomma cinq » Cisterciens au cardinalat. Dans les croisades, c'étaient toujours » des abbés de Cîteaux que l'on choisissait pour accompagner » l'armée. Quand il s'agissait de combattre l'hérésie par la parole, » c'étaient les Cisterciens que l'on regardait comme les plus » capables de remplir ce devoir. On prenait parmi eux les messagers d'État, les ambassadeurs, les négociateurs. On les préférait » à tous autres pour les enquêtes, les médiations, les jugements: » Appartenir à cet ordre était un brevet de capacité en tout » genre ¹. » Malgré le mérite et le nombre de ces services, ils ne peuvent entrer en parallèle avec ceux que saint Hugues et les papes sortis de Cluny rendirent à l'Église en travaillant à

¹ Hurter, t. II, p. 440.

réformer les mœurs du clergé, et surtout en cherchant à l'affranchir vis-à-vis du pouvoir temporel. Ajoutons que Cîteaux n'eût pas la fortune de posséder une suite d'abbés aussi éminents que Cluny, et saint Bernard s'élève lui seul à une hauteur qui efface tous les autres.

Les Cisterciens, plus occupés de l'éducation des classes populaires et préférant les travaux de l'agriculture à ceux de l'intelligence, se montrèrent en général peu favorables au culte des lettres. Ils ne rendirent pas sous ce rapport d'aussi grands services que les Clunistes et même les Chartreux. Les religieux les plus instruits s'occupaient, il est vrai, du ministère pastoral, de la prédication, de la défense de l'orthodoxie contre les hérétiques. Mais tout travail qui n'avait pas une utilité pratique, et qui pouvait passer pour purement spéculatif, était regardé comme de l'oisiveté. Aucun membre de l'ordre ne pouvait composer d'ouvrage sans la permission du chapitre général. Les abbés n'encouragèrent point la transcription des manuscrits; ils ne se montrèrent point empressés, comme ceux de Cluny, de collectionner les Pères de l'Église, les écrivains profanes, et de les communiquer à d'autres communautés, afin d'en multiplier les copies. Leurs bibliothèques ne possédèrent dans le principe que les ouvrages qui étaient indispensables pour l'instruction et l'édification des religieux. Ce fut seulement plus tard, lorsque la sévérité primitive eut disparu, que les Cisterciens s'adonnèrent aux sciences et aux lettres. Alors de précieuses collections se formèrent dans plusieurs maisons, mais le plus souvent par les soins d'hommes instruits dont l'éducation était déjà achevée avant leur entrée dans l'ordre. ¹

Dans l'architecture et dans les arts, on l'a pressenti, Cîteaux n'occupe qu'une position inférieure. Ses églises avec leur austérité

¹ Hurter, t. II, p. 357, 437. Aux treizième et quatorzième siècles, ils eurent des *scriptoria* ou chambres à écrire, comme les Clunistes. On allumait une lampe devant l'armoire aux livres, afin d'engager les religieux à se livrer à la lecture. On envoyait de jeunes frères étudier aux universités de Paris, Oxford, Toulouse, Montpellier, Bologne, Salamanque, etc. Hist. litt. de Fr., t. XXI, p. 61 et 340.

attristante restèrent les églises de l'ordre, et, ainsi qu'on l'a dit, des témoins isolés de la protestation d'un seul homme contre les goûts du siècle. Les églises des autres ordres, et les églises non monastiques, ne consentirent point à subir une pareille influence ; aucune cathédrale ou grande paroisse n'en porte l'empreinte. Les églises des Templiers et quelques églises de campagne voisines des monastères cisterciens s'en rapprochèrent seules d'une manière frappante¹. « Si l'influence de saint Bernard eût dominé, c'en était fait des » monuments et des arts plastiques. Son austérité desséchait tout » ce qu'elle trouvait autour d'elle. Heureusement le génie du » peuple français se montra antipathique à une pareille réforme. » L'ordre de Cluny continua d'appeler à son aide, dans ses cons- » tructions, toutes les ressources de la peinture et de la sculpture². » Les églises clunisiennes préparèrent les merveilles des églises gothiques que construisirent, à partir de la fin du douzième siècle, les architectes laïques. Mais la gloire principale de Clteaux est d'avoir propagé son institut jusque dans les pays les plus reculés, et universalisé en quelque sorte dans toute la chrétienté le bien qu'il lui a été donné d'accomplir.

Saint Bernard avait placé trop haut l'idéal de la vie monastique pour qu'il pût se maintenir longtemps dans sa pureté. C'est une condition inhérente aux institutions même fortement constituées que plus elles étendent leur action, plus elles s'affaiblissent. Les Cisterciens ne devaient pas faire exception à cette règle. Dès que l'ordre de Clteaux se trouva entraîné en quelque sorte par la rapidité de son développement, la sévérité des règlements n'empêcha pas la discipline d'y pencher vers son déclin. Ces règlements parurent dépasser tellement les forces humaines qu'il aurait fallu que les hommes fussent des anges pour les observer³. Durant tout le cours

¹ Nous pouvons citer, dans le voisinage de l'abbaye du Miroir, les petites églises de Cuiseaux, Sagy, Frontenard, Pierre, Fretterans, Loisy, toutes situées dans le département de Saône-et-Loire et possédant des absides rectangulaires.

² Bulletin monum., t. I, p. 127 ; et t. II, p. 300.

³ Ann. Bened., t. VI, p. 352.

du douzième siècle, les chapitres généraux cherchèrent, il est vrai, à les faire respecter; mais déjà ils pressentaient, dans l'accroissement des propriétés, une cause irrémédiable de décadence. L'ordre de Cliteaux, disait le chapitre de 1191, a la réputation de ne cesser d'acquérir; l'amour de la propriété y est devenu une plaie. Le chapitre défendit les acquisitions d'immeubles; mais on n'eut pas le courage de maintenir cette mesure, et elle fut abrogée l'année suivante. On reprochait aux Cisterciens de préférer les biens de la terre à ceux du ciel et d'étendre immensément leurs propriétés. Je crois, écrivait Étienne, évêque de Tournai, qu'ils sont du nombre de ceux qui s'emparent violemment du ciel; mais cela leur donne-t-il le droit de s'emparer de la terre avec la même violence?

Les abbés recherchaient les richesses et les honneurs; les frères oubliaient la soumission à la règle. Innocent III en adressa de vifs reproches aux cinq principaux abbés. « Nous veillerons, leur dit-il, à ce que les uns ne prennent pas une position plus élevée qu'il ne leur convient, et que les autres ne se dérobent pas à une juste subordination. Malheur à celui par qui viendra le scandale; nous saurons le réprimer! » Malgré ces remontrances, le luxe de la table, du vêtement et des équipages ne fit qu'augmenter. Au commencement du quatorzième siècle, l'antique sévérité avait disparu complètement; les religieux avaient adopté l'usage des aliments gras, du pain blanc, du vin et d'une nourriture supplémentaire. Ils portaient un manteau sur leur coule. Ils acquéraient des dîmes et des cens; ils établissaient des débits de vin et des tavernes près de leurs monastères. Ils se livraient dans les foires à des opérations commerciales. Le faste et la sensualité des Cisterciens devinrent un thème favori pour la malignité des trouvères. La ferveur avait duré moins longtemps qu'à Cluny, et l'expérience donnait raison à Pierre-le-Vénérable contre saint Bernard, dans l'interprétation sage et mesurée de la règle bénédictine.

Cependant tout n'était pas excusable dans les critiques adressées par l'abbé de Clairvaux aux Clunistes. Si ses attaques contre leurs coutumes portaient l'empreinte de l'exagération, il n'en était pas de même des reproches relatifs aux abus que la mauvaise

administration de Pons avait laissé pulluler. Dès les premières années, Pierre-le-Vénéral, avec l'aide de Mathieu de Saint-Martin des Champs, leur avait déclaré la guerre. Il modifia même dans les coutumes tout ce qui lui parut contraire à la bonne tenue de la communauté. Cette réforme ne fut pas assurément l'affaire d'une année; mais il finit par obtenir le succès qu'il avait espéré.

Dix ans plus tard, en 1132, voulant lui donner une sanction définitive et la propager dans toutes les maisons de l'ordre, il convoqua le chapitre général avec une diligence inusitée. Il envoya dans les dépendances de France, d'Angleterre, d'Italie, des courriers et des lettres pour inviter les abbés et les prieurs à se trouver à Cluny le troisième dimanche de carême, afin d'y entendre promulguer des règles de vie monastique plus parfaites que par le passé. Deux cents prieurs et douze cent douze religieux se rendirent à son appel. Parmi eux se trouvait l'historien Orderic Vital qui nous a laissé quelques détails sur cette assemblée.

D'imposantes cérémonies précédèrent sa tenue. Les moines entrèrent processionnellement, en chantant des hymnes et des psaumes, dans la basilique de Saint-Pierre, cette merveille du monde chrétien, qui était à peine terminée. « Là, dans la joie de leur cœur, élevant leurs yeux vers Dieu, ils le louèrent avec dévotion. » Ils sortirent de la grande église pour entrer, en traversant le cloître, dans celle de la Vierge dont le culte, selon la tendance prononcée du siècle, devenait de plus en plus cher à Pierre et à ses religieux.

Les propositions présentées par Pierre-le-Vénéral avaient pour but de rétablir les jeûnes tombés en désuétude, de supprimer les conversations qui rendaient presque nulle l'obligation du silence, de faire disparaître des adoucissements inutiles à la santé des moines. Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, Albéric, abbé de Vezelay, Adalard, abbé de Melun, appuyèrent ses propositions et donnèrent beaucoup de poids à ses démarches.

S'il faut en croire Orderic Vital qui n'était pas partisan des austérités, les moines se montrèrent peu satisfaits de cette tentative. Ils cherchèrent à démontrer qu'elle était en désaccord avec

les traditions du monastère ; que Hugues, Odilon et Mayeul avaient mené leurs disciples au Christ par une voie différente. Ils prouvèrent, avec humilité et respect, qu'il suffisait de marcher d'un cœur joyeux sur les traces de ces illustres prédécesseurs dont la sainteté s'était manifestée hautement par l'éclat des miracles. Ils taxèrent de nouveauté, d'imitation des moines de Cîteaux, les réformes proposées. C'était, disaient-ils, mettre en oubli ce précepte de Salomon : « Ne dépassez point les limites fixées par vos pères. » Pierre-le-Vénéralé répondit qu'en modifiant certaines prescriptions selon le besoin des temps, il ne faisait que suivre l'exemple même de ses prédécesseurs, et il parvint à obtenir leur adoption du respect et de l'obéissance de ses moines. Toutefois, ajoute le même historien, satisfait avant tout d'avoir rétabli les principes, il se rendit sur quelques points aux prières des religieux ; il compatit à leur faiblesse et il mitigea dans l'application l'austérité de certains préceptes. ¹

Ces statuts nous sont parvenus sous leur forme définitive dans une sorte de code que Pierre-le-Vénéralé rédigea la vingt-quatrième année de son administration. Plusieurs concernent les cérémonies de l'Église, les prières à réciter, la liturgie proprement dite. Nous nous bornerons à rappeler ceux qui avaient le plus d'importance pour la discipline. ²

Les moines avaient supprimé le jeûne primitif du vendredi et usaient même de graisse dans leurs aliments. Pierre le rétablit par respect pour la mort du Sauveur. Il était étrange, disait-il, que des moines se permissent des aliments gras un pareil jour, tandis que tout le monde dans l'Église latine, même les enfants et les malades, s'en absteuaient. Indépendamment du scandale causé, on s'exposait, en distribuant les restes du réfectoire aux pauvres, à voir ces derniers enfreindre le précepte.

La liqueur connue sous le nom de *pimentum* fut interdite. Si la règle de saint Benoît tolérait à peine dans certains cas l'usage modéré

¹ Orderic Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 444.

² Migne, Opera Petri Ven., p. 4025.

d'un vin mélangé d'eau, à plus forte raison devait-on s'abstenir d'une liqueur confectionnée avec des aromates dont la chaude saveur irritait la gourmandise et excitait à boire sans mesure. Il n'y avait d'exception que le jeudi-saint, à cause des fatigues de la semaine et pour ne pas abolir entièrement un ancien usage. Cette réforme, du reste, ne concernait pas les malades.

La règle prohibant d'une manière absolue l'usage de la viande aux religieux bien portants, il ne fut permis désormais qu'à ceux qui étaient malades ou valétudinaires.

Le jeûne régulier, qui avait lieu depuis les ides de septembre jusqu'au commencement du carême, devait s'observer en ne faisant qu'un repas dans la journée. On réduisit le nombre des fêtes qu'on avait singulièrement accru durant cette partie de l'année, non pour honorer les saints, mais pour se dispenser du jeûne. Comme on avait pris également l'habitude de s'en abstenir les dimanches qui étaient veilles de grande fête, Pierre ordonna qu'en pareil cas on jeûnerait le samedi précédent. Il proscrivit l'emploi de la graisse pendant l'Avent, à l'exception du premier dimanche. La méridienne permise les jours de jeûne après sexte (midi) fut supprimée parce qu'elle n'était, à raison de sa courte durée, que « l'ombre du sommeil », et que les moines, au lieu de prendre du repos, perdaient ces instants à se déshabiller et à se rhabiller.

On défendit les étoffes de galbrun et d'isembrun, celles appelées *scalfarit* et de Frise ; on ne permit ces dernières qu'aux religieux d'Angleterre ou qui étaient voisins de ce pays. Les vêtements de peau d'agneau furent laissés aux moines allemands ou voisins de l'Allemagne, dans le cas où ils ne trouveraient pas dans leurs contrées des étoffes de couleur noire. Cette défense avait pour but, dit Pierre-le-Vénéral, de mettre fin à la coquetterie honteuse de certains religieux qui, repoussant la couleur noire, la plus humble de toutes, celle dont la nature même répugne à se vêtir, se paraient, à l'instar des gens du siècle, d'étoffes de soie et de couleurs variées et s'avançaient comme l'époux qui sort de son lit. Ils étaient tellement aveuglés par une habitude invétérée qu'ils ne s'apercevaient même plus qu'ils agissaient mal.

On défendit l'usage des fourrures de chat et d'autres animaux étrangers ; on permit seulement celles de bélier, d'agneau et de chèvre. Les peaux de chats de France étant tombées en mépris, on recherchait celles d'Italie et d'Espagne qui étaient plus belles, plus moelleuses, et on y mettait un prix excessif (ce prix s'était élevé jusqu'à cent sols). Des dépenses de cette sorte avaient grevé de dettes de riches prieurés, ruiné d'autres plus pauvres, et il était temps de mettre une digue à ce mal toujours croissant.

On prohiba les garnitures de lits en drap d'écarlate ou de couleurs diverses, en drap de bouracan, de bureau, ayant un grand prix et fabriqués à Ratisbonne. On devait placer sur le cilice deux couvertures de médiocre qualité, blanche, noire ou grise, non pliées en double ou en quatre comme le faisaient certains religieux. Du temps de saint Hugues il n'était permis de placer qu'une couverture sur le cilice.

Les dispositions suivantes concernaient le rétablissement du silence à l'infirmerie, dans la maison des novices, dans les officines du monastère, sur le chantier de la grande église, dans le cimetière, dans le cloître du cimetière, dans la sacristie, etc. Il n'était permis de le rompre qu'à l'abbé, aux prieurs, aux évêques qui se trouvaient en visite, aux sous-prieurs gardiens de l'ordre, aux maîtres des ouvriers, aux novices et à leurs maîtres qui pouvaient parler à leurs heures accoutumées. La multitude de personnes qui venaient chaque jour au monastère, l'énorme quantité d'affaires à traiter, avaient servi de prétexte pour faire tomber en oubli l'ancienne observance. Des deux conversations permises chaque jour dans le cloître, celle du soir fut retranchée comme inutile et favorisant l'oisiveté. Les trois jours où il était permis de parler durant le carême furent supprimés ; un silence absolu devait régner pendant ce saint temps, qui était consacré à l'abstinence et à la pratique de toutes les vertus.

Défense était faite de laisser entrer des clercs et des laïques dans le cloître et dans les lieux réguliers, à moins qu'ils n'y vissent travailler comme ouvriers ou visiter la maison, ainsi qu'ont coutume de le faire les hôtes bien élevés, ou donner des remèdes

aux malades. Les allées et les venues sans motifs d'une foule de clercs, de laïques, de serviteurs, avaient fait du cloître une sorte de chemin public, et aucune barrière n'isolait les moines des gens du siècle.

On ne devait plus employer de serviteurs laïques à l'infirmerie ; ce service était réservé aux moines ou à des convers portant barbe. On se débarrassait par là de gens venus du dehors qui emportaient publiquement ou en cachette à leurs femmes et à leurs enfants, dans le bourg de Cluny, les restes des repas et qui se plaisaient à divulguer en public les secrets de la vie claustrale.

Le jour du service anniversaire des frères profès décédés dans l'année, si le nombre de ces frères excédait cinquante, les prébendes étaient réduites à ce chiffre par motif d'ordre, d'économie, et de peur de compromettre les ressources du monastère.

Les restes des tables du réfectoire et de l'infirmerie devaient être distribués chaque jour en aumône, dans un but de charité, et contrairement à l'ancienne coutume qui ordonnait au réfectoier de mettre de côté les restes du pain, au gardien du vin les restes du vin, pour les distribuer seulement le lendemain.

L'abbé se réservait le droit d'admettre un postulant comme moine de Cluny. Il n'y avait d'exception que dans le cas *ad succurrendum*, ou bien quand il s'agissait d'un personnage important qui pouvait être utile à l'ordre et qu'un retard aurait détourné de sa résolution. Par là on mettait un terme à la réception d'une foule de paysans, d'enfants, de vieillards, d'idiots, de fous, de gens estropiés, etc., que l'on admettait sans discernement dans la plupart des dépendances. Leur nombre s'était tellement accru qu'ils formaient presque la majorité. Ils étaient une cause continuelle de dommage et de scandale ; on s'en plaignait partout, et l'honnêteté ne permettait pas toujours de raconter ce qui se passait.

L'âge de la prise d'habit fut fixé à vingt ans révolus, même pour les oblats. En les admettant avant le développement complet de leur raison, on s'était exposé à les voir commettre une

foule de puérités qui distraient les religieux de leurs graves occupations.

La durée du noviciat qui était d'un an selon la règle, mais qui avait été successivement réduite à quelques mois, à une semaine, parfois à un jour, fut fixée à un mois. A son expiration, le novice était admis à prononcer ses vœux devant l'abbé et associé à la communauté; mais s'il voulait se retirer avant ce terme, toute liberté lui était donnée.

Les novices admis dans les dépendances devaient être envoyés à Cluny avant l'expiration de la troisième année au plus tard, afin d'y recevoir la bénédiction. Il leur était interdit, avant de l'avoir reçue, de demander les ordres ecclésiastiques, de chanter la messe s'ils étaient déjà prêtres, de remplir aucune fonction, de diriger une obédience. Cette disposition était dictée par la négligence des prieurs qui, pour s'épargner des dépenses, différaient quelquefois pendant dix, quinze ou trente ans d'envoyer les novices à Cluny. Ceux qui avaient été précédemment bénis, ou par eux ou dans des monastères étrangers à l'ordre, étaient obligés de venir à Cluny promettre obéissance devant le chapitre.

L'antique et saint travail des mains, dit Pierre-le-Vénéral, devait être restauré, au moins en partie, soit dans le cloître, soit dans les lieux où il était possible de travailler hors de la vue des laïques. Chaque jour de la semaine, les moines devaient se livrer à quelque ouvrage utile. A l'exception de ceux, en petit nombre, qui s'occupaient à lire, de ceux, en plus petit nombre encore, qui s'occupaient à écrire, les autres dormaient, appuyés contre les murs du cloître, ou perdaient la journée dans des conversations oiseuses. L'antique usage de laver soi-même ses chaussures, le samedi soir, fut supprimé comme inutile, puisque les moines ne sortaient plus ou sortaient à peine une fois par an du cloître.

Afin d'éviter le faste reproché aux supérieurs et pour ne pas grever de dépenses inutiles les maisons qui leur donnaient l'hospitalité, il fut interdit aux prieurs et aux religieux d'emmener avec eux en voyage plus de trois chevaux. Quatre ou cinq au plus étaient accordés au grand-prieur de l'ordre.

Il fut décidé que, dans toutes les dépendances où les ressources le permettraient, on placerait douze frères afin qu'ils pussent observer la règle en entier. Dans les maisons qui n'en comportaient pas un pareil nombre, afin de garder au moins une ombre, une faible partie de la régularité, le silence devait régner d'une manière absolue dans le réfectoire, le dortoir, le cloître, depuis vêpres jusqu'au lendemain à tierce, selon l'usage universel des monastères. Pierre-le-Vénéral n'indiquait pas la cause de ce décret; mais elle est facile à comprendre. L'ordre de Cluny possédait une quantité considérable de prieurés habités par huit, six, quelquefois seulement par quatre ou trois frères. Ces religieux, à raison de leur petit nombre, de leur isolement, de l'absence d'exercices continus, étaient portés à vivre dans une oisiveté qui dégénérait souvent en licence. Il n'était possible de relever la discipline, tombée dans ces établissements, qu'en cherchant pour eux une meilleure organisation. L'observation de la règle *ad plenum* réalisait ce but, en ne laissant pas un seul moment de la journée sans occupation.

Aucun religieux ne pouvait être élevé au sacerdoce avant vingt-cinq ou trente ans, de peur d'admettre à ce ministère, excellent entre tous, des sujets jeunes, illettrés, incapables d'en comprendre les devoirs.

Il était défendu, sous peine d'excommunication, aux prieurs de donner, de vendre, d'échanger, de placer en dépôt, de mettre en gage des terres et des objets précieux, sans la permission de l'abbé. Défense aux celleriers et aux prieurs de prendre pour hommes d'affaires des gens au service des clercs ou des laïques; cette sorte de gens avait porté préjudice à la plupart de ces maisons; défense aux prieurs qui changeaient de prieurés d'emmener avec eux leurs anciens domestiques; défense de recevoir, pour quel avantage que ce fût, des *familiers* qui, n'étant ni moines ni convers, étaient au fond les pires destructeurs des monastères. Ces hommes d'une perversité notoire, ne sachant ni servir Dieu, ni travailler de leurs mains, ni rendre le moindre service, contents d'être nourris et vêtus, se livraient à des bavardages inutiles,

à des plaintes calomnieuses, et dissipaient autant que possible les revenus.

Il fut défendu de céder des terres à des religieuses pour s'y établir, à moins d'une distance de deux lieues de l'habitation des moines. Il ne fallait pas donner au diable l'occasion de tenter les uns ou les autres, et il convenait d'éviter même les soupçons. Cette mesure était dictée par la témérité de certains prieurs, qui avaient vendu des maisons voisines de leurs prieurés à des professes ou à des converses.

Il était défendu aux frères de dormir dans un dortoir non éclairé. Si le lieu était trop pauvre pour y entretenir une lampe, mieux valait y transporter la lampe même du sanctuaire. « Vous êtes tous des fils de lumière, a dit l'Écriture, et celui qui veut combattre le mal, la hait et recherche les ténèbres. » Par des raisons d'économie, et pour ne pas avilir par un usage trop fréquent la majesté des solennités, les grandes couronnes d'airain, d'or et d'argent, qui étaient suspendues au milieu du chœur, ne devaient être éclairées avec des cierges qu'aux sept principales fêtes de l'année. Pour les autres fêtes, on se contentait de poser des lampes de verre sur la machine de fer connue sous le nom de herse.

Il fut statué que, quand on donnerait l'extrême-onction à un frère malade, on lui présenterait à adorer non pas une croix d'or ou d'argent, mais une croix de bois portant l'image du Sauveur en peinture, et renfermant incrustée une parcelle du bois de la vraie croix. Il était plus raisonnable et d'une meilleure dévotion de présenter au malade une croix faite de la même matière que celle sur laquelle le Christ avait expiré; d'ailleurs, les paroles du prêtre n'étaient pas : voici l'or ou l'argent de la croix; mais : voici le bois de la croix auquel a été suspendu le salut du monde; adorons-le ! Ce n'est point, ajoute Pierre-le-Vénéral, que je réproûve les croix d'or et d'argent faites en l'honneur de Dieu; mais, autre chose est le prix du métal qui excite les gens simples à une plus grande dévotion, autre chose l'efficacité du bois qui engage les âmes spirituelles à un amour plus ardent du Christ crucifié.

Après avoir fait adorer au malade le crucifix et baisé les pieds du Sauveur, on posait la parcelle de la vraie croix sur ses yeux, sur son cœur et sur sa bouche. Pierre engagea toutes les maisons de l'ordre à se conformer à cet usage, en se procurant un crucifix semblable à celui qu'il avait fait exécuter à Cluny.

Ces statuts répondaient, comme on le voit, à la plupart des reproches des Cisterciens. Sans affecter l'austérité des coutumes de cet ordre, ils constituaient un retour à l'ancienne régularité. C'était la réforme la plus importante qui eût eu lieu depuis saint Odon. Porta-t-elle tous les fruits qu'en attendait Pierre-le-Vénéable ? son propre témoignage semble établir à cet égard une distinction. Dans les abbayes et les prieurés où se trouvèrent des supérieurs fermes et capables, des religieux distingués par leur caractère ou leur intelligence, une amélioration notable se produisit et persista durant sa longue carrière ¹. Mais dans d'autres maisons moins favorisées, il ne semble pas qu'il en ait été de même. La faiblesse des supérieurs, l'éloignement du pouvoir central, le nombre restreint des moines, leur opiniâtreté, les tracasseries de la part des laïques, continuèrent de porter de graves préjudices à la discipline. La lutte s'imposait donc sans paix ni trêve au père de cette grande famille, Pierre-le-Vénéable la soutint avec une rare énergie. En 1136, afin de briser la résistance qu'opposaient certains chefs de maisons à l'adoption de ses statuts, il se fit donner par Innocent II un bref qui lui conférait le pouvoir de corriger tout ce qu'il y avait de défectueux, de prendre tous les règlements qui lui paraîtraient utiles dans toutes les maisons de l'ordre, et cela sans discussion et sans appel de la part des supérieurs et des moines. Le pontife ratifiait d'avance la sentence d'excommunication dont Pierre frapperait les rebelles ; il s'engageait à en assurer les effets. ²

Les sentiments qui avaient inspiré à Pierre-le-Vénéable la réforme de son ordre, engagèrent Suger à réformer l'abbaye de

¹ Petri Venerab., liv. VI, ep. 13, etc.

² Labbe, Conc., t. X, p. 961. — Bibl. Cl., p. 1382.

Saint-Denis. Pourvu en 1122 de la crose abbatiale, il n'avait guère cessé jusque-là de résider à la cour. La royale abbaye était comme une succursale du palais des rois. Louis-le-Gros y tenait sa cour de justice et y menait ses troupes. Son enceinte, remplie de plaideurs et de soldats, retentissait des clameurs de la chicane et du bruit des armes. Les femmes s'y promenaient à volonté. On en voyait sortir l'abbé-ministre, paré de riches vêtements, se rendant à Paris sur un cheval magnifique au milieu d'une brillante escorte de cavaliers qui tenaient la lance au poing et portaient d'éclatantes cottes de mailles. Il recherchait le luxe et la magnificence. Il avait autour de lui une petite cour qui se montrait empressée à lui rendre toute sorte d'hommages. Avec ses amis et ses inférieurs, il se montrait sensible à la louange, au point de paraître trop l'aimer. Il était, selon le mot de saint Bernard, plutôt un seigneur qu'un père des moines, plutôt un prince temporel qu'un directeur d'ames.

On croit que ce fut en 1127 qu'il eut connaissance du livre de l'Apologie de l'abbé de Clairvaux. Il n'eut pas de peine à reconnaître son portrait dans le passage où l'auteur disait : « J'ai vu un abbé conduire soixante cavaliers et plus dans sa compagnie. » Cette leçon indirecte, l'exemple de saint Bernard et de Pierre-le-Vénéral, changèrent pour ainsi dire en un jour sa propre vie et la vie du cloître. Il renonça à son pompeux cortège, à ses riches fourrures, à son mobilier somptueux. Il interdit aux séculiers l'entrée du monastère et y rappela la solitude et le recueillement. Il n'y eut place désormais que pour le service divin et l'exacte observation de la règle. « Maintenant, disait saint Bernard, en lui » rendant grâce de ce changement, on s'y occupe de Dieu ; on » s'efforce de garder la continence ; on veille à la discipline ; on » s'adonne aux lectures saintes. Un silence absolu, un calme » complet porte les ames à la méditation des choses célestes. » Comme soulagement aux privations qu'impose la régularité, on » fait retentir les doux accents des psaumes et des hymnes. »¹

¹ Huguenin, Suger et la Monarchie française, p. 182. — S. Bernardi, ep. 78.

Pierre-le-Vénéralé étant venu visiter l'abbaye envia, dit-on, la simplicité avec laquelle vivait l'abbé de Saint-Denis. Il admira les bâtiments qu'il avait fait construire sur un plan splendide, le luxe qu'il avait déployé sur les autels, dans les reliquaires, dans les vitraux, dans le trésor de la sacristie qui renfermait d'immenses richesses. Mais quand il entra dans la petite cellule où Suger faisait sa demeure, il fut profondément touché de ce contraste d'humilité et de grandeur, et, pensant au faste de quelques-uns des abbés et des prieurs de Cluny, il s'écria : Cet homme nous condamne tous ; il bâtit, non comme nous, pour lui, mais pour Dieu. Cette cellule, qui avait dix pieds de large et quinze de long, ne contenait qu'un lit de paille, garni d'une grossière couverture de laine, recouverte pendant le jour de tapis décents. C'est là que le premier ministre de Louis VII recueillait sa vie qu'il confessait avoir longtemps dissipée dans les affaires du monde ; c'est là qu'il s'adonnait à la prière, à la contemplation, à la lecture des grands écrivains de tous les siècles. ¹

Cette communauté de sentiments redoubla l'amitié qui existait entre Pierre-le-Vénéralé et Suger, avant même que ce dernier eût été élevé à la dignité abbatiale. « Misère de ma destinée, » s'écrie Pierre-le-Vénéralé en lui écrivant, je suis souvent obligé de voir ceux que je ne voudrais point voir, et je vois à peine une fois en un siècle celui que je souhaiterais voir continuellement. Je suis sans cesse assiégé par de fâcheux pourvoyeurs d'intérêts séculiers, que j'éviterais avec le plus grand soin s'il était possible ; et ce cher et mien ami, cet ami qui était le mien avant qu'il fût devenu mon cher abbé de Saint-Denis, et qui depuis m'est devenu plus cher encore, je ne puis le voir ; je n'ai pu le voir qu'une seule fois à Cluny (allusion au voyage de Suger auprès du Pape Innocent II). Mais tout en me plaignant ainsi, combien de grâces je lui dois pour les bienfaits dont il ne cesse de nous combler. J'en prends à témoin ceux de nos

¹ S. Bernardi, epistola 78. — Vie de Suger par le moine Guillaume, Collect. des Mém. sur l'Hist. de Fr., t. VIII, p. 182, trad. Guizot.

• frères qui demeurent dans vos contrées. Ils proclament que vous
 • avez été pour eux, dans leurs difficultés et leurs besoins, non pas
 • seulement le père du monastère de Saint-Denis, mais leur propre
 • abbé. Il m'est pénible de recevoir gratuitement ces bienfaits,
 • de ne pouvoir vous les rendre et de paraître ingrat envers vous.
 • En attendant, je vous en prie, je vous en supplie, que la cause
 • de Dieu, que les affaires du royaume, que votre amitié nous
 • donnent l'occasion de vous voir dans votre Cluny avant l'hiver.
 • Vous y seriez, je crois, témoin d'une grande allégresse, et votre
 • cœur en éprouverait aussi une très vive. » A dater de ce moment,
 les deux abbés, sans entretenir une correspondance régulière, s'appuyèrent en plusieurs circonstances l'un sur l'autre. Pierre-le-Vénéérable recommanda à Suger ses prieurés de Saint-Martin des Champs et de Nogent-le-Rotrou ; Suger appela Pierre-le-Vénéérable à son aide, afin d'amener la paix entre le roi de France et le comte de Champagne. Il lui demanda des lettres de recommandation pour le Pape Eugène III, en faveur de l'abbé de Compiègne qu'il envoyait à Rome. C'était chez tous deux le même désir de se voir plus souvent et de se rendre de mutuels services. ¹

L'exemple donné par saint Bernard, Pierre-le-Vénéable et Suger, trouva de nombreux imitateurs parmi les évêques et les abbés. Henri Sanglier, archevêque de Sens, Étienne de Senlis et Geoffroy de Lèves, évêques de Paris et de Chartres, renoncèrent à leur vie mondaine. Gelduin, abbé de Saint-Victor, Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que d'autres supérieurs bénédictins, principalement au nord de la France, rappelèrent dans leurs communautés la régularité déçue.

Geoffroy de Saint-Médard de Soissons, Guillaume de Saint-Thierry de Reims, réunirent, en 1130, dans la première de ces villes, un chapitre général de moines noirs, afin d'aviser aux moyens de propager cette réforme. Saint Bernard, tout en s'excusant sur ses occupations de ne pouvoir y assister, encouragea leurs efforts ².

¹ Ep. Petri Ven., liv. IV, ep. 15, et Suger, éd. Migne, ep. 31, 133, 161, 166, 172.

² S. Bernardi, ep. 91.

Pierre-le-Vénérable, félicitant plus tard Geoffroy, élevé à l'évêché de Chalon, d'avoir fait refleurir dans ces contrées la règle clunienne, s'écriait : « Quand je me rappelle que vous avez été, dans » une grande partie de la France, le principal propagateur de » l'ordre de Cluny, que vous avez expulsé le vieux dragon qui » était couché dans le lit de tant de monastères, que vous avez » réveillé les moines de leur sommeil prolongé ; quand je me rappelle ces choses et mille autres encore, je me sens enflammé » pour vous d'un amour sacré. »¹

¹ Liv. II, ep. 43. — Ann. Bened., t. VI, p. 187.

CHAPITRE IV.

Schisme dans l'Église. — Innocent II et Anaclet. — Innocent II à Cluny. — Pierre-le-Vénéralable au concile de Pise. — Mort de Raingarde et de Mathieu d'Albano. — Fin du schisme.

Tandis que ces discussions agitaient la société monastique, l'Église était troublée par un nouveau schisme. L'indépendance des élections pontificales se trouvant menacée par l'arrogance et la vanité des Romains, que saint Bernard flétrit avec sa verve accoutumée ¹, par les intrigues et les violences des grandes familles, les cardinaux convinrent que dès qu'Honorius, qui était gravement malade, aurait expiré, l'élection de son successeur serait faite en secret par huit d'entre eux, afin de prévenir toute compétition.

Aussitôt qu'Honorius eut rendu le dernier soupir, quatre de ces délégués élurent Grégoire, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Mais trois autres, qui s'étaient séparés de leurs collègues malgré leur serment de rester unis, malgré l'anathème porté d'avance contre les séparatistes, élurent de leur côté Pierre de Léon, cardinal-prêtre, qui se fit appeler Anaclet II. La première élection avait lieu vers neuf heures du matin, la seconde à midi. Les partisans de Grégoire le conduisirent à l'église de Latran, l'intronisèrent sur le siège pontifical et le revêtirent des insignes de ses prédécesseurs ; les partisans d'Anaclet le menèrent le lendemain à l'église Saint-Pierre, enfoncèrent les portes et la toiture et s'y installèrent en désordre. Les jours suivants, Anaclet à la tête de ses satellites envahit l'église de Latran, brisa le trône pontifical, attaqua le palais habité par Innocent II,

¹ De Consideratione, lib. IV, c. II.

s'empara du trésor de Saint-Pierre, dépouilla les pèlerins et répandit l'or à pleines mains afin d'expulser de Rome son antagoniste [février 1130].

La partie n'était pas égale entre les deux rivaux. Grégoire, né dans un quartier obscur au-delà du Tibre, avait été, selon Baronius, religieux dans les monastères de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Évangéliste de Latran, puis abbé de Saint-Nicolas et Saint-Primitif de Gabies ¹. Pierre de Léon, petit-fils d'un juif baptisé par Léon IX, appartenait à l'opulente famille de Pierleoni, qui, grâce à sa richesse, s'était alliée à l'ancienne noblesse romaine. Un de ses frères, investi par Pascal II du commandement de la tour de Crescence, durant le siège soutenu contre l'empereur Henri V, avait vécu dans l'intimité de ce pontife. Pierre avait passé une partie de sa jeunesse aux écoles de Paris, et, après y avoir mené une vie libertine, s'était arrêté à Cluny avant de rentrer en Italie. Il y prit l'habit et vécut pendant plusieurs mois dans l'observance de la règle. Pascal II l'attacha à sa cour; Calixte II le créa cardinal, et l'envoya, comme légat, présider en France plusieurs conciles. A l'exception des Frangipani, la majeure partie des grands et du peuple soutenaient son élection. Innocent II avait pour lui seize cardinaux; Anaclet en avait trente, des prêtres nombreux, les abbés de Saint-Paul, Saint-Étienne, Saint-Laurent, Saint-Grégoire *in clivo Scauri*, c'est-à-dire les membres les plus influents du clergé romain. Trop faible pour résister, Innocent II suivit l'exemple de ses prédécesseurs; il s'embarqua sur le Tibre, s'arrêta à Pise, à Gênes et aborda à Saint-Gilles en Provence.

Dès les premiers jours, les deux papes avaient fait part de leur élection aux souverains et aux évêques. Anaclet se créa, près de Rome, un appui dans Roger, duc de Sicile, en lui donnant en mariage sa sœur Albérie, avec la principauté de Capoue, la seigneurie de Naples, et en lui conférant le titre de roi, titre sous lequel il fut couronné à Palerme par un cardinal. Innocent II, de

¹ On croit que la famille des Papi ou Papareschi à laquelle il appartenait, est la même que celle des Mattei.

de son côté, invita Lothaire, roi de Germanie, à venir prendre sa défense et recevoir à Rome la couronne impériale.

Anaclet, resté maître de la ville éternelle, écrivit aux moines de Cluny pour réclamer leur appui : « Quand je me reporte en souvenir aux commencements de ma conversion, je me trouve grandement débiteur envers le monastère de Cluny, car c'est là que, par la toute-puissance de la grâce divine, j'ai revêtu l'habit monastique et commencé de mener une vie religieuse. Bien que je ne puisse lui rendre tout le bien qui m'a été prodigué avec un pieux dévouement dans son sein charitable, cependant je mets à ses pieds, autant qu'il est possible, mon obéissance absolue. » Après cet exorde insinuant, il traçait le récit de son élection. Indigne de la papauté, il y avait été élevé par les cardinaux, prêtres, diacres et sous-diacres, par le primicier et les officiers du sacré palais, par tout le clergé, à la demande du peuple entier, avec l'assentiment des personnages les plus nobles et les plus pieux. Pierre, évêque de Porto, lui avait donné la consécration dans l'église de Saint-Pierre avec une solennité imposante, en présence d'évêques appartenant à différentes contrées du monde. Il attaquait en termes très durs les cardinaux qui avaient élu Innocent II, et il priait les moines de Cluny de ne pas lui refuser, maintenant qu'il occupait le saint-siège, l'affection qu'ils lui avaient témoignée autrefois dans une position moins élevée. ¹

Cette lettre trouva Pierre-le-Vénéralé insensible. La scission qui avait amené l'élection d'Anaclet, la violence de son intronisation, l'ambition dont il était dévoré, le scandale de sa vie, qui était porté à ce point qu'on l'accusait de relations incestueuses avec sa propre sœur ; au contraire, la priorité de l'élection d'Innocent II, la sainteté de son caractère, le décidèrent en faveur de ce dernier. Aussitôt qu'il apprit son arrivée en France, il lui envoya soixante chevaux avec un cortège nombreux de moines et de serviteurs pour l'accompagner à Cluny. Le neveu de l'abbé Pons, Guilhem VI, seigneur de Montpellier, se joignit à eux. Il avait, un des premiers,

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 184.

reconnu Innocent II, qui, de son côté, le prit sous sa protection, ainsi que la ville de Montpellier, et le déclara chevalier spécial du saint-siège. Le pontife passa onze jours dans l'abbaye et fit la dédicace de la grande basilique, le 11 des calendes de novembre, le jour même où, trente-cinq ans auparavant, Urbain II avait consacré le grand autel. Innocent en consacra vingt-un autres, à l'exception de celui de Saint-Jacques qui avait été consacré autrefois par Dalmace, évêque de Compostelle. ¹

La préférence donnée à Innocent II par les Clunistes et les Cisterciens fit prévaloir sa cause en France et dans une partie de l'Occident. Louis-le-Gros, qui tenait en ce moment un concile à Étampes pour consulter les évêques, prévenu de la sainteté de ce pontife et de la régularité de son élection, n'hésita plus devant l'approbation de Pierre-le-Vénéable et de saint Bernard. Il envoya Suger à Cluny annoncer la décision de l'assemblée et assurer le pape de son obéissance. Après avoir été amené aux pieds d'Innocent, en présence des cardinaux et des religieux, Suger dit en s'inclinant profondément : Très saint-père, je vous apporte, comme au chef véritable de l'Église universelle, l'hommage du roi Louis et de l'Église de France; ils vous promettent de maintenir de tout leur pouvoir votre élection. A ces paroles une grande joie illumina les visages, l'assemblée remercia Dieu avec effusion, et le pontife s'adressant à l'abbé de Saint-Denis : Très cher frère Suger, dit-il, je remercie de tout mon cœur le roi Louis et la très noble nation des Français; reportez donc de notre part à votre roi nos humbles actions de grâces et nos bénédictions. ²

Innocent II se rendit avec Pierre-le-Vénéable à Saint-Benoît-sur-Loire pour avoir une entrevue avec le monarque. Louis, accompagné de la reine et de ses fils, accourut au-devant du pape. Il se prosterna à ses pieds, inclina devant lui, dit Suger, cette noble

¹ Bibl. Clun., p. 1315. — Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 326.

² Huguenin, p. 205. — Suger, Vie de Louis-le-Gros, dans Guizot, Mém. sur l'Hist. de Fr., t. VIII, p. 145.

tête qui avait ceint si souvent le diadème royal, lui promit une affection religieuse et une obéissance filiale. Quelques mois plus tard, Henri, roi d'Angleterre, vint trouver Innocent à Chartres, lui rendit hommage, lui jura soumission et le combla de présents magnifiques. Lothaire, roi de Germanie, d'après le conseil de saint Norbert de Prémontré, qui avait été élu à l'archevêché de Magdebourg, se prononça également en sa faveur dans le concile de Wurtzbourg. La plupart des évêques et tous les ordres religieux adhérèrent à Innocent, à l'exception des moines de Mont-Cassin qui, obsédés par le roi de Sicile, embrassèrent le parti d'Anaclet. ¹

Les contemporains ne manquèrent pas de signaler le désintéressement dont les Clunistes avaient fait preuve dans cette circonstance. Mais d'autres, avec cet esprit d'exclusion qui était un des caractères de l'époque, s'étonnèrent qu'ils eussent préféré un étranger à un de leurs moines. Dans l'incertitude où se trouvaient les esprits, il leur paraissait naturel de se décider plutôt par des motifs profitables que par un examen impartial. Plusieurs se montrèrent jaloux de la suprématie morale que la reconnaissance d'Innocent II donnait à Cluny. Baronius raconte qu'un certain Raimbaud, prêtre de l'église de Liège, voyant entre les mains d'un moine de cette ville un rouleau des morts venant de Cluny, et destiné à obtenir des prières pour les défunts, recommanda aux religieux liégeois de ne pas précipiter leur jugement en reconnaissant Innocent ou Anaclet, attendu que la question était toujours pendante. Les uns, dit-il, prennent une décision par envie, les autres par ignorance. Cette ignorance téméraire, les Clunistes n'y ont pas échappé, et, par leur faute, toute l'Église d'Occident a été atteinte du même mal. Enfin, lorsque plus tard les Clunistes n'obtinent pas d'Innocent II toute la reconnaissance qu'ils en pouvaient attendre, leurs ennemis se moquèrent d'eux en disant avec ironie : « Voyez, - moines de Cluny, vous avez un pape à vous, un pape que vous

¹ Suger, Vie de Louis-le-Gros, dans la Coll. des Mém. sur l'Hist. de Fr., trad. Guizot, t. VIII, p. 115 et suiv.

« avez choisi vous-mêmes, en laissant de côté avec mépris votre propre moine ! »¹

Pendant les derniers mois de l'année 1130 et les premiers mois de l'année suivante, Pierre-le-Vénérable accompagna Innocent II dans une grande partie de la France. On voyait de temps à autre, dans le cortège du pontife, saint Bernard et Mathieu d'Albano, ancien prieur de Saint-Martin des Champs. Tous trois s'efforçaient, par leurs correspondances et leurs messagers, de gagner au parti du pape les évêques de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Germanie. Au mois de mars 1131, Innocent eut une entrevue à Liège avec Lothaire et le décida à entreprendre une prochaine expédition sur Rome.

Il célébra les fêtes de Pâques à Saint-Denis selon le rite romain, avec une pompe qui frappa d'admiration la foule innombrable qui était accourue de tous côtés pour le saluer. Après un séjour dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, un voyage à Tours, pour se concilier Geoffroy Plantagenet, duc d'Anjou, à Rouen, à Soissons, à Laon, etc., il se rendit à Reims afin de présider le concile qui devait trancher en dernier ressort la question du schisme. Tous les prélats d'Occident avaient été convoqués. Treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques, une multitude d'abbés et de clercs, le roi de France, la reine et leur noblesse s'y rencontrèrent. Philippe, l'ainé des fils de Louis, étant mort récemment, et le droit de primogéniture se trouvant interrompu, le roi, dans la crainte que les seigneurs cherchassent à s'agrandir après sa mort aux dépens de ses États, et à revendiquer avec les évêques le droit d'élection de son successeur, fit couronner son second fils qui fut plus tard Louis-le-Jeune. Le pape reçut des lettres d'obéissance de Lothaire, de Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, d'Alonzo-le-Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, d'Alonzo VIII, roi de Castille, ainsi qu'une lettre des Chartreux qui lui donnaient des encouragements contre l'adversité et l'assuraient du concours de leurs prières. Le concile fulmina l'anathème contre l'antipape

¹ Ann. Bened., VI, 186. — Petri Venerab., lib. I, ep. 34.

Anaclet, puis porta des canons contre la simonie, les habits luxueux des évêques, le pillage des biens des évêques et des clercs après leur mort, le concubinage et le mariage des sous-diacres, la pratique de la médecine et de la jurisprudence à prix d'argent par les moines et les prêtres, l'infraction de la Trêve de Dieu et les incendiaires.

Après avoir séjourné quelque temps à Auxerre, Innocent II se décida à rentrer en Italie où devaient l'appuyer les armes de Lothaire. Il reçut dans l'abbaye de Clairvaux une hospitalité qui offrit un contraste marqué avec celle qu'il avait trouvée à Cluny. « Les
 • pauvres du Christ, dit un des auteurs de la Vie de saint Bernard,
 • vinrent au-devant de lui avec une vive affection; mais ils n'étaient
 • pas revêtus de pourpre et de soie; ils ne portaient pas des livres
 • d'évangiles recouverts d'or; ils étaient vêtus d'habits grossiers,
 • précédés d'une croix formée de deux bâtons noueux. Le son des
 • trompettes ne retentissait pas devant eux, mais les accents d'un
 • chant modeste. Les évêques pleuraient, le pontife lui-même ne
 • pouvait retenir ses larmes et ne se lassait pas d'admirer la gravité
 • de ces religieux, qui, malgré leur joie solennelle, avaient les yeux
 • fixés à terre, sans que la curiosité pût les leur faire lever à droite
 • ou à gauche. Dans l'église même, les Romains ne virent rien
 • qui pût exciter leur cupidité; il n'y avait que les murailles nues;
 • on ne pouvait envier aux moines que la sainteté de leurs mœurs.
 • La solennité consistait en de grandes vertus, non en de grands
 • banquets. Le pain, au lieu de pure fleur de froment, était fait
 • avec une farine dont on n'avait pas séparé le son. Il y avait du
 • petit vin au lieu de vin doux, des herbes et des légumes au lieu
 • de chair et de viande. A peine trouva-t-on un poisson à placer
 • devant le seigneur pape, pour être plutôt vu que mangé¹. »
 Innocent, profondément touché du spectacle de cette pauvreté, accorda aux moines de Cîteaux une exemption de dîmes qui devait encore accroître l'antipathie entre eux et les Clunistes.

Il passa à Cluny une partie du mois de février. Il y célébra les

¹ Ernaldi, Vita S. Bernardi, lib. II, c. 1.

fêtes de la Purification, reçut les lettres de soumission du patriarche de Jérusalem et de l'évêque de Bethléem, en adressa copie à Louis-le-Gros et remercia la reine Adélaïde des présents qu'elle lui avait envoyés. Il descendit ensuite le Rhône, s'arrêta à Lyon où il régla un différend entre Pierre de Cluny et Hesmion d'Ambronay, au sujet des droits possédés par ces deux abbés sur la terre de Prins. Il signa à Vienne un privilège dans lequel il renouvelait l'anathème porté par Urbain II contre ceux qui violeraient les limites de Cluny, s'empareraient des moines et de leurs serviteurs, raviraient les objets conduits par eux, pilleraient les objets nécessaires à leur nourriture et à leur habillement, ainsi que contre les personnes qui donneraient asile aux coupables. Il maintint, par une bulle datée de Valence, sous l'obéissance de Cluny, l'abbaye de Saint-Gilles qui, confirmée par Honorius II à Pierre-le-Vénéralé après le jugement de l'abbé Pons, refusait de reconnaître son autorité. Innocent II, avec le concours des cardinaux et l'assentiment des deux abbés, décida que si la régularité venait à défailir à Saint-Gilles, la réforme y serait introduite par l'abbé de Cluny. Dans ce cas, les moines devaient le recevoir avec respect et lui fournir tout ce qui serait nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Il s'assierait sur le siège abbatial, présiderait le chapitre, posséderait plein pouvoir pour corriger les abus. Après la mort de l'abbé de Saint-Gilles, l'élection de son successeur appartenait à ses moines, qui pouvaient élire un d'entre eux. Si cet abbé était promu à une autre abbaye, les religieux, de peur qu'il portât tort à la première dans l'intérêt de la seconde, devaient chercher un nouveau supérieur à Cluny. Il donna à Gap une bulle pour inviter les moines de Saint-Bertin à recevoir sans délai un abbé de la main de l'abbé de Cluny, puis il entra en Italie par les Alpes de Gènes. ¹

Il célébra à Asti les fêtes de Pâques, tint un concile à Plaisance

¹ Migne, Opera, Petri Ven., p. 1062. — Bibl. Clun., p. 1380. — Chartes et Diplômes, t. LV, p. 131. — Dom Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 409. — Bull. Clun., p. 45 et 47.

dans lequel il excommunia de nouveau Anaclet, et s'arrêta à Pise en attendant l'arrivée du roi de Germanie. Tous deux firent leur entrée à Rome le premier mars de l'année suivante, et, le quatre juin, le pape posa la couronne impériale sur le front de Lothaire et de son épouse Richilde dans l'église de Latran, celle de Saint-Pierre étant entre les mains de l'antipape. Il fit part de ces heureux évènements aux religieux de Cluny et les engagea à joindre leurs actions de grâces aux siennes. « Dieu nous a protégé contre les » complots des méchants, contre la multitude de ceux qui opèrent » l'iniquité. Quand naguère une rage judaïque s'armait contre nous » avec fureur, Dieu, dans la profondeur de ses conseils, étendant la » main et nous prenant sous la protection de sa miséricorde, nous » a fait sortir de la Ville éternelle, nous et nos frères réservés » pour son service. Mais bientôt après, il a regardé la face de son » Église et nous a rappelé sain et sauf sur le siège qui nous appar- » tenait. Félicitez-vous avec nous d'un aussi grand bienfait et » rendez à la divine majesté les actions de grâces qui lui sont dues. » Ne vous laissez point de lui demander dans vos prières de relever » la cause de son Église, de couronner ces heureux commence- » ments par une fin plus heureuse encore. Vos prières, nous en » sommes convaincu, seront plus efficaces que les armées des plus » grands guerriers. Établi dans la Ville avec notre cher fils Lothaire, » roi des Romains, nous rendons toutes les grâces possibles à votre » dévouement, à votre zèle actif envers l'Église romaine, à la » délivrance de laquelle nous travaillons, Dieu aidant, avec » avantage [1132]. »¹

Cette sécurité ne fut pas de longue durée. Lothaire, obligé de soutenir en Allemagne la guerre contre les Hohenstauffens, n'avait emmené en Italie qu'une suite de quinze cents chevaliers. Ses soldats ne pouvaient approcher des quartiers occupés par les partisans d'Anaclet sans être accablés de projectiles du haut des tours qui hérissaient tous les points de la ville. Les chaleurs ardentes de juillet commençaient à devenir intolérables. Après un séjour de

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 226.

six ou sept semaines l'empereur, renonçant à expulser l'antipape, reprit le chemin de la Germanie, et Innocent II ne se trouvant plus en sûreté à Rome prit le parti de se réfugier à Pise.

La France était après l'Italie le pays le plus divisé par le schisme. Guillaume X, duc d'Aquitaine, appuyait la cause d'Anaclet dans ses vastes États qui s'étendaient des bords de la Loire aux Pyrénées et à l'Océan. Jeune et d'un caractère ardent, l'ambition et la violence s'alliaient en lui avec la crainte religieuse. Poussé par la cupidité, il était entré un jour dans l'église de Saint-Jean-d'Angély, au moment où les moines célébraient la fête de leur saint patron, et s'était emparé des offrandes déposées par les fidèles. Les religieux lui ayant reproché cet acte sacrilège, il consentit à faire amende honorable, en plein chapitre, en présence de ses barons, puis, se rendant pieds nus, des verges à la main, devant l'autel de Saint-Jean, il se prosterna à terre, confessa son crime à haute voix et fit une donation au monastère, par une charte datée de la seconde année du pontificat d'Anaclet [1131].

Il s'était laissé entraîner dans le schisme par un évêque adroit et orgueilleux qui, en flattant ses passions, avait pris sur lui un ascendant considérable. Cet évêque, nommé Gérard de Blaye, né en Normandie d'une famille sans fortune, devait son élévation à la régularité de ses mœurs, à sa science dans la théologie et le droit canon, à son talent pour la prédication, à sa parole insinuante, à l'art de faire passer de sages conseils sous le voile de la plaisanterie. Après avoir dirigé les écoles d'Angoulême et de Périgueux, obtenu un canonicat dans cette dernière église, il avait été élu, d'un accord presque unanime, par le clergé et le peuple, à l'évêché d'Angoulême.

Il se montra, durant les premières années, un ferme défenseur des droits de la papauté et de l'Église. Lorsque Pascal II s'accusa devant le concile de Latran d'avoir promis à l'empereur Henri V l'abandon des investitures, Gérard joignit sa voix à celles des pères pour taxer cette concession de *privilegium* et non de *privilegium*. Mais, une grande indécision existant dans l'assemblée sur les moyens de la révoquer sans faillir à la promesse jurée,

Gérard prétendit que cette révocation pouvait être prononcée en principe, et que le pape ne manquerait pas à son serment, pourvu qu'il s'abstînt en cas de désobéissance de porter l'excommunication contre l'empereur. Cet avis obtint l'approbation unanime, et les pères s'écrièrent : Ce n'est pas toi, c'est l'Esprit saint qui a parlé par ta bouche. Pascal II fit rédiger la sentence de révocation; l'évêque d'Angoulême en donna lecture et fut chargé, avec un cardinal de l'Église romaine, de la présenter à l'empereur. Il s'exprima devant ce prince avec une si grande liberté, que son ancien élève, l'archevêque de Cologne, lui reprocha d'être venu causer du scandale. « Le scandale est de votre côté, répondit Gérard; de mon côté est l'Évangile. » Il avait été un des plus empressés à témoigner sa soumission à Innocent II au concile d'Étampes. Mais le pape lui ayant retiré ses fonctions de légat en Aquitaine, son dépit ne put résister à une défection. Il embrassa le parti d'Anaclet et obtint de lui le titre de primat dans le midi de la France. La persistance obstinée, les adroites prédications, les perfides calomnies qu'il mit en œuvre pour dénigrer Innocent II et créer des partisans à l'antipape, jetèrent le désordre dans l'Église d'Aquitaine. Il s'empara de l'archevêché de Bordeaux; il chercha à expulser les titulaires de Poitiers et de Limoges et à leur substituer des hommes de son choix; il s'appropriâ les revenus des églises et fit argent des causes ecclésiastiques. Ces exactions satisfaisaient à la fois ses rancunes et sa passion pour les constructions magnifiques, pour les vases d'or et d'argent, les pierres précieuses, les objets rares et curieux dont il possédait une riche collection. Tous les hommes éminents de l'Église de France se déclarèrent contre lui. Pierre-le-Vénérable déchira un jour avec indignation, en présence de ses moines, un libelle dans lequel Gérard justifiait l'élection d'Anaclet; Guigues, prieur des Chartreux, dans une lettre adressée au concile de Reims, le signala comme l'auteur de la prolongation du schisme. Saint Bernard, écrivant aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux, de Saintes, le traita d'ambitieux et de révolté. Vulgrin, archevêque de Bourges, le frappa d'anathème, défendit aux peuples et aux

prélats d'Aquitaine de lui porter obéissance et de lui rendre aucun honneur. ¹

Pierre-le-Vénérable voulut essayer de ramener le jeune prince que les sophismes de Gérard avaient séduit. Il alla lui rendre visite, dans une de ses tournées abbatiales, en compagnie de quelques moines et abbés. Mais il le trouva, dit-il, enivré du calice de Babylone, refusant de boire à celui du Christ, saturé du poison du schisme et rejetant l'antidote catholique. Jugeant inutile d'insister plus longtemps, il continua le cours de ses visites dans l'Anjou, le Maine, la Normandie et la Beauce ². Il fallut pour briser cette volonté obstinée de plus puissants moyens que la voix persuasive et la raison calme de l'abbé de Cluny. Saint Bernard, après avoir adressé inutilement des remontrances au duc, parvint à le subjuguier par un de ces actes d'autorité dont lui seul était capable. Un jour qu'il célébrait la messe dans l'église de Poitiers, il prit l'hostie entre ses mains après la consécration, et, traversant la nef remplie d'un peuple nombreux, il alla droit à Guillaume qui se tenait sur le seuil de la porte : « Nous vous avons supplié, s'écria-t-il, avec des yeux » enflammés, et vous nous avez méprisé. Voici le Chef et le Seigneur de l'Église que vous persécutez qui vient à vous; voici » votre juge entre les mains duquel votre ame tombera un jour : le » mépriserez-vous aussi comme vous avez méprisé ses serviteurs! » A ces paroles, Guillaume, frappé d'épouvante, tomba évanoui à terre et se releva converti. On prétend que l'évêque Gérard fut trouvé, quelque temps après, mort dans son lit, mort dans l'impenitence finale. Guillaume, pénétré de repentir, expira lui-même, en 1137, dans l'église de Saint-Jacques de Compostelle où il était allé en pèlerinage. Il laissait ses États à sa fille aînée Éléonore, fiancée de Louis-le-Jeune. Le schisme d'Aquitaine avait duré cinq années. ³

¹ Labbe, *Bibl. Nova*, t. II, p. 259. — Gall. *Christ.*, t. II, p. 1000.

² Labbe, *Bibl. Nova*, t. II, p. 259.

³ Ernaldi, *Vita S. Bernardi*, liv. II, c. vi. — Labbe, *Bibl. Nov.*, t. II, p. 301. L'auteur de l'*Histoire des Évêques d'Angoulême*, dans Labbe, t. II, p. 260,

Les évènements rappelèrent Pierre-le-Vénéral en Italie, vers le commencement de 1134. Il s'y rendit avec Mathieu, cardinal d'Albano, qui, dans ses légations de France et d'Allemagne, avait montré une activité infatigable pour les intérêts du saint-siège. Innocent II venait de convoquer un concile général à Pise, en engageant à s'y rendre tous les évêques, les abbés, « les hommes renommés par leur religion. » Les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, d'Embrun; les évêques de Troyes, de Limoges, de Poitiers, d'Arras, de Rennes, de Belley et d'autres encore y représentèrent l'épiscopat français. Les abbés de Cluny, de Vezelay, de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Germain de Paris, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Barthélemy de Noyon, de Saint-Florent de Saumur, de Bourgueil, de La Grasse, de Saint-Jean de Réome, de Montierender, de Saint-Pierre de Melun, de Corbie, de Saint-Michel de Cluse, y représentèrent l'ordre monastique. Quelques-uns d'entre eux, affiliés à la règle clunisienne, regardaient Pierre-le-Vénéral comme leur père et leur guide. Mais tous les yeux étaient fixés sur saint Bernard que le pape avait invité par une lettre particulière. L'admiration qui s'attachait à sa personne était si grande, que des prêtres furent obligés de passer la nuit sur le seuil de sa porte, afin de mettre l'ordre parmi les visiteurs qui demandaient, dès le point du jour, à être admis en sa présence. Il fut l'ame de l'assemblée et dicta ses décisions. Le but principal du concile était d'obtenir un acte éclatant d'adhésion à Innocent II. On fulmina contre Anaclét un anathème dont il ne se releva jamais; on régla quelques questions particulières; on condamna l'hérésie des Henriciens contre laquelle Pierre-le-Vénéral prit bientôt la plume.

Les évêques, les religieux, les prêtres français, revenaient dans leur

raconte autrement la mort de Gérard. Il prétend qu'il reconnut ses erreurs et les expia par d'abondantes aumônes. Il laissa à la manse épiscopale des revenus suffisants pour nourrir trente pauvres pendant toute l'année. Gall. Christ., t. II, p. 1061. — Rohrbacher, Hist. univ. de l'Église, t. XV, p. 295, 300, 317, etc. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 360.

pays, lorsque, entre Luna ¹ et Pontremoli, au pied des Apennins, des partisans de Conrad de Hohenstauffen, qui disputait à Lothaire le royaume d'Allemagne et qui s'était déclaré en faveur d'Anaclet, tombèrent sur eux à l'improviste. Les uns, faits prisonniers et emmenés dans les châteaux voisins, furent frappés de verges, meurtris de coups, jetés dans des cachots. Ni son âge, ni sa dignité ne sauvèrent de la prison l'archevêque de Reims. Les autres prirent la fuite en toute hâte. Les archevêques de Bourges et de Sens perdirent leurs bagages et se réfugièrent à Pontremoli où l'évêque de Troyes, qui avait été blessé d'un coup de hache, fut obligé de se mettre au lit. Ils y trouvèrent un asile qui ressemblait à une prison, car les partisans de Conrad qui infestaient la campagne ne permettaient à personne de sortir de la ville.

A la première attaque, Pierre-le-Vénérable, suivi d'Albéric, abbé de Vezelay, s'était jeté au-devant des ennemis afin de faire entendre des paroles de paix. Mais un coup de lance avait fait rebrousser chemin à sa mule, et ses compagnons s'étaient dispersés en un clin d'œil. Il reçut l'hospitalité dans un village voisin et se fit conduire dans la soirée à Pontremoli. Les évêques et les abbés, ne pouvant espérer de secours d'aucun prince ou seigneur, chargèrent l'abbé de Cluny d'implorer la protection du souverain-pontife. « Des jours
 « de tribulation, des jours d'angoisse, dit Pierre-le-Vénérable à
 « Innocent II, dans une lettre empreinte d'une tristesse solen-
 « nelle, se sont levés sur nous. Les envoyés de Sennachérib sont
 « arrivés en blasphémant le Dieu du ciel; Nabuchodonosor s'est
 « rué sur le peuple de Dieu et l'a emmené en captivité; il n'y
 « manquait pas même Doeg pour mettre la main sur les prêtres de
 « Dieu. J'ai à vous retracer une lamentable histoire, malgré la
 « douleur de mon cœur, malgré les larmes involontaires qui m'in-
 « terrompent et qui me permettent à peine de l'exposer. Mais, ô
 « douleur! puisqu'il m'a été donné d'être témoin d'un crime qui

¹ Luna, ancienne ville aujourd'hui ruinée, qui a donné son nom à la Lunégiaue, petit pays situé entre Gènes, Parme, Modène et Massa-Carrara; le chef-lieu actuel est Pontremoli; il fut longtemps possédé par la famille Malaspina.

« ne s'était pas vu depuis le temps des martyrs, je parlerai, je
 » parlerai malgré moi et quand bien même je préférerais garder le
 » silence. » Pierre appelait avec indignation l'anathème apostolique
 sur les auteurs du crime et sur le diocèse de Luna. Il demandait
 une punition assez éclatante pour effrayer, jusqu'aux dernières
 limites du monde chrétien, les ennemis de l'Église. Il raillait, en
 finissant, l'évêque de Luna qui les avait abandonnés dès les pre-
 miers moments de leur capture. « L'évêque de Luna n'a apparu
 » au milieu de nous qu'un instant et a éprouvé tout-à-coup une
 » éclipse de lune; nous pensions qu'il lui aurait pour nous pendant
 » tout le voyage; à peine l'avons-nous eu pour compagnon pendant
 » une lieue. »¹

Comment fut vengé cet attentat contre des personnes que les
 lois canoniques et civiles déclaraient inviolables sous peine d'ana-
 thème? nous l'ignorons. Mais, quelques jours après, les évêques et
 les abbés avaient passé les Alpes et rentraient tranquillement en
 France. Une triste nouvelle y attendait Pierre-le-Vénérable. Il se
 réjouissait avec ses compagnons d'avoir échappé aux dangers,
 quand un messenger parti de Marcigny vint lui remettre une dépêche
 qui lui annonçait la mort de sa mère. Après les premiers moments
 donnés à sa douleur, il annonça cet événement à ses frères, Jordan,
 Pons et Arman, dans une lettre qui dévoile toute la tendresse de
 son ame, et en même temps toutes les vertus de cette femme qui
 était douée d'une volonté virile.

« J'avais reconnu le messenger, je savais d'où il venait, je ne
 » m'attendais à aucune mauvaise nouvelle; je pris sa lettre en toute
 » sécurité. A peine y eus-je jeté un coup d'œil que je m'arrêtai
 » comme repoussé par le choc d'une poutre énorme. Je restai
 » frappé de stupeur, comme si un rocher fût tombé sur ma tête;
 » je poussai un gémissement, comme si une flèche aigüe m'eût
 » percé le cœur, en apprenant par les premières paroles silencieuses
 » de cette lettre la mort rapide et pour ainsi dire la sortie furtive
 » de ce monde de ma bienheureuse mère. Avant d'en pouvoir

¹ Liv. 1, ep. 27.

» achever la lecture, la douleur déborda à flots pressés de mon
 » sein, des larmes abondantes vinrent mouiller le papier, et je me
 » hâtai de me réfugier en un lieu plus secret afin de soulager mon
 » cœur en donnant un libre cours à mes sanglots. J'avais perdu
 » tout empire sur moi-même ; je refusais les consolations qui
 » m'étaient données ; la nuit arriva et son repos parvint enfin à
 » calmer la violence de ma douleur. Le lendemain, je montai à
 » l'autel pour recommander au miséricordieux rédempteur cette
 » ame chérie, et, unissant le sacrifice d'un cœur brisé à celui de
 » la sainte victime, j'implorai sur ses fautes le pardon de la clé-
 » mence divine. J'étais entouré d'hommes vénérables et élevés à
 » de hautes dignités, des archevêques de Reims, de Rouen, des
 » évêques de Troyes, de Coutance, de Sées, d'abbés, de prêtres
 » savants, de saints religieux, compagnons inséparables de mon
 » voyage. Ils me raffermirent par de douces consolations, et, de
 » peur que ma tristesse jetât une ombre sur leur joie sereine, je
 » fis un violent effort sur moi-même, je refoulai ma douleur au
 » fond de mon ame, je fis mentir mon visage en montrant l'ap-
 » parence de la gaité. Ils me crurent consolé, et nous achevâmes
 » ainsi le reste de la route. Ils furent reçus à Cluny avec les hon-
 » neurs qui leur étaient dus ; pour moi, je me hâtai de leur dire
 » adieu et me rendis à Marcigny.

» Je trouvai le saint troupeau des servantes du Seigneur encore
 » enseveli dans la tristesse. Elle avait vécu vingt ans au milieu
 » d'elles, et leurs sanglots, leurs gémissements, leurs larmes, pro-
 » clamaient assez haut combien elles eussent préféré la suivre dans
 » la mort plutôt que de rester dans le monde séparées d'elle.
 » J'avais cru éprouver seul pour une si digne mère un amour
 » filial ; je le trouvai partagé par toutes les religieuses. Elles
 » n'avaient qu'une voix pour parler de la défunte, pour l'appeler
 » la consolation des affligés, le salut des malades, l'appui des
 » faibles, le secours des indigents, un aide universel dans tous les
 » besoins. En dehors du monastère, on entendait les mêmes
 » plaintes. Les pauvres gémissaient en regrettant leur charitable
 » protectrice ; les recluses pleuraient dans leurs cellules cette mère

» de famille qui leur envoyait tout ce qu'elle se retranchait à elle-
 » même; les laïques, les gens de guerre, à qui son office de
 » cellerière lui donnait souvent occasion de rendre service, disaient
 » que tout était changé depuis sa mort. Sur la face du monastère
 » et du pays s'étendait un voile de tristesse. Lorsque, le lendemain,
 » je voulus prendre la parole au chapitre, des sanglots et des
 » larmes me répondirent de toutes parts. Après avoir offert le saint
 » sacrifice en présence de la communauté, je m'approchai de son
 » tombeau; je prononçai sur ses restes vénérables les prières
 » d'usage et l'absolution solennelle, et, fils infortuné, disant adieu
 » à ma mère bienheureuse, je me séparai d'elle de corps, mais
 » non d'esprit.

» Après être resté encore trois jours à Marcigny plongé dans
 » ma douleur, je repris courage, et ayant quitté le monastère, je
 » résolu de vous écrire l'éloge de notre mère. O frères bien-
 » aimés! je vous ai choisis entre mille, vous qu'une affection
 » semblable et qu'un sort commun engagent à pleurer avec moi;
 » je ne veux pas, je ne veux pas qu'aucun consolateur importun
 » se mêle à notre deuil. »¹

Durant les vingt années qu'elle avait passées à Marcigny, Rain-
 garde s'était placée à la tête de la communauté par sa piété, son
 humilité, son dévouement sans limites. Dans la vie intérieure,
 comme dans la vie active, elle n'admettait pas de moyens termes
 et portait tout à l'extrême. Elle avait voué son corps au travail, son
 cœur à la pénitence, ses yeux aux larmes. On la vit souvent tomber
 évanouie à terre, épuisée par l'émotion que lui causait l'esprit de
 componction, ou quand elle priait prosternée dans l'attitude de
 l'humilité en présence du Rédempteur. Ses veilles, ses jeûnes, ses
 mortifications, l'avaient réduite à une maigreur effrayante. Grâce
 à Dieu, disait-elle un jour en riant à son fils, j'ai perdu les chairs
 superflues avec lesquelles j'ai servi le monde; j'en revêtirai de
 nouvelles pour les consacrer au service de Dieu.

Dans son office de cellerière, qui l'obligeait à s'occuper de la santé

¹ Liv. II, ep. 17.

et de la vie alimentaire des religieuses, elle apporta une intelligence et une charité qui lui concilièrent l'amour général. Elle était au courant des maladies, des infirmités, des besoins de chacune, et savait, selon leur condition, leur santé, leurs habitudes, les usages de leur pays, leur procurer ce qui convenait le mieux. Ses connaissances en médecine et en pharmacie ne lui faisaient pas oublier les soins plus vulgaires de la cuisine. Elle préparait toutes sortes d'aliments et aimait à les servir elle-même. Elle éprouvait une grande peine quand la gêne ou la disette ne lui permettait pas de satisfaire aux désirs de ses compagnes. Mais la gaieté et la patience étaient l'état habituel de son âme. Jamais un mot dur ou irréfléchi ne s'échappa de ses lèvres, et sa parole joyeuse dissipa plus d'une fois la tristesse de ses sœurs.

La réception des hôtes, la distribution des aumônes, étaient placées dans ses attributions. Elle remettait des vêtements, donnait chaque jour la nourriture à un certain nombre de pauvres qu'elle appelait ses fils ; on l'avait surnommée elle-même la mère du monastère. Quelque temps après son entrée à Marcigny, elle avait enlevé comme par surprise à son fils Hugues de Montboissier ses deux filles, Marguerite et Poncie, encore toutes jeunes et sachant à peine distinguer leur main droite de leur main gauche. Elle les initia à sa science médicale, et Pierre-le-Vénérable étant tombé malade à Cluny, elles lui envoyèrent des remèdes pour sa guérison. Le grand abbé les remercia de l'affection qu'elles lui témoignaient ; mais, tout en reconnaissant que la médecine a été créée par Dieu pour soulager la nature corrompue, il s'étonne de voir des vierges qui devraient être ennemies de leur corps, qui l'ont tué et crucifié, penser à leur santé, et, d'élèves du Christ, devenir élèves d'Hippocrate. Il leur rappelle ce mot de sainte Agathe, vierge comme elles : Je n'ai jamais appliqué à mon corps une médecine charnelle. ¹

Lorsque ses discours roulaient sur quelque sujet religieux, ils trahissaient, par leur ardeur et leur sainteté, la source profonde

¹ Liv. VI, ep. 39.

d'où ils s'échappaient. S'ils touchaient à des sentiments d'une piété intime, des larmes venaient bientôt les interrompre. « Que de fois, » dit Pierre-le-Vénéral, quand j'étais à Marcigny, elle accourut aux genoux de son fils, comme à ceux d'un père, pleurer les maux du monde, soupirant après le Christ, gémissant sur son exil terrestre, suppliant Dieu avec des sanglots d'y mettre fin, restant prosternée à terre sans que je pusse la faire relever, me traitant tour à tour de fils et de père, accusant ses fautes comme si elle ne s'en fût jamais accusée, et me donnant des enseignements d'une sagesse profonde. Ce n'était pas une femme qui parlait, c'était un évêque. »

Sa santé épuisée ressentit enfin les atteintes d'un mal sans remède. Après être restée trois jours sur son lit en tenant l'image du Christ pressée contre ses lèvres, elle perdit connaissance et les sœurs se disposèrent à la porter sur le cilice et sur la cendre. Au moment où elles la soulevaient, elle reprit ses sens, les pria de la laisser encore un instant, et, se tournant vers le crucifix : « O pieux Rédempteur ! s'écria-t-elle, je sais où ce corps sera porté, sa demeure est toute préparée dans le sein de la terre ; mais mon ame, ô Sauveur éternel ! où trouvera t-elle cette nuit un asile ; qui l'accueillera, qui viendra la consoler, la délivrer des douleurs et des tristesses, lui donner le repos et une vie nouvelle après les fatigues de la terre ? personne, si ce n'est toi, ô pieux Jésus, mon Sauveur ! Je te confie ce que tu as créé ; j'implore cette miséricorde que j'ai attendue si longtemps ; je remets mon ame et mon corps entre tes mains. » On la déposa, au milieu des larmes et des gémissements, sur le cilice où elle s'affaiblit d'heure en heure et expira d'une mort paisible. Son fils demanda à tous les prieurs et obédienciers de l'ordre des prières pour le repos de son ame, un tricenaire et la réfection de douze pauvres dans les maisons où il serait possible de le faire, deux messes par chaque prêtre, indépendamment de l'office des morts, de l'anniversaire d'usage et des autres œuvres que la charité leur inspirerait [24 juin 1134].¹

¹ Liv. II, ep. 16; liv. II, ep. 17. On donna à Raingarde le titre de bienheureuse, quelquefois même le nom de sainte; mais elle ne fut pas honorée d'un culte public.

Sur la fin de la même année, Pierre-le-Vénéralé perdit son meilleur ami, Mathieu, évêque d'Albano. Dans ses légations en France et en Allemagne, Mathieu s'était montré un des plus actifs adversaires du schisme. Sa science, sa sainteté, le respect dont il jouissait, rendaient sa mission précieuse à l'Église et principalement à l'abbé de Cluny. Aussi Innocent II ayant eu la pensée de le retenir auprès de lui, Pierre demanda instamment son renvoi en France, en représentant au pape combien il était contraire à ses propres intérêts de le distraire de l'œuvre utile à laquelle il avait consacré sa vie ¹. A l'issue du concile de Pise, saint Bernard l'emmena avec le cardinal Pierre de Pise, le légat Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, dans le Milanais, afin de réconcilier ses habitants au saint-siège et de déposer l'archevêque Anselme, qui avait couronné roi d'Allemagne Conrad de Hohenstauffen et introduit le schisme dans son diocèse, voyage mémorable durant lequel l'abbé de Clairvaux, assiégé sur sa route et dans sa demeure par une foule immense qui baisait ses pieds et qui arrachait les poils de son manteau pour les conserver comme des reliques, fut obligé de s'enfuir en secret de Milan, afin de refuser le siège de cette ville que la population le conjurait d'accepter.

Les forces de Mathieu, depuis longtemps usées au service de l'Église, l'abandonnèrent dans cette dernière mission. La fatigue du voyage et les chaleurs d'un été d'Italie lui causèrent une dysenterie dont il avait déjà été atteint l'année précédente à Cluny. Pendant six mois il lutta avec courage, refusant d'interrompre ses travaux et de prendre des ménagements. Les exercices monastiques étaient toujours pour lui l'idéal de la vie chrétienne. Il continuait de se livrer jour et nuit à de longues oraisons, à la psalmodie clunisienne, à de profondes méditations. Ses dernières pensées se portèrent vers Cluny et ses habitants. Il pria les frères qui le servaient de transmettre ses adieux, de faire parvenir ses salutations respectueuses à son maître et père l'abbé de Cluny, aux dignitaires de l'abbaye, à tous les religieux, à Albéric, abbé de Vezelay, au prieur

¹ Liv. II, ep. 3.

de la Charité, à ses très chers et intimes fils de Saint-Martin des Champs. Chaque fois qu'un évêque, un prêtre, un religieux entra dans sa chambre, il récitait le *confiteor*, et, selon l'usage monastique, il demandait le pardon et l'absolution de ses péchés. Il se fit lire par le moine Pons la passion du Christ dans les Évangiles de saint Marc, de saint Luc, de saint Mathieu et de saint Jean, afin d'en graver les moindres traits dans son cœur. Vers le soir il congédia son lecteur, en lui recommandant de dormir en paix et de revenir le lendemain pour entendre les merveilles qu'il aurait à lui raconter. Il eut en effet pendant la nuit une vision céleste. Il se vit transporté aux côtés du Sauveur, aux pieds de la Vierge-Mère, à la place même qu'il devait occuper durant l'éternité. Parmi les biens sans nombre dont il fut témoin dans ce séjour de la félicité suprême, il trouva, dit-il, un grand respect pour la discipline et un ordre parfait. La veille de Noël, il se fit apporter le corps et le sang du Christ, et, avant de les recevoir, il confessa dans un symbole étendu sa foi à la présence réelle, qui était niée par les Henriens et les Pétrousiens et dénaturée par les doctrines de Béranger sur la transsubstantiation. En entendant les cloches de la ville appeler les fidèles aux vigiles, il s'écria avec un accent de joie : « Le Christ est né pour nous ; gloire à Dieu au plus haut des cieux ! » Il se fit transporter à la messe de minuit, se tint dressé sur son lit, et s'adressant au crucifix qui était placé devant ses yeux : « Il est temps enfin, ô mon Sauveur miséricordieux ! s'écria-t-il, d'accomplir ta promesse et de me faire la grâce d'aller à toi. » On le déposa sur un cilice recouvert de cendres et il expira pendant que les prêtres chantaient la messe de l'aurore. A la nouvelle de sa mort, Innocent II accourut avec des cardinaux et des évêques, célébra un office solennel pour le repos de son âme, après quoi on l'ensevelit au milieu d'un immense concours dans l'église de Saint-Frigidien [18 déc. 1134].

Pierre-le-Vénérable professait pour Mathieu d'Albano une amitié et une admiration sans bornes. Il était à ses yeux le parfait modèle de l'évêque et du cénobite. Il voyait avec orgueil l'ordre et la discipline de Cluny représentés dans le collège des cardinaux

par un fils aussi fidèle aux traditions de sa mère. A Rome et dans ses légations, comme autrefois à Saint-Martin des Champs et à Cluny, Mathieu était resté le lieutenant de Pierre et un autre lui-même. Aussi est-il difficile de séparer l'une de l'autre ces deux ames d'élite. Pierre-le-Vénéralable avait pensé à recueillir les principaux traits de la vie de son ami lorsqu'il était encore vivant. Il ne le fit qu'après sa mort et il lui consacra, avec une complaisance dont il n'usa envers aucun autre, plusieurs chapitres de son *Traité des Miracles*.¹

La mort de Mathieu d'Albano, en privant Pierre-le-Vénéralable d'un intermédiaire précieux entre lui et Innocent II, ne fit qu'augmenter sa sollicitude pour le triomphe de ce dernier. Malgré le désir qu'il éprouvait d'aller à Pise auprès du pontife qu'Anaclet tenait toujours éloigné de Rome, et de partager ses travaux, les chaleurs excessives qui avaient affaibli sa santé à son dernier voyage et l'avaient menacé d'une mort certaine l'obligeaient à rester en France. Il écrit à Innocent pour lui exprimer les regrets que lui causait cette séparation forcée, pour l'adjurer de ne pas se laisser abattre par l'adversité et d'avoir confiance dans celui qui l'avait choisi comme le lien de son Église. « La prière adressée par » le Christ pour que les forces de saint Pierre ne vinssent point à » défailir, a toujours été exaucée. Il a déjà amené à vos pieds la » plus grande partie du monde ; il vous soumettra également le » petit nombre d'ennemis qui restent ; il relèvera ceux qui tombent ; » il donnera du courage aux timides ; il confirmera dans la foi ceux » qui doutent. Quant à moi, le dernier des membres du Christ, » quant à votre Église de Cluny, tant qu'un souffle nous restera, » nous vous obéirons, nous partagerons vos travaux, nous mour- » rons s'il le faut avec vous. Rien ne pourra nous séparer de notre » pasteur, de saint Pierre et du Christ qui sont réunis dans votre » personne. Quelque part que vous habitiez, notre obéissance et » notre amour vous accompagneront, selon les paroles du poète :

..... Vicosque habitante Camillo

Illic Roma fuit.

(Pharsale, liv. IV, v. 28.)

¹ De Miraculis, liv. I, chap. IV à XXIII.

« Pierre dans la prison, Clément dans l'exil, Marcel dans une étable, n'en étaient pas moins à la tête de l'Église, comme s'ils eussent siégé au Latran, et les brebis du Christ leur ont obéi comme à leurs véritables pasteurs. Rappelez-vous que l'Église s'est toujours agrandie dans les souffrances, multipliée dans les douleurs, et que sa patience a fini par triompher de toutes les résistances. Le nombre des années écoulées doit augmenter en vous l'espérance d'une victoire prochaine. Après avoir combattu pendant sept ans avec succès les ennemis de Dieu, la huitième année sera celle de la résurrection. Vous chanterez *Alleluia* comme le Christ vainqueur des enfers, et l'Église qui, à la suite du Christ, a bu en passant les eaux du torrent, lèvera désormais la tête. » (Ps. cx.) »¹

Ces courageuses consolations étaient le présage assuré d'un meilleur avenir. Vers la fin de l'année 1136, l'empereur Lothaire, voyant la Germanie en paix, passa les Alpes à la demande du pape et de saint Bernard, afin de porter un dernier coup au schisme. L'abbé de Clairvaux, appelé par Innocent et par les cardinaux, se rendit lui-même en Italie. Il détacha par ses exhortations plusieurs prêtres et plusieurs évêques du parti de l'antipape. Lothaire et Innocent ramenèrent à l'autorité du saint-siège la ville d'Albano, la Campanie, la principauté de Capoue, les duchés de Pouille et de Bénévent. Le pape fit part à Pierre-le-Vénérable de ces heureux événements.

Depuis Rome jusqu'à Bari, disait-il, il n'y avait aucune ville qui n'eût accepté l'obéissance de Saint-Pierre. L'Église, frappée par le marteau de la tribulation, commençait à relever la tête; elle répandait ses parfums comme des aromates broyés sous le pilon. En regrettant que la santé de l'abbé de Cluny ne lui permit pas d'adoucir par sa présence les travaux de la papauté, Innocent le pria de redoubler de prières avec sa sainte congrégation, afin que Dieu achevât d'arracher l'Église à la tyrannie d'un siècle corrompu.²

¹ Liv. I, ep. 1.

² Ep. Innocentii II, dans Migne, t. CLXXIX, p. 329.

Le parti d'Anaclet tombait de tous côtés en dissolution ; lui-même avait perdu courage. Accablé de dettes, il avait peine à nourrir et vêtir le petit nombre de serviteurs qui lui restaient. Au mois de janvier 1138, il tomba malade, et, après être demeuré trois jours en présence de la mort, comme si Dieu eût voulu lui donner le temps de se repentir, il expira dans l'impénitence. Il avait fini par être tellement méprisé, que sa famille craignant de voir son cadavre jeté hors de sa sépulture, l'ensevelit pendant la nuit dans un lieu secret. Ses partisans, redoutant la colère d'Innocent II, lui donnèrent une apparence de successeur dans le cardinal Grégoire, qu'ils élurent sous le nom de Victor. Mais ce prétendu pape, instrument d'une comédie politique, se rendit la nuit à Pise auprès de saint Bernard et demanda à être conduit aux pieds du pontife. Les frères d'Anaclet, les prêtres schismatiques, vinrent à leur tour lui jurer obéissance. Le schisme, comme l'avait annoncé Pierre-le-Vénéral, prenait fin dans sa huitième année.

Un ancien moine de Cluny y persistait encore avec obstination. C'était Giloir de Toucy, né au diocèse d'Auxerre, de la même famille que l'ambitieux Norgaud, évêque d'Autun. Après avoir brillé par ses talents dans le clergé de Paris, il était entré à Cluny du temps de l'abbé Pons. S'il cherchait à fuir l'éclat en se confinant dans ce monastère, dit Dom Rivet, il ne trouva pas ce qu'il cherchait. Calixte II, qui l'avait connu alors qu'il était archevêque de Vienne, l'emmena à Rome et le créa cardinal-évêque de Tusculum. Honorius II l'envoya, en 1127, en Terre sainte pour amener Bernard, patriarche d'Antioche, à restituer à l'archevêché de Tyr des évêchés suffragants qu'il lui disputait. Il réussit sans doute dans cette mission, car il fut chargé à son retour d'une seconde légation en Pologne dont l'objet est inconnu. A la mort d'Honorius, il s'était jeté dans le schisme et avait accepté de l'antipape les fonctions de légat en Aquitaine. Il avait contribué, avec l'évêque d'Angoulême, à désorganiser l'Église de la province et à expulser de leurs sièges les évêques restés fidèles. Il avait été, avec le savant et éloquent Pierre de Pise, évêque d'Ostie, un des principaux soutiens d'Anaclet. Mais Pierre, envoyé par Roger de

Sicile plaider devant saint Bernard la canonicité de l'élection de l'antipape, s'était laissé convaincre par cette parole enflammée qui trouvait peu d'âmes rebelles, et, à partir de ce moment, il s'était attaché au service d'Innocent II.

Quelque temps avant la mort d'Anaclet, Pierre-le-Vénérable exprima à Gilon la douleur qu'il éprouvait en voyant un des membres les plus illustres de l'Église se séparer d'elle, un moine de Cluny s'arracher violemment du sein qui l'avait nourri. Mais Gilon, séduit par l'ambition et l'orgueil, était « resté de pierre » à ces remontrances. Peu de temps après, ayant rencontré à Poitiers et à Grenoble l'abbé de Cluny, il parut ému de ses supplications et fit serment d'abjurer le schisme le jour de la Pentecôte. Cependant une année s'était écoulée, une nouvelle Pentecôte approchait, Anaclet venait de disparaître du monde, et l'ancien légat persistait dans sa séparation. Pierre-le-Vénérable lui écrivit une seconde lettre, mais sans tempérer cette fois le reproche par des expressions affectueuses. « Je garderais le silence si la charité » méprisée pouvait rendre mépris pour mépris, si, blessée, elle » pouvait rendre blessure pour blessure. Mais, méprisé, je ne puis » mépriser à mon tour, et blessé, je ne veux point me venger. » Puis mettant sans pitié le doigt sur la plaie, il dévoilait à Gilon les calculs ambitieux qui l'enchaînaient dans l'erreur et lui faisaient oublier ses promesses. En effet, l'ancien légat s'était flatté que Lothaire, fatigué de la lutte entre les deux papes et poussé par l'intérêt de sa politique, serait amené à prendre la défense d'Anaclet contre Innocent II ou à les déposer tous deux pour élire un nouveau pontife. Mais la mort d'Anaclet et celle de Lothaire, qui était décédé dans les Alpes en revenant de son expédition d'Italie, anéantissaient ces vaines espérances. Persister plus longtemps dans une séparation, « c'était ressembler à l'enclume qui, plus elle est frappée par le marteau du forgeron, plus elle se condense et s'endureit ¹. » La gloire des grandes conversions appartenait, nous l'avons vu, à saint Bernard; ce fut lui, dit-on, qui ramena

¹ Liv. II, ep. 30.

Gilon aux pieds d'Innocent II et obtint que la pourpre romaine lui fût conservée. Mais cette conversion tardive ne sauva pas le cardinal infidèle de l'obscurité qui, à partir de ce moment, pesa sur sa mémoire. ¹

Il ne restait plus au schisme qu'un seul partisan ; c'était Roger de Sicile, beau-frère d'Anaclet. Afin de proclamer l'unité de l'Église et de cimenter la paix, Innocent II convoqua un concile général à Latran auquel assistèrent deux mille prélats. Ils déclarèrent nuls tous les actes de Pierre de Léon ; ils enlevèrent le manteau, la crosse et l'anneau aux évêques qu'il avait créés ; ils interdirent les fonctions sacrées aux prêtres ordonnés par eux ; ils chargèrent Geoffroy, évêque de Chartres, de détruire en Aquitaine les autels consacrés par Gilon et par Gérard d'Angoulême et d'en élever d'autres à la place ; enfin ils prononcèrent une excommunication contre Roger et ses partisans.

A peine le concile s'était-il séparé que Roger, qui possédait dans le voisinage du mont Cassin et à Bénévent des terres détachées du domaine de Saint-Pierre, et qui cherchait à établir sa puissance jusqu'aux portes de Rome, envahit le duché de Pouille vacant par la mort de Rainulfe, appui dévoué du saint-siège, afin de forcer le pontife à lui confirmer l'investiture du royaume de Sicile. Innocent réunit une armée et marcha contre lui. Mais il fut vaincu et fait prisonnier par les fils de Roger dans le voisinage du mont Cassin. L'adroit et ambitieux Normand proposa le premier la paix. Il se prosterna aux pieds du pontife et lui demanda pardon de l'avoir vaincu. Il fit hommage de ses États à l'Église romaine, promit de payer un tribut annuel de six cents schifates d'or et obtint à ces conditions l'investiture du royaume de Sicile, la donation du duché de Pouille pour l'un de ses fils, et celle de la principauté de Capoue pour l'autre. La bulle qui confirmait ces stipulations parlait des services rendus à l'Église par Robert Guiscard, aïeul de Roger, par son père Roger, et du titre de duc qu'Honorius II lui

¹ C'est l'opinion de Mabillon ; mais les auteurs de l'Hist. litt. de Fr. prétendent qu'elle ne repose sur aucune preuve, t. XII, p. 83.

avait conféré. Telle fut, comme on le sait, l'origine du royaume de Naples ou des Deux-Siciles [1139].¹

Cette paix fut accueillie comme le gage d'une ère nouvelle pour la papauté et pour l'Église. Saint Bernard et Pierre-le-Vénéable adressèrent leurs félicitations au nouveau roi. L'abbé de Clairvaux, qui l'avait traité quelques mois auparavant de tyran sicilien, d'usurpateur de la couronne royale, de duc vendu à Anaclet, changea de langage après sa soumission. Roger, qui possédait déjà en Sicile un monastère cistercien, l'ayant sollicité de venir en fonder lui-même un second : « La renommée de votre magnificence, répondit l'abbé de Clairvaux, s'est répandue jusqu'aux extrémités de la terre. Quelles sont les contrées où votre nom n'est point parvenu ? Vous avez avec eux, ajoutait-il en lui envoyant quelques religieux, la lumière de mes yeux, vous avez mon cœur, vous avez mon âme². » Moins favorisé que l'ordre de Cîteaux, l'ordre de Cluny ne possédait dans ces contrées qu'un seul petit prieuré, celui de Saint-Jean de Vercemate, fondé dans la Pouille, entre Naples et Bari, du temps de Robert Guiscard. Il était habité par dix moines et assujéti au prieuré de Cernobbio au diocèse de Lodi. Geoffroy, prieur de Saint-Jean, ayant apporté à Pierre-le-Vénéable une lettre de Roger qui respirait une grande bienveillance pour Cluny et pour ses moines de Sicile, Pierre répondit avec non moins d'enthousiasme que saint Bernard. Il regardait le nouveau roi comme appelé par un dessein particulier de la Providence à donner la prospérité à de grands peuples. « Qui ne se réjouirait, dit-il, après tant de malheurs et de guerres, de la paix profonde que vous avez rendue aux peuples de la Sicile, de la Pouille et de la Calabre ? Aujourd'hui les clercs, les moines, les soldats, les paysans, les marchands, les gens de toutes sortes qui habitent ou qui traversent vos États, n'ont plus à redouter les attaques des seigneurs tyranniques, des

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 1011. — Rohrbacher, t. XV, p. 353. — Cantù, Hist. des Italiens, t. IV, p. 493.

² S. Bernardi, epistolæ, 207, 208, 209.

« pirates et des brigands. » C'étaient là, ajoutait-il, les motifs qui l'avaient engagé, dès le principe, à aimer Roger et à le compter parmi les plus grands rois de la terre, tels que ceux d'Allemagne, de France, d'Angleterre et d'Espagne, tous bienfaiteurs de Cluny, à supplier le souverain-pontife de fermer l'oreille aux accusations de ses ennemis et de conclure avec lui une alliance durable. Il le priait, comme « très cher et sublime ami », de se montrer un véritable fils de l'Église; il lui conseillait de propager dans ses États la semence encore faible de l'ordre de Cluny. ¹

Un pareil langage n'était pas inspiré à saint Bernard et à Pierre-le-Vénérable par une basse adulation; ce sentiment ne trouvait pas accès dans leur âme. Il était le témoignage d'une sincère reconnaissance en même temps que l'expression d'une sage politique. Les pontifes avaient vu dans le principe d'un œil inquiet les conquêtes des Normands; ils redoutaient que leur ambition aventureuse leur enlevât une partie du patrimoine de Saint-Pierre. Mais les événements semblaient changer tout à coup d'aspect. Le nouveau roi qui, pendant plusieurs années, avait tenu tête à Lothaire et à Innocent, se soumettait au moment où il était maître du pontife et du midi de l'Italie. D'un autre côté, la guerre avait éclaté, après la mort de Lothaire, entre les deux maisons de Welf et de Hohenstauffen, au sujet de la succession à la couronne d'Allemagne. Le pouvoir impérial s'affaiblissait de plus en plus en Italie où l'esprit municipal avait conquis son indépendance. Il fallait trouver un prince assez puissant pour défendre la papauté contre la turbulence et les vellétés républicaines des Romains,

¹ Liv. III. ep. 3. En 1095, cent chevaliers normands donnent au prieuré de Saint-Jean de Verceinate l'église de San Cassiano d'Olzate, et s'engagent à la défendre contre les usurpateurs. En 1103, Julitte, sœur de Roger, épouse du Normand Robert de Banneville, fonde dans l'île de Sicile, sous les murs de la ville de Sciacca qu'elle avait reçue en dot, l'église de Notre-Dame de Gymara et la donne aux Clunistes; mais, malgré ces donations et les vœux de Pierre-le-Vénérable, l'ordre ne prit pas de développements dans les Deux-Siciles, tandis que Cîteaux y posséda plusieurs monastères. Voy. Champollion-Figeac, l'histoire de li Normant, éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., in-8°, p. 321, 327. — Bibl. Clun., p. 4746.

pour protéger le littoral de l'Italie contre les incursions des Grecs et des Sarrasins, pour contenir les seigneurs qui semaient le brigandage autour d'eux. Roger possédait toutes les qualités nécessaires à une pareille œuvre. Il était heureux dans ses entreprises ; il faisait régner la justice dans ses États ; il aimait à développer les arts de la paix ; il prenait un soin particulier des moines ; enfin il était d'origine française, et les abbés de Clairvaux et de Cluny espéraient peut-être étendre avec son concours l'influence de leurs religieux dans le midi de l'Italie. Du reste, comme tous leurs contemporains éclairés, ils préféraient l'unité à la division, la monarchie au morcellement féodal, la force protectrice à l'impuissance oppressive.

Pierre-le-Vénéralé et saint Bernard avaient travaillé à l'extinction du schisme avec un zèle égal, mais avec des moyens différents. Saint Bernard fut le soldat et le héros de cette croisade. Il accompagna en tous lieux le pontife exilé ; il alla trouver en son nom les rois, les princes, les évêques schismatiques, et d'un mot il leur fit baisser la tête. Pour toucher les cœurs endurcis par l'ambition, les esprits ballottés par l'incertitude, des conseils et des lettres ne suffisaient pas ; il fallait s'attaquer énergiquement à eux et leur appliquer ce mot de l'Évangile : « forcez-les d'entrer. » Une pareille puissance est rarement donnée à un homme. Saint Bernard la tenait de sa sainteté, de son génie, et il la portait jusqu'au prestige. Il était l'admiration du monde entier, et cette admiration Pierre-le-Vénéralé la partageait, la proclamait plus que personne. Dans une lettre qu'il lui fit remettre en Italie, vers la fin du schisme, il l'appelait un guerrier véritablement élu par Dieu pour la défense de son Église et terrassant ses ennemis de la main droite et de la main gauche. « L'affection qu'il ressentait pour lui » l'absorbait tout entier. Son vœu le plus cher était de se voir » délivrés tous deux de leur tâche laborieuse et réunis pour tous » jours sous un même toit dans une intimité commune. »¹

Saint Bernard lui rendant grâces à son tour et s'enorgueillissant

¹ Liv. II, ep. 29.

d'être présent au cœur d'un homme si grand, occupé à de si grandes choses, le regardait comme le compagnon de ses travaux et lui annonçait le triomphe prochain de l'Église. Mais, selon son habitude, il mêlait à des images gaies ou gracieuses quelques-uns de ces traits qui jetaient l'effroi dans les âmes. « Notre tristesse s'est changée en joie, nos pleurs en chants d'allégresse, l'hiver s'est enfui, les pluies ont disparu, les fleurs ont apparu sur la terre, le temps de la taille est arrivé. Le bois inutile, le membre atteint de pourriture, a été retranché; le méchant qui a entraîné Israël dans le péché (Anaclet) a été enlevé par la mort et jeté dans les entrailles de l'enfer. Car, selon les paroles du prophète, il avait conclu un pacte avec la mort et fait alliance avec l'enfer; aussi, comme dit Ezéchiël, il est tombé en perdition; il disparaîtra pour l'éternité. »¹

Pierre-le-Vénéral, occupé avant tout de la direction de ses monastères, remplit un rôle assurément moins éclatant, mais non moins utile. Il possédait le don de ces conseils intimes, de ces consolations qui sont comme le parfum des âmes douces; sa parole élevée, calme et ferme, savait trouver le chemin du cœur et l'émouvoir. Il fut fidèle, auprès d'Innocent II, au rôle que son prédécesseur saint Hugues avait rempli auprès de Grégoire VII. Il lui donna des conseils et des consolations; il lui témoigna une de ces affections filiales qui sont comme un refuge au milieu des peines de la vie. Il prit part à la lutte plutôt en général qui dirige qu'en soldat qui prend les armes. Ce fut surtout par ses moines qu'il maintint l'unité dans le clergé et qu'il ramena ceux qui s'étaient écartés. On rencontrait en tous lieux ses disciples qui visitaient les évêques, les prêtres, et prêchaient la soumission à Innocent II. Ce labeur multiple, incessant, fut plus considérable que ne le font supposer les faits qui nous sont connus. C'est en y faisant allusion que l'abbé de Cluny put se rendre à lui-même ce témoignage. « Au milieu des rivalités des partis, des divisions des cœurs, des schismes dans les monastères et dans l'Église, près

¹ S. Bernardi, epist. 147.

» de nous comme loin de nous, je n'ai cessé de combattre le
» glaive à la main, autant que me l'ont permis mes forces et
» mon office, et je n'ai pas craint de le tremper, quand il a
» fallu, dans le sang de ceux qui m'étaient le plus chers. Rois,
» princes, nobles et vilains, grands et petits, tous ceux en un
» mot qui étaient liés d'amitié avec moi ou avec l'Église de
» Cluny, je me suis empressé de les amener aux pieds de Votre
» Majesté, soit par moi-même, soit par d'autres, en écrivant, en
» donnant des ordres, en employant tour à tour les menaces ou
» les caresses. »¹

¹ Liv. II, ep. 3.

CHAPITRE V.

Nouvelles discussions avec les Cisterciens. — Les Dîmes. — L'Évêché de Langres. — Lettres de Pierre-le-Vénéralé à saint Bernard.

Tandis que Pierre-le-Vénéralé et saint Bernard prêtaient leur concours à la papauté, de nouvelles discussions continuaient de troubler la paix des deux ordres. Ce n'étaient plus cette fois leurs idées et leurs usages, mais leurs intérêts et leur amour-propre qui se trouvèrent en lutte, à peu d'années de distance, au sujet des dîmes et de l'évêché de Langres.

Les dîmes étaient, comme on le sait, un des revenus les plus importants des églises. Instituées par Moïse, afin de subvenir aux besoins des prêtres et des lévites, elles n'avaient pas été renouvelées par le Christ, qui se contenta de déclarer que les ministres de l'Église devaient être nourris par les fidèles. Durant les trois premiers siècles, les dons volontaires pourvurent à l'accomplissement de ce précepte. Mais, lorsque les persécutions eurent cessé et que le nombre des chrétiens eut augmenté dans des proportions considérables, on voulut arriver à une organisation plus régulière ; et saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, Cassien, proclamèrent dans leurs sermons la nécessité des dîmes. Payées exactement par les fidèles depuis cette époque, elles tombèrent peu à peu en abandon à la suite de la conquête franke. Charlemagne les jugeant indispensables à la subsistance du clergé qui ne pouvait se livrer à un travail manuel ou mercantile, et à l'entretien des églises qui ne possédaient pas toujours des propriétés productives, en fit le premier, dans ses Capitulaires, une institution civile. Il s'efforça, avec une persévérance qui renversa tous les obstacles, d'en généraliser l'usage. Il les déclara obligatoires pour toutes les terres, même pour celles du domaine royal. Il réprimanda

sévèrement les comtes qui négligeaient de les payer. Les fidèles qui les refusaient, après avoir été admonestés par les évêques ou les prêtres, devaient être frappés d'excommunication. Les rois, les princes, les magistrats, interposèrent leur autorité afin de contraindre les laïques rebelles à leur acquittement et de les empêcher de les usurper, tandis que, de leur côté, les conciles provinciaux en rappelèrent l'obligation morale. ¹

Les dîmes se prélevaient sur le produit de la terre, sur celui des animaux, sur le travail de l'homme. De là, la distinction entre les grosses dîmes perçues sur les blés, les foin, le vin, le gros bétail, et les petites dîmes perçues sur le menu bétail, les peaux d'animaux, les volailles, la laine, le lin, les fruits, les légumes, etc. Un capitulaire de l'an 801 décida que le produit des dîmes serait divisé en trois parties : la première destinée à l'entretien et à l'ornement des églises ; la seconde au soulagement des pauvres et des voyageurs ; la troisième à la subsistance des prêtres et des clercs. Aucune terre n'étant exempte de la dîme prélevée sur les produits, aucun serf de celle prélevée sur le travail, toute terre et tout serf devaient la dîme à la paroisse dont ils relevaient, que leur propriétaire et leur maître fût laïque ou religieux. ²

Telle était dans ses principes généraux la législation qui régissait la dîme ecclésiastique à l'époque qui nous occupe. La règle cistercienne apporta pour la première fois un changement à cet état de choses. Les Cisterciens, s'étant imposé le devoir de vivre du travail de leurs mains et des revenus d'un nombre de terres limitées aux besoins de leurs communautés, s'interdirent de percevoir les dîmes qui étaient le produit des terres et du travail d'autrui. Par la même raison, ils cherchèrent à se libérer, à prix d'argent ou autrement, de celles qui étaient dues par leurs terres. Mais la situation encore modeste de leur propriété ne leur permettant pas d'y arriver assez rapidement, ils imaginèrent de s'en faire exempter par le souverain-pontife. En 1132, trente-quatrième

¹ Thomassin, *Vetus et Nova Ecclesiæ disciplina*, in-^{fo}, t. III, p. 11 à 24. — Van Espen, *Jus Eccles. univ.*, in-^{fo}, t. II, p. 29 et suiv.

² Laferrière, *Hist. du Dr. civil de Rome et du Dr. fr.*, t. III, p. 272.

année de la fondation de Clteaux, Innocent II, à la demande d'Étienne Hardinge, inséra dans un privilège général une clause qui dispensait ses religieux de payer à autrui les dîmes de leurs terres et de leurs animaux, et qui défendait à toute personne de leur en réclamer aucune. Par une bizarre coïncidence, ce privilège était daté de Cluny où le pape l'avait signé à l'insu des moines. ¹

La pensée du pontife était évidemment de venir en aide à la pauvreté des Cisterciens, peut-être aussi de rétablir une sorte d'équilibre entre les deux membres de la famille monastique ; car l'un vivait encore péniblement du travail de ses mains ; l'autre était enrichi de revenus de toutes sortes : le premier se trouvait exposé à voir quelquefois périr en un jour, par les intempéries des saisons, les récoltes qui formaient son unique moyen de subsistance ; le second trouvait toujours dans l'étendue de ses propriétés le moyen de réparer ses pertes. Enfin, Clteaux n'exigeant pas la dîme des terres d'autrui, il semblait juste de ne pas l'exiger non plus des siennes. ²

A une courte distance de l'abbaye de Gigny se trouvait l'abbaye cistercienne du Miroir fondée, en 1131, par un seigneur voisin, Humbert de Coligny. Quand les moines de Gigny réclamèrent, au moment de la moisson, à ceux du Miroir qui étaient à peine installés, les dîmes de leurs terres qui étaient voisines de leurs domaines, ceux-ci, se prévalant du privilège d'Innocent II, refusèrent de les payer et invoquèrent la protection des seigneurs laïques et du pape. Les moines de Gigny, ne tenant aucun compte de ce privilège, continuèrent leurs réclamations. Saint Bernard se plaignit au pape. Innocent, mécontent du mépris que l'on faisait de son autorité, cita les religieux de Gigny à comparaître devant lui dans un délai de quarante jours et interdit l'office divin dans le monastère si, passé ce délai, ils n'avaient renoncé à leurs prétentions.

¹ Manrique, Ann. Cisterc., t. I, p. 234, prétend au contraire que quand Innocent II se rendit à Cluny afin de consacrer la basilique, cet indult était parfaitement connu des moines, mais que personne n'osa réclamer dans le moment ; l'orage n'éclata qu'après sa rentrée en Italie.

² Manrique, Ann. Cisterc., t. I, p. 233 et suiv.

Il écrivit en même temps à Pierre-le-Vénéralé qu'il était résolu à maintenir l'exemption accordée aux maisons de Cîteaux.

L'abbé de Cluny répondit au pape avec une respectueuse liberté de langage. Cette double mesure avait profondément blessé, disait-il, lui et toute sa communauté. Elle était ruineuse, parce qu'elle les privait d'un revenu qu'ils avaient perçu sans difficulté pendant plus de deux siècles ; elle était insolite, parce qu'elle frappait pour la première fois de l'excommunication un de ses monastères ; jamais pareille sévérité n'avait été appliquée jusque-là envers le plus petit membre de l'Église de Cluny. D'anciens privilèges pontificaux permettaient aux Clunistes de retenir les dîmes qui étaient dues par certaines terres appartenant à leurs paroisses ; mais les moines, de peur d'occasionner des querelles et des scandales, avaient refusé d'user de ces privilèges. Ils continuaient de payer, avec soumission, les dîmes qu'ils devaient, non-seulement aux moines, aux chanoines, aux clercs, mais encore à des seigneurs laïques, même lorsque ces derniers se montraient violents et oppresseurs. Les établissements cisterciens, ainsi que d'autres établissements religieux, s'étaient depuis quelque temps multipliés en si grand nombre, qu'on en voyait parfois cinq ou sept dans le voisinage d'une seule dépendance de Cluny. De nouvelles églises bâties près des églises appartenant à Cluny, sans le consentement et même contre la volonté des moines, avaient enlevé à ces dernières la majeure partie de leurs paroissiens. Refuser de payer la dîme, c'était achever la ruine des anciens prieurés et des anciennes églises ; c'était mettre les Clunistes dans la nécessité d'y réduire le nombre des religieux et des prêtres, et même d'en abandonner quelques-uns. Pierre-le-Vénéralé suppliait le pape de ne pas sacrifier les aînés de la famille aux seconds, de ne pas chasser les uns pour accueillir les autres. Il lui demandait d'ajourner les menaces d'interdit portées contre l'abbaye de Gigny, se proposant de lui envoyer prochainement des religieux éclairés pour l'entretenir de cette affaire. ¹

¹ Liv. I, ep. 33.

Le chancelier de l'Église romaine était alors le cardinal Aymeric de la Châtre, Français d'origine, parent d'Innocent II. Il jouissait auprès du pape d'un grand crédit ; il était lié avec l'abbé de Cluny par une vieille amitié ; il connaissait parfaitement la situation et les intérêts de l'Église de France ; c'était, du reste, par sa main que la bulle d'exemption avait été donnée. Pierre-le-Vénérable lui écrivit en laissant éclater cette fois l'indignation et la douleur qu'il avait jusqu'alors contenues. Les lettres du souverain-pontife, qui ne tendaient à rien moins qu'à la ruine de son monastère, lui avaient causé, disait-il, d'autant plus d'amertume qu'elles étaient bien différentes de celles du passé. Autrefois, le cœur du père commun des fidèles n'avait pour lui que du miel et du lait ; maintenant, il ne lui offrait plus que de la myrrhe et de l'absinthe. Si ce sont mes péchés, s'écriait-il, qui ont à mon insu soulevé cette tempête contre la barque du Christ, que le Christ gouverne lui-même sous mon nom avec sa main habile, qu'on me saisisse et qu'on me jette à la mer, selon les paroles du prophète Jonas, et que la mer s'apaise et ne nous menace plus du naufrage.

Après avoir rappelé la grandeur et la soumission de l'Église de Cluny, la protection dont l'avaient entourée les papes, les promesses faites par Innocent lui-même pour sa prospérité et son développement, après avoir déploré que sa communauté ait été témoin d'une mesure aussi imprévue et en apparence aussi impossible, il continuait en ces termes : « A quelle époque a-t-on vu, » je ne dirai pas l'Église de Cluny, je ne dirai pas une Église quel- » conque, mais la plus faible, la plus pauvre femme dépouillée » de ses droits, sans jugement et par la simple volonté de la jus- » tice apostolique ? Vit-on jamais le bien d'une personne transféré » à une autre, sans le consentement et contre le gré de son pro- » priétaire ? Les lettres apostoliques nous interdisent de percevoir » les dîmes des chanoines et des moines, tandis que nous les » payons aux moines, aux clercs, aux chanoines, aux gens de » guerre et même aux envahisseurs. Et je ne parle pas seulement » de celles qui sont le produit des fruits de la terre, de celles qui » proviennent du travail de nos laboureurs ; je parle encore de

» celles qui proviennent du travail de nos frères eux-mêmes.
 » Mais, répondent ceux qui se montrent ainsi généreux du bien
 » d'autrui, ils sont pauvres et vous êtes riches; or, les riches
 » doivent venir en aide aux pauvres. J'en conviens; mais rappelez-
 » vous le mot de Salomon : là où abondent les richesses, là se
 » trouvent aussi beaucoup de bouches à nourrir. Un pauvre dans
 » sa chaumière est quelquefois plus riche qu'un roi sur le trône,
 » car le pauvre quand il est rassasié n'a plus besoin de rien. Le roi,
 » au contraire, qui doit pourvoir aux besoins de plusieurs milliers
 » d'hommes, s'il n'y peut suffire, n'est plus qu'un mendiant.
 » Le monde entier sait à quel usage Cluny emploie le revenu de
 » ses terres, son argent, ses dîmes et tout ce qu'il possède. Que
 » l'on compare attentivement les revenus et les dépenses de Cluny
 » avec les revenus et les dépenses de Cîteaux, et l'on dira lequel
 » des deux est le plus riche. Mais, je le veux bien, ils sont pauvres
 » et nous sommes riches. Parce que l'on doit avoir pitié du pauvre,
 » le pauvre a-t-il le droit de vous offenser? Parce que le riche
 » doit lui faire l'aumône, le pauvre a-t-il le droit de dépouiller le
 » riche? J'ai abandonné moi-même quelques dîmes aux Cisterciens
 » quand ils me l'ont demandé au nom de la charité; mais autre
 » chose est un don offert volontairement à Dieu, autre chose une
 » concession arrachée par la violence.

» Ce n'est point là la récompense que nous attendions d'un
 » maître au service duquel, comme chacun sait, nous avons dé-
 » pensé notre dévouement et nos biens. Mais je ne veux point
 » rappeler ce que nous avons fait, je me contente d'en appeler à
 » sa conscience, le suppliant au nom d'un grand nombre, sinon
 » de conférer de nouveaux avantages à l'Église que Dieu lui a
 » confiée, du moins de ne point lui causer des dommages qu'elle
 » n'a pas mérités. Qu'il se souvienne qu'il a consacré de ses propres
 » mains l'Église de Cluny. S'il l'abaisse aujourd'hui, il semblera
 » vouloir détruire ce qu'il avait voulu édifier. Ses nombreux
 » ennemis, s'ils n'osent afficher ouvertement leur opposition, con-
 » tinueront de nous insulter comme par le passé et ne cesseront
 » de répéter ce qu'ils ont coutume de dire : Moines de Cluny, voilà

« votre pape, celui que vous avez choisi en rejetant avec mépris
 » votre propre frère ; la récompense est digne du service rendu ! »¹

Pierre-le-Vénéralable adressa aux abbés de Cîteaux, de Clairvaux et de Pontigny, réunis en chapitre, une réclamation encore plus énergique. Il commençait par leur rappeler, avec une dignité qui n'était pas exempte d'un certain ressentiment, les services sans nombre dont ils lui étaient redevables. Ces services étaient connus de toute l'Église de Cluny et de la majeure partie des maisons de Cîteaux. Son affection pour eux n'était pas entretenue par l'espoir d'un intérêt temporel, mais par le désir de faire le bien, par la vénération que lui inspiraient leur ferveur, leur labeur incessant, la parcimonie de leur nourriture, la grossièreté de leurs vêtements, leur humilité en toute chose. « Je ne pouvais sans colère entendre
 » quelqu'un parler mal de vous, je faisais partout votre éloge, je
 » vous ai concilié ainsi l'amitié d'une foule de personnes qui ne
 » vous aimaient pas. Comme, grâce à Dieu, je n'ai jamais cheminé
 » avec l'envie qui se consume elle-même, Dieu avait donné la
 » force à mes discours, et celui qui de deux peuples n'en fait
 » qu'un (Ép. aux Ephésiens) avait si étroitement uni les cœurs de
 » nos frères aux vôtres, qu'ils ne formaient qu'une seule con-
 » grégation par la charité, comme ils n'en forment qu'une par la
 » foi. Tous mes efforts tendaient à augmenter cet amour, afin d'as-
 » surer le salut qui ne peut s'obtenir que par la charité. »

Mais le démon de l'envie était venu mêler l'ivraie à la semence divine ; il avait jeté entre eux une pomme de discorde, en persuadant à quelques Cisterciens de demander, par un privilège apostolique, le droit de ne pas payer la dîme aux moines de Cluny. « Qui pourra jamais croire, poursuit Pierre-le-Vénéralable en faisant
 » une allusion ironique au détachement des Cisterciens, que des
 » hommes qui étaient morts au monde aient voulu renaitre au
 » monde, qu'une sainte communauté qui a foulé aux pieds le luxe
 » et les délices du siècle soulève maintenant de misérables chi-
 » canes au sujet de sa pauvreté et de sa misère ? » Refusant

¹ Liv. I, ep. 34.

d'entrer dans une comparaison de la richesse de Cluny et de la pauvreté de Cîteaux qu'on lui objectait sans cesse. « Je ne veux, » disait Pierre-le-Vénéral, vous adresser qu'une question, » répondez ! Si le riche refuse de céder son bien au pauvre, » est-ce une raison au pauvre pour dépouiller le riche ? Lequel » est le plus injuste, d'un riche qui garde son bien ou d'un pauvre » qui le lui enlève par la violence ; lequel mérite le plus grand » supplice ? Je ne parle pas ainsi avec amertume, mais je vous » donne des avertissements comme à des frères très chers ; c'est » moins le profit des dîmes que la perte des âmes qui m'a engagé » à vous écrire. Quel espoir, vous et nous, pourrions-nous placer » dans nos travaux, dans nos jeûnes, nos veilles, dans la chasteté, » les aumônes, les autres saints exercices, si la charité est absente ? » Au nom de mon propre troupeau, je vous le conseille, je vous » en prie, cherchez à concilier nos intérêts et les vôtres, de peur » d'attirer sur vous la déconsidération, sur nous la violence, de » peur d'enlever à tous deux la charité, cet unique remède des » âmes chrétiennes. »¹

Cette lettre qui traitait les moines de Cîteaux comme les cadets de la famille bénédictine, qui leur rappelait les bienfaits que leur avait prodigués Pierre-le-Vénéral, qui les rendait responsables du scandale causé par une division qu'il avait tout fait pour prévenir lui-même, blessa vivement la plupart d'entre eux et ne fit que les animer davantage contre les Clunistes. Pierre vit avec douleur ce résultat auquel il ne s'était pas attendu. Il essaya de faire en quelque sorte amende honorable, et, l'année suivante, dans une seconde lettre adressée au chapitre de l'ordre, il se défendit d'avoir écrit dans un sentiment d'orgueil ou de malveillance ; le désir de la paix l'avait seul inspiré, mais il avait été apparemment mal compris. Il chérissait toujours les frères de Cîteaux et leur demandait les mêmes sentiments pour ceux de Cluny ; lettre d'or, dit dom Martène, et qui montre à nu la bonté et la franchise du grand abbé. « Je vous adresse cette lettre, afin qu'elle guérisse le mal

¹ Liv. I, ep. 35.

« causé par la première, afin que l'Esprit saint, qui réunit en un
 « faisceau commun les choses les plus diverses, efface toute divi-
 « sion entre nous. Je vous prie de prendre mes paroles comme
 « dites dans un esprit d'humilité et non d'orgueil, de paix et non
 « de discorde. Je n'ai point voulu, selon le mot du prophète, parler
 « seulement dans mon cœur et me couvrir du voile de la dupli-
 « cité devant des amis à qui tout doit être révélé. J'ai désiré que
 « votre sagesse, voyant à découvert le nœud de la difficulté, tra-
 « vaillât plus efficacement et par le conseil de tous vos moines
 « assemblés à le dénouer. Telle est l'unique cause qui m'a engagé
 « à vous écrire. Si elle restait inconnue, plusieurs pourraient en
 « être scandalisés ; maintenant que je la découvre moi-même, je
 « souhaite et je prie qu'elle satisfasse complètement des frères
 « chéris. Je me repose et me reposerai toujours en vous ; je me
 « réjouis et me réjouirai toujours en vous ; même blessé, je ne
 « m'éloignerai pas, et, cependant, les sentiments que je désire
 « vivement conserver envers vous, conservez-les aussi envers
 « nous-mêmes. » ¹

Ces observations, ainsi que les démarches tentées par l'abbé de
 Cluny auprès d'Innocent II, demeurèrent sans résultat. Le pape
 maintint sa décision. Il fallait créer des secours aux Cisterciens, et
 ceux-ci, tout en blâmant le luxe des Clunistes, comprenant que la
 richesse était un puissant moyen d'influence, se mirent à aug-
 menter les leurs par tous les moyens qui étaient conciliables avec
 les prescriptions de leur Charte de Charité. Ils se trouvèrent bientôt
 placés sur la trace d'une prospérité toujours croissante qui dépassa
 leurs espérances et l'esprit de leur institution. ²

Malgré leur humilité, malgré la supériorité qu'ils attribuaient à
 la vie monastique, les Cisterciens, nous l'avons dit plus haut,
 acceptaient les fonctions de l'épiscopat. Les refuser eût été abdiquer
 une partie de leur action sur l'Église et se placer dans une sorte
 d'infériorité vis-à-vis des autres ordres. Ernard, abbé de Bonneval,

¹ Liv. I, ep. 36.

² Maurique, t. I, p. 239.

dans le pays Chartrain, contemporain de saint Bernard et un des auteurs de sa Vie, comptait déjà quinze évêques et un pape (Eugène III) sortis de Clairvaux. Il sortit encore plus tard de l'ordre trois souverains-pontifes. Les chapitres firent dans son sein d'excellents choix pendant le cours du douzième siècle. Les moines cisterciens élevés à l'épiscopat se montrèrent dignes à tous égards de leurs fonctions et non moins dévoués qu'utiles à l'Église. Ils se faisaient une idée terrible de la responsabilité attachée à la dignité épiscopale, des dangers auxquels elle exposait le salut des titulaires. On vit plusieurs religieux se croire incapables d'en supporter le fardeau et la refuser avec humilité. Mais tous ne se laissèrent pas arrêter par une pareille crainte, et ce fut une nouvelle cause de rivalité entre les Cisterciens et les Clunistes. ¹

En 1138, le siège de Langres s'étant trouvé vacant, Robert, doyen, et Odolric, chanoine de cette Église, en compagnie de Pierre, archevêque de Lyon, se rendirent à Pise auprès de saint Bernard qui était occupé à réconcilier Innocent II avec Roger de Sicile et avec l'antipape Victor, successeur d'Anaclet. Ils le prièrent de demander au pape que l'élection de l'évêque de Langres fût confiée exclusivement au chapitre de cette Église. Un duché-pairie et des domaines considérables étaient attachés à cet évêché. Les villes de Chaumont, Montbard, Bar-sur-Seine, Tonnerre, en relevaient. Les ducs de Bourgogne et de Champagne prêtaient hommage à l'évêque, qui possédait la préséance sur le métropolitain au sacre du roi de France et dans les assemblées politiques. L'élection d'un prélat aussi puissant avait été souvent une occasion de brigues de la part des feudataires voisins et du roi lui-même. Afin d'en prévenir le retour, le chapitre demandait, par une dérogation aux coutumes de l'Église, que cette élection fût dorénavant réservée à lui seul, à l'exclusion du clergé, des nobles et du peuple. ²

¹ Darbois de Jubainville, ouv. cité, p. 266.

² Mathieu, Hist. des Évêques de Langres, in-8°, p. 71. On sait qu'à partir des premières années du douzième siècle, le choix des évêques fut attribué exclusivement aux chapitres par les papes et les conciles, et que le peuple perdit son droit de recommandation ou d'approbation précédemment en usage.

Saint Bernard se montra disposé à appuyer cette requête; mais il y mit pour condition que le choix aurait lieu d'après ses conseils, ou du moins avec son approbation. Les deux chanoines de Langres, qui étaient présents, et l'archevêque de Lyon, jurèrent, en présence d'Aymeric, chancelier de l'Église romaine, de se soumettre sur ce point à sa volonté, et l'abbé de Clairvaux les conduisit devant le pape qui confirma cet accord et leur concéda le privilège demandé. Pierre-le-Vénéable avait appuyé de son côté la supplique du clergé de Langres, en se bornant à dite au pontife, dans une courte épître, qu'il ne pouvait refuser à une illustre Église un droit dont jouissaient déjà des chapitres et des monastères d'un ordre inférieur.

Le premier usage que le chapitre de Langres fit de ce privilège fut d'élire pour évêque un moine de Cluny, nommé Henri, qui était demeuré d'ailleurs complètement étranger à cette détermination. Pierre-le-Vénéable n'en fut averti lui-même qu'au retour d'un voyage dans le Poitou, par une députation qui vint à Cluny le prier de donner à ce choix son approbation. Il l'accorda sur les instances des Langrois et de l'archevêque de Lyon. Une grande émotion s'éleva dans l'ordre de Cîteaux. Des religieux se hâtèrent d'aller porter cette nouvelle à saint Bernard qui descendait les Alpes. Ils lui dépeignirent l'élu sous des couleurs tellement défavorables que l'abbé de Clairvaux s'arrêta à Lyon afin d'empêcher, s'il était possible, la consécration de Henri qui devait avoir lieu prochainement dans cette ville. Il trouva une partie du clergé lyonnais ouvertement hostile au nouvel élu. Il adressa de vifs reproches à l'archevêque, en lui rappelant la promesse qu'il avait jurée à Rome. Pierre s'excusa en rejetant la faute de cette élection sur les menées d'Eudes, fils du duc de Bourgogne. Eudes, en effet, voyant avec mécontentement saint Bernard chercher à détourner cette élection à son profit, s'était rendu à Rome avec une lettre de l'abbé de Cluny, et, pendant l'absence de saint Bernard, il s'était hâté de faire nommer un candidat dévoué à sa famille. L'archevêque ajoutait qu'il n'avait donné son adhésion que par amour de la paix, qu'il était prêt à remettre cette affaire entre les mains de saint Bernard et à se

soumettre à sa décision. Ce dernier, n'ayant pas la témérité de se placer en opposition avec le métropolitain, demanda que la question fût déferée aux évêques qui devaient consacrer Henri. ¹

Henri, instruit, au moment de son arrivée à Lyon, des difficultés qu'on lui opposait, refusa d'aller plus loin. Au lieu d'accepter, selon l'usage, l'hospitalité dans le palais archiépiscopal, il se logea dans une hôtellerie. Le lendemain, il partit pour le Puy où Louis-le-Jeune célébrait la fête de l'Annonciation de la Vierge. Il y trouva les chanoines de Langres et Pierre-le-Vénéable, qui venaient demander au roi la confirmation de son élection. Il obtint de lui la régale de l'évêché, et, quelques jours après, il reçut la consécration des mains de l'archevêque assisté par ses suffragants, Joceran, évêque de Mâcon, et Étienne de Baugé, évêque d'Autun, amis des Clunistes, qui, tous deux, avaient reconnu la validité de son élection, malgré l'appel porté devant le pape par saint Bernard, par Falcon, archidiaque de Lyon, par Pons, archidiaque, et Bonami, chanoine de Langres, par deux religieux cisterciens, Brunon et Geoffroy, qui partageaient à ce sujet les sentiments de l'abbé de Clairvaux. ²

A dater de ce moment, la question ne fit que s'envenimer. Clairvaux et le Morimond, deux des quatre filles de l'ordre, Molesme, qui avait été son berceau, se trouvaient placées dans le diocèse de Langres avec d'autres dépendances. Les Cisterciens étant soumis, ainsi que nous l'avons dit, à la juridiction épiscopale, saint Bernard ne put se résigner à la pensée d'avoir pour évêque un moine appartenant à un ordre dont il réprouvait les usages. Deux précédents évêques de Langres, Joceran de Brancion et Guillenc d'Aigremont, avaient secondé de tout leur pouvoir les fondations cisterciennes. Pouvait-on espérer la même bienveillance d'un prélat sorti d'un ordre rival ? Un an auparavant, Hugues de Mâcon, abbé de Pontigny, avait été élu évêque d'Auxerre après

¹ Manrique, t. I, p. 337 et suiv.

² S. Bernardi, ep. 164, et Petri Ven., liv. I, ep. 29. — Dom Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 425. — Manrique, t. I, p. 345.

la mort de l'ancien cluniste, Hugues de Montaigu, neveu de saint Hugues, et saint Bernard désirait avoir désormais des évêques cis-terciens dans tous les diocèses où se trouvaient placées les principales maisons de l'ordre. Indépendamment de ces motifs inspirés par l'intérêt de Clteaux, il en existait un autre puisé dans le droit canon ; Henri avait été consacré au mépris de l'appel suspensif interjeté devant le souverain-pontife.

L'abbé de Clairvaux jeta les hauts cris. Il adressa lettres sur lettres au doyen, au trésorier de l'Église de Lyon, à Innocent II, pour protester contre la conduite des évêques de la province lyonnaise. « Je crie vers vous, je frappe aux saintes portes romaines » avec des pleurs et des gémissements. L'opiniâtreté d'hommes » perdus et obstinés dans leur iniquité me force à renouveler mes » cris. Ils entassent iniquité sur iniquité ; leur orgueil ne connaît » plus de bornes. La fureur l'a emporté ; la pudeur, la crainte de » Dieu, ont disparu. Cette coupable audace a été partagée par » l'archevêque de Lyon, par l'évêque d'Autun, par l'évêque de » Màcon et par leurs amis les Clunistes. Ce n'était pas, ajoutait-il, » une consécration, mais une exécration ; c'était un acte frau- » duleux et téméraire, commis au mépris des saints canons et de » l'autorité pontificale, un acte qui devait jeter le trouble dans » l'ame d'une multitude de saints hommes et les obliger à plier le » genou devant Baal, à faire un pacte avec la mort, à contracter » une alliance avec l'enfer. » Saint Bernard attribuait en effet cette élection à la simonie. Baal, c'était Cluny ou le duc de Bourgogne ; les saints hommes obligés de courber le genou, c'étaient les religieux de Clairvaux tombés sous la juridiction d'un moine de Cluny. « Voilà pourquoi son ame, disait-il en terminant, était » remplie de douleur et d'angoisse, ses nuits troublées d'insomnie. » Il n'eût pas élevé la voix s'il eût consulté le besoin de repos » que ses récents voyages lui avaient rendu nécessaire, au lieu de » consulter les intérêts de l'Église et le salut des ames. » ¹

Dans une autre lettre aux cardinaux et aux prélats romains, il

¹ Ep. 166, 167.

descendit jusqu'à la supplication pour demander un appui contre ses ennemis, au nom des services qu'il avait rendus à l'Église, au nom des fatigues qu'il avait endurées et qui lui avaient permis à peine de rentrer en France. « Voici qu'à mon retour de Rome, » j'ai trouvé la tribulation et la douleur ; j'ai invoqué le nom du » Seigneur, et cela ne m'a servi de rien ; j'ai invoqué le vôtre, et » votre nom n'a pas obtenu de crédit. Les deux puissants de la » terre, l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluny, se confiant avec » orgueil dans leur puissance et dans l'étendue de leurs richesses, » se sont approchés de moi et se sont élevés contre moi. Ils se » sont élevés contre une multitude innombrable de serviteurs de » Dieu, contre le pontife, contre vous, contre Dieu même, contre » toute probité et toute justice. » ¹

Saint Bernard ne traitait pas avec plus de ménagements le malheureux évêque de Langres. C'était, disait-il, un homme de mauvaise renommée, dont les bons avaient horreur et dont les méchants faisaient des risées. Il valait mieux se taire sur son compte que d'en divulguer des choses honteuses ². Qu'y avait-il de fondé dans ces reproches, Henri était-il connu par sa vie irrégulière ? Mais Pierre-le-Vénéérable exprimait sur lui une opinion tout opposée. Peut-être, pieux et sage, était-il d'un caractère faible, disposé à transiger avec les devoirs de sa charge et avec les intérêts de son église, afin de complaire au duc de Bourgogne. Ce duc possédait en effet plusieurs fiefs qui relevaient de l'évêché de Langres ; il lui coûtait de prêter hommage à l'évêque, et, treize ans plus tard, nous voyons Eudes, qui avait fait prévaloir l'élection de Henri, méconnaître les droits du prélat, et s'attirer, à la suite de ses démêlés avec lui, une double condamnation devant le conseil de Louis VII et devant Adrien IV. Saint Bernard avait-il enfin d'autres motifs pour repousser Henri ? nous l'ignorons ; mais avant tout c'était un moine de Cluny, et il n'en fallait pas davantage pour soulever l'antipathie des Cisterciens. ³

¹ Ep. 168.

² Ep. 164, 167.

³ Art de vérifier les dates, t. III, p. 502.

Pierre-le-Vénérable répondit à l'abbé de Clairvaux avec la supériorité que donne le calme de la raison. On avait diffamé son religieux; il eût pu, en prenant sa défense, s'indigner à son tour, chercher dans son imagination des traits acérés, des accents pathétiques, des éclats de colère; il préféra le langage de la modération et de la charité. Il commença par rappeler qu'il était resté étranger à cette élection; qu'il ne l'avait apprise qu'après coup; qu'il y avait donné son assentiment avec répugnance, dans la crainte de priver l'ordre d'un sujet utile; que le clergé de Langres et le métropolitain l'avaient approuvée; que le roi de France avait donné à l'élu l'investiture des biens de l'évêché, et que, plus tard seulement, quelques chanoines avaient réussi par des accusations sans fondement à mettre saint Bernard en opposition avec tous.

« J'aurais désiré m'entretenir avec vous de vive voix plutôt que
 » par lettres; mais votre éloignement et des affaires nombreuses
 » ne m'en ont pas laissé la faculté. Je ne m'étonne pas que le mal
 » qui vous a été raconté ait déplu à un homme aussi excellent
 » que vous l'êtes; mais il fallait remarquer d'abord qu'il peut être
 » faux aussi bien que véritable, et, avant qu'un pareil doute fût
 » éclairci, ce n'était pas le cas de porter la cause devant le tribu-
 » nal des évêques, devant la chaire du pontife. Il fallait penser
 » (et c'est une plainte que je dépose en secret à l'oreille de mon
 » excellent ami) que cet homme est un religieux de votre Église
 » de Cluny, le fils d'un abbé qui vous est cher. Il fallait remarquer
 » que les personnes d'après lesquelles vous avez agi ont, depuis
 » quelque temps, déclaré une guerre tellement acharnée à Cluny,
 » qu'elles n'ont pu préserver leur bouche de la calomnie et leurs
 » mains du sacrilège. Il fallait examiner enfin s'il convenait à
 » votre prudence d'accueillir des médisances prononcées par des
 » hommes dont la bouche est pleine de paroles de vanité, de men-
 » songes impudents, et dont la droite inique frappe sans respect
 » des moines innocents. Croyez-en plutôt les habitants de la
 » maison que des étrangers, les hommes connus que des inconnus,
 » des amis sincères que des ennemis menteurs; croyez-en moi-

» même qui me glorifie du nom de votre serviteur et de votre
 » ami. Je suis allé trouver l'homme dont la réputation a été ainsi
 » attaquée ; je lui ai fait part de ces bruits ; je l'ai adjuré avec
 » l'autorité d'un père de me confesser la vérité ; je lui ai dit que
 » je voulais approcher de sa conscience, non comme un maître qui
 » cherche à s'emparer d'un secret, mais comme un confident
 » discret des fautes commises, non pour envenimer ses blessures,
 » mais pour les guérir. J'ai ajouté tout ce que j'ai cru nécessaire
 » afin d'obtenir de lui la vérité ; en un mot, je n'ai rien négligé
 » pour le sonder comme on sonde avec un fer aigu le cœur d'un
 » rocher. Eh bien ! j'ai reçu de lui cette réponse : « Je ne vous ai
 » jamais caché mon cœur sous le voile du mensonge ; je n'ai jamais
 » eu la pensée de vous mentir ; c'eût été mentir à Dieu même. Je
 » suis innocent des fautes qu'on me reproche ; je suis prêt à m'en
 » purger par serment, en toute sécurité de conscience. — D'un
 » autre côté, j'ai appris pourquoi et comment les accusations, qui
 » ont été pour vous un sujet de scandale, se sont produites,
 » grossies, propagées. S'il m'était permis d'avoir avec vous un
 » entretien particulier, je vous montrerais avec évidence de quel
 » abîme ténébreux sont sortis ces nuages trompeurs qui ont
 » tenté de jeter un voile sur l'œil perçant de votre esprit. Je le
 » ferai quand la chose me sera possible. En attendant, je prie votre
 » dilection qui m'est et me sera toujours chère ; je supplie cette
 » amitié, qui a fait de nous comme deux frères n'ayant qu'un
 » cœur et qu'une ame dans la maison de Dieu, de ne point salir
 » de la tache du mensonge la congrégation de Cluny, et de ne
 » point souffrir qu'elle soit salie. » Pierre-le-Vénéral prému-
 nissait ensuite saint Bernard contre la pensée que la défense de
 son moine lui fût inspirée par le désir de le voir revêtu de la
 dignité épiscopale et élevé sur le siège illustre et riche de la ville
 de Langres. La dignité d'évêque, d'archevêque, celles de cardinal
 et de souverain-pontife, avaient été fréquentes dans l'ordre de
 Cluny. Il n'était donc pas extraordinaire qu'un Cluniste sage et
 lettré fût promu à un évêché. « Si un moine, ajoutait-il, devient
 évêque de Langres, il devra chérir les frères de Cîteaux et tous les

autres moines, car il aura tout à gagner en les aimant et il ne pourra que perdre en les haïssant. Notre moine n'osera agir d'ailleurs autrement que nous agissons nous-mêmes. »¹

Cette lettre si calme, si prudente ne convainquit point saint Bernard ; l'intérêt de son ordre l'emporta sur l'esprit de charité. Il fit casser l'élection de Henri et nommer à l'évêché de Langres, qui lui fut offert à lui-même, un de ses cousins, Geoffroy de Chatillon, l'un des trente compagnons qui l'avaient accompagné à Cîteaux et qui était en ce moment abbé de Fontenay. Ancien prieur de Clairvaux, Geoffroy était un des disciples les plus chers de saint Bernard, qui l'appelait le bâton de sa vieillesse, son bras droit, la lumière de ses yeux. Cette nomination déplut à Louis-le-Jeune qui, redoutant sans doute l'influence de l'abbé de Clairvaux sur un de ses principaux feudataires et un des pairs du royaume, se fit longtemps prier pour conférer à l'élu l'investiture des biens de l'évêché [1138].²

L'échec éprouvé dans cette circonstance par l'ordre de Cluny ne laissa aucun nuage dans l'âme de Pierre-le-Vénéral. Sa sérénité n'en fut nullement atteinte. Il le supporta comme un saint ; il en prit son parti, ainsi que nous dirions aujourd'hui, en homme d'esprit. Il ne cessa de témoigner à saint Bernard une vive amitié, et il éprouvait toujours une joie nouvelle à la réception de ses lettres. Un jour, il fut si charmé de la lecture de l'une d'elles qu'il la porta avec amour à ses lèvres, ce qu'il n'avait jamais fait, dit-il, que pour le livre sacré des Évangiles.³

Cependant l'esprit de jalousie et de dénigrement qui divisait les deux ordres lui tenait au cœur. Il était sans cesse occupé de la pensée de les pacifier et de les rapprocher, en s'attaquant à leurs idées exclusives, en justifiant les observances qui faisaient l'objet du litige. Il voyait avec peine quelques religieux causer, par leur

¹ Liv. I, ep. 29.

² S. Bernardi, ep. 170. — D. Lenain, Essai sur l'Hist. de l'ord. de Cîteaux, t. III, p. 493 à 499.

³ Liv. IV, ep. 17. — Manrique, p. 317 et suiv.

animosité, leurs critiques et leurs railleries, un scandale public dans la chrétienté.

En 1142, Pierre-le-Vénéral, après son retour d'Espagne, passa l'hiver à Cluny et à Marcigny, s'occupant à écrire une réfutation de l'Alcoran. Saint Bernard, fatigué de ses travaux en Italie et trouvant dans la faiblesse de sa santé un motif légitime pour discontinuer ses voyages, se confina à Clairvaux et s'imposa l'obligation de ne quitter sa cellule que pour assister une fois par an au chapitre général de l'ordre. Dans ce moment de calme qui suivit le schisme d'Anaclet et qui précéda la croisade de Louis VII, les deux abbés resserrèrent plus étroitement leur amitié et reprirent leur correspondance. Pierre-le-Vénéral, en revenant de Marcigny, où l'abondance des neiges l'avait retenu durant un mois, trouva à Cluny, vers le commencement du carême, une lettre de saint Bernard qu'un messenger, arrêté par la mauvaise saison, avait déposée entre les mains du sous-prieur. L'abbé de Clairvaux se plaignait de n'avoir pas reçu de réponse à ses lettres précédentes, et de nouvelles de Pierre depuis son retour d'Espagne. L'abbé de Cluny commença par discuter avec enjouement ses torts et chercha, avec un aimable badinage, à les rejeter sur son correspondant. Mais une autre pensée se cachait sous cette réplique dont le début ne présageait rien de sérieux en apparence.

« Est-il permis de plaisanter ainsi, direz-vous ? oui, je le crois ;
 » mais avec vous seulement ; non pas avec d'autres. En sortant
 » des bornes de la gravité avec certaines personnes, je craindrais
 » de m'exposer au reproche de légèreté ; avec vous je ne crains
 » rien de pareil. Avec vous je ne cherche que la charité, et voilà
 » pourquoi il m'est toujours doux de conserver entre nous,
 » dans des entretiens pleins de joie, la douceur de miel de la
 » charité. Plût à Dieu que tous nos frères agissent de même,
 » qu'ils préservassent leur cœur de pensées trompeuses et leur
 » langue de paroles amères ! L'affection que je vous ai vouée
 » depuis longtemps dans le plus profond de mon cœur, les
 » grandes eaux, selon les paroles du cantique, ne pourront
 » l'éteindre et les fleuves l'ensevelir. Ah ! oui, comment les

» ruisseaux de quelques mauvais bruits pourraient-ils éteindre et
 » engloutir ces sentiments sincères et ardents de mon amour,
 » quand ils n'ont pu être éteints par les grandes eaux des dîmes,
 » ni engloutis par l'impétuosité des fleuves du pays de Langres ?
 » J'en espère autant de vous; j'ai la confiance que rien ne pourra
 » jamais me chasser de la place que vous m'accordez au fond de
 » votre cœur. »

Mais cette union entre les deux pasteurs du grand troupeau monastique n'était pas partagée par ce troupeau lui-même; il existait une guerre ouverte entre leurs disciples. « Eh! pourquoi
 » se dénigrent-ils mutuellement, pourquoi se laissent-ils con-
 » sumer par l'envie? Frère, que veux-tu d'un frère; moine de
 » Cluny, que demandes-tu d'un moine de Cîteaux et récipro-
 » quement? Ce ne sont pas les richesses, puisque tous deux vous
 » les foulez aux pieds et que vous mettez votre unique bonheur
 » à imiter la pauvreté du Christ. Peut-être la cause est-elle dans
 » la diversité de vos coutumes, dans la diversité de votre obser-
 » vance? Si telle est, mes très chers, la cause d'un si grand mal,
 » elle est on ne peut plus déraisonnable, puérole et folle. »

Cette diversité de mœurs et de coutumes existait, selon Pierre-le-Vénéral, chez toutes les nations chrétiennes. Les Églises, rattachées entre elles par la communauté de la foi et de la charité, présentaient partout, dès l'origine, une variété marquée dans leur liturgie, dans leurs chants, dans leurs prières, dans leur langue, dans les jeûnes, dans les vêtements sacerdotaux, dans les cérémonies religieuses et jusque dans l'administration de l'Eucharistie et des autres sacrements. Les Églises d'Orient, celles d'Occident, celles d'Angleterre et d'Écosse, célébraient la Pâque à des époques différentes. L'Église romaine et latine offrait le sacrifice de la messe avec des pains azymes; l'Église grecque et l'Église d'Orient presque tout entière l'offraient avec du pain fermenté. Étaient-elles pour cela moins orthodoxes et moins chrétiennes?

Mais, disaient certains religieux animés d'un esprit exclusif, ce qui est permis à l'Église ne l'est pas à la règle monastique. Saint Benoît a voulu lui donner un caractère d'uniformité absolue,

et c'est s'écarter de sa pensée que d'en faire des applications diverses. Pierre-le-Vénéralé répond à cette objection que le législateur bénédictin, tenant prudemment compte des besoins de tous, a accordé, au contraire, à l'abbé le droit de modifier certaines prescriptions, et qu'il n'a eu qu'un but : sauver les ames et empêcher les murmures.

Pierre-le-Vénéralé revenant sur différents points de la discipline clunisienne qu'il avait déjà discutés, les justifie une seconde fois avec habileté et se moque des disputeurs avec ironie. L'habit, qui par sa couleur distinguait les Cisterciens des autres moines, était le premier sujet de discorde, le signe d'une répulsion mutuelle. « Un moine noir vient-il à rencontrer un moine blanc, il » le regarde de travers ; de son côté le moine blanc ose à peine » lever les yeux sur le moine noir. Que de fois j'ai vu des moines » noirs, quand un moine blanc venait à paraître, se moquer de » lui comme si c'était un monstre, une chimère, un centaure, » et témoigner leur étonnement comme à la vue d'une bête » étrange ! Que de fois aussi j'ai vu des moines blancs, causant » entre eux, se taire subitement à la vue d'un moine noir, se » réfugier dans un silence prudent comme en face d'un ennemi » qui avait intérêt à surprendre leurs secrets ! Chacun de vous » n'est-il pas cependant la brebis du pasteur qui a dit : Mes » brebis entendent ma voix, et moi leur Seigneur je les connais et » elles me connaissent ? (Jean, x.) Or quel est le pasteur, je ne » dirai pas Dieu, mais homme, qui a jamais disputé sur la couleur » de leur toison, qui a plutôt considéré comme siennes les blanches » que les noires, les noires que les blanches ? »

Nous ne suivrons pas Pierre-le-Vénéralé dans cette discussion. Il s'élève à une éloquence vive et pressante ; il prend tour à tour à partie les deux adversaires ; il leur reproche un à un leurs griefs ; il flétrit cette supériorité que l'un s'attribuait sur l'autre, ainsi que l'orgueil, l'envie, le mépris qui en étaient la suite. Il termine en suppliant l'abbé de Clairvaux, « cette nouvelle colonne de marbre préparée par Dieu pour soutenir l'édifice monastique, cet astre brillant qui jetait l'éclat de sa lumière sur toute l'Église latine, »

d'achever son œuvre, en ne tolérant pas plus longtemps ces divisions. « Pour lui, soit en particulier, soit en public, il avait tout fait dans les grands couvents de son ordre, afin d'effacer cette rouille qui rongait les cœurs. Il appartenait à saint Bernard, avec sa parole enflammée et inspirée par l'Esprit saint, de faire disparaître toute rivalité puérole, tous vains murmures, d'inspirer à tous une amitié fraternelle. »¹

L'abbé de Clairvaux attachait-il le même prix à cette œuvre de conciliation? Nous l'ignorons et rien dans ses écrits n'autorise à le penser. La surveillance générale de l'Église, la poursuite des abus, la répression des usurpations séculières, la conduite des évêques, absorbaient son zèle. La scission entre les deux ordres lui parut peut-être une question secondaire, un incident passager; peut-être aussi jugea-t-il un rapprochement dangereux, impossible, et il espéra que l'avenir donnerait raison aux Cisterciens contre les Clunistes.

Cette résistance² était déjà ce semble un symptôme d'infériorité morale pour Cluniaux. Le penchant aux arguties prenait la place d'une raison calme et élevée. En disputant sur les observances, on faisait consister la piété plutôt dans la pratique que dans son esprit³. Les passions qui se mêlaient à ce débat faisaient perdre aux moines le respect d'eux-mêmes et des autres. Tandis que les

¹ Liv. IV, ep. 17.

² Hurter, t. II, p. 315 et suiv. — D. Martène, dans son *Thesaurus Anecdotorum*, t. V, p. 1569, a publié un dialogue entre un Cluniste et un Cistercien qui paraît avoir été écrit entre les années 1153 et 1174. L'auteur anonyme, ancien moine de Cluny, passe en revue les reproches des Cisterciens. C'étaient les mêmes qui avaient été déjà réfutés par Pierre-le-Vénéral. Les Cisterciens prétendaient que les coutumes des Clunistes étaient entachées de superstition, contraires aux lois de l'Église, aux décisions des conciles, aux explications des Pères. Les Clunistes, disaient-ils, flattaient tous les sens, ne se livraient pas assez au travail manuel, lisaient les poètes païens, perdaient leur temps à broyer l'or pour enluminer les manuscrits. Ils clarifiaient leurs voix fluettes, leurs voix de castrats, au moyen de jus de réglisse et de sirops coûteux, afin de charmer les oreilles. Leurs cloches étaient si lourdes que plusieurs personnes en les sonnant s'étaient donné des descentes, etc., etc.

hommes les plus éminents du siècle, tels que Pierre de Celle et Pierre de Blois, proclamaient à l'exemple de Pierre-le-Véné-
rable l'harmonie qui existe entre les différentes règles religieuses
et l'utilité de leur diversité pour l'Église, diversité à laquelle le
pape Innocent III donna plus tard son approbation, la discussion
continua entre les Cisterciens et les Clunistes, après la mort des
deux abbés, avec un redoublement d'animosité et de railleries.
Les deux ordres ne cessèrent de se dénigrer que quand l'affai-
blissement de la discipline les eut placés sur le même pied d'égalité
et d'indifférence.

CHAPITRE VI.

Abélard et Pierre-le-Vénéable.

Vers cette époque, Pierre-le-Vénéable et saint Bernard eurent à s'occuper d'un homme dont les talents excitaient un grand enthousiasme en même temps qu'une grande agitation dans les écoles. Ils montrèrent vis-à-vis de lui, l'un, l'ardente sévérité de son zèle, l'autre, l'affectueuse indulgence de son ame. Nous voulons parler d'Abélard.

Peu d'existences furent aussi agitées que celle d'Abélard. Le roman et la philosophie se sont partagé sa mémoire. Une portion de sa vie appartient à la légende populaire, l'autre à l'histoire des systèmes les plus élevés de la philosophie. Ses dons extérieurs et son intelligence, ses passions et ses malheurs, la lutte qui s'établit plus tard dans son cœur entre l'esprit de recherche et sa soumission à l'Église, ont fait de lui une de ces figures qui stimulent sans cesse la curiosité, dans laquelle chacun de nous aime à retrouver une partie de ses sentiments et qui ont le privilège de ne jamais vieillir. Avec un caractère inquiet, porté à s'aimer et à s'admirer lui-même, s'il a trouvé des détracteurs, il a trouvé en plus grand nombre encore des admirateurs sympathiques. Quant au philosophe, les uns ont réprouvé en lui un novateur téméraire qui enlevait au dogme son autorité surnaturelle en cherchant à lui donner les proportions d'une conception rationnelle; les autres ont applaudi un libre penseur qui subordonnait à juste titre la foi à l'intelligence, détruisait le mystère en se flattant de l'expliquer, et plaçait les sages de l'antiquité sur le même rang que les sages et les saints du christianisme.

A seize ans, véritable chevalier errant de la dialectique, et, comme il le dit lui-même, philosophe péripatéticien, il quitta

l'obscurité de son pays natal et se mit à parcourir les écoles, moins jaloux de se préparer par de longues études à l'enseignement que de briller par la souplesse de son esprit, par son éloquence facile, et de donner aux dialecticiens, avec qui il entra en lice, des marques de sa supériorité. Admis dans l'intimité du plus célèbre d'entre eux, Guillaume de Champeaux, écolâtre du cloître de Notre-Dame de Paris, dont il avait gagné l'admiration, il conçut bientôt contre lui une ardente jalousie. Il éleva à Melun et à Corbeil une chaire rivale; il se moqua de son enseignement, et envoya de temps en temps ses disciples disputer avec ceux de Guillaume, sur lesquels ils ne manquaient jamais, dit-il, de remporter la victoire. Réconcilié un instant avec son maître, il se plaça de nouveau, vers l'âge de trente ans, sous sa discipline. Mais, séparé de lui par de profonds dissentiments, il s'ennuya bientôt de la position modeste d'écolier et il rétablit sa chaire à Melun. Guillaume, fatigué de ses attaques et abandonné d'une partie de ses auditeurs, s'étant retiré dans un faubourg de Paris où il jeta les fondements de l'abbaye de Saint-Victor, Abélard revint dresser son camp sur la montagne Sainte-Geneviève et mit le siège devant les écoles rivales. Il força Guillaume qui avait ouvert à Saint-Victor, sur les instances de ses disciples, un cours public, à soutenir une dernière fois la lutte, et à renoncer à l'enseignement. ¹

Appelé dans sa famille par sa mère qui était sur le point d'embrasser la vie monastique, à l'exemple de son époux, puis revenu au bout de quelque temps à Paris, il se décida à sortir du cercle trop restreint des connaissances physiques et dialectiques et à aborder l'étude de la théologie. Il entra dans l'école d'Anselme de Laon, qui était la plus ancienne et la plus fréquentée. Mais le vieillard circonspect, s'en tenant aux anciennes traditions, évitant avec soin les doctrines nouvelles et se bornant à commenter les Écritures à l'aide des développements fournis par les Pères, lui parut un esprit routinier, servi plutôt par sa mémoire que

¹ Opera P. Abelardi, ed. Migne, Hist. Calamitatum, c. 1 et II.

par son intelligence, incapable de répondre aux objections. C'était, disait-il, un feu qui remplissait la maison de fumée et non de clarté, un arbre qui séduisait de loin par la beauté de son feuillage, mais qui ne rapportait pas de fruits, et il ne voulut pas rester longtemps oisif sous son ombrage. Il afficha un profond dédain pour ce maître qui, depuis quarante ans, était regardé comme une des lumières du siècle, comme « le docteur des docteurs », et qui avait compté parmi ses disciples, Gilbert de la Porée, Hugues d'Amiens, Hugues Métel, Albéric de Reims, Guillaume de Champeaux, une foule d'autres théologiens et prélats qui illustrèrent les Églises de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie.

Un jour, à la suite d'un défi avec quelques auditeurs d'Anselme, il s'engagea à commenter en public l'Écriture sainte, sans connaître un mot des expositions qui avaient été faites avant lui. Malgré les conseils de sages amis qui l'engageaient à mûrir, pendant quelque temps, cette difficile entreprise, il se mit à expliquer, dès le lendemain, le premier chapitre d'Ezéchiel, l'un des plus obscurs de l'Ancien Testament par son symbolisme. Il l'expliqua, non pas à l'aide des commentateurs précédents, selon l'usage établi, mais avec les seules lumières de sa raison. Le succès qu'il obtint dans ses premières leçons augmenta chaque jour le nombre de ses disciples. Mais le vieil écolâtre, jaloux, dit-il, de voir une chaire nouvelle s'élever à côté de la sienne, et craignant qu'on lui imputât les erreurs qui pouvaient échapper à son disciple, fit interdire son enseignement [1113].¹

Il revint à Paris et trouva vacante, par suite de l'élévation de Guillaume de Champeaux à l'évêché de Châlons, la chaire au pied de laquelle il s'était assis treize ans auparavant. Ses protecteurs l'y firent nommer, et, pendant plusieurs années, il professa la théologie et la philosophie avec un éclat qui lui attira de France, de Flandre, d'Angleterre et d'Allemagne, jusqu'à cinq mille disciples, parmi lesquels figurait Arnaud de Brescia, qui devait

¹ Hist. Calamitatum, ch. III et IV.

troubler le monde chrétien, en rejetant les cérémonies du culte, l'autorité du pape, en renversant son pouvoir temporel, en chassant de Rome Eugène III. Il retirait de ses leçons des bénéfices proportionnés à sa renommée; car chacun de ses auditeurs lui payait un tribut. Jouissant d'une popularité sans égale, jeune encore, doué d'une physionomie agréable, d'un organe mélodieux, d'un caractère enjoué, d'un esprit animé et poétique, il se laissa enivrer par la gloire et la fortune; il se crut le premier philosophe du monde, et, renonçant à la vie chaste qu'il avait menée jusque-là, il s'abandonna à toutes les voluptés. ¹

Il fut admis, vers cette époque, à donner des leçons à Héloïse, nièce de Fulbert, chanoine de Paris. Son aversion pour des courtisanes vulgaires, la vanité que lui inspiraient ses avantages extérieurs, son esprit, sa réputation, auxquels aucune femme, dit-il, n'était capable de résister, le portèrent, plutôt qu'une passion profonde et sincère, à séduire la jeune fille. Il en eut un fils; il se décida, après une longue hésitation, à l'épouser en secret, et il éprouva de la part de Fulbert cette affreuse mutilation qui devait, en ajoutant une page de plus à sa célébrité, empoisonner pour toujours son existence. Impropre à la vie du monde, sentant avec amertume peser sur sa personne cette réprobation du Deutéronome et du Lévitique qui défend l'entrée du temple aux eunuques, comme à des êtres immondes, il se décida, par honte plutôt que par dévotion, à se cacher dans l'ombre du cloître. Il prit l'habit à Saint-Denis de Paris, tandis que Héloïse prenait le voile à Argenteuil. Il avait trente-huit ans et Héloïse dix-huit [1119]. ²

Il existe une lettre bizarre dans laquelle Foulques, prieur de Deuil dans la vallée de Montmorency, rappelant à Abélard sa gloire passée et la profondeur de sa chute, son ancien orgueil et son humiliation présente, lui suggère des motifs de consolation qui n'étaient propres qu'à raviver ses regrets, et l'accable de reproches qui ne pouvaient qu'envenimer sa blessure. « Dieu, qui fait

¹ Hist. Calamitatum, ch. v.

² Id., ch. vi, vii et viii.

évanouir comme un souffle toutes les vanités du monde, lui avait envoyé, disait-il, ce châtement afin d'éteindre cette superbe et cette jactance qui le portaient à s'estimer supérieur aux saints et aux sages, et afin de le condamner à une chasteté sainte. Désormais il ne lui était plus permis de jeter le mépris sur les personnes les plus recommandables, et de se laisser enlever par la rapacité des courtisanes l'argent que la science lui avait procuré. Placé hors des atteintes de ces feux qui parfois tourmentent les hommes les plus saints, il pourra scruter en toute liberté d'esprit les causes et les raisons des choses. Ce qu'il possèdera, s'il est permis toutefois à un moine de rien posséder, ne l'exposera plus à des demandes importunes et à des pertes onéreuses. Partout où il se présentera, il recevra une hospitalité sans défiance, et l'époux n'aura rien à redouter de lui pour l'honneur de sa couche. Il contempera sans crainte et sans péché les chœurs et les danses des vierges brillantes de jeunesse, dont la vue enflamme même le sang refroidi des vieillards. Il n'éprouvera plus ces tentations honteuses qui ont attiré autrefois les vengeances de Dieu sur une ville célèbre; il n'aura plus de ces songes mensongers qui viennent la nuit tourmenter l'imagination et les sens. Origène, Jean, Paul, Protus, Hyacinthe, d'autres saints et martyrs qui sont maintenant couronnés dans le ciel au pied du trône de Dieu, se sont félicités d'être privés pendant leur vie d'un sens dangereux. Moine de son plein gré, il doit en avoir l'esprit; il doit pardonner aux auteurs de son infortune, laisser de côté les menaces, les paroles orgueilleuses, se consoler de la perte d'un bonheur qui était accompagné de maux sans nombre, et, persévérant dans sa sainte résolution, attendre du Christ, dans la gloire des bienheureux, la restauration merveilleuse de son corps. »¹

Abélard était peu disposé à écouter la voix de la patience et de l'humilité, lors même qu'elle se fût exprimée avec plus de sagesse. Le monastère de Saint-Denis avait été, nous l'avons vu, réformé en 995, à la demande de Hugues-Capet, par saint Odilon, et,

¹ Migne, Opera Petri Abelandi, p. 371.

quoique nous ne sachions presque rien sur cette réforme, Jotsald et Adhémar de Chabannais nous apprennent qu'elle avait réussi. L'abbé Adam, qui en possédait la direction, était un homme d'un esprit élevé, d'un caractère ferme, d'un dévouement infatigable aux intérêts de son Église. Il montra, dans une grande famine qui sévit en 1111, une charité pleine de dévouement envers les pauvres, affamés et malades, qui venaient assiéger les portes du monastère. Il est probable toutefois que le relâchement, qui s'introduisait si facilement dans ces maisons, avait porté les religieux à s'écarter sur plusieurs points de la règle. Les relations de la riche abbaye avec les rois de France qui venaient y tenir leurs cours plénières, y recevoir la couronne et la sépulture, y prendre l'oriflamme, l'affluence extraordinaire qu'attiraient, à deux époques de l'année, ces grandes foires auxquelles se rendaient des marchands de toutes les contrées de l'Europe, avaient introduit parmi les religieux des habitudes séculières. ¹

Simple moine, ne remplissant aucune fonction dans la communauté, Abélard ne put se résigner à s'occuper uniquement de lecture, de méditation et d'études. Il s'érigea en réformateur; il reprocha aux frères d'afficher des mœurs dissolues, à l'abbé de profiter de sa dignité pour mener une vie scandaleuse. Un pareil langage n'aboutit qu'à lui attirer la haine, et ses anciens disciples étant venus le prier de reprendre son enseignement, il obtint facilement la permission de quitter Saint-Denis et il installa sa chaire dans la vallée de Montmorency.

Il choisit la théologie pour objet de ses leçons, et, voulant présenter à ses disciples une explication des fondements de la foi, traitant de ridicule toute croyance dont l'esprit humain ne peut se rendre compte, il composa, sous le titre d'Introduction à la Théologie, un traité sur l'Unité et la Trinité divine qui obtint une grande popularité. Il s'efforçait de rendre sensible à la raison le mystère de la Trinité. Il envisageait les personnes divines, moins comme des existences réelles unies dans une même nature, que

¹ Migne, Opera Petri Abelardi, p. 137, à la note.

comme les attributs et les divers modes d'un seul et même être. Il posait des limites à la puissance infinie de Dieu, en affirmant que sa sagesse ne lui permet pas de faire autre chose que ce qu'il fait et de le faire meilleur qu'il le fait. Il appuyait ses doctrines, avec un grand étalage d'érudition, sur le témoignage des anciens philosophes et des Pères, sur son sens individuel, tout en reconnaissant que les Pères et les Docteurs de l'Église ne lui étaient pas favorables. ¹

Ce rationalisme qui confondait les limites de la foi et de la science, qui enlevait à la première sa certitude propre pour la subordonner à la seconde, qui tentait d'expliquer l'inexplicable, et qui bornait la toute-puissance divine, soulevèrent contre lui Joscelyn de Compiègne qui avait professé lui-même sur la Trinité des propositions suspectes, Albéric et Lotulfe de Novare, écolâtres de Reims, qui avaient été ses adversaires à l'école d'Anselme de Laon, enfin saint Bernard qui dénonça son livre à la cour de Rome. Cité à comparaître en 1121 devant le concile de Soissons présidé par Conon, légat du pape, il chercha à justifier sa doctrine, mais il n'y put parvenir. Les pères le condamnèrent à jeter lui-même son livre dans un brasier allumé au milieu de l'assemblée, à réciter à haute voix le symbole de saint Athanase, puis ils le livrèrent à l'abbé de Saint-Médard de Soissons, pour être enfermé dans ce monastère. ²

Reçu avec joie, traité avec prévenances par les moines qui s'efforcèrent de le consoler, il obtint quelque temps après du légat d'être renvoyé à Saint-Denis. L'abbé Adam, oubliant ses torts envers lui, consentit à le recevoir. Mais, aigri par la disgrâce, il ne tarda pas de blesser de nouveau les frères, en soutenant, d'après un texte de Bède, que saint Denis l'Aréopagite n'était pas, comme on le croyait généralement dans l'Église de France, le même que saint Denis, apôtre des Gaules, et premier évêque de Paris. Cette opinion, qui portait atteinte à l'illustration de leur monastère,

¹ Hist. Calamitatum, ch. ix.

² Id., ch. x.

indigna les religieux. Ils le menacèrent en plein chapitre de le déferer à la justice du roi comme coupable de lèse-majesté. Il prit alors le parti de s'enfuir pendant la nuit, et se réfugia au prieuré de Saint-Ayoul de Provins, sous la protection de Thibaut-le-Grand, comte de Champagne. Il écrivit une lettre respectueuse à son abbé, pour rétracter son opinion ; mais, malgré les instances d'Adam, il refusa de lui promettre obéissance et de rentrer dans l'abbaye.

La mort d'Adam le délivra quelque temps après de ces contrariétés, et Suger son successeur, ne sachant comment le retenir dans une maison où il ne voulait plus vivre, lui permit de s'établir dans le monastère qui lui plairait, pourvu qu'il n'y fût pas vœu de stabilité. Il choisit pour demeure un lieu inhabité non loin de Nogent-sur-Seine. Ses disciples vinrent l'y trouver et, se contentant pour eux-mêmes de cabanes de roseaux, lui construisirent un logement de pierre et convertirent son étroit oratoire en une église plus spacieuse à laquelle il donna le nom de Paraclet.

Cette consécration d'une église en l'honneur d'une seule des trois personnes divines, une statue composée de trois figures adossées, avec des visages semblables, pour représenter le mystère de la Trinité, un traité de morale qu'il avait fait paraître récemment sous le nom de *Scito te ipsum*, excitèrent des plaintes nouvelles dont saint Norbert de Prémontré et saint Bernard se firent les organes. Des terreurs vinrent assaillir son imagination inquiète et aigrie. S'il apprenait qu'un concile s'assemblât quelque part, il croyait que c'était pour le condamner ; il tremblait de se voir saisi et traîné comme un hérétique devant ses juges. « Souvent, » dit-il, je tombais dans un désespoir si profond que j'étais sur le point de quitter les pays chrétiens et de chercher un refuge chez les infidèles, afin de pouvoir vivre en paix et chrétiennement parmi les ennemis du Christ. »¹

Les moines de Saint-Gildas de Ruy, au diocèse de Vannes, le tirèrent de cette perplexité en lui offrant la dignité abbatiale. Il crut échapper à ses ennemis et trouver enfin la paix dans ce lieu

¹ Hist. Calamitatum, ch. x, xi et xii.

éloigné qui était situé sur les plages retentissantes de l'Océan. Il obtint de Suger la permission d'accepter cette charge. Mais la pauvreté du monastère dont les terres avaient été envahies par le seigneur du pays, les mœurs barbares et dissolues des religieux qui pillaient les provisions communes afin de nourrir au-dehors leurs concubines et leurs enfants, les obsessions dont ils l'accablaient afin d'obtenir qu'il leur procurât le nécessaire, l'impossibilité de réformer leur vie, ne firent qu'accroître ses tourments [1126].

Un nouvel incident le ramena en France. En 1127, un concile assemblé à Saint-Germain-des-Prés de Paris, sous la présidence de Mathieu d'Albano, légat du saint-siège pour la réforme des monastères, éleva des plaintes sur celui d'Argenteuil dont Héloïse était abbesse. « Il y avait dans cette maison quelques nonnes » qui multipliaient leur infamie à la honte de leur ordre, et qui » souillaient depuis longtemps le voisinage par un commerce » immonde et infame. » Peut-être Abélard avait-il lui-même donné lieu à ces reproches, en faisant des visites aux religieuses et en exigeant d'Héloïse de nouveaux sacrifices à sa passion ¹. Quoi qu'il en soit, Suger, qui venait de rétablir la discipline à Saint-Denis, profita de ces censures pour réclamer Argenteuil comme une dépendance donnée à ce monastère du temps de Pepin, et qui lui avait été enlevée après les ravages des Normands. Sa demande appuyée sur des titres ayant été reconnue légitime, il se mit en possession d'Argenteuil et distribua les religieuses dans d'autres communautés. Abélard, voulant conserver à Héloïse le rang d'abbesse, lui donna l'oratoire du Paraclét. Elle s'y installa avec quelques sœurs qui avaient demandé à la suivre; Abélard obtint d'Innocent II son érection en abbaye et leur traça une règle

¹ Voyez dans la lettre cinquième d'Abélard le passage qui commence par ces mots : *Nosti post nostri confederationem conjugii*, etc. Cette lettre fait partie de celles que l'on peut appeler la correspondance amoureuse d'Abélard. De nos jours, le professeur Orelli de Zurich et M. Lalanne, dans la *Correspondance littéraire*, ont élevé des doutes sur son authenticité, et l'ont soupçonnée d'un remaniement postérieur à la mort des deux époux. Voy. ce recueil, année 1856-57, p. 27 et 109.

extraite en partie de celle de saint Augustin. Mais ses fréquents voyages dans cette maison, les soins qu'il donnait à son administration, les prédications qu'il adressait aux sœurs, ayant été attribués aux souvenirs d'une passion mal éteinte, il résolut, pour mettre fin à ces accusations, de retourner à Saint-Gildas. ¹

Il n'y trouva que des persécutions. Les moines, décidés à se défaire de lui, l'environnèrent d'embûches, empoisonnèrent ses aliments, le firent attaquer par des voleurs, lui mirent l'épée sur la gorge. Menacé de perdre la vie, n'ayant rien obtenu de la sévérité de sa répression et de ses plaintes à Rome, il abdiqua la dignité abbatiale et vint rétablir sa chaire sur la montagne Sainte-Geneviève, ancien théâtre de ses succès. Il avait écrit, peu de temps avant de quitter Saint-Gildas, l'*Histoire de ses Calamités*, tableau pathétique de sa passion et de ses infortunes, monument de son orgueil, dans lequel il se prodigue les éloges, accable d'injures ses adversaires et garde le silence sur ses témérités et ses défaites oratoires. ²

Ce fut à cette époque, ou quelque temps après le concile de Soissons, alors que ses doctrines étaient signalées comme un danger pour l'Église et que le malheur poursuivait impitoyablement sa vie, que Pierre-le-Vénéralable lui écrivit et peut-être lui fit proposer par Aton, évêque de Troyes, et par Mathieu d'Albano un asile de paix et de miséricorde à Cluny.

- Rempli de compassion, mon cher fils, pour les fatigues que
- tu te donnes dans l'étude des lettres profanes et pour le lourd
- fardeau des connaissances humaines sous lequel tu succombes,
- je gémiss de te voir consumer ta vie dans un labeur inutile et
- sans soulagement. Si le but de la véritable philosophie consiste

¹ Gall. Christ., t. VII, Instrum., p. 52.

² Hist. Calam., ch. XIII, XIV et XV. Le dernier événement mentionné par Abélard dans l'*Historia Calamitatum* est la confirmation par Innocent II de la donation du Paraclet à Héloïse. Ce privilège est de 1131. V. Gall. Christ., t. III, Instrum., p. 259. L'*Historia* dut être écrite peu de temps après; il n'y est pas question d'une défaite qu'il éprouva dans une discussion avec Goswin, plus tard moine d'Anchin et de Clairvaux, qui enseignait sur la montagne Sainte-Geneviève.

» uniquement à connaître le vrai bonheur, à l'acquérir après l'avoir
 » connu, afin de convertir ainsi notre misère en béatitude; si ce
 » nom de béatitude n'est dû qu'à la chose à laquelle ne manque
 » aucun bien, si le souverain bien lui-même n'est que la béatitude
 » éternelle, qui donc osera donner le nom de philosophe à celui
 » dont les travaux le conduisent à une misère éternelle? Les plus
 » beaux génies de l'antiquité ont épuisé leurs sueurs dans la
 » recherche de cette béatitude; ils ont tenté avec de grands efforts
 » d'arracher des entrailles de la terre le secret qui est caché dans
 » les desseins d'en haut. De là, les inventions des arts, les argu-
 » mentations embrouillées des écoles, les luttes interminables des
 » sectes, dont les unes placent le bonheur dans les voluptés du
 » corps, les autres dans les vertus de l'ame, les autres dans des
 » régions supérieures à l'homme, tandis que d'autres enfin, niant
 » tout cela, leur opposent à toutes des contradictions. La Vérité
 » envisageant ce spectacle du haut du ciel a pris pitié de leur
 » misère; elle s'est levée de terre, et, afin de se rendre visible à ces
 » hommes, elle s'est revêtue d'une chair semblable à celle du
 » péché; elle a crié à ces malheureux : Venez à moi vous tous qui
 » êtes fatigués et je vous soulagerai, prenez mon joug sur vous.
 » Et, comme elle les voyait plongés dans une ignorance profonde
 » de la vérité, elle a ajouté cet enseignement : Apprenez de moi
 » que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos
 » de vos ames (S. Mathieu, c. xi). Lorsqu'il fut sur la montagne,
 » le Christ enseigna non-seulement avec clarté où se trouvait le vrai
 » bonheur, mais encore par quelle voie il fallait y parvenir. Il mit un
 » frein à la curiosité de tous ceux qui le cherchaient, en disant :
 » Bienheureux sont les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux
 » est à eux! Voici comment, sans les méditations platoniciennes,
 » sans les discussions de l'Académie, sans les subtilités aristoté-
 » liques, sans les doctrines des philosophes, ont été trouvés le lieu
 » et la voie de la béatitude. Silence donc à l'orgueil de l'homme
 » quand le maître divin a parlé! Que l'erreur se taise quand la
 » vérité enseigne; que l'homme descende de la chaire quand Dieu
 » fait homme y siège lui-même! Heureux les pauvres d'esprit,

» dit-il, car le royaume des cieux est à eux! Dans quel but, ô mon
 » fils! erres-tu d'écoles en écoles? dans quel but ces efforts pour
 » apprendre et enseigner? pourquoi cherches-tu, à travers des
 » milliers de paroles et au prix de tant de fatigues, cette vérité
 » qui nous est donnée dans une simple parole? quelle vaine étude
 » te pousse à déclamer avec les tragédiens, à réciter avec les comé-
 » diens, à jouer avec les courtisanes, à te nourrir d'erreurs avec
 » les poètes et les philosophes? Folie que tout cela! car un véri-
 » table philosophe a dit : Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la
 » sagesse de ce monde (I Corinth.)? Cours donc, ô mon fils! à
 » l'appel du maître céleste; il t'offre le seul et unique fruit de
 » toute philosophie, la béatitude céleste que tu ne peux acquérir
 » que par une véritable pauvreté de l'esprit. Entre dans la voie
 » de la pauvreté, non pas celle du corps mais celle de l'esprit,
 » non pas des richesses mais de l'humilité, non pas de la chair
 » mais de l'âme. Tu seras un véritable philosophe selon le Christ,
 » quand tu regarderas comme insensée la sagesse du monde, selon
 » ces paroles du même apôtre : « Sois insensé si tu veux être sage. »
 » Au lieu de mettre ta gloire à connaître les vaines disputes de la
 » logique, les recherches de la physique, mets-la à connaître uni-
 » quement Jésus-Christ, Jésus crucifié. Ah! si tu méritais de lui
 » cette grâce, quelle joie parmi les anges de Dieu, quelle allé-
 » gresse parmi les saints de la terre, quel bonheur sans égal pour
 » moi, qui t'accueillerai comme un fils unique, qui te nourrirai
 » du lait de la piété, qui te réchaufferai avec amour sur mon sein,
 » qui t'élèverai parmi les enfants du Christ, qui te couvrirai d'une
 » armure céleste, qui t'animerai de toutes mes forces au combat
 » spirituel et qui combattrai à tes côtés contre l'ennemi commun!
 » Oui, nous obtiendrons le secours du ciel, nous remporterons
 » ensemble la victoire, nous recevrons ensemble la couronne.
 » Véritables philosophes, nous parviendrons au but véritable de
 » la philosophie, c'est-à-dire à la béatitude éternelle. » ¹

A cette lettre admirable par l'élévation de la pensée et par son

¹ Petri Ven., liv. I, ep. 9.

onction pénétrante, en succéda une plus pressante encore. Pierre-le-Vénéral, souhaitant à ce fils qu'il portait près de son cœur l'amour de la vraie sagesse, l'engageait à faire un dernier effort sur lui-même. « Si j'espérais obtenir ce que je désire de toi par la » multitude des paroles, j'en remplirais volontiers de nombreux » parchemins ; mais comme le règne de Dieu auquel je te convie » ne s'obtient pas par des discours, mais par la grâce, c'est la » grâce divine qu'il faut invoquer, c'est le courage de l'ame qu'il » faut déployer pour triompher des obstacles qui s'opposent à ton » salut, etc. »¹

Abélard ne se sentit pas un pareil courage. En 1136, il reparut à Paris et professa pendant un an sur la montagne Sainte-Geneviève avec un éclat toujours croissant et sans trouver d'adversaires capables de soutenir la lutte, puis il quitta sa chaire par des motifs que nous ignorons et se retira dans un lieu inconnu, peut-être au Paraclet. Il publia sa *Théologie chrétienne* dans laquelle il reproduisait ses anciennes opinions sur le dogme de la Trinité. Le retentissement de ce livre fut immense. On admira ce hardi génie qui s'efforçait de soulever le voile de l'infini et de pénétrer dans les mystères de la divinité. Mais d'autres n'y virent au contraire que témérité, illusion, danger pour la foi. Guillaume, ancien abbé de Saint-Thierry de Reims, qui de bénédictin de Cluny s'était fait moine de Cliteaux, tira des deux traités d'Abélard des propositions douteuses ou erronées et les adressa avec une réfutation à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard [1139]. L'abbé

¹ Petri Ven., liv. I, ep. 10. Quelques éditeurs ont pensé que ces deux lettres étaient adressées à Pierre de Poitiers, secrétaire de Pierre-le-Vénéral, et non à Abélard. Rien n'autorise, ce semble, une pareille supposition. Il s'agit évidemment dans toutes deux d'un homme que l'abbé de Cluny veut retirer des discussions du siècle. La première commence, en effet, ainsi : *Laboranti tibi fili dilectissime in sæcularis litteraturæ scientia*. Dans l'intitulé de la seconde, il lui souhaite l'amour de la vraie sagesse. On ne saurait guère appliquer de pareilles expressions à un religieux. Enfin, toutes deux portent cet intitulé : *Dilecto filio suo magistro, — Præcordiali filio magistro*. Ce nom de maître, Pierre-le-Vénéral ne le donne pas à ses moines. Il appelle simplement Pierre de Poitiers : son très cher fils et frère.

de Clairvaux fut frappé de la justesse des critiques de Guillaume et des motifs de son indignation. Toutefois la question lui paraissant d'une importance majeure, il en ajourna l'examen à la fin du carême et désira auparavant en conférer avec Guillaume. Il se rendit auprès d'Abélard et obtint un tel ascendant sur son esprit que le philosophe consentit à s'en rapporter à son jugement. Mais, sollicité par ses disciples et surtout, dit-on, par le plus ardent d'entre eux, Arnaud de Brescia, qui chassé d'Italie était venu se réfugier en France, plein de confiance d'ailleurs dans les ressources de sa dialectique, il ne tarda pas de changer d'avis. Il alla trouver l'archevêque de Sens, le pria de convoquer un concile et d'inviter l'abbé de Clairvaux à venir engager une discussion publique. Peu habitué à ces tournois oratoires et craignant d'y compromettre les dogmes les plus vénérés, saint Bernard commença par décliner ce périlleux honneur. Mais Abélard, enhardi par cette modestie, ayant appelé de tous côtés ses disciples afin d'assister à sa victoire l'abbé de Clairvaux se décida, sur les instances des évêques, à paraître au concile [1140].

Le roi Louis VII, Guillaume II, comte de Nevers, l'archevêque de Reims, des évêques, des abbés, des prêtres et des religieux de mérite, y accoururent, attirés par la célébrité des deux adversaires et par l'intérêt du débat. Au lieu de s'y engager le premier, saint Bernard donna lecture des propositions attaquées, somma Abélard de déclarer si elles étaient de lui, et, dans ce cas, de les justifier. Surpris de cette manière de procéder qui semblait exclure la pensée d'une discussion sur laquelle son amour-propre avait compté, Abélard déclina l'autorité du concile et en appela au pape. Les pères, réservant au pontife le jugement qui concernait les intentions de leur auteur, c'est-à-dire le crime d'hérésie, se contentèrent de censurer en bloc les propositions extraites par Guillaume de Saint-Thierry. Les unes concernaient les dogmes, les autres la morale. Les plus radicales étaient celles-ci : Dieu le Père est la toute-puissance, le Fils est une certaine puissance, le Saint-Esprit n'est aucune puissance ; le Saint-Esprit n'est pas de la même substance que le Père et le Fils ; il est l'ame du monde. Jésus-Christ, en

tant que Dieu et homme, ne constitue pas une troisième personne dans la Trinité. L'homme ne peut vouloir le bien et l'accomplir en vertu de son libre arbitre, sans le secours de la grâce. Ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du péché que Jésus-Christ s'est incarné et a souffert, mais afin de nous instruire par ses paroles et de nous porter à l'amour de Dieu par ses exemples. Nous n'héritons pas d'Adam du péché originel, mais seulement de la faute due au péché. Dieu a révélé par avance aux platoniciens et à d'autres philosophes les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Socrate a été l'égal des martyrs qui ont donné leur vie pour la foi. C'était, comme on le voit au premier coup d'œil, détruire le mystère de la Trinité, nier l'existence d'une conscience et d'une loi naturelles, supprimer le motif principal de l'incarnation du Verbe, altérer l'économie entière de la révélation.

« Ainsi, disait saint Bernard en dénonçant ces doctrines à Innocent II, vous avez maintenant en France un homme qui de maître ès-arts s'est fait théologien. Dans sa jeunesse, il a joué avec la logique; aujourd'hui, il divague sur l'Écriture sainte. Il se figure ne rien ignorer de ce qui est dans le ciel et sur la terre; il s'élève jusqu'à Dieu; il réveille des erreurs déjà condamnées et il en enfante de nouvelles. Sur la Trinité, c'est Arius; sur la grâce, c'est Pélagé; sur la personne de Jésus-Christ, c'est Nestorius. Abélard est l'ennemi du Christ, la peste de l'Église, un lion rugissant contre la chaire de saint Pierre, un dragon embusqué qui cherche à se jeter sur l'innocent et à l'étouffer, une couleuvre aux replis immenses qui sort de sa caverne pour darder une morsure empoisonnée, une hydre dont on écrase la tête mais qui en dresse au même instant sept autres. Il est le précurseur de l'Antechrist; il empoisonne du venin de l'erreur les générations présentes et futures. » L'abbé de Clairvaux rattachait à ces doctrines celles d'Arnaud de Brescia sur la réforme de l'Église, l'abolition du pouvoir temporel des papes, le rétablissement de l'ancienne république romaine [1140].¹

¹ Opera Abel., ed. Migne, p. 1119. — S. Bernardi, ep. 190, 191, 327, etc.

Tandis que saint Bernard réclamait avec indignation la condamnation de ces hérésies, Abélard répondait par une apologie empreinte d'une acreté violente. Cependant, plein de confiance dans le succès de sa cause, il se mit en chemin pour Rome, escorté d'une foule de disciples, et s'arrêta à Cluny. Où allez-vous ? lui demanda Pierre-le-Vénéral. Je suis persécuté, répondit le philosophe, par des hommes qui m'appellent hérétique ; mais ce me fait horreur, et c'est pourquoi je veux avoir recours à la majesté apostolique et me réfugier auprès d'elle. Pierre loua cette résolution ; il assura que la justice et que la miséricorde, s'il en était besoin, ne lui manqueraient pas auprès du père commun des fidèles. Mais bientôt Abélard apprit qu'il n'était plus temps. Six semaines après la tenue du concile de Sens, Innocent II, par une lettre adressée aux archevêques de Sens, de Reims, à leurs suffragants et à l'abbé de Clairvaux, condamnait sa doctrine comme faisant revivre les hérésies d'Arius, de Manès, de Nestorius et d'Eutychès. Il recommanda par une autre lettre de brûler ses livres et de l'enfermer ainsi que Arnaud de Brescia, chacun dans un monastère séparé.

Cette condamnation, que, de nos jours, quelques historiens ont taxée de précipitation et de sévérité, en oubliant qu'Abélard professait depuis longtemps les mêmes erreurs, que sa *Théologie chrétienne* reproduisait textuellement certains passages condamnés dix-huit ans auparavant au concile de Soissons, que les évêques du concile de Sens avaient, à différentes reprises, relu et comparé avec la tradition des Pères les chapitres incriminés, cette condamnation, prononcée sans même entendre l'accusé, fut pour Abélard un coup de foudre. Loin de se sentir du penchant pour l'hérésie, il n'avait écrit ses livres qu'afin de défendre les dogmes contre elle et de les justifier par la raison. Il avait consumé dans cette téméraire entreprise, à travers des labeurs et des contrariétés sans nombre, une vie qui touchait à son déclin. Il ne lui restait plus que le parti de la soumission et du silence. Il se désista de son appel et accepta à Cluny l'asile que lui offrait Pierre-le-Vénéral.

Avec la douceur et la prudence qui caractérisaient tous ses actes,

le grand abbé ramena le calme dans son âme. Il profita d'une visite de Raynald de Bar, abbé de Cîteaux, à Cluny, pour engager Abélard à se rendre avec lui auprès de l'abbé de Clairvaux et à effacer d'après ses avis les propositions qui, dans son enseignement et dans ses livres, avaient offensé les oreilles catholiques. Abélard suivit ce conseil. Il alla à Clairvaux et revint à Cluny, en assurant que tous ses dissentiments avec saint Bernard étaient assoupis. Il donna, en même temps, sous le nom d'*Apologie ou de Confession de foi*, une rétractation de ses erreurs. Il prenait Dieu à témoin de la droiture de ses intentions dans tout ce qu'il avait écrit ou professé. Il reconnaissait implicitement qu'une partie des opinions qui lui étaient imputées se trouvait dans ses livres, et il confessait la doctrine opposée. Sur d'autres articles, entre autres sur la différence de puissance entre les personnes de la Trinité, il se défendit d'avoir enseigné rien de pareil ; il répudia avec horreur cette accusation en l'attribuant à la méchanceté ou à l'ignorance de ses ennemis. ¹

Pierre-le-Vénérable s'empressa d'annoncer cette rétractation au pape Innocent II, en lui demandant de relever Abélard de l'excommunication et de lui permettre de finir ses jours à Cluny. « Par nos conseils, disait-il, et plus encore par l'inspiration divine, il a dit adieu aux écoles et aux discussions ; il a choisi votre monastère de Cluny pour perpétuel asile. Quant à nous, pensant qu'une pareille résolution convenait à sa vieillesse, à la faiblesse de sa santé, à sa piété, croyant aussi que sa science qui vous est bien connue pourra être utile à notre nombreuse communauté, nous avons accédé à ses désirs, et, sauf votre bon plaisir, nous lui avons accordé avec bienveillance et avec joie de rester parmi nous qui vous sommes, comme vous le savez, complètement dévoués. Je vous prie donc en mon nom, moi le moindre de vos serviteurs, toute la communauté de Cluny vous prie, lui aussi vous prie, par lui-même, par nous, par les porteurs de cette lettre, par cette lettre qu'il nous a demandée, d'ordonner qu'il achève à Cluny les derniers jours de sa vie, jours qui seront

¹ Petri Ven., liv. IV, ep. 4. — Opera P. Abelardi, ed. Migne, p. 105.

» peut-être peu nombreux. Ne permettez pas que personne vienne
 » le troubler ou le chasser de cette maison dans laquelle il se
 » réjouit d'avoir trouvé, comme le passereau, un toit pour s'abri-
 » ter, comme la tourterelle, un nid pour se cacher. Protégez avec
 » le bouclier apostolique dont vous couvrez tous les hommes de
 » bien cet homme que vous avez autrefois aimé. »¹

Abélard vécut deux années à Cluny dans un calme aussi profond qu'avait été grande l'agitation de sa vie passée. Il partagea son temps entre la prière, la méditation, l'étude, les conférences qu'il adressait aux religieux. Il se montra ce que Pierre-le-Vénérable l'avait engagé à devenir, un véritable philosophe selon le Christ. Plus tard, en retraçant à Héloïse le récit des derniers temps de sa vie, le doux abbé se félicita d'avoir possédé cet homme digne à jamais d'éloge, d'avoir vu sa communauté enrichie d'un don qui lui était plus cher que l'or et le topaze. Il s'étendit longuement sur sa sainteté, son humilité, sa piété, dont tout Cluny portait témoignage.

« Je ne me rappelle pas, disait-il, avoir jamais vu quelqu'un
 » dont l'extérieur et les manières annonçassent autant d'humilité.
 » Saint Germain n'aurait pas semblé plus abaissé, saint Martin plus
 » pauvre. Je l'avais placé au premier rang de ce grand troupeau
 » de nos frères; mais, par la négligence de ses vêtements, il sem-
 » blait être le dernier de tous. Lorsque dans nos processions il
 » marchait devant moi avec la communauté, je ne pouvais revenir
 » de mon étonnement en voyant un homme dont le nom avait été
 » si illustre se mépriser lui-même et s'abaisser à ce point. Au
 » rebours de certains professeurs de religion qui ne trouvent
 » jamais leurs vêtements assez somptueux, il en était venu sur ce
 » point à la dernière parcimonie; il se contentait du plus simple
 » et ne demandait jamais rien. Il gardait la même modération dans
 » la nourriture et la boisson, dans les soins du corps, et condam-
 » nait par ses paroles et par son exemple, je ne dirai pas seule-
 » ment les choses superflues, mais encore celles qui ne sont pas

¹ Petri, Ven. liv. IV, ep. 4.

» d'absolue nécessité. Il était presque continuellement occupé à la lecture; il priaït fréquemment; il gardait toujours le silence, à moins que quelque conférence familière avec les frères, ou un discours adressé sur les choses saintes à la communauté, ne l'obligeassent à parler. Il offrait à Dieu aussi souvent qu'il était possible le saint sacrifice, le sacrifice de l'agneau immortel, et, lorsque par mes lettres et mes efforts il fut réconcilié avec le siège apostolique, il n'y manqua pas un seul jour. Que dirais-je de plus? Son esprit, sa bouche, ses actions méditaient, enseignaient, confessaient sans cesse des choses divines, sans cesse des choses philosophiques, sans cesse des choses savantes. Tel était au milieu de nous cet homme simple et droit, craignant Dieu, fuyant le mal, consacrant à Dieu les derniers jours de sa vie. »

La santé d'Abélard était profondément altérée. Agé de soixante-trois ans, il était moins brisé par la vieillesse que par le travail et le malheur. Ses infirmités et une sorte de gale ou de lèpre, produit d'un sang échauffé, lui rendant contraire le séjour de Cluny dans lequel les prairies et les forêts entretenaient un air froid et humide, Pierre-le-Vénérable l'envoya, à diverses reprises, dans les obédiences de Prissé et de Chevignes, respirer les haleines plus tièdes du midi. Son mal augmentant toujours, il le fit partir pour le prieuré de Saint-Marcel de Chalon, dans l'espérance que la douceur du climat, qui passait pour un des plus salubres de la Bourgogne, lui serait utile. « Là, dit-il, il reprit ses anciennes études autant que le lui permit sa mauvaise santé. Il était toujours penché sur les livres; et, ainsi qu'on le raconte de Grégoire-le-Grand, il ne laissait passer aucun instant sans prier, lire, écrire ou dicter. Ce fut au milieu de ces saints exercices que la mort, ce visiteur évangélique, le trouva. Elle le trouva, non comme tant d'autres, endormi, mais debout et veillant. Elle l'appela aux noces éternelles, non pas comme une vierge folle, mais comme une vierge sage; car il apportait avec lui sa lampe pleine d'huile, c'est-à-dire une conscience remplie du témoignage d'une sainte vie. La maladie le saisit, empira et le réduisit bientôt à cette extrémité où tout homme doit payer la dette commune. Alors,

» avec quelle sainteté et quelle dévotion il fit d'abord sa profes-
 » sion de foi, puis la confession de ses péchés; avec quel ardent
 » amour il reçut le saint viatique, le gage de la vie éternelle, le
 » corps du Dieu rédempteur; avec quelle confiance il lui recom-
 » manda son corps et son ame, tous les moines de Saint-Marcel
 » peuvent l'attester. Ainsi mourut maître Pierre. Celui qui par
 » l'éminence de sa science et de son enseignement était célèbre
 » dans tout l'univers, devenu le disciple doux et soumis de celui
 » qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de
 » cœur, » a mérité, il y a lieu de le croire, de passer au Christ.
 » Ainsi, vénérable et très chère sœur en Jésus-Christ, celui auquel
 » vous avez été d'abord unie par les liens de la chair, puis par
 » les liens plus forts et plus sacrés de l'amour divin, avec qui et
 » sous la conduite de qui vous avez longtemps servi le Seigneur,
 » le Seigneur le réchauffe aujourd'hui dans son sein, au lieu de
 » vous et comme un autre vous-même. Mais il vous le garde, et,
 » au jour où il descendra du ciel à la voix de l'archange et aux
 » sons de la trompette, il vous le rendra pour toujours [1142]. »

Les religieux de Saint-Marcel le firent inhumer dans leur église,
 et, sur sa tombe qu'on conserva pendant plusieurs siècles, ils
 gravèrent cette épitaphe :

Est satis in tumulo; Petrus hic jacet Abelardus,
 Cui soli patuit scibile quidquid erat.

Mais cette sépulture n'était que provisoire, et lui-même y avait
 pourvu de son vivant. A une époque où son ame était profondé-
 ment ulcérée par les attaques de ses adversaires, il avait écrit à
 Héloïse : « Si le Seigneur me livre aux mains de mes ennemis, s'ils
 » réussissent à me faire périr, de quelque manière que j'entre,
 » loin de vous, dans la voie où doit entrer toute chair, je vous
 » supplie de faire transporter mon corps, du lieu où on l'aura
 » exposé ou enseveli, dans votre cimetière, afin que nos filles et

¹ Petri Vener., liv. IV, ep. 21.

« nos sœurs en Jésus-Christ, ayant sous les yeux notre sépulture, pensent plus souvent à prier pour moi le Seigneur. »¹

Héloïse n'oublia pas cette pieuse recommandation. Elle demanda à Pierre-le-Vénérable que le corps d'Abélard fût transporté au Paraclet. Malgré l'opposition des moines de Saint-Marcel, l'abbé le fit enlever quelques mois après sa mort, durant une obscure nuit de décembre, et l'accompagna lui-même au Paraclet. Il célébra la messe pour le repos de son ame, il recommanda les religieuses à l'Esprit saint, il leur adressa un sermon au chapitre, il les appela ses filles et ses sœurs bien-aimées, il leur accorda une association de bonnes œuvres et de prières avec Cluny, et promit à Héloïse de fonder pour elle un tricenaire après sa mort. Héloïse lui recommanda Astrolabe, le fils qu'elle avait eu d'Abélard, et le pria de lui procurer une prébende dans l'évêché de Paris ou ailleurs. Pierre promit de faire tous ses efforts, malgré les difficultés que les évêques opposaient ordinairement à de pareilles demandes. Enfin, il lui adressa, ainsi qu'elle l'avait demandé, le parchemin revêtu de son sceau qui contenait l'absolution d'Abélard. « Moi Pierre, abbé de Cluny, qui ai reçu Pierre Abélard à la vie monastique, et qui ai accordé à Héloïse, abbesse, et aux religieuses du Paraclet, son corps transporté secrètement, je l'absous de ses péchés par l'autorité de Dieu tout-puissant et de tous les saints. » Cette absolution fut, selon l'usage, suspendue au tombeau d'Abélard, dans la crypte de l'église du Paraclet, crypte où plus tard Héloïse elle-même reçut la sépulture, mais dans un tombeau séparé.²

La charité de l'abbé de Cluny ne se borna pas à l'accomplissement de ces pieux devoirs. A une époque où le souvenir des hérésies d'Abélard était encore vivant, il osa présenter son éloge dans une épitaphe qui donna le ton à celles qui lui furent plus tard consacrées. Il oubliait ses fautes et ses erreurs pour n'admirer que son talent. Il associait son nom à ceux des plus grands génies qu'avait produits l'antiquité. « Socrate des Gaules, grand Platon

¹ P. Abelardi Opera, ep. 3, ed. Migne.

² Petri Ven., liv. VI, ep. 21, 22. — Ann. Bened., t. V, p. 356.

» de l'Occident, notre Aristote à nous, égal ou supérieur à tous les logiciens, quels qu'ils soient, connu dans l'univers entier comme le prince des études, doué d'un génie multiple, subtil, pénétrant, dominant toutes choses par la force du raisonnement et par l'art de l'éloquence, tel fut Abélard. Mais il montra avec plus d'éclat encore sa supériorité, lorsque, embrassant à Cluny la règle monastique, il passa à la véritable philosophie, à la philosophie du Christ, dans laquelle, terminant pieusement les dernières années d'une longue vie, le onzième jour des calendes de mai, il a laissé l'espérance d'être compté au nombre des meilleurs philosophes qui aient vécu. »¹

Éloge remarquable à plus d'un titre, mais surtout en ce qu'il insiste adroitement sur les qualités particulières au génie d'Abélard, et qu'il passe sous silence celles qui lui étaient communes avec d'autres contemporains. En effet, quoiqu'on ait voulu lui attribuer une supériorité universelle, quoiqu'il ait écrit des lettres, des sermons, des commentaires sur l'Écriture sainte, des conseils pour la vie monastique, des hymnes et d'autres poésies, Abélard, dans aucun de ses ouvrages, d'après le jugement des critiques les plus compétents, ne s'est élevé au-dessus de son siècle. Ses œuvres oratoires, qui tiennent de la méthode discursive, ne peuvent soutenir le parallèle avec les sermons de saint Bernard. Ses lettres froides et didactiques, excepté quand la passion personnelle les anime comme dans l'Histoire de ses Calamités et dans plusieurs passages plus ou moins authentiques de sa correspondance avec Héloïse, ne possèdent ni l'élévation, ni l'onction, ni la chaleur douce, ni la variété des lettres de Pierre-le-Vénéral. Ses poésies sacrées ne s'élèvent pas au-dessus de celles d'autres versificateurs de son temps. Son érudition théologique, quoique étendue, était superficielle, entremêlée de conjectures, d'opinions personnelles, de raisonnements à double sens dans lesquels il compromit son orthodoxie et qui ont fait rejeter ses ouvrages comme des guides dangereux. Mais nul ne mérita à plus juste titre le nom de philo-

¹ Migne, Opera Petri Vener., p. 1023.

sophe et de dialecticien. Doué d'un ardent esprit de recherche, d'un grand amour pour la clarté, s'efforçant de pénétrer jusqu'au fond des choses, il envisageait une question sous toutes ses faces. Il perfectionna la méthode analytique, essaya de constituer la philosophie du dogme, et, tout en échouant dans cette tâche difficile, tout en ne s'arrêtant pas devant les limites qu'il est interdit à la faiblesse humaine de franchir, il élargit la voie ouverte par saint Anselme, cette voie dans laquelle saint Thomas sut trouver, entre la raison humaine et la parole divine, une harmonie qui avait échappé à tant d'autres. C'étaient là les qualités que Pierre-le-Vénéral, esprit érudit, élégant, passionné pour le talent et la science, admirait et ne pouvait s'empêcher de louer dans cet ange de l'école qui, sorti du chemin de la foi catholique, y était rentré avec simplicité et ferveur.

Telle fut la conduite de l'abbé de Cluny à l'égard d'Abélard, conduite véritablement évangélique et qui rappelle le Christ invitant le pécheur à la pénitence, accueillant avec amour la brebis attardée qui rentre au bercail. Si les circonstances eussent permis à Pierre-le-Vénéral d'entretenir avec le philosophe semi-rationaliste des relations plus étroites, sa mansuétude, sa douceur de persuasion ne lui eussent-elles pas épargné une partie des chagrins qu'il éprouva, de même qu'elles contribuèrent plus tard à les adoucir? Quoi qu'il en soit, des sentiments semblables l'animèrent à l'égard d'Héloïse. Il ferma les yeux sur les fragilités de sa vie pour n'admirer en elle que la piété et le talent. Il la considérait comme une des gloires du siècle et de l'ordre bénédictin. « Je n'avais pas encore dépassé, » dit-il dans la lettre où il lui retrace la fin de son époux, les » limites de l'adolescence, je n'étais pas encore sorti des années » de la jeunesse, lorsque la renommée, non pas de votre vie » actuelle, de votre vie religieuse, mais de vos études honnêtes et » louables, vint frapper mes oreilles. J'entendais dire qu'une femme » encore enchaînée dans les liens du siècle, rare merveille, » s'adonnait de tous ses efforts à la culture des lettres, à l'étude » de la sagesse profane et des arts utiles, sans se laisser distraire » par les voluptés mondaines, par les amusements et les plaisirs.

» Tandis que le monde presque entier s'éloigne de semblables exercices pour s'endormir dans une détestable paresse, tandis que la sagesse ne sait plus où poser le pied, je ne dirai pas parmi les femmes qui la chassent loin d'elles avec des huées, mais même parmi les hommes, vous au contraire, par votre passion pour l'étude, vous vous montriez supérieure à toutes les femmes, vous surpassiez la plupart des hommes ¹. » Se souvenant ensuite que Dieu l'avait appelée à une science plus élevée en lui donnant l'Évangile à la place de la logique, le Christ à la place de Platon, le cloître au lieu de l'Académie, il lui exprimait ses regrets de ne pouvoir prolonger avec elle sa correspondance et surtout de ne pas la posséder avec ses religieuses dans l'ordre de Cluny.

« Plût à Dieu que notre Cluny te possédât, plût à Dieu que l'agréable prison de Marcigny te renfermât dans son enceinte avec les autres servantes du Christ qui attendent le jour de leur liberté céleste! Je préférerais les richesses de la religion et de la science aux trésors des rois de la terre; je me réjouirais du nouvel éclat ajouté par ta présence à cette illustre communauté et tu en retirerais toi-même un grand profit. Tu verrais avec admiration la plus haute noblesse et l'orgueil de la terre foulés aux pieds. Tu verrais toutes les jouissances du siècle échangées contre une pauvreté sublime, et des vases du démon, autrefois remplis d'ordures, devenus les temples les plus purs de l'Esprit saint. Tu verrais des jeunes filles appartenant à Dieu, enlevées à Satan et au monde, construire sur les fondements de l'innocence l'édifice de leurs vertus et en élever le faite jusqu'aux cieux. Tu te réjouirais à la vue de ces vierges, fleurs d'une pureté angélique, réunies à de chastes veuves, toutes soutenant ensemble avec un courage égal la gloire de leur bienheureuse résurrection, et ensevelies même de corps dans l'étroite enceinte de cette demeure, comme dans le sépulcre de l'espérance bienheureuse. » ²

Mais cette illustration manqua à Marcigny. Héloïse, fidèle au

¹ Liv. IV, ep. 21.

² Liv. IV, ep. 21.

souvenir de son époux, attachée aux devoirs de sa charge, ne quitta pas le Paraclet. Elle s'occupa à mettre en vigueur les constitutions monastiques que lui avait données Abélard. Elle les développa en cherchant dans les conciles les décisions qui étaient propres à assurer la régularité de l'observance. Elle renonça à toutes relations avec le monde ; elle cessa d'écrire même à ses amis. Adorée par ses sœurs, honorée du respect des papes et des rois, elle acheva sa vie dans le silence et les austérités, et mourut vingt-deux ans après Abélard, le 17 mai 1164. ¹

¹ Petri Abelardi Opera, ed. Migne, p. 255, 314, 1847, etc.

CHAPITRE VII.

Relations de Pierre-le-Vénéralbe avec la Papauté, le roi de France et les évêques sous le pontificat d'Innocent II.

Les années du pontificat d'Innocent II [1130-1143] furent une des périodes les plus actives de la carrière de Pierre-le-Vénéralbe. Il était entouré de la vénération et de l'amour de ses religieux, le pape le regardait comme un des soutiens de l'Église ébranlée, les évêques demandaient ses conseils, les princes recherchaient son amitié. Il écrivait avec une rare facilité, au milieu d'occupations incessantes, ses traités contre les juifs et les pétrobusiens. Ces ouvrages, remarquables par leur dialectique serrée et par l'éloquence de certains passages, étaient considérés comme les plus brillantes productions de la polémique chrétienne et le plaçaient au nombre des docteurs de l'Église. Ses voyages en France, en Italie, en Espagne, avaient fait connaître et admirer partout l'aménité de son caractère, l'élévation de sa parole, les grâces de sa personne. Ses instructions, ses ordres, ses félicitations, portaient son nom sur tous les points du globe ; ses messagers, comme les envoyés d'un monarque, multipliaient en tous lieux son action et celle de ses moines.

L'Église de France était avec la papauté l'objet principal de ses sollicitudes. Souvent il se rencontra avec saint Bernard dans ses démarches auprès d'Innocent II. Tous deux intervenaient pour réclamer contre les désordres, élever la voix en faveur du faible. Tous deux remplissaient le rôle de vicaire et de légat du pontife, sans en posséder le titre. Poussés par leur zèle et leur charité, ils étaient écoutés au nom de leurs vertus et de leur génie. Souvent il leur arriva d'être d'accord dans l'appréciation des hommes et des choses ; mais d'autres fois de profonds dissentiments les séparèrent, et l'on admira comment ces deux âmes si différentes

l'une de l'autre, divisées sur les points qui touchaient aux intérêts de la discipline monastique et cléricale, savaient néanmoins se maintenir dans les régions sereines de la paix et de la charité.

C'est donc dans ses relations avec la papauté, les évêques, les princes et les monastères que nous allons étudier l'action de Pierre-le-Vénéral pendant le pontificat d'Innocent II. Sa correspondance nous en fournira les éléments. Si les lettres qui nous restent de lui sont assez nombreuses, combien d'autres ne nous sont point parvenues, et que de traits nous échapperont, à notre insu, dans cette vie si bien remplie ?

Grâce aux prescriptions des conciles, à l'exemple donné par les ordres monastiques, une grande amélioration s'était produite dans les mœurs du haut clergé. Elles avaient perdu une partie de leur grossièreté et de leur licence. La simonie, devenue plus rare, était presque aussitôt réprimée que signalée. Cependant, quoiqu'on ne vit plus aussi fréquemment que par le passé des sujets indignes acheter à prix d'argent les dignités de l'épiscopat, l'ambition et le népotisme n'avaient point disparu. Certains clercs étaient toujours disposés à briguer les évêchés dans des vues mondaines; d'autres ne craignaient pas de s'en emparer de vive force; les seigneurs cherchaient à y élever des membres de leur famille. A côté des évêques sortis du cloître ou s'inspirant des vertus du cloître, un certain nombre s'abandonnait à une vie mondaine, à un penchant sans limites pour le luxe et la magnificence. Saint Bernard veillait avec un zèle infatigable sur les mœurs des évêques, il donnait des conseils aux uns, il infligeait aux autres de sévères réprimandes, il poursuivait auprès du pape la déposition de ceux qui, par leur inconduite, déshonoraient l'Église. Pierre-le-Vénéral s'interposait parfois à son tour dans ces débats, afin de modérer l'ardeur d'un zèle que l'apparence seule du mal suffisait pour enflammer.

En 1133, l'Église d'Orléans perdit, dans l'évêque Jean II, un chef peu digne de ses regrets. Élu encore enfant, par ordre de Philippe I^{er}, ses mœurs ignominieuses lui avaient attiré le surnom de « Courtisane Flora. » Quoique revenu plus tard à de meilleurs sentiments, il avait, pendant une longue et déplorable administration,

aliéné une partie des biens de son Église et il laissait après lui l'anarchie¹. Le peuple et le clergé n'ayant pu s'accorder sur le choix de son successeur, l'évêché demeura vacant pendant quatre années et fut exposé, dit Orderic Vital, à de longues fluctuations, comme un navire sans pilote au milieu des flots. Un prêtre nommé Jean ayant usurpé les fonctions d'archidiacre, le sous-doyen Archambaud, avec d'autres chanoines, s'opposa à son intrusion, et deux partis se déclarèrent dans le chapitre. Les adhérents d'Archambaud virent leurs biens confisqués, leurs maisons envahies. Archambaud lui-même, exposé à une tentative d'assassinat dans l'église, fut obligé de prendre la fuite et alla, avec ses compagnons, chercher un asile auprès de l'archevêque de Tours. Là, il cria vengeance, et demanda que l'église qui avait été teinte de sang et violée par un sacrilège fût mise en interdit. De son côté, saint Bernard pressa Innocent II de venger le crime et de couvrir la victime de sa protection². Le pape invita son légat Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, à obtenir réparation, à rétablir Archambaud dans sa dignité, et la paix rentra pour quelque temps dans l'Église d'Orléans.³

En 1137, les chanoines s'entendirent enfin pour élire Hélié, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, jeune homme de famille noble, et qui, placé en dehors des partis, semblait propre à en effacer les traces. Hélié était un ancien moine de Cluny que Pierre-le-Vénéable dépeint comme un religieux respecté par sa prudence, son instruction et sa piété. Peut-être l'avait-il désigné lui-même au clergé d'Orléans. Quoi qu'il en soit, il recommanda vivement à Innocent II cette élection, qui, à raison de son caractère de presque unanimité, semblait présager la fin d'un odieux scandale⁴. L'évêque, reconnaissant, conféra quelques bienfaits à Saint-Martin des Champs et entretenit des relations amicales avec Pons, abbé de Vezelay. En 1140, il procéda dans ce monastère à une ordination ; mais

¹ Gall. Chr., t. VIII, p. 1445, 1448.

² S. Bernardi, epistolæ 150, à la note, 161, etc.

³ Labbe, t. X, p. 956.

⁴ Liv. I, ep. 11.

l'appui de l'abbé de Cluny ne le préserva pas de la malveillance de ses prêtres qui l'accusèrent des fautes les plus graves. L'archidiacre Raoul lui reprocha entre autres méfaits de s'être rendu coupable de simonie, en recevant quarante sous d'or pour prix de la dédicace de l'église Saint-Laurent d'Orléans. Dans cette cause, une vive opposition éclata entre saint Bernard et Pierre-le-Vénéral. L'un défendit son moine, l'autre le blâma d'avoir échangé l'humilité du religieux contre les honneurs d'une prélature. Ces contestations s'étant prolongées pendant de longues années, Pierre-le-Vénéral adressa, en 1146, au Pape Eugène III, une courte apologie pour Hélie, qui était menacé de perdre la dignité épiscopale. « Des fils de Bélial, disait-il, avaient blessé à mort » leur mère l'Église, levé leur talon sur leur père et leur évêque. » Il s'était cependant montré doux comme la brebis au milieu de » ses ennemis. Il se réfugiait auprès du pontife comme dans un » asile protecteur, dans une forteresse inexpugnable. Toute » l'Église de France n'avait qu'une voix pour supplier le pape » de ne point laisser déshonorer la dignité épiscopale par les » calomnies de délateurs vils et infâmes. » Pierre, au nom de l'ordre monastique, joignait ses propres supplications, et une foule d'hommes pieux les appuyaient de leurs suffrages. Louis-le-Jeune écrivit lui-même en faveur de l'évêque. Mais Eugène III ne paraissait pas disposé à tenir compte de ces lettres, et saint Bernard le félicitait avec ardeur de sa résistance. « Continuez » toujours d'agir ainsi; ne considérez jamais la personne qui » demande, mais la chose qui est demandée; le roi n'a pas » été exaucé, mais il n'est nullement offensé pour cela. Il me » serait difficile de vous dire combien cet acte et d'autres sem- » blables, qui, chaque jour, réjouissent le monde chrétien, rem- » plissent mon ame de douceur. »¹

Quel était le crime qui motivait une pareille sévérité? Vraisemblablement un manque de soumission. Lucius II, qui ne fit que

¹ Petri Ven., liv. IV, ep. 28. — Gall. Christ., t. VIII, p. 1449. — S. Bernardi, epist. 246.

passer un instant sur la chaire de saint Pierre, avait ordonné à Hélié de se purger, par voie canonique, des fautes qui lui étaient imputées ; mais, prétextant l'absence des évêques de la province, Hélié n'en avait rien fait, et, depuis la mort de Lucius, il s'en reposait sur la clémence de son successeur. L'insistance de saint Bernard le mit dans l'alternative de se justifier ou de donner sa démission. Il adopta ce dernier parti. C'était tout ce que désirait l'abbé de Clairvaux. En voyant Hélié reprendre l'habit monastique, il lui sut gré de cet acte d'humilité ; il pria le pape de lui conserver les fonctions sacerdotales, afin de ne pas le marquer du fer chaud d'une flétrissure éternelle. Il demanda que ses dettes personnelles fussent payées sur les revenus de l'évêché, afin de ne pas joindre à la perte de sa dignité les importunités de ses créanciers. ¹

La puissance et les lumières des évêques, leur influence sur les populations qui, dans plusieurs villes, cherchaient à s'ériger en communes, avaient amené des relations nouvelles entre eux et le pouvoir royal qui était lui-même en voie de progrès et de transformation. Dès les premières années de son règne, Louis-le-Gros avait fait tous ses efforts pour relever une autorité que son père Philippe I^{er} avait laissé tomber en mépris par sa nonchalance et sa vie crapuleuse. Doué d'un caractère vif et belliqueux, il prit la défense des églises, des pauvres et des laboureurs contre les seigneurs insubordonnés dont les forteresses, comme autant de nids de vautours, hérissaient l'Ile-de-France. Mais, tout en réprimant leurs brigandages, tout en protégeant le clergé et en s'appuyant sur lui, il ne se laissait cependant pas gouverner aussi complètement par les évêques que l'avaient fait la plupart de ses prédécesseurs. Il voulait que le pouvoir royal dominât à la fois l'État et l'Église. Il désirait voir les sièges épiscopaux occupés par des sujets dévoués, et il se servit souvent de son droit de régale pour y élever ses partisans ou pour susciter des contrariétés à ceux dont la fidélité ne semblait pas lui offrir d'assez sûres

¹ S. Bernardi, epist. 246. — Gall. Christ., t. VIII, p. 1450.

garanties ¹. Plus préoccupé de ses intérêts que de la régularité religieuse, il trouvait naturel le mélange du caractère ecclésiastique et du caractère séculier chez des dignitaires dont il réclamait fréquemment les services dans les affaires de l'État et à qui il demandait parfois des subsides. On voyait des évêques, des archidiacres, des clercs occuper à la cour différents emplois et marcher en tête des armées. Ces hommes, que Louis-le-Gros combla d'honneurs, qu'il regarda comme ses fidèles, tant qu'ils conservèrent les habitudes séculières, il les traita en ennemis lorsque les exhortations de saint Bernard, lorsque l'exemple de Suger et de Pierre-le-Vénérable les décidèrent à changer de vie et à retourner dans leurs diocèses donner l'exemple de la piété. ²

Étienne de Chantilly, évêque de Paris, avait été pendant longtemps un de ces hommes de cour. Il descendait des comtes de Senlis, qui avaient possédé héréditairement la charge de grand-bouteiller sous les premiers rois de la troisième race. D'archidiacre de Paris, il fut élevé sur la chaire épiscopale. Mais aussitôt après son élection il s'adonna au faste, à la mollesse, et s'occupa plutôt de plaire à Louis-le-Gros qui le retenait auprès de lui, que de pourvoir aux besoins de son diocèse. Converti par l'exemple de Suger et par les conseils de saint Bernard, il quitta la cour et s'occupa à rétablir la discipline parmi son clergé.

Il associa à ses bienfaits les ordres religieux et se montra l'ami du prieuré de Saint-Martin des Champs. Ce changement de vie lui attira l'inimitié de certains clercs qui cherchèrent à le discréditer auprès du roi. Le plus dangereux de ses ennemis était l'archidiacre Étienne de Garlande, dont la famille avait conquis une puissance sans rivale. Étienne, sénéchal du roi de France, commandant ses armées, possédant les sceaux de l'État, était un véritable maire du

¹ Lorsque l'évêque, selon la coutume que l'on sait avoir été pratiquée dès les temps anciens dans le royaume de France, aura été consacré et introduit canoniquement dans le palais du roi, il fera serment de fidélité au roi et à l'État et recevra ensuite les droits de régale. Suger, ep. 20, dans Migne, Patr. lat., t. CLXXXVI, p. 1356.

² S. Bernardi, epist. 45, à la note, 49, 78.

palais. Tout occupé à accroître sa grandeur et son opulence, il avait su, par son talent pour les affaires, prendre sur l'esprit de Louis-le-Gros un ascendant irrésistible. L'évêque, qui portait aux chanoines réguliers de Saint-Victor une prédilection particulière, justifiée par la régularité de leur vie, leur ayant confié plusieurs églises de son diocèse et donné un canonicat dans celle de Notre-Dame, rencontra une vive opposition de la part du chapitre. Étienne de Garlande en profita pour représenter la retraite d'Étienne comme un abandon des intérêts de l'État, et ses nouveaux actes comme une atteinte aux prérogatives royales. Louis, mécontent de cette désertion qu'avait imitée le métropolitain Henri Sanglier, archevêque de Sens, partagea bientôt ces rancunes. Il disait souvent que ce serait une cause certaine de destruction pour son royaume. A dater de ce moment son amitié se changea en haine. Il défendit, par un décret, à l'évêque de diminuer en rien les revenus de l'Église de Paris et d'y donner des prébendes à des chanoines réguliers. Mais, n'ayant pu changer les résolutions d'Étienne, il le traita presque comme un criminel de lèse-majesté, il confisqua ses biens, ceux de ses serviteurs et de ses amis. Étienne jeta de son côté l'interdit sur le domaine royal ; mais bientôt, ne se croyant plus en sûreté même près de son église, il se réfugia auprès de Henri Sanglier, son métropolitain, et tous deux demandant un asile à Cliteaux, prièrent la communauté de réclamer la justice du saint-siège.

Avant de s'adresser au pape, saint Bernard écrivit au roi, au nom du chapitre général, pour l'engager à réparer ses injustices et lui offrir la médiation de ses religieux¹. Dans une seconde lettre par laquelle il félicitait Suger d'avoir mis la réforme à Saint-Denis, il s'éleva avec indignation contre Étienne de Garlande qui unissant, dans un monstrueux contraste, le caractère guerrier au caractère ecclésiastique, revêtait une armure pour marcher à la tête des soldats, puis passait l'aube et l'étole pour lire l'Évangile dans le sanctuaire. Il l'engageait à rompre toutes relations avec

¹ Ep. 45.

cet archidiacre, s'il restait sourd aux avis qu'il était de son devoir de lui donner ¹. Les représentations de saint Bernard et les conseils de Suger étant demeurés sans résultat, les évêques de l'Île-de-France allèrent trouver le roi qui, après avoir promis de rendre à l'évêque le temporel de son Église, finit par se rétracter en leur donnant lecture d'une bulle récente par laquelle le Pape Honorius II levait l'interdit porté contre le domaine de la couronne. Il conserva ses sentiments de rigueur contre le prélat disgracié et les étendit à l'archevêque de Sens. Peu de temps après, l'audacieux archidiacre, jaloux de la déférence que témoignait Louis-le-Gros pour les conseils de la reine Adélaïde, eut l'imprudence d'essayer d'anéantir l'influence de cette princesse et afficha à son égard d'injurieux dédains. Louis ouvrit enfin les yeux ; il sacrifia le ministre à l'épouse offensée ; il le chassa de la cour et le remplaça par l'abbé de Saint-Denis. Saint Bernard, Suger, Gelduin, abbé de Saint-Victor, engagèrent le roi à convoquer une cour plénière afin de mettre fin à sa querelle avec l'évêque. Le jugement des grands et des évêques rendit Étienne à son Église et le rétablit dans les biens dont il avait été dépouillé. Garlande, après avoir fait attaquer les châteaux du roi par Amaury de Montfort, son parent, et par Thibaud, évêque de Chartres, cédant aux conseils de Hildebert du Mans, de Suger et de saint Bernard, sollicita lui-même la paix et se réconcilia avec l'évêque de Paris.

Mais les germes d'anarchie n'avaient pas disparu du diocèse, et la partie du clergé qui vivait dans le relâchement conservait toujours ses rancunes. Étienne avait choisi pour instrument de ses réformes Thomas, prieur du monastère de Saint-Victor, qui jouissait d'une grande considération par sa piété, son amour de la justice et sa fermeté. Thomas s'était fait un ennemi mortel de l'archidiacre de Paris, Thibaud Notier, en l'accusant d'exiger des droits et des redevances injustes des prêtres soumis à son autorité. Étienne ayant employé l'interdit pour mettre fin à ces concussions, Thibaud en avait appelé en cour de Rome, et Mathieu

¹ Ep. 78.

d'Albano et Pierre de Léon, chargés par Honorius II d'examiner cette affaire, rendirent une sentence qui limitait ses droits bien au-dessous de ses prétentions. Thibaud parut se soumettre, mais il jura en secret de se venger et il attisa avec ardeur la discorde. Un jour que Thomas et l'évêque revenaient, avec l'abbé de Saint-Magloire et le prieur de Saint-Martin des Champs, de l'abbaye de Chelles où ils étaient allés rétablir la discipline parmi les religieuses, une troupe d'hommes armés, conduits par des neveux de Thibaud, les attaqua près de Gournay. Les neveux de Thibaud se jetèrent sur Thomas, lui ouvrirent la cervelle d'un coup d'épée et le laissèrent mourant entre les bras de son évêque. Ce crime avait été commis un dimanche, jour consacré à la Trêve-de-Dieu, et la victime en se confessant sur le lieu même, en proclamant qu'elle pardonnait à ses meurtriers et qu'elle mourait pour la justice, avait montré une résignation admirable [1133]. ¹

Étienne, accablé de douleur, effrayé par l'exaspération des neveux de Thibaud qui le menaçaient du même sort, se retira à Clairvaux auprès de saint Bernard. Il jeta l'anathème sur les assassins, sur ceux qui leur donneraient asile et nourriture, sur ceux qui leur adresseraient la parole, à moins que ce fût pour les convertir. Dans une lettre pleine à la fois d'énergie et d'affliction, il dénonça ces faits au légat Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, qui se rendit auprès de lui. ²

Un cri d'indignation s'éleva dans l'Église de France. La récente tentative d'assassinat commise sur Archambaud, archidiacre d'Orléans, était restée impunie. On pouvait redouter que les clercs et les moines insoumis, encouragés par de pareils exemples, ne tirassent vengeance des évêques qui essayaient de les ramener dans une meilleure voie. Saint Bernard écrivit deux lettres à Innocent II, l'une, en son nom, pleine du feu de l'indignation, l'autre, sous la dictée d'Étienne, empreinte d'une tristesse pénétrante ³. L'évêque

¹ Gall. Christ., t. VII, p. 62. — S. Bernardi, epist. 158, à la note.

² Gall. Christ., t. VII, p. 62 et 664.

³ Ep. 158, 159.

de Châlons convoqua un synode à Jouarre en Brie ; les archevêques de Reims, de Rouen, de Tours, de Sens, des évêques, des abbés, des moines, s'y rendirent, et les religieux de la Grande-Chartreuse s'associèrent par une lettre à la décision sévère que l'Église de France attendait des pères du concile. Les évêques, renouvelant l'excommunication majeure prononcée par l'évêque de Paris contre les coupables, les retranchèrent de la société des fidèles et interdirent tout commerce avec eux.

Pierre-le-Vénéérable demanda de son côté à Innocent II la ratification de cette sentence. « Le forfait, disait-il, était exécrable, le crime digne de châtement. Il fallait sans doute s'affliger profondément du sort de la victime innocente tombée sous le fer sacrilège des assassins ; mais ce qu'il y avait de plus affligeant encore, c'est qu'un acte, digne des bêtes féroces, n'eût pas trouvé de suite le châtement qu'il méritait. Les coupables qui auraient dû disparaître de la vue des hommes, et dont les mains étaient encore teintes de sang, se flattaient de l'impunité et se glorifiaient de leur crime comme d'un triomphe remporté à la guerre. L'impunité des uns met les armes dans la main des autres. L'assassinat du sous-doyen d'Orléans, resté sans vengeance, a placé le glaive aux mains des meurtriers de Thomas de Paris. Après lui en viendront d'autres ; le même sort peut menacer les prêtres, les chanoines et les moines. Que votre autorité pontificale veuille donc bien confirmer la décision des évêques et des abbés, qu'elle y supplée même si elle n'est pas assez sévère, afin que les impies reçoivent leur châtement et que les autres soient effrayés de suivre leur exemple. »¹

Innocent II, malgré les démarches de Thibaud, trouva en effet la sentence du concile trop douce pour un si grand crime. Il adressa des reproches aux pères, et, tout en la confirmant, il l'étendit aux assassins d'Archambaud. Il ajouta que partout où se trouveraient les coupables, on devait suspendre la célébration de l'office divin. Il frappa de la même peine ceux qui leur pré-

¹ Liv. I, ep. 17.

teraient secours ou asile; il invita les archevêques de Reims, de Sens et leurs suffragants à donner à Thomas une sépulture glorieuse dans l'église de Saint-Victor, et les contemporains, s'associant à cette réparation, décernèrent le titre de martyr et de saint à celui qui était mort victime de son obéissance à son évêque. ¹

Vers la fin de la seconde race, les sièges épiscopaux, dans la plupart des grands fiefs, Normandie, Aquitaine, comté de Toulouse, avaient passé sous l'autorité des grands vassaux. Les rapports personnels et féodaux, qui existaient entre le roi et les évêques demeurés sous sa dépendance, s'étaient établis entre les seigneurs et les évêques de leurs États. Les ducs et les comtes exerçaient le droit de régale sur les évêchés et les anciennes abbayes; les clercs et les moines, qui avaient besoin de défense et de patronage, leur reconnurent ce droit, comme ils le reconnurent plus tard lorsque la réunion des grands fiefs le fit rentrer entre les mains du monarque. Il donnait souvent à ces feudataires l'occasion d'opprimer les Églises.

En 1141, à la mort du vieux Jean, évêque de Lisieux, Arnulfe son neveu, archidiacre de Séez, fut choisi pour lui succéder et reçut la consécration de l'archevêque de Rouen. C'était un homme lettré, éloquent, amateur de versification, d'un esprit mordant et épigrammatique. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou et du Maine, qui, à l'âge de dix-huit ans, avait succédé à Foulques son père, couronné roi de Jérusalem, ayant épousé Matilde, veuve de l'empereur Henri V, et unique héritière de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, se trouvait, depuis la mort de ce dernier, à la tête du duché de Normandie, les Anglais lui ayant préféré pour roi Étienne, comte de Boulogne, neveu de Henri. Il possédait la régale de l'évêché de Lisieux, et s'en était mis en possession aussitôt après la mort de Jean. Trouvant mauvais qu'on eût procédé à l'élection d'Arnulfe sans sa recommandation, il entreprit de la faire annuler par le pape. Arnulfe se rendit à Rome, et saint Bernard, dans une lettre à Innocent II, plaida sa cause avec une sorte d'exaltation.

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 227. — Labbe, Conciles, t. X, p. 973 et suiv.

Le comte d'Anjou était, disait-il, le continuateur du schisme, le disciple de l'impie Anaclet, du tyran de Sicile. Il était le marteau des bons, l'oppresser de la paix et de la liberté de l'Église. ¹

Pierre-le-Vénéable recommanda de son côté Arnulfe, mais avec sa modération accoutumée. Il insista sur ses mérites et rappela que, fils soumis de l'Église, il avait montré un dévouement absolu dans le moment du schisme. En effet, Arnulfe s'étant trouvé à cette époque en Italie où il étudiait le droit canon, avait pris immédiatement parti pour Innocent II. Dans un traité en forme de lettre adressé à Geoffroi, évêque de Chartres, il attaqua Gérard, évêque d'Angoulême, l'accabla d'apostrophes, d'invectives, et traça de sa personne un portrait déclamatoire. Cette diatribe lui avait attiré une grande réputation. Innocent II valida l'élection, malgré l'appel du comte d'Anjou qui se vengea en gardant pendant plus de deux ans les biens de l'évêché. Arnulfe se plaignit à Lucius II, et le comte finit par renoncer à ses prétentions, mais en rançonnant l'évêque. Arnulfe, indépendamment d'un abandon sur ses propres biens, fut obligé de lui payer dix-sept marcs d'argent sur le trésor de l'Église, concession qui, quoique faite du consentement de son chapitre, lui attira plus tard un procès avec ce dernier. ²

Ce rôle de conciliateur dans les affaires de l'Église, Pierre-le-Vénéable le prit également dans les affaires du royaume. Il était le conseiller des souverains et des seigneurs, le soutien de l'ordre et de la justice contre la violence et l'ambition. A la mort de Louis-le-Grand, la France se trouva dans une situation à peu près paisible. Louis avait abaissé l'orgueil des grands vassaux, vécu en bonne intelligence avec le clergé qui exaltait sa justice et ses intentions. Mais son ambition laissait cependant une difficulté pendante. En 1136, la reine Adélaïde de Savoie voyant le comte Amédée III, son frère, sans enfants, avait engagé son époux à s'assurer d'avance la possession d'une partie des États du comte.

¹ Ep. 348. — Gall. Christ., t. II, p. 774.

² Petri Venerab., liv. IV, ep. 7. — D'Achery, Spicilegium, t. I, in-f°, p. 152. — Gall. Christ., t. II, p. 774. — D. Rivet, t. XIV, p. 304.

Le roi s'empara de quelques places fortes; mais la naissance d'un fils d'Amédée et de Mâtilde d'Albon fit évanouir ces projets ¹. Amédée reprit ses forteresses et se disposa, après la mort de Louis, à se venger sur le fils de l'ambition du père. Louis-le-Jeune, occupé à réprimer en Aquitaine les désordres inséparables d'un changement de règne et à faire reconnaître son autorité, était peu disposé à soutenir cette nouvelle guerre. Il s'adressa, afin d'obtenir la paix, à Pierre-le-Vénéralle qui possédait quelques prieurés en Savoie et qui était lié d'amitié avec le comte. Il le pria de faire accompagner, par quelques-uns de ses moines, les députés qu'il envoyait auprès d'Amédée et de leur donner une lettre pour appuyer leur mission. Pierre-le-Vénéralle écrivit au comte en des termes adroits, flatteurs, propres à désarmer sa rancune. Il commençait par lui donner le titre de très noble prince, de très cher ami, de comte, de marquis. « Quoique le jeune roi, disait-il, en qualité de fleur insigne, » d'astre brillant sorti de votre race, doive par lui-même obtenir » de vous tout ce qu'il demandera, il a voulu cependant me choisir » comme médiateur, et puisqu'il espère obtenir par là plus facilement l'objet de sa demande, je vous prie de le lui accorder » avec générosité. Comme, par un effet de la grâce suprême, il a » presque doublé les frontières de son royaume, que ses jeunes » années sont ornées de toutes les vertus et qu'il est la plus grande » gloire de votre famille, il ne doit éprouver aucun refus. La » grandeur royale et la communauté de sang lui permettent de » tout espérer de vous. Vous portez un nom qui dérive de celui » de père, car vous êtes son parrain. Il convient donc que vous » soyez utile à son pouvoir, que vous lui prêtiez aide comme à un » fils. Vous remplirez ce double devoir en l'exauçant dans l'affaire » présente. Je n'en parle pas dans cette lettre, car ses messagers » vous l'expliqueront plus longuement que je ne pourrais le faire. » Que les anciennes fautes des courtisans, que celles de la reine » peut-être ne retombent pas, je vous en prie, sur le nouveau

¹ Humbert III, dit le Saint, né le 1^{er} août 1136.

« règne. Le fils, a dit le prophète, ne portera point l'iniquité du
 « père, ni le père l'iniquité du fils (Ezéchiel 18). Secondez donc
 « ses succès; vous y trouverez votre propre avantage, et sa gloire
 « ne fera qu'augmenter la vôtre. » ¹

Ces considérations, les difficultés que pouvait lui susciter l'ini-
 mitié du jeune Louis, persuadèrent le comte de Savoie. Il s'attacha
 à sa personne, et en 1147 il l'accompagna à la croisade. Oudou de
 Deuil raconte que Louis lui ayant confié un corps d'avant-garde,
 il attira par son imprudence des désastres au corps principal de
 l'armée, et que le roi, sans sa qualité de parent, l'eût condamné
 à périr du supplice de la corde. La honte qu'il éprouva de ce
 malheur hâta son retour en Europe. Il mourut dans l'île de Chypre,
 et Humbert III son fils, dit le Saint, lui succéda sans que Louis
 cherchât à lui disputer son héritage. ²

Quelque temps après la pacification de l'Italie, s'éleva entre le
 pape et le roi de France une querelle qui sembla menacer l'Église
 d'une nouvelle guerre des investitures. Le vicomté de Bourges et
 la seigneurie de Dun, acquises par Philippe I^{er} de Eudes Harpin,
 étaient la première position que la royauté possédât au-delà de la
 Loire. C'était un point d'appui pour agir sur l'Aquitaine, dont
 Bourges, ville considérable et parfaitement fortifiée, était à la fois
 la capitale et la métropole. Les rois attachaient à cette possession
 une grande importance. Louis-le-Gros, aussitôt après avoir été
 associé à la couronne, avait fait à différentes reprises des expédi-
 tions dans le Berry pour protéger les marchands et les pauvres,
 intervenir dans les querelles des seigneurs, améliorer par des
 affranchissements la position de ses vassaux. Louis-le-Gros avait été
 couronné à Orléans; Louis VII voulut flatter ses nouveaux sujets
 et se les attacher plus étroitement en se faisant couronner à Bourges,
 le jour de Noël 1137, avec une pompe royale, au milieu d'une
 immense multitude de seigneurs, de chevaliers, de prélats, d'abbés,
 de bourgeois et de vilains accourus pour offrir leurs services à cette

¹ Liv. II, ep. 32.

² Art de vérifier les dates, in-8°, t. III, p. 614.

royauté naissante ¹. Mais le jeune roi, malgré la droiture de ses intentions et les conseils de Suger, ne pouvait se déterminer à laisser aux élections épiscopales leur liberté canonique. Sans prétendre, comme les rois d'Allemagne et d'Angleterre, au droit des investitures, sans engager une lutte avec la papauté, il regardait l'influence qu'il exerçait dans les élections comme une des prérogatives les plus précieuses de la couronne. Il s'opposa à l'installation de plusieurs prélats qui avaient été élus sans sa participation ; il voulut faire acte d'autorité dans le choix du métropolitain du Berry.

En 1141, Albéric, ancien condisciple, puis adversaire d'Abélard, étant mort, un clerc de l'église de Bourges, nommé Cadurc, fut élu par une partie du clergé et obtint l'assentiment du roi, au service de qui il était attaché. D'autres suffrages s'étaient portés sur Pierre de la Châtre, cousin du cardinal Aymeric, chancelier de l'Église romaine. Pierre, qui avait d'abord exercé la profession des armes, s'était acquis, depuis qu'il était dans les ordres, l'estime des personnes les plus éminentes de l'Église, parmi lesquelles on comptait saint Bernard, Pierre-le-Vénéral et Suger. Mais le roi, soit par antipathie personnelle, soit qu'il voulût avoir dans cet archevêché un homme tout dévoué à ses intérêts, se prononça ouvertement contre lui. Pierre partit pour Rome avec ses lettres d'élection et reçut des mains d'Innocent II la consécration et le pallium. Le pape priva Cadurc de ses dignités ecclésiastiques, et, parlant du jeune roi : « Ce n'est qu'un enfant, dit-il, il faut l'instruire et l'arrêter à temps, de peur qu'il s'habitue à de pareilles licences. Une élection n'est pas libre quand le prince exclut un candidat sans avoir fait décider auparavant par les juges d'Église s'il existe contre lui des motifs d'exclusion. » Louis VII, de plus en plus irrité, se fit apporter des reliques ; il jura sur elles, en présence des seigneurs, que jamais Pierre de la Châtre ne prendrait possession de sa dignité, et, pour donner en même temps à Cadurc une marque éclatante d'amitié, il le nomma

¹ Raynal, Histoire du Berry, t. II, p. 1 à 18.

chancelier de la couronne. Repoussé de Bourges, poursuivi par les gens du roi, Pierre de la Châtre fut obligé de chercher un refuge sur les terres de Thibaud-le-Grand, comte de Champagne, et le pape ou l'archevêque jetèrent sur les terres royales un interdit qui fut rigoureusement observé.

Thibaud, fils dévoué de l'Église et placé au premier rang après le roi, n'avait jamais vécu en bonne intelligence avec Louis-le-Gros et avec son fils. Il avait refusé récemment de suivre ce dernier à la conquête du comté de Toulouse, que Louis voyait avec regret séparé de son duché de Guyenne par l'aliénation qu'en avait faite autrefois Guillaume VIII, aïeul de la reine Éléonore. Le roi, qui ne lui pardonnait pas ce refus, conçut une irritation encore plus vive en apprenant que Thibaud avait offert à Pierre de la Châtre une retraite dans ses États. Il se vengea en engageant Raoul-le-Vaillant, comte de Vermandois, son cousin, à répudier Éléonore, nièce du comte de Champagne, pour épouser Pétronille de Guyenne, sœur cadette de la reine Éléonore. Thibaud porta ses plaintes à Innocent II et les fit appuyer par saint Bernard. Le pape déclara nul ce second mariage, fit excommunier par son légat le comte de Vermandois, suspendit les évêques de Laon, de Noyon, de Senlis, qui avaient procédé à cette union illicite, et fulmina contre le roi une bulle qui plaçait en interdit tous les lieux qu'il habiterait. ¹

Louis se décida à braver les foudres de l'Église. Il empêcha dans ses domaines les élections d'archevêques et d'évêques. Il donna le temporel des églises vacantes à son frère Robert qui s'installa avec ses hommes d'armes dans les maisons épiscopales et se mit à y faire joyeuse vie. Chaque fois que Suger défendait la cause de Pierre de la Châtre, le roi, contrairement à ses habitudes, lui répondait avec dureté et souvent avec colère que rien ne pourrait l'apaiser. Une pareille obstination effraya l'abbé de Clairvaux. Il redouta que le roi ne ramenât de nouveaux troubles dans l'Aquitaine, qui était à peine pacifiée et qui commençait à se relever des désastres du

¹ Gall. Christ., t. II, p. 50. — Guillaume de Nangis, collect. Guizot, t. XIII, p. 24.

schisme. Il pria les cardinaux Albéric d'Ostie, Etienne de Préneste, Ymar de Tusculum, Gérard, chancelier de l'Église romaine, de lever l'interdit qui menaçait de rouvrir des plaies mal fermées et de raviver les divisions du royaume ¹. Pierre-le-Vénérable, de son côté, adressa quelques paroles à Innocent II, pour le disposer à l'indulgence en faveur du roi égaré par l'inexpérience et la fougue de la jeunesse.

« S'il m'arrive de ne pas m'exprimer avec toute la sagesse possible, je prie votre affection paternelle de me le pardonner. Mes paroles peuvent manquer de sens, mais non de respect envers vous. C'est en faveur du seigneur roi de France que je viens supplier votre bonté apostolique, non-seulement parce qu'il est le chef puissant d'un peuple chrétien, mais encore parce qu'il est l'œuvre de vos mains, que c'est vous qui l'avez élevé à la dignité souveraine, qui lui avez donné l'onction de vos mains sacrées et qui avez fait de lui un roi plus puissant que ses pères. Je viens vous supplier, si sa jeunesse l'entraîne à des actions imprudentes, d'avoir égard à son âge et de couvrir ses fautes du voile du pardon. Un dissentiment a éclaté entre lui et l'archevêque de Bourges; c'est là, à mon avis, une chose très grave, et il est à craindre que cet acte ne soit suivi de conséquences encore pires. Que l'Esprit de conseil qui ne cesse d'assister par vous son Église dans ce monde assiste aussi par vous le royaume de France, une des plus nobles portions de cette Église; qu'il inspire à votre cœur ce qui convient de faire en cette circonstance. Il ne m'appartient pas d'en dire davantage et d'enseigner votre sagesse, à qui la grâce de Dieu saura suggérer d'utiles résolutions. » ²

Ces craintes de l'abbé de Cluny furent bientôt justifiées. Le roi et son cousin Raoul se jetant sur les terres du comte de Champagne y portèrent le meurtre et la dévastation. Louis prit d'assaut le bourg de Vitry et ordonna d'y mettre le feu. Les flammes se

¹ Ep. 219.

² Liv. IV, ep. 3.

communiquèrent à l'église. Treize cents personnes, qui y avaient cherché un asile, y trouvèrent la mort. On dit que le vainqueur, frappé lui-même d'épouvante à la vue d'un pareil désastre, versa des larmes et fit vœu, pour expier ce crime, d'entreprendre une nouvelle croisade.

Il s'abandonna aux conseils de Suger et le pria de rétablir la paix. Le comte la désirait vivement, et saint Bernard la réclamait avec instance. Pendant que les deux abbés travaillaient à une réconciliation, Pierre-le-Vénéérable envoya à la cour de France, afin d'apporter aussi des exhortations à Louis VII, Hugues de Crécy, un de ses religieux, dont nous aurons à raconter la vie, et qui fut reçu avec respect par le roi et par son ministre. Louis consentit à éloigner de la cour Raoul, l'implacable ennemi du comte de Champagne. On déposa les armes ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Thibaud, convaincu qu'il ne maintiendrait sa position vis-à-vis du roi qu'en s'entourant d'alliances puissantes, ayant demandé pour son fils la main de Laurette, fille de Thierry, comte de Flandre, et négocié en même temps le mariage d'une de ses filles avec le fils d'Ives, comte de Soissons, Louis vit dans cette politique un plan dressé contre son autorité. Malgré les conseils de Suger, il attaqua ces projets de mariage comme interdits par les lois de l'Église, comme opposés à l'obéissance qui lui était due à lui-même ; il rappela le comte de Vermandois, lui rendit l'épée de sénéchal et porta de nouveau la guerre en Champagne.

Saint Bernard, frappé de surprise et de douleur, éleva la voix pour flétrir la conduite du jeune roi. Il lui reprocha son alliance avec l'adultère Raoul, le sang répandu, l'incendie des maisons, la destruction des églises, la dépopulation des campagnes, les excès commis par les brigands qu'il avait enrôlés dans son armée. Il accusa Joscelin, évêque de Soissons, et Suger, ses conseillers, de ne pas savoir le diriger, d'être complices de ses crimes par leur silence et de causer un nouveau schisme. En effet, le roi était devenu un véritable ennemi de l'Église. Depuis trois ans, il ne pouvait entrer dans une ville ou une bourgade sans que le service divin n'y fût suspendu. Il laissait l'évêché de Paris sans pasteur

et empêchait l'évêque de Châlons de prendre possession de son siège. Son frère Robert, logé avec des soldats dans le palais épiscopal, jouissait du temporel de l'évêché, faisait des excursions dans le diocèse de Reims, ravageait les domaines de Saint-Remy, de Saint-Thierry, de Saint-Nicaise et de Sainte-Marie. Des villages jadis populeux étaient réduits en solitude. Malgré ses remontrances, tantôt douces et tantôt sévères, saint Bernard ne pouvait rien contre l'obstination du roi, et se plaignait d'être le premier victime des rancunes du comte de Champagne et de l'interdit jeté sur les terres royales. ¹

Cette guerre avait produit tant de désastres, que si le conseil de personnes religieuses n'eût ramené la paix, la France, dit Othon de Frisingue, était comme perdu. Suger, saint Bernard, Joscelin, se rendirent à Saint-Denis pour tenter un dernier effort; mais personne ne croyait plus la paix possible. Cependant, à la voix de saint Bernard soutenue par les conseils de Suger et de Joscelin, Louis se réconcilia avec le comte. Il rappela Pierre de la Châtre, le reçut avec bienveillance et lui donna l'investiture de l'archevêché de Bourges. La lutte avait duré cinq années, et Innocent II n'en vit pas la fin. Célestin II son successeur reçut en même temps deux ambassades. Par l'une, le roi le pria de lever l'interdit qui pesait sur ses terres et l'assurait de son obéissance; par l'autre, le comte lui demandait de ménager sa paix avec le roi. Tous deux obtinrent ce qu'ils réclamaient du pontife. Le pape se leva de son siège, et, se tournant vers la France, étendit la main et déclara les peuples absous; mais l'excommunication continua de peser sur la tête du comte de Vermandois qui refusait de rompre un mariage condamné par les lois de l'Église [1144]. ²

¹ Ep. 217, 222.

² D. Bouquet, *Hist. Fr. Script.* (Chronicon Maurignacense), t. XII, p. 86. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 619. — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, t. XV, p. 398. — H. Martin, *Hist. de Fr.*, t. III, p. 420. — Huguenin, *Suger et la Monarchie française*, in-8°, p. 268 à 277.

CHAPITRE VIII.

Relations de Pierre-le-Vénéralé avec les monastères et les évêques sous le pontificat d'Innocent II. — Pierre-le-Vénéralé et les Chartreux.

Nous venons de rappeler les principaux événements de l'Église de France auxquels Pierre-le-Vénéralé prit part, sous le pontificat d'Innocent II, comme arbitre de la modération et de la justice. L'ordre monastique trouva dans son intervention le même dévouement. Cluny avait pris une extension si considérable qu'il eût été imprudent de l'accroître davantage. De nouveaux progrès ne pouvaient qu'être nuisibles à la régularité en augmentant les difficultés d'une administration qui pliait sous le fardeau d'intérêts innombrables. L'avenir semblait appartenir à l'ordre de Clteaux qui était jeune, sévère, possédé d'un besoin infini de développement et de propagande. Pierre-le-Vénéralé se montra donc peu disposé à acquérir de nouvelles possessions et à introduire les coutumes de Cluny dans les anciens monastères ; à peine le souverain pontife pouvait-il l'y décider lui-même. Il tint avant tout à conserver intact le dépôt qu'il avait reçu de ses prédécesseurs, sans le laisser amoindrir et sans chercher à l'accroître. Il se contenta de maintenir autant que possible la régularité dans ses maisons et d'exercer la suprématie morale que lui donnait sa qualité de chef d'ordre. Cette tâche présentait à elle seule assez de difficultés.

L'esprit d'indépendance avait en effet jeté de profondes racines dans les grandes abbayes. Les religieux étaient de plus en plus jaloux d'accroître leurs richesses, d'élargir le cercle étroit de leur liberté, de se débarrasser des rigueurs de l'observance. Les liens de subordination se détendaient ; les réformes devenaient de plus en plus périlleuses ; le rôle accompli par Cluny touchait évidemment à son déclin. Un des signes de cette décadence était le penchant

des abbayes soumises à se détacher de l'obéissance de Cluny, penchant que l'administration de Pons avait contribué à développer encore davantage. La plupart, se prévalant de leurs anciens titres, ne voulaient reconnaître d'autre autorité spirituelle que celle de Rome. Elles prétendaient relever directement du saint-siège, et, malgré la transmission à Cluny des droits possédés par les pontifes, elles considéraient le pouvoir de Cluny comme une tyrannie et une usurpation. Les religieux espéraient, en revenant à leur ancien état, tromper la surveillance des légats qui ne pouvait s'exercer que d'une manière incomplète et vivre indépendants au milieu de leurs domaines, comme des seigneurs féodaux plutôt que comme des disciples de saint Benoît. L'unité de congrégation qui se maintenait intacte dans l'ordre de Cîteaux, avec des maisons fondées exclusivement par Cîteaux, était sans cesse attaquée dans l'ordre de Cluny, avec des maisons qui avaient été fondées en dehors de Cluny.

Peu d'années après son élection, en 1125, Pierre-le-Vénérable s'était fait confirmer, par une bulle d'Honorius II, la défense d'élire sans son concours un abbé à Saint-Gilles, Saint-Benoît sur le Pô, Saint-Bertin, Saint-Wulmar, Honnecourt, Pontoise, Saint-Germain d'Auxerre, Vezelay, Saint-Austremoine de Clermont, Mozac, Figeac, Menat, Moissac, Monstierneuf, Saint-Jean d'Angely, Saint-Martial de Limoges, Saint-Pierre de Maillezais, Saint-Cyprien de Poitiers. Mais les liens destinés à resserrer en faisceau la direction de ces grands établissements étaient à tout moment sur le point de se briser. Les moines de Vezelay refusant d'accepter un abbé de la main de l'abbé de Cluny, Calixte II leur rappela que depuis trente ans qu'ils possédaient un supérieur clunisien, que leur maison n'avait fait qu'y gagner, et les engagea à recevoir celui qui leur serait envoyé à la Saint-Thomas prochaine, sous peine d'interdiction de l'office divin dans leur église. Pierre, abbé de Saint-Gilles, qui avait été désigné par Calixte lui-même, à cause des guerres qui désolaient le pays et qui n'avaient pas permis au chapitre général de procéder à son élection, reçut d'Honorius II l'ordre de se présenter dans un délai de quarante jours

à Cluny, et il ne fallut rien moins, nous l'avons vu, que l'intervention d'Innocent II pour obtenir sa soumission. Le même pape invita les religieux de Padolirone à aller dans le même délai recevoir l'abbé qui leur serait donné par le chapitre général. Ils devaient l'accueillir humblement, lui obéir en toutes choses, sans avoir eux-mêmes la présomption d'en constituer un. Par une autre disposition, le même pontife, confirmant les privilèges de Cluny, défendit de nommer des abbés dans toutes les abbayes soumises sans son consentement, et de convertir un prieuré en abbaye. L'abbé de Menat refusant obéissance, Innocent II lui ordonna de comparaitre devant Raynald de Semur, archevêque de Lyon, pour présenter sa justification. Il fit défaut et Raynald maintint Menat sous la dépendance de Cluny. Enfin, en accordant à l'abbé de Moissac le droit de revêtir les ornements pontificaux par honneur pour l'ordre de Cluny, Innocent stipula, à la demande de Pierre-le-Vénérable et de son chapitre, que l'abbé de Moissac et ceux des autres monastères qui jouissaient d'un semblable privilège n'en pourraient user avant d'avoir, comme des fils humbles et soumis, juré obéissance à l'abbaye-mère. Ainsi la lutte qui dans la suite affranchit la plupart de ces abbayes tendait à devenir générale, mais nulle part elle ne fut aussi vive et n'amena un résultat plus décisif qu'à Saint-Bertin. ¹

L'abbé Lambert attachait un si grand prix au concours des moines bourguignons qu'il s'était rendu à Cluny avec Jean de Commynes, évêque de Térouanne, après l'abdication de Pons et qu'il avait obtenu de Pierre-le-Vénérable la rentrée des religieux emmenés par son prédécesseur. En 1123, après une administration de vingt-huit années, il tomba en paralysie et perdit l'usage de la parole. Dans la crainte que sa mort donnât le signal d'une guerre intestine, il sollicita de Calixte II une bulle par laquelle le saint-siège prenait de nouveau Saint-Bertin sous sa protection et défendait d'y nommer un abbé sans le consentement unanime

¹ Bibl. Cl., p. 1377. -- Bull. Cl., p. 41, 42. — Chartes et Diplômes, t. LIV, p. 94. — Migue, Opera Petri Ven., p. 938, à la note.

des frères, ou du moins de la partie la plus sage de la communauté. Alors les passions depuis quelque temps assoupies se réveillèrent. Deux partis composés, l'un des moines de l'ancienne observance, l'autre des profès de Cluny, commencèrent à se disputer d'avance la succession abbatiale. Afin de mettre fin à ces divisions, Lambert, d'après les conseils de l'évêque de Térouanne et de Charles-le-Bon, comte de Flandre, choisit pour coabbé et futur successeur un religieux nommé Simon qui était originaire de Gand. Mais les Clunistes, mécontents de cette nomination faite au mépris de leurs droits, obtinrent son annulation d'Innocent II, qui ordonna aux religieux de prendre les conseils de Pierre-le-Vénéral. ¹

Le comte de Flandre et l'évêque de Térouanne interposèrent leur autorité, et les religieux, malgré les réclamations de Lambert, élurent un d'entre eux nommé Jean, ancien chanoine régulier, qui avait fait profession à Cluny. Jean était instruit, intelligent, versé dans la langue teutonique, habile à gouverner les volontés, insinuant et d'un extérieur qui commandait le respect. Mais, une fois à la tête de l'abbaye, il ne pensa plus qu'à s'y maintenir en gagnant la majorité. Il éloigna le grand-prieur, et dédommagea Simon son prédécesseur en lui donnant le gouvernement de l'abbaye d'Anchin qui relevait de Saint-Bertin. Il se déclara ouvertement le champion de l'indépendance du monastère, partit pour Rome, gagna la bienveillance de Calixte II, frère de la comtesse Clémence, et obtint de lui une bulle qui déclarait l'abbaye soumise au saint-siège et n'ayant à répondre de sa situation qu'au pontife romain. Mais, pendant son absence, les germes de révolte n'avaient cessé de se développer, et, à son retour, il fut obligé de sévir contre une partie de ses moines qui cherchaient à l'expulser par la violence. La mort de l'abbé Lambert vint, en 1125, augmenter les difficultés. Pierre-le-Vénéral obtint d'Honorius II une lettre qui rappelait aux religieux que ses prédécesseurs avaient chargé l'abbé de Cluny d'instituer et de conserver la régularité

¹ Chartes et Diplômes, t. LI, p. 4.

parmi eux, et qui leur ordonnait de rentrer humblement et sans contradiction sous son autorité. Leur abbé devait se présenter dans le délai de quarante jours à Cluny, afin de jurer obéissance et faire profession. ¹

Cette lettre jeta un grand trouble dans l'abbaye. Jean, à la prière du comte et de l'évêque, obtint un nouveau délai. Mis une dernière fois en demeure par le pape durant son séjour en France, il demanda que la cause fût jugée à Rome et il partit vers la fin de l'année 1129, en compagnie de l'archevêque de Reims. Ils s'arrêtèrent à Cluny pour essayer de terminer à l'amiable la querelle des deux monastères; mais n'ayant pu y réussir, ils continuèrent leur route vers l'Italie. Chemin faisant, ils apprirent la mort d'Honorius, la double élection d'Innocent II et d'Anaclet, la guerre que se livraient leurs partisans; l'archevêque rentra dans son diocèse et Jean arriva seul à Rome. Il embrassa le parti de l'antipape, obtint de lui une bulle qui annulait les prétentions de Cluny sur Saint-Bertin, mais il encourut en même temps l'excommunication d'Innocent II.

De retour en Flandre, il trouva le diocèse de Téroouanne en proie à la même division qui régnait dans l'Église. Le pays était partagé entre deux prétendants à l'épiscopat : Baudouin, frère de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et Milon, ancien abbé Prémontré de Saint-Josse-aux-Bois, qui avait été élu canoniquement à Reims ². Jean s'attacha obstinément au premier et s'attira de nouveau la réprobation d'Innocent II qui présidait en ce moment le concile de Reims. Vers la fin de 1131, un légat envoyé par le pape à Saint-Bertin rassembla les religieux dans l'église et lut une lettre qui leur défendait de reconnaître Jean pour abbé. A cette lecture, ce dernier entra en fureur, fit accabler de coups par ses domestiques l'envoyé du saint-siège, puis, sortant de l'église, enleva une année des revenus de l'abbaye et partit pour Rome d'où il ne revint plus.

¹ Bull. Cl., p. 43.

² Gall. Christ., t. X, p. 1516.

Pendant cinq années, Saint-Bertin fut gouverné par Simon de Gand, prédécesseur de Jean. Mais son élection ayant été attaquée comme irrégulière par les Clunistes, Innocent II l'annula et ordonna aux moines de procéder à une nouvelle en prenant l'avis de l'abbé de Cluny ¹. Les religieux flamands envoyèrent à Rome une députation conduite par Milon, évêque de Téroouanne, et obtinrent, à force d'instances, d'élire librement leur abbé. Mais la discorde était si grande parmi eux que cette élection dura treize mois, et que ce fut seulement après s'être partagées entre six candidats successifs, que les voix se réunirent enfin sur Léoniüs, abbé de Lobes, ancien moine d'Anchin, issu d'une noble famille de Furnes, personnage pieux et de mœurs irréprochables, qui, ayant rempli dans sa jeunesse les fonctions de conseiller et d'aumônier du comte de Flandre, connaissait à la fois la vie du monde et la vie du cloître [1138].

À peine installé, il reçut de Pierre-le-Vénérable l'invitation de venir faire acte de soumission à Cluny. Au lieu d'obéir, il partit pour Rome avec Alvisé, évêque d'Arras, qui avait été son abbé à Anchin. Il y arriva au moment où s'assemblait le concile de Latran. Les Clunistes s'y présentèrent eux-mêmes et les deux parties produisirent leurs privilèges. Pendant dix jours, Innocent II, présidant un consistoire composé de dix-sept cardinaux, écouta leurs dires et mûrit sa décision. Désespérant enfin de vaincre l'obstination des religieux flamands, il leur donna une bulle qui n'était point, « comme celle de ses prédéces-
- seurs, une vague attestation de leur indépendance, mais une
- sentence motivée rendue contradictoirement, par laquelle les
- prétentions de Cluny étaient complètement annulées. Nous absol-
- vons, disait le pontife, en s'adressant à l'abbé de Saint-Bertin,
- toi, tes successeurs et tes frères, de toute soumission envers

¹ Simon se retira dans son pays natal. Il s'y occupa à rédiger la partie du Cartulaire qui porte son nom. Elle commence en 1121 et finit en 1145. Il est loin de se montrer favorable aux Clunistes, et M. Guérard, dans sa savante préface, s'est inspiré des mêmes sentiments. Jean reutra à Saint-Bertin où il mourut en 1138.

» Cluny. Nous restituons le monastère de Saint-Bertin à sa liberté, » et, sauf le droit de l'Église et de l'évêque de Téroouanne, nous » décidons qu'il restera à perpétuité sous le pouvoir et la tutelle » de la seule Église romaine¹. » Léonius, afin de mieux assurer son triomphe, entreprit d'autres voyages à Rome, fit confirmer le jugement d'Innocent II par Célestin II, Lucius II, Eugène III, Adrien IV, et ses successeurs ne négligèrent point cette formalité. Pierre-le-Vénérable, de son côté, consentit volontiers à une réconciliation. Afin de ne laisser aucun doute sur sa sincérité, le pape ordonna aux deux abbés de se donner publiquement le baiser de paix. « La chose ne fut pas difficile, dit dom Martenne, à Pierre, cet homme insigne par sa douceur et par une clémence facile à fléchir. » Il s'était montré d'abord décidé à résister; mais les observations de saint Bernard, la difficulté de posséder Saint-Bertin en paix, le désir d'y faire cesser la discorde, le disposèrent à l'indulgence. A partir de ce moment, Saint-Bertin fut débarrassé d'une soumission que tous les efforts des papes n'avaient pu lui imposer. Mais la suite de son histoire prouve assez clairement que l'abbaye n'en devint ni plus édifiante ni plus prospère.²

Celle de Luxeuil était tombée à la même époque dans une situation misérable. Les religieux ne pouvant s'entendre sur le choix de l'abbé et des principaux dignitaires, les plus sages d'entre eux allèrent exposer leur embarras à Innocent II qui ordonna à Pierre-le-Vénérable de leur choisir des supérieurs et de rétablir l'antique splendeur du monastère. Mais l'attachement des religieux à leur volonté rendit cette tâche impossible. Dès la première entrevue, ils demandèrent à Pierre de choisir eux-mêmes leur abbé parmi ses moines, tout en déclarant qu'ils ne consentiraient point qu'il vint, accompagné de quelques collègues, introduire parmi eux l'observance clunisienne et donner l'exemple de la régularité.

¹ Guérard, Cart. de Saint-Bertin, préface, p. 61 à 65, et Chron. des abbés, p. 289, 290, 291, 310.

² Chartes et Diplômes, t. LVIII, p. 123, et les notes de l'archiviste de Witte dans le même recueil sur les chartes citées. — S. Bernardi, ep. 149. — Ann. Bened., t. VI, p. 318.

C'était éluder l'ordre du pape en ayant l'air de s'y soumettre. Pierre-le-Vénéralé refusa ces propositions. « Il est plus facile, » écrivait-il à Innocent II, de fonder des maisons nouvelles que » de restaurer les anciennes, car il est dur à des hommes élevés » dans de certaines habitudes de s'assouplir à de nouvelles institu- » tions. Une restauration présente une double difficulté : il faut » détruire l'ancien édifice ; il faut en élever un nouveau. » Pierre ajoutait qu'en envoyant trop fréquemment des religieux de Cluny dans d'autres monastères, il redoutait de nuire à sa propre communauté. Le scandale fut cependant porté si loin à Luxeuil que, l'année suivante, il se crut obligé d'en prévenir Innocent II. Les moines avaient élu une espèce d'imbécile afin de pouvoir se livrer en toute liberté au désordre [1136-37].¹

Ainsi, à l'exception de l'ordre de Clteaux, le corps bénédictin commençait à perdre son ancienne vigueur et à être atteint de lassitude. Sa décadence était manifeste, et, à mesure que le respect qu'il avait autrefois inspiré s'affaiblissait, les attaques dirigées contre ses membres et ses propriétés devenaient plus fréquentes. Les évêques, qui s'étaient montrés autrefois favorables à l'établissement des monastères clunisiens dans leurs diocèses afin de donner l'exemple de la piété et de la science à leurs clercs, étaient souvent jaloux de leurs vastes propriétés, du nombre considérable de leurs églises, de l'influence dont jouissaient leurs moines auprès de la papauté. Ils voyaient dans cette puissante corporation bien moins un utile auxiliaire pour l'Église qu'un rival qui leur portait ombrage. Quelques-uns, profitant des discussions qui existaient entre les ordres nouveaux et les Clunistes, reprochaient publiquement à ces derniers leur orgueil, leur prétention à se considérer comme les premiers représentants de la société monastique, leurs richesses qui altéraient leur caractère religieux et faisaient des abbés et des prieurs des seigneurs féodaux. D'autres plus modérés se contentaient d'attaquer leurs privilèges et essayaient de ramener sous leur juridiction les monastères que

¹ Liv. I, ep. 23 ; liv. IV, ep. 3. — Ann. Bened., t. VI, p. 272.

les papes en avaient exemptés pour les soumettre à l'abbaye bourguignonne.

Une lettre adressée par Pierre-le-Vénéralbe au chancelier Aymeric, en faveur des moines d'Aniane allant se plaindre à Rome des oppressions dont ils se prétendaient victimes de la part de Bernard de Levezon, évêque de Béziers, renferme un triste tableau de la société religieuse. « Un grand nombre de moines » élève les plaintes les plus vives contre les évêques. L'ordre » naturel des choses est tellement changé, la paix de l'Église est » si profondément troublée, que les membres du corps du Christ » s'insurgent les uns contre les autres, et, comme si le doigt » menaçait d'arracher l'œil, la main de couper le pied, ils se » dévorent mutuellement et se font une guerre incessante, non » par le glaive, mais par la haine, non avec des coups, mais par » leur cupidité. Les grands sont tellement ennemis des petits, et » les évêques des moines, qu'au lieu de pasteurs paissant les trou- » peaux, ils sont, selon le mot de l'Évangile, des mercenaires » occupés à tondre leur laine et à traire leur lait. »¹

Guillaume, évêque d'Orange, était, selon le témoignage de Pierre-le-Vénéralbe, pieux, prudent, instruit dans les lois canoniques et le droit romain. Peut-être rendait-il hommage à la religion des Clunistes; mais il voyait d'un œil d'envie le grand nombre de leurs possessions; il ne pouvait supporter l'ombre qu'ils jetaient sur sa puissance, et il se déclara leur ennemi dès le début de son épiscopat. Il essaya de reprendre une église de Saint-Martin qui avait été donnée au prieuré de Piolenc par son prédécesseur, et, ayant éprouvé de la résistance, il n'hésita pas à jeter l'interdit sur les églises du prieuré et à y faire cesser le service divin. Le pape lui ordonna, par un rescrit, de lever cette excommunication qu'il n'appartenait qu'à lui seul de prononcer, et Pierre-le-Vénéralbe lui rappela sur quels titres reposaient les droits de ses moines. « Il était honteux, disait-il, à un évêque de soulever une question d'argent pour un mince

¹ Liv. I, ep. 3.

intérêt; il était peu opportun de tourner le glaive contre des religieux, au lieu d'en frapper les hérétiques, les schismatiques, les sacrilèges de toute sorte que cette malheureuse terre produisait avec une fécondité funeste. » C'était en effet dans cette partie de la Provence que Pierre de Bruys trouvait les partisans les plus nombreux. Les juifs enrichis y possédaient dans les villes une influence considérable; les imaginations méridionales s'y laissaient aller, avec une complète liberté de langage, à l'exposition des doctrines les plus hostiles aux dogmes chrétiens. ¹

Au nord de la France, Milon, évêque de Téroouanne, se livrait à des invectives publiques contre Cluny. Ancien abbé Prémontré, sa nomination, qui faisait entrer dans l'épiscopat un ordre secondaire et encore à son début, avait été vue de mauvais œil par les Bénédictins. Milon possédait une piété profonde, une science étendue, et surtout une humilité qui valut à sa mémoire le titre de Bienheureux. Administrateur habile, grand évêque, il fonda dans sa ville épiscopale une abbaye de Prémontrés. Il restaura celle d'Andernes qui avait été consumée par un incendie et à laquelle les religieux de Saint-Augustin de Cantorbéry envoyèrent, par un rare exemple de charité, tous les habits et l'appareil de literie qui avaient été la proie des flammes. Mais, craignant l'influence de Cluny dans ces contrées, il prit parti contre le monastère dans sa discussion avec Saint Bertin. Seul parmi ses collègues il s'opposa, dans un synode tenu à Reims, à la donation d'une prébende canoniale dans l'église d'Abbeville que Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, et Guérin, évêque d'Amiens, voulaient faire d'un commun accord à Cluny. Il poussa l'animosité jusqu'à déclamer dans la chaire de l'église de Téroouanne contre l'orgueil des Clunistes, et il s'attira à ce sujet de Pierre-le-Vénéralle une belle et sévère leçon. ²

« Des personnes d'un haut rang nous ont rapporté que vous saisisiez les occasions les plus légères d'attaquer l'ordre monas-

¹ Liv. II, ep. 31.

² Gall. Christ., t. X, p. 1546. — Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 286, 601.

» tique, que vous preniez à tâche, dans des réunions publiques, de
 » déprécier ses bienfaits les plus signalés et d'exagérer ses moindres
 » fautes à l'aide d'une rhétorique habile. On dit même que
 » dans votre synode, en présence d'un nombre considérable de
 » prêtres et de laïques, vous avez appelé la colère divine sur l'orgueil
 » des Clunistes et ordonné des prières à cette intention. Plût
 » à Dieu que le Sauveur miséricordieux détruisît dans tous les
 » siens jusqu'aux fondements, non-seulement les murailles de
 » l'orgueil, mais toutes celles de Satan, qu'il y édifiait les murs de
 » la Jérusalem spirituelle, qu'il exauçât ainsi les prières des gens
 » de bien. Mais s'il fallait porter une recommandation semblable,
 » il ne fallait pas en tirer un sujet de moquerie; s'il y avait
 » un avertissement à donner, il n'y avait pas de prédication à
 » faire; s'il convenait de prier, il ne convenait pas de déclamer.
 » Nous sommes orgueilleux, je l'accorde; nous sommes coupables,
 » nous sommes pécheurs. Mais était-il besoin de proclamer dans
 » l'église les péchés de nos frères, d'apprendre aux fidèles qu'il
 » existe des moines de Cluny orgueilleux, au risque de leur
 » apprendre à les imiter ou de leur suggérer une excuse pour leur
 » propre orgueil? Votre sagesse devait prêcher de pareilles choses,
 » non au milieu du peuple de Térouanne, mais au chapitre de
 » Cluny, afin de ramener par des discours pieux, persuasifs et tels
 » qu'ils conviennent à un évêque, l'orgueil de nos frères dans la
 » voie de l'humilité. Ce n'est pas ainsi que l'évêque Augustin
 » révélait les maux vrais ou supposés des religieux; ce n'est pas
 » la recommandation qu'il nous adresse quand il dit : là où le
 » péché prend naissance, il doit mourir; sa correction ne concerne
 » que celui à qui il est connu. A quel évêque les moines de Cluny
 » refusent-ils leur obéissance; à qui déniaient-ils leur soumission,
 » leur respect, leurs services? Je l'ignore; oui, je l'ignore. Dieu
 » le sait assurément; mais si je le savais moi-même, je ne le souffrirais
 » pas. Je vois les richesses de Cluny devenues le trésor
 » commun de la république chrétienne; tout le monde y puise
 » au risque de les tarir; quelques hommes seulement y jettent des
 » bienfaits, un plus grand nombre vient en recevoir. Dieu nous a

« fait la grâce d'avoir pour amis presque tous les prêtres de l'Église latine ; nous vous prions de nous être également favorable. »¹

Ainsi, malgré les difficultés qui l'entouraient de tous côtés, Pierre-le-Vénéralable cherchait à conserver encore à l'ordre de Cluny le prestige de son âge héroïque. Il tenait avec une sorte de flerté à sa suprématie, et dès qu'on y touchait il jetait un cri comme si on eût porté la main sur l'arche sainte. Vers 1136, Adalbéron de Chiny, évêque de Verdun, tenta de réformer le monastère de Saint-Paul de Verdun qui, habité pendant deux siècles par des clercs réguliers, avait été remis vers 959 à des Bénédictins. Ces moines, après avoir rétabli sa prospérité, avaient fini par dégénérer eux-mêmes. S'il en faut croire un contemporain, ils vivaient sans religion, sans probité ; ils avaient converti le monastère en une maison de prostitution ; ils étaient devenus pour tous un objet d'horreur. Saint Bernard, se plaignant à Innocent II des désordres qui existaient dans l'Église de Lorraine, du mépris avec lequel des religieux rebelles traitaient l'autorité de l'archevêque de Trèves leur métropolitain, ajoutait : « que dans le monastère de Verdun, saint Paul élevait la voix contre les violences de moines insensés. » Des abbés voisins ayant supplié Adalbéron de remplacer ces hommes indignes par des religieux d'un autre ordre, l'évêque invita d'abord l'abbé de Saint-Paul à comparaitre devant un synode composé de prêtres et de religieux. Il obtint de lui qu'il se retirerait dans le monastère de Saint-Venne pour faire pénitence. Mais, dès le lendemain, l'abbé oublia sa parole et retourna à ses désordres. Quelque temps après, l'évêque étant allé, en compagnie de prêtres et d'abbés, lui adresser de nouvelles remontrances, l'abbé répondit simplement qu'il ne sortirait du monastère qu'après une condamnation canonique. Adalbéron le constitua prisonnier dans son abbaye et dispersa ses religieux dans d'autres maisons. Il demanda et fit demander par l'archevêque de Trèves, par le roi de France, des réformateurs à Cluny, et, n'en pouvant obtenir, il plaça à Saint-Pierre des *pauvres du Christ de l'église de Prémontré*, qui suivaient la règle de saint Augustin.

¹ Liv. IV, ep. 8.

Ce changement, quoique forcé en quelque sorte, souleva les réclamations de l'ordre bénédictin. C'était une atteinte portée au respect qui l'avait protégé jusque-là, même dans ses écarts. Pierre-le-Vénéral, regardant comme une injure cet acte accompli sans le conseil des supérieurs et du pape, s'en plaignit avec tristesse à Mathieu d'Albano. Le siècle, disait-il, en citant saint Jérôme, a été souillé par des monstruosités que n'avaient pas connues les siècles précédents. Il a enfanté des monstres pires que les Centaures, les Sirènes, Léviathan, Béhémot, Cerbère, les Harpies, le Sanglier d'Erymanthe, le triple Géryon, en un mot que les êtres les plus difformes dont parlent la Fable et les Écritures. Mais le monstre le plus détestable, le prodige le plus effrayant, c'était l'expulsion des moines de Verdun et leur remplacement par des clercs. Il y avait presque là un renversement de la hiérarchie de l'Église ; la famille entière de saint Benoît se trouvait attaquée.

« Les clercs des divers ordres, les chanoines des différents ins-
 tituts, les chefs même de l'Église, les évêques, avaient coutume
 » d'échanger la dignité pontificale contre la basse et vulgaire con-
 dition du moine, de descendre du faite des honneurs pour se
 » cacher dans l'humilité du cloître. Vous savez quel respect les
 » anciens pères ont témoigné pour l'ordre monastique, avec quel
 » zèle le siège apostolique l'a favorisé de préférence aux autres ins-
 tituts, quelle multitude de fruits abondants il a produits. Ajour-
 » d'hui, en vertu de je ne sais quel changement, exposé à toutes
 » sortes de préjudices, il ne peut même garder ses possessions, lui
 » qui recevait autrefois celles des autres pour les appliquer à un
 » meilleur usage. Aujourd'hui, il est méprisé, chassé, foulé aux
 » pieds, à peine jugé digne de la société des laïques. Ce qui ne
 » se fait pas à l'égard des voleurs, on le condamne sans l'en-
 tendre, on le proscrit avant que sa cause ait été portée devant le
 » juge, on le tient pour coupable avant d'avoir fait connaître ses
 » fautes. Si les moines de Verdun ont été expulsés à juste titre, si
 » l'opinion publique, comme on le prétend, les a condamnés, si enfin
 » quelques moines ont péché, l'ordre saint lui-même a-t-il péché ?
 » L'innocent doit-il être condamné avec le coupable ? Quelques

« mauvais moines ayant mérité l'expulsion, l'institut monastique
 » lui-même doit-il être expulsé; de bons religieux ne pouvaient-
 » ils remplacer les mauvais et n'était-il pas possible d'en trouver
 » de bons quelque part? » Pierre suppliait Mathieu d'Albano, en
 son nom, au nom de l'évêque de Châlons, de plusieurs abbés et
 religieux, d'obtenir d'Innocent II la réparation de cette igno-
 minie, afin que l'ordre, qui avait été entouré jusque-là du respect
 du saint-siège, ne restât pas, en le perdant, exposé à la merci
 de ses ennemis ¹. Le pape se garda bien d'envisager la question
 à un pareil point de vue et de prendre parti pour les Bénédictins
 contre les Prémontrés. Il pensa, comme l'évêque de Verdun, que
 le monastère de Saint-Paul fondé pour des clercs réguliers, en
 recevant de nouveaux clercs à la place des moines qui s'étaient
 montrés indignes, revenait simplement à son premier état. Le
 monastère étant du reste soumis à la juridiction épiscopale et
 ayant été établi pour aider l'évêque et ses prêtres dans leur minist-
 ère, il était plus facile d'obtenir cette assistance de la part des
 clercs que de la part des moines. Il approuva donc ce change-
 ment qui fut confirmé par l'archevêque de Trèves, par l'empereur
 Lothaire, et qui releva en peu de temps cette maison de sa déca-
 dence, car, dix ans plus tard, trois cents clercs y occupèrent la
 place qui avait à peine suffi à vingt religieux. ²

A la Charité, où les Clunistes donnaient l'exemple de toutes
 les vertus, Pierre-le-Vénéable se trouva en guerre, à quelques
 années de distance, avec les habitants du bourg et avec l'évêque
 d'Auxerre. Il est probable que la douceur de l'administration des
 moines et que l'esprit de liberté communale propagé par l'exemple
 des villes du nord de la France avaient développé autour du prieuré
 des idées d'indépendance. Une charte déposée en triple exem-
 plaire dans les archives de Cluny nous apprend qu'en 1130 de
 graves dissentiments avaient éclaté entre les religieux et les

¹ Liv. II, ep. 13.

² Ann. Bened. t. VI, p. 273. — Hist. de l'Église de Verdun, par Roussel, in-4°, Paris, 1745, p. 247.

bourgeois. Il fallut les porter devant une assemblée composée de Guillaume II, comte de Nevers, de Fromond, évêque de Nevers, de Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, d'Aton, évêque de Troyes, de Gervais, abbé de Saint-Germain, de quelques dignitaires des chapitres de Sens et d'Auxerre. Les bourgeois jurèrent, les mains étendues sur les saintes Reliques, « de ne plus dorénavant attaquer, frapper, tuer l'abbé Pierre et ses successeurs, de ne plus enlever par violence les choses qui leur appartenaient, de ne plus causer dommage aux abbés, aux moines, à leurs serviteurs, associés ou envoyés. Au contraire, s'il venait à leur connaissance que quelqu'un eût à leur égard des projets hostiles, ils s'engageaient à les prévenir, à leur donner aide et protection. »¹

Hugues de Mâcon, abbé de Pontigny, qui succéda en 1137 à Hugues de Montaigu, fut le premier moine cistercien élevé à l'épiscopat. C'était un homme d'un esprit austère, d'un extérieur humble, qui gardait habituellement le silence, mais dont la volonté tenace marchait à son but sans se laisser arrêter par les obstacles. Il était animé d'une sévérité inflexible contre les usurpateurs des biens d'Église, et il brisait sous la rigueur de sa justice ceux d'entre eux qu'il n'avait pu fléchir d'abord par l'humilité et la patience. Lorsque des châtelains et d'autres hommes puissants venaient se prosterner à ses genoux et lui demander pardon de leurs méfaits, au lieu de les accueillir avec bonté, il se détournait d'eux, non par orgueil ou par colère, mais afin de ne pas laisser affaiblir, par une trop prompte indulgence, le respect dû au glaive de saint Pierre. Il cita Guillaume II, comte de Nevers, devant son synode et l'obligea à restituer des biens et des droits qu'il avait enlevés à son Église. Il rentra en possession du droit de chasse qu'il possédait dans les forêts du comte et que ce dernier s'était obstiné pendant longtemps à lui dénier. Afin de constater cette possession par un signe public, il se procura une meute de chiens et il les envoyait souvent chasser sous la conduite de valets à qui il recommandait d'apporter le gibier dans son palais épiscopal en

¹ Chartes et Diplômes, t. LIV, p. 164. — Gall. Chr., t. XII, p. 290.

traversant les rues de la ville, sous les fenêtres du comte, et en poussant les cris qui sont habituels aux chasseurs. Il fit rentrer dans sa puissance une foule de propriétés que la tolérance de son prédécesseur avait laissé disperser, et il augmenta notablement les revenus de son Église. On le respectait lorsqu'il était présent ; on le redoutait lors même qu'il était absent, et nul n'osait, comme par le passé, mettre la main sur les propriétés ecclésiastiques. La charité était du reste une de ses vertus, et il établit dans son palais épiscopal une maison d'hospitalité qui était administrée par un frère convers de Pontigny. On y recevait tous les étrangers, mais principalement les religieux cisterciens. ¹

Il était né au territoire de Cluny, allié aux comtes de Mâcon, et peut-être même à la famille de saint Hugues, à laquelle appartenait son prédécesseur ². Celui-ci s'était montré plein de dévouement envers les Cisterciens, au point de concourir à l'établissement de leurs monastères dans son diocèse, de leur faire donner des propriétés et de leur distribuer des aliments et du vin dans les moments de gêne. Hugues de Mâcon, au lieu de suivre cet exemple, se montra dès le principe l'ennemi des Clunistes. Il attaqua leurs propriétés et leurs privilèges ; il leur voua une sorte de haine. Poussant à bout leur patience, ne se laissant arrêter par aucune pitié, refusant les entrevues qui lui étaient proposées pour ménager la paix, même par saint Bernard, il usurpa les dîmes des moines de la Charité, enleva et vendit les bœufs et les récoltes de leurs laboureurs. Il ne se contentait pas d'exercer lui-même des rapines, il engageait encore, au nom de son autorité épiscopale, le comte de Nevers, le baron de Donzy, les seigneurs voisins, à en faire autant. Le prieur de la Charité, ne sachant plus à quelle protection recourir, prit le parti d'écrire à Suger. « Nous tombons à vos

¹ *Gesta Episcop. Autissiod.*, dans Labbe, *Bibl. nov.*, et dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXVIII, p. 297.

² *Hugo de Cluniacensi territorio ortus fuit sicut et predecessor suus cujus nomen habuit. Ita, cum de genere magnorum virorum processisset, ipse, quantum ad animi magnanimitatem, plus suo contulit generi, quam genus suum ipsi. Id. p. 298, 295.*

genoux, lui dit-il, nous implorons votre miséricorde contre tant d'oppressions. Nous vous prions d'implorer la faveur de l'abbé de Clairvaux pour apaiser notre ennemi. » ¹

Aton de Troyes étant allé à la Charité donner l'ordination à des religieux, Hugues lui en adressa des reproches. Le pieux évêque, qui savait conserver la paix avec les deux ordres, en écrivit à Pierre-le-Vénérable. « Vous me demandez, lui » répondit ce dernier, avec un juste ressentiment de l'offense » reçue, ce que vous devez répondre à un homme nouveau qui » vient parler un langage nouveau. A cela je réponds qu'un évêque » ancien et expérimenté ne doit point redouter les menaces d'un » évêque jeune et sans expérience. Le coursier qui, au début, » se montre impatient du frein, se ralentit souvent à la fin de la » journée et reste insensible à l'éperon qui meurtrit ses flancs » ensanglantés. Le jeune lutteur qui s'enorgueillit de ses forces est » presque toujours terrassé par un collègue plus faible. Il faut » donc prendre patience et tolérer cette ferveur novice. Lorsque » son ardeur sera épuisée, au lieu de se croire tout permis, il » gardera peut-être le silence. Nous lui montrerons, quand il le » faudra, les privilèges anciens et nouveaux qui permettent aux » moines de Cluny de se faire ordonner par tel évêque que » bon leur semble. Je vous les aurais envoyés ; mais puisque » cet homme s'est dit jusqu'à ce jour notre ami, il ne faut pas » blesser sa charité. S'il l'est véritablement, il mettra fin aux » plaintes en notre considération, sinon, ce ne sera pas à vous, » mais à nous-même qu'il aura affaire. Il n'est pas juste que vous » éprouviez de la contrariété au sujet d'un acte que vous avez » accompli par bonté pour nous. Je serai votre bouclier et j'em- » pêcherai le trait lancé d'arriver jusqu'à vous. » Pierre-le-Vénérable n'eut pas besoin d'intervenir : au moment où il traçait ces lignes, un messager vint lui annoncer que l'évêque de Troyes avait fait la paix avec celui d'Auxerre. ²

¹ Id., p. 295. — Sugerii Opera, Migne, Patrol. lat., t. CLXXXVI, p. 1434.

² Liv. II, ep. 33.

A ce premier conflit en succéda plus tard un second qui se prolongea durant toute la vie de Pierre-le-Vénéral. En 1142, Hugues de Màcon avait obtenu d'Innocent II le droit de donner la bénédiction à l'abbé de Saint-Germain. Six ans après, à la mort de Gervais de Semur, neveu de Hugues de Cluny, l'évêque, portant plus loin ses prétentions, chercha à dépouiller les Clunistes du privilège d'être admis dans le monastère et d'y travailler à la correction des mœurs. La question fut déferée à Eugène III qui rendit à Pierre-le-Vénéral l'investiture de ses droits. Le pape déclara qu'aucun abbé ne serait élu à Saint-Germain sans le consentement de Pierre ou celui de ses successeurs, que l'évêque approuverait son élection et le bénirait, que l'abbé lui jurerait obéissance, que le prélat aurait le pouvoir de le déposer s'il se rendait indigne, qu'il le rappellerait lui et ses moines aux prescriptions des canons, qu'il consacrerait les saintes-huiles et les autels dans les églises appartenant au monastère, qu'il conférerait les ordres sacrés aux clercs et aux religieux ¹. Hugues de Màcon donna donc la bénédiction abbatiale à Ardoïn, successeur de Gervais, et Pierre-le-Vénéral lui conféra de son côté l'investiture par le symbole du bâton qui était le signe du commandement. Mais l'évêque, jaloux de soumettre entièrement le monastère à son autorité, fit défendre par Eugène III à l'abbé de Cluny d'user d'un pareil symbole. En vain Pierre-le-Vénéral chercha-t-il à maintenir cet ancien usage ; il n'y put parvenir, et, en 1155, Anastase IV, confirmant sur les autres points les bulles précédentes, lui interdit ce mode d'investiture. Cette autorité partagée souleva des difficultés qui finirent par faire sortir Saint-Germain de la soumission de Cluny. Vers 1244, le pape ayant autorisé les Clunistes à lever un décime sur les abbayes et les prieurés de l'ordre, les moines de Saint-Germain refusèrent de payer cette contribution, en alléguant que, quoique réformés deux fois par Cluny, ils ne dépendaient pas de cette abbaye. Cette contestation fut portée à Rome et dura douze ans. Richard,

¹ Gall. Chr., t. XIII, p. 381, et Instr., p. 123. — Lebeuf, Histoire de l'Église d'Auxerre, in-4°, t. I, p. 280. — Quantin, Cartul. de l'Yonne, t. I, p. 442.

cardinal de Saint-Ange, choisi comme arbitre par les deux parties, rendit une sentence qui statuait que Saint-Germain n'était point de l'ordre de Cluny, que l'abbé de Cluny n'y possédait aucun droit de visite et ne devait pas se mêler de ses élections. Afin de terminer à tout jamais ce différend, il obligea l'abbé de Cluny à déchirer les titres qui établissaient la soumission du monastère. ¹

Ainsi Pierre-le-Vénéral, gardien jaloux de l'honneur de son ordre, ne laissait dresser contre lui aucune attaque sans protester hautement ; mais, à côté de ces attaques, le bienfait se multipliait aussi et d'une manière si fréquente que la plupart du temps il était passé sous silence. Les évêques qui affichaient leur malveillance envers Cluny formaient une minorité ; le plus grand nombre conservait à son abbé et à sa congrégation bienveillance et respect. Dans le cours de ses visites et de ses voyages, dans les conciles, les synodes, soit en France soit en Italie, Pierre-le-Vénéral avait contracté d'illustres amitiés avec les membres les plus éminents de l'Église de France. C'était, pour en citer quelques-uns, Hugues de Boves, ancien moine de Cluny, ancien abbé de Reading, archevêque de Rouen, à qui il adressa une lettre touchante sur la mort d'un religieux nommé Guillaume envoyé par Hugues à Cluny dans le but peut-être d'y rétablir sa santé ; Guillaume de Champ-saur, archevêque d'Embrun, qui avait su purger son diocèse de l'hérésie pétrousienne et à qui Pierre-le-Vénéral dédia son *Traité* contre ces erreurs ; Pierre, d'origine bourguignonne, ancien moine de Cluny, évêque de Viviers, puis archevêque de Lyon, qu'il félicitait d'avoir fait régner la paix dans son diocèse ; Geoffroy, surnommé *Cou-de-Cerf*, abbé de Saint-Médard de Soissons, évêque de Châlons, l'adversaire du schisme d'Aquitaine, qui avait propagé plus que tout autre la réforme clunisienne dans le nord de la France ; Adalbéron de Namur, évêque de Liège, à qui Cluny était redevable de nombreux bienfaits ; Arnaud de Levezon, archevêque de Narbonne,

¹ Henry, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, in-8°, 1833, p. 208.

que Pierre invita à venir se reposer auprès de ses religieux d'une carrière épuisée par des travaux sans nombre ; Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, à qui, pendant son voyage en Espagne, il confia la garde de ses monastères d'Aquitaine ; Guérin, évêque d'Amiens, un des principaux bienfaiteurs de l'ordre ; d'autres enfin dont nous retrouverons le nom dans la suite. Tous ces hommes d'élite, placés à la tête des affaires de l'Église de France, avaient combattu le schisme par leurs actes et par leurs écrits ; tous regardaient le développement de l'ordre de Cluny comme indispensable à la prospérité de l'Église. ¹

Parmi ces amitiés, il en est une qui porte un caractère plus intime et en quelque sorte fraternel ; c'est celle qui attachait Pierre-le-Vénéral à Aton, évêque de Troyes. Ils avaient passé ensemble une partie de leur jeunesse à Cluny ². Aton était accueilli parmi les religieux comme un frère. Il leur donna une prébende canoniale dans son église, dont le service était presque délaissé par des chanoines uniquement attachés à leurs intérêts temporels. Durant une maladie qui le conduisit aux portes de la mort, il distribua ses biens aux pauvres, acte de charité qui lui attira un bel éloge de saint Bernard ³. Il ne s'était cependant pas dépouillé au point de ne pouvoir concourir, quelques années plus tard, à la fondation de l'abbaye de l'Arrivour, de l'ordre de Cîteaux ; car, animé d'un véritable esprit de religion et de douceur, il partageait sa bienveillance entre les deux grands ordres rivaux. Il fréquentait tour-à-tour leurs maisons et y exerçait des actes de son ministère. Une parfaite communauté de sentiments régnait entre lui et Pierre-le-Vénéral. Tous deux envisageaient d'un même point de

¹ Liv. I, ep. 4, 13 ; liv. II, ep. 2, 18, 42, 43 ; liv. III, ep. 2 ; liv. IV, ep. 11, 12, 14.

² Liv. I, ep. 2. La lettre 45 du livre II de Pierre-le-Vénéral, une lettre de Pierre, prieur de Saint-Jean-l'Évangéliste de Sens, citée en note de la vingt-troisième de saint Bernard, le Nécrologe de Montiérender, lui donnent ce titre que d'autres auteurs lui ont contesté. V. Migne, Opera Petri Veu., p. 269 ; et Opera S. Bernardi, p. 185. Il était doyen de l'Église de Sens quand il fut élevé, en 1122, sur le siège épiscopal de Troyes.

³ Ep. 23.

vue les obligations de la vie monastique et les devoirs de l'épiscopat ; tous deux écrivaient avec facilité et élégance. L'abbé de Cluny ayant cru voir un jour s'élever quelques légers nuages sur cette affection si pure, les écarta d'une main délicate. Le désir de se revoir, de s'entretenir ensemble, était le sujet habituel de leur correspondance. Malgré le bien qu'Aton pouvait accomplir dans son diocèse, Pierre l'engageait à prendre sa retraite à Cluny. Il eut recours aux séductions les plus persuasives, aux protestations les plus touchantes, aux souvenirs les plus propres à tenter le cœur de son ami.

« Rappelle tes souvenirs ; souviens-toi de ce dimanche des
 » Rameaux, du sermon que tu as adressé, à Cluny, au peuple
 » assemblé, et qui a tant ajouté à la solennité de ce jour ; souviens-
 » toi de cette chapelle de la Vierge, plus belle qu'aucune autre de
 » notre Bourgogne, décorée d'élégantes peintures, embellie par la
 » représentation des miracles du Christ. C'est là que nous avons
 » trouvé pour nos entretiens un asile propice. N'oublie pas com-
 » ment l'abbé, cédant le pas à l'évêque, le força, malgré lui, de
 » prendre place sur son siège et s'assit lui-même à ses côtés sur
 » un escabeau. Tes discours roulèrent sur les sujets les plus élevés...
 » Tu avais fini par indiquer le jour où tu reviendrais parmi nous,
 » et, depuis ce moment, toujours invité et pressé, tu te fais tou-
 » jours attendre... Mais que fais-je; ne cherchai-je pas à séparer le
 » prêtre de l'autel, le pontife de son peuple, le pasteur de ses
 » brebis ? Ce front sur lequel rayonne un bandeau d'or où est écrit
 » le nom ineffable de Dieu, cette tête couronnée d'une mitre,
 » cette poitrine couverte du rational, ces épaules ornées de
 » l'éphod, ce corps revêtu d'un costume sacré et brillant de
 » pierres précieuses, ces pieds chaussés de sandales, toutes ces
 » choses et d'autres encore qui annoncent la grandeur de la
 » dignité d'évêque, semblent indiquer que l'homme qui les porte
 » n'appartient plus à la terre, mais au ciel. N'est-ce pas cher-
 » cher à le rattacher à la boue que de vouloir associer tant de
 » grandeur à la vie monastique, et le rendre semblable à ceux
 » qui sont devenus pour tous un objet de mépris ? Ah ! je connais

» la dignité, je connais la sublimité de l'ordre sacerdotal; mais
 » l'humilité, je le crois, est encore plus élevée et plus sûre. A
 » quoi tend, diras-tu, un pareil discours ? à ce que tu recon-
 » naisses, mon très cher, les dangers de la dignité pontificale,
 » de même que tu en connais la grandeur. En affectionnant une
 » position élevée, redoute une chute plus profonde. Si quelques
 » agréments te séduisent, n'es-tu pas effrayé par une foule de
 » sollicitudes poignantes, amères, qui vous tourmentent dès cette
 » vie et qui sont encore à redouter après la mort ? » Pierre-le-
 Vénéral, rappelant à Aton certaines contrariétés qui avaient fait
 souffrir son ame douce et bienveillante, comparait l'Église de Troyes
 à une femme dont l'humeur querelleuse trouble le repos de sa
 maison. Il faisait allusion à des divisions interminables dont le
 récit fatiguait les oreilles de ses amis, à ses fréquents voyages à
 Rome, à de continuel envois de messagers de Troyes à Rome et
 de Rome à Troyes.

« Fuis toutes ces choses, mon très cher ; préfère un heureux
 » repos au travail, la sécurité à la frayeur, le salut au danger.
 » Quitte des ennemis pour des amis, des étrangers pour des frères;
 » que dis-je, pour des fils, pour des serviteurs qui te chérissent,
 » qui désirent avec ardeur et depuis longtemps te posséder ! Dans
 » ton Cluny t'attend un paradis de charité, un paradis de bonheur.
 » Là fleurit l'arbre de vie, là règne la sérénité du printemps. Des
 » plantes aromatiques ont été disposées par des mains habiles ;
 » leur vue réjouira ton cœur, leur odeur charmera tes sens, leur
 » saveur rassasiera ton goût. » Pierre, au nom de sa commu-
 nauté, priait Aton de venir au monastère avant les fêtes de
 Pâques, afin de rehausser par sa présence la splendeur de cette
 solennité. ¹

Aton possédait en effet plus d'un motif pour désirer le repos
 qui lui était offert. Saint Bernard déplorant, dans une lettre à
 Innocent II, la conduite de certains évêques qui, par leur lâcheté,
 entretenaient dans leur clergé l'insubordination, les habitudes du

¹ Liv. II, ep. 50.

jeu, les excès de la table, lui demanda sa protection pour l'évêque de Troyes qui, s'étant élevé contre ces désordres, n'avait recueilli des efforts de son zèle que des calomnies et des vexations ¹. Il vit un jeune sous-diacre de noble famille se livrer aux exercices de la guerre, se marier publiquement malgré ses remontrances, et par ce scandale en engendrer d'autres semblables. Il eut durant de longues années des difficultés avec l'évêque de Soissons au sujet des limites de leurs diocèses. Ces contrariétés et d'autres encore étaient autant de causes d'amertume pour son cœur, dont la piété portée vers la contemplation n'approchait pas seulement du ciel, selon le mot de Pierre-le-Vénéral, mais allait encore au delà. Aton finit par se rendre à ces sollicitations. En 1145 il prit l'habit à Cluny, mais après sa mort il reçut, dit-on, la sépulture dans le monastère de l'Arrivour. ²

Une autre amitié que Pierre-le-Vénéral cultivait avec une sollicitude particulière était celle qui l'unissait aux religieux de la Grande-Chartreuse. Il les avait connus, étant encore jeune, à l'époque où il habitait le prieuré de Domène, qui était situé à une courte distance de leurs montagnes. Depuis cette époque, il s'était fait une habitude d'aller chaque année à la Chartreuse se délasser pendant quelques jours des soucis de son administration et se retremper dans une ferveur nouvelle. Cette amitié était partagée par d'autres illustres Clunistes. Raynald de Semur, archevêque de Lyon, et Pierre, son successeur, s'étaient montrés pleins de zèle pour l'institut des Chartreux; Mathieu d'Albano portait une vive affection au prier Guigues et à ses frères; Henri, évêque de Winchester, leur donna une part dans les bienfaits qu'il distribuait avec une munificence presque royale. ³

De tous les ordres créés dans le siècle précédent, celui des Chartreux paraissait avoir combiné avec le plus de succès les

¹ Ep. 152.

² Gall. Christ., t. VIII, p. 499.

³ Annales Ord. Cartusienis, mss. in-f° à la Bibliothèque de la ville de Grenoble, t. II, p. 368 et 383; et t. IV, p. 38 et suiv.

éléments conservateurs de la vie religieuse. Aussi, depuis sa fondation, la discipline ne s'y était pas démentie un instant. L'horreur de leurs habitations et la rigueur de leur observance éloignaient d'eux les vocations indécises et les faux frères. Saint Bernard et Pierre-le-Vénéral le considéraient comme le plus saint et le plus prudent de tous les ordres. D'autres les regardaient comme des anges s'élevant par leur vie et leurs efforts au-dessus de la terre. L'abbé de Cluny s'est plu à retracer dans son livre des Miracles leurs principales coutumes et à indiquer brièvement les causes de leur prospérité.

Le prieur de la Grande-Chartreuse, le cinquième depuis sa fondation, était alors Guigues du Chatel, issu d'une noble famille du Dauphiné¹. Les Chartreux, réduits jusque-là à une ou deux maisons, n'avaient point encore formé une congrégation; Guigues en fonda sept nouvelles qui devaient reconnaître le prieur de la Grande-Chartreuse pour leur supérieur commun et tenir des chapitres généraux. Non moins passionné pour l'étude des lettres que pour les exercices monastiques, il s'occupait, au milieu de ces solitudes sauvages et glacées, des considérations les plus hautes de la vie spirituelle. Il écrivit des traités empreints d'une calme et sereine mysticité sur la contemplation, sur la vérité et la paix, sur les avantages de la solitude, sur les quatre degrés par lesquels l'âme s'élève vers Dieu, à savoir : la lecture, la méditation, la prière, la contemplation. Il rédigea les statuts de son ordre qui, jusque-là, avait vécu d'après les conseils de saint Bruno, son fondateur, d'après les lettres de saint Jérôme et la règle de saint Benoît. Il encouragea avec une ardeur infatigable parmi ses religieux la transcription des manuscrits qui était recommandée par la règle. Écrire des livres, disait-il à un de ses prieurs, est le devoir particulier des Chartreux dans leur solitude. Il employait la perspicacité de son esprit à distinguer les ouvrages authentiques de ceux

¹ Guigues, surnommé du Chatel, né à Saint-Roman, canton de Chatillon (Drôme), prit l'habit en 1107, trois ans après fut élu prieur de la Grande-Chartreuse, mourut en 1137. Il reçut le nom de Vénéral.

qui étaient supposés. Quoiqu'un des frères fût chargé de collationner les livres traduits et de corriger les fautes qui s'y étaient glissées, Guigues les revoyait une dernière fois lui-même avec l'aide d'un ou de plusieurs de ses disciples.

Afin de former la bibliothèque de sa communauté, il recherchait de tous côtés des manuscrits et en empruntait aux Clunistes. Pierre-le-Vénéralable lui adressa les vies de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostôme, la réponse de saint Ambroise au discours de Symmaque devant le sénat. Tout en louant l'habileté oratoire de cette réponse, il trouvait, disait-il, plus de puissance dans celle que le poète Prudence avait écrite moitié en vers et moitié en prose. N'ayant point en sa possession Prosper contre Cassien, il le fait demander à Saint-Jean d'Angély et l'enverra dès qu'il l'aura reçu. Il prie Guigues de lui envoyer de son côté une copie des Éptres de saint Augustin, l'exemplaire que possédait Cluny ayant été mis en lambeaux par un ours dans une obédience où on l'avait oublié. ¹

La paix dont jouissaient ces habitants de la solitude produisait sur Pierre-le-Vénéralable une impression profonde. Elle lui faisait sentir avec tristesse la pesanteur du fardeau qu'il était condamné à porter.

« Que de fois je me suis enfui par la pensée loin de ces lieux et
 » me suis réfugié à côté de vous dans la solitude en appelant celui
 » qui doit me sauver d'une faiblesse d'esprit qui me consterne,
 » celui qui doit m'arracher du sein des tempêtes qui grondent
 » autour de moi et qui menacent de m'engloutir! Dans l'impos-
 » sibilité de réaliser un pareil désir, ayez pitié de moi, ajoutait-il
 » avec une sorte d'angoisse, en empruntant les paroles du psalmiste,
 » vous du moins qui êtes mes amis; et de même que j'arrose de
 » mes larmes cette lettre qui vous est destinée, versez les vôtres
 » à mon intention devant le miséricordieux Rédempteur. Afin que

¹ Liv. I, ep. 24. La Bibliothèque de Grenoble, qui s'est enrichie au moment de la Révolution aux dépens de celle de la Grande-Chartreuse, possède entre autres manuscrits qui en proviennent : une grande Bible sur vélin, avec miniatures, du dixième siècle, un Nouveau Testament du onzième, les Évangiles et divers livres de l'Ancien Testament du douzième.

« vous ne perdiez jamais de vue cette recommandation, je vous envoie un nouveau crucifix. Lorsque vos yeux se porteront sur lui et que vous le prierez pour le salut d'un grand nombre, vous ne pourrez m'oublier non plus dans vos saintes prières. »¹

Le pieux prieur lui répondit par des paroles qui respiraient une humilité profonde et que Pierre-le-Vénérable se plut à citer avec admiration à saint Bernard. Il s'intitulait le serviteur et le fils du seigneur et père le très révérend abbé de Cluny, l'inutile serviteur des pauvres Chartreux. « Crucifié vous-même, vous avez envoyé l'image du Crucifié à des hommes qui doivent être des crucifiés. Nous rendons grâce pour la qualité du don à la charité du donateur. Mais si la charité que vous nous témoignez apporte un grand soulagement à notre infirmité, l'humilité dont vous faites preuve cause une grande confusion à notre bassesse. Au nom de l'affection dont votre cœur brûle pour nous, indignes, nous vous demandons, quand vous daignerez nous écrire, de penser assez à notre édification pour ne pas exposer notre faiblesse à un dangereux orgueil. Nous vous demandons par-dessus tout, nous vous supplions, les genoux en terre, de ne pas estimer notre bassesse digne du nom de père. Ce sera assez, ce sera trop, si vous appelez du nom d'ami, de fils, celui qui n'est pas même digne du nom de serviteur. » Guigues présentait ensuite ses salutations aux pères et seigneurs de Cluny et à Pierre, secrétaire de la communauté, en particulier. Il réclamait leurs prières; il compatissait avec douleur aux infirmités dont était affligé le grand-prieur Arbert, ancien et familier ami des Chartreux. Il remerciait Pierre-le-Vénérable de la visite que le prieur claustral et Hugues de Crécy, chambrier, leur avaient faite récemment. A partir de cette époque, l'abbé de Cluny, touché de ses supplications, ne lui donna plus que le nom de prieur [1132].²

Un cruel évènement vint peu de temps après jeter l'effroi dans

¹ Liv. I, ep. 24.

² Guigois, Carth. prioris Opera, dans Migne, Patr. lat., t. CLIII, et Bibl. Clun., p. 653.

la communauté des Chartreux. L'hiver de 1134 fut signalé par la rigueur du froid et par l'abondance des neiges. Elles encombrèrent tellement les portes des maisons qu'hommes et animaux ne purent en sortir. Il fut impossible aux prêtres, dans une foule de lieux, de se rendre aux églises. Au bout de quelques jours, un vent plus doux étant venu à souffler, la neige fondit et il en résulta une immense inondation. Les eaux, en remplissant les maisons dans les villes et dans les bourgs, chassèrent les hommes de leurs habitations. Une énorme avalanche, se détachant du flanc des montagnes aux pieds desquelles étaient bâties les cellules des Chartreux, les engloutit à l'exception d'une seule et ensevelit six religieux et un novice. Les survivants se mirent immédiatement avec leurs serviteurs à déblayer les neiges, et au bout de douze jours ils trouvèrent un des moines nommé Ardoïn, d'origine lorraine, qui était encore vivant et qui avait conservé toute sa connaissance. Il eut le temps d'adresser quelques paroles à ses frères, il reçut leur baiser, se confessa, communia et rendit paisiblement le dernier soupir. ¹

A la nouvelle de ce triste événement, Pierre-le-Vénérable se sentit frappé de douleur. Sa première pensée fut de se mettre en route pour porter lui-même des consolations aux religieux ; mais l'abondance des neiges rendant ce voyage impossible, le vénérable abbé, qui n'avait pas, dit dom Martène, son pareil en bonté, dut se contenter de leur adresser, comme une annonce de sa venue prochaine, une lettre qui est un chef-d'œuvre d'espérance et de résignation chrétiennes.

¹ Orderic Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 250. — Les Ann. Carth., t. II, p. 398, fixent la date de cet événement à l'année 1132, ou la vingt-troisième de l'administration de Guignes, en s'appuyant sur une ancienne chronologie mss. des premiers prieurs ; d'autres auteurs à 1133. Pierre Dorland, dans sa Chronique, la fixe à la vingt-sixième année ; c'est-à-dire en 1135 ou 1136. Dans cette incertitude, nous avons cru pouvoir appliquer ici le texte d'Orderic Vital et adopter d'après lui la date de 1134.

Annales Ord. Cartusiensis, t. II, p. 399. Ce fut à la suite de ce désastre que Guignes fit abandonner à ses disciples le lieu où la plupart d'entre eux avaient été engloutis, et établit les bâtiments de la Grande-Chartreuse dans celui qu'ils occupent aujourd'hui. Id., p. 403.

« Je vous exhorte et vous conjure ; tous les frères de Cluny qui
 » sont au service du Seigneur Christ et qui compatissent du fond
 » du cœur à vos peines, vous supplient avec moi de ne point vous
 » laisser abattre par la tristesse, de ne point ajouter aux labeurs
 » qui vous accablent la douleur de la mort de ces justes ; car, à
 » considérer sainement les choses, vous devez plutôt en ressentir
 » une grande joie qu'une grande douleur. Quelle douleur en effet
 » peuvent nous causer ceux qui ont échappé à toute douleur ? Quelles
 » larmes donnerons-nous à ceux qui ne connaîtront plus désormais
 » les larmes et qui sont parvenus à cette vie dont la voix qui
 » parlait à Jean a dit : Dieu essuiera les larmes des yeux de ses
 » saints ; la mort n'existera plus, ni le deuil, ni les cris, ni la
 » douleur (Apocal. c. 21) ? Pourquoi s'affliger quand ils ont obtenu
 » ce qu'ils désiraient depuis longtemps obtenir ? N'ambitionnaient-
 » ils pas, durant leur vie, le bien que l'apôtre ambitionnait
 » lui-même quand il s'écriait : J'ai un ardent désir d'être dégagé
 » des liens du corps et d'être avec le Christ (Epist. Pauli ad
 » Philip. I. 23) ? Quel est le voyageur engagé dans un long et pénible
 » voyage, qui ne soupire après le repos et qui ne soit pressé
 » d'arriver au terme ? Quel est le laboureur endurci au travail
 » qui, après avoir enduré les frimas de l'hiver, les pluies torren-
 » tielles ou les chaleurs ardentes de l'été, se contentera d'avoir
 » labouré et ensemené sa terre et ne désirera pas récolter le fruit
 » de ses travaux ? Quel est le marchand qui, après avoir été
 » exposé sur terre et sur mer aux attaques des voleurs, assailli
 » par la crainte et la défiance, souvent blessé ou meurtri, ne sou-
 » haitera pas avec ardeur la fin de ces maux et ne voudra jouir,
 » au sein de sa patrie et de sa famille, des richesses qu'il a
 » amassées ?

» Si vous avez sujet de vous affliger, c'est d'être encore soumis
 » au travail, tandis qu'eux se reposent ; c'est d'être encore hale-
 » tants dans votre course, tandis que la leur est terminée ; c'est
 » de combattre encore au fort de la mêlée, tandis qu'ils tiennent
 » déjà à la main les palmes de la victoire. Mais une consolation
 » bien naturelle se présente ; l'événement qui leur a procuré la

» gloire céleste augmentera votre propre couronne ; le chemin qui
 » les a conduits aux splendeurs éternelles vous conduira vous-mêmes
 » plus haut, parce que vous aurez expié vos fautes plus longtemps
 » et plus durement encore. Leur mort a transpercé vos cœurs
 » comme d'un glaive et vous avez éprouvé toutes les douleurs de
 » la mort sans la mort même. Vous l'avez ressentie avec plus
 » d'amertume que si vous aviez été frappés du même coup. Le
 » Seigneur a permis que vous fussiez ainsi éprouvés afin de
 » faire paraître à la fois votre force et votre faiblesse. Il veut par
 » l'une donner un exemple au monde et par l'autre fortifier les
 » faibles. » ¹

Guigues survécut trois années à cette catastrophe. Pierre-le-Vénéral continua ses visites à la Grande-Chartreuse. Son ame, disait-il, s'enflammait aux étincelles qui s'échappaient des lèvres du pieux prieur et oubliait les choses de la terre. Il prêta à Anthelme de Chignin, son second successeur, des manuscrits afin de faciliter l'accroissement de leur bibliothèque. Il y faisait participer la petite Chartreuse de Majorève, et, en déplorant la multiplicité de ses travaux qui l'empêchaient de visiter leurs montagnes aussi souvent qu'il en éprouvait le désir, il promettait à son prieur de ne pas l'oublier dans son prochain voyage. Il fit remise aux frères de la Chartreuse de Portes d'un cens qu'ils devaient à Cluny. « Plus ils sont étroitement attachés au service de Dieu, disait-il, plus nous devons montrer de zèle pour leur assurer la paix. » Il ne cessait de leur envoyer, avec sa générosité habituelle, toutes sortes de secours et de provisions [1137-1143]. ²

Il prit leur défense dans une circonstance difficile. En 1149, Natalis, moine de la Chartreuse de Portes, fut élu évêque de Grenoble en remplacement de Hugues, ancien Chartreux lui-même, qui avait été élevé à l'archevêché de Vienne. Cette nomination, qui n'était pas la première de ce genre et qui devait être suivie

¹ Liv. II, ep. 12.

² Liv. IV, ep. 38; liv. VI, ep. 23 et 24. — Ann. Carth., t. III, p. 42 et suiv. Anthelme était fils du seigneur de Chignin, près Chambéry.

d'une foule d'autres, occasionna des dissidences entre les différentes Chartreuses. Trois se prononcèrent pour qu'il y fût donné suite; quatre s'opposèrent à ce que l'élu reçût la consécration épiscopale. La paix des solitaires qui, jusqu'à cette époque, avait été complète, fut obscurcie d'un nuage passager. Nous en ignorons les véritables causes, car la charité de Pierre-le-Vénéral et celle des Chartreux n'a pas cru devoir consigner par écrit les reproches que l'on adressait à Natalis. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Cluny se fit leur avocat auprès d'Eugène III et témoigna pour eux une admiration sans bornes. « Ils sont grands, disait-il, il faut » les aimer, il faut s'attacher à eux étroitement. Depuis trente » ans que je les connais, je regarde leur institut comme le plus » parfait de tous et je ne crois pas me tromper. » Mais, ne voulant pas exposer dans sa lettre les motifs de cette dissidence, il chargeait Arnald, un de ses religieux, de les faire connaître de vive voix au pape. ¹

La question étant restée indécise pendant près d'une année, quelques frères osèrent quitter sans permission leur Chartreuse et se présenter devant Eugène III pour appuyer l'élection de Natalis. Le pape l'ayant réprouvée, ils revinrent couverts de confusion, et le prieur Anthelme refusa de les recevoir avant qu'ils eussent fait pénitence de leur faute. Mais ils en ajoutèrent une seconde à la première en allant de nouveau s'excuser auprès d'Eugène III. Ce scandale, donné par l'ordre le plus rigoureux et peut-être le plus saint du monde chrétien, excita l'indignation de saint Bernard. « Ils sont venus à vous sous des peaux de brebis, » écrivit-il à son disciple; vous avez été trompé par l'apparence » de leur saint habit. Qu'y a-t-il de surprenant; vous êtes un » homme, vous aussi! » Il se plaignit hautement au pontife de cette violation des statuts de l'ordre et il accusa le prieur Anthelme de les laisser tomber en mépris. Eugène, ne partageant pas la sévérité de l'abbé de Clairvaux, renvoya les Chartreux sans leur imposer de pénitence. Placé entre les reproches de saint

¹ Ann. Carth., t. III, p. 355. — Petri Ven., liv. VI, ép. 12.

Bernard et la tolérance du pontife, Anthelme se retira en 1151 à la chartreuse de Portes. Il en fut nommé prieur, abdiqua cette nouvelle dignité et fut élevé, en 1163, à l'évêché de Belley. ¹

Vers la fin de sa carrière nous retrouvons Pierre-le-Vénéralé fidèle à son amitié pour les Chartreux. Un petit nombre d'entre eux, tels que Pierre de Gap et Gaufrroi, avaient vieilli dans cette vie austère; la mort avait emporté les autres. Mais, par une circonstance providentielle, c'était un ancien élève de Cluny qui remplissait en ce moment les fonctions de prieur de la Grande-Chartreuse. Basile, Bourguignon d'origine, troisième successeur de Guigues, avait été dès sa jeunesse connu de Pierre-le-Vénéralé. Animé d'une vocation précoce pour la vie religieuse, il faisait de fréquentes visites à Cluny, et il demanda d'y être admis pendant quelque temps afin d'y faire l'apprentissage de la régularité cénobitique. Pierre-le-Vénéralé l'entoura d'une affection paternelle, et Basile avait conservé une vive reconnaissance des conseils spirituels et des plans d'étude qu'il lui avait donnés. « Pauvre et » dénué de tout, disait-il, au lieu de me dédaigner, vous m'avez » réchauffé sur votre sein et formé par de pieuses études au joug » salutaire de la religion. La discipline de Cluny, l'exemple de » cette communauté aimable et digne de respect, m'a toujours » soutenu et me soutient encore aujourd'hui dans mes efforts vers » le bien. Quel spectacle plein de grandeur, qu'il n'a pas été donné » à tous de contempler, et dont j'ai eu le bonheur d'être témoin, » que cette discipline sévère et solennelle, dans le chœur, au » réfectoire, dans le cloître, dans le dortoir et les autres parties » du monastère! » Entraîné vers un genre de vie plus austère que l'observance bénédictine, Basile, en quittant Cluny, était entré

¹ Ann. Carth., t. III, p. 410 à 422. — S. Bernardi, ep. 270. — Mabillon, dans une note à la lettre que nous venons de citer, attribue au voyage des Chartreux à Rome une autre cause. Anthelme ayant voulu introduire des réformes dans son ordre, quelques frères cherchèrent à s'y opposer. Chassés par lui de leurs monastères, ils allèrent trouver Eugène III qui les renvoya absous.

parmi les Chartreux. Prieur durant vingt-trois ans, il se recommanda par sa sainteté, par la sagesse de son administration, par ses écrits, par le soin qu'il prit d'accroître la bibliothèque. ¹

En 1150, Pierre, se rendant en Italie auprès d'Eugène III, se détourna de son chemin afin de rendre visite à Basile. Mais les neiges qui couvraient les Alpes du Dauphiné, fermant l'accès de la Grande-Chartreuse, il dut renoncer à son projet. Il se contenta de lui écrire deux lettres, l'une du prieuré clunisien d'Herbeis, qui ne lui parvint pas, l'autre du sein même des Alpes. Il lui rappelait les jours qu'il avait passés à Cluny, l'amitié qu'il lui avait témoignée, les vertus qu'il y avait montrées et qui l'avaient conduit à un genre de vie plus parfait. Il lui demandait ses prières et celles de ses frères pour conjurer les périls qui menaçaient son voyage dans cette rude saison de l'hiver. ²

Il voulut enfin, avant de mourir, resserrer, par un lien qui devait se prolonger après lui, l'amitié existant entre les deux ordres, et il établit entre eux une association de prières. Le chapitre de Cluny décida qu'à la mort d'un frère chartreux un office funèbre et une messe seraient chantés pour le repos de son âme ; que tous les religieux prêtres diraient une messe particulière ; que les religieux non prêtres réciteraient sept psaumes ou sept fois le *Miserere* ; qu'on célébrerait un office et une messe dans les prieurés, et que les noms des Chartreux défunts seraient inscrits au nécrologe à la suite de ceux des religieux de Cluny. De son côté, le chapitre des Chartreux, en reconnaissance des nombreux bienfaits par lesquels Pierre et ses moines étaient venus en aide à leur pauvreté, institua, dans toutes les maisons de l'ordre, son anniversaire, semblable à celui des prieurs ; un office commémoratif annuel pour les moines de Cluny ; pour chaque Clunisien défunt, autant de messes particulières qu'il y avait de prêtres, la récitation du psautier par les frères laïcs, trois cents oraisons

¹ Liv. VI, ép. 40, 41. — D. Rivet, t. XIII, p. 579. Basile mourut en 1173 ou 1174.

² Liv. VI, ép. 40. — Ann. Carth., t. III, p. 457.

dominicales par les convers et les serviteurs ¹. Mais Pierre-le-Vénérable ne se contenta pas d'aimer et d'admirer les Chartreux ; il chercha encore à les imiter, et nous le verrons faire aux portes de Cluny un essai de vie érémitique et cénobitique qui se rapprochait de leur institut.

¹ Migne, *Patrologie*, t. CLXXIX, p. 478. — D. Martène, *Thesaur. Anecdot.*, t. IV, p. 1242. — *Ann. Carth.*, t. IV, p. 38.

CHAPITRE IX.

Relations de Pierre-le-Vénéral avec l'Angleterre. — Henri de Blois, évêque de Winchester. — Voyage de Pierre-le-Vénéral en Espagne. — Alonzo VIII, roi de Castille. — L'ordre de Cîteaux dans la Péninsule. — Relations de Pierre-le-Vénéral avec la Palestine. — Sigurd, roi de Norwège. — Pontificats de Célestin II et Lucius II. — Eugène III. — Voyage de Pierre-le-Vénéral à Rome. — Épidémie à Cluny. — Roger I^{er}, roi de Sicile.

Le respect porté à la puissance de Cluny était plus considérable peut-être à l'étranger qu'en France. Ses abbayes et ses prieurés passaient pour des foyers de lumières et de bonnes œuvres, ses religieux pour les messagers de la civilisation. L'Angleterre, l'Espagne, la Palestine, avaient les yeux tournés sur ce grand flambeau de l'Occident et cherchaient à s'éclairer à ses clartés. Cluny était avec Rome un des centres du monde chrétien.

En 1135, mourut après un long règne Henri I^{er}, roi d'Angleterre. Tout mauvais prince qu'il avait été, il fut regretté par les moines. Les bienfaits dont il combla les monastères de la Grande-Bretagne, de Normandie, de France, n'excusaient pas ses fautes, mais semblaient en être une expiation méritoire. Ils atténuèrent en partie sa cupidité, son avarice et sa cruauté. Il avait usurpé la couronne au préjudice de son frère aîné Robert Courte-Heuse; il l'avait tenu prisonnier pendant vingt-huit ans, fait aveugler et laissé périr dans son cachot; il avait vendu les bénéfices ecclésiastiques, confisqué comme biens de la couronne de vastes étendues de terres appartenant à des particuliers, accablé le clergé et le peuple d'impôts et d'amendes afin de remplir le trésor royal; il avait tiré des plus légères offenses une vengeance terrible. Mais il fit régner l'ordre et la paix dans ses États; il força ses ennemis, Anglo-Saxons, Normands, Français, à baisser la tête, et les divisions qui suivirent sa mort portèrent les regrets jusqu'à l'exagération. « Monarque invincible, illustre héros, dit Orderic Vital, il gouverna des peuples nombreux sous des lois équitables. Hélas!

« il a perdu la vie, et sa mort cause un deuil général. Nul prince
 « dans l'univers ne fut meilleur que lui, à une époque où le
 « monde entier éprouve la fureur de forfaits sans mesure. Il fut
 « au rang de tous les bons rois; c'est ce qu'attestent ses actions
 « éclatantes. Puisse ce protecteur de l'Église, ce tranquille ami
 « de la paix vivre pendant l'éternité avec le Christ, monarque des
 « cieux ! »¹

L'abbaye bourguignonne, sans parler des prieurés d'Angleterre, reçut une part dans ses bienfaits. En 1131, quatre ans avant d'aller prendre sa sépulture dans l'abbaye de Reading, se trouvant à Rouen en présence d'Innocent II, de huit cardinaux, des archevêques de Rouen, de Tarragone, des évêques de Lisieux, de Riez, de saint Bernard, de Suger, de prélats et de seigneurs anglais, il fit donation à Cluny d'un cens annuel de soixante marcs sur les revenus de la ville de Londres et de quarante marcs sur ceux de la ville de Lincoln. Cette somme devait être apportée chaque année, à l'époque de la Saint-Michel, à la Cour de l'Échiquier, par les fermiers préposés à la perception de ses revenus, et versée entre les mains d'un envoyé de l'abbé de Cluny. Le roi fit confirmer cette donation par les archevêques de Cantorbéry, d'York, par les évêques de Salisbury, Lincoln, Londres et Winchester.²

Pierre-le-Vénération traça le récit de sa mort à sa sœur Adèle, comtesse de Blois, qui lui témoigna le désir d'obtenir quelques détails à ce sujet. La pieuse princesse, veuve de son époux, libre de la tutelle de ses enfants, avait reçu à Marcigny l'habit religieux des mains de Pierre-le-Vénération. Elle se montrait aussi fervente

¹ Ord. Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 463.

² Chartes et Diplômes, t. LV, p. 50. — Labbe, Conciles, t. X, p. 962. — Ann. Bened., t. VI, p. 254. Les shérifs des comtés percevaient les revenus des villes, soit comme officiers de la couronne, soit comme fermiers. Ils les versaient, à Pâques ou à la Saint-Michel, à la cour de l'Échiquier composée de prélats, de barons, quelquefois présidée par le roi. Cette cour examinait leurs comptes. Les shérifs faisaient certains paiements pour le service public. La charte ci-dessus rappelle ce système d'administration. V. L. Delisle, Des Revenus publics en Normandie, Bibl. de l'école des Chartes, 2^e série, t. V, p. 269.

dans le cloître qu'elle avait été ferme et courageuse dans le monde.

« Si nous ne vous avons rien écrit jusqu'ici au sujet de la mort
 » de notre cher seigneur le roi d'Angleterre, la cause en est à
 » notre chagrin et à la répugnance que nous éprouvions à vous
 » annoncer le premier un si grand malheur. Mais, puisqu'il vous
 » a plu d'apprendre ce que nous pouvions connaître nous-même,
 » sachez que nous ne savons rien autre chose, si ce n'est qu'il fut
 » retenu au lit pendant huit jours dans un village près de Rouen, que
 » le seigneur archevêque n'a pas quitté son chevet, et que, fortifié
 » par lui de tous les sacrements de l'Église, après avoir fait une
 » sincère confession dans un excellent esprit de pénitence, il a
 » quitté ce monde le quatre des nones de décembre. Son corps a
 » été transporté, selon son intention, à Rouen, puis conduit par
 » le comte Robert à Reading pour y être enseveli ¹. La Normandie
 » tout entière est déjà la proie des guerres civiles et extérieures.
 » Touchant l'état du royaume au-delà des mers, nous ne con-
 » naissons rien de certain; car ceux qui nous ont appris ces
 » nouvelles se sont enfuis en toute hâte de Rouen. Nous avons
 » cependant envoyé déjà deux courriers, l'un au seigneur évêque
 » de Rouen, l'autre au seigneur évêque de Winchester, afin qu'ils
 » nous rapportent promptement ce qu'ils ont appris. Pour le salut
 » éternel du roi défunt, nous avons établi à Cluny des prières
 » plus grandes qu'il n'en a jamais été établi pour personne. Ce
 » que vous-même devez faire pour lui, il est superflu, ce semble,
 » de vous l'indiquer. » ²

Une légende racontée dans l'abbaye de Cluny montre combien, aux yeux des moines, ce prince vicieux et cruel avait besoin de prières et de bonnes œuvres pour obtenir le pardon de Dieu. Il apparut un jour à un de ses chevaliers, monté sur un grand cheval noir et suivi d'une nombreuse escorte. « J'aurais été condamné à la

¹ Robert, comte de Gloucester, fils naturel de Henri I^{er}. *Corpus ejus, cerebro et intestinis ejectis, salitum, corisque insutum, a Northmannis in Anglia delatum et apud Radingum in monasterio cujus ipse devotus fundator, largusque ditator extiterat, sepultum est.* (Guillaume de Neubridge.)

² Liv. I, ép. 15.

mort éternelle, lui dit-il, si le seigneur Pierre, abbé de Cluny, ne me fût venu en aide avec ses moines. Mais leur secours m'est encore grandement nécessaire. C'est pourquoi je te conjure de courir au monastère de Saint-Pancrace de Lewes et d'annoncer aux religieux ce que tu as vu, afin qu'ils supplient au plus vite leur père et mon ami l'abbé de Cluny de ne pas suspendre leurs prières, jusqu'à ce que je vienne moi-même leur rendre grâce. » A la réception de ce message, Pierre-le-Vénérable ordonna de redoubler, dans les maisons de l'ordre, les aumônes, les messes, les tricenaires, les œuvres pieuses. On les continua jusqu'à ce que le roi, apparaissant lui-même à l'abbé, lui dit : c'est assez, et lui rendit grâce de sa délivrance. ¹

La succession des femmes à la royauté, admise en différents pays comme une conséquence naturelle de la possession de la terre, éprouvait des difficultés à s'établir en Normandie et en Angleterre, pays nouvellement conquis et qui demandaient une main ferme pour être maintenus dans l'obéissance. Henri I^{er}, n'ayant pas eu de fils légitime de ses deux mariages, avait fait couronner d'avance comme son héritière sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V. Afin de la protéger contre les barons qui désapprouvaient ce projet, il l'avait mariée malgré elle à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, prince courageux et vaillant. Il avait en même temps porté une affection paternelle à son propre neveu, Étienne, comte de Boulogne, troisième fils de sa sœur Adèle et d'Étienne dit le Sage, comte de Blois. Il espérait, en le comblant d'honneurs, en l'enrichissant de vastes domaines en Angleterre et en Normandie, créer un soutien au nouveau règne; mais il ne fit que lui créer un rival. Après la mort de Henri, les évêques et les barons, se déliant de leur serment de fidélité envers Mathilde, déclarèrent qu'il était honteux à des chrétiens d'obéir à une femme, élurent Étienne et le firent sacrer par l'archevêque de Cantorbéry.

Petit-fils par sa mère de Guillaume-le-Conquérant, Étienne accrut sa popularité auprès du clergé en jurant de ne pas retenir les

¹ Rodulfii monachi, Vita Petri Ven., c. XIII.

abbayes et les évêchés vacants et en produisant une lettre d'Innocent II qui confirmait son élection. Il gagna les seigneurs en promettant de leur restituer les forêts que Henri, passionné pour la chasse, avait annexées au domaine royal, en leur rendant le droit de chasser librement sur leurs propres terres, en renonçant aux lois oppressives portées par ses prédécesseurs.

En effet, aussitôt après la mort de Henri des désordres avaient éclaté en Normandie et en Angleterre. Les querelles privées et les meurtres s'étaient renouvelés, le peuple s'était jeté sur les forêts royales pour les détruire, le brigandage menaçait les monastères d'une ruine prochaine. « L'ordre des moines, dit Orderic Vital, » s'efforça par ses supplications et par ses pleurs d'obtenir de la » sagesse suprême le pardon de tant d'attentats. O Christ ! donnez- » nous un chef qui chérisse la paix et l'équité et qui serve de » garde à votre peuple ; frappez des verges de votre justice le » dos des orgueilleux, afin que les fidèles puissent vous servir en » sécurité ! »¹

Le principal instrument de l'élévation d'Étienne était son frère puiné, Henri, évêque de Winchester, qui avait gagné à sa cause les habitants de cette ville et une partie des évêques. Leur mère, Adèle, fille du Conquérant, dans la crainte, disait-elle, de paraître n'avoir mis des enfants au monde que pour leur procurer les honneurs du siècle, fit prendre à Henri l'habit monastique dans l'abbaye de Cluny². Il y passa une partie de sa jeunesse. Henri I^{er}, son oncle, l'attira en Angleterre et lui prodigua autant de faveurs qu'à son frère Étienne. Il lui donna l'abbaye de Glastonbury, et le fit élever, en

¹ Lingard, *Hist. of England*, t. II, p. 345. — Ord. Vital, t. IV, p. 404.

² Étienne-Henri, dit le Sage, comte de Meaux et de Brie, puis de Blois et de Chartres, mort en 1102, laissa d'Adèle son épouse : Guillaume, comte de Chartres, déshérité ; Thibaud-le-Grand, comte de Blois, de Chartres, de Brie, de Troyes et de Champagne ; Étienne, comte de Mortain et de Boulogne, roi d'Angleterre ; Henri, évêque de Winchester ; Eudes ou Humbert mort jeune ; Philippe, évêque de Châlons ; Mahaud, épouse de Richard, comte de Chester ; Lithuise-Adèle, épouse de Milon III de Montlhéry, seigneur de Bray-sur-Seine et vicomte de Troyes ; Alix, épouse de Renaud III, comte de Joigny ; Éléonore, épouse de Raoul-le-Vaillant, comte de Vermandois.

1129, à l'évêché de Winchester. A partir de ce moment, Henri se trouva le prélat le plus puissant du royaume. Ses richesses, dit un contemporain, étaient immenses. Il n'épargna pas les bienfaits à son Église qu'il voulait placer à la tête des autres Églises d'Angleterre, et aux moines qu'il regardait comme des frères. Il s'attira par là l'admiration des uns et la haine des autres.

Il ne lui manquait pour satisfaire son ambition que d'occuper un siège plus important. Aussi, l'archevêché de Cantorbéry, qui était considéré comme le patriarcat de la Grande-Bretagne, s'étant trouvé vacant en 1136, Henri l'obtint sans difficulté. Mais son élection fut annulée par Innocent II, parce qu'elle avait été faite sans son consentement. Elle se renouvela deux ans plus tard au profit de Thibaud, abbé du Bec. Le titre de légat apostolique, conféré par Innocent II, le don du pallium par Lucius II, consolèrent Henri de la perte du siège de Cantorbéry, et s'il ne posséda point le titre de primate, il s'efforça d'en posséder l'influence.

Son autorité sur le clergé anglo-normand apparut d'une manière éclatante, lorsque Étienne jeta en prison Roger, évêque de Salisbury, ancien ministre de Henri I^{er}, Alexandre, évêque de Lincoln, et qu'il confisqua leurs villes et leurs châteaux, sous prétexte que leur dévouement à sa personne cachait une trahison au profit de sa sœur Mathilde qui se préparait à descendre en Angleterre pour lui disputer la couronne. Henri prit énergiquement la défense des évêques persécutés. Il invita le roi en public et en particulier à réparer ses injustices; il le cita devant un synode assemblé à Winchester sous sa présidence. Étienne ayant refusé de comparaître et déniaut aux évêques le droit de censurer ses actes, Henri, d'accord avec ses collègues, engagea Mathilde à revendiquer un trône dont son frère se montrait de plus en plus indigne [1139].

La perte de la bataille de Lincoln livra Étienne aux mains de Mathilde qui le fit enfermer dans la tour de Bristol. Elle envoya des messagers à l'évêque de Winchester pour lui demander une entrevue. Elle lui promit que, s'il consentait à la proclamer reine,

elle lui donnerait la présidence de son conseil et lui confierait la nomination aux abbayes et aux évêchés vacants. Le lendemain Henri la conduisit en procession avec des évêques, des moines, des prêtres, dans son église cathédrale. Là, montant sur les degrés de l'autel, il bénit solennellement ceux qui lui porteraient aide et obéissance, et maudit ceux qui lui opposeraient résistance. Son exemple fut suivi quelques jours après par l'archevêque de Cantorbéry et par d'autres prélats. Dans un concile convoqué pour approuver l'élévation de Mathilde au trône, il traça un habile tableau de la tranquillité dont Henri I^{er} avait fait jouir l'Angleterre, des désordres que le turbulent Étienne avait suscités, et conclut à la nécessité de jurer obéissance à la nouvelle reine. « Dieu, dit-il, » a prononcé son jugement sur mon frère, le royaume ne doit pas » souffrir par la faute du roi. Au nom du clergé, à qui appartient » principalement le droit d'élire et de consacrer les rois, je déclare » Mathilde, fille de Henri I^{er}, souveraine d'Angleterre et de » Normandie. »

Mais cette reine imprudente perdit bientôt par sa faute les succès qu'elle devait au zèle de ses amis et de l'évêque de Winchester. Hautaine et vindicative, elle s'abandonna à l'enivrement de la fortune. Elle s'aliéna ses partisans par des manières arrogantes; elle exaspéra ses ennemis par des persécutions. Elle frappa de taxes onéreuses les bourgeois de Londres dont l'opinion était encore hésitante, pour les punir de leur attachement à Étienne. Mathilde de Boulogne, épouse du monarque expulsé, parut avec un corps de cavalerie au sud de la cité; les habitants coururent aux armes, lui ouvrirent leurs portes, et Mathilde d'Anjou n'eut que le temps de s'élancer sur un cheval et de se réfugier par une prompte fuite à Oxford, en compagnie de quelques amis. Elle soupçonna de l'abandonner dans ses revers l'évêque de Winchester qui, fatigué de son arrogance, avait eu une entrevue avec sa rivale. Elle lui envoya l'ordre de se rendre à sa cour, et, n'ayant obtenu qu'une réponse évasive, elle résolut de le surprendre dans Winchester. Henri s'échappa par une porte tandis qu'elle entrait par une autre. Elle mit le siège devant son palais épiscopal et devant une forteresse

qu'il avait construite au milieu de la cité. Henri fit appel à l'ancienne reine et aux habitants de Londres. Winchester, disputé pendant six semaines entre les deux partis, devint la proie du pillage et de l'incendie. Mathilde d'Anjou ayant été obligée d'accorder la liberté du roi déchu, afin d'obtenir celle du comte de Gloucester, bâtard de Henri 1^{er}, son principal appui, les hostilités devinrent plus furieuses que jamais. Henri, qui avait soutenu successivement les deux partis, se trouvait plus que personne dans une position embarrassante. Il chercha à justifier sa conduite devant un synode réuni à Westminster. Il produisit une lettre véritable ou prétendue du pape Innocent II qui lui intimait l'ordre d'employer tous ses efforts pour la délivrance de son frère Étienne. Il avoua qu'il s'était rallié à Mathilde d'Anjou non par affection, mais par nécessité. Maintenant qu'elle avait violé les promesses jurées, qu'elle avait cherché à le priver lui-même de la liberté et de la vie, il engageait le clergé à lui résister, à excommunier ses adhérents, à reconnaître pour roi Étienne que la main de Dieu ramenait sur le trône. L'Angleterre fut encore pendant dix années le théâtre d'une guerre affreuse. Elle se termina par un traité ménagé par l'archevêque de Cantorbéry et par l'évêque de Winchester. Il était stipulé qu'Étienne conserverait la couronne pendant sa vie, et qu'elle reviendrait après sa mort à Henri Plantagenet, fils de Mathilde d'Anjou, qui fut reconnu pour son successeur. ¹

L'évêque de Winchester, au milieu de ces luttes intestines, avait formé le projet de rendre son siège épiscopal indépendant de celui de Cantorbéry, de le convertir en archevêché avec sept suffragants et d'y attacher la dignité métropolitaine. Le pape Lucius II s'était montré favorable à ce projet, mais sa mort le fit échouer et laissa Henri exposé à l'inimitié d'une partie du clergé anglais. L'évêque de Worcester écrivit un pamphlet contre lui; saint Bernard appuya à Rome les plaintes de ses ennemis; Eugène III, sur la demande de l'archevêque Thibaud, lui enleva les fonctions de légat dont il avait parfois abusé dans des pensées d'ambition et d'une manière

¹ Lingard, t. II, p. 358.

arbitraire. L'avènement du fils de Mathilde d'Anjou porta un dernier coup à son prestige, en l'obligeant à fuir l'Angleterre et à venir demander un asile en France, où nous le retrouverons à côté de Pierre-le-Vénéral. ¹

L'autorité de l'évêque de Winchester servit puissamment en Angleterre les intérêts de Cluny. Il se montra dévoué à un ordre auquel il devait en partie son élévation. Ce fut probablement à sa prière que Henri I^{er} établit le cens dont nous avons parlé; ce fut à sa demande et dans son palais qu'Étienne, la première année de son règne, l'assigna par une conversion avantageuse à l'abbaye, non plus sur le trésor royal, mais sur les revenus de la terre et du manoir de Ledcumb qu'il abandonna en toute propriété à Cluny ². Ce fut encore d'après les conseils de Henri qu'en 1146 il donna aux moines son manoir de Feversham, dans le comté de Kent, afin d'y établir une abbaye où l'on prierait pour lui et pour son épouse. Pierre-le-Vénéral envoya douze religieux destinés à former, sous la conduite de Clarembaud, prieur de Bermondsey, ancien moine de la Charité, le noyau de la communauté nouvelle. Étienne, ayant demandé que sa royale fondation fût placée sous le même régime de liberté que Reading, Pierre-le-Vénéral dispensa Clarembaud et ses religieux de toute obéissance envers Cluny. Le prieur de la Charité, à qui était soumis Bermondsey, accorda la même exemption. ³

¹ Wharton, *Anglia sacra*, t. I, p. 282, 285, 301. — Mathieu Paris, trad. p. Huillard Bréholles, t. I, p. 293, 330. *Novum quoddam monastrum, ex integro et corrupto compositum, scilicet monachus et miles*, dit en parlant de lui Henri de Huntingdon, Migne, *Patrol. lat.*, t. CXCIV, p. 988. *Quid dicam de domino Vintoniensi*, dit à son tour saint Bernard à Eugène III, à propos de sa querelle avec l'archevêque de Cantorbéry, *opera quæ ipse facit perhibent de eo*. Ep. 238. *Homo multæ in regno potentia, callidus et pecuniosus supra modum*, selon l'historien Guillaume de Neubridge. Voy. D. Rivet, *Hist. litt. de Fr.*, t. XIII, p. 241. — *Ann. Bened.*, t. VI, *passim*. — Lingard, *History of England*, t. II, p. 346 à 363. — Bonnechose, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 287 à 300.

² Migne, *Opera Petri Vener.*, p. 1063. *Ledcumb Regis*, au comté de Berks, est aujourd'hui un bourg de 700 ames.

³ *Monasticon Anglicanum*, in-fo, 1655, t. I, p. 689.

Les destinées de Saint-Sauveur de Feversham suivirent, mais de loin, celles de sa sœur aînée. Une ville se forma autour de l'abbaye, mais dans des proportions plus restreintes. Située, non plus comme Reading au centre des cités populeuses de l'Angleterre, mais près des bords de la mer du Nord, entre Cantorbéry et Londres, elle se trouvait à l'écart des communications qui existaient à cette époque dans l'intérieur du royaume et qui plus tard s'établirent par l'embouchure de la Tamise. Elle resta pendant plusieurs siècles occupée uniquement par ses moines et par une population de pauvres pêcheurs. Après un règne de dix-neuf ans, qui fut, dit Henri d'Huntingdon, très pénible et très malheureux, Étienne y reçut la sépulture à côté de son fils Eustache qui était mort avant lui [1154].¹

Pierre-le-Vénérable fit un voyage en Angleterre avant l'avènement d'Étienne, alors que l'évêque de Winchester n'avait pas encore compromis son autorité et encouru la disgrâce du souverain Pontife. Il s'efforça de raviver cette amitié qui devait être si utile aux religieux de son ordre, et, à partir de ce moment, il ne cessa de l'entretenir par une correspondance assidue. Rien de plus adroit que les précautions, rien de plus animé que le ton de sa première lettre à Henri, lettre dans laquelle, redoutant de paraître courtisan ou chagrin, il s'efforce de renouer leurs relations après un long oubli, et éloigne quelques nuages qui s'étaient élevés entre eux.

Henri s'étant montré généreux envers l'abbaye de Waverley, première fondation cistercienne en Angleterre due à Guillaume Giffard, son prédécesseur, l'abbé de Cluny parut craindre un instant que l'évêque de Winchester portât ses bienfaits du côté de cet ordre, qui construisait en ce moment de nombreuses maisons dans ce pays. Aussi le supplia-t-il d'être le père, le recteur, l'abbé, l'évêque de la famille clunisienne. Un silence trop prolongé le priva-t-il de ses nouvelles, il se hâta de lui envoyer messagers sur messagers, afin de

¹ Feversham, qui a conservé son ancienne église et des restes de l'abbaye du roi Étienne, est aujourd'hui une ville de 5,000 habitants.

prévenir un refroidissement. Il le met soigneusement en garde contre les propos de certains moines malveillants qui cherchaient à semer entre eux la zizanie. Il se plaint de ne pouvoir compter sur l'exactitude des religieux envoyés d'Angleterre en France. Ils ont, dit-il, l'habitude de venir à Marcigny, ils s'arrêtent à Lyon, ils pénètrent dans le Midi, ils se promènent au loin et de tous côtés; mais ils évitent Cluny comme les navigateurs évitent les cavernes de Scylla rugissant et les écueils dangereux. Au lieu de confier sa réponse à ces religieux d'humeur vagabonde qui redoutaient le spectacle de la régularité des frères de Cluny, il le prie de la confier au messager qu'il lui envoie.

Les libéralités de l'évêque de Winchester ne laissèrent bientôt aucun doute à Pierre-le-Vénéral sur son dévouement. Henri combla d'honneurs et de dons un des frères de Pierre qui s'était rendu en Angleterre. Il envoya avec une magnificence royale à la basilique de Cluny des vases sacrés, afin de remplacer ceux qui avaient été enlevés par une cause restée inconnue. Ses messagers apportèrent des sommes d'argent considérables, des ornements précieux. Plusieurs dépendances clunisiennes eurent part à ses générosités. Pierre-le-Vénéral institua dans toutes les maisons de l'ordre sa commémoration spéciale. En lui annonçant la mort de sa mère Raingarde, il demanda pour elle la célébration d'un tricenaire dans les églises de son diocèse et une réfection pour les pauvres, à l'instar de ce qui se pratiquait à Cluny. Un jour, il lui révéla un désir qui l'obsédait, qu'il voulait mais qu'il n'osait révéler. Il le supplia de couronner ses bienfaits par un bienfait suprême, par la promesse de choisir sa sépulture à Cluny, dans le lieu où ses vœux monastiques lui avaient ouvert la carrière du sacerdoce, où des prières ferventes ne cesseraient de s'élever au ciel pour le repos de son âme. Lorsque la guerre intestine qui agitait l'Angleterre compromettait la tranquillité de ce puissant protecteur, il l'engagea à le tenir au courant de l'état du royaume, de sa propre situation, de sa santé; à lui dire si les maisons de l'ordre jouissaient de la paix, quel était le genre de vie des religieux, leur réputation dans le pays. Tous nos intérêts, ajoutait-il,

reposent en grande partie sur vous ; c'est principalement de vous, après Dieu, que nous attendons du secours.

Dans les moments de gêne où se trouva Marcigny, il n'hésita pas à implorer sa charité, comme il l'avait fait pour Cluny. « C'est là, » dit-il, que ma mère et la vôtre ont mené une vie sainte, ont fait » une heureuse mort, ont reçu une sépulture bienheureuse. Ah ! » je vous en supplie, vénérez et chérissez toujours cette maison, » ayez-la sans cesse présente à vos yeux ; veuillez recevoir, écouter, » exaucer avec votre bonté accoutumée le frère porteur des pré- » sentes, que ces servantes de Dieu envoient dans vos contrées. » Puisse Dieu tout-puissant, puisse le Sauveur miséricordieux, que » nous intercédons de toutes nos forces, changer vos tempêtes en » une brise légère et apaiser les flots agités. » Mais, tout en faisant des vœux pour la paix de l'Angleterre, Pierre-le-Vénérable, avec sa prudence habituelle, se garda d'exprimer un avis sur la rivalité d'Étienne et de Mathilde. Il craignait, en prenant parti dans cette lutte, de compromettre inutilement l'intérêt de ses prieurés ; il garda le silence que lui imposait l'étendue de sa responsabilité. ¹

En 1141, Pierre-le-Vénérable partit pour l'Espagne, afin de visiter les maisons de son ordre. Il recommanda ses abbayes et ses prieurés de France à Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, dont il avait fait la connaissance à la Grande-Chartreuse et qui lui avait inspiré l'affection et le respect par sa sainteté, sa prudence et la sûreté de ses relations : « Disposez de Cluny, lui » disait-il, non comme légat, mais comme abbé de Cluny. Là où » vous êtes je ne me crois pas absent ; là où je suis vous êtes » présent aussi. » ²

Alonzo I^{er} le Batailleur, roi d'Aragon, de Navarre et de Castille, avait fait sur les Almoravides de glorieuses conquêtes qui semblaient présager dans un prochain avenir l'expulsion des musulmans du sol de la Péninsule. Mais ce prince qui livra, dit-on, vingt-neuf

¹ Petri Ven., liv. II, ép. 13, 19, 20, 21, 23, 24 ; liv. III, ép. 1 ; liv. IV, ép. 13.

² Liv. IV, ép. 12.

batailles sans en perdre une seule, perdit celle de Fraga en Catalogne, vit périr une foule de seigneurs français et anglais qui étaient venus se placer sous ses ordres, et mourut du chagrin que lui causa cette défaite [1134]. Ne laissant pas d'enfants, il partagea ses États entre les trois ordres militaires des Hospitaliers, des Templiers et des chevaliers du Saint-Sépulcre. Mais la noblesse espagnole s'opposa à l'exécution de ce vœu bizarre. La Navarre qui supportait avec impatience le joug de l'Aragon rétablit son indépendance et donna la couronne à Garcia V. Les Aragonais tirèrent de son couvent Ramire II, dit le Moine, frère d'Alonzo, pour le mettre sur le trône, qu'il céda trois ans après à son gendre Raymond Bérenger, dit le Jeune, comte de Barcelone et de Provence. Alonzo VIII, fils de l'impératrice Urraca et de Raymond de Bourgogne, comte de Galice, gouvernait la Castille, Léon et la Galice, depuis la mort de sa mère qui lui avait contesté une partie de ses États durant son mariage avec Alonzo-le-Batailleur. Cette division, qui brisait une fois de plus l'unité de l'Espagne chrétienne, avait été accompagnée de troubles dont s'étaient ressentis les monastères clunisiens. ¹

Alonzo VIII, qui marcha sur les traces de son aïeul Alonzo VI, qui força les rois de Navarre, d'Aragon et de Portugal à s'allier avec lui contre les musulmans, qui fit la conquête de l'Andalousie après la chute des Almoravides, et qui, à raison de l'étendue de ses possessions, prit le titre d'empereur des Espagnes, était au-delà des Pyrénées le principal protecteur de Cluny. S'il en faut croire un historien dont les informations ne sont pas confirmées par d'autres témoignages, Pierre-le-Vénérable aurait rendu un grand service à Alonzo VIII en le réconciliant avec Alonzo I^{er} d'Aragon son beau-père, qui se livrait à des incursions sur ses États, et en les empêchant tous deux de verser inutilement le sang chrétien ². Quoi qu'il en soit, en

¹ Petri Ven., liv. I, ép. 2. Alonzo-le-Batailleur porte le titre d'Alonzo I^{er} comme roi d'Aragon, et d'Alonzo VII comme roi de Castille.

² Voyez Rossaew Saint-Hilaire, Hist. d'Espagne, t. IV, p. 401.

1133, Alonzo, dans le but d'obtenir une association de prières et de bonnes œuvres avec Cluny, avait confié à son abbé une importante mission. Il lui remit l'abbaye royale de Sahagun, qui jusqu'alors avait relevé du saint-siège, mais qui était déchue de son ancienne prospérité, afin d'y constituer un abbé de son choix et d'y percevoir chaque année un cens de quatre marcs d'or. Cette donation, faite en présence des archevêques et évêques de Tolède, Compostelle, Léon, Palencia, Astoria, de l'épouse et de la sœur d'Alonzo, des seigneurs de sa cour, fut ratifiée par les religieux et confirmée par Innocent II qui recommanda à Pierre-le-Vénéable de rétablir à Sahagun la régularité primitive, l'antique opulence, tombées toutes deux par la faute des moines et de leurs protecteurs. Plus tard il lui donna encore, à perpétuité, sur la demande de l'évêque et du doyen, l'église de Saint-Vincent de Salamanque, afin de remplacer le chapitre qui la desservait par une communauté de moines. Ce fut pour Cluny un nouveau prieuré, où cinq religieux étaient entretenus [1144].¹

Pierre-le-Vénéable passa l'hiver et le printemps de 1141, depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, à parcourir les prieurés d'Espagne et à la cour d'Alonzo. Il était accompagné de prieurs, de moines de l'ordre, d'abbés, d'évêques espagnols et étrangers. Ce fut en visitant le prieuré de Sainte-Marie de Najera avec les évêques d'Oloron et d'Osma, qu'il rencontra dans une cellule voisine ce vieux bourgeois d'Estella, nommé Pierre Engilbert, qui avait renoncé au monde pour se soumettre à la règle clunisienne, et à qui un de ses serviteurs avait apparu, en lui annonçant qu'il était condamné à errer après sa mort sur les champs de bataille de la Castille, en compagnie de toute une armée de défunts, afin d'expier les pillages et les meurtres dont il s'était rendu coupable durant les guerres qu'Alonzo d'Aragon avait soutenues pour soumettre ce pays à son autorité.²

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 217. — Aguirre, *Collectio maxima Conciliorum omnium Hispaniæ*, in-f°, t. V, p. 51, 59.

² De Miraculis, liv. I, c. xxviii.

Les bienfaits d'Alonzo de Castille engagèrent Pierre-le-Vénérable à appuyer les intérêts de sa politique auprès de la papauté. L'église de Compostelle était le sanctuaire le plus vénéré de l'Espagne chrétienne, un lieu de pèlerinage renommé dans toute l'Europe. L'apôtre saint Jacques Zébédée, dont elle conservait les reliques, avait été surnommé « le patron et le capitaine général des Espagnes. » Cette protection était l'objet d'une foule de croyances pieuses et patriotiques. On assurait que l'apôtre, apparaissant lui-même dans les combats, monté sur un cheval blanc, avait donné souvent la victoire aux chrétiens contre les infidèles. On prétendait entendre quelquefois à son tombeau un cliquetis d'armes entrecroquées, et ce bruit mystérieux était toujours pour l'Espagne l'annonce d'un prochain malheur. C'était au cri de « Saint Jacques ! » que les Espagnols se précipitaient sur les bataillons ennemis. ¹

La ville de Compostelle était la capitale et le boulevard de l'antique nationalité galicienne, son archevêque un des principaux dignitaires de l'Église espagnole et le vassal le plus puissant de la Galice. Il possédait la ville en fief, et de riches domaines appartenaient à son église. Ce siège avait été occupé pendant de longues années par Diego Gelmirez, prélat ardent et belliqueux, qui s'était montré l'énergique défenseur de la nationalité galicienne contre Alonzo VI, Alonzo d'Aragon et son épouse Urraca ; car, malgré la réunion de cet ancien royaume à la Castille, les seigneurs continuaient d'y vivre dans une indépendance absolue. Jeté en prison par Alonzo VI, déposé, sur ses instances, par un légat du saint-siège, rétabli sur son siège par Urbain II, chassé par les habitants qui lui reprochaient des habitudes despotiques, déposé, puis rétabli une seconde fois, emprisonné de nouveau par la reine Urraca qui l'accusait de trahir ses intérêts et ceux de son

¹ Voy. sur ces croyances Mariana, *Hist. gen. d'España*, in-^{fo}, Madrid, 1650, t. I, p. 329 et passim. — Alvarez de Colmenar, *Annales de l'Espagne et du Portugal*, Amsterdam, 1741, in-4^o, t. II, p. 78; et surtout un curieux ouvrage intitulé : *Historia del apostol de Jesu Cristo Sanctiagio Zebedeo patron y capitano general de las Espanas*, par D. Mauro Castellà Ferrer, 1610, in-4^o.

jeune fils Alonzo VIII, réconcilié avec cette reine impérieuse et dissolue par l'entremise de Henri, abbé de Saint-Jean d'Angély, et d'Étienne, chambrier de Cluny, Diego avait, pendant de longues années, subi toutes les vicissitudes auxquelles l'exposaient un caractère remuant, une grande ambition personnelle, et le rôle périlleux de champion de la nationalité galicienne. Mais elles ne l'avaient pas empêché de travailler sans relâche à augmenter les privilèges de son Église, et, pour y réussir, il réclama l'appui des abbés de Cluny. En 1102, se rendant à Rome afin de demander à Pascal II le pallium, il passa par Cluny, consulta l'abbé Hugues sur la manière d'introduire sa demande, et obtint cette distinction qu'Urbain II avait refusée précédemment à Dalmece, moine de Cluny, qui avait remplacé Diego, durant sa disgrâce, sur le siège de Compostelle. En 1120, il obtint de Calixte II, sur les sollicitations de Pons de Melgueil, l'érection de son siège en archevêché, avec onze suffragants. Trois ans plus tard, il obtint encore du même pape que la légation d'Espagne, qui était confiée à Bernard, archevêque de Tolède, fût divisée en deux. Il se la fit accorder pour les diocèses de Braga et de Merida, et l'exercice de ses fonctions lui suscita de nouveaux démêlés avec le primat, qui était, non moins que lui, jaloux de son autorité. ¹

A son avènement au trône de Castille, Alonzo VIII, ayant trouvé le trésor royal épuisé, voulut lever tribut sur celui de l'apôtre. Il se rendit à Saint-Jacques, exposa ses besoins à l'archevêque qui se contenta de lui offrir trois cents marcs d'or. Cette offre mesquine jeta le roi dans une grande colère. Il en demanda six cents, avec la faculté de se saisir de tous les habitants de la ville qui étaient mal disposés en sa faveur. Diego ayant refusé, il en demanda

¹ *Historia Compostellana*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXX, p. 1053, 1066, 1073, 1216 et suiv. — *Baronius, Annales Eccles.*, in-f^o, Rome, 1607, t. XII, p. 154. — *Ferreras, Hist. d'Espagne*, trad. fr., in-4^o, t. III, p. 348. — *Voy. sur les obscurs démêlés d'Urraca et de Diego Gelmirez, Mariana*, t. I, p. 379, d'après l'*Hist. Comp. et Rossaew Saint-Hilaire, Hist. d'Espagne*, 1^{re} éd., t. IV, p. 386, 392, etc. — *Sur les démêlés de Diego avec Bernard de Tolède, voy. Aguirre*, t. V, p. 46.

mille et menaça le prélat de lui enlever le fief de Saint-Jacques. L'archevêque préféra emprunter cette somme plutôt que de toucher au trésor de l'apôtre, et, afin de se débarrasser des demandes fréquentes du monarque, il consentit à lui payer une rente annuelle de cent marcs d'argent.

En 1141, à la mort de Diego Gelmirez, Alonzo voulant avoir dans cet archevêché un homme dévoué à ses intérêts, un vassal soumis, fit élire par le clergé et le peuple Bérenger, son chancelier, évêque de Salamanque. Cette élection s'était passée selon les canons, c'est-à-dire paisiblement et à la majorité des suffrages. Mais une partie des électeurs, comme il arrivait souvent, ayant protesté plus tard contre leur propre détermination, Innocent II refusa de l'approuver et frappa l'élu d'une peine canonique. Alonzo prit le parti d'envoyer l'évêque à Rome avec une lettre de recommandation de l'abbé de Cluny. Pierre-le-Vénéral, ainsi que sa communauté, se prosternant aux pieds du pontife, le suppliaient, au nom de la bonté qu'il leur avait si souvent témoignée, au nom du clergé et du peuple de Saint-Jacques, d'approuver une élection qui était régulière et qui élevait sur le siège le plus glorieux de l'Espagne un homme noble, prudent, de bonnes mœurs, d'une religion éprouvée. Afin de mieux appuyer son intervention, il lui envoya, en qualité de député, Natalis, ancien abbé de Rebais en Brie, qui possédait l'estime d'Innocent II et qui, après avoir déposé le bâton pastoral, venait de prendre sa retraite à Cluny. Ces discussions occasionnèrent pendant plusieurs années la vacance du siège. ¹

Malgré le nombre et le mérite des religieux de Cluny, malgré le respect dont ils jouissaient dans l'Église d'Espagne, l'influence monastique dans la Péninsule, plus encore qu'ailleurs, passait à l'ordre de Cîteaux. Alonzo, qui portait un profond respect à saint Bernard dont il était compatriote par son père, fonda dans toutes les villes qu'il conquit sur les Maures des monastères cisterciens, et leur donna des possessions et des revenus considérables. Les

¹ Liv. IV, ép. 9. — Mariana, t. 1, p. 102.

autres rois, ses tributaires, suivirent son exemple, et, durant un espace de quinze années, huit monastères, qui devaient être suivis d'une foule d'autres, possédant de magnifiques édifices et de nombreuses communautés, furent établis en Castille, en Aragon, en Galice, en Portugal. S'il en faut croire un Cistercien espagnol, la plus grande partie des maisons de cet ordre dataient du temps même de l'abbé de Clairvaux. ¹

En 1142, le comte Alonzo Henriquez, de la maison de Bourgogne, ayant enlevé aux Maures les principales villes situées sur les rives du Tage, fit hommage de ses États au saint-siège, obtint du pape le titre de roi que lui confirmèrent, en 1145, les Cortès de Portugal assemblés à Lamego. Au lieu de propager l'ordre de Cluny qui comptait dans ce pays le seul monastère de quelque importance, celui de Sainte-Marie de Ratès, fondé par son père et habité par quinze religieux de la Charité, il s'adressa à l'ordre de Cîteaux. Il plaça son royaume, sa personne, ses successeurs, sous la protection de Sainte-Marie de Clairvaux, et s'engagea à payer à ce monastère cinquante maravédis d'or en signe de vasselage. Il prit sous sa protection, comme biens royaux, les monastères cisterciens qui viendraient à être construits dans ses États. Il réclama des religieux à saint Bernard, pour les installer dans la ville de Santarem, dont il attribuait la conquête sur les Maures aux prières de saint Bernard et de sa communauté. Il favorisa dans la ville de Mafra le développement d'une association militaire destinée à combattre les infidèles, qui fut connue plus tard sous le nom d'ordre d'Avis, et rattachée à la congrégation de Cîteaux. Enfin il fonda, en 1148, le célèbre monastère d'Alcoabaça qui devint le chef de cette congrégation en Portugal. ²

L'année précédente, Alonzo de Castille avait donné aux Templiers le fort de Calatrava qu'il venait d'enlever aux infidèles et qui

¹ Montalvo, *Coronica de Orden de Cister y institut de S. Bernardo*, Madrid, 1602, in-4°, parte primera, p. 156. — Mariana, t. I, p. 393.

² Migne, *Op. S. Bernardi*, t. I, chron. Bernard., p. 57 et suiv., ép. 301, 455, 463, 470 ; t. IV, p. 981, 982.

formait sur la Guadiana une des clefs de la Castille. Impuissants à s'y maintenir eux-mêmes, les Templiers la remirent plus tard à Sancho III son successeur qui, pour exciter l'ardeur de ses chevaliers, offrit d'abandonner Calatrava en toute propriété à celui qui se chargerait de la défendre. Raymond, abbé de Fitero au royaume de Navarre, et un de ses religieux, Diego Velasquez, osant seuls assumer une pareille responsabilité, firent donner Calatrava à Dieu, à la sainte Vierge et à la congrégation de Cîteaux [1158]. Raymond réunit plus de vingt mille combattants, les rattacha à Cîteaux en qualité de frères lais, et en forma un ordre chevaleresque qui constituait en temps de guerre un élément de force, et donnait en temps de paix l'exemple d'une austère discipline. ¹

En présence de ces développements rapides, de cette alliance de l'esprit monastique et de l'esprit guerrier, alliance qui devait si puissamment contribuer à l'indépendance et à la grandeur de l'Espagne, l'ordre de Cluny, réduit à un rôle pacifique et modeste, se trouva désormais rejeté au second plan et ne put lutter de richesses et d'influence avec son rival. ²

Rappelé à Cluny par des occupations nombreuses, Pierre-le-Vénérable ne fit que traverser le midi de la France, et s'arrêta au Puy-en-Velay pour célébrer la fête de l'Ascension. Le moine Rodolfe, auteur de sa Vie, raconte qu'un prieur du diocèse du Puy vint le supplier de délivrer un de ses paysans d'un reptile qui s'était glissé dans son corps, et qui lui faisait endurer des douleurs mortelles. Pierre, tout en plaignant le malheureux du fond du cœur, répondit : « Mon frère, cela n'est pas en notre pouvoir et

¹ Rohrbacher, Hist. univ. de l'Église cath., 1851, t. XVI, p. 109. L'ordre d'Alcantara, fondé en 1156, demanda également sa règle à un Cistercien, Odon, archevêque de Salamanque. Id. p. 111. Les statuts des ordres de Saint-Sauveur de Montesa [1317], du Christ de Portugal [1318], furent préparés par des moines de Cîteaux.

² Sous Thibaut de Champagne, roi de Navarre [1234-1253], Saint-Sauveur de Leyve, lieu de sépulture des rois de Navarre, donné à Cluny par Ramire-le-Grand, passa à l'ordre de Cîteaux. Montalvo, p. 176.

n'appartient qu'aux saints ; je me contenterai de prier pour cet homme ; » et il ordonna au prieur d'amener le paysan à la messe qu'il devait célébrer le lendemain, jour de l'Ascension, dans la chapelle de Saint-Mayeul. Lorsque Pierre arriva à ces paroles de l'évangile : *serpentes tollent*, le malheureux, ouvrant la bouche, laissa apercevoir la tête du serpent. L'homme de Dieu la saisit et jeta le reptile à terre, à la grande stupéfaction des assistants. ¹

Il serait difficile d'indiquer tous les voyages entrepris par Pierre-le-Vénéral dans cette première partie de sa carrière. Les affaires de l'ordre l'appelaient fréquemment hors de Cluny, et il y séjournait rarement plusieurs mois de suite. A l'exception de l'extrême Nord, il était peu de contrées en Europe qu'il n'eût visitées. Ses travaux multipliés ne lui permirent, pas plus qu'à ses prédécesseurs, d'entreprendre le pèlerinage de Jérusalem, qu'une foule d'abbés et d'évêques se faisaient un devoir d'accomplir une fois au moins dans leur vie.

Des messagers venaient de temps à autre lui donner des nouvelles des monastères de Palestine qui avaient embrassé l'observance clunisienne. Un religieux du Mont-Thabor, attiré en Occident par le désir de visiter les tombeaux des saints et des évêques dont on racontait des merveilles, se présenta un jour à Cluny en habit de pèlerin. Il apprit à Pierre-le-Vénéral que dans ces lieux sanctifiés, la communauté à laquelle il appartenait observait avec ferveur les coutumes de Cluny. Cette nouvelle le combla de joie. Il ouvrit son cœur à ces rejetons de sa grande famille et leur donna des conseils pleins d'élévation. Habitants privilégiés d'une région sainte, d'un lieu qui avait été témoin de la transfiguration du Sauveur et dont l'apôtre saint Pierre disait, en parlant au Christ : « Seigneur, il nous est bon d'être ici, » il les engageait à mener non-seulement une vie chrétienne et édifiante comme les autres moines, mais une vie plus sainte encore. Il les mettait en garde contre l'instabilité qui poussait

¹ Rodulf monachi, Vita Petri Venerabilis, c. xvi.

plusieurs d'entre eux à passer en Occident. Sur cette montagne, dont le nom signifie lumière, ils devaient se montrer des fils de la lumière, et sans cesse écouter cette voix qui s'était écriée du sein de la nue enflammée : « Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mes complaisances, écoutez-le ! »¹

Ce même religieux, ou un autre de la même communauté, lui ayant demandé, de la part de l'évêque de Bethléem, une association de prières et de bonnes œuvres avec Cluny, Pierre l'accorda par une lettre qui semble un cantique d'actions de grâces : « Qui ne serait touché, dit-il, jusqu'au fond du cœur d'une pareille affection envers les pauvres du Christ dans l'évêque de Bethléem, le gardien de la crèche du Sauveur, de cette crèche que le juste Joseph et que la vierge Marie ont été à peine admis à garder eux-mêmes, dans laquelle l'Éternelle Majesté a pris un corps mortel et s'est montrée pour la première fois aux yeux des hommes. Que notre sublime mère de Bethléem soit donc éternellement unie à sa fille de Cluny ! que cette union, invisible pour les yeux du corps, s'accomplisse dans une sincère et réciproque affection des âmes ! »²

Lorsque Drogon, préchantre de l'église de Nevers, accomploit pour la troisième fois le voyage de Jérusalem, Pierre-le-Vénérable lui donna des lettres de recommandation pour le roi Baudouin II

¹ Liv. I, ép. 44. Abbés de Saint-Sauveur de Mont-Thabor : Guillaume, 1188 ; Pons, 1141 ; Garin, 1175.

² Liv. I, ép. 31. Évêques de Bethléem : Anschétiu, 1117-1120 ; Anselme, 1128-1145 ; Giraud, 1151 ; Raoul, 1156. Bibl. de l'école des Chartes (d'après Lequien, Oriens Christ.), 4^e s., t. III, p. 517, 531. L'histoire des monastères clunisiens d'Orient est peu connue et ces établissements ne paraissent pas avoir été nombreux. A ceux que nous avons déjà signalés, il faut ajouter celui de Sainte-Marie de Jercomata dans le voisinage de Patras, donné en 1210 par Anthelme, archevêque de cette ville, qui avait passé sa jeunesse dans le monastère de Cluny dont il s'intitule : *filius et alumnus*. Cette donation était faite à la condition de la célébration d'un tricenaire après sa mort et celle de ses successeurs. Les religieux de Jercomata devaient envoyer chaque année à Cluny un beau samit (*exsamitum optimum*), espèce d'étoffe de soie fabriquée dans l'Asie Mineure. Bibl. de l'école des Chartes, 2^e série, t. XV, p. 308.

et pour Gormond de Picquigny, patriarche latin de la ville sainte. Il engagea le premier, qui portait le nom glorieux de roi d'Israël et de Jérusalem, ce nom donné au Christ par les prophètes, à régner avec justice, à châtier avec une verge de fer, à briser comme le vase du potier les ennemis du Christ, les Turcs, les Sarrasins, les Perses, les Arabes, tous les barbares adversaires du salut de l'humanité¹. Au près du patriarche de Jérusalem, il déplorait que les besoins de l'ordre monastique ne lui permissent pas de visiter, d'arroser de ses larmes les lieux presque célestes où s'était accompli le grand acte de la rédemption du genre humain, et de s'y prosterner à toutes les places marquées par les pas du Christ. Il le pria de le mener partout avec lui par la pensée et d'adresser au ciel des prières quand il visiterait les lieux témoins de la naissance, de la sépulture, de la résurrection, de l'ascension du Sauveur.²

L'empereur Alexis Comnène avait donné dans un faubourg de Constantinople, au prieuré de la Charité-sur-Loire, un monastère nommé Civotot. Au bout de quelques années, les moines cluniens, morts ou expulsés, avaient été remplacés par des religieux étrangers, qui, depuis trois ans, jouissaient en paix de cette demeure. Pierre-le-Vénéérable réclama dès les premiers temps de son administration. Il envoya des moines de la Charité prier Jean Comnène, fils d'Alexis, de leur faire restituer le monastère. Il profita de cette circonstance pour lui recommander le roi de Jérusalem, le prince d'Antioche, les princes français, qui, renonçant à leurs villes, à leurs châteaux, à leurs terres, à leurs familles, étaient allés racheter au prix de leur sang les lieux témoins de la rédemption du genre humain. « Ne permettez point,

¹ Liv. II, ép. 46.

² Liv. II, ép. 47. Gormond de Picquigny, ancien évêque d'Amiens, fut patriarche latin de Jérusalem, de 1118 à 1128; Étienne, abbé de Saint-Jean de Vallée de Chartres, cousin de Baudouin, lui succéda et mourut en 1130. Nous ne savons auquel des deux s'adresse cette lettre. Voy. Lequien, *Oriens Christianus*, t. II, p. 1249. — *Bibl. de l'école des Chartes*, 3^e série, t. III, p. 527.

disait-il, que le fruit des travaux qu'ils ont entrepris avec un zèle ardent pour la foi vienne un jour à périr. » Il lui promettait une participation aux prières et aux bonnes œuvres de Cluny, à l'instar des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, de l'empereur des Romains et du roi des Hongrois. Il cherchait à flatter sa vanité, en l'appelant « l'héritier de la gloire de l'empire romain, le boulevard invincible posé par la Providence contre les invasions des rois païens, des nations barbares, et dont la puissance effrayait l'Orient, soumettait le Nord, protégeait l'Occident. » Ces métaphores n'étaient pas inutiles à la cause chrétienne. La jalousie des Grecs contre les Latins, l'hommage et les tributs que les empereurs de Constantinople cherchaient à obtenir de ces derniers, les prétentions élevées par Jean Comnène sur la principauté d'Antioche, avaient grandement contribué aux désastres des croisés. Il était d'une sage politique de rappeler aux empereurs une cause qu'ils perdaient de vue à leur propre détriment, celle de la solidarité des intérêts chrétiens en Orient. Dans une seconde lettre, Pierre-le-Vénéable pria le patriarche de Constantinople d'insister auprès de Jean Comnène, afin d'obtenir justice en faveur des moines de la Charité.¹

Ce zèle pour les chrétiens de Palestine, Pierre-le-Vénéable chercha à le réchauffer jusque dans les contrées du Nord. A mesure que le christianisme remplaçait le culte d'Odin, les fils des Vikings se sentaient épris du désir de visiter le berceau de leur foi nouvelle. Un prince danois, Sueno, fils de Svend Estriktson, allant avec une troupe nombreuse rejoindre Godefroy de Bouillon, avait péri à Nice durant le voyage. Erik Eigod, roi de Danemark, parti en 1103 pour Jérusalem, avait reçu d'Alexis Comnène une généreuse hospitalité, et était mort dans l'île de Chypre, avant d'atteindre le terme de son voyage. D'autres princes ayant tenté, comme aventuriers ou comme pèlerins, une expédition semblable, avaient péri pour la plupart sans avoir pu raconter dans leur pays les merveilles de leur voyage. La première expédition entreprise sur une grande échelle fut celle de Sigurd I^{er}, roi de

¹ Liv. II, ép. 39 et 40.

Norvège. En 1107, il s'embarqua avec une flotte de soixante vaisseaux, montée par dix mille soldats. Il pilla Lisbonne, qui était au pouvoir des Maures, aida Alonzo-Henriquez, comte de Portugal, à s'emparer de Cintra, mit en déroute une flottille de pirates qui gardait le détroit de Gibraltar, ravagea les îles Baléares, fut accueilli avec une magnificence orientale par Roger, roi de Sicile, et, trois ans après son départ, débarqua à Joppé. Il contribua à la prise de Sidon en barrant le port avec sa flotte, tandis que Baudouin II et le comte de Tripoli assiégeaient cette ville du côté de la terre. A son retour, il passa par Constantinople, où il fut reçu en triomphe, et il laissa ses vaisseaux à l'empereur Alexis Comnène, qui lui donna en retour des chevaux et des guides. Après avoir traversé l'Allemagne, suivi de l'admiration des populations chrétiennes, il rentra en Scandinavie. Il ne rapportait de son expédition qu'un morceau du bois de la vraie croix. Il fit bâtir une église pour placer ce trésor inestimable qui devait, disait-il, préserver la Norvège de toute invasion.

Cette croisade, qui frappa vivement les imaginations, le désintéressement que témoigna Sigurd en refusant les présents qui lui furent offerts le long de la route, la création d'un évêché destiné à évangéliser le Groënland, excitèrent les sympathies de Pierre-le-Vénérable qui cherchait dans tous les princes de la terre des appuis pour l'Église : « Nous apprenons avec reconnaissance, lui écrivit-il, » ce que la renommée rapporte de votre piété, de votre respect, de » votre amour pour les choses de Dieu, du mépris avec lequel » vous subordonnez le faste royal au joug si doux du Christ, de la » protection que vous accordez à l'Église de Dieu, du courage avec » lequel vous repoussez et avez repoussé autrefois sur terre et sur » mer les ennemis de la croix du Christ, non-seulement dans vos » contrées, mais encore aux extrêmes confins de l'Orient, ainsi » que des préparatifs que vous faites maintenant pour armer » contre eux une flotte plus considérable. » En effet, les préparatifs d'une seconde expédition en Terre sainte occupaient en ce moment le roi de Norvège; mais il ne lui fut pas donné de la réaliser. Il mourut en 1130, après vingt-sept ans de règne. Prince

courageux et dévot, prodigue dans la magnificence qu'il déploya le long de sa route, il laissa dans les Sagas un vivant souvenir et on lui donna le surnom de Pèlerin de Jérusalem. ¹

De nouveaux troubles avaient éclaté en Italie et menaçaient la papauté. On raconte qu'au moment de son élection, Innocent II, ayant longtemps résisté et protesté d'une voix entrecoupée par les larmes et les sanglots qu'il se considérait comme indigne d'un si haut rang, les cardinaux lui avaient répondu : « Ce n'est pas à l'honneur que nous vous appelons, mais au péril. » Cette prédiction devait s'accomplir à la lettre et la tempête ne cessait d'agiter la barque de Saint-Pierre.

Innocent, délivré du schisme, trouva dans Rome même de nouveaux ennemis. Le peuple, avec son imagination mobile et ses souvenirs de l'ancienne république, reprenait, à la voix d'Arnaud de Brescia, ses vieilles idées d'indépendance et prétendait substituer au pouvoir temporel du pape un gouvernement démocratique. Innocent avait mis fin à une guerre contre les Tiburtins, en concluant la paix à des conditions avantageuses. Mais les Romains, irrités de leurs longues querelles et d'un échec éprouvé l'année précédente devant Tibur, exigèrent du pape qu'il rasât les murailles de cette ville, qu'il exilât ses habitants hors des États romains, qu'il les traitât en un mot comme l'avaient été autrefois Véies et Fidènes. La résistance d'Innocent II à ces folles demandes occasionna une insurrection. La multitude s'assembla en armes au Capitole, déchira le traité avec les Tiburtins, et, comme si la conduite du pontife eût été indigne du peuple romain, elle élut un Sénat, déclara le pape déchu de toute autorité temporelle et recommença la guerre. Cette révolution porta un dernier coup à Innocent qui mourut le 24 septembre 1143, après treize ans et sept mois de pontificat. ²

¹ Liv. II, ép. 7. — Wheaton, trad. p. Guillot, *Hist. des peuples du Nord*, in-8°, p. 445. — Chopin, *Révolutions des peuples du Nord*, in-8°, t. II, p. 155. — Michaud, *Hist. des Croisades*, 1854, t. I, p. 307. — Cantù, *Hist. univ.*, 3^e éd., t. X, p. 49.

² Baronius, *Annales Eccles.*, t. XII, p. 295.

Deux jours plus tard, le cardinal Guido de Città Castella fut élu sous le nom de Célestin II. Le peuple, malgré son aversion pour la souveraineté temporelle des papes, vint en foule acclamer son élection. Célestin, trompé par cette pacification subite, qu'il regardait comme presque miraculeuse, en rendit compte à Pierre-le-Vénérable. Il lui demanda, à l'exemple de ses prédécesseurs, les prières de ses moines, afin que Dieu dirigeât lui-même la barque de l'Église au milieu de la mer orageuse sur laquelle elle était menacée de faire naufrage. L'abbé de Cluny donna lecture de cette lettre au chapitre. Il exposa en langue latine pour les religieux lettrés, en langue vulgaire pour ceux qui ne l'étaient pas, les avantages que l'élection de Célestin semblait présager à l'Église; puis il félicita le pape du calme qui avait succédé tout à coup aux flots agités, dans un moment qui d'ordinaire était rempli de dangers. Depuis Alexandre II, disait-il, il était le seul pontife qui fût monté sur la chaire de Saint-Pierre au sein de la paix. Il y voyait l'annonce d'un meilleur avenir, et bientôt le monde entier, soumis au nouveau pape, devait se réjouir sous les ailes de Dieu. ¹

Ces espérances furent malheureusement déçues. Les troubles recommencèrent à Rome au bout de quelques jours et obligèrent Célestin à se retirer à Viterbe. Il y mourut le 9 mai 1144, après cinq mois de pontificat. Pierre-le-Vénérable, qui lui avait annoncé sa visite, se trouva en Italie au moment de l'élection de son successeur, Lucius II, de la famille de Caccianemica de Bologne, bibliothécaire et chancelier de l'Église romaine. Le nouveau pape accueillit l'abbé de Cluny avec une bonté touchante et une déférence pleine de respect. Il lui témoigna un zèle ardent pour la religion monastique, il manifesta le désir de s'appuyer sur l'ordre de Cluny, et lui demanda des prières extraordinaires pour la paix et la prospérité de l'Église. Pierre-le-Vénérable prescrivit dans toutes ses maisons, « pour ce père si grand, si bon, si clément, » la célébration répétée du sacrifice

¹ Liv. IV, ép. 18.

de la messe, des oraisons presque continuelles, des aumônes de toutes sortes. ¹

Lucius lui soumit le monastère de Saint-Sabas, fondé au temps de saint Grégoire-le Grand sur le mont Aventin. L'abbé devait être choisi par celui de Cluny ou élu d'après sa désignation. Douze Clunistes quittèrent le sol natal, sous la conduite d'un prieur, pour aller affronter la mort que l'atmosphère romaine inoculait rapidement aux Français. Leur frayeur était si grande qu'ils se considéraient comme des agneaux conduits au sacrifice. Pierre-le-Vénéable, en les recommandant au pape, le pria de chasser les anciens habitants du monastère, afin que ses disciples n'eussent pas à lutter contre des usages étrangers aux leurs. Ils ne devaient pas être divisés en plusieurs groupes et disséminés en différents lieux. Si telle avait été, disait-il, l'intention du pontife, il en aurait choisi d'autres. Ceux-là n'étaient bons qu'à vivre en commun dans le même cloître. Un ou deux seulement étaient assez habiles dans les choses du siècle pour s'occuper de l'administration du temporel. Parmi eux se trouvaient, afin de les aider, deux moines d'origine romaine. Il suppliait le pape de les protéger, avec une insistance qui montrait à quel point il redoutait de compromettre dans cette tentative l'honneur de son ordre, en même temps qu'il espérait peut-être faire de cette réforme le point de départ de plusieurs autres dans la capitale du monde chrétien. ²

Les périls se multipliaient autour de la papauté. La plupart des villes d'Italie étaient en guerre. Le roi de Sicile, qui ne caressait les pontifes, dit un historien, que quand ils pouvaient lui être utiles, dévastait le patrimoine de Saint-Pierre et pillait Mont-Cassin. Lucius, ne pouvant obtenir des conditions honorables, se contenta de conclure avec lui une trêve et en donna avis à Pierre-le-Vénéable, qui l'avait prié de le tenir au courant de ses dangers et de ses succès. Arnaud de Brescia et ses partisans dominaient

¹ Liv. IV, ép. 19.

² Liv. IV, ép. 24. — Labbe, Conciles, t. X, p. 1039. — Bull. Cl., p. 55.

dans Rome. Cet ancien disciple d'Abélard, qui avait pris la robe ecclésiastique afin de donner plus d'autorité à sa parole, entraînait la foule par la vigueur de sa dialectique et par un enthousiasme qui portait toutes les apparences de la conviction. Flatteur du peuple en même temps qu'homme austère, il flétrissait avec énergie le luxe, les plaisirs de la chair, les repas somptueux, la vie molle, les jeux défendus, les joies lascives du clergé, le faste des évêques, les mœurs relâchées des abbés, l'orgueil des moines et le pouvoir temporel des papes. Il enseignait que les clercs qui avaient des propriétés, que les évêques qui jouissaient de droits régaliens, que les moines qui possédaient des terres, ne pouvaient être sauvés, toutes ces choses appartenant au prince dont la bienfaisance n'en devait user qu'en faveur des laïques. Il ne tolérait pour les prêtres que la dîme payée en nature et les dons volontaires des fidèles, comme l'avaient fait les apôtres.

Les seigneurs, séduits par ses prédications, rêvaient l'usurpation des biens des églises et des clercs ; les bourgeois regrettaient les institutions démocratiques. Le peuple, en remplacement du préfet, auquel le pape déléguait son autorité temporelle sur la ville, élut un patrice. Il rétablit les noms de citoyen romain, de république, de comices, de tribune et de forum. Les familles des Pierleoni et des Frangipani, menacées de l'amointrissement de leur puissance, s'étant réconciliées pour résister à ces factieux, ceux-ci envoyèrent des députés à l'empereur Conrad et placèrent le nouvel État sous sa suzeraineté. En attendant, ils s'emparèrent des maisons des ecclésiastiques, fortifièrent Saint-Pierre, dévalisèrent les pèlerins, s'installèrent au Capitole. Lucius II s'étant avancé pour en chasser les magistrats populaires, fut tué d'un coup de pierre à la tête par un de leurs partisans [février 1145].

Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Bernard Paganelli, de Montemagno dans le Pisan, ancien moine de Clairvaux, placé par saint Bernard à la tête du monastère cistercien de Saint-Anastase de Rome. Mais la faction républicaine ayant cherché à s'emparer de lui pour obtenir la confirmation de ses réformes, il

s'échappa secrètement de la ville avec quelques cardinaux, et fut sacré dans le monastère de Farfa, sous le nom d'Eugène III.

C'était un homme de petite taille qui, dans son humilité profonde, marchait toujours couvert de haillons. Sa principale occupation à Clairvaux avait été d'allumer et d'entretenir le feu auprès duquel venaient se réchauffer les moines après matines. Il possédait une âme tendre, délicate, pleine de pudeur et de retenue, un esprit habitué au silence et à la contemplation plutôt qu'au maniement des affaires. Sa sainteté éminente fit attribuer des miracles à son tombeau. Quelque temps après son élection, saint Bernard adressa à ce premier d'entre ses moines qui était élevé à la papauté son livre des *Considérations*, afin de lui servir de guide et de manuel dans sa nouvelle dignité. Il lui donna dans différentes affaires des conseils dont rien n'égale l'élévation. Il espérait avec son aide ramener l'Église romaine à ces beaux jours de sa naissance, quand les Apôtres, disait-il, jetaient leurs filets pour pêcher les âmes et non l'or et l'argent¹. Le disciple n'oublia pas les leçons du maître; il alla même au-delà de l'opinion que ce dernier avait conçue. Il montra une application soutenue aux affaires de l'Église; il ressentit une profonde douleur des calamités qui l'affligeaient. La multitude des intérêts qu'il sut diriger, l'indépendance et parfois l'énergie de ses décisions, la part qu'il prit à la seconde croisade, firent de lui un des pontifes les plus éminents du siècle. Mais il agissait moins de son propre mouvement, il faut l'avouer, qu'il n'obéissait à l'impulsion de saint Bernard. « On dit que » c'est moi qui suis pape et non pas vous, lui écrivait l'abbé » de Clairvaux; aussi ceux qui ont des affaires viennent fondre » sur moi de toutes parts et je ne puis me soustraire à leur » importunité. »

Eugène III commença par essayer de réduire le parti républicain. Il frappa d'excommunication Arnaud de Brescia et Giordano, patrice de Rome, frère de l'antipape Anaclet. Mais n'ayant pu les ramener à l'obéissance par ces moyens pacifiques, il réunit ses

¹ S. Bernardi, ep. 237, 238.

troupes à celles des Tiburtins et obligea les rebelles à lui demander la paix. Elle fut conclue à condition que la dignité de patrice serait supprimée et que le sénat resterait subordonné au pontife. Le peuple, mobile dans ses affections ou las des excès démocratiques, lui fit une réception triomphale.

Il semble que les religieux de Cluny aient craint, au premier abord, de ne pas trouver dans ce pape, sorti d'un ordre rival, un protecteur dévoué ou impartial; le contraire arriva. Eugène III leur témoigna une bienveillance encore plus grande que ne l'avait fait Innocent II. Il resserra entre la papauté et Cluny les liens que ce dernier avait laissé se détendre. Il chercha à calmer, par l'estime qu'il montra aux Clunistes, la vivacité des dissentiments entre les deux ordres; il montra à l'abbé de Cluny la même affection qu'à l'abbé de Clairvaux.

Aussitôt après son avènement, Pierre-le-Vénérable partit pour Rome dans le dessein de l'entretenir de différentes causes concernant ses monastères. Saint Bernard lui donna une lettre de recommandation qui prouve combien, malgré leurs dissidences, ces grandes âmes avaient d'estime et d'affection l'une pour l'autre.

« Quoique ce puisse paraître une folie de vous écrire en faveur de
» l'abbé de Cluny et d'avoir l'air de protéger celui que tout le
» monde voudrait avoir pour protecteur, je vous écris néanmoins,
» non parce que cela est nécessaire, mais pour obéir à l'affection
» que je lui porte. A défaut de ma personne, ma pensée l'accom-
» pagne partout dans ce voyage, et ni la hauteur des Alpes, ni
» l'étendue des neiges, ni la longueur du chemin, ne pourront nous
» séparer. Honorez cet homme comme un des membres les plus
» honorables du corps du Christ. Il est un vase d'élection, rempli
» de grâces et de vérité, comblé de biens sans mesure. Renvoyez-
» le rempli d'une joie, qui, à son retour, puisse se répandre sur
» un grand nombre. S'il vous demande quelque chose au nom du
» Seigneur Jésus, accordez-le lui sans difficulté; car il a étendu
» les mains sur les pauvres de notre ordre; il nous donne avec les
» revenus de son Église, aussi souvent qu'il le peut sans contrarier
» les siens et sans que nous le lui demandions, une nourriture

« abondante. J'ai dit : « au nom du Seigneur Jésus, » car s'il demandait (ce que je crains) à être déchargé de l'administration de son monastère, quel homme, parmi tous ceux qui le connaissent, regarderait une pareille demande comme faite au nom de Jésus? Si je ne me trompe, il est devenu plus timoré que par le passé, et meilleur encore qu'au temps où vous l'avez connu. Depuis son élection, son ordre s'est notablement amélioré sous le rapport des jeûnes, du silence, de l'abstention des vêtements précieux et recherchés. »¹

Pierre-le-Vénérable trouva Rome encore frémissante des troubles qui avaient occasionné la mort de Lucius II. Ses religieux, maltraités par la populace, privés de moyens de subsistance, avaient été expulsés du monastère de Saint-Sabas, mais accueillis et nourris par Eugène III, avec la même bonté que s'ils eussent appartenu à l'ordre de Cîteaux. Il passa une partie de l'Avent dans la maison du cardinal-diacre de Sainte-Marie-Majeure, près du temple de Romulus, et termina de nombreuses affaires concernant l'Église de Cluny.²

Eugène III profita de son séjour à Rome pour tenter de réconcilier par son entremise les Lucquois et les Pisans. La fin du schisme et de la guerre des investitures n'avait pas rendu la paix à ce malheureux pays. Les communes lombardes, constituées en un état d'indépendance reconnu par les empereurs allemands, avaient pris de rapides accroissements. Le pouvoir impérial était partout en décadence, et les barons faiblement soutenus par lui succombaient sous les efforts de ces petites républiques, qui, n'écoutant que leurs passions et leur intérêt particulier, se livraient entre elles à des hostilités sans fin. Crémone s'armait contre Brescia, Pavie contre Milan, Milan contre Novare, et Lodi, Pise contre Lucques. Pise s'enorgueillissait de sa prospérité commerciale, qui entassait dans ses bazars les marchandises de l'Afrique et de l'Orient et qui faisait de son port, fréquenté par de nombreux étrangers,

¹ S. Bernardi, epist. 277.

² Liv. IV, ép. 25.

le port le plus riche de l'Italie. Lucques, résidence des marquis de Toscane, cité glorieuse, décorée de plusieurs dignités, selon l'expression d'un contemporain, possédant un privilège de liberté plus étendu que tout autre, voyait d'un œil jaloux le commerce qu'elle entretenait avec la Méditerranée par le Serchio restreint par la prospérité de Pise, sa rivale ¹. Toutes deux, séparées seulement par cette chaîne de montagnes dont le Dante a dit : *Perchè i Pisani veder Lucca non ponno*, étaient en guerre depuis un demi-siècle. Dans cette guerre désastreuse avaient disparu une foule de châteaux appartenant aux comtes ruraux, les uns pris par les armes, les autres achetés de leurs possesseurs pour être rasés.

En 1145, les hostilités recommencèrent avec fureur. Les villes voisines prirent parti dans cette querelle, et bientôt tout le pays fut en feu. Les Florentins, sous la conduite d'Ulrich que l'empereur Conrad III avait nommé marquis de Toscane, s'avancèrent jusqu'aux portes de Sienne et brûlèrent ses faubourgs. Les Siennois, trop faibles pour leur résister, implorèrent le secours des Lucquois. Ceux-ci, soutenus par le comte Guido Guerra, seigneur d'Empoli, qui était en guerre avec les Florentins, se mirent en campagne. Les Florentins s'unirent aux Pisans et portèrent l'incendie, le meurtre, le pillage dans les villes, les châteaux, les terres des Lucquois et du comte. Les Siennois, sortis de leur ville pour ravager le territoire de Florence, tombèrent dans une embuscade et furent la plupart faits prisonniers. Un nombre considérable de Pisans et de Lucquois périt par les armes ; un plus grand nombre encore emmené en captivité subit une longue et dure prison. Hâves, amaigris, dévorés par la faim, ils offraient, dit un témoin oculaire, le spectacle le plus lamentable des infortunes humaines. L'archevêque de Pise était alors Baudouin, ancien moine cistercien et le premier religieux de cet

¹ Petri Venerab., de Miraculis, liv. II, c. xxiii. — Cantù, Hist. des Italiens, t. IV, p. 438. Lucques prit cette orgueilleuse devise : *Luca potens sternit sibi que contraria cernit*. Id. p. 465.

ordre qui eût été élevé à la pourpre romaine. Natif de Pise, il s'était trouvé engagé dans ces luttes, il en avait même été en dernier lieu l'occasion par des motifs qui sont peu connus. Sa présence contribuant à les envenimer, Eugène III l'éloigna de son diocèse et l'envoya en légation en Sardaigne, où il mourut de chagrin. Les moines de Cîteaux racontaient que, malgré la sainteté de sa vie, il avait été condamné à une terrible expiation dans les flammes vengeresses du Purgatoire, afin de dissuader par cet exemple les hommes voués à Dieu de se mêler aux discordes civiles. Pierre-le-Vénérable rendit compte de sa mission au pontife, mais avec des ennemis animés d'une haine irréconciliable, elle n'obtint aucun résultat. ¹

Il retrouva à Pise un des souvenirs qui étaient les plus chers à son cœur. C'était dans cette ville que sept ans auparavant Mathieu d'Albano avait rendu le dernier soupir. « Le second jour de mon arrivée, dit-il, je m'approchai, avec mes compagnons de voyage, du tombeau de cet ami très cher afin d'honorer ses cendres. J'offris pour lui l'hostie du salut, et, quoique j'eusse la confiance assurée que je devais réclamer plutôt le secours de ses mérites, cependant je recommandai de toute la ferveur de mes prières et de toutes mes larmes au Créateur tout-puissant, au très doux Rédempteur, cet homme qui n'avait fait qu'un avec moi, afin que son ame fidèle, dévouée, agréable à Dieu, reposât dans la paix éternelle, jouît du fruit de ses bonnes œuvres, et se souvînt de ses frères et de ses fils chéris. » ²

Il arriva à l'abbé de Cluny, durant ce voyage, la même mésaventure qu'à son retour du concile de Pise. Le marquis Obizzo Malaspina, seigneur de la Lunégiane, qui possédait des terres considérables entre Pise et Crémone, surprit son cortège dans le voisinage de Plaisance, pillà ses bagages et reprit le chemin

¹ Ughelli, t. III, p. 865 et 452. — Othon de Frisingue cité par Manrique, *Ann. Cisterc.*, t. II, p. 24. — Exordium Cisterciense, dans Migne, *Opera S. Bernardi*, t. IV, p. 1083. — S. Bernardi, ep. 144, 245. — Baronius, t. XII, p. 322 et suiv.

² De Miraculis, liv. II, c. XXIII.

d'une de ses forteresses. Les habitants de Plaisance se mirent à sa poursuite, l'obligèrent à sortir de son repaire et lui firent rendre jusqu'à la dernière obole ce qu'il avait enlevé. Cinq ans plus tard, Pierre-le-Vénérable trouva l'occasion de témoigner sa reconnaissance aux Placentins en intercédant pour eux auprès d'Eugène III. ¹

Un grand sujet de douleur vint le frapper, tandis qu'il se hâtait d'arriver à Rome. L'année 1144-1145 fut signalée par une famine et par une mortalité effrayantes. Une cruelle épidémie étendit ses ravages sur la France. Un homme qui sortait de table, dit la Chronique de Maillezais, avait à peine fait cinq cents pas qu'il était repris par une faim violente, et, dès qu'il l'avait satisfaite, il était frappé de mort ou tombait malade à mourir ². La maladie se déclara avec intensité dans l'abbaye de Cluny et dans ses dépendances. Les infirmeries regorgeaient d'agonisants; chaque jour ajoutait de nouveaux deuils aux deuils de la veille. Les jeunes moines n'étaient pas plus épargnés que les vieillards à cheveux blancs. La consternation régnait dans la communauté qui se voyait décimée par un fléau invisible. L'abbé de Cluny, trop avancé dans son voyage pour rebrousser chemin, tout occupé d'ailleurs de la mission qu'il allait remplir auprès du pontife, ne put que leur écrire une lettre de consolation, une lettre émouvante par le sentiment paternel qu'elle respire.

« J'ai appris, mes très chers fils, et j'avais été en partie
 » témoin avant mon départ, que la main de Dieu vous a touchés,
 » qu'un fléau dévastateur a fait son apparition parmi vous, et
 » qu'en punition de nos péchés, le glaive de la justice divine a
 » retranché de nombreux et de précieux membres de notre
 » corps. Ainsi tombent, détachés par la violence des vents, les fruits
 » d'un grand arbre, ceux qui sont mûrs comme ceux qui ne le

¹ Liv. VI, ép. 44.

² Anno MCXLIV fuit magna fames, grandisque mortalitas, ita ut homo aliquis, satiatius, pergeret quingentos passus, iterum mox esurierit et desideraret manducare; itaque satiatius moriebatur aut vix evaderet periculum mortis. Labbe, Bibl. Nova, t. II, p. 201.

» sont pas, et leur chute ne cesse de joncher la terre. Les
» vivants sont précipités dans la tombe à la suite des morts ;
» l'ensevelisseur tombe sur le cadavre qu'il ensevelit ; aucun âge
» n'est épargné ; les jeunes gens sont entraînés pêle-mêle avec
» les vieillards, les enfants eux-mêmes montrent le chemin aux
» centenaires. Le jour du Seigneur est venu ; il est venu comme
» un voleur au milieu de la nuit. Il enlève celui qui s'inquiète
» aussi bien que celui qui s'abandonne à l'imprévoyance ; il les
» enlève avec une telle rapidité que le mourant ne se voit pas
» mourir, et qu'il est mort avant qu'il ait eu le temps de rentrer
» en lui-même et d'avoir conscience de son état. Chaque jour
» voit diminuer le nombre de ces grandes, de ces célèbres, de
» ces véritablement célestes brebis du Christ, qui passent sous la
» houlette du souverain Pasteur dans des pâturages où règne un
» printemps éternel ; et nous, nous restons pour souffrir, pour
» pleurer ces pertes cruelles, pour être privés de la présence et
» de l'assistance de tant de frères utiles et saints. Sujet de dou-
» leur pour tous assurément, mais pour moi plus que pour tout
» autre, à raison de mes fonctions et de ma reconnaissance : de
» mes fonctions, car quel est le père qui pourrait voir périr sans
» éprouver une vive douleur et sans verser d'abondantes larmes,
» non pas une multitude de fils chéris, mais un seul, mais le
» dernier d'entre eux ? de ma reconnaissance, car quel père
» fut jamais redevable à ses fils de tout ce que je vous dois ?
» quel père a jamais rencontré dans ses fils selon la chair une
» si grande obéissance, un amour si sincère, tant de promptitude
» à lui rendre service ? Qui a jamais éprouvé, pour la personne
» la plus chère, une affection semblable à celle que j'éprouve
» pour vous ? Quand je franchissais les Alpes d'Italie et d'Espagne,
» toujours présents à mon cœur et à ma pensée, vous les fran-
» chissiez avec moi, vous étiez sans cesse à mes côtés comme
» des compagnons invisibles. Quand je traversais les mers, vous
» les traversiez aussi, en m'accompagnant de vos souvenirs et de
» vos prières. Étais-je atteint d'une maladie même légère ? votre
» douleur vous rendait malades avec moi. Je n'ai jamais accompli

» un travail, affronté un danger sans vous. Comment ne serais-je
 » point frappé d'une douleur mortelle en voyant tant de frères
 » chéris abattus par la mort à mes côtés ? Me serait-il possible
 » de sentir mes entrailles arrachées de mon sein sans pousser des
 » gémissements ? L'ange de Dieu a étendu sa main sur notre
 » Jérusalem terrestre, mais j'ai confiance dans la miséricorde du
 » Tout-Puissant ; il ne la dispersera pas et se contentera de la
 » châtier. »

Le saint abbé cherchait à consoler ses moines, en leur représentant la mort, dont la pensée seule inspire l'effroi et à laquelle le Christ avait eu peine à se soumettre lui-même, comme le moyen dont Dieu se sert pour remplir les demeures célestes. Il suppliait, dans une fervente prière, le Rédempteur, la Vierge, les Apôtres de les protéger au moment suprême et de leur ouvrir les portes du ciel. Comme il était d'usage de donner aux religieux mourants l'absolution abbatiale en présence de la communauté, Pierre prononçait sur ceux que la mort avait appelés, sur ceux qu'elle appellerait encore, la formule solennelle du pardon. Il les recommanda aux prières de Thibaud, évêque de Paris, ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, et d'Odon, son successeur, qui tous deux lui avaient adressé des lettres de condoléance. ¹

Il avait formé le projet d'aller rendre visite à Roger de Sicile, avant de rentrer en France. Mais ce projet, caressé depuis longtemps, les nombreuses affaires qui le rappelaient à Cluny ne lui permirent pas de le réaliser. Il exprima ses regrets à Roger, dans une lettre que lui remit le sacristain de Cluny. Tout en donnant pour motifs à sa visite le désir de s'entretenir avec un prince dont la personne lui était chère plus que celle des autres rois et de lui exposer les besoins de son monastère, Pierre avait encore en vue un plan politique, dont nous avons déjà parlé. Ce plan consistait à rattacher étroitement Roger au saint-siège, et à faire de ses États un boulevard contre les invasions des musulmans et des Grecs.

¹ Liv. IV, ép. 39, 40, 44.

« Parmi les rois et les princes de la terre, je n'en trouve aucun
 » ou presque aucun qui vous égale en magnanimité, en prudence,
 » en probité. C'est ce que proclament la Sicile, la Calabre, la
 » Pouille, les autres contrées de l'Italie qui vous sont soumises.
 » Avant vous, elles étaient le refuge des Sarrasins, des repaires
 » de brigands, des cavernes de voleurs. Maintenant, grâce à vos
 » travaux, elles sont devenues l'asile de la paix, le royaume flo-
 » rissant d'un nouveau Salomon. Plût à Dieu, et Dieu m'est
 » témoin que je le dis sans adulation, plût à Dieu que cette
 » infortunée et misérable Toscane, que les provinces qui en sont
 » voisines fussent réunies à votre empire et retrouvassent ainsi la
 » paix au lieu de rester plongées dans la désolation. Nous n'y
 » verrions plus les choses divines et humaines dans une inextric-
 » cable confusion. Les villes, les châteaux, les bourgs, les villages,
 » les chemins publics, les églises elles-mêmes consacrées à Dieu,
 » ne seraient pas souillées par l'homicide, le sacrilège, le vol. Des
 » pénitents, des pèlerins, des moines, des abbés, des prêtres, des
 » évêques, des archevêques, des primats n'y tomberaient pas
 » entre les mains des brigands, ne se verraient pas dépouillés,
 » emprisonnés, quelquefois même accablés de coups et mis à
 » mort. Ces crimes exécrationnels seraient retranchés par le glaive
 » de la justice royale ; la griffe des ours, des léopards et des loups
 » cesserait de déchirer les peuples. Je vous chéris du fond du
 » cœur plus qu'aucun des rois de la terre, comme ami de la paix,
 » comme vengeur des crimes, et voilà pourquoi je n'ai cessé de faire
 » votre éloge devant les pontifes romains, devant les princes, et
 » de recommander votre personne et votre royaume aux prières
 » de mes religieux et de ceux des autres ordres. ¹

C'était là un tableau fidèle de la barbarie qui régnait dans le centre de l'Italie. Tandis que la lumière de la civilisation se levait au midi, le centre était en proie à une anarchie fomentée par les villes libres avec une turbulence barbare. Au midi, la paix résultait de l'unité du pouvoir ; au centre, la discorde provenait de la

¹ Liv. IV, ép. 37.

division du territoire. Les municipes lombards et toscans trouvaient de continuel^s sujets de guerre dans des limites mal fixées, dans des droits de péage sur les fleuves. Ils disputaient aux évêques et aux comtes leur juridiction. Des bandes de gens sans aveu, soldées par les communes et par les seigneurs, dévastaient les campagnes, dépouillaient le voyageur et l'étranger. C'est à peine si la sécurité régnait dans l'enceinte des villes et des châteaux-forts.

Roger donnait dans ses États un exemple tout contraire. A la place des institutions sarrasines, il avait importé en Sicile une hiérarchie féodale représentée par sept grands dignitaires, qui formaient autour du trône un imposant entourage. Il s'efforçait d'étouffer l'esprit républicain au profit de l'autorité royale. Palerme offrait la cour la plus brillante et la plus riche de l'Europe. Les ressources de l'industrie et du commerce, les arts étaient appelés à l'embellir. Les Grecs, les Sarrasins, les Juifs étaient admis à résider et à trafiquer en Sicile, sous la protection de franchises étendues. Ils y apportaient les aromates, l'or, les tissus précieux de l'Arabie et de l'Inde. Roger édifiait des monuments splendides, un palais et une chapelle dignes d'un empereur. Il avait créé un parc immense, arrosé par des eaux amenées à grands frais, peuplé de bêtes de toute espèce. Les basiliques de Salerne, de Messine, de Céfalu, plusieurs églises de Palerme, étaient rebâties avec un mélange d'arcs de diverses sortes, soutenus par des colonnes corinthiennes en marbres de l'Orient. Elles brillaient de toute la variété de l'ornementation byzantine : mosaïques à fond d'or, dorures, inscriptions, arabesques mêlées à des fragments empruntés à l'antiquité classique. ¹

Roger avait importé de la Grèce et de l'Afrique l'arbre à pain, le papyrus et la canne à sucre ; de Morée, les mûriers, les vers à soie, le tissage de la soie, qui se répandit plus tard dans le nord de l'Italie. Palerme retentissait du bruit des métiers qui fabriquaient des soieries entremêlées de fils d'or et d'argent, de perles,

¹ Batissier, *Art monumental*, p. 398. — Ramée, *Histoire générale de l'Architecture*, t. II, p. 1146. — Cantù, *Histoire des Italiens*, t. V, p. 406.

de dessins aux mille couleurs, représentant des fleurons, des arabesques, des animaux fantastiques. Les laines françaises y étaient converties en drap. La civilisation italienne avait véritablement son siège dans les États de Roger : « Les Pisans, les Génois, les » Vénitiens, à leur retour d'Orient, allaient se rafraîchir à Palerme. » Les Vénitiens y possédaient une société mercantile, avec des » magasins, des caissiers, un président. Les Génois avaient une » banque à Syracuse ; les Amalfitains remplissaient une rue de » Naples de leurs boutiques, où ils vendaient des étoffes de laine » et de soie ; ils avaient un quartier à Syracuse et une société » mercantile à Messine » ¹. Afin de développer cette prospérité et de maintenir l'ordre parmi ces populations d'origine diverse, une assemblée composée d'évêques, de barons et de légistes avait promulgué des règlements qui contenaient des peines sévères contre l'altération des monnaies, la prévarication des magistrats, le rapt des religieuses, les adultères, la prostitution, les meurtres, les sortilèges, la vente d'un homme libre, l'aliénation des fiefs, etc.

Pierre-le-Vénéralé recommandait à ce monarque magnifique l'Église de Cluny. L'abbaye était pressée par des besoins hors de proportion avec ses ressources. Elle répandait ses bienfaits avec une libéralité sans bornes. Elle était, selon le mot de Pierre-le-Vénéralé, l'hôtellerie de tous ceux qui se présentaient, l'asile de tous ceux qui imploraient un refuge, le trésor public de la république chrétienne. On lui demandait plus qu'elle ne pouvait donner. Une grande gêne s'y faisait sentir. La plupart des princes ses bienfaiteurs étaient morts, et leurs successeurs n'avaient pas continué leur œuvre. Les rois d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, le roi de France lui-même, malgré leur affection pour Cluny, n'en donnaient presque plus de témoignages. « Les rois » nous ont abandonnés ; ils nous ont remis entre vos mains, et, » puisqu'ils voudraient être généreux et qu'ils ne le peuvent, vous » qui, par la grâce de Dieu, le pouvez, nous vous prions de le » vouloir. »

Cantù, *Hist. des Italiens*, t. V, p. 2.

La pénurie d'argent était en effet presque générale en Europe. Les guerres d'Étienne de Blois en Angleterre contre Mathilde d'Anjou, celles d'Allemagne entre les Guelfes et les Gibelins, les luttes que la royauté soutenait en France pour agrandir son autorité, l'affranchissement des communes, les croisades, avaient singulièrement diminué les ressources des souverains. Tout occupés à développer leur puissance ou à la défendre, ils ne voyaient plus les monastères que d'un œil indifférent. A ces causes de ralentissement pour la charité se joignait la rigueur des temps. De fréquentes disettes pesaient sur la France. La pauvreté était à peu près universelle. On voyait de grands propriétaires, découragés par l'infertilité de leurs domaines, les vendre à bas prix et partir pour les pays étrangers, les uns emportant un petit pécule, les autres dépourvus de tout et demandant l'aumône le long de la route. La monnaie, devenue de plus en plus rare, se cachait avec défiance; les prêteurs d'argent et les juifs continuaient seuls de s'enrichir par l'usure. Roger se montra sensible à la requête de Pierre-le-Vénéable. Il lui envoya des dons, en reconnaissance desquels furent instituées des prières semblables à celles que l'on adressait pour les principaux bienfaiteurs.

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

DEUXIÈME PARTIE.

[1145—1157].

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

[1145—1157.]

CHAPITRE I^{er}.

La seconde croisade. — Les Juifs. — Eugène III en France. — Revers des croisés. — Seconde lettre de Pierre-le-Vénéralle à Roger de Sicile.

De tristes évènements s'étaient accomplis depuis quelques années en Palestine. Bientôt la nouvelle en vint émouvoir l'Occident et unir dans une douleur commune les peuples et les rois. Les États chrétiens, après de brillants succès remportés sur les infidèles, semblaient menacés d'une ruine prochaine. Quarante-cinq ans s'étaient écoulés depuis la conquête de la Terre sainte, et les chefs qui avaient fait la force de la première croisade étaient descendus dans la tombe : Godofroy, ce type de la royauté chrétienne, Baudouin I^{er}, son infatigable frère, Tancredè, qui, dans son gouvernement d'Antioche, s'était montré un père pour tous et dont l'Église des saints, dit Guillaume de Tyr, reconnaitra à jamais les œuvres charitables, Bohémond, surnommé par les musulmans « le comte vainqueur » et à qui son courage chevaleresque valut la main de Constance, fille de Philippe I^{er}, le vieil et obstiné Raymond de Saint-Gilles qui avait refusé la couronne de Jérusalem pour se contenter de la principauté de Tripoli.

Malgré leurs divisions, ces chefs illustres n'avaient cessé d'agrandir la domination chrétienne. Mais, après eux, d'autres

seigneurs, attirés par l'ambition de se créer des principautés et par le luxe et la mollesse asiatiques, étaient venus de France, d'Allemagne, de Norvège. Ils avaient couvert les plaines, les montagnes, les rives de la mer, de leurs forteresses. L'esprit de dévouement et d'humilité ne se rencontrait plus que dans les monastères et dans les ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple créés, l'un pour combattre les ennemis de la foi, l'autre pour protéger les pèlerins qui se rendaient au tombeau du Christ.

Le règne de Foulques d'Anjou avait offert le spectacle d'une anarchie sans remède. La reine Mélissende fomentait la haine entre son époux et le comte de Joppé son amant. La discorde régnait parmi les princes chrétiens. Après la mort de Foulques, les ambitions rivales se déchaînèrent avec violence, et quand Mélissende fit couronner son fils Baudouin III, âgé de douze ans, les musulmans avaient déjà repris la moitié des forteresses occupées par les chrétiens et marchaient avec ardeur au rétablissement de leur domination. Zenghi, sultan d'Alep, dont la puissance s'étendait sur les plaines immenses arrosées par l'Euphrate depuis Moussoul jusqu'à Damas, assaillit avec des troupes nombreuses et d'énormes machines de guerre la ville d'Édesse en Mésopotamie, qui était, ainsi qu'Antioche, le boulevard de Jérusalem du côté du nord. Après un siège de vingt-huit jours, les murailles s'écroulèrent : vieillards, femmes, enfants, évêques, vierges, religieux, furent passés au fil de l'épée. Les imans, du haut des clochers des églises chrétiennes, proclamèrent la guerre sainte au nom du Prophète. L'incendie, le pillage, l'orgie, souillèrent le sanctuaire ; les vases sacrés furent profanés. On portait à trente mille le nombre des chrétiens qui périrent, à seize mille ceux qui furent vendus dans les marchés comme esclaves.

Il ne s'agissait plus pour eux de conquérir, mais de se défendre. Ils tournèrent les yeux vers l'Europe et demandèrent des secours. L'évêque de Gabalet (l'ancienne Byblos), vint avec des prêtres et des chevaliers trouver Eugène III qui résidait à Viterbe pendant qu'Arnaud de Brescia était maître de Rome. Le pontife s'adressa à la France à laquelle appartenait la plupart des familles

féodales de la Palestine. Par une lettre datée du 1^{er} décembre 1145, il invita « son cher fils Louis VII, » les princes et les fidèles du royaume, à prendre les armes pour la défense de l'Église d'Orient. Saint Bernard reçut mission de prêcher la croisade en France et en Allemagne. ¹

C'était pour Louis-le-Jeune l'occasion d'expier le massacre de Vitry et de se réconcilier avec la papauté. Le souvenir de l'incendie et les gémisséments de ses victimes se présentaient sans cesse à sa pensée. Il était tombé dans une mélancolie d'où aucune consolation ne pouvait le tirer. Il avait appelé saint Bernard pour lui demander des paroles de pardon ; il l'avait reçu avec les marques de l'humilité et du repentir. « Tes larmes, lui répondit l'abbé de » Clairvaux, si elles ne tarissent trop promptement, peuvent » éteindre le souvenir de l'incendie de Vitry ; joins-y seulement la » constance et la force, afin qu'elles ne soient pas des pleurs de » femme ; aie une ame virile et véritablement royale. » ²

La croisade fut décidée dans une cour plénière tenue à Bourges, et des députés allèrent en prévenir Eugène III. Une seconde assemblée fixée à Vezelay, aux fêtes de Pâques, devait donner à cette détermination une solennité plus grande. Ni Pons, abbé de Vezelay, qui était absent de son monastère, ni Pierre-le-Vénérable ne furent présents à cette réunion, où saint Bernard déchira ses vêtements pour donner la croix au roi, à la reine, aux seigneurs, aux évêques, aux abbés qui la demandaient avec enthousiasme. Suger invita l'abbé de Cluny à une autre assemblée qui, trois semaines plus tard, devait régler à Chartres les préparatifs de l'expédition. Le ministre de Louis VII n'avait pas approuvé d'abord ce projet de croisade ; il avait même tenté d'en détourner le jeune roi. La pénurie du trésor royal, les difficultés d'une régence l'effrayaient ; mais il céda par déférence envers son souverain et par un sentiment de confiance dans saint Bernard, dont la volonté était plus ardente que ne l'avait été celle de Pierre-l'Hermite.

¹ Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXX, Eugenii III, epist., p. 1061.

² S. Bernardi, *Opera*, ed. Migne, t. I, p. 391, note.

Il lui restait à gagner l'abbé de Cluny dont la sagesse devait contribuer à calmer ses craintes. « Notre but, disait-il, en lui » apprenant la résolution des seigneurs et des évêques, est de nous » opposer comme un mur pour soutenir la maison de Dieu, de » donner à des douleurs presque inconsolables toutes les conso- » lations de la prudence et des bons conseils, d'empêcher que la » foi soit exterminée dans les lieux saints d'où elle nous est » venue. Comme votre présence serait très nécessaire à cette » grande œuvre, au nom de Dieu dont c'est ici la cause, et pour » qui nous devons toujours être prêts à souffrir la prison et la » mort, au nom des archevêques et des évêques qui m'ont chargé » de leur mandat, en notre nom enfin, nous prions instamment » Votre Grandeur de vouloir bien assister au lieu et au jour indi- » qués pour cette importante affaire. Nous vous prions également » de faire passer immédiatement les lettres ci-incluses à l'arche- » vêque de Lyon, de peur qu'aucun retard l'empêche de se rendre » à Chartres. »¹

Saint Bernard, qui prêchait en ce moment la croisade sur les côtes de Normandie et de Bretagne, adressa de son côté une lettre à l'abbé de Cluny par Walter, abbé de Fontenelle. « Je ne doute » pas que les gémissements lamentables de l'Église d'Orient, en » parvenant à vos oreilles, ne vous aient touché jusqu'au fond du » cœur. Il convient que vous montriez à notre mère l'Église, qui » est plongée dans l'affliction et qui court d'immenses dangers, » un amour et une compassion proportionnés à la grandeur de » votre rang. Plus est élevée la place que vous occupez dans la » maison du Seigneur, plus le zèle de la maison de Dieu doit vous » dévorer. Autrement, si nous endurcissions nos cœurs et nos » entrailles, si nous traitions cette plaie avec légèreté, si nous » n'étions pas émus de douleur et de contrition, où serait notre » amour pour Dieu et notre charité pour le prochain? Si nous ne » nous efforçons pas, avec toute la sollicitude possible, d'appliquer » un remède à de si grands maux, des conseils à de si grands

¹ Bibl. Cl., p. 918.

- périls, comment ne serions-nous pas convaincus d'ingratitude
- envers celui qui nous a cachés au jour du malheur dans son
- tabernacle? Nos pères les évêques de France, le roi notre
- seigneur, les grands du royaume se réunissent à Chartres le troi-
- sième dimanche après Pâques. Plaise à Dieu que nous puissions y
- jouir aussi de votre présence, car il importe que la résolution qui
- sera prise le soit avec le concours de tous les hommes éminents.
- Nous avons donc la confiance que vous viendrez ajouter une
- grande autorité à cette assemblée, tant à raison de l'importance
- de l'Église de Cluny, à laquelle Dieu vous a préposé, qu'à raison
- de votre sagesse et de la grâce dont il vous a doué pour le bien
- de tous et pour son honneur. »¹

Pierre-le-Vénérable s'excusa auprès de Suger et de saint Bernard sur sa santé qui, depuis quelque temps, était sujette à mille infirmités, sur un chapitre de l'ordre qui devait se réunir, le jour de l'assemblée de Chartres, pour un motif qui exigeait le secret et qui n'admettait pas de retard. « Croyez-en un ami intime et sincère, » disait-il à Suger, je le voudrais véritablement, mais je ne le puis et je suis affligé de ne le pouvoir. Qui ne s'affligerait en effet de ne pouvoir assister à une réunion sainte, où personne ne recherche son propre intérêt, mais la cause de Jésus-Christ? Il s'agit d'une grande chose, de la plus grande de toutes, d'empêcher ce qui est saint de tomber sous la dent des chiens, les lieux où le Messie est venu opérer le salut des hommes, où il a imprimé la trace de ses pas, d'être foulés de nouveau par ceux des impies; la Jérusalem royale consacrée par la présence des prophètes, des apôtres, du Sauveur lui-même, Antioche cette noble métropole de la Syrie, d'être souillées par les blasphèmes et la domination d'hommes criminels; il s'agit d'empêcher la croix du salut de retomber entre les mains des impies, et le sépulcre du Sauveur, qui est glorieux dans tout l'univers, d'être arraché et mis en pièces, ainsi qu'ils en font la menace. »

Dans sa réponse à saint Bernard, Pierre-le-Vénérable se disait

¹ S. Bernardi, epist. 364.

*61-4 an
Suger.*

profondément touché des dangers des chevaliers du Temple, du roi de Jérusalem et de la croix du Sauveur qui étaient assiégés dans Antioche et sur le point d'être faits captifs par les musulmans. Qui ne serait ému à la pensée qu'une terre, devenue, depuis cinq cents ans, un but de pèlerinage pour des milliers de pénitents, qu'une terre qui les avait rachetés de l'enfer et rendus au ciel, pouvait être fermée à l'accès des chrétiens par les Sarrasins? Celui-là ne serait pas un membre de l'Église du Christ, qui ne s'affligerait pas des désastres du peuple chrétien, qui ne viendrait pas à son secours dans la mesure de ses forces. Il approuvait donc complètement la pensée de saint Bernard, et, s'il arrivait qu'une assemblée fût tenue dans un autre moment, il ne manquerait pas de s'y rendre, à moins que les devoirs de sa charge ne fussent un obstacle; mais, présent ou absent, il était tout disposé à donner son concours à cette grande entreprise. ¹

Il ne parut donc ni à l'assemblée de Chartres, où saint Bernard fut proclamé chef de l'expédition, honneur que son habit l'obligea de décliner, ni à celle d'Étampes, où les députés de Conrad, roi d'Allemagne, de Geysa, roi de Hongrie, vinrent de la part de leurs souverains offrir aux croisés le passage sur leurs terres. On lut une lettre de l'empereur Manuel Comnène qui accablait le roi des Francs d'emphatiques protestations d'amitié. Des barons, envoyés par Roger de Sicile que Louis avait invité à prendre part à la croisade, promirent, au nom de leur souverain, des vivres, des navires pour transporter les croisés et assurèrent que le roi ou son fils s'associerait à l'expédition. En voyant Louis VII se confier dans les promesses de Manuel et décider le passage par Constantinople, ils s'efforcèrent de l'en dissuader; ils lui prédirent qu'il aurait tout² à souffrir de la perfidie grecque; ils l'engagèrent à s'embarquer avec son armée dans les ports du nouveau royaume de Sicile; mais leurs instances étant restées inutiles, ils se retirèrent avec une tristesse qui montrait assez clairement, dit Odon de Deuil, les sentiments de leur seigneur. Si l'abbé de Cluny avait

¹ Liv. VI, ép. 48.

été présent, il eût sans doute appuyé une proposition qui rentrait dans ses idées politiques au sujet du roi de Sicile, et peut-être l'eût-il fait prévaloir. Mais l'opinion contraire l'emporta, et ce fut, comme on le sait, le principe des malheurs des croisés.

L'expédition décidée, il fallait trouver de l'argent. Les barons pressurèrent leurs sujets, vendirent la liberté à leurs serfs, vendirent ou engagèrent leurs terres. Mais ces ventes et ces engagements étaient difficiles et peu productifs. Une disette de sept années avait discrédité la valeur des terres, qui étaient frappées de stérilité. Quand on trouvait des acquéreurs ou des prêteurs, la somme offerte pour de vastes domaines suffisait à peine à acheter un cheval de bataille et des armes de guerre. On exigeait des débiteurs des garanties extraordinaires. Ainsi, pour citer un exemple entre mille, Archambaud VI, seigneur de Bourbon, qui devait au prieuré de Souvigny cent quarante marcs d'argent, ayant pris la croix à Vezelay, demanda aux moines une nouvelle somme de cinq cents marcs. Mais le prieur Brocard répondit qu'il ne pouvait faire un prêt aussi considérable sans le consentement de son abbé. Archambaud alla trouver Pierre-le-Vénéral. En présence de ce dernier, du sacristain, du chambrier, du connétable de Cluny, de l'abbé de Mozac et d'un notaire, Brocard compta les cinq cents marcs à Archambaud, qui jura, avec Agnès, son épouse, sur les reliques de saint Mayeul, de rendre la somme par annuités de cent marcs, à partir de la seconde année seulement, à cause des embarras du voyage. Son gendre, Ébles, prince de Déols, et vingt-cinq de ses principaux vassaux apposèrent leur signature au bas de cet acte et s'obligèrent par serment, en cas de non paiement, à se rendre à Souvigny comme otages et à ne pas sortir de la ville sans le consentement des moines, jusqu'à parfait acquittement de la dette d'Archambaud. ¹

Les dons volontaires dus à la générosité des fidèles et des églises,

¹ Ach. Allier, Ancien Bourbonnais, t. I, p. 289. — Migne, Op. Petri Ven., p. 10.

étant loin de suffire aux besoins d'un voyage lointain et d'une armée nombreuse, Louis VII fit faire un recensement général dans le royaume. Il leva des impôts rigoureux sur les nobles, les clercs, les laboureurs, les artisans; il vendit à un prix élevé des chartes de communes; il imposa les églises et les monastères à des taxes considérables, et plusieurs furent obligés de vendre les vases sacrés pour les payer. Ces exigences soulevèrent contre lui des malédictions universelles. Ce fut alors que Pierre-le-Vénérable lui suggéra un projet qui devait alléger les populations chrétiennes, en faisant contribuer les richesses des juifs pour une part considérable aux dépenses de la croisade.

Depuis leur dispersion dans le monde entier, les juifs, vivant partout sous un régime d'exception et privés de l'exercice des droits publics, avaient tourné leur activité vers le commerce. Quelque bornée que fût encore cette carrière, ils étaient presque les seuls qui l'exploitaient. Stationnaires au milieu des révolutions qui changeaient le sort des empires, conservant avec une fidélité inébranlable leurs croyances et leurs usages, ils s'efforçaient d'acquérir par la richesse la considération que l'opinion et les lois leur refusaient. Le commerce maritime de la France était presque tout entier entre leurs mains. Des vaisseaux appartenant à des juifs de Béziers, de Montpellier, de Marseille, d'Agde, de Narbonne, allaient dans les ports d'Italie s'approvisionner de parfums, d'épiceries, d'étoffes, de bijoux, qu'expédiaient des villes du Levant d'autres juifs organisés en puissantes sociétés commerciales. Des marchands juifs, établis à Vienne, à Lyon, à Mâcon, à Dijon et ailleurs, les vendaient dans le centre de la France. ¹

Dès le huitième siècle, grâce à cette activité et à la tolérance dont ils jouissaient, les richesses des juifs étaient considérables, et contrastaient avec la pauvreté d'une partie de la population chrétienne qui n'était ni assez intelligente, ni assez active ou intéressée pour leur faire concurrence. Selon un capitulaire de Charlemagne,

¹ Bédarride, *les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, in-8°, 2^e éd., p. 23, 47, 57, 73.

ils se vantaient de pouvoir acheter tous les vases sacrés et les objets provenant du trésor des églises, que leur vendaient parfois des évêques et des prêtres vivant dans la dissolution. Sous Louis-le-Débonnaire qui les favorisa, ils devinrent marchands d'esclaves. Comme il ne leur était pas permis d'exercer, en dehors du commerce, d'autre profession que celles de collecteurs d'impôts, de douanes, de péages, professions qui étaient réputées infamantes et dans lesquelles ils apportaient une âpreté favorable aux intérêts du fisc, ils s'étaient livrés, dès le sixième siècle, à de grandes opérations d'argent et d'usure; ils étaient devenus les seuls banquiers en Europe. ¹

Les législations qui s'étaient progressivement adoucies à leur égard ne les mettaient pas cependant à l'abri de la persécution des princes. L'Espagne seule, où ils se trouvaient plus nombreux

¹ Baluze, Capit. Reg. Franc., t. I, p. 453, 726; — M. Beugnot, les Juifs d'Occident, in-8°, 1824, p. 58 et suiv., et M. Bédarride, ouvrage cité, p. 131 à 133, prétendent que les juifs ne pratiquèrent l'usure qu'à partir des onzième et douzième siècles, sous l'influence des croisades et depuis l'arrivée en France de cette troupe de vautours italiens qui envahirent l'Europe sous le nom de Lombards, Florentins, Cahorsins. Jusqu'à cette époque l'usure aurait été inconnue en France. Il est, croyons-nous, bien plus probable qu'elle n'y avait pas atteint d'aussi grandes proportions. Son existence à une époque antérieure semble résulter de divers textes. Ce qui est certain, c'est que les juifs prêtaient sur gages à de dures conditions et qu'ils rançonnaient les chrétiens de toutes manières. Au liv. IV, c. XII de son Histoire des Francs, Grégoire de Tours dit qu'ils vendirent à Cautin, évêque d'Auvergne, qui était leur ami, certains objets plus cher qu'ils ne leur coûtaient. Au liv. VII, c. XXIII, on voit un ex-viguier de la ville de Tours, et le comte Eunomius, promettre de rembourser au juif Armentaire une somme qu'il leur avait prêtée, capital et intérêts, et de lui faire *en sus d'autres présents, comme cela était juste*. Au lieu d'effectuer ce remboursement, ils invitèrent leur créancier à dîner et le tuèrent. On sait d'ailleurs que la loi mosaïque qui interdisait l'usure entre juifs (Lévit. xxv, 37; Ezéch. xviii, 8, 13; Néhém. v, 7; Jérém. xv, 10), la permettait à l'égard des étrangers. « Vous ne prêterez à » usure à votre frère ni argent, ni semence, ni quelque chose que ce soit, » mais seulement aux étrangers. » (Deuter. xxiii, 19 et 20.) Les Israélites, qui étaient d'une fidélité scrupuleuse à leur loi, ne pouvaient manquer de se prévaloir de cette permission vis-à-vis des chrétiens qui n'étaient pas seulement pour eux des étrangers, mais des ennemis. Voy. sur les motifs de cette permission, Doellinger, Paganisme et Judaïsme, trad. franç. Bruxelles, 1858, t. IV, p. 179.

et plus puissants qu'ailleurs, l'Espagne, qui voyait dans le musulman son unique ennemi, leur offrait une sécurité complète. Ils y étaient placés sur le même rang que les chrétiens pour la taxe ou rançon de la vie. En Italie, la mansuétude des papes, les lois des républiques et celles du royaume de Sicile leur laissaient une grande facilité pour le commerce, leur assuraient la tolérance et la paix. En Allemagne, au contraire, on les regardait comme des meubles, on les vendait sur les marchés pour donner souvent le prix de cette vente aux abbayes ou aux églises. En France, les institutions féodales qui créaient partout des souverains, les exposaient au bon vouloir des évêques et des seigneurs. On ne les ménageait que par esprit de charité chrétienne ou par intérêt. Mais rien ne pouvait les préserver de l'antipathie populaire qui les regardait comme les meurtriers du Christ, comme les introduceurs de la lèpre en Europe, et qui les rendait responsables de tous les malheurs et de tous les fléaux.

Au moment de la prédication de la première croisade, les haines s'étaient ravivées contre eux avec une nouvelle ardeur. Un prêtre fanatique, nommé Gotescale, se mit à prêcher aussi une croisade pour leur conversion. Il rassembla une armée de quinze mille brigands, et, parcourant la Franconie et la Hongrie, il taxa, martyrisa, massacra les juifs, avec le consentement des souverains. Un corps d'armée se dirigeant vers la Terre sainte, à la suite de Godefroy de Bouillon, fit à Spire, à Worms, à Mayence, à Cologne, à Coblenz et sur tout le littoral du Rhin, une épouvantable boucherie d'israélites. De pareils massacres se renouvelèrent dans la Gueldre, la Hollande, la Bavière, la Bohême. Un grand nombre de familles juives se réfugia en Pologne et en Hongrie pour trouver la paix. Au moment où saint Bernard prêchait en France la seconde croisade, un moine Allemand, nommé Rudolfe, qui se croyait inspiré de Dieu, se mit à la prêcher de son côté en Alsace et sur les bords du Rhin. Mais, dans son zèle aveugle, il présenta les juifs comme les alliés des musulmans, comme les ennemis de Jésus-Christ, et il exhorta le peuple à les exterminer. Dans plusieurs villes on les mit à mort sans pitié. Saint Bernard, prévenu par l'archevêque de Mayence, fut saisi d'indignation et de

douleur. Il invita les prélats germains à arrêter ces déclamations furibondes. Cet homme, écrivit-il à l'archevêque, n'a reçu sa mission ni de Dieu ni des hommes ; il a usurpé le ministère de la prédication ; il a bravé l'autorité des évêques ; il a prêché l'homicide ; sa doctrine n'est pas la doctrine de Jésus-Christ, mais celle du père du mensonge dont il est l'envoyé. O science monstrueuse, ô sagesse infernale, opposée à celle des apôtres et des prophètes, ennemie de la grâce et de la piété ! Grâce à l'intervention de l'abbé de Clairvaux, les évêques donnèrent aux juifs un asile dans leurs palais ; Conrad III les prit sous la protection de la couronne ; les fugitifs qui s'étaient retirés en France et en Souabe revinrent dans les provinces rhénanes, et Rudolfe se renferma dans un cloître. ¹

Pierre-le-Vénéable avait horreur, comme saint Bernard, du massacre des juifs. Il ne fallait pas, disait-il, tourner contre eux le glaive de la vengeance. Dieu, au contraire, avait voulu dans sa sévérité que les meurtriers du Christ fussent épargnés, afin de traîner une existence misérable jusqu'au jour fixé par le prophète pour la conversion de leurs derniers descendants. Mais il réprouvait hautement leurs pratiques superstitieuses, leur cupidité, leurs gains illicites. Il partageait au sujet de leurs prêts d'argent les sentiments de son ami Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs, qui, ayant besoin d'une certaine somme, repoussa avec indignation l'offre que ses religieux vinrent lui faire de la part des juifs : « Hâtez-vous, dit-il, de rendre cet argent ; brisez les liens d'une société digne de réprobation ; gardez-vous de communiquer avec les juifs, sous prétexte de donner ou de recevoir, sous prétexte de prêt, de dépôt et d'aucun commerce. Comment aurais-je la hardiesse de me présenter à l'autel du Christ Sauveur pour l'invoquer ; comment oserais-je prier sa sainte mère avec la bouche qui, pour une somme d'argent, aura flatté leurs blasphémateurs et leurs ennemis ? » ²

Pierre écrivit donc à Louis VII une lettre dans laquelle, souhaitant

¹ S. Bernardi, ep. 365. — Bégin, Hist. des Juifs en France, in-8°, ch. x.

² Petri Ven. De Miraculis, liv. II, c. xv.

un heureux succès à ses armes et l'assurant de ses prières, de ses conseils, de son assistance, il l'engageait à tirer des juifs un châtiment conforme à leur malice. Ce châtiment, qui devait à la fois punir l'iniquité, venir en aide à la charité, accomplir un acte de justice, consistait à les dépouiller de ce qu'ils avaient gagné par la fraude, à leur enlever, comme à des voleurs, ce qu'ils s'étaient approprié par des voies iniques. « Ce que je dis là est connu de » tout le monde. Ce n'est point par les travaux de l'agriculture, » par le service militaire, par un métier honnête et utile, qu'ils » remplissent leurs greniers de grains, leurs celliers de vin, » leurs bourses de monnaie, qu'ils entassent l'or et l'argent dans » leurs coffres-forts ; c'est en enlevant frauduleusement ces choses » aux chrétiens ; c'est en les achetant en secret à des voleurs ; » c'est en payant à vil prix les objets les plus précieux. Quand un » voleur fracture dans l'ombre de la nuit l'église du Christ, » quand il dérobe, avec une audace sacrilège, les reliquaires, les » chandeliers, les encensoirs, la croix sainte et les vases sacrés, » il se hâte de fuir le quartier des chrétiens, et court chercher un » refuge dans celui des juifs. Il trouve auprès d'eux une sécurité » damnable. Il vend aux synagogues de Satan la dépouille des » églises consacrées à Dieu ; il livre les vases sacrés qui ont » contenu le corps et le sang du Christ à ceux qui ont tué le » corps et répandu le sang du Christ, à ceux qui l'ont accablé » d'outrages pendant sa vie et qui ne cessent de l'attaquer de » leurs blasphèmes, maintenant qu'il est assis dans la majesté de » sa divinité éternelle. Le Christ ressent lui-même les outrages » auxquels sont exposés ces vases insensibles ; car, ainsi que je » l'ai entendu dire à des hommes dignes de foi, les juifs les » emploient à des usages dont la pensée fait horreur et dont le » nom est détestable. Dans le but d'assurer aux juifs l'impunité » de leurs vols et de leur infâme commerce, une loi ancienne, » une loi diabolique, quoique portée par des princes chrétiens, » leur permet de garder les objets d'église et les vases sacrés » trouvés chez eux, provinssent-ils d'un vol sacrilège ; elle les » dispense de dénoncer le voleur. Ainsi restent impunis parmi » eux des crimes détestables qui sont punis chez les chrétiens par

• le supplice de la corde ; ainsi le juif s'engraisse et se procure
 • les jouissances de la vie par les moyens qui mènent le chrétien
 • à la potence. Qu'on leur enlève donc, ou qu'on leur retranche
 • du moins une partie de cette opulence mal acquise ; que l'armée
 • chrétienne, qui n'a épargné ni son argent ni ses domaines
 • afin d'aller combattre les Sarrasins, n'épargne pas non plus les
 • trésors acquis par des moyens détestables. Conservez leur vie,
 • mais enlevez leur argent ; que leurs richesses viennent malgré
 • eux en aide aux bras des chrétiens contre l'audace des infidèles.
 • Je t'ai écrit ces choses, ô roi très bon ! par amour pour le
 • Christ, par amour pour toi et pour l'armée chrétienne. Ce
 • serait folie, ce serait offenser Dieu, que de ne pas employer
 • l'argent des profanes quand on prodigue les biens des chré-
 • tiens. » ¹

Ce tableau des richesses et des vols des juifs n'était nullement

¹ Liv. IV, ép. 36. Cette lettre est le seul acte de Pierre-le-Vénéral qui ait donné prise à la critique. Depping (les Juifs au moyen-âge, in-8°, p. 129) prétend que l'abbé de Cluny trouvait bon qu'on persécutât les juifs. M. Bédarride, ouvrage cité, page 126, prétend qu'il n'épargna rien pour attirer la haine du prince sur leurs têtes. Ces appréciations sont contraires à la vérité. Pierre-le-Vénéral se contente de demander la répression des usures des juifs par les seuls moyens, très arbitraires il est vrai, que connaissaient les anciennes législations. En effet, les lois romaines punissaient les usuriers d'une quadruple amende, tandis que les voleurs n'étaient punis que d'une double ; les lois d'Édouard-le-Confesseur prononçaient la confiscation de leurs biens. Il en était de même en Normandie, à la fin du douzième siècle, d'après un statut de Richard 1^{er}, roi d'Angleterre, ainsi qu'en Bourgogne au treizième siècle. En Italie, on attendait leur mort pour procéder à la confiscation de leurs biens mobiliers, etc. Voy. Du Cange, au mot usure, et Cibrario, Écon. polit. du moyen-âge, t. I, p. 150. La duchesse de Brabant ayant consulté saint Thomas pour savoir si un souverain pouvait déposséder les juifs des biens qu'ils avaient acquis par l'usure, le grand docteur répondit par l'affirmative, mais en ajoutant que le souverain ne pouvait s'approprier ces biens ; il était tenu de les restituer à ceux à qui ils appartenaient, et, si les propriétaires n'étaient pas connus, de les appliquer, d'après le conseil de son évêque ou d'autres personnes de probité, à un usage concernant le bien public et l'utilité commune. Pontas, Dict. des cas de conscience, 1734, in-f°, t. II, p. 1071. On pourrait citer d'autres exemples de la sévérité employée par les rois contre les usuriers juifs ou chrétiens aux douzième, treizième et quatorzième siècles.

inspiré par le fanatisme religieux ainsi qu'on l'a prétendu ; il était l'expression d'une exacte réalité. La sagesse de Pierre-le-Vénéral n'admettait pas les bruits populaires qui les accusaient d'une foule de crimes, entre autres de ces meurtres d'enfants chrétiens immolés à Pâques en guise de victimes et par dérision pour le Christ. Mais l'intolérance que l'on a souvent reprochée aux chrétiens à l'égard des juifs était naturelle à la religion juive. Le Talmud réputait idolâtres et ennemies toutes les autres nations. Les malédictions portées autrefois par les prophètes contre le culte des faux dieux, les juifs les appliquaient au culte chrétien. Ils se vengeaient du mépris des chrétiens en blasphémant, en profanant les objets de leur croyance, quand ils pouvaient le faire avec impunité. De persécutés ils étaient toujours prêts à devenir persécuteurs. Adorateurs du Veau d'or, ils immolaient à ce dieu et à leur ressentiment quiconque avait besoin de leur aide. Leurs usures étaient sans limites. Toutes tentatives pour régler avec eux le taux de l'intérêt échouaient contre leur avidité, leur astuce, la subtilité de leurs opérations. D'une fidélité scrupuleuse avec leurs coreligionnaires, ils abdiquaient toute bonne foi avec l'emprunteur chrétien, toute pitié à l'égard du débiteur insolvable. Le mot *judaisare* était synonyme de tromper.

Le juif était le provocateur et le receleur habituel du vol. Il pervertissait par des conseils perfides le fils de famille prodigue, l'épouse infidèle, le prêtre ou le moine sans religion. Il favorisait dans les classes laborieuses la désobéissance de l'ouvrier vis-à-vis du patron. A l'époque où le tissage de la soie commença à se répandre en France, on vit des ouvriers travaillant en chambre s'approprier la soie qui leur était confiée et dont le prix à cette époque était très élevé, la mettre en gage ou la vendre à des juifs. Les abbés qui dilapidaient les trésors de leurs monastères, les voleurs qui dévalisaient les églises, échangeaient aux juifs les objets volés contre de l'argent. L'assassin leur vendait les dépouilles de ses victimes. Leur cupidité, sans cesse en éveil pendant plusieurs siècles, avait fini par attirer dans leurs coffres-forts la majeure partie des richesses des chrétiens.

Les rois de France, sans les persécuter ouvertement, les frappaient de temps à autre d'impôts considérables afin de subvenir aux besoins de leur trésor épuisé. Les guerres continuelles, la disette, les calamités publiques, la mauvaise administration des deniers, rendaient assez fréquentes ces exigences auxquelles les juifs se soumettaient dans la crainte de la confiscation et de l'exil. Mais ils en devenaient plus âpres à réparer leurs pertes. Un système d'impôts réguliers n'existant pas à cette époque, et les valeurs mobilières ne pouvant être atteintes qu'au moyen d'une taxe arbitraire, le juif, qui cachait ses richesses sous le voile de l'avarice et de la misère, ne contribuait pas aux charges publiques selon ses facultés.

Louis VII leva sur les chrétiens un tribut considérable pour subvenir aux frais de la croisade. Le clergé, qui n'avait été imposé à aucune charge lors de la première expédition en Palestine, plia cette fois sous le fardeau, et les églises furent obligées de vendre leurs objets les plus précieux. C'était la première imposition de ce genre établie sur les églises et les monastères, au mépris de leurs immunités. Aussi Louis VII, ne trouvant pas dans la nécessité une excuse suffisante, la fit approuver par Eugène III, mais il n'arrêta pas les murmures. ¹

On lui reprochait de traiter plus durement les chrétiens que les israélites. Dans le commencement de son règne, il avait ordonné l'expulsion des juifs baptisés qui reviendraient au judaïsme, et prononcé contre ceux qui rentreraient dans le royaume la mutilation et la mort. Mais bientôt il se relâcha de cette sévérité, et, dominé par une excessive cupidité, dit un historien contemporain, il les favorisa ouvertement et leur accorda des privilèges qui excitèrent des réclamations. Il ne parait donc pas qu'il ait profité des conseils que lui donnait Pierre-le-Vénérable, dans une pensée de légitime restitution et de justice distributive. Il se contenta vraisemblablement d'une première imposition qu'il avait frappée

¹ Bégin, ouvrage cité, ch. XI. — Cibrario, Économie politique du moyen-âge, trad. fr., t. I, p. 151. — Levasseur, Hist. des classes ouvrières. — Hallam, l'Europe au moyen-âge, trad. fr., t. I, p. 227, 242. — Delamare, Traité de la police, in-^{fo}, t. I, p. 302. etc.

sur les juifs comme sur les chrétiens. Son fils, Philippe-Auguste, n'usa pas de la même indulgence. Voyant les juifs regorger de richesses dans toute la France, posséder des esclaves qu'ils forçaient quelquefois à judaïser, accabler le peuple d'usures à ce point que la moitié du territoire de Paris leur appartenait, profaner les objets sacrés qu'on leur donnait en gage, il les expulsa en 1182 du royaume, et confisqua leurs immeubles qui consistaient en maisons, champs, prés, vignes, granges et pressoirs. Seize ans plus tard, ils rachetèrent leur retour, et le roi, effrayé de leur audace toujours croissante, leur interdit, en 1222, de prendre en gage des vases sacrés, des ornements d'église, des vêtements ensanglantés ou mouillés, du blé non vanné, les lits, les charrues, les meubles, les ustensiles qui étaient nécessaires aux paysans pour gagner leur vie, ainsi que de prêter à des chanoines et à des religieux sans le consentement du chapitre et de l'abbé. ¹

Eugène III, fatigué des séditions dont les partisans d'Arnaud de Brescia remplissaient Rome, menacé de la prison s'il ne démollissait la ville de Tibur, s'était réfugié avec les cardinaux au-delà du Tibre. Saint Bernard appela Conrad, roi de Germanie, au secours de la papauté opprimée. Il reprocha leurs excès aux Romains dans une lettre célèbre où il les traitait d'insensés. « Vos pères, disait-il, ont soumis le monde à la Ville; vous, vous faites de la Ville la fable du monde. » Ces invitations et ces reproches restant inutiles, Eugène vint, à l'exemple de ses prédécesseurs, chercher un asile en France. Il était à Cluny le 26 mars 1147. On voyait dans son cortège deux anciens moines clunisiens, Albéric, abbé de Vezelay, cardinal-évêque d'Ostie; Ymar, prieur de la Charité, cardinal-évêque de Tusculum. Pierre-le-Vénéable l'accompagna, trois jours après, à Dijon, où il consacra l'église de Saint-Étienne, celle de Saint-Bénigne qui venait d'être reconstruite à la suite d'un incendie, et reçut le roi Louis VII qui était accouru au-devant de lui avec Thibaud, évêque de Paris, et de nombreux clercs et seigneurs. « Du » plus loin que le roi aperçut le pape, il descendit de son palefroi, » redoubla le pas comme s'il allait au-devant de l'apôtre Pierre

¹ Beugnot, ouvrage cité, p. 58 et suiv. — Bédarride, ouv. cité, p. 125, 129.

» ou de Jésus-Christ lui-même, et, posant ses lèvres sur un
 » des pieds du pontife, il l'arrosa de ses larmes. Le successeur
 » des apôtres allait à cheval; les témoins de ce spectacle criaient :
 » Seigneur, seigneur, c'est le roi lui-même, faites-lui accueil ;
 » daignez lui recommander au nom de la majesté apostolique de
 » remonter, s'il lui plait, sur son palefroi! Le pape, comme un
 » homme très sage, feignait de ne pas entendre, mais, voyant
 » l'humilité du roi, il était ému jusqu'aux larmes et il lui fit une
 » réception paternelle. De Dijon, le pape et le roi se rendirent
 » par Troyes à Paris. Eugène III passa un mois dans cette ville et
 » dans les environs. » ¹

Un jour que tous deux étaient entrés dans l'église de Sainte-Geneviève afin d'y prier, les chanoines donnèrent au pontife un tapis pour s'agenouiller. Lorsqu'il se fut relevé, ses domestiques s'emparèrent de ce tapis d'après un ancien usage qui leur attribuait la propriété de ce qui avait servi à sa personne. Mais les chanoines voulurent le leur arracher des mains et il s'ensuivit une querelle. Le pape et le roi, s'étant interposés pour rétablir la paix, ne purent se faire écouter, et Louis reçut des coups dans la mêlée. Ce scandale leur donna l'éveil. Ils apprirent que les mœurs des chanoines de Sainte-Geneviève n'étaient pas exemplaires et ils convinrent de les remplacer par des moines. Suger fut chargé d'y installer douze Clunistes de Saint-Martin des Champs sous la direction du prieur d'Abbeville. Mais les chanoines, en plaidant activement leur cause, obtinrent d'Eugène III d'être réformés seulement par des chanoines réguliers de Saint-Victor.

Le pape alla célébrer avec Louis VII la fête de Pâques à Saint-Denis. Une tradition raconte, qu'à la messe solennelle qu'il célébra au tombeau du martyr, il était assisté par saint Bernard et par Pierre-le-Vénérable qui remplissaient l'office de diacre et de sous-diacre. Le mercredi de la première semaine après la Pentecôte, Louis vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Son épouse Éléonore et sa mère Adélaïde l'avaient précédé avec une partie du cortège royal. L'église était remplie d'une foule immense. Le roi, accompagné de

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 700.

Suger et des moines, se fraya un chemin jusqu'au sanctuaire, se prosterna très humblement et adora son patron. « Le pape et l'abbé ouvrirent une petite porte d'or qui fermait l'entrée du tombeau de Saint-Denis et en sortirent avec respect un coffre en argent, afin que le roi, ayant vu et embrassé celui que chérit son cœur, en fût rendu plus alerte et plus intrépide. Ensuite, ayant pris la bannière sur l'autel et reçu du pontife la besace et la bénédiction, il se retira dans le dortoir des moines pour échapper à la multitude. Vouloir décrire les pleurs et les gémissements que l'on fit alors en ce lieu serait insensé autant qu'impossible. En ce jour, ne gardant avec lui qu'un petit nombre des siens, le roi mangea dans le réfectoire des moines, et ensuite, ayant embrassé tous ceux qui l'entouraient, il se retira suivi de leurs prières et de leurs larmes¹. Il laissait la régence à Suger; et le pape porta une menace d'excommunication contre quiconque attenterait à la paix du royaume pendant son absence. Quelques jours après, Louis était à Metz où se trouvèrent réunis cent mille croisés.

Quoique la guerre sainte eût été prêchée à l'invitation d'un pontife qui était un ancien moine et par la parole du plus grand moine d'Occident, un petit nombre de moines y prit part. La présence d'une foule de troubadours, de trouvères, de pèlerins et de femmes, lui donnait un caractère plutôt profane que religieux. L'enthousiasme était moins vif et moins pur qu'à la première croisade. Les désastres éprouvés par les chrétiens d'Orient, désastres dus en grande partie à leurs fautes, leurs mœurs amollies, leurs vices, qui avaient rendu nécessaire la création des deux ordres des Hospitaliers et du Temple, tenaient les hommes pieux en garde contre un mouvement dans lequel l'ambition et l'esprit d'aventure jouaient un plus grand rôle que la dévotion pour le tombeau du Christ.

Malgré l'éloquence de saint Bernard, quelques évêques, quelques religieux seulement, se décidèrent à prendre la croix. L'abbé de Clairvaux y conviait les malfaiteurs et les hommes de désordre

¹ Odon de Deuil, trad. Guizot, *Mém. sur l'Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 296, etc.

comme à une expiation ; mais il était persuadé que la retraite du cloître était aussi agréable à Dieu que le voyage aux lieux saints, et il ne permit à aucun de ses moines d'accompagner les croisés, dans la crainte de mettre leur régularité en péril. C'était aussi l'avis de Pierre-le-Vénéable ¹. Parmi les abbés, trois appartenaient à des monastères qui avaient adopté les coutumes de Cluny. L'un était Héribert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, qui fut tué dans une émeute, avant son départ, pour avoir voulu, en qualité de seigneur, lever un tribut sur un quartier de la ville, malgré les franchises communales récemment accordées par Louis VII ² ; le second était Léonius, abbé de Saint-Bertin, qui avait dégage son abbaye de la soumission de Cluny ; le troisième était Thibaud de Sainte-Colombe de Sens, qui avait fait introduire par les moines de la Charité les coutumes clunisiennes dans son monastère. Esprit lettré et enthousiaste, il était en désaccord avec ses religieux qui ne s'occupaient que d'intérêts temporels. Avant son départ, il écrivit à Pierre-le-Vénéable pour lui demander des explications au sujet de la double onction pratiquée à Cluny sur les malades *in extremis*, au sujet du songe dans lequel Joseph s'était vu adorer par le soleil, la lune et onze étoiles, qui figuraient son père, sa mère et ses frères, et pour le prier de lui donner en même temps des conseils propres à le consoler dans ce périlleux voyage de Jérusalem. La cause de la croisade lui paraissait si sainte, qu'il n'hésita pas à engager à un juif de Troyes une couronne d'or enrichie de pierreries, donnée à son monastère par le roi Raoul, ainsi qu'une précieuse croix d'or qui passait pour être l'œuvre de saint Éloi. Il appartenait du reste à une famille dont l'héroïsme

¹ Saint Bernard avait écrit précédemment à Célestin II pour qu'il refusât son autorisation à l'abbé du Morimond, qui voulait emmener plusieurs religieux à Jérusalem. Les armées de la croix, disait-il, ont besoin de chevaliers qui combattent, non de moines qui ne sont bons qu'à psalmodier et à gémir. Michaud, Hist. des Croisades, in-8°, 1854, t. IV, p. 265.

² Les Coutumes de Cluny furent introduites à Saint-Pierre-le-Vif par Gérard, successeur d'Héribert en 1147, mais ce monastère avait été autrefois relevé par saint Odon. Gall. Christ., t. XII, p. 139. — Quantin, Cart. de l'Yonne, t. I, p. 452.

religieux était l'apanage; car il était fils de Hugues de Payns, parent des comtes de Champagne, fondateur et grand-maitre de l'ordre du Temple de Jérusalem.

Pierre-le-Vénéralé lui répondit sur le dernier point avec sa prudence accoutumée. Il devait chercher uniquement, disait-il, dans le témoignage d'une bonne conscience, une consolation aux fatigues et aux dangers qu'il pouvait éprouver. Si son intention était droite et pieuse, s'il n'avait d'autre but que d'adorer le Sauveur dans les lieux qui avaient été témoins de sa vie mortelle, ses œuvres, ses travaux, ses souffrances seraient des œuvres de lumière aux yeux de Dieu. Si, au contraire, la curiosité, la légèreté, le désir du changement, y entraient pour quelque chose, ses œuvres ne seraient plus que des œuvres de ténèbres. Pierre lui recommandait de se tenir en garde contre les vaines louanges, contre l'ambition de s'enrichir des dépouilles de l'ennemi vaincu. Moine et abbé, voué uniquement au salut des âmes, il ne devait pas se montrer soldat et guerrier; autrement ce serait agir comme une vierge folle, qui tire de son écrin les fruits qu'elle a amassés pour l'éternité et qui les disperse au souffle des vents et des tempêtes. Pierre-le-Vénéralé n'insistait pas avec de grands développements, car les pénitences que s'imposait l'abbé de Sainte-Colombe prouvaient manifestement la sincérité de sa dévotion; mais il profitait de cette circonstance pour donner son opinion sur les voyages des moines en Terre sainte, et pour signaler les dangers dans lesquels succombaient ceux qui se laissaient guider par une vanité méprisable. Ce voyage fut fatal à Thibaud, mais dans un autre sens que celui dont parlait Pierre-le-Vénéralé; il périt de faim et de soif dans les déserts de l'Asie. ¹

Eugène III, après le départ de Louis VII, passa dix-huit jours à Auxerre auprès de l'évêque Hugues de Mâcon. Il visita Clteaux, Saint-Seine, puis il alla consacrer l'église de Châlons-sur-Marne avec l'abbé de Cluny et plusieurs de ses anciens disciples maintenant évêques ou abbés. A Verdun, il fit, à la demande de l'évêque

¹ Liv. V, ép. 7. — Brullée, Histoire de Sainte-Colombe de Sens, in-8°, p. 109, 278. — Gall. Christ., t. XII, p. 149.

Adalbéron de Chiny, la translation des reliques de saint Venne, qui furent placées, « au milieu d'un peuple tressaillant d'allégresse, » dans une châsse resplendissante due à la magnificence de l'abbé Ségard. A Trèves, il vit accourir autour de lui et des dix-huit cardinaux qui l'accompagnaient une foule d'évêques germains, belges, anglais, lombards, « et de toutes les nations qui existent sous le ciel. » Pendant trois mois, le puissant archevêque de Trèves leur prodigua toutes les choses nécessaires en si grande quantité « qu'elles semblaient sortir d'une corne d'abondance. » Il agit de même avec les archidiaques, les prévôts, les ducs, les comtes qui arrivaient chaque jour pour voir le saint-père. Eugène III célébra les fêtes de Noël avec toute la pompe romaine; il se rendit à la basilique de Saint-Pierre accompagné d'un nombreux cortège sur des chevaux couverts de housses blanches. Il consacra deux nouvelles églises. Il approuva dans un synode les révélations de sainte Hildegarde, abbesse du Mont-Saint-Rupert, près de Binghen sur le Rhin, les jugea propres à l'édification des fidèles et fit recommander à cette religieuse de consigner par écrit toutes celles qu'elle recevrait à l'avenir. Il revint à Verdun, où il porta processionnellement la châsse de saint Venne, afin d'obtenir la cessation des pluies qui compromettaient par leur durée les récoltes de la terre. Le sacré Collège perdit dans cette ville le cardinal Albéric, ancien moine de Cluny et abbé de Vezelay.

Le 22 mars 1148, Eugène III ouvrit à Reims un concile pour examiner les doctrines de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. L'abbé de Cluny y siégeait à côté de Suger, de saint Bernard, des abbés de Cîteaux, de Prémontré, de Fleury, de Corbeil, d'Anchin, du Mans. Au banc des évêques se trouvaient d'illustres prélats avec qui il était lié d'estime et d'affection : Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges; Geoffroy de Loroux, de Bordeaux; Samson de Mauvoisin, de Reims; Adalbéron de Monsterol, de Trèves; Hugues de la Ferté, de Tours; Humbert d'Albon, de Vienne; Baudouin de Césarée, en Palestine; Henri de Murdach, archevêque d'York; Thibaud, archevêque de Cantorbéry; Hugues de Bove, archevêque de Rouen. Ces trois derniers étaient d'anciens moines bénédictins. La plupart des écolâtres célèbres : Gautier de

Mortagne, Gautier d'York, Humbert de Bourges, Robert de Bois-Adam, Thierry de Chartres, et le plus illustre de tous, Pierre Lombard, disciple d'Abélard et de saint Bernard, dont le livre des Sentences devait faire époque dans la philosophie scolastique, assistaient à ce concile qui fut un des plus imposants du siècle. On y condamna les subtilités réalistes de Gilbert de la Porée, qui séparait la nature divine des trois personnes de la Trinité, et qui prétendait que ce n'était point cette nature, mais seulement la seconde personne qui s'était incarnée, ainsi que l'illuminisme d'Éon de l'Étoile, gentilhomme breton, qui, se disant fils de Dieu, se faisait suivre par une foule de partisans indisciplinés. Il fut remis entre les mains de Suger, et enfermé dans une prison perpétuelle où il ne tarda pas à mourir.

Eugène III, passant par Châlons et le pays de Troyes, s'arrêta deux jours dans son ancien monastère de Clairvaux. Il se montra non comme un chef, mais comme un frère au milieu des religieux. Il portait sous les habits pontificaux une tunique de laine et une coule qu'il ne quittait jamais. Son lit, recouvert de garnitures précieuses, entouré de rideaux de pourpre, renfermait des draps de laine, et, en guise de couche, des nattes de paille grossière. Il ne put retenir ses larmes en adressant des exhortations à la communauté. Il assista au chapitre général de Cîteaux et reprit le chemin de l'Italie par Langres, les monts Jura, Lausanne et Verceil [mai-juin 1148].⁴

L'armée française, au nombre de cent mille hommes, partie de Metz dans les derniers jours de juin 1147, après avoir traversé l'Allemagne, la Hongrie et la Styrie, par Ratisbonne, Vienne, Belgrade et Sternitz, arriva à Constantinople. Celle de Conrad, roi d'Allemagne, qui s'était mise en mouvement un mois auparavant, l'y avait précédée. Toutes deux, durant un trajet de cinq cents lieues, avaient trouvé une généreuse hospitalité; mais il n'en fut plus de même quand elles mirent le pied sur le territoire de l'empire grec. Manuel voyait avec défiance les relations amicales

⁴ Ann. Bened., t. VI, passim. — Labbe, Conc., t. X, p. 1107. — Migne, Patr. lat., Op. S. Bernardi, t. IV, p. 1785.

qu'entretenait Louis VII avec Roger, roi de Sicile, l'implacable ennemi des Grecs. Il nourrissait une jalousie profonde contre Conrad, qui lui disputait le titre d'héritier des Césars et de successeur de Constantin. Quoique beaux-frères et ayant conclu une alliance contre l'entreprenant Roger, ces deux princes se détestaient mutuellement. Ils se parlèrent avec une amertume à peine déguisée. Manuel conseilla à Conrad de ne pas attendre l'arrivée des Français pour continuer son voyage. Il lui donna des guides qui égarèrent à dessein son armée dans des lieux déserts, où le sultan d'Iconium, qu'il avait fait avertir en secret, fondit sur elle avec des arabes armés à la légère, montés sur des chevaux agiles, contre lesquels la pesante cavalerie allemande restait impuissante. L'armée française, en avançant vers l'Hémus, en retrouva çà et là les tristes débris. Mais, au-delà du Bosphore, près de Nicée, la réalité lui apparut tout entière. Les chemins, les défilés étaient jonchés d'armes brisées, de cadavres d'hommes et de chevaux. Sur soixante-dix mille soldats il en restait à peine sept mille qui se retirèrent en Bythinie.

Lorsque le roi d'Allemagne et celui de France se rencontrèrent à Nicée, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et, les yeux remplis des larmes de la compassion, ils jurèrent de ne plus se quitter et d'achever ensemble leur route par Smyrne et Éphèse. Mais, quelques jours après, Conrad, abandonnant son allié, se retira à Constantinople par motif de santé, selon les uns, blessé, selon Odon de Deuil, que Louis VII lui eût réclamé dans un pareil moment la suzeraineté du fort de Staufen et la ville d'Esslingen, sur lesquels Saint-Denis possédait des droits, honteux, selon le plus grand nombre, de marcher, lui, premier roi de la chrétienté, à la suite des Français, qui étaient encore au nombre de soixante mille hommes, sans compter les pèlerins et les femmes.

Les Français prirent leur direction par la province de Phrygie et rencontrèrent, sur les bords du Méandre, les premières hordes des Turcs qu'ils taillèrent en pièces et mirent en désordre. Mais, au-delà de Laodicée, Louis, ayant envoyé son avant-garde occuper les sommets voisins, les Turcs tombèrent sur lui à l'improviste, séparèrent son armée en deux corps et tuèrent une multitude de

chevaliers dans celui qu'il commandait. Les croisés traversèrent la Pamphlie, au milieu des embuscades des Turcs, exposés aux maladies, aux privations, au découragement. Arrivés à Satalie, les barons résolurent d'achever par mer un voyage qui était devenu impossible par terre. Le roi s'embarqua pour Antioche avec ses nobles et une partie de son armée; mais le nombre de ses vaisseaux n'étant pas suffisant, il laissa Thierry, comte de Flandre, et Archambaud de Bourbon, pour chefs à ceux qui ne pouvaient prendre la mer. Il donna une somme considérable au gouverneur de la ville, afin qu'il prit soin des malades, et qu'il fit accompagner jusqu'au sortir de la Cilicie le reste des troupes et les pèlerins. Mais, dès le lendemain de son départ, les Turcs les attaquèrent et en firent un horrible carnage. Thierry de Flandre et Archambaud de Bourbon les abandonnèrent et s'enfuirent sur un vaisseau. Un petit nombre, animés par le désespoir, ayant résolu de continuer leur marche, périrent sans qu'on sût quelle avait été leur fin.

Ces désastres, dus à l'imprévoyance des deux rois et à la perfidie des Grecs, furent attribués par des contemporains aux mœurs dissolues et à l'indiscipline des chefs qui, se croyant les champions de Dieu même, ne voulaient point reconnaître de supérieurs. La présence des femmes avait introduit dans le camp la débauche, les festins, les danses et les chants. Les habitudes de l'Orient achevèrent d'énerver à Antioche les barons français, et la jeune reine elle-même, qui, se plaignant d'être mariée à un moine et non à un homme, ne respectait ni la foi conjugale ni la majesté de la couronne.

Louis VII quitta ce séjour dans lequel se perdaient son honneur, son argent et son armée. Il alla à Jérusalem où l'appelaient Baudouin III et y rencontra Conrad qui venait, vêtu d'une simple robe de pèlerin, s'humilier au tombeau du Christ, dont il avait, disait-il, perdu la grâce. Tous deux, soutenus par Baudouin, par les chevaliers du Temple, par des croisés vénitiens que conduisait Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, investirent Damas, situé à quarante-cinq lieues de Jérusalem, et qui était la principauté la plus considérable des Turcs sur les frontières de Syrie. La ville était défendue par le sultan Saladin, et il fallut en lever le siège, après

d'héroïques combats. Les approvisionnements étaient épuisés ; des barons qui se disputaient d'avance l'investiture de la ville ou qui étaient corrompus, disait-on, par l'or des musulmans, préférèrent diriger à contre sens les opérations et la laisser entre les mains des infidèles.

Les deux rois, se voyant trahis et abandonnés, résolurent d'accomplir leurs dévotions à Jérusalem comme de simples pèlerins et de rentrer dans leurs États. Conrad regagna l'Allemagne par Constantinople. Louis resta encore près d'une année en Palestine, à la demande des évêques, passant son temps dans des pratiques pieuses, ne pouvant se résoudre à reparaitre en vaincu et en fugitif dans son royaume. Il s'embarqua au mois de juillet 1149, et, après avoir passé trois semaines en Sicile auprès du roi Roger et quelque temps à Rome auprès d'Eugène III, il débarqua au commencement de novembre dans le port de Saint-Gilles, en compagnie de deux ou trois cents chevaliers. Suger eut avec lui sa première entrevue à Cluny. Il le consola des malheurs de la croisade par le tableau de la situation prospère que sa glorieuse administration avait procurée au royaume.

Le retour de Louis VII ne fit qu'accroître le mécontentement contre l'expédition et contre les barons de Palestine, car il y avait peu de familles qui n'eussent une perte à déplorer. On s'en prit à saint Bernard lui-même, et les moines de Cîteaux, frappés dans leurs proches, propagèrent contre leur abbé des accusations qui remplirent d'amertume ses derniers jours. Il chercha à se justifier en rejetant la faute de ces malheurs sur l'imprudence des princes et sur les désordres des croisés. Suger, indigné des défaites de l'armée française, engagea, dans une nouvelle assemblée à Chartres, les barons et les évêques à courir au secours du roi de Jérusalem, du patriarche, des chevaliers de l'Hôpital et du Temple qui adressaient sans relâche des prières et des gémissements à leurs frères d'Europe ; mais toute ardeur était éteinte, et on ne lui répondit que par le silence. Malgré ses soixante-dix ans, il forma le projet d'équiper lui-même une armée et de la conduire à Jérusalem. Dix mille hommes se proposaient déjà de le suivre, lorsque la mort vint anéantir ses projets [1152].

Pierre-le-Vénéralé gémissait aussi de la détresse des chrétiens d'Orient; mais, au lieu de s'adresser à la France qui était épuisée, il s'adressa au roi de Sicile. Roger, mécontent de l'accueil fait par l'assemblée d'Étampes à ses envoyés, s'était abstenu de prendre part à la croisade. Sans cesse en hostilité avec l'empereur grec qui le regardait comme l'usurpateur de ses possessions italiennes, il avait envoyé, en 1146, une flotte vers le Pirée. Il s'était emparé de Corfou, de Céphalonie, de Cérinthe, de Nègrepont et d'Athènes. Il avait enlevé d'immenses richesses et emmené pour peupler la Sicile des populations entières, composées principalement d'ouvriers en soie. Maître de Malte, il dirigea une expédition contre les États barbaresques du nord de l'Afrique. Il assaillit Bône, Tunis, Tripoli qui était un nid de corsaires, et installa des garnisons dans les forteresses voisines pour tenir ces villes sous son joug. Il leva des tributs sur le littoral et transporta, comme esclaves, des femmes en Sicile. Dans l'Italie du Nord, il menaçait le roi d'Allemagne. Il s'était ligué avec Henri Welf, duc de Souabe et de Bavière, qui avait disputé la couronne à Conrad, et qui cherchait à soulever contre ce dernier Conrad, duc de Zaeringhen, et Henri, duc de Saxe. Eugène III, peu favorable à la suprématie impériale et mécontent que le fils de Conrad eût été proclamé roi de Rome par les seigneurs allemands, sans l'assentiment du saint-siège, se montrait partisan du roi de Sicile. Manuel Comnène, ayant invité Conrad à descendre en Italie pour châtier l'audacieux Normand, Roger répondit à cette invitation en amenant ses vaisseaux sous les murs de Constantinople et en lançant des fusées contre le palais impérial. Une guerre était imminente, de nouvelles difficultés allaient assaillir la papauté, lorsque l'adversité vint frapper au milieu de ses succès ce monarque qui semblait être le plus heureux de l'Occident.

Dans l'espace de quelques mois, il perdit une nombreuse et brillante famille sur laquelle il avait fondé l'espoir de l'avenir. Il vit succomber l'un après l'autre son épouse, une fille, trois fils, puis l'aîné de tous, Roger, duc de Pouille, jeune homme accompli, à qui sa beauté remarquable, sa bravoure dans les combats, sa piété, sa bonté, sa miséricorde, avaient concilié l'affection du

peuple de Sicile. Il ne lui restait plus qu'un seul fils, Guillaume, que dominaient des instincts pervers et qu'il fit couronner roi en 1150. Ce fut après la mort de l'aîné que Pierre-le-Vénéralbe lui écrivit pour lui donner un témoignage d'affection et de douleur, et pour lui suggérer en même temps une politique plus utile et plus glorieuse. ¹

Après lui avoir expriméses sentiments de condoléance et lui avoir annoncé les prières et les bonnes œuvres que la communauté de Cluny accomplissait à son intention, il se plaignait de l'inimitié qui régnait entre lui et le roi de Germanie, et qui était contraire à la propagation de la foi chrétienne. Les conquêtes faites par Roger sur les Sarrasins, conquêtes profitables à l'Église de Dieu, ne pouvaient s'accroître qu'à la condition d'une concorde assurée entre les deux souverains. Un autre motif rendait encore cette concorde plus désirable; c'était la perfidie inouïe et lamentable avec laquelle le roi des Grecs avait trahi l'armée française, l'armée du Dieu vivant. « Je donnerais ma vie s'il le fallait, s'écriait l'abbé de Cluny, pour que la justice divine vengeât par la main d'un de ses serviteurs cette fleur de la noblesse de France et d'Allemagne tranchée par une misérable trahison. Parmi les princes chrétiens je n'en vois aucun qui puisse accomplir avec autant de succès que vous cette œuvre sacrée, objet des désirs du ciel et de la terre. Si j'en juge par vos anciennes œuvres et par l'opinion d'un grand nombre, nul d'entre les princes ne possède une plus grande prudence, un courage plus exercé, des richesses plus considérables; enfin vous êtes voisin plus que tout autre de la Terre sainte. Levez-vous donc ô bon prince! ma voix et les vœux de tous vous y invitent; levez-vous, nouveau Machabée, et venez au secours du peuple de Dieu. Soyez possédé du zèle de la gloire de Dieu; vengez tant d'opprobres et de morts; vengez cette immense et impie extermination de l'armée de Dieu. Je suis prêt, pour conclure la paix dont je vous ai parlé, à aller trouver l'empereur d'Allemagne; j'emploierai tous mes

¹ Baronius, Ann. Eccles., t. XII, p. 372. — Roger se remaria encore deux fois; mais il n'eut qu'une fille de ces deux mariages. Id.

- efforts et mon zèle ; je vous écrirai aussitôt après l'entrevue
- qui m'aura été accordée, afin de vous faire connaître ce qui se
- sera passé [1149]. »¹

Nous ignorons ce que répondit le roi de Sicile à des propositions qui auraient servi plus glorieusement sa mémoire que ses querelles avec le roi de Germanie. Eut-il un instant la noble ambition de réparer les fautes commises par Louis VII et par Conrad, de devenir le boulevard de l'Occident chrétien, le premier fils et serviteur de l'Église ? Cette ambition, nous sommes disposé à le croire, dut être le rêve de ses dernières années ; mais le courage lui manqua et la vie ne lui fut pas donnée pour le réaliser. Au mois de février 1152, Conrad expirait à Bamberg où il avait convoqué une diète afin de préparer une expédition en Italie, et Roger descendait, deux ans plus tard, dans la tombe. Tout avait été grand dans son règne, excepté le choix des moyens par lesquels il avait fondé sa puissance. Avec son fils Guillaume-le-Mauvais, tous les vices montèrent sur le trône, et les projets formés par l'abbé de Cluny s'évanouirent pour jamais.

¹ Liv. VI, ép. 16.

CHAPITRE II.

Lettres de Pierre-le-Vénéralé à Eugène III dans l'intérêt des évêques, des abbés, des clercs, des seigneurs et des Églises. — Nouveau voyage à Rome. — Lettre à saint Bernard.

« Les pontifes romains, vos prédécesseurs, qui ont porté à l'Église de Cluny une plus grande affection qu'à toute autre, qui ont vécu avec elle dans une plus intime familiarité, qui l'ont réchauffée sur leur sein avec une tendresse maternelle, nous ont aussi permis, tout indignes que nous sommes, de nous adresser à eux, non-seulement dans nos propres affaires, mais encore dans celles des autres ; et, presque toujours, ils ont fait droit avec bonté à nos demandes. Animés d'une confiance filiale, nous demandons aujourd'hui d'en faire autant à un père, à qui nous voulons obéir, à qui nous voulons conserver une fidélité et un dévouement qui sont connus du monde entier. »¹

C'est en ces termes que Pierre-le-Vénéralé, dans une de ses premières lettres au pape Eugène III, revendiquait pour son monastère et pour lui-même le rôle de solliciteur qui semblait désormais appartenir à l'abbé de Clairvaux. Eugène s'y prêta avec non moins de complaisance que ses prédécesseurs. Son caractère humble, doux, ascétique, se rapprochait davantage du caractère de Pierre-le-Vénéralé que de celui de saint Bernard. L'abbé de Clairvaux dominait le pontife de toute la hauteur de son génie, de toute l'ardeur de ses convictions ; il lui commandait à peu près comme un maître à son disciple. L'abbé de Cluny s'adressait à son amitié, faisait appel à sa bonté ; il lui parle avec la confiance et le respect d'un fils envers son père, sans avoir besoin d'employer les intermédiaires dont il s'était servi quelquefois auprès d'Innocent II. Tandis que saint Bernard dirigeait les grands événements

¹ Liv. IV, ép. 28.

du siècle, et, assumant le rôle de la sévérité, dénonçait au tribunal du saint-siège les hérétiques, les simoniaques, les prêtres indignes, les laïques oppresseurs et débauchés, Pierre-le-Vénéable, se contentant d'une mission plus modeste, se fait l'apôtre de la miséricorde. Il prend la défense des opprimés et des calomniés; il cherche à ouvrir la voie du pardon aux coupables; il tente en toutes choses les moyens de la paix. Il n'accourt pas au-devant des difficultés et ne se mêle pas de son propre mouvement aux débats pour y jeter l'autorité de sa parole; mais il attend que l'on vienne invoquer son aide, et il ne la refuse à personne. Sa correspondance avec Eugène III commence le lendemain de l'élection de ce pontife; elle n'est interrompue que par son séjour en France; elle ne cesse qu'à sa mort.

Nous voyons dès le principe l'abbé de Cluny recommander à Eugène III l'archevêque de Besançon, Humbert, qui était accusé de griefs restés inconnus par quelques prêtres peu estimables de son Église et défendu par un plus grand nombre, pieux et dignes de foi. Il lui écrit une dernière lettre dans l'affaire d'Hélie, évêque d'Orléans, qui avait duré pendant le pontificat de ses prédécesseurs. Protecteur de tous les droits méconnus, il ne craint pas de réclamer même contre des prélats amis de Cluny, qui, parfois, se laissaient entraîner dans l'ardeur de leur zèle au-delà des limites posées à leur autorité. Il justifie ceux qui étaient calomniés; il dénonce au tribunal du pontife ceux dont la partialité ou la faiblesse mettaient en péril les intérêts de ses monastères ou les intérêts de leurs diocèses. ¹

Le titre de prééminence, attaché aux sièges métropolitains, portait assez souvent leurs titulaires à des abus d'autorité vis-à-vis de leurs suffragants. Cette prééminence, qui dérivait de la coutume plutôt que d'une institution apostolique, donnait au métropolitain le droit de citer ces derniers devant son synode, de leur appliquer une peine disciplinaire en cas de faute grave, de visiter leurs

¹ Liv. IV, ép. 25 et 28. — Dunod, Hist. de l'Église de Besançon, in-4°, t. I, p. 154. — Hauréau, Gall. Chr., t. XV, p. 46.

diocèses pour y signaler les abus ; mais il ne pouvait s'immiscer dans leur administration spirituelle ou temporelle ¹, exiger d'eux d'hommage, de redevance, prétendre à la jouissance des biens de l'évêché durant la vacance. Ce rôle de conseillers et de juges, les métropolitains étaient souvent tentés d'en faire un rôle de suzerain. Ils cherchaient à élever leurs créatures aux évêchés, afin d'y dominer eux-mêmes. Ils leur réclamaient des concessions temporelles, des subsides, afin de subvenir à leur propre goût pour le luxe et la dépense. Quelques-uns cependant n'aspiraient à cette prépondérance que dans des vues religieuses et afin d'obtenir de leurs suffragants une soumission aux réformes qu'ils désiraient établir.

En 1148, le clergé et le peuple d'Angoulême élurent à l'épiscopat Hugues de la Rochefoucauld, grand chantre de cette Église. Il en était digne par la pureté de ses mœurs et par la simplicité de sa vie. Il possédait un abord gracieux, une grande politesse, une réserve prudente dans ses paroles, une bonté inépuisable, une charité sans limites. Formé à l'école de Gilbert de la Porée, il passait pour savant théologien et éloquent prédicateur. Il montra plus tard qu'il n'était pas dépourvu d'énergie, en défendant la liberté des élections épiscopales contre Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui voulait nommer à l'évêché de Bordeaux un candidat opposé au candidat élu par les suffragants.

Au moment de l'élection de Hugues de la Rochefoucauld, le siège métropolitain était occupé par Geoffroy de Loroux, cet archevêque ami des Clunistes, à qui Pierre-le-Vénéable avait confié la surveillance de ses monastères d'Aquitaine durant son séjour en Espagne. Ce prélat possédait de grandes qualités. On le disait éminent par la doctrine, interprète éloquent de la parole de Dieu ; mais en même temps il était jaloux d'étendre ses prérogatives, afin d'établir partout la régularité. Il avait approuvé l'élection de Hugues de la Rochefoucauld, il avait promis de lui donner la consécration ; mais il ne parut pas au jour fixé, et n'expliqua pas les motifs de son

¹ Van Espen, *Jus ecclesiasticum*, in-f^o, 1758, t. 1, p. 163 et suiv. Voy. dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXX, p. 1132, une lettre d'Eugène III aux évêques de la province de Bordeaux sur la liberté canonique des évêchés et des abbayes.

absence. Des chanoines d'Angoulême allèrent trouver Pierre-le-Vénéral et le prièrent d'appuyer, par une lettre, la démarche qu'ils se préparaient à faire auprès d'Eugène III en faveur de leur évêque. L'abbé de Cluny, malgré les bienfaits qu'il avait reçus de Geoffroy de Loroux, n'hésita pas à dire au pape toute la vérité. Les motifs de l'archevêque étaient faciles à deviner; sa marche n'était pas droite ni ses vues sincères. Dépassant les bornes fixées à sa primatie, Geoffroy voulait soumettre le nouvel évêque d'Angoulême comme il avait déjà fait de quelques autres. Il désirait avoir sur les sièges de sa province, non des évêques libres dans l'administration de leurs diocèses, mais des ministres, non des prélats, mais des serviteurs. Afin de ménager ses propres revenus, il exigeait qu'ils lui donnassent une partie des leurs et qu'ils se contentassent d'un traitement de simples chapelains. Il cherchait, en un mot, à substituer à la hiérarchie de l'Église une sorte de hiérarchie féodale. Hugues de la Rochefoucauld, malgré son humilité qui était celle d'un moine, résista à ces empiètements. Il sut, sans troubler la paix à laquelle il tenait avant tout, maintenir son indépendance, protéger ses diocésains et augmenter les revenus de sa manse épiscopale. Il vécut saintement au milieu de son clergé et de ses fidèles. ¹

Hugues, archevêque de Vienne, était moine de la Grande-Chartreuse quand saint Hugues, évêque de Grenoble, plein d'estime

¹ Liv. V, ép. 5. — Labbe, *Bibl. Nova*, t. II, p. 263. — *Gall. Christ.*, t. II, p. 84 et 1004. Voici un trait propre à donner une idée de la fermeté de Geoffroy de Loroux. Ayant voulu introduire la règle de saint Augustin parmi ses chanoines, il éprouva une vive résistance de la part de quelques-uns d'entre eux. Il priva de leurs bénéfices et excommunia les plus obstinés avec l'approbation du saint-siège. Cette mesure ne lui ayant pas réussi, il n'hésita pas à jeter l'interdit sur sa cathédrale et à quitter son diocèse. Saint Bernard parvint, en 1145, à faire cesser cette espèce de schisme en obtenant des chanoines que leurs prébendes passeraient après leur mort à des chanoines augustins. Pierre de Loroux emporta dans le tombeau la réputation d'un des prélats les plus éloquents et les plus réguliers de ce temps. Il est probable que sa conduite vis-à-vis de l'évêque d'Angoulême lui était dictée par de bonnes intentions, bien que les moyens qu'il employa fussent condamnables. *Hist. litt. de Fr.*, t. XII, p. 54. — *S. Bernardi*, ep. 125.

pour son mérite, le tira de sa cellule, l'ordonna évêque et le choisit pour successeur. La sainteté de sa vie, la douceur de son caractère, sa charité envers les pauvres, le firent appeler, en 1147, à l'archevêché de Vienne. Cependant des Clunistes et des Cisterciens se plaignirent à Eugène III d'être en butte à ses attaques. Le pape lui écrivit une lettre courte et sévère pour lui rappeler que son habit devait l'engager à aimer l'ordre monastique et non à le persécuter, comme on l'accusait de le faire dans son diocèse et ailleurs. Hugues invoqua la protection de Pierre-le-Vénéable.

« Si nous avons offensé, lui dit-il, votre majesté en quoi que ce soit, après comme avant la plainte, nous sommes disposé à vous faire réparation. » Pierre se hâta d'écrire au pape pour le tenir en garde contre la calomnie. L'archevêque de Vienne, disait-il, était pur de tout dommage envers Cluny, soit en paroles, soit en action. L'iniquité seule, mentant à elle-même, avait osé attaquer un homme d'une vie éprouvée, qui, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, avait offert en sacrifice à Dieu la plupart de ses journées. Ces contrariétés, jointes à celles que Hugues éprouva au sujet du domaine temporel de la ville de Vienne que les Dauphins de Viennois lui disputaient, l'engagèrent à abdiquer et à se retirer à la chartreuse de Portes, où il mourut. ¹

Jordan de Monthoissier, frère de Pierre-le-Vénéable, avait succédé, en 1146, comme abbé de la Chaise-Dieu, à Étienne de Mercœur, petit-neveu de saint Odilon. Digne descendant de l'abbé de Cluny, Étienne passait pour saint parmi ses religieux. Durant sa longue administration, son monastère parvint à un degré de puissance et de richesses qui excita la jalousie des évêques du voisinage. Ceux de Nîmes, d'Agde, de Carcassonne, ne cessaient de lui intenter des procès au sujet de la propriété de ses églises et des droits qui s'y rattachaient. Celle de Saint-Baudile, sous les murs

¹ Liv. VI, ép. 8, 9, 10. — Bibl. Clun., p. 902, 903. — Ann. Carth., t. III, p. 355. — Hauréau, Gall. Christ., t. XVI, p. 81. — Eugenii III, ep., dans Migne, t. CLXXX, p. 1567. — Charvet, Hist. de l'Église de Vienne, in-4°, p. 342. Hugues était, selon cet historien, de la famille des comtes de Vienne-Mâcon ou de celle de Vienne-Pagny.

de Nîmes, donnée aux moines dans un état de pauvreté et de délabrement, ayant été transformée par eux en un florissant prieuré, l'évêque Adalbert d'Uzès voulut, au mépris des immunités de la Chaise-Dieu, la soumettre à sa juridiction. Jordan protesta d'abord contre cette prétention par une lettre calme et polie. L'évêque obstiné diffama l'abbé auprès d'Eugène III, et, un jour, se présentant au prieuré à la tête d'une poignée de soldats, il en fit briser les portes et contraignit, sous peine de mort, les religieux à lui jurer obéissance. Jordan dénonça ces violences au pape, qui chargea Raymond de Montrond, archevêque d'Arles, et Pierre, évêque de Viviers, de procéder à une enquête, en leur recommandant de choisir le temps et le lieu le plus convenable pour appeler devant eux les parties.

Au mépris de cet ordre, et contrairement aux principes d'une justice impartiale, les deux évêques invitèrent Jordan à comparaître dans la ville et dans l'église de Nîmes, c'est-à-dire dans la demeure même de son adversaire. C'était le placer en quelque sorte sous la puissance de ce dernier, l'exposer aux menaces, aux intimidations de ses amis et de ses proches. Le temps était aussi mal choisi que le lieu, car on était à cette époque de l'année « où le père de famille est occupé à moissonner et à rentrer les nouvelles récoltes. » L'abbé de la Chaise-Dieu, par respect pour le pape, se rendit néanmoins à cette invitation. Mais la crainte qu'inspiraient ses adversaires était telle, qu'il ne put trouver un avocat dans le pays et qu'il fut obligé d'en aller chercher un en Bourgogne. Il se plaignit aux juges du temps et du lieu, et tout ce qu'il obtint fut que la cause serait renvoyée, mais toujours dans le même lieu et à une époque aussi incommode que la première.

Les deux prélats délégués par le pape ne pouvaient du reste être exempts d'impartialité. L'archevêque d'Arles, né dans le diocèse de Nîmes, avait été oblat, puis chanoine de cette Église. Élu plus tard à l'évêché d'Agde, il avait eu d'interminables démêlés avec la Chaise-Dieu. Depuis qu'il était archevêque, il n'avait pas montré plus de bienveillance. Il prenait, en toute occasion, parti pour l'Église de Nîmes contre les religieux. L'évêque de

Viviers, Pierre, quoique ancien moine de Cluny, semblait favoriser son collègue de Nîmes ; il était son voisin, son ami, son proche parent. Pierre-le-Vénéral se fit auprès d'Eugène III l'organe des griefs de Jordan. Le pape désigna deux nouveaux examinateurs : Raymond de Posquière, évêque d'Uzès, Pierre Raymondi, évêque de Lodève, qui, tous deux, rejetèrent les prétentions de leur collègue de Nîmes. Adalbert y renonça sans attendre le jugement du pontife. En gage de réconciliation, il fit don aux moines d'une église dédiée à Saint-Julien, alors détruite. Il écrivit à Eugène III pour lui demander de confirmer cet accord. Jordan de Montboissier le porta lui-même à Rome, avec une lettre de recommandation de Pierre-le-Vénéral : « En recevant l'abbé de la Chaise-Dieu, disait ce dernier, c'est moi-même que vous recevez ; si je vous adresse quelques mots de supplication pour lui, n'en soyez pas étonné, car il est notre chair, il est notre propre frère. » Eugène III approuva cet accord, et confirma par une nouvelle bulle les possessions de la Chaise-Dieu [1149].¹

L'évêché de Clermont était occupé en ce moment par Aymeric, ancien abbé de ce monastère. On le disait prudent, chaste, propagateur zélé de la dévotion à la Vierge². C'était faire sans doute l'éloge de sa religion ; mais la direction de son diocèse exigeait d'autres qualités. La loi du morcellement féodal avait divisé la province en une foule de fiefs laïques et religieux qui vivaient dans une complète anarchie. Chaque montagne, chaque rocher pour ainsi dire, était surmonté d'un château-fort. Les vicomtes de la Tour d'Auvergne, de Murat et de Carlat, occupaient le haut pays ; à l'est dominaient les vicomtes de Thiers ; au centre les barons de Montpensier, de Mercœur et de Polignac. Au-dessous d'eux s'échelonnaient une multitude de seigneuries secondaires. Brioude avec son puissant chapitre moitié clérical, moitié militaire ; Issoire partagé entre les comtes d'Auvergne et l'abbé de Saint-Austremoine ; les abbayes d'Aurillac, de la Chaise-Dieu, de

¹ Liv. V, ép. 4. — Ann. Bened., t. VI, p. 463 ; liv. VI, ép. 2.

² Gall. Christ., t. II, p. 268.

Mozac, de Sauxillange, avec des bourgs importants autour d'elles, formaient autant de fiefs indépendants.

A côté de ces seigneuries ecclésiastiques, celle de Clermont constituait un comté particulier qui appartenait à l'Église. Le comte d'Auvergne, relégué dans sa petite résidence de Riom, voyait d'un œil jaloux la puissance de l'évêque et entretenait la guerre contre ses domaines. La noblesse auvergnate, habituée à vivre de brigandages, ne trouvait un frein moral que dans l'intervention des évêques qui avaient autrefois défendu, civilisé le pays, et qui s'étaient montrés les protecteurs de la justice et du droit. A partir de la fin de la seconde race, les villes et les peuples de la province, fatigués des violences toujours croissantes de la féodalité, s'étaient placés sous leur tutelle. Leur autorité était la seule qui dominât au-dessus des autres. La nécessité d'assurer une protection aux monastères avait fait élever plusieurs fois à cette dignité des abbés de la Chaise-Dieu. Leur religion était éprouvée, leurs relations avec Rome leur procuraient une grande influence ; mais Aymeric se trouva trop faible pour porter un pareil fardeau. ¹

En 1122, dans les premières années de son épiscopat, le comte Guillaume VI, qui partageait avec l'évêque la suzeraineté dans Clermont, se rendit maître de cette ville par la trahison du doyen de la cathédrale. Aymeric porta ses plaintes au roi. Louis-le-Gros prépara une formidable expédition, réduisit le château de Montferrand qui défendait les approches de la ville, et obligea le comte à donner satisfaction à l'évêque. Cinq ans plus tard, Guillaume, soutenu par les armes de Guillaume VII, duc d'Aquitaine, qu'il reconnut pour suzerain, fut encore obligé de céder devant les armes du roi de France ². Mais Aymeric finit par se lasser de ces luttes, et, soit crainte, soit indifférence, il laissa le désordre régner parmi le clergé, la guerre continuer entre les laïques. Hildebert du Mans lui reprocha de perdre les biens de son Église, en permettant que les prébendes canoniales devinssent héréditaires dans les

¹ Thomassin, *Vetus et Nova Ecclesiæ disciplina*, t. III, p. 418.

² Art de vérifier les dates, t. II, p. 355.

familles et fussent possédées par des séculiers. Il contestait depuis de longues années à Pierre-le-Vénéralé la possession de nombreuses églises, données par ses prédécesseurs à l'abbaye de Mozac, aux prieurés de Sauxillange, de Saint-Flour, de la Vouête et de Châtel-Montagne.

Ces difficultés s'étaient terminées en 1131 par un traité à l'avantage de Cluny, conclu en présence du chapitre de Clermont, de Pierre-le-Vénéralé et de plusieurs de ses moines ¹. Mais, en ce moment, Aymeric, qui était sans cesse en contestation, retenait prisonnier un chevalier, frère d'un chanoine de Saint-Julien de Brioude. Ce dernier se plaignit à Eugène III qui lui donna une lettre par laquelle il recommandait à Gérard de Cher, évêque de Limoges, et à Pierre, abbé de Cluny, d'aller trouver l'évêque, de faire mettre le chevalier en liberté et de terminer en même temps une difficulté qui s'était élevée au sujet du château d'Auzon, dont quelques seigneurs du Puy disputaient la propriété à l'Église de Clermont ². Rien ne pouvait être plus désagréable à Aymeric que l'examen de sa conduite. Innocent II l'ayant autrefois invité à venir lui en rendre compte, il n'avait ni comparu ni donné d'excuse, et Célestin II, à la demande de Pierre-le-Vénéralé, avait fermé les yeux sur cette désobéissance. Cette fois, il se fit remettre la lettre d'Eugène III par le chanoine qui en était porteur, et il se hâta de rendre la liberté à son frère. Ce fut seulement l'année suivante que Pierre-le-Vénéralé, se trouvant à Brioude, connut, par une copie de cette lettre qu'avaient conservée les chanoines, la mission dont l'évêque de Limoges et lui avaient été investis. Ce procédé frauduleux mit un terme à sa patience. Il profita d'une difficulté survenue entre Aymeric et un noble ecclésiastique, pour donner à ce dernier, qui se rendait à Rome, une lettre dans laquelle il traçait au pape le tableau du désordre qui régnait dans la province.

¹ Chartes et Diplômes, t. LV, p. 22. — Cartul. de Sauxillange édité par H. Douniol, in-4°, charte 943, p. 630.—Michel, l'Ancienne Auvergne, t. II, p. 217.

² Auzon, situé sur une crête à pic entre deux montagnes, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude, était, dit M. Michel, une des treize bonnes villes de la basse Auvergne au seizième siècle.

« Les évêques précédents, préposés au gouvernement de ce pays, ont rempli leurs devoirs et remplacé, autant qu'il leur a été possible, les rois et les princes dans la défense de l'Église ; mais, depuis près de vingt ans, un peuple nombreux reste sans roi, sans prince, sans lois, et qui pis est sans prêtre. Comment, en effet, donner le nom de prêtre à celui qui, depuis sa promotion à l'épiscopat, n'a rempli aucun des devoirs de l'évêque, à l'exception de l'administration des sacrements que sa charge l'oblige de conférer? Quelle vigilance apporte-t-il dans la garde de son troupeau; quelle compassion éprouve-t-il à l'égard des malheureux qui, chaque jour, périssent sous ses yeux et descendent dans les enfers? Presque tous aiguisent le glaive pour s'entre-tuer : le voisin attaque son voisin ; le frère conspire la mort de son frère. Les seigneurs des châteaux, les chevaliers d'un rang inférieur, les bourgeois, les habitants des campagnes, les laïques de toute condition, élèvent contre lui cette parole appliquée par le prophète à un roi détestable : « J'ai vu le peuple d'Israël dispersé sur les montagnes comme des brebis sans pasteur. » Réclamait-on autrefois justice à son tribunal contre un malfaiteur, cette justice était déniée ou vendue ; maintenant il ne la refuse pas, car on ne la réclame plus. Le désespoir s'est emparé de ses sujets, et, quand ils succombent sous des tribulations sans nombre, quand son diocèse regorge de maux infinis, personne, parmi cette multitude, n'a la pensée de se présenter devant la cour ecclésiastique, d'y déposer une plainte, de demander conseil, de requérir justice ; car chacun sait qu'on ne peut trouver rien de tout cela auprès de lui. Au milieu d'affaires innombrables, il reste oisif ; en face des troupeaux de loups qui fondent sur ses brebis, il prend la fuite, non pas en changeant de lieu, mais en refusant son aide. Il fuit, et ses brebis sont dispersées ou mises en pièces. Peut-être, dira-t-on, il néglige les laïques avec qui il a des relations moins étroites, pour prendre soin des clercs et des moines dont sa profession le rapproche. Ah ! plutôt à Dieu qu'il vît les derniers du même œil qu'il voit les premiers; car s'il refuse à tous son appui, il n'en montre pas moins, en mainte

• circonstance, une affection plus grande aux laïques qu'aux
 • clercs et aux moines. Les laïques reviennent satisfaits de leurs
 • entretiens avec lui; mais, voyant le glaive de l'esprit, c'est-à-
 • dire la parole de Dieu, lié dans sa bouche, ils se saisissent de
 • leurs propres glaives. Les querelles qu'il pourrait apaiser d'un
 • seul mot, les laïques ne les apaisent pas en versant des ruisseaux
 • de sang. Quel appui reste-t-il aux clercs, quelle défense aux
 • moines? Avec un pareil évêque, ils sont dépourvus de tout
 • secours divin et humain; car, d'un côté, ils ne sont point défendus
 • par le glaive spirituel, de l'autre, ils ne peuvent s'armer
 • eux-mêmes du glaive séculier, et aucun prince ne le saisit pour
 • les défendre. Je passe sous silence des reproches plus grands, des
 • reproches péremptoires qui me sont attestés par des témoins
 • nombreux et dignes de foi, des reproches que j'entends répéter
 • depuis longtemps autour de moi, mais que je ne veux point
 • rapporter parce que j'en suis pas témoin moi-même. »¹

Que répondit Eugène III à cette plainte? Nous l'ignorons; tout ce que nous savons, c'est que Pierre, privé de l'appui de l'évêque, ne négligea rien pour obtenir lui-même justice en faveur des prieurés que Cluny possédait dans ces contrées. Le comte d'Auvergne dont le pouvoir, borné aux deux petits comtés d'Auvergne et de Velay, était singulièrement restreint par les barons de la province, cherchait à s'en dédommager aux dépens des fiefs religieux. Il usurpa la moitié des droits de leyde ou taxes sur les blés, les foires, les marchés, les boucheries de Riom qui appartenaient aux moines de Mozac; il s'appropriâ la moitié des redevances en blé et en sel qui appartenaient à ceux de Sauxillange sur les foires du prieuré de Charnat, ainsi qu'un cens annuel dû par le terrain sur lequel se tenaient ces foires. Il tourmenta à ce sujet les moines et leurs hommes. Il dévasta leurs forêts, ravagea leurs terres à Verrières, à Brenat et ailleurs. Pierre-le-Vénérable parvint enfin à lui inspirer des sentiments pacifiques. Il obtint son désistement, en présence

¹ Liv. VI, ép. 25. — Gall. Christ., t. II, p. 268. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 355.

du chapitre de Cluny, de l'abbé de Mozac, du prieur de Sauxillange. Le comte s'engagea à protéger contre les tiers les droits qu'il avait méconnus ; il demanda que cet accord fut revêtu de la sanction de l'évêque de Clermont et du pape ; d'ennemi des moines il devint et se proclama leur ami. ¹

Dans ces montagnes d'Auvergne qui avaient été un des centres de la religion druidique, au sein de ces populations encore primitives qui communiquaient peu avec le dehors, s'étaient conservées une foule de superstitions païennes. La foi à l'existence des fées, la confiance aux sorciers, y étaient universelles. Cette dernière, quoique condamnée par les conciles comme une idolâtrie, se rencontrait jusque dans le clergé et dans ce riche chapitre de Brioude, qui se recrutait exclusivement parmi l'aristocratie arverne. Il était resté longtemps noble et grand dans son indépendance, dit en parlant de lui Pierre-le-Vénéral ; mais, depuis, son or s'était changé en scorie, son vin était mélangé d'eau. Un fait, dont on pouvait dire avec l'Écriture : « jamais chose semblable n'est encore apparue en Israël, » attestait l'abaissement dans lequel il était tombé.

Un reliquaire d'or ayant disparu de l'église de Saint-Julien, les chanoines, au lieu de procéder à une enquête juridique afin de découvrir le voleur, préférèrent consulter un sorcier. Celui-ci évoqua le démon avec les maléfices d'usage et désigna un clerc comme l'auteur de ce vol sacrilège. L'accusé protesta de son innocence et offrit de se justifier au tribunal du chapitre. Comme gage de sa sincérité, il se livra lui-même en otage, il engagea par serment son argent et ses biens, il fit promettre satisfaction par ses parents et ses amis s'il était coupable. Mais les chanoines

¹ Migne, *Opera Petri Vener.*, p. 1067. — *Bibl. Clun.*, p. 1411. Cette chartre n'est pas datée. Lambert de Barive la place à l'année 1156. *Chartes et Diplômes*, t. LXVIII, p. 121. Nous croyons que c'est une erreur. Entre autres témoins figure Pierre, prieur de Souvigny ; or, dans une indulgence donnée, en 1154, par Pierre-le-Vénéral aux prieurés d'Italie (*Opera Petri Ven.*, p. 483), on voit parmi les signataires : *Petrus olim prior Syltiniacensis*. Il y a donc lieu de penser qu'elle s'applique à Guillaume VII, dit le Jeune et le Grand, comte d'Auvergne vers 1145, Dauphin vers 1149, dépossédé de son comté, vers 1153, par l'usurpation de son oncle Guillaume VIII.

repoussèrent tous ces moyens et l'obligèrent à subir le jugement de Dieu, c'est-à-dire à se purger par l'épreuve du feu. On leur objecta en vain que ce n'était pas là une preuve canonique, que l'Église en réprouvait l'emploi non-seulement dans ses tribunaux, mais encore dans les tribunaux laïques; que la seule preuve qu'elle regardât comme légitime était la preuve par serment, avec cojurateurs. Ils en convinrent, mais ils ajoutèrent qu'ils ne croiraient à l'innocence de l'accusé qu'à cette condition. ¹

Au jour fixé, un immense bûcher fut dressé devant l'église de Saint-Julien. Le clerc, poussé à bout par les menaces des chanoines, s'arma de courage et consentit à traverser les flammes; mais il demanda qu'auparavant la vertu de Dieu fût appelée sur le bûcher par un exorcisme. Cet exorcisme consistait dans la récitation des litanies, de certaines prières, et dans la célébration de la messe. Au moment de l'*Agnus Dei*, un des assistants apportait l'eau bénite pour faire l'aspersion, un autre l'encensoir allumé, un troisième le crucifix, un quatrième de petites torches pour mettre le feu au bûcher. Tous les prêtres invoquaient à haute voix le Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère, afin que la vérité fût manifestée. Les juges refusèrent impitoyablement d'accomplir ces cérémonies. Le clerc, fort du témoignage de sa conscience, allait se jeter au milieu des flammes, lorsque les chanoines, se ravisant tout à coup, envoyèrent leurs serviteurs éteindre le feu, renverser le bûcher et détruire ainsi le moyen de justification qu'ils avaient désigné eux-mêmes. Puis, comme si le crime était prouvé, ils s'emparèrent des biens de l'accusé, des objets qu'il avait donnés en gage, et ne lui laissèrent rien.

Il recourut au saint-siège, suprême ressource de l'opprimé,

¹ Les épreuves par l'eau chaude ou l'eau froide, par le fer chaud, par le bûcher ardent, par le duel, empruntées aux législations barbares, persistèrent dans l'Église jusqu'au treizième siècle, quoique non-seulement les empereurs tels que Louis-le-Débonnaire, Frédéric II, etc., mais aussi les papes Grégoire III, Étienne V, Innocent III, Honorius III, Alexandre IV, et autres, les eussent condamnées comme superstitieuses. Plusieurs évêques essayèrent de les extirper, et Agobard, évêque de Lyon [813-840], écrivit deux livres contre ces différents modes du jugement de Dieu.

espérant par cet appel arrêter l'animosité de ses ennemis ; mais il ne fit que les envenimer davantage et consommer sa ruine. On l'accabla d'insultes qui, devant un juge laïque, auraient été punies de peines sévères et même de mort. L'abbé de Brioude y ajouta la dérision. « Eh ! que parles-tu du pape, lui dit-il ; le pape à tant d'affaires, de l'autre côté du Rhône, que jamais il ne pensera à nous obliger de lui répondre de ce côté ! » Le pauvre clerc choisit l'abbé de Cluny pour avocat auprès du saint-siège. Pierre-le-Vénérable lui remit une lettre dans laquelle il invoquait avec chaleur la protection d'Eugène III. « Je vous supplie, je vous adjure de prendre » la défense de cet ecclésiastique pauvre, il est vrai, mais sage et » utile à plusieurs égards, contre des adversaires puissants et » violents. Votre sagesse obtiendra le résultat qui convient si, au » nom de votre autorité, vous ordonnez au prévôt qui est le » premier dignitaire de cette Église, à l'abbé, à Odilon de Magon, » à Jean de Cornon, aux autres complices d'un si grand sacrilège, » d'une si grande idolâtrie, de commencer par restituer à ce clerc » les biens qu'ils lui ont enlevés, et de se présenter devant vous » pour se soumettre au jugement qui sera prononcé. Mais, avant » tout, nous vous prions, moi et le clerc en question, de ne confier » la connaissance de cette cause qu'à vous-même. Lorsqu'elle » viendra au tribunal de Votre Majesté, rappelez-vous les paroles » adressées par le prophète Élie à un roi païen qui avait consulté » le démon dans sa maladie : « Parce que tu as fait cela, tu ne te » lèveras plus du lit sur lequel tu es couché, mais tu mourras. » » Votre sagesse comprend pourquoi je termine par ces paroles. »¹

En 1137, Humbert II de Beaujeu succéda à Guichard III qui était venu mourir dans l'abbaye de Cluny. Jeune, possédant de grandes richesses, une puissance que son père avait eu le temps d'accroître durant une longue vie, il commença par lâcher la bride à ses passions et vécut dans une licence effrénée. La bonté divine le ramena dans une meilleure voie par une apparition que Pierre-le-Vénérable raconte longuement dans son livre des Miracles. Geoffroy

¹ Liv. VI, ép. 28.

de Iden, un des chevaliers d'Humbert, fut tué d'un coup de lance dans une expédition en Forez. Un jour, un de ses compagnons d'armes, nommé Milon d'Anse, traversant à cheval la forêt contiguë au château de Beaujeu, vit Geoffroy lui apparaître et, avant qu'il fût remis de sa frayeur, lui tenir ces paroles : « Arrête, je ne
 » veux te faire aucun mal ; il m'a été permis de m'adresser à
 » toi, parce que, liés ensemble d'amitié pendant la vie, j'espère
 » que tu exécuteras fidèlement les recommandations que je vais te
 » donner. Va trouver de ma part le sire de Beaujeu. Entraîné par
 » sa légèreté, j'ai perdu la vie dans une guerre injuste. Aujourd'
 » d'hui, je suis tourmenté par de cruels supplices à cause de cette
 » faute, à cause d'autres encore, et il ne me procure aucun soulage-
 » ment au moyen de bienfaits spirituels ; mais son ingratitude
 » ne m'étonne pas. A-t-il jamais eu souci de l'âme de son père qui
 » a négligé son salut éternel pour les intérêts de son fils, et qui
 » souffre en ce moment de cruels tourments à cause de ses usur-
 » pations injustes, à cause des méfaits sans nombre qu'il a commis
 » contre les Églises et contre celle de Cluny en particulier ? Qu'il
 » prenne pitié de moi, qu'il prenne pitié de son père, s'il ne veut
 » être bientôt associé à nos souffrances. En faisant célébrer des
 » messes, en répandant des aumônes, en invoquant l'intercession
 » des hommes saints, il hâtera notre délivrance et s'acquittera de
 » sa dette ; s'il refuse de l'écouter ou de l'obéir, j'irai le trouver
 » moi-même. Sache que l'absolution publique, prononcée derniè-
 » rement dans le synode de Lyon, m'a déjà été utile ; voilà pourquoi
 » je demande avec instance des soulagements du même genre. »

Milon s'empressa de rendre compte de cette apparition au sire de Beaujeu. Humbert, frappé d'épouvante, mais peu pressé d'accomplir les bonnes œuvres recommandées, redoutait chaque nuit de voir le fantôme de Geoffroy se dresser à son chevet et n'osait plus coucher seul et sans serviteurs. Un matin, qu'il était éveillé et que les premiers rayons du jour pénétraient dans sa chambre, Geoffroy apparut devant lui, et, entr'ouvrant la blessure qu'il avait reçue dans la poitrine, lui reprocha avec amertume sa dureté envers un ancien sujet et envers son père : « J'ai dépensé ma vie

• pour toi, lui dit-il, et tu es devenu mon débiteur. La pitié
 • aurait dû t'engager à me soulager dans les peines que j'endure,
 • et tu me refuses la plus légère consolation. Tu as oublié jusqu'à
 • ton propre père, qui est condamné à cause de toi à des tour-
 • ments que la parole ne saurait redire ; tu restes pour lui sans
 • entrailles ; il est dans les tortures et toi dans la joie. Mais la
 • justice de Dieu s'est enfin lassée, elle est prête à dicter ton arrêt
 • de mort. Cependant sa bonté consent à suspendre un instant sa
 • justice. Je viens de sa part te défendre de t'associer à l'expé-
 • dition préparée contre le comte Amédée de Savoie ; autrement,
 • tu perdras tes possessions et ta vie. Ménage tes intérêts ; ne
 • nous refuse pas plus longtemps le secours des consolations
 • spirituelles ; c'est ainsi que tu obtiendras de la clémence divine
 • le repos pour nous, pour toi le salut. - Au moment où Humbert,
 revenu de sa frayeur, allait répondre, son conseiller, Guichard de
 Marzy, qui rentrait de l'église à cette heure matinale, ouvrit la
 porte de sa chambre et le fantôme disparut. ¹

Telle était l'apparition qui passait, parmi les moines de Cluny,
 pour avoir amené la conversion du sire de Beaujeu. Humbert fit
 faire les prières demandées : il devint le protecteur des Églises, il
 rétablit la paix et la justice dans ses États, et, afin d'expier ses
 péchés, il partit pour Jérusalem. Là, saisi d'une ferveur irréfléchie
 et oubliant qu'il était marié, il entra dans l'ordre du Temple et
 prononça des vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Au
 bout de quelque temps, soit que ce genre de vie ne lui ait pas
 convenu, soit que sa femme Alix, fille du comte Amédée III de
 Savoie, l'ait rappelé, il revint en France. Clercs, moines, bourgeois,
 paysans accueillirent son retour avec une joie enthousiaste. La
 guerre qui frémissait de tous côtés prit fin comme par enchan-
 tement. Le vicomte de Mâcon, qui promenait ses dévastations
 aux alentours comme un loup rôdeur, rentra dans sa tanière.
 Humbert brisa, selon les paroles de Job, les dents de ce méchant
 et lui arracha sa proie de la gueule. Il contraignit les petits

¹ De Miraculis, liv. I, c. xxvii.

seigneurs qui infestaient les routes de leurs brigandages à se renfermer dans leurs châteaux. Les marchands apportèrent avec sécurité leurs marchandises dans les foires ; les laboureurs ne craignirent plus de voir leurs récoltes détruites ou enlevées ; d'un mot il fit trembler les châtelains et apaisa leurs querelles. Il prit en main les intérêts de Cluny et lui rendit d'importants services. Le soleil de la paix inondait de lumière et de chaleur la contrée placée entre la Loire et la Saône. ¹

Mais bientôt une fâcheuse nouvelle vint troubler cette joie universelle. On apprit que ce bon justicier avait quitté l'habit religieux sans avoir été relevé de ses vœux par le pape. On comprit alors pourquoi il n'était plus le même qu'auparavant, pourquoi il paraissait triste, inquiet, pourquoi sa conversation distraite ressemblait à celle d'un homme dont la conscience est tourmentée par le remords. Sa présence étant un bienfait pour le pays, Pierre-le-Vénérable s'occupa de le faire relever de ses vœux. Il pria le grand-maitre des Templiers, Ébrard du Puiset, qui se trouvait alors en France, de renoncer à son autorité sur le sire de Beaujeu. Il était, disait-il, aussi utile à l'Église en combattant ses ennemis en France, qu'en guerroyant contre les Sarrasins en Palestine. Il insista encore plus vivement auprès d'Eugène III, en discutant la validité des vœux prononcés par Humbert. Si, disait-il, il était sorti de l'ordre des chanoines, des moines, des ermites, de tout autre ordre anciennement établi, pour reprendre la vie laïque, la censure ecclésiastique devrait certainement l'y faire rentrer ; mais il n'avait fait, en retournant au siècle, que passer d'une milice dans une autre, que tourner contre les mauvais chrétiens, pires que les Sarrasins, les armes qu'il avait reçues pour combattre les Sarrasins. Il avait d'ailleurs quitté son épouse, sans raison légitime. Que deviendrait le lien du mariage et la sainteté du sacrement, si des époux pouvaient se séparer à leur gré, l'un pour servir Dieu sous l'habit religieux, l'autre pour servir le monde sous l'habit séculier ; l'un vivant dans la chasteté, l'autre peut-être dans l'impudicité et

¹ Liv. VI, ép. 26 et 27.

l'adultère ? Approuver des vœux de cette sorte, prononcés souvent par légèreté, par antipathie réciproque, peut-être avec l'intention de pécher plus librement, c'était ouvrir les gueules de l'enfer à des milliers d'hommes et de femmes. Il fallait que les deux époux fussent liés envers Dieu par des engagements semblables, ou que les engagements d'Humbert fussent regardés comme nuls. Pierre-le-Vénéralable conseillait au pape, avec une logique animée, pressante, d'adopter ce dernier parti. Il accumulait, avec l'autorité d'un docteur, les textes apostoliques en faveur de l'indissolubilité du mariage ; il suppliait Eugène III de laisser le sire de Beaujeu dans son comté. A Jérusalem, il n'était compté que pour un homme ; à Cluny, il en valait dix mille. ¹

Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, joignit ses prières à celles de son frère. Le pape céda et releva Humbert de ses vœux. Du reste, il était difficile d'agir autrement. Le droit ecclésiastique avait de bonne heure frappé de nullité, dans l'intérêt du mariage, les engagements pris par l'un des époux sans l'assentiment de l'autre. Celui des deux qui avait accordé à son conjoint la permission d'émettre un vœu était toujours libre de la rétracter. Afin de prévenir ces rétractations, l'Église exigeait que les deux conjoints s'engageassent par un vœu semblable. On imposa sans doute comme pénitence à Humbert quelque œuvre pieuse. En 1159, après la mort de Pierre-le-Vénéralable, il construisit l'église de Belleville-sur-Saône, qui fut érigée en prieuré par les moines de Saint-Iréné de Lyon. On prétend que, rentré dans la vie du siècle, il ne persévéra pas dans sa première conversion et qu'il ne respecta pas toujours les biens d'Église. Il fut longtemps en guerre avec Renaud de Bagé, seigneur de Bresse, à qui il finit par enlever les châteaux de Thoissev, de Lent, et une partie de la Dombe. Mais il vécut en paix avec Cluny ; il devint l'arbitre de ses procès, le défenseur de ses droits, le vengeur de ses griefs ; il s'y retira sur la fin de sa vie, à l'exemple de son père, et y reçut la sépulture. ²

¹ Liv. VI, ép. 27.

² Art de vérifier les dates, t. III, p. 473. — Revue hist. de la Noblesse (Notice sur la maison de Beaujeu, par Aug. Bernard), t. III, p. 245.

La sainteté du mariage, base de la famille et des mœurs publiques, était un des principes sur lesquels les papes veillaient avec le plus de sollicitude. S'ils ne l'avaient pas entouré de nombreuses garanties, s'ils n'avaient pas mis un frein aux passions des princes et des seigneurs, ces hommes, qui étaient la plupart violents et égoïstes, auraient fini, de caprices en caprices, par établir le concubinage dans leurs châteaux et par ériger en loi le divorce et la polygamie. Le désordre, en se répandant dans les classes inférieures, les eût promptement ramenées aux mœurs païennes. Les questions qui concernaient ce lien sacré devaient donc être traitées avec une prudence d'autant plus nécessaire, que même des hommes animés d'intentions pieuses transigeaient souvent sur ce point avec leurs passions et ne savaient pas résister à leurs faiblesses.

Guy, seigneur de Domène, près de Grenoble, descendait du fondateur du prieuré de ce nom; il en avait augmenté les possessions, et Pierre-le-Vénéral, en parlant de lui, disait : « Il est un des » nôtres par l'amour qu'il nous porte, un des nôtres par sa famille, » un des nôtres par ses bienfaits; ses affaires ne sont point pour » nous des affaires étrangères, ce sont des affaires domestiques et » nos propres affaires. » Cette affection particulière engagea Pierre-le-Vénéral à s'entremettre auprès d'Eugène III en faveur du seigneur de Domène. Guy, malgré sa piété, avait répudié sa première épouse et s'était remarié avec une femme qui était sa parente à un degré prohibé. L'archevêque de Vienne le frappa d'excommunication, le priva de l'entrée de l'église et de la participation aux sacrements. Cette sentence causa une vive douleur au sire de Domène. Il supplia le pape de l'en relever, et, au moment où Eugène III traversait les monts Jura pour rentrer en Italie, il alla se prosterner à ses pieds. Le pape, après lui avoir recommandé de se soumettre d'abord à son archevêque, lui fit espérer une prompte solution. Des retards imprévus l'ayant ajournée, Guy s'adressa à Pierre-le-Vénéral. Un jour qu'il se rendait avec ce dernier du prieuré de Domène au prieuré de Vizille, il éclata en sanglots, et témoigna une douleur si profonde,

que l'abbé de Cluny et ses compagnons eurent peine à retenir leurs larmes. Pierre le recommanda de vive voix à Eugène III, qui lui répondit que l'archevêque de Vienne devait lui donner prochainement à Rome les explications nécessaires pour décider la question. Au moment du départ de l'archevêque, Pierre expédia par un courrier une lettre dans laquelle il plaidait de nouveau auprès d'Eugène la cause du seigneur de Domène.

Homme de guerre, disait-il, empêché par des nombreuses occupations, il ne pouvait s'expliquer lui-même devant le pontife, et il pria Pierre-le-Vénéral de parler pour lui. Il croyait avoir épousé en justes noces sa seconde femme, car la première, qu'il avait répudiée et qui était encore vivante, ne pouvait passer pour son épouse légitime par plusieurs raisons. La première, c'est qu'il s'était marié avec elle malgré l'opposition de l'évêque de Grenoble; la seconde, c'est qu'elle n'était pas encore nubile et ne pouvait donner le consentement exigé par l'Église; la troisième, c'est qu'elle était sa parente à un degré rapproché; la quatrième, c'est qu'il n'avait pu obtenir d'elle, malgré ses instances, la consommation du mariage; la cinquième, enfin, c'est qu'il avait épousé la seconde contre son gré et pour obéir aux ordres de son évêque, etc. Une seule de ces raisons suffisait pour légitimer le divorce. Guy était disposé du reste à se soumettre à la décision du pontife.

Nous ne connaissons pas le jugement qui intervint; mais il est probable qu'il donna raison à Pierre-le-Vénéral. L'Église, précisément parce qu'elle cherchait à inculquer aux fidèles une haute idée de la sainteté du lien conjugal, en prononçait dans certains cas l'annulation. L'étendue des degrés de parenté, établis par le droit canonique, ouvrait une large porte à un pareil résultat, et telle était la position du seigneur de Domène. Quoi qu'il en soit, réconcilié avec l'Église, il mourut plus tard dans de grands sentiments de piété, sous l'habit de moine de Cluny. ¹

L'Église de Plaisance en Italie avait été soumise dans l'origine

¹ Liv. VI, ép. 43. — Cartular. S. Petri de Domina, in-4^o, charte 238.

à celle de Milan, puis plus tard à celle de Ravenne. Mais son clergé, prétendant qu'elle relevait directement du saint-siège, ne cessait de protester contre cette dépendance. Les archevêques de Ravenne, pendant tout le temps que cette ville fut la résidence des exarques, avaient aspiré à la suprématie spirituelle en Italie ou du moins refusé de se soumettre au pape. Plusieurs d'entre eux, dans les siècles suivants, s'approprièrent les revenus du saint-siège, outragèrent ses envoyés, empêchèrent les évêques d'aller à Rome. Durant la lutte entre les empereurs germaniques et les pontifes, Ravenne continua de rester le foyer de l'opposition contre la papauté. C'était là que l'empereur Henri IV avait trouvé dans Guibert un antipape qui durant vingt années avait entretenu le schisme. Des sujets indignes, introduits par Henri et par son fils sur le siège métropolitain, s'étaient livrés à de continuelles attaques contre les propriétés qui dépendaient du patrimoine de Saint-Pierre. Au concile de Guastalla de 1106, le pape Pascal II, voulant punir l'arrogance des archevêques de Ravenne et diminuer leur autorité, détacha de leur obéissance les sièges épiscopaux de l'Émilie, c'est-à-dire ceux de Plaisance, Parme, Reggio et Bologne. La difficulté était de maintenir un état de choses qui avait été motivé par de graves circonstances, mais qui dérogeait à des droits acquis et à d'anciennes habitudes. Aussi Lucius II, ayant consacré, en 1144, comme archevêque, Moïse, dont les prédécesseurs étaient rentrés dans la soumission au saint-siège, confirma le privilège de son Église qui obligeait l'évêque de Plaisance à lui jurer obéissance. Ardoïn, évêque de cette ville, se prévalant de son côté du décret de Pascal II, ferma l'oreille, et l'ordre du pape resta sans résultat. ¹

Trois ans plus tard, à la mort d'Ardoïn, Moïse ayant renouvelé la prétention de consacrer son successeur, les Placentins, de peur de compromettre leurs droits, traînèrent le temps en longueur, puis se décidèrent à élire Jean, abbé du monastère cistercien de Sainte-Marie de Colombe, fondé récemment par saint Bernard

¹ Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IV, p. 98, 20. — Labbe, *Conc.*, t. X, p. 748.

dans le voisinage de leur ville. En même temps, ils envoyèrent des députés à Eugène III qui se trouvait alors en France, pour le prier de confirmer et de consacrer lui-même le nouvel élu. Ils lui représentèrent que leur métropolitain n'était ni l'archevêque de Ravenne ni tout autre, mais le pontife romain; que depuis plusieurs siècles leur évêque avait été consacré par lui; qu'à une époque plus rapprochée Urbain II et Calixte II lui avaient donné cette consécration; que la vacance du siège laissait les esprits dans l'anxiété, les biens de l'Église au pillage, le diocèse sans pasteur [1148].

Eugène III, touché par ces raisons, confirma l'élection de Jean, mais refusa de rien décider au sujet du litige, de peur de nuire aux droits du métropolitain. Il invita les deux parties à comparaître devant lui et à présenter leurs lettres. L'évêque de Plaisance n'ayant pas comparu au jour indiqué, le pape, après avoir examiné les privilèges de l'Église de Ravenne, lui intima l'ordre de jurer obéissance à l'archevêque et de recevoir de sa main la consécration, sous peine d'interdit. Il menaça en même temps les Placentins d'une punition sévère, s'ils persistaient dans leur désobéissance¹. Le clergé, les magistrats, le peuple, exaspérés du rejet de leurs prétentions, et décidés à ne pas subir « le joug de la servitude ravennaise », fermèrent leur porte à l'évêque et firent serment de ne jamais le recevoir. Afin d'obtenir gain de cause dans leur demande et de se justifier d'avoir eu l'intention d'offenser la majesté du pontife, ils invoquèrent la médiation de Pierre-le-Vénéral. L'abbé de Cluny appela le pardon sur leur résistance et plaida avec chaleur leur réunion à l'Église romaine : « Prenez pitié de cette grande ville qui ne le cède en importance à aucune autre d'Italie; prenez pitié de ce peuple nombreux qui, s'il a agi autrement qu'il devait, est prêt aujourd'hui à obéir à vos ordres et à réparer sa faute. Je crains que la sévérité soit plus ruineuse que profitable pour cette Église. Ne dites pas : je ne m'apaiserai que quand ils auront reçu l'évêque consacré

¹ Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1314, 1369.

« par l'archevêque de Ravenne. Rappelez-vous combien de dis-
 « penses de toutes sortes l'Église a accordées à toutes les époques,
 « afin de sauver la foi et de maintenir la charité. Punissez leur
 « erreur comme vous le voudrez ; mais conservez leur église et
 « leur évêque à vous et non aux autres, à l'Église romaine et non
 « à celle de Ravenne. » Malgré ces sollicitations, Eugène III
 persista dans sa décision. Il recommanda à l'archevêque Moïse
 l'évêque Jean que sa fidélité exposait à une foule de dangers de la
 part des Placentins, et ceux-ci, vaincus par cette persévérance,
 finirent, après cinq ans de discussions, par accepter de fait une
 soumission qu'ils s'obstinèrent toujours à repousser en principe
 [1152].¹

L'abbé de Brémide sur le Pô, ancien élève de Pierre-le-Vénéralé,
 envoyé à la demande d'Eugène III pour introduire la réforme
 dans ce monastère, se trouvait en guerre avec ses religieux.
 Quelques-uns d'entre eux allèrent se plaindre à Eugène III de
 griefs imaginaires. Brémide était une grande abbaye, dit Pierre-le-
 Vénéralé, mais une abbaye réduite à la misère. Les bâtiments
 conventuels avaient à peine la valeur d'une pauvre chaumière ; il
 fallait les relever depuis les fondements. Au lieu du travail et de
 la fertilité, le silence et la solitude régnaient sous ses murs. Elle
 avait perdu une partie de ses vastes propriétés, et ce qui restait
 était frappé de stérilité. L'édifice moral de la discipline avait besoin
 d'être repris depuis le premier article de la règle. Les moines
 n'étaient que des novices, ils étaient pires que des novices ; car
 ceux-ci eussent été plus faciles à diriger, tandis que ces vieux
 moines enracinés dans leurs habitudes d'insoumission et de sen-
 sualisme s'obstinaient à pourrir sur leur fumier. Leur désir était de
 se débarrasser de leur abbé, puis de faire partir les frères qu'il

¹ Petri Ven., liv. VI, ép. 44. — Eugenii III, epist., dans Migne, p. 1541. —
 Ughelli, Italia sacra, t. II, p. 245, 267, 364. — Campi, Storia Ecclesiastica
 di Piacenza, in-f°, 1651, t. I, p. 421, etc. — Au seizième siècle, le Pape Gré-
 goire XIII (Hugues Buoncompagno), Bolognais d'origine, ayant érigé Bologne
 en archevêché, détacha définitivement Plaisance de Ravenne et l'annexa à
 Bologne.

avait amenés comme coopérateurs. « Tous les témoignages que
 » j'ai pu recueillir dans le pays, disait Pierre-le-Vénéralbe à
 » Eugène III, à l'exception de ceux de quelques ex-moines
 » plutôt que moines, le dépeignent comme un homme pieux dans
 » les choses spirituelles, habile dans les choses temporelles. Soyez-
 » lui utile, comme à votre fils, comme à votre abbé, de peur que
 » l'arbre planté par votre main ne soit arraché par une main
 » ennemie, et que le parti de l'impie ne puisse dire avec orgueil :
 » j'ai prévalu contre lui. » ¹

Sur la fin de l'année 1150, Pierre-le-Vénéralbe fit un nouveau voyage auprès d'Eugène III. Il passa par la Provence, traversa les Alpes, s'arrêta à Brémide, y célébra les fêtes de Noël et apaisa la division qui régnait entre l'abbé et les religieux. Quoique de pareils voyages fussent longs et pleins de périls, ils étaient pour lui une distraction à de pénibles travaux. Il éprouvait souvent une vive joie à la vue du bon accueil qu'il recevait dans ses prieurés. Mais, sentant derrière lui une foule d'affaires en retard, il se hâtait presque toujours d'arriver au but. « Comment aurais-je pu avoir
 » le temps d'écrire pendant ma route, disait-il au frère Nicolas
 » de Clairvaux qui lui reprochait son silence, quand j'avais à
 » peine le temps de vivre? Voyageant à cheval durant de longues
 » journées, ne prenant de repas qu'au milieu de la nuit, me
 » levant au point du jour, sans cesse harassé de fatigue, comment
 » l'esprit eût-il été libre de méditer, la bouche prête à dicter, la
 » main disposée à écrire? » ²

A son retour, il adressa à saint Bernard une relation pleine d'entrain, en se félicitant de l'accueil qu'il avait reçu à la cour romaine. « Le Seigneur a rendu notre voyage prospère. Votre
 » zèle, les prières de vos religieux nous ont conduit et ramené
 » sain et sauf. Il a rempli tous nos vœux et exaucé toutes nos
 » demandes. Les chemins tortueux se sont redressés devant nos
 » pas; les voies raboteuses se sont aplanies; les Alpes elles-mêmes,

¹ Liv. VI, ép. 42.

² Liv. VI, ép. 47.

» avec leurs rochers couverts de glaces et de neiges éternelles,
» s'étaient presque dépouillées de leur antique horreur. L'air qui,
» versant des pluies continuelles pendant les mois d'hiver, avait
» été plus inclément que d'habitude, s'est montré presque cons-
» tamment serein pendant la durée de mon séjour en Italie, soit
» sur terre, soit sur les eaux ; car nous avons passé plusieurs jours
» et plusieurs nuits à naviguer sur le Pô. Nous avons ramené
» vivants et comme arrachés de la gueule de la mort quelques
» religieux, nos compagnons de voyage, qui avaient été presque
» engloutis sous les flots. Moi-même, plus audacieux que d'habi-
» tude, tandis que, accablé de fatigue, je profitais d'un pont pour
» remonter péniblement sur ma mule, ses pieds de derrière se sont
» trouvés engagés dans une vase épaisse et j'ai failli tomber au fond
» de l'abîme ; mais, la vertu de Dieu donnant une vigueur nouvelle
» à ma monture, elle a regagné d'un bond le haut du pont et j'en
» ai été quitte pour la peur. Que vous dirais-je de plus ? Dans l'aller
» comme au retour, la grâce nous a constamment accompagné,
» et tout s'est passé selon nos souhaits, à l'exception de la perte
» de nos bêtes dont Dieu n'a cure. J'ai trouvé toutes choses gaies
» le long de ma route, mais plus encore auprès du Père. Il a été
» plein de bonté pour moi dans le commencement, meilleur dans
» la suite, excellent vers la fin ; ou plutôt, pour parler selon mon
» cœur et selon la vérité, il a été excellent au commencement, au
» milieu et à la fin. Son visage, sur lequel brillent la force et la
» beauté d'un apôtre, tantôt plein d'aménité pour les uns, tantôt
» discrètement sévère pour les autres, a toujours été le même à
» mon égard. Tel je l'ai trouvé à mon arrivée, tel je l'ai laissé à
» mon départ. J'étais placé avant les dignitaires les plus élevés. La
» dignité de patriarche, même de patriarche de Ravenne, ne m'em-
» pêchait pas d'occuper le premier rang. On me forçait d'être un
» membre du sénat romain, du collège des cardinaux. Quiconque
» n'est pas Romain est sévèrement exclu des conseils romains ;
» moi seul, ou presque seul, j'assistais à leurs décisions les plus
» secrètes. Voilà pour les réunions publiques ; mais que dirais-je
» de nos conversations intimes ? Jamais, non jamais, je n'ai trouvé

▪ nulle part un ami plus fidèle, un frère plus sincère, un père plus simple que dans ces entretiens sans témoins. Une oreille patiente
 ▪ à écouter, une bouche prompte et sage dans ses réponses,
 ▪ le langage non d'un supérieur à un inférieur, mais d'un égal
 ▪ à un égal, ou même parfois d'un inférieur à son supérieur ;
 ▪ aucun faste, aucun air d'autorité, aucune majesté ; un homme
 ▪ en un mot qui est l'équité même, l'humilité même, la raison
 ▪ même. Tout ce que je lui ai demandé m'a été accordé, et ce qui
 ▪ m'a été refusé, l'a été par des motifs si légitimes qu'il m'était
 ▪ impossible de me plaindre. Je ne vous raconte pas ces choses
 ▪ pour en tirer une vaine gloire, mais pour vous faire savoir que
 ▪ les vœux que vous aviez formés pour moi ont été complètement
 ▪ remplis. Ce n'est pas chose nouvelle que les témoignages
 ▪ d'honneur donnés par le souverain pasteur au monastère de
 ▪ Cluny; mais ce qui est nouveau, c'est de n'avoir rien surpris de
 ▪ défavorable dans les actions, les paroles, la physionomie du
 ▪ pontife. Je l'avais vu à Rome, la première année de son apostolat;
 ▪ je l'avais revu à Cluny, à Auxerre, à Châlons, à Reims
 ▪ et ailleurs ; mais nulle part il ne s'était montré tel qu'il s'est
 ▪ montré à Rome. Quant aux dispositions de la cour romaine
 ▪ envers moi et les nôtres, je n'en dirai qu'un mot : tous m'ont
 ▪ paru des amis fidèles, des frères pleins de bienveillance, et, pour
 ▪ parler à cœur ouvert, des membres de la famille. Vos Cisterciens
 ▪ et surtout cet homme si distingué, le cardinal-évêque d'Ostie
 ▪ (Hugues, ancien abbé de Troisfontaines), ne m'ont pas été moins
 ▪ utiles que vous l'eussiez été vous-même. Quelques lignes ne
 ▪ sauraient suffire à tout vous raconter. Lorsque Dieu me fera la
 ▪ grâce d'être auprès de vous, je n'épargnerai pas les paroles. »¹

De nombreuses affaires occupèrent Pierre-le-Vénéral à Rome, dans l'intérêt de son ordre et dans l'intérêt des personnes qui avaient invoqué son appui. L'abbé Pons son frère était en ce moment au fort de ses démêlés avec les habitants de Vezelay, le comte de Nevers et l'évêque d'Autun. Les bourgeois réclamaient

¹ Liv. VI, ép. 16.

l'extension de leurs franchises communales et refusaient de se soumettre à la juridiction abbatiale. Le comte de Nevers voulait imposer celle de sa cour à l'abbé, et, pour le punir de sa résistance, il envoyait des soldats saccager les propriétés du monastère dans l'Auxerrois et le Nivernais. Il défendait aux marchands, aux voyageurs, de se rendre à Vezelay, aux habitants de sortir de la ville. L'évêque d'Autun, cherchant à soumettre l'abbaye à son autorité spirituelle, sommait l'abbé d'exécuter ses ordonnances synodales, de reconnaître son droit de surveillance, de s'adresser à lui seul pour les ordinations.

Un jour, Pierre-le-Vénérable ayant obtenu du pape des lettres qui invitaient l'évêque et l'abbé à se rendre à Rome : Qui de vous les portera à Cluny, dit-il, en s'adressant aux moines de sa suite. Tous désignèrent le sacristain Adhémar comme le plus digne de remplir ce message. — Je ne puis m'en charger, répondit ce dernier, car la fièvre quarte ne me quitte pas. — Au nom de la Sainte-Trinité, et par la vertu d'obéissance, je t'ordonne de t'acheminer vers Cluny, répliqua l'abbé; tu seras à l'abri de toute souffrance et des atteintes de la fièvre. — La maladie abandonna effectivement Adhémar pendant la durée de son voyage, et ne le reprit que plus tard, « tant est puissante, ajoute le moine Rodulfe, la vertu d'obéissance au sein de l'infirmité humaine. » [Février 1151.]

Pierre ne fut de retour à Cluny qu'au bout de cinq mois. Il avait rarement fait une aussi longue absence, et la vieillesse qui commençait pour lui rendait sa présence encore plus chère à ses moines. Ils l'accueillirent avec des larmes de joie, en chantant des cantiques d'actions de grâces. Les prêtres et les laïques du voisinage accoururent en foule. Après quatre jours consacrés à ces témoignages d'affection, il se remit au courant des affaires. Elles s'étaient amoncelées pendant son absence comme les eaux d'un immense réservoir dont le niveau, en s'élevant sans cesse, menace de rompre ses digues et de tout inonder. Des messagers

¹ Chérest. Vezelay, Étude historique, in-8°, 1863, p. 135 et suiv. — Migne, Opera Petri Ven., p. 25.

venus d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, de France, avaient attendu son arrivée et sollicitaient tous à la fois une réponse. Il pliait, il était près de succomber sous le fardeau. ¹

Du reste, aucune des difficultés principales sur lesquelles il était allé consulter Eugène III, n'était encore terminée. Les débats de ce genre duraient ordinairement des années entières. A Cluny, les ferments d'opposition, comprimés depuis le schisme de l'abbé Pons, n'avaient jamais complètement disparu. La discipline était sans cesse menacée; les ennemis du dehors étaient revenus à l'attaque des biens du monastère. Contre cet état d'anarchie, l'abbé de Cluny continua la lutte, en initiant Eugène III à ses difficultés, en resserrant ses liens d'amitié avec saint Bernard, en portant de nouvelles réformes qui couronnent dignement la fin d'une carrière si occupée dans sa retraite, si calme au milieu des agitations, si admirable dans ses actes et dans ses paroles.

¹ Liv. VI, ép. 47.

CHAPITRE III.

Décadence morale. — Administration temporelle de Pierre-le-Vénéral. — Guerres des seigneurs autour de Cluny. — Troubles à la Balme. — Gigny et le Miroir en hostilité au sujet des dîmes. — La commune de Vezelay.

Les statuts décrétés par Pierre-le-Vénéral dans les premières années de son administration avaient, au dire de saint Bernard lui-même, produit de grandes améliorations dans l'ordre de Cluny, sous le rapport des jeûnes, du silence, de la modestie du vêtement. Mais c'était un des symptômes de l'affaiblissement monastique, que les religieux ne pussent persévérer longtemps dans des habitudes régulières. Plus que jamais la ferveur et l'indiscipline se livraient une lutte dont le grand abbé n'envisionnait pas l'avenir sans tristesse. Cette grande congrégation clunisienne était comme un immense édifice, dont l'étendue ne permet pas d'entretenir toutes les parties et de réparer toutes les brèches. Le bien et le mal formaient, dans la société monastique comme dans la société civile, un perpétuel contraste, et le désir du bien-être l'emportait de plus en plus sur l'esprit d'austérité.

En 1147, les statuts de Pierre-le-Vénéral étaient discutés, attaqués par quelques religieux qui les reprochaient à leur abbé comme une innovation, comme une œuvre personnelle substituée à l'œuvre de ses devanciers. Il avait voulu, disait-on, faire plutôt acte d'autorité qu'être véritablement utile. Pierre se vit donc obligé de justifier ses réformes. Il écrivit en tête de ces statuts un préambule dans lequel il expliqua que la charité envers ses frères, que le besoin des temps, l'avaient seuls engagé à supprimer d'anciens usages et à en établir de nouveaux. Il s'appuya sur l'exemple des apôtres, des papes, des moines, de ses prédécesseurs ; il protesta qu'il n'avait pas touché à la règle, qu'il n'avait rien proposé sans avoir pris conseil des membres les plus sages

et les plus pieux de la communauté, rien décrété sans l'assentiment du chapitre général. Enfin, comme ces statuts n'avaient été rendus que sous forme de dispositif, il plaça à la suite de chacun d'eux un commentaire qui en indiquait brièvement les motifs, commentaire que nous avons fait connaître à propos de ces statuts eux-mêmes.

Malgré ces efforts, il y avait toujours une brèche pour laisser entrer les abus, et la législation était impuissante sans la moralité. L'usage des aliments gras tendait à devenir général dans l'ordre, sans même excepter les époques d'abstinence, tels que les Quatre-Temps et le Carême. Ce scandale affligea profondément les amis de la régularité monastique. Parmi eux se trouvait Pierre de Celle, un des hommes les plus pieux, les plus érudits, les plus spirituels du siècle. Né en Champagne, d'une famille alliée à celle de Louis VII, il avait été élevé dans sa jeunesse au prieuré de Saint-Martin des Champs. Il acheva ses études dans l'abbaye de Moutier-la-Celle, au faubourg de Troyes, il y prit l'habit, et en fut élu abbé vers 1147. La supériorité de son intelligence, la sagesse de son administration, répandirent sa renommée dans toute l'Europe. Il était en correspondance avec les papes et les hommes les plus distingués de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède. Il donnait à la plupart des abbés français des conseils sur la direction de leur communauté ; il reprochait aux moines leur mauvaise conduite. Il rappela à leurs devoirs les religieux de Molesme, dont les habitudes relâchées avaient engagé l'abbé Robert à quitter cette maison pour fonder Cîteaux. Un traité qu'il composa sur la discipline claustrale renferme des idées d'un mysticisme bizarre. La discipline claustrale, disait-il, doit être un spectacle pour Dieu, les anges et les hommes. Le Christ a fait du cloître le vicaire de la croix. Lucifer n'eût pas succombé s'il était resté fidèle à la discipline claustrale. Il avait voué à Pierre-le-Vénérable une admiration sans bornes. Il le regardait comme son père, comme un de ces hommes d'élite que Dieu envoie de temps en temps sur la terre pour guérir les âmes, les purifier et les gagner à Jésus-Christ. Afin d'accomplir cette mission céleste, il avait reçu, disait-il, en partage

la sagesse du cœur, l'éloquence et la grâce du discours, la noblesse imposante du visage, la pénétration de l'esprit, l'efficacité des œuvres et surtout cet amour qui, semblable à une flamme ardente, brûlait sans cesse dans son cœur pour Dieu et pour le prochain. Le fruit de ses travaux était sublime, c'était un fruit de lumière et de bénédiction. ¹

Quelques années après son élection comme abbé, et à la suite d'un entretien avec Pierre-le-Vénéérable, Pierre de Celle dépeignit à ce dernier, avec autant d'énergie que de respect, les abus qui menaçaient de se propager jusque dans les plus saints monastères de l'ordre de Cluny au sujet de la nourriture. Avec un style ardent, imagé, plein de prophétiques pressentiments, il l'engagea à élever la voix pour tenter de guérir cette plaie mortelle, « pour renfermer dans sa tanière cette bête féroce qui dévorait les enfants de Jacob et de Joseph. » ²

Pierre adressa immédiatement aux prieurs et gardiens de l'ordre une épître empreinte d'une véhémence indignation : « Des
 » personnes dignes de foi m'ont rapporté, et je le dis avec une
 » profonde douleur, qu'il n'existe plus dans l'usage de la viande
 » aucune différence entre nos frères et les laïques, ou, pour
 » exprimer plus énergiquement ma pensée, entre des bouffons et
 » des moines. Aucune différence ! je me trompe ; les comédiens
 » et les goujats s'abstiennent le mercredi, un grand nombre le
 » lundi ; mais nos frères, qui appartiennent à un ordre saint et qui
 » ne doivent avoir en vue que le ciel, nos frères, méprisant Dieu,
 » abjurant toute pudeur, se nourrissent de viande durant toute
 » l'année, à l'exception du vendredi. Ils affichent leur péché aux
 » yeux de tout le monde, comme le faisait Sodome. Pareils à
 » des milans et à des vautours, ils accourent partout où ils
 » aperçoivent la fumée de la cuisine, partout où l'odeur de la viande

¹ Il fut appelé, en 1162, à réformer le monastère de Saint-Remi de Reims, et en 1184 à l'évêché de Chartres qu'il occupa seulement deux ans. Le nécrologe de cette Église le qualifiait de : *Summus et incomparabilis vir*. Hist. litt. de Fr., t. XIV, p. 236 et suiv. — Bibl. Cl., p. 961.

² Id.

• frappe leur odorat. Ce détestable exemple attire le blasphème
 • sur les lèvres de ceux qui en sont témoins. Si quelque frère,
 • retenu par la crainte de Dieu, veut s'abstenir d'une semblable
 • nourriture, les autres se moquent de lui; on le tient pour un
 • hypocrite et un profane, pour un païen et un publicain; défiez-
 • vous de lui, c'est un ennemi public. Les fèves, le fromage, les
 • œufs, le poisson même, ne sont bons qu'à donner des nausées; il
 • n'y a que les ragoûts des Égyptiens qui aient de la saveur. Le
 • porc rôti ou bouilli, la génisse bien grasse, le lapin, le lièvre,
 • l'oie choisie avec soin dans tout le troupeau, la poule, en un
 • mot tous les quadrupèdes, tous les oiseaux domestiques, couvrent
 • la table de ces saints moines. Mais bientôt ces mets eux-mêmes
 • deviennent vils; la satiété engendre le dégoût; il faut des gour-
 • mandises rares et royales. Aujourd'hui, un moine ne peut se
 • rassasier qu'avec de la chair de chevreuil, de cerf, de sanglier,
 • d'ours sauvage. Chasseurs, parcourez les forêts, oiseleurs, saisissez
 • les perdrix, les faisans, les tourterelles; ne laissez pas mourir
 • de faim le serviteur de Dieu; faites attention de satisfaire à
 • ses désirs; il ne peut vivre autrement. Les domaines de Cluny
 • ne suffisent plus à approvisionner les cuisines, à pourvoir aux
 • festins de ces moines prodigues. Si les serviteurs voulaient con-
 • tenter de la même manière leur gourmandise, il faudrait vendre
 • terres et domaines. Ils passent l'année entière en liesse et en
 • festins pour se préparer des supplices éternels. O! mangeur
 • de chair, qui t'attables à de pareils banquets, est-ce là le vœu
 • que tu as prononcé devant Dieu quand tu as fait profession?
 • Est-ce la promesse que tu as faite à l'abbé et à tes frères? Est-ce
 • là la règle selon laquelle tu dois vivre? »

Pierre-le-Vénéral rappela à ses moines que la règle n'ad-
 mettait aucun changement sur ce point. Les traditions de Cluny,
 l'exemple de ses prédécesseurs, la doctrine de saint Odon, les
 exemples terribles cités dans ses Collations, étaient unanimes pour
 proscrire l'usage de la viande. « Écoute, moine corbeau, et ne
 • t'irrite pas si je t'appelle ainsi; quelle différence, en effet,
 • existe-t-il entre toi et le corbeau, le vautour, l'ours, le loup,

» les oiseaux de proie et les bêtes fauves qui se repaissent de
 » chair sanglante? Dans leur manière de vivre, ils ne distinguent
 » pas un jour d'un autre, une heure d'une autre; ainsi tu fais
 » toi-même, toi qui ne te privas en aucun temps, si ce n'est que
 » quand tu y es forcé. Écoute, médite, comprends l'exemple des
 » juifs. Dieu, dans sa colère, a tiré une vengeance éclatante de
 » leur avidité pour la viande, et cependant ils n'avaient pas fait
 » vœu de s'en abstenir; mais, seulement, parce qu'ils l'avaient
 » désirée avec ardeur et qu'ils en avaient mangé, la colère divine
 » s'est levée sur eux, et ils ont péri en foule, et ils ont été ensevelis
 » dans le sépulcre de leur concupiscence. Si un pareil châtiment
 » ne t'effraie pas, rien ne peut t'effrayer. » [1150.]¹

Ces avertissements s'adressaient sans doute à des maisons éloignées, où la surveillance de l'abbé ne pouvait s'exercer que par intervalles, et où les supérieurs étaient d'accord avec les moines pour dissimuler leurs faiblesses. Mais si une [meilleure discipline régnait dans la maison-mère et dans d'autres, ce n'était pas sans peine, sans donner lieu à des murmures, sans susciter parfois des vengeances de la part des religieux. Combien de fautes, de révoltes, de crimes même, Pierre-le-Vénérable n'avait-il pas eu à réprimer ou à pardonner! Tantôt, c'était un novice qui, dans son humeur inquiète, ne pouvant supporter la monotonie de la vie du cloître, s'enfuyait de Cluny, au grand scandale des gens du dehors. Tantôt, c'était un frère dans les vêtements duquel on trouvait après sa mort trois oboles, au mépris du vœu de pauvreté. Au lieu de lui donner la sépulture chrétienne, on plaça son corps [dans un tonneau et on le jeta à l'écart. Il fallut que le défunt apparût à plusieurs

¹ Liv. VI, ép. 45. La défense de saint Benoît concernant l'usage de la chair était conçue en ces termes : « Carnium quadrupedum, omnino, ab omnibus abstineatur comestio, præter omnino debiles et ægrotos. » Le saint législateur n'ayant pas parlé de la chair des oiseaux, quelques commentateurs en avaient conclu qu'elle était permise aux hommes bien portants. C'était l'avis de sainte Hildegarde, contemporaine de Pierre-le-Vénérable : « Sani vero carnes volatiliū, quoniam mundæ sunt nec ardentem libidinem comedentibus inferunt, manducabunt. » Migne, Patr. lat., t. CXCVII, Op. S. Hildgardis, p. 4059.

frères et apportât au prieur claustral *des lettres de la main du Seigneur Jésus*, pour fléchir la sévérité de l'abbé, et obtenir, avec la sépulture ecclésiastique, l'absolution d'une faute qui seule ne suffisait pas, disaient ces lettres, pour autoriser une pareille rigueur et pour perdre une ame durant l'éternité. Un jeune moine du prieuré de Lurcy-Lévy, en Bourbonnais, irrité d'avoir été condamné à la privation de vin et du plat nommé *generale*, se barricade au sommet du clocher, menace de tuer à coup de pierres les frères qui viennent parlementer avec lui, et ne descend qu'à la condition que la pénitence sera levée et qu'on lui donnera des habits meilleurs. A Charlieu, de mauvais moines font périr par le poison le prieur Guillaume de Roanne, afin de se venger des privations qu'il leur imposait. Ailleurs, c'est un religieux qui, renouvelant l'hérésie d'Apollinaire sur l'ame de Jésus-Christ, prétend que cette ame n'était point humaine, que la nature divine en tenait lieu, répand cette erreur parmi ses frères, et oblige Pierre-le-Vénéable à prendre la plume pour le réfuter. Un prêtre clunisien, nommé Constantin, qui avait été un des auteurs les plus ardents du schisme de Pons, cité à comparaitre devant le tribunal de l'abbé, s'y refuse, se rend à Rome, et cherche à le discréditer par ses calomnies. Le prêtre Étienne, dans un mémoire présenté à Pierre-le-Vénéable, mêle à des considérations juridiques des injures et des menaces. Il n'est pas jusqu'à son frère Pons, abbé de Vezelay, qui, ayant à lui demander une faveur, ne prenne un ton d'arrogance, n'appelle à son aide la vengeance du ciel, et ne s'attire une de ces réponses dont la dignité cloue en quelque sorte l'injure sur les lèvres. A Saint-Jean d'Angély éclatent des désordres contre lesquels Pierre invoque l'autorité du métropolitain Geoffroy de Loroux et l'intervention du pape, mais qu'il désirent tenir secrets de peur de les augmenter en les divulguant. De tous côtés, ses intentions et ses actes sont calomniés par de mauvais moines. Dans une foule de maisons fermentent les murmures et l'esprit de révolte. ¹

¹ Migne, Op. Petri Ven., p. 23, 471, 26, 938, 175, 76, 69, 283, 318, etc.

Ce fut pendant le voyage de Pierre-le-Vénéral à Rome que la discorde osa lever enfin la tête et s'attaquer ouvertement à lui. Il ne nous fait point connaître en quoi consista cette rébellion, dans la crainte de propager le mauvais exemple et de ternir l'honneur de l'ordre. Mais elle fut assez grave pour lasser sa patience et pour l'obliger à appeler sur les coupables la sévérité du saint-siège. Saint Bernard l'ayant engagé à se montrer auprès du pape plutôt le père que le juge de ses fils, à remettre le glaive dans le fourreau plutôt qu'à frapper : « Ce n'est pas là, lui répondit le miséricordieux abbé, un effort qui me coûte et auquel je ne sois habitué ; mon caractère me porte naturellement à l'indulgence ; l'habitude m'y porte encore davantage ; ma conduite dans le schisme des Pontiens le prouve assez. Ceux qui s'y étaient jetés en grand nombre, qui s'étaient rendus coupables de méfaits inconnus jusqu'alors dans l'ordre monastique, n'ont jamais senti la pointe de mon glaive, le tranchant de ma framée. A peine une parole sévère est-elle sortie de ma bouche. Plus tard, j'ai agi souvent de la même manière, à l'égard de fautes graves, dignes des châtimens les plus sévères, mais moins graves cependant qu'aujourd'hui. Je ne cesse d'agir chaque jour dans le même esprit. Mais quoi, en sera-t-il toujours ainsi ? Chanterai-je toujours les miséricordes de Dieu, et non ses jugemens ? Les voies de Dieu consistent-elles uniquement dans la miséricorde et jamais dans la sévérité ? Un soldat de Dieu craindra-t-il toujours de tremper son glaive dans le sang ? Assurément, je n'ai point été, je ne suis point, je ne puis être le bourreau de ceux qui, par de perfides calomnies, des murmures, des insolences, ont déchiré à belles dents leurs frères, ont plongé leurs ongles dans les entrailles de leur mère et mis en pièces, dans la personne de quelques-uns de ses membres, le corps de leur Église. Qu'ils obtiennent leur pardon, puisque cela vous paraît utile. Allons, bon gré, mal gré, je suis forcé d'être parfait. Je serai, je ne m'en étais pas douté, je serai parfait comme notre Père céleste est parfait. Je ne me vengerai pas de nos ennemis ; au contraire, je leur ferai du bien. Qu'ils soient au premier rang, qu'ils commandent,

» qu'ils règnent, j'y consens, mais sans moi; qu'ils obtiennent
 » les honneurs monastiques, mais loin de moi; qu'ils possèdent au
 » dehors mes biens et même mon cœur s'ils le méritent, mais que
 » je ne les sente plus à mes côtés. Aucune peste ne répand aussi
 » promptement la contagion du mal qu'un ennemi domestique.
 » Un proverbe connu dit qu'il est fâcheux de se laisser tromper
 » une première fois, insensé une seconde, honteux une troisième.
 » Il vous semblera peut-être que je parle comme un fils du siècle,
 » quand, Dieu m'en est témoin, je n'ai aucun souci du siècle.
 » Mais, comme les fils du siècle sont plus habiles que les fils de
 » lumière, plutôt à Dieu que j'eusse la simplicité de la colombe
 » pour éviter leur méchanceté, et la prudence du serpent pour
 » prévoir leur malice. » Plus bas, faisant allusion à des calomnies
 qui avaient été rapportées à saint Bernard au sujet du sous-prieur
 de Cluny: « Je crains, ajoutait Pierre-le-Vénéral, que ce ne
 » soient encore là les sifflements de mes serpents, qui n'ont cessé
 » de se faire entendre durant toute l'année. Quoique peu nombreux
 » et très dissimulés, ils haïssent ce que j'aime et ils aiment ce que
 » je hais. » ¹

Cette amertume montre jusqu'à quel point des moines pervers
 avaient comblé la mesure. Cependant le prudent abbé n'avait rien
 épargné pour être agréable à ses religieux. Ses ordres étaient ceux
 d'un père; sa clémence était presque divine, sa sollicitude pour
 les intérêts temporels ne se ralentissait pas un seul instant. Dans
 cette année même, où la révolte semblait prête à se dresser contre
 lui, il assura un meilleur emploi des revenus de l'abbaye par une
 réforme économique qui fut un des actes importants de sa direc-
 tion abbatiale, et dont il a laissé le tableau dans un écrit intitulé :
Dispositio rei familiaris cluniacensis. ²

Chaque prieuré de l'ordre, ainsi que nous l'avons dit, à part les
 redevances qu'il payait à la maison-mère, vivait avec ses propres
 ressources. L'argent était rare et se trouvait en grande partie entre

¹ Liv. VI, ép. 46.

² Migne, Op. Petri Ven., p. 1047.

les mains des juifs. Les transactions étaient peu nombreuses ; la plupart des ouvrages et des constructions s'exécutait par corvée et par prestation ; les salaires consistaient le plus souvent en denrées et en objets de consommation. Sous un pareil régime, les seigneurs et les moines vivaient principalement des fruits de leurs propriétés, du produit de leurs bestiaux, du travail de leurs serfs, de redevances en nature. La monnaie, consacrée aux dépenses de luxe, ne formait pas comme aujourd'hui l'instrument indispensable de la vie quotidienne.

Le système des revenus de Cluny n'était guère plus compliqué. Mais, indépendamment de ceux que l'abbaye tirait de ses terres, la munificence des princes et des seigneurs avait établi en sa faveur des cens ou rentes d'argent, dont nous avons déjà dit un mot à propos de leurs fondateurs, et dont il est nécessaire de rappeler ici l'ensemble.

Le plus considérable était celui d'Espagne créé par Ferdinand I^{er}, roi de Castille et de Léon, et doublé par son fils Alonzo VI, pour subvenir au vêtement des moines. Il consistait en deux mille pièces d'or. Alonzo VIII l'augmenta de quatre marcs d'or payables par l'abbaye de Sahagun. ¹

Le cens d'Angleterre se composait de cinquante sous de monnaie anglaise provenant du prieuré de Saint-Pancrace de Lewes, d'un marc d'argent dû par le prieuré de Linton, de vingt marcs par le manoir d'Offord, de quinze par le manoir de Fobling, que le comte Eustache de Boulogne avait donné au prieuré de Rumilly avec la réserve de ce cens pour Cluny ; de cent marcs d'argent, affectés d'abord par le roi Henri I^{er} sur les revenus de Londres et de Lincoln, puis par Étienne de Blois sur les revenus du manoir de

¹ La charte d'Alonzo VI, tirée des archives de Saint-Zoyle de Carrion, se trouve dans Yepes, *Coronica general de San Benito*, in-4°, t. IV, p. 452, et dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, p. 973. Yepes désigne la monnaie donnée sous le nom de *metaal* qui indique une monnaie d'or pur. Pierre-le-Vénéral, à la fin du chapitre xxviii du second livre de son *Traité des Miracles*, évalue ce cens à deux cent quarante onces d'or. Pour le cens payable par Sahagun, voy. Labbe, *Concil.*, t. X, p. 964.

Ledcumb; enfin du revenu de quelques châteaux donnés par des seigneurs anglo-normands. ¹

Le cens d'Italie, provenant en grande partie du monastère de Padolirone fondé par la grande comtesse Mathilde, ne dépassait pas cinquante marcs d'argent. La collecte en était faite et le produit envoyé à Cluny par les prieurs de Pontido et de Crémone.

Le cens d'Aquitaine et de Poitou, affecté à la nourriture et à l'entretien des moines, aux termes de la charte du duc Guillaume, ne composait, du temps de Pierre-le-Vénéral, qu'une partie des ressources nécessaires à fournir le plat supplémentaire appelé tantôt *pitance*, tantôt *generale*.

Indépendamment de ces cens principaux, l'abbaye en possédait quelques autres de moindre importance, qui étaient établis sur des prieurés et des terres, en Espagne, en Provence, en France, en Bourgogne, dans le voisinage de Cluny. ²

Le cens de Provence, provenant de tous les prieurés situés depuis le Rhône, à quelques lieues au-dessous de Lyon, jusqu'aux Alpes et à la mer, ne s'élevait pas à cent livres, en y comprenant la valeur des redevances en moutons, ânes et vin.

Le cens de Bourgogne provenait principalement de la terre de Gevrey donnée au prieuré de Paray par Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre.

Le cens des obédiences de Cluny, malgré qu'on en eût augmenté successivement le nombre, était inférieur à quatre cents livres clunisoises. ³

¹ Migne, Opera Petri Ven., p. 1053, 1054, 1063. — Monast. Anglie., t. II, p. 615 et suiv. — Bibl. Cl., p. 1748. Offord-Cluny est un village de 700 habitants dans le comté d'Huntingdon; Fobling est un village de 700 âmes dans l'Essex.

² Le prieuré de Bertrée, au diocèse de Liège, devait un cens annuel d'un denier d'or en monnaie de Liège; celui de Dompierre, au diocèse d'Amiens, devait un marc d'argent. Le prieuré de Sainte-Agathe de Ciudad Rodrigo, en Espagne, fondé par Ferdinand I^{er}, et qui ne comptait que deux moines, payait à Cluny un cens de huit maravedis. Bibl. Clun., p. 1387, 1404, notæ, p. 163.

³ Chavot, dans Cluny au onzième siècle, par M. Cucherat, p. 191. — Opera Petri Ven., p. 1054.

Ajoutons à ces redevances en argent celle de dix mille harengs donnés par Guillaume, comte de Ponthieu et de Montreuil, celle de vingt mille donnés par le comte Eustache de Boulogne, et quelques autres de diverses sortes, mais peu considérables. ¹

La plupart de ces cens avaient été créés sous saint Hugues. Le temps des riches donations était passé; les princes, les seigneurs, les évêques trouvaient en général Cluny assez puissant. Ce n'était pas seulement un grand monastère, c'était une institution magnifique, dont la générosité et l'opulence semblaient inépuisables. Les dons inspirés par un esprit de charité envers les moines, ou comme on disait alors envers les pauvres serviteurs de Dieu, ces dons se portaient de préférence sur les ordres nouveaux dont les besoins étaient plus grands. Aussi, tandis que les possessions des Cisterciens et des Prémontrés s'accroissaient sans cesse, celles de Cluny restaient stationnaires ou ne recevaient que de faibles développements qui ne pouvaient se comparer à ceux du passé. « Les amis de Cluny, dit Pierre-le-Vénéral dans une lettre à Guérin, évêque d'Amiens, font de grandes promesses en reconnaissance des bienfaits reçus, mais ils n'en tiennent aucune. »

En laissant de côté quelques fondations de prieurés dont nous parlerons plus loin, nous ne voyons guère de libéralités importantes faites à l'abbaye que les suivantes : Louis-le-Gros exempta de tous péages et coutumes dus au trésor royal le prieuré de Montreuil [1130]. Son cousin le terrible Raoul de Vermandois, réconcilié avec l'Église et ayant composé dans sa dernière maladie une longue prière en prose rimée, afin de demander à Dieu la grâce de mourir mieux qu'il n'avait vécu, cherche à réparer le scandale de son divorce et les richesses qu'il devait à ses usurpations

¹ Migne, *Op. Petri Ven.*, p. 311, à la note. Il est probable que le monastère possédait sur plusieurs de ses prieurés des redevances en nature que nous ne connaissons pas toutes. Ceux d'Italie lui devaient une certaine quantité de cire. Migne, *Opera Petri Ven.*, p. 484. Le prieur de Saint-Lizier devait une mule de choix à l'abbé. Vers 1090, le prieur écrit à saint Hugues qu'il n'a pas trouvé dans le pays une bonne mule de selle, telle qu'il l'avait demandée, et il lui envoie à la place trente louis d'or par le prieur de Layrac. — Chartes et Diplômes, t. XXXV, p. 95.

et à son avarice en donnant au prieuré de Crépy, dans lequel il voulait être enseveli, des terres d'un revenu annuel de plus de mille sous d'or ; il envoie des présents à différentes maisons de Cluny ; il lègue au monastère cinq cents marcs d'argent qui sont apportés peu de jours après sa mort au sein du chapitre. Pierre-le-Vénéral et ses religieux instituent, pour le repos de l'ame « de ce grand ami et bienfaiteur, » deux tricenaires, trois messes chantées par chaque religieux prêtre, trois fois la récitation des psaumes de la Pénitence par les religieux non prêtres, et un anniversaire solennel. Cet anniversaire consistait dans un office général et une messe publique, dans la célébration d'une messe particulière par chaque religieux prêtre, dans la récitation du psaume *Miserere* par le reste de la communauté. Treize pauvres furent nourris, et chaque jour une messe fut célébrée à l'intention du comte pendant l'année qui suivit sa mort. Guillaume IV, comte de Mâcon et de Bourgogne, avant de partir pour la Terre sainte, transfère aux moines, pour le salut de son ame et de celle de ses parents, la propriété d'une saline au bourg de Lons-le-Saunier, partie par donation, partie par vente, moyennant le prix de seize mille sous de monnaie clunisienne. Il s'engage avec sa famille à leur en garantir la possession à perpétuité. Des seigneurs du comté de Mâcon jurent de se rendre à Mâcon, des seigneurs du comté de Bourgogne jurent de se rendre à Lons-le-Saunier comme otages, dans le cas où cette possession viendrait à être troublée, et promettent d'y rester jusqu'à ce que les religieux aient obtenu justice. Pierre-le-Vénéral fait approuver par un privilège d'Eugène III cet acte de donation et de vente que le pape qualifie de grand bienfait envers l'abbaye [1147]. Dans un voyage qu'il fit à Venise pour visiter l'église Saint-Marc, Pierre-le-Vénéral reçut du doge Pierre Polani et du conseil de la République une rente annuelle de cent livres d'encens blanc, destiné au service de l'église de Cluny. Le chapitre institua pour les donateurs, le lendemain de la commémoration de Saint-Benoît, un office général et une messe solennelle, autant de grandes messes particulières qu'il y avait de religieux prêtres, et des vêpres en

commun. Quelques redevances assignées sur des églises et des prieurés nouvellement donnés ou fondés, complétaient ces libéralités, mais elles ne formaient en totalité qu'une ressource insignifiante comparée aux besoins toujours croissants du monastère.¹

Les religieux étaient donc gênés et parfois obligés de recourir à l'emprunt. En 1130 Pierre-le-Vénéral, le prieur Arman, Rainold, sous-prieur, Aymar, sacristain, Pons, chambrier, Hugues, cellerier, en présence d'autres religieux et de nombreux laïques, reçurent de Pierre de Montmoyen, « leur fidèle et cher, qui avait rendu plusieurs services à Cluny, » cent dix onces d'or remboursables à la Pentecôte prochaine, et portant intérêt de trente-six sols clunisois par chaque once d'or. La reconnaissance avec laquelle ce prêt fut accueilli, le grand nombre de témoins qui assistèrent à cet acte, les objets d'or et d'argent donnés en gage pour une valeur supérieure au capital et aux intérêts, montrent combien les religieux avaient besoin d'argent et quels sacrifices ils étaient disposés à consentir pour s'en procurer.²

Il était donc plus que jamais indispensable de tirer le meilleur parti possible des ressources habituelles du monastère, et tel fut l'objet de la *Dispositio rei familiaris* que l'on peut appeler le testament temporel de Pierre-le-Vénéral. « Ce que j'ai fait » autrefois, dit-il, pour les choses spirituelles, je le fais maintenant pour l'intérêt temporel des frères. Lorsque j'ai été élevé, il y a vingt-six ans, aux fonctions d'abbé, j'ai trouvé une Église » grande, religieuse, illustre, mais très pauvre. Les dépenses » étaient considérables, les revenus comparés aux dépenses étaient » presque nuls. La maison comptait plus de trois cents frères et » elle en pouvait nourrir à peine cent. Une foule d'hôtes, un » nombre infini de pauvres, absorbaient le surplus des ressources. » La récolte provenant des doyennés était consommée dans » l'espace de trois ou quatre mois; le vin était souvent épuisé au » bout d'un mois; le pain était faible de poids, noir, mêlé de son;

¹ Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1272. — Opera Petri Vener., p. 1061, 473, 477. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 706.

² Chartes et Diplômes, t. LIV, p. 209.

• le vin chargé d'eau, sans goût ni qualité. Le chambrier employait
• en acquisitions de blé et de vin vingt mille sous clunisois, sans
• parler d'autres dépenses très onéreuses. La récolte d'avoine
• suffisait à peine à nourrir les chevaux des dignitaires de la
• communauté, et, habituellement, il n'en restait point pour ceux
• des voyageurs. »

Dès le début de son administration, Pierre-le-Vénéral, avec le conseil des frères les plus habiles et l'approbation du chapitre, chercha un remède à cet état de gêne. Il adopta une combinaison qui consistait à imposer aux divers doyennés le soin d'approvisionner le monastère en pain, fèves et graisse, les uns pendant un mois, les autres pendant deux ou trois mois, pendant trois semaines, pendant quinze jours, pendant huit jours, de façon à assurer le service de l'année entière.

Ce système resta en vigueur durant plusieurs années; mais on finit par s'apercevoir qu'il n'était plus en rapport avec le genre de produits propre à chaque doyenné, et il fallut y introduire des modifications. Ainsi, le doyenné de Mazille, qui produisait plus d'avoine que de froment, fut chargé de fournir toute l'avoine nécessaire aux chevaux des hôtes. Les terres de Jully et de Saint-Hippolyte, qui avaient été plantées en vignes, furent exemptées de leurs redevances premières. Celle de Jalogy fut assujettie à de nouvelles. Un second système de répartition fut donc établi sur les bases suivantes : le doyenné de Chaveyriat en Bresse devait les approvisionnements de pain, fèves, graisse, pendant tout le mois de septembre; celui de Cluny pendant le mois d'octobre et la moitié de novembre; celui de Péronne pendant la seconde moitié de novembre; celui d'Écussolles pendant les seize premiers jours de décembre; celui de Chevignes pendant le reste de ce mois et pendant tout le mois de janvier; celui de Lourdon pendant février et mars. Le grenetier de Cluny resta chargé du même approvisionnement pendant avril, mai, juin et la moitié de juillet; le chambrier lui payait la valeur des fèves pendant un mois et demi. Le doyen de Laizé approvisionnait pendant le reste du mois de juillet; celui de Berzé pendant le mois d'août, à l'exception des

huit derniers jours qui étaient à la charge du doyen de Saint-Gengoux. La quantité des setiers de blé et de fèves était indéterminée, à raison du nombre des absents et des survenants; les doyens devaient en remettre autant que l'exigeait la consommation quotidienne.

Ce second règlement fut observé pendant plusieurs années comme l'avait été le premier, jusqu'à ce que le désir de faire encore mieux déterminât Pierre-le-Vénérable à le modifier de la manière suivante. Le doyen de Lourdon fut créé grenetier général et chargé de fournir, tant sur le doyenné de Lourdon que sur ceux de Saint-Hippolyte et de Saint-Gengoux, tout le pain qui était nécessaire aux moines valides, aux moines malades, aux prébendés et aux hôtes. L'approvisionnement de blé, qui consistait dans le principe en cinq cents setiers de froment et autant de seigle, fut augmenté de soixante setiers de froment, destinés principalement à la nourriture des jeunes clercs et nobles, qui habitaient en qualité d'écoliers le bourg de Cluny, et à la confection de certains plats servis sur la table principale du réfectoire; de trente autres setiers de froment et de treize de fèves pour la nourriture de dix-huit pauvres prébendés. Comme le doyen de Lourdon ne pouvait fournir une quantité de blé aussi considérable, on n'en exigea de lui que deux cent quatre-vingt-quatorze setiers; le reste fut prélevé sur les cent setiers de froment dus par Laizé, sur les deux cents dus par Chevignes et sur les cent dus par Péronne. Les cinq cents setiers de seigle provenaient en totalité des doyennés de Montbertoud et de Roman.

Le pain devait être de bonne qualité et d'un poids déterminé. Il y avait trois sortes de poids; le plus faible pour les hôtes à qui on servait une alimentation abondante et variée; le second plus élevé pour la communauté; le troisième plus considérable encore pendant le carême, époque où l'on ne faisait qu'un seul repas. Pierre-le-Vénérable, dans le dessein d'être agréable à ses religieux, changea ces dispositions. Il substitua le troisième poids au second durant toute l'année; il réserva le second pour le supplément qui était donné les jours anniversaires. Ainsi, les moines recevaient

chaque jour un pain du poids de deux marcs sept onces cinq deniers, tandis que celui des hôtes n'était que de deux marcs. Celui des serviteurs était du même poids que celui des hôtes, mais en farine de seigle. Les dix-huit pauvres prébendés, à qui on donnait chaque jour une aumône de pain et de vin, reçurent désormais, au lieu d'un pain de même poids et de même farine que celui des serviteurs, un pain semblable à celui des moines.

Les doyennés de Cluny fournissaient donc en temps ordinaire la quantité de blé nécessaire aux besoins de la maison ; mais il n'en était pas de même du vin. Quoique la culture de la vigne prit chaque jour de nouveaux développements sur les terres de l'abbaye, elle était encore trop restreinte pour que son produit pût suffire à la consommation qui allait toujours en augmentant. S'il eût fallu parer à cette insuffisance en achetant auprès des propriétaires voisins le surplus dont on avait besoin, les revenus de Cluny y eussent passé tout entiers. Pierre-le-Vénéable, après avoir examiné avec soin la nature des terrains, fit planter de nouvelles vignes. Il consacra à cette plantation et à l'amélioration des anciennes des revenus provenant d'Angleterre. Il les plaça sous la direction d'un moine qui avait le titre de custode ou gardien des vignes. A moins de stérilité accidentelle ou de négligence dans leur culture, elles devaient produire la quantité de vin qui était nécessaire à trois ou quatre cents moines et à un nombre d'hôtes indéterminé.

Le doyen de Mazille devait douze cents setiers d'avoine pour la nourriture des bêtes de somme, et le chambrier les employait indifféremment à la nourriture des chevaux des hôtes et à celle des chevaux des officiers de l'abbaye, tels que l'abbé, le prieur, le cellerier, le chambrier lui-même. Il résultait de là, que ces derniers, dans la crainte de manquer d'avoine pour leurs bêtes, s'emparaient quelquefois d'avance d'une quantité assez considérable et qu'il ne restait presque plus rien pour les montures des hôtes. C'était même de la part de ceux-ci un sujet fréquent de plaintes et de querelles. Afin de prévenir ces abus, Pierre divisa ce service en deux parties. Mazille resta spécialement chargé de fournir les avoines qui étaient destinées aux chevaux des hôtes et des

frères de l'ordre qui étaient de passage à Cluny pendant une nuit seulement, à l'exception des bêtes des prieurs d'Espagne, d'Angleterre, de Paray, de Bourbon, de Souvigny, qui, d'après un ancien usage, étaient assimilées aux chevaux des hôtes. Quant à la nourriture des chevaux des officiers de l'abbaye, le prieur reçut trois cents setiers d'avoine du doyenné d'Écussolles; le chambrier, le cellerier, le grenetier, le gardien du vin, etc., reçurent cent setiers du doyenné de Saint-Victor, cent de l'obédience de Beaumont; le reste provenait des avoines qu'il était d'usage de prélever sur les marchands aux marchés du bourg de Cluny.

Jusqu'à l'avènement de Pierre-le-Vénéral, le chambrier était resté chargé de tous les soins du dehors; aussi, accablé d'affaires de toutes sortes, il avait négligé et laissé tomber en désordre le vestiaire des moines. Les frères ne recevaient pas, aux époques fixées par la règle et selon les saisons, les vêtements qui leur étaient nécessaires. Pierre-le-Vénéral confia ce service au prieur. C'était à lui de distribuer les frocs, les coules, les pelisses, les capuces et capuchons, les chemises, les fémoraux, les couvertures de lit. Il reçut pour faire face à cette dépense quatre-vingt-dix marcs d'argent sur le cens d'Italie, quatre-vingt-dix sur le cens d'Espagne, vingt sur le manoir d'Offord, quinze sur celui de Fobling, et tout le cens des prieurés de Provence, depuis les Alpes jusqu'à la mer.

Le premier gardien de l'église entretenait les chaussures des frères avec les revenus provenant d'Angleterre; mais la guerre civile qui régnait dans ce pays en ayant interrompu le recouvrement, le chambrier fut obligé d'y pourvoir à l'aide de trois cents sols provenant du revenu des terres que Humbert-Ongre, partant pour Jérusalem, avait engagées moyennant un prêt de quatre mille sols. Dans le cas où ce gage serait racheté et où le gardien de l'église pourrait prélever seulement soixante marcs sur le cens dû par le manoir de Ledcumb, le service des chaussures, confié temporairement au chambrier, devait rentrer dans ses attributions comme par le passé.

Voilà comment Pierre-le-Vénéral régla les dépenses ordinaires; mais il en avait aussi d'extraordinaires, et elles étaient de deux

sortes; celles des jours anniversaires et celles des jours de *generale*. On servait, nous l'avons dit en analysant les coutumes de Cluny, un supplément de pain et de vin et un plat supplémentaire les jours anniversaires; c'était l'aumônier qui pourvoyait à cette dépense, et saint Hugues lui avait donné dans ce but les revenus des fours banaux du bourg de Cluny. Pierre-le-Vénéralable y ajouta le droit de prendre au réfectoire et à l'infirmerie les restes de pain et de vin que le grenetier et que le custode du vin avaient jusque-là recueillis. La quantité de pain donnée aux frères fut d'ailleurs réduite à cinquante livres, autrement, le nombre des anniversaires augmentant sans cesse, les morts auraient fini par chasser les vivants; les revenus du monastère n'auraient pas suffi à nourrir trois cents moines vivants et peut-être mille morts.

Les jours de *generale*, qui tombaient le dimanche, le mardi et le jeudi de chaque semaine, constituaient également une lourde charge. Ces jours-là, chaque moine recevait un plat supplémentaire qui devait être meilleur que les deux plats ordinaires désignés sous le nom de *pulmenta regularia*. Ce plat consistait en poisson, œufs, fromage. Les moines se montraient difficiles à son sujet et se plaignaient vivement quand il n'était pas de leur goût. Afin d'y pourvoir largement et de mettre fin aux plaintes, Pierre-le-Vénéralable confia le service du *generale* au chambrier. Il y affecta cent livres provenant du bourg de Cluny, cinq cents sous de monnaie clunisienne, le cens de Poitou, les vingt mille harengs donnés par Eustache de Boulogne, et les fromages provenant des prairies qui s'étendaient autour de Cluny. ¹

Tel fut le régime économique introduit par Pierre-le-Vénéralable dans son abbaye. Tout était prévu, réparti, de manière à assurer à tous les besoins leur satisfaction, à éviter les retards, les oublis, la confusion. Si cette réforme n'augmenta pas les revenus du monastère, elle en tira du moins un meilleur emploi. La plantation des vignes, l'attribution à chaque doyenné de redevances qui étaient en rapport avec la nature du sol, contribuèrent à perfectionner la culture, à augmenter le produit des terres, à imprimer

¹ Migne, *Opera Petri Venerabilis*, p. 1017 et suiv.

au travail agricole un nouvel élan. Mais il ne suffisait pas de rendre à ces terres la fertilité, il fallait encore les mettre à l'abri du pillage des gens de guerre; et c'était là une tâche pleine de difficultés.

La plupart des domaines de l'abbaye étaient placés sous la protection des comtes dans les États desquels ils étaient situés. Ces derniers en étaient les défenseurs et, comme on disait alors, les avoués. Ils devaient condamner devant leur tribunal les usurpateurs de ces biens et prendre au besoin les armes pour les châtier. En échange de leurs services ils prélevaient une certaine quotité sur les récoltes; ils possédaient certains droits dans les pâturages et dans les bois, le droit de gîte ou d'héberge pendant un nombre de jours déterminé; ils avaient une part dans les tailles et dans les amendes. Mais, étrangers la plupart du temps à des habitudes de paix et de justice, dépourvus d'instruction et d'économie, laissant leurs propres domaines sans culture, préférant vivre aux dépens du travail d'autrui, ils échangeaient souvent ce rôle de défenseur contre celui d'opresseur. Lorsqu'ils étaient poussés par le besoin de se procurer des denrées ou de l'argent, afin de nourrir et de payer leurs serviteurs et leurs soldats, ils se jetaient sur les terres d'un voisin et de préférence sur celles de l'abbaye qui étaient mieux cultivées et plus productives. Ils pillaient et ruinaient ceux-là même qu'ils avaient pris l'engagement de protéger. Le temps n'était plus où les comtes de Mâcon et de Chalon s'étaient montrés jaloux de concourir à la prospérité de Cluny et s'honoraient de l'affection des moines. Le respect avait disparu, et cette barrière une fois abaissée, il ne restait plus que la brutalité féodale. ¹

Le comté de Mâcon était possédé en ce moment par Guillaume IV, fils d'Étienne-le-Hardi, comte de Bourgogne. Ce jeune seigneur avait donné de bonne heure carrière à une ambition effrénée. Après la mort de Guillaume-l'Enfant, son cousin, il s'empara des comtés de Mâcon, de Vienne, de la ville d'Auxonne, qui revenaient à son

¹ Le comte de Mâcon, le baron de Beaujeu, étaient les avoués de différentes terres appartenant au monastère. Cart. de Saint-Vincent, préface, p. 89.

frère Renaud III, en vertu du droit d'aînesse. A ces domaines usurpés, il voulut ajouter encore ceux de ses voisins. Malgré les conseils de saint Bernard, il se jeta sur le Forez et eut la honte d'être fait prisonnier par le comte Guigues III. Il contesta à Humbert, archevêque de Vienne, le domaine temporel de cette ville qui avait été cédé à ses prédécesseurs par Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, et il l'obligea de recourir à la protection de l'empereur. Conrad déclara par un diplôme que Vienne n'avait d'autre suzerain que le roi de Germanie, à qui appartenait le royaume d'Arles ou des deux Bourgognes. Il condamna les prétentions du comte et exhorta les suffragants à prêter aide à l'archevêque dans le maintien de sa juridiction temporelle et spirituelle. Les chanoines de Mâcon, ayant été obligés de fortifier leurs maisons à la ville et à la campagne pour se mettre à l'abri des brigandages, Guillaume y vit une atteinte à son autorité et les contraignit à démolir ces ouvrages. Ses attaques contre les propriétés de Cluny se renouvelaient avec des alternatives d'arrangement et de récidives qui ne laissaient aux moines aucun espoir de paix assurée. Guillaume de Thiers, comte de Chalon, ravageait tout le pays situé entre Chalon et Cluny sur les deux bords de la Grosne. Guigues III, comte de Forez, qui élevait des prétentions sur la suzeraineté de la ville de Lyon, ne traitait pas mieux les moines. ¹

Le départ du comte de Mâcon, en 1147, pour la Terre sainte, où il resta six ans, ne fit qu'accroître les désordres. Il avait laissé l'administration du comté entre les mains d'un vicomte qui résidait à Mâcon et qui était pire que son maître. Il rôdait comme un loup, dit Pierre-le-Vénérable, le matin, le soir, pendant la nuit, autour du monastère. Les seigneurs voisins, à qui une puissance presque égale à la sienne assurait l'impunité, ne sortaient de leurs châteaux qui se regardaient à distance d'un œil hostile, que pour s'attaquer réciproquement, rançonner les laboureurs, les voyageurs et les marchands ; la terreur régnait dans le pays. « Les clercs,

¹ Art de vérifier les dates, p. 488, 529. — Charvet, Histoire de l'Église de Vienne, in-4°, p. 338.

» les moines, les bourgeois vivaient dans l'épouvante. Les paysans, » les agriculteurs, les veuves, les orphelins, tout le pauvre vul- » gaire, servaient de pâture à ces loups. Ce n'était que destructions » d'églises, oppressions de clercs et de moines. Notre misérable » terre, privée de roi, de duc, de prince, de tout défenseur, » est plus misérable que toute autre ; elle est exposée aux dents » des bêtes féroces. S'il s'y trouve quelques hommes possédant » le titre de duc, de comte ou de prince, ils se conduisent comme » si la puissance leur avait été donnée, non pour défendre, mais » pour dévorer le peuple de Dieu. Plus ils sont puissants, plus ils » sont méchants ; plus ils sont forts, plus ils oppriment les faibles » et les pauvres ¹. » La malice des voleurs, dit la Chronique de Cluny, plus violente, plus obstinée, plus effrénée que jamais, continuait de sévir avec fureur contre les propriétés du monastère. D'autres provinces étaient affligées par les mêmes désordres. Lucius II avait adressé aux prélats, « dans le diocèse desquels existaient des » malfaiteurs, » une lettre pour les engager à excommunier les hommes méchants jusqu'à la folie et cupides jusqu'au brigandage, qui dressaient des embûches aux moines, les dépouillaient de leurs bagages et les accablaient d'insultes, lorsqu'ils se rendaient au chapitre. ²

Le retour de Humbert de Beaujeu avait atténué en partie ces calamités. Humbert arracha au féroce vicomte la proie dont il s'était emparé et rétablit une apparence de sécurité sur les deux rives de la Loire. Mais il n'était pas en son pouvoir d'inspirer à tous des sentiments de respect envers l'abbaye. Des seigneurs secondaires, placés dans son voisinage, tels que Jocerand de Brancion, Hugues de Berzé, Hugues de Lachaux, seigneur de Bussière, qui comptaient cependant des membres de leur famille parmi les moines, des ancêtres enterrés dans leur cimetière, et qui s'étaient montrés eux et leurs pères, tantôt ses bienfaiteurs, tantôt ses ennemis, l'accablaient en ce moment de vexations. ³

¹ Liv. VI, ép. 27.

² Bibl. Cl., p. 1650. — Bull. Cl., p. 54.

³ Voy. Chartes et Diplômes, t. XXX, p. 46 ; t. XXXVI, p. 90 ; t. XL, p. 12 ; t. CXLIV, p. 189 ; t. XLV, p. 116, 45 ; t. XLVII, p. 48 ; t. LIII, p. 2.

Le plus puissant d'entre eux, Bernard de Brancion, avait eu de fréquentes contestations avec l'abbé Pons, au sujet de serfs, de terres, de droits et de coutumes. Au moment de partir pour la Terre sainte, il était venu dans l'hôtellerie du monastère, et là, en présence de nombreux témoins, chevaliers et moines, il avait renoncé à ses prétentions. Il recommanda à ses fils Jocerand et Henri qui étaient présents, de s'abstenir de toute injure envers Cluny, sous peine d'être privés de sa succession. Jocerand, oubliant cette recommandation après la mort de son père, chercha à exercer sur les domaines des religieux des droits de gîte, voulut y construire des forteresses, prétendit conduire leurs hommes à la guerre, réclama sur ces derniers des droits de justice, leur imposa des tailles, les accabla d'*infestations* de toute sorte. Cette hostilité se prolongea pendant plusieurs années. Amédée, archevêque de Lyon, investi de l'examen de la cause, sur la plainte de Pierre-le-Vénéral, après avoir entendu l'archidiacre Héraclius, Guillaume de Marzelles, maître Otmar et l'archiprêtre Gilbert, qui avaient été témoins des déclarations de Bernard de Brancion, condamna Jocerand à réparer ses injustices. Ce dernier s'y engagea par serment ; mais la réparation promise se faisant toujours attendre, Eugène III fut obligé de l'y contraindre en ordonnant aux évêques de Mâcon et de Chalon de mettre sa terre en interdit [1147].¹

Hugues de Lachaux avait fait construire, durant le dernier voyage de Pierre-le-Vénéral à Rome, un château fort sur une des collines qui dominant le cours de la Grosne. On apercevait de là les hauteurs voisines de Cluny, et Pierre-le-Vénéral disait, en

¹ Eugenii III, epist., dans *Migne*, p. 1271. — Chartes et Diplômes, t. XLVII, p. 48 et passim ; id. t. LXIII, p. 101. — Bull. Cl., p. 60. — Guichenon, *Bibl. Sebus.*, p. 365. Vers 1110 ou 1115, l'abbé avait acquis de Bernard de Brancion, moyennant la somme de 1000 sols et un cheval, le droit de prendre dans le bois Gousset, appartenant à ce seigneur, tout le bois nécessaire pour le chauffage du couvent, des cuisines et des lieux réguliers renfermés dans l'enceinte de ses murs. Étaient exceptés les bois réservés pour fourneaux, fabrication de briques et de charbons. Ce droit, confirmé par les frères de Bernard, donnait souvent lieu à des contestations. Chartes et Diplômes, t. XLV, p. 46, 153 ; t. LI, p. 75.

parlant de cette construction, qu'elle était placée en quelque sorte sur la tête de l'abbaye. Il s'en plaignit à Eugène III qui frappa d'anathème l'audacieux seigneur. Les moines fortifièrent de leur côté le village de Clairmain situé sur l'autre versant de la vallée et opposèrent château à château. La guerre était imminente. Les comtes de Mâcon et de Chalon, les châtelains et les chevaliers voisins, « flairant une proie dorée, et comme attirés par l'odeur d'une fumée d'argent, » poussaient les vassaux des moines à courir aux armes en protestant de leur amitié pour eux. Quelques-uns se laissaient prendre à leurs paroles; d'autres plus prudents, et à leur tête Pierre-le-Vénéral, assuraient que les religieux n'avaient jamais rien gagné à la guerre, et qu'ils deviendraient la risée du monde si on les voyait déposer le froc pour revêtir l'habit militaire. Il redoutait que les hostilités en se prolongeant n'amenassent leur ruine; il croyait que des hommes habitués à une vie pacifique ne pouvaient manquer d'être la pâture d'ennemis rusés et rompus au métier des armes. ¹

Ce fut alors qu'il conçut le projet d'une pacification générale et qu'il chercha à associer ces mêmes seigneurs dans une alliance destinée à prendre la défense de l'abbaye. En 1153, après le retour du comte de Mâcon de la Terre sainte, il fit demander par des seigneurs et des abbés à Eudes de Bonacasa, légat du saint-siège, la convocation d'une assemblée, moitié ecclésiastique, moitié laïque, dans l'église Saint-Vincent de Mâcon. Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, Ponce de Rochebaron, évêque de Mâcon, Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, Pierre, évêque de Chalon, Guillaume, comte de Mâcon, Guillaume, comte de Chalon, Humbert de Beaujeu, les sires de Brancion, de Berzé, de Lachaux, assistaient à cette réunion avec de nombreux seigneurs, chevaliers et clercs. On chercha pendant trois jours les moyens d'assurer la paix. Hugues de Lachaux signa un traité qui avait été préparé par Hugues de Berzé et par d'autres seigneurs ses arbitres, par le frère Enguizon et par des religieux arbitres de l'abbaye. Il consentit à abandonner la propriété de la montagne aux moines et

¹ Liv. VI, ép. 45.

à raser sa forteresse. Il s'engagea par serment à n'en construire aucune depuis son château de Bussière jusqu'à Cluny ; il promit de faire souscrire cet engagement par ses héritiers. Pierre-le-Vénéralé lui paya une indemnité de deux cent vingt livres, préférant, dit-il, s'imposer ce sacrifice plutôt que de s'exposer à perdre le double dans une guerre incertaine. ¹

La paix fut jurée par les assistants et proclamée, les portes de la basilique ouvertes, en présence du clergé et du peuple. « Il était » convenu que les moines, les laïques, les propriétés de Cluny » situées entre la Saône, la Loire et le Rhône (c'est-à-dire dans » le comté de Forez, le Beaujolais, le comté de Lyon, le comté de » Mâcon, le Bugey, les Dombes jusqu'au lac Léman), ainsi que » celles placées entre la ville d'Autun et Château-Chalon, au-delà » de la ville de Chalon (entre les montagnes du Morvan à l'ouest » et celles du Jura à l'est), jouiraient d'une paix et d'une sécurité » complètes ; que quiconque traverserait la contrée clunisienne » serait en paix et en sécurité, lui et ses biens. Les seigneurs pro- » mirent de conserver les Clunistes sains et saufs dans leurs biens » et dans leurs personnes, de prendre les armes contre les agres- » seurs, de faire le siège des châteaux-forts et des lieux dans » lesquels des malfaiteurs se seraient retranchés. De leur côté, » les habitants de la cité de Cluny s'engagèrent à prendre les » armes avec les seigneurs toutes les fois qu'ils en seraient requis ; » les prélats promirent d'en faire autant. » ¹

Comment ce traité fut-il observé ? comme ils l'étaient tous à

¹ Liv. VI, ép. 25.

² Omnes res ad Cluniacum pertinentes, quæ infra terminos Araris, Ligeris, et a Rhodano flumine continentur, additis partibus illarum terrarum quæ infra Eduensem civitatem et Castrum Camonis quod est ultra Cabilonum, constitutæ sunt, etc. Bibl. Cl., p. 592. Au lieu de Castrum Camonis que l'on a traduit à tout hasard par le *Château de Camon*, nom qui désigne une localité imaginaire, il faut lire : Castrum Carnonis, dénomination latine de Château-Chalon. Château-Chalon, qui dépendait autrefois du comté de Bourgogne, est aujourd'hui un village du département du Jura, entre Lons-le-Saunier et Poligny, situé sur une montagne élevée de 482 mètres au-dessus du niveau de la mer et dominant la vallée de la Seille. Il possédait un ancien château fort et une abbaye dont on voit encore les restes. Il n'est guère plus éloigné de Chalon que Chalon ne l'est d'Autun.

cette époque, pendant quelque temps; après quoi de nouvelles passions ramenaient de nouvelles violences. En 1163, le pape Alexandre III fut obligé de le confirmer par une lettre adressée aux sires de Beaujeu, de Forez, de Mâcon, de Brancion, de Berzé et de Lachaux. Il les engagea de nouveau à garder fidèlement la paix, à la propager autour d'eux. Il accorda à tous ceux qui l'observeraient vis-à-vis des propriétés et des personnes de Cluny, une année d'indulgence comme on l'accordait à ceux qui accomplissaient le pèlerinage de Jérusalem. ¹

Ces exhortations n'empêchèrent pas, trois ans plus tard, des excès qui avaient été inconnus jusque-là dans l'histoire de l'abbaye. En 1166, Guillaume I^{er}, comte de Chalon, après avoir pendant longtemps dévasté ses domaines et ses églises, ramassa une multitude de routiers ou de brabançons et les envoya, sous la conduite de son fils, envahir le territoire de Cluny. L'abbé Étienne de Boulogne, désespérant de repousser par les armes cette horde effrénée, fit sortir au-devant d'elle ses religieux en procession, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, portant la croix, le corps du Christ et les reliques des Saints. Ils étaient suivis par une foule nombreuse d'habitants de la ville. Leur aspect ne fit qu'enflammer la rage des routiers. Ils se jetèrent comme des bêtes féroces sur cette multitude désarmée, arrachèrent aux religieux leurs ornements, s'emparèrent des reliquaires, des vases sacrés, et égorgèrent plus de cinq cents bourgeois de Cluny. Louis VII, indigné à la nouvelle de ce massacre, marcha contre Guillaume avec le comte de Nevers et le duc de Bourgogne, ravagea le comté de Chalon et le partagea entre ces deux seigneurs. Afin de venger par une punition éclatante l'Église de Dieu, il fit pendre à des fourches tous les routiers qui lui tombèrent sous la main et s'en retourna joyeux, dit l'historien de sa vie, d'avoir remporté un si grand trophée. ²

A côté des questions particulières à l'abbaye, dont Pierre-le-Vénéralable entretint Eugène III, soit pendant son séjour à Rome,

¹ Bibl. Cl., notæ, p. 158.

² Vie de Louis VII, dans Guizot, Collect. de Mém. sur l'Hist. de France, t. VIII, p. 224, 228. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 529.

soit par lettres, d'autres non moins graves avaient surgi dans ses monastères. Quelques maisons de l'ordre étaient en proie à de grandes agitations : la Balme était en révolte contre le pape et contre Cluny, Gigny était en guerre avec Cîteaux, Vezelay avec ses bourgeois et le comte de Nevers.

Cette antique abbaye de la Balme, qui avait servi d'abri à la régularité au neuvième siècle et d'où était sortie avec Bernon et saint Odon la renaissance monastique, se trouvait en ce moment singulièrement déchuë. En 1147, Eugène III envoya en qualité de légat apostolique Osbert, chanoine d'Autun, faire une enquête sur les désordres que l'on reprochait aux religieux ¹. L'abbé Albéric et ses moines, ne voulant pas des conseils d'un censeur, accablèrent d'injures et de coups le légat du saint-siège et le jetèrent à la porte. Eugène III, qui se trouvait en ce moment à Paris, prévint Humbert, archevêque de Besançon, et Guillaume IV, comte de Bourgogne, qu'il allait tirer vengeance de cette insulte. En effet, il frappa d'interdit toutes les églises de la Balme et dégrada la vieille abbaye en la réduisant en prieuré. Mais la Balme possédait des terres considérables, une dizaine de prieurés et plus de trente cures à sa collation. Elle formait une petite puissance dans le pays ; de nombreuses bulles avaient consacré son indépendance, et sa suppression, mesure insolite, n'était possible qu'avec le concours du pouvoir séculier. Le comte Guillaume promit le sien en présence du chapitre de Cluny. Il donna ordre à ses vassaux, les prévôts Guy de Monay, Hannon de Lons-le-Saunier, Hugues de Censey, Tetbert de Montmort, Pierre de Guillon, Robert de Quingey, Gauceran de Poligny, Guillaume de Chaussin, Girard de Bonnay, Pierre de Gray, Hugues de Tremblois, Hugues de la Roche, et au prévôt de Dôle, d'expulser, chacun dans leur ressort, les moines qui habitaient les dépendances de la Balme, et de remettre aux Clunistes leurs propriétés et leurs meubles. L'archevêque Humbert, ses prêtres, ainsi qu'une foule de religieux, approuvèrent ce transfert, et saint Bernard applaudit, au nom de

¹ Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1227, 1251.

l'Église, à la punition des coupables, tout en réclamant l'indulgence du pape pour ceux des moines de la Balme qui n'avaient point partagé les fautes de leurs frères. ¹

En 1151, cette conversion était opérée. Les religieux avaient été dispersés dans des prieurés de Cluny, et leurs remplaçants firent, selon l'expression de Pierre-le-Vénéral, d'une mère usée par la vieillesse, une fille pleine de jeunesse et de beauté. Afin de témoigner sa reconnaissance envers les frères qui l'avaient aidé à accomplir cette bonne œuvre, Pierre fit décréter par le chapitre de Cluny que, le jour anniversaire de sa mort, le prieur de la Balme donnerait à ses moines une réfection générale consistant en bon pain, en fèves, en bon vin, *en grands et excellents poissons* pour les religieux valides, en viandes *magnifiquement et splendidement servies* pour les infirmes, et qu'il distribuerait des aliments à cent pauvres. En attendant sa mort, cette réfection et cette aumône étaient fixées au 8 des calendes de novembre, veille de la dédicace de la grande église de Cluny. Quant aux prières que les moines devaient faire pour Pierre-le-Vénéral pendant sa vie et après sa mort, il ne m'appartient pas, disait-il, de le prescrire; je m'en repose sur leur charité. ²

Aussitôt après l'élection de Frédéric Barberousse au trône de Germanie, Pierre-le-Vénéral lui demanda la confirmation de la donation de la Balme. Dans une charte signée à Worms par les ducs allemands et par les évêques, l'empereur l'approuva sans réserve. L'abbaye ne devait avoir d'autre supérieur que l'abbé de Cluny, d'autre avoué que celui qui serait désigné par lui. Tous ceux qui prêtaient autrefois hommage à l'abbé de la Balme devaient le prêter désormais à l'abbé de Cluny. L'empereur prit le prieuré et ses dépendances sous sa protection. Il défendit d'exiger aucun tribut, aucune redevance de leurs serfs, de gêner les moines

¹ Chartes et Diplômes, t. LXIII, p. 206; t. LXIV, p. 73. — Bibl. Cl., p. 1415. — S. Bernardi, ep. 251. — Hauréau, Gall. Christ., t. XV, p. 175. — Dunod, Hist. de l'Église de Besançon, in-4°, p. 102.

² Migne, Opera Petri Venerabilis, p. 479.

dans la recherche de leurs anciens droits. Le Pape Adrien IV, de son côté, décida par une bulle que, quel que fût le régime que les successeurs de Pierre-le-Vénérable introduiraient à la Balme, jamais, en punition de la rébellion des religieux contre l'Église romaine, le chef de communauté ne reprendrait le titre d'abbé [1153].¹

C'était là cependant une justice rigoureuse, et on avait vu rarement de semblables exécutions réussir à l'égard des abbayes qui possédaient une ancienne existence et des domaines considérables. Malgré les efforts des Clunistes, la conversion de la Balme en prieuré ne fut pas de longue durée. En 1157, Frédéric Barberousse, qui avait répudié sa première femme Adélaïde de Wobourg, et qui s'était remarié avec Béatrix, fille unique de Renaud III, héritière du comté de Bourgogne, vint, accompagné de sa nouvelle épouse, visiter ses États. Il s'occupa de faire reconnaître sa suzeraineté dans l'ancien royaume d'Arles réuni à l'empire sous Conrad-le-Salique, mais dans lequel les seigneurs, par suite de la négligence des empereurs, avaient transformé leurs fiefs en principautés indépendantes. Les évêques s'étant empressés les premiers de lui offrir hommage, il les gratifia de concessions utiles et honorifiques. Il éleva l'archevêque de Vienne à la dignité d'archichancelier du royaume de Bourgogne; il donna à l'évêque de Valence le domaine de cette ville, à celui de Die le titre de comte et de prince de l'empire, à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux la seigneurie de cette ville. Il confirma leurs possessions aux seigneurs laïques par des chartes qu'ils reçurent avec reconnaissance, comme des titres qui sanctionnaient leurs usurpations. Dans une diète solennelle tenue à Besançon, il reçut le serment des évêques et des comtes, donna de brillants tournois auxquels assista une foule de chevaliers. Il se rendit ensuite à Arbois où Héraclius de Montboissier vint lui faire hommage et obtint cette célèbre bulle d'or qui lui conférait l'investiture de l'Église de Lyon, des droits régaliens appartenant

¹ Ann. Bened., t. VI, p. 499. — Opera Petri Ven., p. 1070. — Bibl. Clun., p. 414 et 415.

à l'empire dans tout l'archevêché, et qui le créait exarque de la cour et chef du conseil impérial. ¹

Là, en présence de plusieurs ambassadeurs des rois de l'Europe et de deux légats du pape, les anciens religieux de la Balme, des abbés, des seigneurs se plaignirent à Frédéric de l'état dans lequel les Clunistes avaient placé l'abbaye. Il était dans l'intérêt de sa politique de prêter à ces réclamations une oreille favorable. « Il fut surpris d'apprendre qu'une maison qui avait été fondée autrefois par ses ancêtres, enrichie par leurs libéralités, se trouvât maintenant, ce qu'on ne pouvait dire sans douleur, tombée du rang d'abbaye impériale au rang de prieuré ou de grange de Cluny. Il révoqua un acte commis audacieusement contre les constitutions des empereurs. Il dégagea la Balme de la puissance étrangère et incompétente de Cluny. Il lui rendit son ancienne indépendance, il défendit de jamais la réduire en prieuré, il prit sous sa protection Guy le nouvel abbé, ses religieux, ses propriétés, et porta contre ceux qui auraient la témérité de contrevenir à ce décret la peine du bannissement de l'empire et d'une amende de mille livres d'or au profit du fisc impérial et de l'abbaye. » Cet acte de solennelle réparation était signé par Humbert, archevêque de Besançon, par Heraclius de Montboissier, archevêque de Lyon et primat, par Mathieu, duc de Lorraine, Berthold, duc de Zaehringen, Léopold, frère du duc de Bohême, et par plusieurs comtes. Henri VI le confirma par un diplôme daté de 1186. ²

Soit que cette décision ait été contestée, soit plutôt que la

¹ Ces principautés indépendantes étaient le comté d'Arles, le marquisat de Provence, les comtés d'Orange, de Forcalquier et Sisteron, les seigneuries de Montélimart, Baux, Vintimille, Grimaud, Castellane, le comté de Haute-Bourgogne ou Franche-Comté, les seigneuries de Salins, de Neufchâtel, le comté de Maurienne, les comtés-archevêchés de Lyon, Besançon, Vienne, les comtés-évêchés d'Arles, Genève, Tarentaise, Grenoble, les principautés-évêchés de Bâle, Lausanne, Nyons, Belley, Valence, Gap, Die, les principautés-abbayes de Saint-Gall, Saint-Claude, et Saint-Bernard de Romans. Laferrière, *Hist. du Droit fr.*, t. V, p. 60. — Pfister, *Hist. d'Allem.*, t. IV, p. 106. — *Bibl. Cl.*, note, p. 140.

² Dunod, *Histoire des Séquanais*, in-4°, p. 129, et *Preuves*, p. 94. — Barre, *Hist. d'Allemagne*, in-4°, t. V, p. 51.

Balme n'ait pas trouvé assez de vitalité en elle-même pour conserver la régularité, elle fut obligée de recourir à Cluny. Une bulle d'Urbain II l'avait soumise en 1096 à la juridiction de l'archevêque de Besançon. En 1269, Eudes de Rougemont en profita pour passer une transaction avec Cluny. L'abbé de la Balme devait être élu parmi les religieux de cet ordre et agréé par l'archevêque. Si cette élection était entachée d'irrégularité, ce dernier faisait procéder à une seconde ; si elle donnait encore prise à la critique, il nommait lui-même l'abbé. L'abbé devait assister une fois par an au synode archiépiscopal ; l'archevêque visitait l'abbaye, et prescrivait les mesures nécessaires pour la correction des abus. L'abbé de Cluny possédait le même droit ; l'abbé de la Balme prenait rang au chapitre général de l'ordre. ¹

La question des dîmes, qui était toujours restée en discussion, finit par amener une guerre ouverte entre Gigny et le Miroir. Malgré le privilège d'Innocent II, malgré les menaces d'interdit, les religieux de Gigny s'obstinaient à réclamer ces dîmes en vertu du droit commun et de l'ancien usage. Pierre-le-Vénéérable était ami de Robert, abbé du Miroir ; il le traitait même de parent et d'homme admirable, et il avait fini par se montrer disposé à souscrire à l'exemption donnée par le pape, quoiqu'elle pût passer pour une injustice ou pour une offense envers Cluny. Mais, en 1150, les moines de Gigny, prétendant que l'existence de leur maison se trouvait compromise par la suppression des dîmes cisterciennes, perdirent patience. Le prieur Guillaume, l'hôtelier Richard, le doyen Pons, envoyèrent quelques frères et quelques serviteurs qui se jetèrent sur le Miroir, démolirent les bâtiments, s'emparèrent des récoltes et expulsèrent les religieux.

Saint Bernard réclama contre cette dévastation et se concerta

¹ Dunod, p. 130, et *Bibl. Cl.*, p. 1538. L'abbaye de la Balme finit par rentrer dans son indépendance au dix-septième siècle. Elle se gouvernait en congrégation particulière et tenait tous les ans un chapitre général auquel étaient appelés les prieurs des maisons placées sous sa soumission. Elle refusait d'ouvrir ses portes aux visiteurs de Cluny, etc. Dunod, *ouvr. cité*, p. 132, et *Hist. de l'Église, Ville et Diocèse de Besançon*, in-4°, t. I, p. 102.

avec Pierre-le-Vénéral pour mettre les deux parties en présence. On se réunit à Cluny et on discuta pendant quatre jours sans pouvoir tomber d'accord. Les moines de Gigny imputèrent le désastre à quelques méchants qui s'étaient trouvés parmi leurs hommes. Ceux du Miroir répondirent que ces hommes avaient agi d'après l'ordre des moines de Gigny, que plusieurs d'entre eux avaient pris part à la dévastation du monastère, que tous d'ailleurs l'avaient approuvée, pas un seul n'ayant, dans le moment ou plus tard, désavoué les malfaiteurs. Ils réclamèrent une réparation de 30,000 sous (environ 600 marcs d'argent). C'était à peine, disaient-ils, la valeur des bâtiments et des meubles détruits. Les moines de Gigny se récrièrent contre cette estimation. Ils firent des offres tellement minimes, que Pierre-le-Vénéral refusa de les proposer, et, malgré les efforts des deux abbés, les parties ne purent parvenir à s'entendre. ¹

Saint Bernard se plaignit au pape, en l'assurant que lui seul était assez puissant pour obtenir une réparation. Eugène III adressa à Pierre-le-Vénéral et à ses moines une lettre qui semble écrite par l'abbé de Clairvaux, et qui flétrissait, dans un style ardent, imagé, avec l'accent de la douleur et de l'indignation, la tyrannie et la démente des frères de Gigny. Ils avaient, disait-elle, volé les pupilles, spolié les pauvres, sans que leur avidité fût rassasiée. Ils avaient enlevé les subsistances renfermées dans les granges, tué, avec une férocité barbare, des serviteurs du Christ, et, afin qu'il ne leur restât plus rien, réduit en une solitude déserte la petite demeure dans laquelle vivaient d'une pauvre existence les membres du Christ. Ils avaient incendié ses murs, chassé ses habitants avec le glaive et le bâton. Ne pouvant punir un si grand forfait de la peine qu'il méritait, Eugène ordonnait à l'abbé de Cluny et à ses religieux de restituer ce qui avait été enlevé, de réparer entièrement le dommage causé, s'ils voulaient éviter la vengeance du saint-siège. ²

¹ S. Bernardi, epist. 283.

² Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1518.

Dans une seconde lettre, il recommandait à l'archevêque de Lyon de prononcer l'interdiction de l'office divin dans le prieuré de Gigny et dans ses dépendances, l'excommunication du prieur, des dignitaires, et celle des complices du pillage du Miroir, si, dans un délai de vingt jours, ils n'avaient pas donné satisfaction. Cet archevêque devait s'entendre avec celui de Besançon, afin que la sentence fût proclamée publiquement et rigoureusement exécutée dans leurs diocèses. ¹

Pierre-le-Vénéral, avec sa charité habituelle, chercha les moyens de donner lui même la satisfaction demandée, sans l'imposer aux religieux de Gigny. Un sous-diacre de l'Église romaine, nommé Baron, avait fait don à l'abbaye de Cluny d'une somme d'argent et de divers objets précieux, en se réservant la faculté de les reprendre avant sa mort. Il mourut sans les avoir repris. Mais, par un testament *in articulo mortis*, il légua ces mêmes objets aux églises de Clairvaux et de Cîteaux. Les Clunistes prétendirent que ce legs était nul, attendu que Baron, n'étant pas rentré en possession des objets donnés, n'avait pas le droit d'en disposer une seconde fois. « Quoique la loi humaine nous soit favorable, écrivit Pierre-le-Vénéral à saint Bernard, rien n'est cependant plus conforme au droit naturel que d'exécuter la volonté d'un possesseur qui veut transférer son bien d'une personne à une autre. Je ne me prévaudrai donc pas de la loi. Ce que je crois fermement m'appartenir, je vous l'abandonne volontiers. » « Nous le recevons, répondit saint Bernard, non comme dû, mais comme donné. » Cet abandon des biens du sous-diacre Baron paya en partie, d'après l'opinion de D. Martène, la dévastation du Miroir. ²

Mais les moines ne trouvèrent pas cette réparation suffisante. En 1153, après la mort de saint Bernard et d'Eugène III, Eustorge, leur abbé, menaça Pierre-le-Vénéral de prendre sa revanche sur les prieurés de Cluny, sur les terres de l'abbaye, et le décida

¹ Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1518.

² S. Bernardi, ep. 283, 389. — Petri Ven., liv. VI, ép. 3.

à donner encore une somme de dix-sept mille sous lyonnais. Cette manière de se faire justice à soi-même indisposa le Pape Anastase IV à qui appartenait le jugement du débat. Il invita Pierre et Eustorge à se présenter devant lui, et, après un attentif examen des faits, il condamna l'abbé du Miroir à restituer à celui de Cluny, dans un délai de cinq mois, les dix-sept mille sous d'or qui avaient été extorqués d'un côté par la menace, et donnés de l'autre dans le désir d'éviter la guerre ¹. Eustorge, mécontent de cette décision, ayant quitté Rome sans prendre congé du pontife, Anastase écrivit aux archevêques de Lyon et de Besançon que, si cette restitution n'avait pas lieu dans le délai prescrit, l'abbé et son prieur se trouveraient par le fait même placés sous le coup de l'excommunication. Il chargea en même temps Eudes, son légat en France, d'apprécier à sa juste valeur l'indemnité qui était due au Miroir.

Héraclius de Montboissier et Henri de Winchester, qui était retiré depuis quelque temps à Cluny, parvinrent à poser enfin les bases d'un arrangement. Par un traité conclu, le 2 mars 1155, au chapitre de Cluny, les religieux du Miroir rendirent à ceux de Cluny onze mille sous sur les dix-sept mille qu'ils avaient reçus. Ils s'engagèrent à payer à ceux de Gigny une rente annuelle de soixante-dix sols en monnaie de Lons-le-Saunier. Les deux monastères s'accordèrent réciproquement le droit de faire paître leurs bestiaux sur leurs terres. Ils promirent de contraindre les hommes de l'un à réparer les dommages qu'ils pouvaient causer à l'autre. Ils s'engagèrent à se livrer mutuellement les malfaiteurs et les transfuges. Ils placèrent leurs différends sous l'arbitrage des deux prélats. Cette transaction renfermait, comme on le voit, une sorte d'alliance pour l'avenir. ²

Mais ce n'était pas encore une solution de la question des dîmes ; elle n'intervint qu'en 1215. Un canon du quatrième concile général de Latran décida, sous peine d'excommunication, que

¹ Bull. Cl., p. 63, 69.

² Chartes et Diplômes, t. LXVIII, p. 6.—Guichenon, Bibliotheca Sebustiana, in-4^o, p. 113.

tout seigneur et propriétaire paierait dorénavant la dîme due aux Églises, quand ses terres y seraient sujettes. Cette décision concordait, du reste, avec une révolution qui s'était accomplie dans la propriété cistercienne. « Dès les premières années du siècle, dit un auteur que nous avons déjà cité, les prescriptions de la charte de Charité, au sujet de l'acquisition des biens, n'étaient plus observées. Les intérêts temporels avaient pris le dessus sur le désir de maintenir la modération des richesses. Clairvaux possédait des villages entiers, achetait des serfs, des moulins banaux, à l'instar de Cluny. La liste des acquisitions de dîmes et de cens faites par cette seule abbaye serait trop longue pour la donner ici. Les Cisterciens avaient été obligés de rentrer dans le droit commun, et le régime féodal, plus fort que les règlements de l'ordre, avait prévalu sur eux. »¹

L'abbaye de Vezelay offrait en ce moment un triste exemple de ces guerres intestines auxquelles, d'un côté l'envie des laïques et des évêques, de l'autre l'indépendance des religieux, exposaient les établissements monastiques. La nomination de Raynald de Semur, après le meurtre de l'abbé Artaud, l'avait placée définitivement sous l'autorité de Cluny. Mais cette autorité n'était pas acceptée sans résistance. Lorsque Raynald fut promu à l'archevêché de Lyon, des luttes très vives éclatèrent parmi les moines pour le choix de son successeur. Un clerc, nommé Baudouin, fut élu par les religieux qui réclamaient la liberté de leurs élections, et l'évêque d'Autun lui donna la bénédiction. Mais les Clunistes, à qui appartenait le droit de désigner un abbé, congédièrent Baudouin et installèrent en 1131 Albéric, sous-prieur de Cluny, avec l'approbation d'Innocent II. Ce ne fut pas sans peine ; car le siège abbatial resta vacant pendant trois années, et, pour faire admettre cet intrus, ainsi que Hugues de Poitiers, défenseur ardent de l'indépendance du monastère, appelle Albéric, il fallut disperser la plupart des religieux, enchaînés comme des criminels, en

¹ Labbe, *Conc.*, t. XI, p. 206. — Darbois de Jubainville, *État des abbayes cisterciennes*, p. 295.

Provence, en Italie, en Germanie, en Aquitaine, grave scandale, dit cet historien, acte de vigueur apostolique, dit saint Bernard dans une lettre à Innocent II ¹, en le félicitant de n'avoir laissé fléchir son autorité, ni devant le tumulte insensé de la populace armée, ni devant la fureur effrénée des moines, ni devant la puissance corruptrice de l'argent. Quoi qu'il en soit, Albéric sut ramener la ferveur et la prospérité dans cette maison qui avait été exposée à tant de vicissitudes et qui devait en subir encore de plus grandes.

En 1138, après son élévation au cardinalat, on lui donna pour successeur Pons de Montboissier, frère de Pierre-le-Vénérable, dans l'espérance de contenir les prétentions du comte de Nevers, dont Pons était parent, et de maintenir le monastère en union avec Cluny ². La première lutte du nouvel abbé éclata avec Humbert de Bagé, évêque d'Autun. Hélie, évêque d'Orléans, étant venu conférer des ordres dans l'abbaye, Humbert, qui contestait aux religieux le droit de s'adresser à un autre évêque qu'à l'évêque diocésain, frappa d'interdiction les clercs ordonnés. Condamné par Innocent II, et rappelé au respect des privilèges de l'abbaye, il n'en continua pas moins sous Eugène III ses entreprises. Pons de Montboissier n'était pas d'un caractère à les tolérer. Jaloux de son autorité, au point de voir d'un mauvais œil le patronage de Cluny et les conseils de son frère Pierre-le-Vénérable, nature énergique, opiniâtre, faite pour la domination et la lutte, il était toujours prêt à résister à de nombreux ennemis. Il demanda au pape une nouvelle consécration des privilèges de Vezelay, et il assoupit pendant quelque temps cette querelle. Elle se réveilla avec une nouvelle ardeur sous Henri de Bourgogne, successeur d'Humbert. Ce prélat, frère du duc Eudes II, confiant dans l'appui de sa famille, somma Pons d'exécuter ses ordonnances synodales, revendiqua le droit d'examen sur ses prêtres, lui

¹ Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 74.

² Affinitate propinquus, dit Hugues de Poitiers, qui assure en même temps que l'abbé Pons administrait les terres et la fortune du comte. Coll. Guizot, t. VII, p. 147.

enjoignit de s'adresser à lui seul pour les ordinations. Pons ayant répondu qu'il ne pouvait aliéner aucun des droits confiés à sa garde, Henri déchaîna contre l'abbaye les soldats de son frère. L'abbé alla se plaindre à Rome et n'obtint qu'une réponse qui permettait à Henri de prouver par enquête l'ancienneté des droits qu'il prétendait posséder. Plutôt que de s'exposer à un second voyage, il préféra conclure une trêve avec l'évêque, sans rien préjuger au sujet des privilèges de Vezelay et d'Autun [1151].¹

Guillaume II, comte de Nevers, s'autorisant de l'hommage spontané que lui rendaient les abbés, des redevances qu'ils lui accordaient en retour de son droit de patronage, avait continué les vexations exercées par son père du temps de l'abbé Artaud, à propos de procurations, de redevances, de droits de juridiction². Guillaume III, son fils, les poussa jusqu'à la violence. Pendant qu'il était à la croisade, sa femme Ida de Carinthie, femme violente, orgueilleuse, animée d'une haine irréconciliable contre les moines, fit arrêter les marchands et les voyageurs qui se rendaient aux foires et aux marchés de Vezelay [1148].

A son retour de Terre sainte, Guillaume trouva les bourgeois en guerre contre la juridiction abbatiale et demandant l'extension de leur liberté communale à peine ébauchée; il fit avec eux cause commune. Des serviteurs de l'abbaye ayant crevé les yeux à un habitant de Vezelay, qui avait frappé et renversé de cheval un moine qui l'avait surpris coupant du bois dans les forêts de l'Église, le comte vint, à l'époque des fêtes de la Madeleine, s'installer dans l'hôtellerie du monastère. Il plaça deux hommes

¹ Hugues de Poitiers, *Hist. du Monast. de Vezelay*, dans Guizot, *Coll. de Mém. sur l'Hist. de Fr.*, t. VII, p. 107 et suiv.

² Le comte de Nevers, en échange du droit de garde et d'avouerie qu'il devait exercer sur les propriétés de l'abbaye, possédait des procurations annuelles, c'est-à-dire le droit d'être hébergé dans l'hôtellerie à certaines époques, droit qu'il pouvait rendre fort onéreux en venant avec une suite nombreuse. Il réclamait sur elle des *occasions*, c'est-à-dire des redevances extraordinaires en cas de besoin. Il prétendait enfin soumettre les religieux à la juridiction de sa cour et intervenir dans l'élection de l'abbé. De là ses dissidences avec ce dernier. P. Chérest, *Vezelay, Étude historique*, in-8°, 1863, p. 51, 63 et suiv.

d'armes à côté de la porte et défendit d'y laisser entrer l'abbé Pons. Il le somma de comparaitre devant sa cour, et, sur son refus, il fit ravager par ses soldats les propriétés des moines dans le Nivernais et l'Auxerrois. Il défendit aux marchands, aux voyageurs, aux pèlerins de se rendre à Vezelay, et aux habitants d'en sortir. Il leur représenta que ses intérêts étaient liés aux leurs et les excita à secouer le joug de l'abbé. Il établit autour du bourg une sorte de siège, et, de concert avec l'évêque d'Autun et le duc de Bourgogne, il lança les seigneurs voisins au pillage des domaines de l'Église. Les bourgeois se soulevèrent, malgré la présence des deux cardinaux-légats, Jean et Jordan, conclurent une alliance défensive avec le comte et formèrent une commune indépendante sous sa protection. ¹

Le malheureux abbé, en butte à la haine, n'eut d'autre parti que de se réfugier auprès de l'évêque de Nevers qui le conduisit au prieuré du Montet, près Moulins. Son départ donna le signal de la guerre civile. Les bourgeois s'emparèrent des tours de l'église, accablèrent les religieux d'outrages, les obligèrent à se confiner dans les bâtiments conventuels, et mirent leurs domaines au pillage. Pons se rendit à Cluny où résidaient les deux légats. Il obtint une sentence d'anathème contre les bourgeois et demanda à son frère la direction du prieuré de Souvigny pendant le temps que durerait son exil. Pierre-le-Vénérable se montra peu disposé à accueillir cette demande, quoiqu'elle fût appuyée par les légats et par une lettre du pape. Il préféra tenter des négociations avec le comte de Nevers et les bourgeois, et prendre lui-même un rôle dans cette lutte. ²

Une première entrevue eut lieu au prieuré de Luzy, sur les confins du Nivernais et de l'Autunois; mais elle ne produisit aucun résultat. Une seconde eut lieu à Nevers, en 1153, dans la résidence même du comte. Pierre-le-Vénérable engagea vivement Guillaume à rentrer en bonne amitié avec Pons. Soit qu'il fût touché de cette invitation, soit qu'il espérât, en séparant sa cause

¹ Hugues de Poitiers, p. 138 et suiv.

² Eugenii III, epist., dans Migne, p. 1552.

de celle des bourgeois, arriver plus facilement à son but, le comte se confondit en protestations. Il jura qu'il ne chérissait personne autant que « l'abbé Pons; il promit de ne lui demander jamais » rien qui ne fût conforme à ses intérêts et à son honneur. Il alla » jusqu'à fléchir le genou devant l'abbé de Cluny, il serra ses » mains dans les siennes, il essuya de belles larmes qu'il répandit » en grande abondance. » Mais ces bonnes dispositions furent troublées par la défiance des moines de Vezelay. Ils se plaignirent de n'avoir pas été appelés à cette conférence; ils élevèrent contre l'abbé de Cluny des soupçons de trahison; ils l'accusèrent de compromettre leurs intérêts au lieu de les défendre. En présence de ce mauvais vouloir, Pierre, convaincu de l'inutilité de son intervention, fit ses préparatifs de départ. « Ce que j'édifie, dit-il à son » frère, tu le renverses, ce que je construis tu le détruis, ce que je » dis ouvertement pour le bien de la paix tu le contredis secrè- » tement en m'accusant. Ainsi donc, puisque mes soins te » paraissent superflus, porte toi seul ton fardeau. »

Cette réponse, inspirée par un sentiment de dépit qui n'était pas habituel à Pierre-le-Vénéral, ne doit pas nous étonner. Une parfaite harmonie n'avait pas toujours régné entre les deux frères. Nous possédons trois lettres de Pierre à Pons, et toutes trois sont des lettres de reproches. Jaloux de l'élévation de son frère, Pons s'était un jour enfui de Cluny pour échapper à son autorité. « Ta » conduite, lui écrivit Pierre-le-Vénéral, est ici l'objet de toutes » les conversations; elle semble inexplicable. Toi, mon frère en » Dieu et mon frère selon la chair, toi, mon ami le plus intime, » tu m'as quitté comme un transfuge; tu t'es enfui comme un » criminel, comme un voleur de nuit, par haine ou par mépris » pour moi, sans même me dire adieu. » De son côté, Pons, afin de se dispenser d'égards, accusait Pierre de hauteur et d'orgueil. Étant déjà abbé de Vezelay, il lui refusa son concours pour réconcilier leurs deux frères, Héraclius et Eustache de Montboissier, qui étaient divisés par des questions d'intérêt. Pierre se chargea seul de cette réconciliation et réussit à l'opérer. Quand Pons demandait à Pierre quelque chose qui ne pouvait lui être accordé, il prenait le ton de la menace, il invoquait la colère céleste, il lui parlait

comme à un égal ou à un inférieur. Autant l'abbé de Cluny se montrait circonspect, facile à fléchir, désintéressé, dégoûté des honneurs, autant Pons se montrait roide, obstiné, attaché à ses prérogatives et à ses richesses temporelles. C'était assurément un abbé pieux et actif, mais c'était aussi un seigneur féodal. ¹

Il fallut donc en venir, après de nouvelles luttes et d'autres tentatives infructueuses, à un arbitrage moins humiliant aux yeux des moines de Vezelay que l'arbitrage de l'abbé de Cluny. Eugène III et Anastase IV en frayèrent la voie en condamnant, par des lettres adressées aux évêques et au roi Louis VII, la conduite du comte de Nevers et des bourgeois. Louis proposa son intervention, à la condition que l'abbé le reconnaîtrait pour juge souverain du litige. Pons, découragé et engagé dans une voie sans issue, répondit par un consentement formel. On conclut une trêve qui n'empêcha pas les habitants de mettre de nouveau l'abbaye en état de siège. Au concile de Soissons de 1155, Pierre-le-Vénéral éleva une dernière fois la voix, en s'écriant qu'il ne comprenait pas comment on laissait un des monastères les plus célèbres de France à la merci des passions populaires. Les pillages avaient recommencé ; la discorde avait repris les armes dans la ville. Après des luttes interminables, le roi, dans deux sentences rendues à Montargis et à Auxerre, déclara les bourgeois coupables de révolte et de sacrilège, leur ordonna de renoncer à toute association publique ou secrète, les condamna à quarante mille sous de dommage envers l'abbaye. Le comte, abandonnant ses anciens alliés, souscrivit à la décision qui l'obligeait à saisir les rebelles et à remettre leurs personnes et leurs biens à l'abbé ². Celui-ci n'oublia

¹ Labbe, Conc., t. X, p. 1071 et suiv. — Ann. Bened., t. VI, p. 438, 534. — Hugues de Poitiers, Histoire du monastère de Vezelay, dans la collection Guizot, t. VII, p. 182. — Petri Ven., liv. I, ép. 16; liv. III, ép. 4 et 16.

² Nous ne donnons ici, et le lecteur s'en apercevra, qu'une brève analyse de la révolution communale de Vezelay qui a été racontée par Aug. Thierry, dans ses Lettres sur l'Histoire de France, et d'une manière plus complète encore par M. Clérest dans un ouvrage intitulé : Vezelay, Étude historique, in-8°, 1863. — Sur les querelles des moines de Vezelay avec l'évêque d'Autun, les bourgeois et le comte de Nevers, voy. Eugenii III, epist., dans Migne, t. CLXXX, p. 1178, 1323, 1423, 1451, 1502, 1537, 1550, 1588, 1575, 1617, etc.

rien de son côté pour obtenir leur soumission complète, et pour rétablir, au moins pendant quelque temps, une juridiction si énergiquement disputée et à demi perdue.

Avec son caractère absolu, revêché, de plus en plus aigri par ces luttes, Pons n'avait pas eu de peine à rendre le joug de Cluny encore plus odieux à sa communauté. Hugues de Poitiers, l'historien passionné du monastère, accuse les Clunistes d'avoir pactisé avec le comte de Nevers, ou du moins d'avoir souscrit à ses prétentions, afin de trouver auprès de lui un appui pour leur suprématie. Saint Hugues avait en effet reconnu autrefois à Guillaume I^{er} des droits de garde et autres qui devinrent le prétexte des attaques de ses successeurs. Il qualifie de privilège furtif la bulle de Pascal II [1103] qui plaçait la nomination de l'abbé de Vezelay sous le conseil de l'abbé de Cluny et qui conférait à ce dernier le pouvoir de faire consacrer les églises dans l'enceinte du bourg, de faire ordonner les prêtres et les clercs par l'évêque de son choix. Albéric n'avait triomphé, disait-il, que par la violence d'Innocent II et du comte de Nevers. L'insolence des moines de Cluny, leur paresse, leur lâcheté, avaient compromis les droits de l'Église de Vezelay. Ils l'avaient soumise à une double servitude, servitude vis-à-vis de Cluny et servitude vis-à-vis du comte, « jusqu'à l'avènement de l'abbé Pons, de bienheureuse mémoire. »¹

Pons, en effet, avait si bien réussi à relâcher les liens de subordination qui rattachaient son abbaye à Cluny, qu'il ne restait plus qu'à les faire dissoudre par l'autorité qui les avait établis, et l'occasion ne tarda pas de se présenter. En 1159, à la mort d'Adrien IV, la majeure partie des cardinaux élut pape Roland de Sienne, chancelier de l'Église romaine, qui prit le nom d'Alexandre III, tandis que trois dissidents nommaient de leur côté le cardinal Octavien, candidat impérial, homme ambitieux, qui souleva les passions de la populace et se fit ouvrir à main armée les portes de l'église Saint-Pierre. Un schisme éclata dans l'Église, qui devait attirer sur l'Italie la colère de Frédéric

¹ Hugues de Poitiers, p. 204 et suiv. — Chérest, ouvrage cité, passim.

Barberousse, et obliger Alexandre à demander un asile en France. La plupart des rois de l'Europe, un grand nombre de monastères, l'ordre de Cîteaux tout entier, se déclarèrent en faveur d'Alexandre ; Pons de Montboissier employa toute son influence pour la faire reconnaître dans son entourage ; mais Hugues de Trasans, abbé de Cluny, s'attira l'excommunication en fermant la porte à ses légats et en lui refusant obéissance.

Guillaume de Mello, qui succéda à Pons vers la fin de l'année 1161, profita de cette défection pour faire consacrer l'indépendance de Vezelay. Des moines envoyés par lui présentèrent sa soumission à Alexandre III qui se trouvait en ce moment à Gênes et obtinrent une bulle d'affranchissement, dans laquelle le pape établissait entre Vezelay et Cluny une comparaison humiliante pour ce dernier. « Les religieux de Vezelay, et à leur tête l'abbé Pons, de précieuse mémoire, avaient déployé, disait-il, dans ces temps de troubles, un dévouement inaltérable et une foi inébranlable vis-à-vis de l'Église romaine ; ceux de Cluny, au contraire, avaient grandement et manifestement erré, en abjurant leurs anciens sentiments religieux, leur antique honneur, en se séparant de l'unité de l'Église. » Alexandre, révoquant les privilèges donnés par Pascal II et Calixte II, plaçait Vezelay sous la juridiction du saint-siège, lui rendait la liberté de ses élections et privait l'abbé de Cluny de toute autorité sur le monastère. ¹

¹ Opera Alexandri III, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CC, p. 453.

CHAPITRE IV.

Développement de l'Ordre.—Saints religieux à Cluny.—Cardinaux, évêques, abbés et prieurs, sortis du monastère et de l'Ordre. — Évêques, abbés et seigneurs retirés à Cluny.

• Le monastère de Cluny, disait Pierre-le-Vénéral, en jetant, vers le milieu de sa carrière un regard de complaisance sur la grande institution confiée à sa garde, est connu dans tout l'univers par sa piété, sa discipline, le nombre de ses religieux. Il est le refuge commun des pécheurs. Une multitude innombrable d'hommes, rejetant de leurs épaules les lourds fardeaux du monde, ont plié la tête sous le joug plus léger du Christ. Des personnes de tout état et de tout rang y sont venues échanger le faste et le luxe du siècle contre la vie humble et pauvre des moines. Les pères vénérables des Églises eux-mêmes, fuyant les ennuis des affaires ecclésiastiques, ont préféré vivre en paix à Cluny et y obéir plutôt que de commander ailleurs. La ferveur de l'observance monastique qui s'était refroidie a été réchauffée par l'exemple et le zèle de ces hommes. La Gaule, la Germanie, la Bretagne au-delà des mers, en portent témoignage; l'Espagne, l'Italie, l'Europe entière, remplies de monastères fondés ou restaurés par Cluny, le proclament à haute voix. Sa renommée a pénétré jusque dans l'extrême Orient. Elle n'est inconnue dans aucun coin du monde. Ce que disait le psalmiste de la synagogue après la sortie d'Égypte, ce que l'on peut dire plus justement encore de l'Église chrétienne, rien n'empêche de l'appliquer à l'Église de Cluny, rien n'empêche de dire aussi d'elle : *Elle est cette vigne qui étend ses rameaux jusqu'à la mer et ses rejetons jusqu'au fleuve.* » (Ps. LXXX.)¹

Nous avons tracé, sous saint Hugues, le tableau du développement de l'ordre. Depuis la mort de cet abbé, ce développement

¹ De Miraculis, liv. I, c. IX.

n'avait pas suivi la même progression, et quelques lignes suffiront pour en donner un aperçu sous l'administration de Pierre-le-Vénéral. Il consista plutôt dans des témoignages de bienveillance que dans de nouvelles et importantes fondations. Aton, évêque de Troyes, cet intime ami de l'abbé de Cluny, donne à ses moines, pour rester à leur collation, les églises de Barbone, de Pleurs, de Linthay, de Linthelle, de Saint-Silvestre, et une prébende de chanoine dans l'église Saint-Pierre de Troyes. Adalbéron de Louvain, évêque de Liège, dans un synode diocésain, confirme la possession de l'église de Bertrée, donnée par Walter de Trudaine afin d'établir un prieuré de cinq moines, qui, à la condition de payer à l'autel de Saint-Pierre le cens annuel d'un denier d'or en monnaie de Liège, ne devait être soumis à aucun autre prieuré de l'ordre. Raynald de Martigny, archevêque de Reims, fait restituer à celui de Tours-sur-Marne des terres et des revenus que les seigneurs de Pleurs avaient cédés à leurs vassaux ou donnés à leurs filles. Guérin, évêque d'Amiens, fait remettre par Bernard de Bailleul, qui les possédait contrairement aux canons, les églises de Dompierre, de Tours, d'Hardecourt, de Ramburelle, d'Allennai. La première devint le siège d'un petit prieuré de deux moines, qui payait chaque année au chapitre de Cluny un marc d'argent. Pierre en créa un de treize moines dans l'église collégiale de Sainte-Marie de Montdidier donnée par Guérin et par Simon de Vermandois, évêque de Noyon, parce que les chanoines qui la desservaient négligeaient leurs devoirs religieux.

Innocent II essaie de replacer sous le pouvoir de Cluny le monastère de Saint-Germain de Fos donné par le seigneur de Montpellier, et qui, après avoir été pendant quelque temps un prieuré de l'ordre, avait été, « par l'audace de certaines gens, » ramené à la condition d'abbaye. Il confirme la donation du petit monastère de Saint-Donatien et Saint-Rambert cédé par Pierre, archevêque de Lyon. Mais il ne parvint à maintenir ni l'un ni l'autre sous une obéissance, qui n'était plus acceptée avec la même complaisance que par le passé. ¹

¹ Opera Petri Ven., p. 1066, 1055, 1058, 1065. — Bibl. Cl., p. 1402, 1387, 1404. — Gall. Christ., t. X, p. 1315.

Le pieux Guilhem VI, baron de Montpellier, qui avait fait un voyage à Jérusalem, pris les armes contre les Maures à la demande d'Alonzo VIII, roi de Castille, et qui plus tard mourut en odeur de sainteté dans l'abbaye cistercienne de Grandselve, donne à Cluny, où Raymond, un de ses fils, avait été oblat et devint abbé d'Aniane, le domaine de Sauret sur les bords du Lez. Il impose aux moines la condition de n'y construire ni village ni forteresse, mais seulement un prieuré habité par quelques religieux. Ce petit établissement, qui reçut le nom de Clunizet, fut exposé à de nombreuses vexations de la part du chapitre de Maguelonne. Les chanoines firent tous leurs efforts pour étouffer l'influence de Cluny dans ces contrées. Ils défendirent à leurs paroissiens de rien donner au prieuré, d'y demander la sépulture; ils refusèrent de payer les dîmes aux religieux. Clunizet resta ce que son nom semble indiquer, un chétif rejeton de la souche vigoureuse à laquelle il devait naissance. ¹

L'état florissant de Marcigny, le grand nombre de femmes dont on était obligé de refuser l'admission afin de ne pas dépasser le chiffre fixé et de ne pas compromettre les ressources du monastère, engagèrent Pierre-le-Vénéable à fonder dans le diocèse de Clermont, près de la ville de Thiers, l'abbaye de Lavenne. Quatre-vingts filles nobles, dirigées par quatre religieux, y suivaient l'observance clunisienne. Le moine Rodulfe, auteur de la vie de Pierre-le-Vénéable, dépeint cette sœur de Marcigny comme un asile renommé en Auvergne par la sainteté de ses habitantes. Ses prieures étaient prises parmi les plus grandes familles du pays. Lavenne fut plus tard sécularisée et subsista, comme Marcigny, jusqu'en 1789. ²

¹ D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 425. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 323. — Germain, Histoire de la commune de Montpellier, in-8°, 1851, t. I, p. 28, à la note. En 1367, Urbain V transféra dans le beau monastère de Saint-Germain de Montpellier les Clunistes de Sauret qui abandonnèrent cette terre à des moines trinitaires qui s'étaient établis à côté d'eux au treizième siècle. Germain, t. III, p. 319.

² En 1782, Louis XVI érigea en chapitre noble les chanoinesses de Lavenne qui avaient abandonné la vie régulière et qui prenaient le titre de comtesses. Il fallait faire preuve de noblesse depuis l'année 1400 pour y être admis.

A l'étranger, les fondations et les donations sont presque aussi rares qu'en France. Nous avons cité en Espagne celle de Saint-Vincent de Salamanque. En Angleterre, le pays qui le dernier avait accueilli les religieux clunisiens, un seigneur, désigné sous le nom de Joël, fils d'Alfred, établit près de son château de Barnestaple, dans le Devonshire, une obédience, avec l'intention, dit-il, si la clémence divine le permet, d'y prendre un jour l'habit et d'y recevoir la sépulture, en attendant la miséricorde du jugement de Dieu. Foulques Paganel fonde, dans le comté de Buckingham, le prieuré de Tickford, pour vingt-deux religieux ; Pierre Peeves, seigneur d'Arthington, celui d'Arthington, dans le Norfolk, pour vingt-cinq à trente religieux ; Simon, comte de Northampton, celui de Northampton et d'Herdyngeston, pour des religieuses. La plupart de ces maisons dépendaient de Saint-Martin des Champs ou de la Charité. Mais en Angleterre, plus encore qu'ailleurs, les fondations cisterciennes pullulent à cette époque et arrêtent le développement de celles de Cluny. Leur nombre y devint considérable, leurs richesses furent immenses, leur influence fut toute-puissante. ¹

Assurément, le développement de l'ordre ne s'arrêta pas complètement, mais il se ralentit du moins d'une manière notable. Sous les successeurs de Pierre, d'autres maisons furent établies en France et à l'étranger, sans qu'aucune égalât en importance les premières fondations. La plupart durent leur existence aux principaux prieurés plutôt qu'aux libéralités des laïques. La Chronique de Cluny évalue, au quinzième siècle, les abbayes,

Elles portaient une croix d'or émaillée à huit pointes en fleur-de-lis; le médaillon présentait d'un côté le portrait de la reine qui était leur protectrice, de l'autre le chiffre de l'abbé de Cluny. V. Migne, *Op. Petri Ven.*, p. 21. — *Bibl. Cl.*, p. 1658. — *Ann. Bened.*, t. VI, p. 568. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, introd., p. 62.

¹ *Monasticon Anglicanum*, t. II, p. 684, 685. — *Ann. Bened.*, t. VI, p. 440. — *Bibl. Clun.*, p. 1748 et suiv. Nous citerons seulement parmi les abbayes clunisiennes fondées en Angleterre après la mort de Pierre-le-Vénéral, celle de Paisley en Écosse, établie en 1163 par Walter, premier baron de Renfrew, pour vingt-cinq moines.

les prieurés, les doyennés, les prévôtés soumis, à plus de deux mille; les monastères, les églises, les chapitres affiliés, à trois cent quatorze. Nous ne pensons pas que ce chiffre, qui du reste varia fréquemment, ait été atteint du temps de Pierre-le-Vénéable. ¹

C'est surtout dans le mérite et les œuvres de quelques-uns de ses religieux qu'il faut chercher la gloire de l'ordre à cette époque. Comme un arbre parvenu à sa complète croissance, il produisait une quantité de fruits remarquables. Une sève vigoureuse circulait encore dans ses rameaux qu'elle devait bientôt abandonner et laisser se dessécher lentement. Quelques-uns de ces moines éminents, qui aidèrent Pierre-le-Vénéable dans son œuvre de restauration, ont déjà passé sous nos yeux; mais nous n'en avons pas épuisé la liste. Un grand nombre d'autres n'ont attaché leur nom qu'à des vertus cachées dans l'obscurité du cloître, à des écrits d'un intérêt passager. Ce serait une longue tâche que de rechercher tout ce que les membres de l'ordre accomplirent pour la prospérité de la religion et les lettres, de demander à toutes ses dépendances un mot sur les abbés et les prieurs de mérite qui les dirigèrent. Nous nous arrêterons principalement sur ceux que Pierre-le Vénéable a distingués lui-même, et dont il nous a conservé le souvenir. Dans ces disciples de prédilection, quelle variété déjà ne trouvons-nous pas? Les saints, les martyrs de la discipline, les cardinaux, les évêques, les abbés, les seigneurs, les savants, les théologiens, les chroniqueurs, les poètes, les ermites, forment autour du grand abbé une glorieuse auréole, et jettent un dernier éclat sur l'ère héroïque de Cluny.

Malgré la tiédeur qui régnait dans le cœur de la plupart des moines, un certain nombre d'hommes d'élite luttèrent contre elle avec des efforts surhumains. Ils puisaient dans le spectacle de cet

¹ Bibl. Cl., p. 1658. L'Index alphabétique des abbayes, prieurés, doyennés dépendant de Cluny au quinzième siècle, publié à la fin de la Bibl. Cl., n'en renferme que 825.

amollissement des âmes, et peut-être dans l'appréhension d'une décadence inévitable, un encouragement de plus à la ferveur. Ils étaient comme ces saints des derniers jours dont Pierre de Celle annonçait avec tristesse la disparition prochaine. Tel était le frère Benoît, cet ancien prêtre qui, vivant dans le siècle avec l'austérité d'un moine, n'avait pas trouvé sa vie assez parfaite et était venu en chercher l'achèvement dans l'observance de la règle. Il devint le modèle des ascètes, et son zèle ardent pour la discipline le fit nommer circateur. Sa justice sévère n'épargnait aucune faute et aucun oubli. Lorsque cette sévérité lui attirait de fausses accusations de la part des mécontents, il se bornait à se prosterner à terre et il s'avouait coupable quand il n'avait fait que son devoir. Il gardait un silence presque continu et ne l'interrompait que pour se livrer à de pieux entretiens, avec des larmes et des soupirs qui montraient combien était vive son émotion intérieure. La psalmodie et la méditation se partageaient ses journées. Il passait une partie de la nuit à prier et à chanter au pied de l'autel. On lui avait donné pour cellule, dans l'intervalle des heures régulières, un oratoire dédié à Saint-Michel, situé dans une tour très haute et éloignée des bâtiments conventuels. Là, il conversait avec Dieu et avec les anges. L'usage habituel d'un cilice armé de pointes de fer, les flagellations répétées, avaient amaigri son corps, émacié sa figure, blanchi ses cheveux. Sa tête inclinée vers la terre, ses yeux à demi ouverts, ses lèvres murmurant sans cesse des prières, indiquaient une âme qui vivait par avance dans le ciel. Il tomba malade vers la fin du carême, époque qui était souvent fatale aux religieux. « Le Christ, dit Pierre-le-Vénérable, trouvant alors son troupeau purifié et sa moisson mûrie, en appelait à lui un grand nombre et emportait dans les greniers célestes les gerbes choisies. » Benoît attendait le moment où le Christ devait confirmer par le don du ciel le témoignage que lui rendait sa conscience, quand, ouvrant les yeux qu'il avait tenus longtemps fermés, il vit entrer dans sa chambre une foule d'hommes revêtus d'aubes blanches. Il crut que c'était la communauté qui se réunissait autour de son lit de mort, et, s'adressant à un des infirmiers : — Frère Oger, lui demanda-t-il, depuis quand notre

règle permet-elle aux frères d'entrer ici revêtus d'aubes; je n'ai jamais entendu dire que pareille chose fût arrivée. — Mais il n'y a rien de semblable, mon frère, répondit Oger. — Je m'étonne, dit Benoit, que tu ne voies pas cette chambre, et non-seulement cette chambre, mais la maison entière remplie de ces hommes. Au moment où tu parles, ils t'entourent de tous côtés. — Frère Oger ne répondit pas; il comprit que ces personnages invisibles à des yeux mortels étaient les anges, avec qui Benoit s'était si souvent entretenu, qui descendaient du ciel pour faire cortège à son âme bienheureuse. ¹

Un autre maître de la vie spirituelle était Gérard, prieur de Saint-Saulge en Nivernais. Élevé dès sa jeunesse sous la tutelle de saint Hugues, il reproduisait avec une fidélité scrupuleuse les vertus de cet éminent modèle. La simplicité et la franchise respiraient dans toutes ses paroles et dévoilaient la candeur de son âme. Les grâces de sa personne, unies à une grande fermeté, l'avaient rendu utile dans la direction de plusieurs prieurés. Il savait se faire aimer de ses frères, tout en luttant contre leurs préjugés, leurs faiblesses et leurs passions. Mais le trait distinctif de son caractère était un amour ardent pour l'Eucharistie. Avec l'œil pénétrant d'une foi profonde, il voyait sous les apparences du pain et du vin Jésus plutôt révélé que voilé. Il ne pouvait offrir la victime divine en expiation des péchés des hommes, sans succomber à son émotion. Il se sentait alors ébranlé dans tout son être, son visage était inondé de larmes, sa poitrine était haletante de gémissements, sa voix était entrecoupée par des sanglots en prononçant les paroles sacrées. Il se repaissait avec avidité de ce pain céleste auquel sont attachées les promesses de la vie éternelle. Il n'y manqua pas un seul jour depuis son enfance, et cette piété lui valut une révélation qu'il confia à Pierre-le-Vénérable et que celui-ci ne fit connaître qu'après sa mort. Le jour de la Circoncision, Gérard célébrait la messe à l'obédience de Beaumont-sur-Grosne, dont l'église était dédiée à la Vierge. Il venait

¹ Petri Ven., De Mirac., liv. I, c. xx.

de prononcer les paroles qui opèrent le changement du pain et du vin dans le corps et le sang du Christ, quand tout à coup il aperçut, à la place de l'hostie qu'il avait déposée sur l'autel, un petit enfant qui agitait ses bras et ses pieds en signe de joie. Il se troubla, ne sachant s'il devait continuer le sacrifice, lorsque, détournant les yeux par un mouvement involontaire, il aperçut à ses côtés la Vierge pleine de beauté qui fixait ses regards avec respect et avec une sollicitude maternelle sur cet enfant. Près d'elle se tenait un ange qui assistait aux divins mystères. - De quoi t'étonnes-tu, dit l'envoyé céleste à Gérard dont la joie égalait le trouble; cet enfant que tu vois, c'est le maître du ciel et de la terre ! -

Sur la fin de sa vie, épris d'un amour plus profond pour la solitude, il demanda la direction du petit prieuré d'Ajou en Beaujolais, qui était situé dans un pays sauvage, sur une montagne élevée d'où la vue dominait une vaste étendue et apercevait, au-delà des nuages planant à ses pieds, les sommets lointains des Alpes ¹. L'épaisseur des forêts qui couvraient ses pentes, l'inclémence des vents qui soufflaient sans interruption, la durée des neiges, la stérilité des terres, permettaient d'y entretenir seulement deux moines. En passant de longues heures en prières dans la petite église, Gérard entendit souvent des voix mystérieuses faire retentir des mélodies célestes. Il y mourut et fut pleuré comme un frère et comme un saint par Pierre-le-Vénéral. Ce croyant, plein d'une foi si vive dans la présence réelle, la défendit même après sa mort. Un moine raconta que le démon, sous la forme d'un homme noir et hideux, vint une nuit se placer à côté de son lit. De sa langue de feu qui sortait en longs replis d'une bouche infecte, il se mit à le lécher en lui causant une douleur semblable à celle d'une ardente brûlure. Le pauvre moine se croyait sur le point de périr, quand Gérard, apparaissant, sauta à la gorge du monstre, le terrassa et posa le pied sur sa langue

¹ Ajour, hameau de la commune de Saint-Igny-de-Vers, canton de Monsol, département du Rhône.

enflammée. « Si tu veux être délivré de ce démon, lui dit-il, va trouver l'abbé ; dis-lui de faire venir tel frère qui exerce le métier de forgeron, de lui demander s'il n'a jamais éprouvé de doute au sujet de la présence réelle et par quelle révélation ses doutes ont été dissipés. Engage-le à consigner par écrit ce que ce frère lui racontera, car ce qui a été utile à ce dernier d'avoir vu sera utile à entendre pour plusieurs autres. A ces mots le démon disparut. Pierre-le-Vénéral manda le frère que Gérard avait désigné. Il lui fit avouer que le démon avait pendant longtemps ébranlé sa croyance en la présence réelle et qu'il n'était sorti de cet état d'incertitude et de désespoir que par l'intercession de la Vierge. Un jour, lui ayant adressé, selon son habitude, une prière fervente au pied du grand autel, un petit enfant lui fit signe d'approcher, lui fit avaler un pain qu'il tenait à la main, lui ordonna de le prendre dans ses bras et de le porter autour du chœur. Il obéit, et, à partir de ce moment, il fut délivré des troubles qui avaient obscurci sa foi première. ¹

Le prieur Guillaume de Roanne appartenait à une noble famille ; mais il était encore plus distingué par la noblesse du caractère. Depuis sa jeunesse jusqu'à un âge voisin de la vieillesse, il ne cessa d'ajouter vertus sur vertus. Son ame était d'une pureté angélique, sa miséricorde envers les pauvres et envers ceux qui souffraient ne connaissait pas de bornes. Il réprimandait avec un zèle enflammé les moines négligents ou qui commettaient des fautes graves. Il passait régulièrement la moitié du jour à prier et à verser des larmes de pénitence. Instruit et plein d'intelligence, il plaçait en première ligne la pratique des vertus recommandées par la règle. Ces qualités, jointes à une grande habileté dans l'administration des intérêts temporels, engagèrent Pierre-le-Vénéral à lui confier successivement la direction des prieurés d'Ambierle, de Charlieu, de Sauxillange, de Souvigny. Il fut nommé abbé de Moissac ; mais, s'étant attiré par ses réformes la colère des moines, Pierre-le-Vénéral le rappela à Cluny, lui

¹ Petri Ven., De Mirac., liv. 1, c. viii ; liv. II, ép. 22, *in fine*.

remit les fonctions de chambrier puis celles de grand-prieur qu'il avait occupées déjà précédemment.

Son zèle pour la discipline devint la cause de sa mort. Quelques mauvais frères lui firent verser un breuvage empoisonné. Pierre-le-Vénéralé était sur le point de faire une enquête sur ce crime, lorsque l'avènement d'Eugène III l'appela subitement à Rome. Une nuit, pendant qu'il sommeillait avec cette conscience que l'esprit garde quelquefois des actes qu'il accomplit durant le sommeil, il vit apparaître le prieur Guillaume. Il se dressa sur son lit, l'embrassa, et, sachant combien de semblables apparitions étaient passagères, il lui adressa rapidement les questions suivantes : Comment vous trouvez-vous, seigneur prieur ? — Je me trouve bien, très bien. — Jouissez-vous de la vue de Dieu ? — J'en jouis sans interruption. — Ce que nous croyons touchant Dieu est-il certain ; la foi que nous professons est-elle véritable ? — Rien n'est plus certain, rien n'est plus vrai. — Est-il vrai, comme la renommée le rapporte et comme plusieurs le pensent, que de mauvais frères vous ont fait périr par le poison ? — C'est la vérité, la pure vérité. — A ces mots l'ombre s'évanouit ; mais elle apparut une seconde fois dans la même nuit, et Pierre lui adressa les mêmes questions et reçut les mêmes réponses. Ne pouvant plus conserver de doute sur le genre de mort de Guillaume, il éclata en larmes et trouva en se réveillant ses joues encore inondées. De retour à Cluny, il fit venir le coupable et reçut sa confession au chapitre. Les lois canoniques ne permettant pas de lui infliger le supplice réservé aux meurtriers, Pierre prononça contre lui une sentence de bannissement perpétuel, lui fit jurer sur les évangiles de sortir de France et d'aller à l'étranger dans un lieu désert expier son crime. ¹

Le frère Turquille, habitué dès son enfance au joug monastique, portait sur sa figure et dans toute son attitude un aspect de douceur et d'humilité qui lui donnait une apparence presque céleste. Pierre lui confia la direction des sœurs de Marcigny. Quelques

¹ De Mirac., liv. II, c. xxv.

instants avant sa mort, il fut ravi en esprit au ciel; il vit Dieu dans sa gloire, entouré de la cour céleste, et, avant de rendre le dernier soupir, il eut le temps d'en faire part aux frères qui l'entouraient. ¹

Nous venons de citer quelques-uns des mystiques de Cluny; mais c'est à la tête des abbayes et des principaux prieurés qu'il faut chercher les sujets les plus distingués, ceux qui, ne se laissant pas absorber par le goût de la pénitence et de la solitude, prirent part aux affaires du siècle et de l'Église. C'est parmi eux que les papes viennent choisir des cardinaux et des évêques. La plupart avaient été élevés à Cluny dès leur jeunesse, ou y avaient passé plusieurs années; les dignités monastiques leur servirent de marche-pied pour s'élever aux dignités de l'Église.

Albéric, né au diocèse de Beauvais, d'une famille inconnue, fut d'abord simple moine à Cluny. Il y exerça avec distinction les fonctions de sous-prieur, fut envoyé à Saint-Martin des Champs dans la même qualité et devint abbé de Vezelay en 1131. Pierre-le-Vénérable, parlant de la prospérité qu'il y ramena, disait qu'il avait rendu fertile en bonnes œuvres et fait resplendir de l'éclat d'une juste renommée ce monastère élevé sur une montagne aride et obscurcie de ténèbres. Albéric reçut Innocent II à Vezelay, en 1132, et accompagna Pierre-le-Vénérable au concile de Pise. Le pape, frappé de son érudition, de son éloquence, de sa physionomie aimable et modeste, le créa en 1138 cardinal-évêque d'Ostie. A partir de cette époque, il devint un des membres les plus actifs du sacré collège. Innocent II l'envoya en Angleterre pour mettre un terme à la vacance de l'Église de Cantorbéry dont Henri de Winchester ambitionnait le siège, et Albéric fit élire Thibaud, abbé du Bec. Il donna un successeur à l'abbé de Croyland qui s'était rendu indigne. Il réconcilia l'évêque de Carlisle avec David I^{er}, roi d'Écosse, et ramena la paix dans le pays que déchirait une guerre affreuse. David, opposé aux prétentions d'Étienne de Blois au trône d'Angleterre, ayant dévasté le Northumberland, Thurstan, archevêque d'York, pendant l'absence d'Étienne qui était retenu

¹ De Mirac., liv. I, c. XXI.

dans le sud de l'Angleterre, rallia les forces du pays autour de la bannière royale surmontée d'un crucifix, portée sur un chariot, et livra aux Écossais la sanglante bataille connue sous le nom de bataille de l'Étendard, dans laquelle onze mille hommes restèrent sur le terrain. Albéric, qui venait de débarquer en Écosse, traversa quelques jours après le champ de bataille. Il fut saisi d'une si vive horreur à la vue des cadavres dont le sol était jonché, qu'arrivé à Carlisle, il se jeta aux pieds du roi qui rassemblait une nouvelle armée pour venger cette défaite, le supplia, en pleurant, de déposer les armes et obtint une trêve de deux mois, pendant laquelle les églises, les femmes, les vieillards, les enfants devaient être respectés, les femmes anglaises, emmenées captives, mises en liberté, concessions que l'orgueilleux monarque accorda avec peine, mais que la nécessité l'obligea bientôt de convertir en une paix définitive. Avant de quitter l'Angleterre, Albéric tint à Westminster un synode pour interdire l'administration des sacrements, la consécration des évêques, la consécration des abbés à prix d'argent, pour défendre aux clercs le prêt à intérêt, le mariage, le concubinage, le port des armes, la milice.

Il se rendit ensuite en Sicile afin de réconcilier le roi Roger avec les habitants du Bari qui méconnaissaient son autorité; mais il échoua contre l'obstination de ces derniers qui lui refusèrent l'entrée de leur ville. Il s'embarqua pour la Palestine où le patriarche d'Antioche, prétendant que son Église était l'Église de Saint-Pierre au même titre que celle de Rome, menaçait d'introduire un schisme. Dans une assemblée des princes et du clergé latin, il dépouilla le patriarche de sa dignité et l'envoya, chargé de chaînes, faire amende honorable au souverain Pontife. Dans une autre assemblée tenue aux fêtes de Pâques dans le temple de Jérusalem, il poursuivit la réforme des erreurs qui s'étaient glissées parmi le clergé d'Arménie. En 1144, il accompagna saint Bernard à Toulouse et à Alby pour combattre l'hérésie des Henriens, puis à Nantes où Éon de l'Étoile s'enfuit à leur approche. Il assista à Vezelay à la prédication de la croisade. Il s'était concilié dans le cours de ses voyages les bonnes grâces de Louis VII et les sympathies des seigneurs. On vantait partout son zèle, son

éloquence, les succès obtenus par ses prédications. Il passait pour une des colonnes de l'Église. « C'est un homme, disait saint Bernard, [qui a fait de grandes choses en Israël; Dieu tout-puissant a voulu assurer par lui mainte victoire à son Église. » Il accompagna Eugène III en France et mourut en 1147 à Verdun, pendant le séjour du pape dans cette ville. Quelques jours après l'abbé de Clairvaux, célébrant la messe auprès de son tombeau, récita, au lieu de la collecte pour un mort, la collecte pour un confesseur de la foi. S'il n'avait pas souffert la mort pour la foi, il avait du moins usé sa vie pour elle. ¹

Nous avons parlé de Geilon ou Gilon de Toucy, qui persista un des derniers dans le schisme d'Anaclet. Ce cardinal, instruit et lettré, composa, indépendamment de la Vie de saint Hugues de Cluny que lui avait demandée l'abbé Pons, un poème en quatre livres sur la première croisade, à partir du siège de Nicée, en 1097, ayant pour titre *Vie nostri temporis Hierosolitanæ*. Cette longue chronique, dont l'intérêt historique est presque nul et la versification facile, justifie assez exactement le reproche que Gilon s'adresse à lui-même d'avoir composé dans sa jeunesse un trop grand nombre de vers et surtout des vers sur des sujets légers :

Sed juvenis juveni carmina plura dedi. ²

Le pieux Ymar avait reçu l'habit à Saint-Martin des Champs, de la main du prieur Mathieu, depuis cardinal d'Albano. Il fut envoyé comme prieur à Saint-Arnoul de Crépy, puis à la Charité. Après la mort d'Eudes Harpin, Mathieu l'emmena à Cluny où il devint prieur claustral. Il fut nommé abbé de Monstierneuf, et se montra par sa piété, ses lumières, sa sévérité pour la discipline, le digne élève de son maître. Créé par Innocent II

¹ D. Bouquet, Recueil des Hist. de Fr., t. X, p. 364; t. XIII, p. 702; t. XV, p. 629, etc. — Lingard, History of England, éd. Baudry, t. I, p. 351. — Labbe, Conc., t. X, p. 992. — Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 73.

² Hist. litt. de Fr., t. XII, p. 82. — Guillaume de Tyr, trad. Guizot, t. XVII, p. 301. — Duchesne, Hist. Fr. script., t. IV, p. 898.

cardinal-évêque de Tusculum, il fut envoyé comme légat en Angleterre par Lucius II, et refusa avec mépris l'argent qu'on lui offrit pour corrompre sa justice. Mais il donna dans le schisme qui suivit la mort d'Adrien IV. Après avoir reconnu d'abord Alexandre III, il embrassa le parti d'Octavien et consentit, comme le plus âgé des cardinaux, à lui donner la consécration. Compris dans l'excommunication prononcée en 1160 par Alexandre III contre l'antipape et ses partisans, il fit sa soumission et se retira à Cluny. Il y mourut vers 1164, après avoir légué au monastère tout ce qu'il possédait. Il fut inhumé dans la grande église. Il avait composé, dit-on, des commentaires sur différentes parties de l'Écriture sainte. ¹

Il est impossible de citer ici tous les évêques sortis, du temps de Pierre-le-Vénéral, de l'ordre de Cluny. A Paris, c'est Thibaud II, ancien prieur de Saint-Martin des Champs, prélat d'une piété insigne, à qui Pierre écrit une lettre touchante pour le remercier de la part qu'il avait prise à la perte de ses religieux morts victimes d'une épidémie. A Lyon, c'est le vieux Pierre, originaire de Bourgogne, ancien évêque de Viviers, et dont la mort fut un sacrifice consenti aux intérêts de l'Église. Envoyé dans une extrême vieillesse en Syrie par Innocent II, pour réconcilier le patriarche d'Antioche avec son clergé et avec le prince d'Antioche, « cet homme vénérable, simple et craignant Dieu, » n'eut pas le temps d'accomplir sa mission et mourut à Saint-Jean-d'Acre d'une maladie subite ou d'un poison versé par une main ennemie. A Londres, c'est Gilbert Folioth, ancien abbé de Gloucester et évêque d'Hertford. Issu d'une famille venue en Angleterre à la suite du Conquérant, il fut élevé dès le bas âge à Cluny. Il acquit une grande réputation par sa science et par l'austérité de sa vie. Il était instruit dans les lettres sacrées et profanes, et avait composé un commentaire estimé sur le Cantique des Cantiques ; mais

¹ Bibl. Cl., præf., p. 6, 1645, etc. — Gall. Chr., t. X, p. 1266. — Rohrbacher, Hist. gén. de l'Église, t. XVI, p. 119, 121, 162, etc.

il a laissé sur sa mémoire une tache ineffaçable, en se déclarant, par ambition déçue, un des adversaires de Thomas Becket.¹

Un de ces évêques les plus remarquables fut Hugues, fils du seigneur de Boves, près Amiens, parent de Mathieu d'Albano. Son illustre naissance, l'érudition qu'il avait puisée aux célèbres écoles de Laon, et qui le plaça jeune encore parmi les religieux éminents de Cluny, engagèrent l'abbé Pons à le nommer prieur de Saint-Martial de Limoges. Il passa ensuite à Saint-Pancrace de Lewes, en Angleterre, dont le fondateur, Guillaume de Warenne, avait stipulé qu'on y placerait pour supérieur le plus sage et le plus saint religieux de l'ordre après le grand-prieur de Cluny et le prieur de la Charité. Le roi Henri I^{er} lui confia l'abbaye de Reading aussitôt après sa fondation. En 1129, se trouvant à Rouen au moment de la vacance du siège, il fut élu par le clergé. Quelques mois plus tard, le roi l'emmena solennellement dans sa ville métropolitaine et le fit sacrer en sa présence. A l'imitation de saint Anselme de Cantorbéry, il choisit pour chapelains trois de ses anciens frères, afin de pouvoir observer avec eux dans son intérieur la règle monastique. Il fut un des premiers à reconnaître Innocent II et il le fit reconnaître par Henri I^{er}. Ce pape, après le concile de Pise, le retint en qualité de légat et l'aurait sans doute créé cardinal, si le roi, mécontent que Hugues préférât les intérêts de l'Église à ceux de son diocèse, ne l'eût réclamé avec instance. Il voulut rendre le dernier soupir entre ses mains. Hugues resta fidèle à Étienne, et lorsque Henri de Winchester et les évêques anglais citèrent ce dernier au concile et le menacèrent de l'excommunier pour s'être emparé de châteaux construits par eux dans le voisinage de leurs églises, « quand » bien même vous pourriez prouver, leur dit Hugues, qu'il vous » est permis de posséder des forteresses sans contrevenir aux » canons, de quel droit refusez-vous de les remettre au roi, au » moment où le royaume est menacé d'une invasion? Ne lui

¹ Liv. IV, ép. 40. — Guillaume de Tyr, trad. Guizot, t. XVII, p. 419, etc. — Dom Rivet, *Hist. litt. de Fr.*, t. IX, p. 112. — Opera Gilberti Folioth, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXC, p. 742.

« appartient-il pas de veiller à la sûreté de l'État ? Des sujets peuvent-ils lui refuser l'entrée de leurs places fortes sans se rendre coupables de révolte ? » Ce discours arrêta l'excommunication.

Hugues fut respecté de Henri II comme il l'avait été d'Étienne, son rival. Il possédait l'amitié de Louis VII ; il était honoré des grands, aimé de son clergé. Instruit et éloquent, il disputa avec Gilbert de la Porée sur la Trinité au concile de Paris en 1147. Il a laissé de nombreux traités sur les questions les plus hautes de la théologie : Dieu ou le souverain bien, les créatures, le libre arbitre, la chute de l'homme, le péché, la béatitude éternelle, la Trinité, l'Église et ses ministres, l'œuvre des six jours, l'explication du symbole des Apôtres et de l'Oraison dominicale, etc. Quelques-uns furent composés dans l'abbaye de Reading et se répandirent promptement parmi le clergé. « Hugues d'Amiens, dit D. Rivet, peut être compté parmi les théologiens du douzième siècle qui nous ont fidèlement transmis la doctrine de l'antiquité. Tout ce qu'il enseigne est puisé dans les sources les plus pures de la tradition ; on ne trouve dans ses écrits aucune de ces questions frivoles qui s'agitaient alors avec tant de bruit et si peu d'utilité. C'est un docteur vraiment sage qui veut instruire solidement et non faire briller vainement la subtilité de son esprit. Il était rempli des principes de saint Augustin sur les attributs divins, la grâce, la liberté, la prédestination, les fondements de la morale chrétienne ; son style est clair, simple, facile, assorti aux sujets qu'il traite, également éloigné de la barbarie et de l'affectation ». Il passait aux yeux de Pierre-le-Vénéral pour une des gloires de l'ordre. Son attachement au monastère, son érudition, sa piété, sa fermeté vis-à-vis des rois quand il s'agissait de la défense de l'Église, « qui ne doit être la servante de personne », étaient autant de titres à l'admiration et aux éloges de l'abbé de Cluny.

¹ Hist. litt. de Fr., t. XII, p. 647, 668.

² Liv. VI, ép. 32.

Parmi les prieurs et les abbés qui ne parvinrent point aux honneurs de l'épiscopat, plusieurs en étaient dignes par leur mérite. A la Charité-sur-Loire nous trouvons, après Ymar, Oldric et Pierre de Paule, puis Théodard, à qui Pierre-le-Vénéable témoigne une tendresse particulière, qu'il se plaît à appeler son Aaron, le second d'un autre Moïse. Peu de temps après sa nomination, Théodard, se plaignant de son grand âge, de ses infirmités, de l'intempérie de l'air, qui l'empêchaient de vaquer à la régularité, demanda à prendre sa retraite à Cluny. Pierre lui reprocha de se créer lui-même des difficultés imaginaires, de négliger les ménagements dont il avait besoin, de se consumer dans des travaux et des austérités trop pénibles. Il finit par lui accorder à regret la permission demandée ¹. A Saint-Martin des Champs, Thibaud I^{er}, prédécesseur de Mathieu d'Albano, Odon I^{er}, Mathieu II, Thibaud II, surent gagner l'affection de Louis-le-Gros, de Louis-le-Jeune et des évêques voisins qui faisaient réformer par leurs moines les maisons religieuses. Mais celui de tous les prieurs pour lequel Pierre-le-Vénéable semble avoir éprouvé, après Mathieu d'Albano, l'affection la plus vive, était Odon II, dont l'esprit mystique était sans cesse plongé dans les hautes méditations de la piété et de la métaphysique. ²

Plusieurs grandes abbayes soumises devaient aux Clunistes leur prospérité matérielle et une régularité exemplaire. A Saint-Germain d'Auxerre, Gervais de Semur créait une infirmerie pour les pauvres malades, enrichissait son église d'une foule d'objets précieux, fondait deux petits prieurés à Saint-Florentin. Ardoïn, son cousin, reconstruisait une partie du monastère qui avait été dévasté par un incendie, se montrait un administrateur habile, un supérieur plein de piété et de douceur ³. A Saint-Martial de Limoges, Albert, homme d'une insigne piété, maintint la régularité avec une fidélité si scrupuleuse, que, de Cluny aux Pyrénées, selon Pierre-

¹ Liv. I, ép. 30; liv. II, ép. 7

² Liv. I, ép. 43.

³ Gall. Chr., t. XII, p. 380.

le-Vénéral, il n'existait pas de monastère dans lequel les coutumes clunisiennes fussent plus exactement observées et les religieux de Cluny reçus avec plus d'affection. Placé, ajoute Pierre-le-Vénéral, au milieu d'un peuple perverti par le schisme, en face de princes violents et corrompus, il n'avait pas été atteint par les vices et brillait comme un flambeau. Guillaume de Mello gouverna pendant quinze ans avec distinction Saint-Martin de Pontoise avant d'être appelé à Vezelay, où il avait été élevé dans sa jeunesse. Pierre-le-Vénéral céda aux instances d'Odon, évêque de Beauvais, afin de gouverner Saint-Lucien de cette ville, Pierre qu'il délia de toute obéissance envers lui tant qu'il resterait abbé. A Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Gérard introduisit les coutumes clunisiennes et obtint d'Eugène III une bulle qui le félicitait lui et ses frères, et qui les absolvait de l'autorité de Cluny. ¹

Nous retrouvons une fois de plus l'action de Cluny au berceau de l'ordre bénédictin en France, c'est-à-dire dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire. En 1129, Thomas Tressent, abbé de Morigny, au diocèse de Sens, ayant donné sa démission à la suite d'une suspension prononcée contre lui par Henri Sanglier, son archevêque, Louis VII députa Natalis, abbé de Rebais, Alvisé, évêque d'Arras, et le théologien Hugues de Saint-Victor, auprès des moines, afin de les diriger dans le choix d'un abbé. Les religieux, malgré la répugnance pour un ordre qui contraignait leur liberté, élurent Macaire, prieur de Longpont, au diocèse de Paris, neveu d'Albéric, cardinal-évêque d'Ostie, à qui le roi portait une grande estime. Trois députés, envoyés par Louis à Rome pour traiter différentes affaires, vinrent à Cluny demander de sa part à

¹ Liv. VI, ép. 13.—Gall. Christ., t. IX, p. 782.—Migne, Op. Petri Ven., p. 474. — Gall. Christ., t. XI, p. 256; t. XII, p. 139. — Quantin, Cartul. de l'Yonne, t. II, p. 452. Saint-Martin de Pontoise avait été soumis à saint Hugues par son premier abbé, Gauthier d'Ainville, qui, fatigué des ennuis de son administration, s'était retiré à Cluny en 1072. Tescelin de Béréglise d'Orny ayant été élu comme successeur de Guillaume de Mello, sans l'avis de l'abbé de Cluny, Alexandre III n'en confirma pas moins son élection et exempta l'abbaye de sa sujétion envers Cluny.

Pierre-le-Vénérable de délier Macaire de son obéissance envers lui et de lui permettre d'accepter cette nouvelle dignité. Mais l'abbé de Morigny était un homme doué de qualités trop éminentes pour rester longtemps dans cette obscure position. Quatre ans plus tard, les deux Clunistes, Albéric d'Ostie et Ymar de Tusculum, envoyés par Lucius II, l'un en France, l'autre en Angleterre, avec les fonctions de légat, s'arrêtèrent dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, et, la trouvant dans un état voisin de la misère, déposèrent l'abbé Aymar et le remplacèrent par celui de Morigny. Digne représentant de l'ordre auquel il appartenait, Macaire fut un des supérieurs bénédictins les plus remarquables de ce temps. Il mit en vigueur à Fleury les coutumes cluniennes et rétablit l'ordre dans l'administration des propriétés. Homme savant et zélé pour les études littéraires, il fit adopter par le chapitre général un statut qui imposait aux prieurs dépendant de l'abbaye une redevance annuelle pour l'augmentation et l'entretien de la bibliothèque. On lui attribue un des plus anciens glossaires greco-latins qui nous soient parvenus. Mais tout cela n'était rien en comparaison de son inépuisable charité. Durant cette longue famine de sept années dont nous avons parlé, on le vit nourrir aux portes du monastère cinq cents, six cents, quelquefois sept cents pauvres par jour. Il vendit, afin de subvenir à ces aumônes, un crucifix d'argent du poids de quarante marcs et d'autres objets précieux. Il fut le père des religieuses de Saint-Remi, au diocèse de Chartres, et, en leur cédant, moyennant une faible redevance, des terres et différents revenus, il les sauva de la misère et reconstitua leur communauté.¹

Dans des monastères ne se rattachant à l'ordre que par l'adoption de ses coutumes, le vénérable abbé trouvait des supérieurs dévoués à ses intérêts spirituels et temporels. A Saint-Augustin de Limoges, Pierre de Barry, se souvenant qu'il devait le principe de son élévation à Cluny, plaçait les affaires de l'ordre sur le

¹ Chronicon Morignacense, dans Duchesne, *Hist. Fr. script.*, t. IV, p. 385. — *Gall. Christ.*, t. VIII, p. 1557. — *Hist. litt. de Fr.*, t. XIII, p. 315.

même pied que celles de son monastère. On le voyait courir de tous côtés pour soutenir ses procès et résister aux attaques de ses ennemis. Il méritait par cette vigilance d'être appelé, en 1160, à la tête de Saint-Martial. Mais la plus éminente peut-être de ces amitiés, après Suger et saint Bernard, était celle qu'avait vouée à Pierre-le-Vénéralbe Wibald, abbé de Stavelo et de Corvey, en Westphalie. Ce grand religieux, qui prit part aux affaires de son temps avec une intelligence supérieure et une prudence consommée, qui fut le conseiller et l'ambassadeur des empereurs Lothaire II, Conrad III, Frédéric Barberousse, et dont les talents et l'influence ne peuvent se comparer qu'à ceux de Suger, se proclamait le fils, le serviteur de Cluny, et prenait en toute occasion la défense de ses moines et de ses intérêts. ¹

Les monastères normands parvenus à un grand degré de richesse étant tombés pour la plupart dans le relâchement, plusieurs abbés, touchés de la pauvreté dans laquelle vivaient les Cisterciens et les Chartreux, appelèrent, de leur propre mouvement ou à l'instigation des seigneurs et des évêques, des religieux de Cluny, de Marmoutier ou du Bec pour leur apporter la réforme. A Saint-Ouen de Rouen se succédèrent comme abbés, Fraterne, qui abdiqua au bout de quelques années, et Roger de l'Aigle, homme d'une haute religion, selon l'expression d'un chroniqueur. A Fécamp, c'est Henri de Sully, neveu d'Étienne, roi d'Angleterre, et de Henri, évêque de Winchester, à qui Étienne donna cette abbaye en dédommagement de l'évêché de Salisbury qu'il avait cherché à lui conférer. A Saint-Michel du Tréport, c'est Foucher; à Saint-Martin de Troarn, Richard et Gislebert; à Saint-Pierre sur-Dives, Guérin. ²

En Angleterre, on signalait Pierre, abbé de Malmesbury, originaire du Berry; Vautier, qui de prieur de Pontefract fut nommé abbé de Selby, et qui était tout à la fois orateur, poète, philosophe,

¹ Petri Vener., liv. V, ép. 1. — Gall. Christ., t. X, p. 560, 579. — Wibaldi, ép. 171, dans Migne, Patrol. lat., t. CLXXXIX, p. 1274.

² Ann. Bened., t. VI, p. 541. — Gall. Christ., t. XI, p. 145, 209, 248, 417, etc.

théologien, jurisconsulte, versé dans les lettres humaines. En Italie, en Espagne, en Palestine, partout enfin, se trouvaient des abbés, des prieurs, des moines distingués, dont le souvenir s'est à peine conservé, dont le nom est à peine connu ; et si nous portons les yeux sur le chef de l'Église, c'est encore un moine de Cluny, désigné sous le nom de Jean, que nous voyons remplir auprès d'Innocent II l'office de chapelain. « L'ordre était devenu, dit Pierre de Celle, une pépinière d'évêques et d'abbés, un asile de science et de vertus ; comptez les étoiles du ciel et les sables de la mer, et vous pourrez compter les fruits de l'Église de Cluny, ce jardin du Seigneur. »¹

En même temps que Cluny donnait aux Églises des évêques pleins de jeunesse et de zèle, qu'il envoyait dans les monastères des supérieurs respectés par leurs mérites et leurs vertus, il ouvrait la porte de la solitude et de la paix à ceux que la vieillesse, les fatigues, éloignaient de la vie active et qui étaient jaloux de se recueillir, avant la mort, dans la méditation, la prière et les saints exemples. Plusieurs grands monastères comptaient quelques-uns de ces évêques qui avaient abdiqué en remettant entre les mains d'un légat ou du métropolitain la crosse, l'anneau et les sandales. Les uns restaient jusqu'au dernier moment sous l'habit monastique ; d'autres étaient ramenés par l'ordre du pape dans leurs diocèses ou bien y rentraient volontairement.

Étienne de Bagé, évêque d'Autun, appartenant à la famille des seigneurs de Bresse, voisins de l'abbaye, s'était montré aussi bienveillant pour elle que Norgaud, son prédécesseur, s'était montré hostile. Il surveilla la discipline et les intérêts des monastères de son diocèse avec la même sollicitude que ceux de ses clercs. Il donna à saint Bernard la terre de Fontenay, près Montbard, qui appartenait à sa cathédrale, pour fonder une

¹ Hist. litt. de Fr., t. IX, p. 112. — Bibl. Cl., p. 963. — Gallia Christ. Sammar., t. IV, passim. — Epistola ad Petrum Venerabilem, dans Bibl. Cl., p. 963.

abbaye cistercienne. On lui attribue un traité sur le sacrement de l'autel, dans lequel on trouve des réflexions sur les ordres sacrés et leurs attributions, une explication de toutes les parties de la liturgie, ainsi que des questions sur la présence réelle, résolues d'une manière aussi pieuse qu'orthodoxe. Il est un des premiers qui aient employé le terme de transsubstantiation. Vers la fin de sa vie, fatigué des travaux de son épiscopat, il embrassa la règle à Cluny. Il y donna l'exemple d'une vive piété et rendit le dernier soupir entre les mains de Pierre-le-Vénéérable. Sur son tombeau, placé dans le chœur de la basilique, à côté de ceux des grands prieurs, on lisait cette épitaphe qui renferme en deux mots un bel éloge : *Ecclesie pax et pater pauperum* [1139].¹

Théoger, frère du comte de Metz, revêtu de l'habit monastique à Hirsauge par l'abbé Guillaume, puis nommé abbé de Saint-Georges, dans la forêt Noire, avait réformé dans ces contrées de nombreuses maisons et bâti plusieurs asiles pour les femmes. Après avoir gouverné avec fermeté pendant vingt-huit ans son monastère, il fut élu évêque de Metz, contre son gré, d'après la décision d'un concile, et sur la menace de l'excommunication en cas de refus. Un cardinal fut député pour le ramener à l'obéissance. Il ne cessa de verser des larmes durant son sacre. Un parti qui appuyait Adalbéron, son concurrent, ne lui permit pas de prendre possession de sa ville épiscopale et l'accabla de persécutions. Un jour qu'il parcourait à cheval son diocèse en récitant ses heures, ses ennemis le surprirent, l'obligèrent à mettre pied à terre, déchirèrent ses habits et le traitèrent comme un misérable. Il souffrit cette insulte sans répondre une parole. Il était tout occupé de méditations et de prières, et pénétré d'un si profond respect pour les saints mystères, qu'il tombait presque en défaillance quand il mettait son étole. En 1119, il assista au concile de Reims et accompagna Calixte II dans l'abbaye de Cluny. Il y resta,

¹ Hist. litt. de Fr., t. XI, p. 710. — Migne, Patr. lat., t. CLXXII, p. 1272. — Gall. Christ., t. IV, p. 389. — Gagnare, Hist. de l'Égl. d'Autun, in-8°, p. 110. — Guichenon, Hist. de Bresse, in-f°, p. 16.

y vécut dans la sainteté, mourut l'année suivante, et brilla par des miracles après sa mort. ¹

Indépendamment de ces évêques à qui leur caractère ou leur âge commandait le repos, Pierre offrait un asile à ceux que des contrariétés obligeaient à résigner leurs fonctions. Hugues, archevêque de Vienne, fut accusé dans un synode tenu à Belley d'avoir vendu des églises, commis des actes d'impureté, des parjures, d'avoir altéré des monnaies. Il avait pour adversaire Amédée, archevêque de Lyon. Hugues en appela au pape qui confia au cardinal Albéric l'examen de la cause. Ce légat cita l'accusé à comparaitre à Vizille devant une nombreuse assemblée d'évêques. Il devait, en présence de plus de soixante-dix témoins, se justifier des crimes qui lui étaient reprochés. Soit qu'il se sentît coupable, soit qu'il redoutât l'animosité de ses ennemis, Hugues répondit qu'il préférerait abdiquer sa dignité. Déposé par le synode, ou démissionnaire, il se retira dans la communauté des chanoines de Saint-Ruf de Vienne, puis dans différentes églises qui en dépendaient, et finit par mener une vie errante. Ce fut alors que Pierre-le-Vénéral, touché de ses malheurs, lui écrivit une lettre affectueuse pour lui offrir l'hospitalité à Cluny. Si, depuis son départ de Vienne, il ne lui avait pas écrit pour lui donner des consolations, ce n'était pas, disait-il, par oubli de leur commune amitié, mais par ignorance des lieux qu'il avait habités, et par suite des nombreuses occupations que lui donnaient les affaires de Cluny. « Je ne veux pas, ajoutait-il en » s'excusant de ce retard, être du nombre de ces prétendus amis » dont l'affection se mesure aux bienfaits qu'ils reçoivent ou » qu'ils espèrent. Je ne veux pas être du nombre de ceux qu'on » appelle des amis de table; car, selon les paroles du Sage : le » véritable ami aime en tout temps (Proverbes, xvii, 17); on ne

¹ Gall. Chr. Samm., t. III, p. 716. — Hist. litt. de Fr., t. X, p. 282. — Mouette de Blémur, l'Année Bénédict., in-4°, t. VII, p. 336. — Le séjour de Théoger à Cluny eut lieu, comme on le voit, dans les dernières années de l'abbé Pons, prédécesseur de Pierre-le-Vénéral. Nous le rappelons ici, ce chapitre étant spécialement destiné aux évêques retirés à Cluny.

« connaît point un ami dans la prospérité, et un ennemi ne peut
 « se cacher dans l'adversité (Ecclesiastique, XII, 8). Je vous engage
 « donc avec une ferme volonté, je vous exhorte au nom de la
 « douleur que nous ressentons pour vos infortunes, à venir auprès
 « de nous, dans cette Église de Cluny qui est la vôtre. Éprouvez
 « par vous-même la sincérité de mes paroles. Venez avec l'inten-
 « tion d'y fixer votre demeure, non pour quelques jours, mais
 « perpétuellement. Il convient à votre dignité de ne plus changer
 « continuellement de séjour comme par le passé, de ne plus
 « errer d'église en église, mais de vous réfugier dans cette grande
 « Église qui est disposée à vous servir avec une vive affection en
 « toutes choses; il convient que vous vous donniez tout entier
 « à celle qui s'offre tout entière à vous. » Étienne, par des motifs
 restés inconnus, ne se rendit pas à cette invitation. Il se réfugia
 à Lyon auprès de Humbert de Bagé, son ami, qui venait d'être
 nommé archevêque. Humbert le traita avec affection et respect,
 l'associa à l'administration de son diocèse et l'envoya comme son
 représentant au concile de Chartres, en faisant à Suger l'éloge de
 sa religion et de sa science [1144-1150].¹

Malgré l'honneur que de semblables retraites jetaient sur le
 monastère, Pierre-le-Vénéable ne les ambitionnait qu'autant
 qu'elles étaient utiles aux évêques sans nuire aux intérêts de leurs
 diocèses. Il chercha à prémunir plusieurs d'entre eux contre le
 découragement, et les engagea à conserver des fonctions dans
 lesquelles ils pouvaient accomplir le bien. S'il sollicita à diverses
 reprises Aton, évêque de Troyes, qui pliait sous le poids des
 difficultés, s'il conseilla à Humbert, archidiaque d'Autun, qui avait
 promis de prendre l'habit à Cluny et d'y remplacer son oncle
 Étienne de Bagé, mais qui accepta l'évêché d'Autun, puis l'arche-
 vêché de Lyon, de ne pas se laisser tenter par des honneurs
 auxquels il finit par renoncer pour entrer chez les Chartreux, il en
 était d'autres qu'il n'hésitait pas à rendre à la vie du siècle. Ainsi
 Hugues de la Ferté-Alais, archevêque de Tours, étant tombé

¹ Hauréau, Gall. Christ., t. XVI, p. 80.

malade à la Charité, et se croyant sur le point de mourir, prononça des vœux et prit l'habit. Peu de temps après, il revint en santé. Son élection, recommandée par saint Bernard et placée en concurrence avec celle de Philippe, neveu d'un précédent archevêque, avait été disputée entre les partis, accompagnée d'effusion de sang et d'incendie. Le clergé de Tours, redoutant de nouveaux désordres à propos du choix de son successeur, envoya auprès de Hugues l'archidiaque Pierre, Hugues Bernier, abbé de Noyers, différents clercs et seigneurs, pour l'engager à reprendre ses fonctions. En attendant la décision du pape, Hugues se réfugia à Cluny. Pierre-le-Vénérable plaida avec désintéressement auprès d'Innocent II la cause de l'Église de Tours. Il lui demanda de relever Hugues de ses vœux. Il lui représenta le nouveau genre de vie embrassé par l'archevêque comme un gage de perfection pour l'avenir. Le pape ordonna à Hugues de rentrer dans son diocèse, et ce prélat, qui était un actif propagateur de l'institut monastique, le dirigea pendant encore quatorze ans, porta jusqu'à sa mort l'habit bénédictin, et observa les préceptes de la règle [1141].¹

Il ne réussissait pas toujours à vaincre de plus fermes déterminations. Natalis, abbé de Rebais en Brie, chancelier de Louis VII, qui jouissait en France d'une grande considération, se présenta un jour à Cluny, en revenant de Rome, et annonça l'intention d'abdiquer sa dignité et de vivre comme simple moine. Pierre-le-Vénérable chercha pendant longtemps à l'en dissuader. Il employa les exhortations des anciens du monastère; mais, le trouvant inébranlable dans sa résolution, il finit par demander à Innocent II la permission de l'admettre parmi ses religieux. Une fois Natalis placé sous son obéissance, il ne le laissa pas se confiner dans la retraite; il lui confia presque sans interruption des missions à Rome et ailleurs dans l'intérêt de l'Église et de l'ordre de Cluny [1145].²

¹ Petri Ven. Epist., liv. V, ép. 6; liv. IV, ép. 10. — Hauréau, Gall. Christ., t. XIV, p. 82 et suiv. — Bibl. Cl., p. 4653.

² Liv. III, ép. 5. — Bibl. Cl., p. 4852. — Gall. Christ., t. VIII, p. 1683.

Il usa de la même prudence vis-à-vis des laïques. Il ne pouvait insister sur les avantages de la vie monastique qu'auprès de ceux avec qui il était lié d'amitié, dont la piété lui était connue et qui semblaient préparés d'avance à cette vocation exceptionnelle. Tel était ce seigneur, nommé Dulcien, qu'il traite de très cher et très intime ami. Ses bienfaits inépuisables, sa science, son habileté, sa prudence pleine de modestie, la douceur de son ame, la pureté de ses mœurs, la politesse de son langage, l'aménité de sa personne, forment sous la plume de l'abbé de Cluny un portrait qui est tout l'opposé de ces figures barbares et seigneuriales qui répandaient autour d'elles l'oppression et la terreur. Ne pouvant l'attirer à Cluny et lui payer ainsi sa dette de reconnaissance, Pierre-le-Vénéralé l'engagea à lui donner un de ses fils et promit d'être pour lui un second père. ¹

Il tint un langage différent à Étienne, seigneur du Châtel ou du Château. Étienne avait souvent promis à saint Hugues et à Pierre-le-Vénéralé de finir sa vie à Cluny, à l'exemple de ses pères. Mais, enchaîné par l'amour des richesses, plein de sollicitude pour les intérêts de la terre, il dilférait de jour en jour sa conversion, quoiqu'il fût parvenu à un âge qui ne lui permettait pas d'espérer une longue carrière. « Quittez, s'écrie Pierre-le-Vénéralé en frappant une dernière fois à la porte de son cœur, quittez les choses périssables avant qu'elles vous quittent. » Offrez à Dieu la fin de votre vie, si vous n'avez pas voulu lui en offrir le commencement. Vous savez de quel côté se sont tournés vos pères après leur vie séculière ; vous savez ce que vous avez promis à saint Hugues et à moi. Nous sommes prêts, maintenant plus que jamais, à vous être utiles. Nous remplissons un devoir ; nous vous parlons comme à un ami ; prenez garde que ce ne soit en vain. » ²

Un chevalier, nommé Hugues Catula, avait fait serment en présence de témoins de prendre l'habit à une époque déterminée.

¹ Liv. I, ép. 19.

² Liv. V, ép. 3.

Il se fit même raser la tête et laissa sa chevelure en gage entre les mains de Pierre-le-Vénéral. Quelque temps après, oubliant sa promesse, il se disposa à partir pour Jérusalem. Pierre le rappela à la sainteté du serment qu'il avait juré. Laïque et soldat, il se faisait illusion, disait-il, s'il pensait que ce pèlerinage fût une œuvre aussi méritoire que l'entrée dans le cloître. On peut renoncer à un bien moindre pour en accomplir un plus grand, mais non à un bien plus grand pour un moindre. Il est infiniment plus louable de servir Dieu dans l'humilité et la pauvreté, que d'aller à Jérusalem avec un cortège fastueux, annonçant l'orgueil. Il est bon de visiter la ville sainte et d'y chercher les traces du Sauveur ; mais il est meilleur encore d'avoir les yeux sans cesse attachés au ciel où il se dévoile tout entier. Si vous devez à quelqu'un une somme de deux cents sols, vous paierez votre dette en lui en donnant deux cents, mais non en lui en donnant cinquante. Hugues, convaincu par ces observations, renonça à son voyage et prit l'habit à Cluny. ¹

Un de ces exemples remarquables de retraite fut celui d'Eustache III, comte de Boulogne, époux de Marie, fille de Malcolm III, roi d'Écosse, frère de Godefroy de Bouillon, beau-frère de Henri II d'Angleterre et fondateur du prieuré de Rumilly en Boulonnais. Il prit part à la première croisade, revint en France, et après la mort de Baudouin son frère fut mis sur les rangs pour lui succéder au trône de Jérusalem. Il se hâta de partir pour la Terre sainte ; mais, arrivé en Calabre, il apprit que les barons de Palestine, pressés de pourvoir à la vacance du trône, avaient élu Baudouin du Bourg. « A Dieu ne plaise, répondit-il à ses compagnons de voyage qui lui conseillaient de continuer sa route et de contester cette élection, à Dieu ne plaise que je porte le trouble sur cette terre où Jésus-Christ a versé son sang pour nous réconcilier avec son Père » Il reprit le chemin de la France, et comme il était veuf depuis quelques années, il fit profession dans le prieuré de Rumilly. Pierre-le-Vénéral composa en son honneur

¹ Liv. II, ép. 15. — Bibl. Cl., p. 1652.

une épitaphe héroïque : « Les royaumes persiques tremblèrent
 » devant ses armes; Babylone, qui était la terreur de l'univers,
 » fut saisie de terreur. Le noir Éthiopien a été rougi par le sang
 » que la main sacrée de ce chef a versé pour la cause du Christ.
 » L'Orient pâlit encore d'effroi au souvenir du meurtre de ses
 » soldats et redoute les nouvelles attaques de son ennemi d'Occi-
 » dent. La royale Jérusalem, vénérable par les trophées du
 » Christ, relève jusqu'au ciel, grâce à ce héros, sa tête captive.
 » Mais c'est en toi, ô Cluny, qu'il a placé l'espérance de son salut;
 » c'est par ta médiation qu'il a voulu apaiser Dieu. Venu comme
 » un pèlerin des rives lointaines, il repose sous cette pierre; il
 » t'adresse ses supplications. Une croix d'or, deux celles, les
 » poissons de la mer proclament à haute voix que tu ne peux rien
 » lui refuser » [1135].¹

Guichard III, baron de Beaujeu, fut le premier qui donna à cette famille une illustration considérable. Il possédait d'excellentes qualités. Il était grand, généreux, esclave de sa parole; il joignait à la bravoure de ses pères la prudence et l'instruction. Il composa des poésies profanes qui, au dire d'un contemporain, lui méritèrent le surnom d'Homère des laïques. Il devint par son mérite et par l'importance de ses acquisitions le premier seigneur du Forez, du Lyonnais et des Dombes. *Princeps famosissimus*, disait de lui l'obituaire de Beaujeu². Il fonda le prieuré du Joug-Dieu pour l'ordre de Tiron, reconstruisit l'église de Beaujeu, conféra des bienfaits à Cluny, et reçut en 1132, dans son château, Innocent II qui retournait en Italie. Mais, vivant au milieu du faste et de la richesse, il sacrifia trop à l'orgueil, dit Pierre-le-Vénérable, et il passa la plus grande partie de sa vie à tisser péniblement des toiles d'araignées. Il fut atteint d'une grave maladie quelque temps après la visite d'Innocent II, et se fit moine à Cluny. Il y vécut peu de jours et continua de se livrer à son goût pour les vers. Il

¹ Art de vérifier les dates, t. II, p. 363. — Op. Petri Ven., p. 1022.

² Laroche Lacarelle, Hist. du Beaujolais, t. I, p. 60. — Michaud, Hist. du Beaujolais au douzième siècle, dans la Revue du Lyonnais, t. XXV, p. 196.

est resté de lui une chanson rimée sur la vanité du siècle et sur sa vie passée :

Folement la menai, tant come jeo i fui;
Unques ne i fis rien de quanque faire i dui.

Il mourut dans des sentiments de pénitence en se recommandant aux prières des religieux [1137].¹

Adhémar III, dit le Barbu, vicomte de Limoges, n'avait pas une carrière aussi brillante que celle du sire de Beaujeu. Elle avait été, au contraire, traversée par toutes sortes de vicissitudes. Il fut longtemps en guerre avec Hélie Rudel, comte de Périgord, à qui il réclamait une part de ce comté par droit de consanguinité. Il prit les armes contre Gaucelme, seigneur de Pierre-Buffières, qui ravageait les terres de sa vicomté et y semait une telle désolation que l'évêque Pierre Virauld, n'en pouvant soutenir la vue, prit le parti d'abandonner son diocèse. Ses gens attaquèrent le père de Gaucelme au moment où il revenait de l'abbaye de Charroux et le couvrirent de blessures qui causèrent sa mort. Ils s'emparèrent de Gaucelme lui-même et Adhémar le tint pendant un an captif dans le château de Ségur. Eustorge, évêque de Limoges, Amblard, abbé de Saint-Martial, obtinrent sa liberté; mais le comte Ebles de

¹ Petri Ven., De Miraculis, liv. I, c. XXVII. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 474. Le poète Gallois Walter Mapes, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, qui passe pour l'auteur du roman en prose française de Lancelot du Lac, donne sur la conversion de Guichard de Beaujeu les détails suivants. « Ayant ramassé ses forces après son entrée dans l'abbaye, il se sentit subitement poète et, s'épanchant magnifiquement dans la langue française, il fut l'Homère des laïques. Son fils Humbert, trahi par la fortune, vit son héritage devenir la proie de ses ennemis (sans doute pendant son séjour en Palestine). Le vieillard indigné sortit de sa retraite, ayant eu grand'peine à obtenir la permission de l'abbé et des moines, reconquit à main armée et rendit à son fils toute sa terre que celui-ci avait laissé par son impuissance tomber aux mains de ses ennemis. Il revint ensuite, persévéra dévotement dans son vœu, fit une heureuse mort. » Revue du Lyonnais, t. XXV, p. 296 et suiv. — Hist. litt. de Fr., t. XXIII, p. 251. — Pierre-le-Vénérable se contente de dire : « Cluniaci meo tempore monachus factus est... ubi, corde humiliato, pœnitentia, etc., paucis diebus advixit, » sans faire allusion au talent poétique de Guichard de Beaujeu et à sa sortie du monastère.

Ventadour, tirant vengeance de l'emprisonnement de son neveu, surprit à son tour Adhémar, comme il revenait de Notre-Dame du Puy, le jeta dans une étroite prison et ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une rançon de douze mille sous d'or. De nouveaux malheurs le frappèrent dans sa propre famille. Marie Descars, qu'il avait épousée en secondes noces, essaya d'empoisonner Guy, son beau-fils, qui avait administré la vicomté durant la captivité de son père. Deux fois l'abbé de Saint-Martial sauva la vie du jeune homme en lui faisant prendre un antidote ; mais, après la mort de l'abbé qui avait emporté dans la tombe le secret du contre-poison, il succomba à une troisième tentative. Ce crime, inspiré par le désir d'assurer la vicomté à Hélie, son propre fils, ne réussit pas à la marâtre, car Hélie suivit de près Guy au tombeau. En 1136, Emma, seconde fille d'Adhémar, veuve du baron de Cognac, remariée à Guillaume X, duc d'Aquitaine, fut enlevée par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. La guerre était sur le point d'éclater entre l'offenseur et l'époux offensé, lorsque Guillaume mourut. Le vicomte avait déjà perdu d'autres enfants. Frappé cruellement dans ses affections, il désigna pour lui succéder ses deux petits-fils, Adhémar et Guy, fils d'Archambaud de Comborn, marié à Brunissende, sa fille aînée, et il se retira dans l'abbaye de Cluny, étant très avancé en âge. Il ne tarda pas d'y mourir ; heureux s'il y était entré plus jeune et s'il n'avait jamais connu la puissance [1139] !¹

De toutes ces conversions, celle du sire de Crécy offre l'exemple le plus frappant de l'empire qu'exerçaient les idées religieuses sur les passions violentes et sur une conscience troublée. Aucun seigneur ne personnifia mieux, dans la première partie de sa vie, ce qu'on pourrait appeler la férocité féodale, et n'employa, dans la seconde, une énergie plus persévérante pour expier le mal qu'il avait commis. Il appartenait à une turbulente famille qui possédait au midi de

¹ Chronicon Vosiense, dans Labbe, *Bibl. Nova*, t. II, p. 291, 304, 307, 322. — Chartes et Diplômes, t. LVIII, p. 25. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 393.

la Seine, dans le domaine royal, les forteresses de Châteaufort et de Montlhéry. Cette dernière, renommée par l'épaisseur de ses murailles et par la hauteur de ses tours, dominait de vastes terres qui ne comprenaient pas moins de trois cents paroisses et cent trente fiefs. Elle interceptait la route entre Paris et Orléans ; elle était le foyer de toutes les cabales qui se formaient contre l'autorité royale, l'asile de tous les rebelles.

Philippe I^{er} se concilia cette famille redoutée en mariant son fils Philippe de Mantes, encore enfant, avec Élisabeth, fille de Guy II dit Troussel, qui lui céda en dot le château de Montlhéry, et reçut du roi en échange la terre de Mehun-sur-Loire. Il rendit à l'oncle de ce seigneur, Guy de Rochefort dit le Roux, homme habile, vieux guerrier, qui était revenu de Jérusalem comblé de gloire et de richesses, la charge de sénéchal qu'il avait remplie avant son départ, et il fiança son second fils Louis-le-Gros avec Lucienne, fille de Guy, qui n'était pas encore nubile ¹. Pendant trois ans, le vieux Guy de Rochefort et Hugues de Crécy, son fils, se montrèrent les défenseurs de Philippe I^{er} et de son fils, qui plaçaient en eux une confiance sans bornes et se reposaient sur leur dévouement du soin de maintenir les châtelains voisins dans le devoir. Mais ces dispositions changèrent lorsque le mariage projeté entre Lucienne et le jeune prince fut rompu au concile de Troyes, en 1107, pour cause de parenté ². Guy en conçut un dépit qu'il avait peine à dissimuler et qui ne fit qu'augmenter quand Anselme de Garlande lui eut enlevé la charge de sénéchal.

Louis-le-Gros ayant attaqué le château de Gournai-sur-Marne que les Garlande réclamaient comme un patrimoine de leur famille, et dont le châtelain Hugues de Pomponne avait été déposé par Hugues de Crécy, celui-ci accourut à la défense des

¹ Guy de Rochefort était second fils de Guy I^{er} dit Troussel, seigneur de Montlhéry, qui avait fondé le prieuré de Longpont. — Guy II, fils de Milon de Montlhéry, dit le Grand, était petit-fils de Guy I^{er}, et d'Hodierne, dame de la Ferté-Alais et de Gometz.

² Elle se maria avec Guichard de Beaujeu dont nous avons parlé plus haut.

assiégés avec des parents, des amis, des seigneurs, parmi lesquels figurait Thibaut, comte de Champagne. Le roi leur offrit une bataille en règle, les dispersa et se rendit maître de la forteresse qu'il remit entre les mains des Garlande. La rancune et la honte s'emparèrent du cœur de Guy-le-Roux et de Hugues de Crécy. Ils semèrent sur les terres royales les rapines et l'incendie. Hugues, n'épargnant pas même son propre frère Eudes, comte de Corbeil, qui avait refusé de marcher avec lui, le surprit à la chasse et l'enferma chargé de fers dans le château de la Ferté-Baudouin, d'où Louis-le-Gros eut grande peine à le délivrer avec Anselme de Garlande, son sénéchal, qui avait été fait prisonnier dans un premier assaut.

Bertrade de Montfort, épouse adultère de Philippe I^{er}, avait vu avec jalousie Louis-le-Gros, fils de Berthe de Flandre, monter sur le trône au préjudice de Philippe de Mantes, son propre fils. Femme d'un caractère artificieux et dominateur, elle espérait que si Louis venait à périr, Philippe lui succéderait; qu'elle et sa famille élèveraient la tête jusqu'au trône. Fatiguée d'attendre, elle engagea le jeune Philippe à se révolter contre son frère. Elle attira dans cette ligue Foulques d'Anjou, son fils, Amaury de Montfort, son frère, Hugues de Crécy, et d'autres mécontents. Le roi, ayant sommé inutilement Philippe de comparaître devant sa cour, marcha contre le château de Mantes, pénétra dans le centre de la place, mit le siège au pied du donjon, s'en rendit maître au bout de quelques jours, et enleva à Guy-le-Roux la Ferté-Baudouin. Bertrade et Amaury, craignant le même sort pour la seigneurie de Montlhéry, en donnèrent l'investiture à Hugues de Crécy en le mariant avec la fille de ce dernier. Ils espéraient par là enfermer étroitement le roi dans ses domaines et lui interdire de ce côté les chemins de l'Orléanais, tandis que les châteaux de Guy de Rochefort et d'Amaury, qui s'étendaient jusqu'à la Normandie, tandis que le sire de Montmorency, qui dominait au-delà de Saint-Denis avec ses alliés les sires de Beaumont-sur-Oise et de Mouchy-le-Châtel, lui ôtaient tous les moyens de s'écarter à l'ouest, au nord, et de se rendre même à Dreux. Dès que Hugues

eut pris possession de Monlhéry, le roi se hâta de l'attaquer. Après des assauts infructueux, il eut recours à l'artifice. Milon, « seigneur de Bray-sur-Seine et vicomte de Troyes, frère de » Guy Troussel, bien conseillé, dit Suger, se présente au camp, » réclame la possession de la seigneurie en vertu de ses droits » héréditaires, se jette aux pieds du monarque, le supplie hum- » blement de la lui rendre et se déclare son serf. Le roi fait » assembler les habitants de Monlhéry, leur présente Milon comme » leur seigneur. Effrayés du caractère tyrannique et cruel de » Hugues, ils accueillent cette proposition avec une aussi grande » joie que s'il leur eût fait descendre du ciel la lune et les étoiles. » Ils signifient aussitôt à Hugues de se retirer devant leur légitime » seigneur, le menacent de la mort s'il tarde un instant, et le » mettent à la porte avec ses équipages. » ¹

A partir de ce moment, la fureur de Hugues ne connut plus de bornes. Louis-le-Gros, héritier d'une puissance affaiblie par la paresse et la vie crapuleuse de son père, était sans cesse en guerre avec les barons du duché de France, qui du haut de leurs donjons s'élançaient comme des oiseaux de proie pour répandre le pillage et la violence. Il passa une partie de son règne à réduire les comtes de Chaumont, les seigneurs de Monlhéry, de Montfort-l'Amaury, de Coucy, de Montmorency, du Puiset. Il s'était emparé avec l'aide de Thibaut, comte de Champagne, du château du Puiset, situé sur les confins de la Beauce, du pays Chartrain et de l'Orléanais dont le seigneur Hugues Lebeau ravageait les terres royales, celles de Chartres appartenant à Thibaut et les domaines ecclésiastiques de la province. Le roi ayant voulu détruire cette forteresse et le comte la garder, une rupture éclata entre eux. Thibaut obtint l'assistance de son oncle maternel Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui venait d'avoir avec Louis-le-Gros une querelle au sujet du château de Gisors-sur-Epte, aux confins du Vexin français et du Vexin normand. Il entraîna dans une ligue

¹ Suger, Vie de Louis-le-Gros, trad. Guizot, Mém. sur l'Hist. de Fr., t. VIII, p. 21, 39, 50, 70. — Huguenin, Suger et la Monarchie française, in-8°, p. 42.

les seigneurs de Dommartin, de Montjai, de Rochefort, de Crécy. Il y attira par l'appât d'un mariage incestueux avec sa sœur, quoiqu'il fût déjà marié, ce même Milon de Bray à qui Louis avait donné la seigneurie de Monthéry, et bientôt la France fut en feu.

L'ame de cette ligue, s'il en faut croire la Chronique de Morigny, était l'audacieux sire de Crécy. Il dépassait tous les autres barons par la violence de ses conseils et par le nombre de ses crimes. Aussi prompt à exécuter ses projets qu'à les concevoir, il avait hâte d'accumuler forfaits sur forfaits. Il soufflait, comme un ministre du démon, l'esprit de vengeance aux ennemis du roi. Il opprimait les pauvres et mettait à mort les laboureurs pour s'emparer de leurs biens. Ce n'était de tous côtés que meurtres et dévastations. Le trône ébranlé chancela un instant sur sa base. Hugues n'était pas moins animé contre Milon de Bray, son cousin, qui lui avait enlevé Monthéry; mais il dissimula sa haine en attendant que l'occasion se présentât de la satisfaire. Un jour il le surprit près des tours de Châteaufort et s'empara de lui. Il le promena chargé de chaînes de prison en prison pour le forcer à lui abandonner Monthéry. Mais bientôt il se trouva embarrassé de sa capture. Ne voulant pas le mettre en liberté de peur de l'avoir pour ennemi, et ne pouvant le garder plus longtemps, il l'étrangla pendant la nuit dans la grosse tour de Châteaufort et le jeta par une fenêtre afin que l'on crût qu'il s'était tué lui-même en cherchant à s'échapper. Il fit emporter le corps à la hâte dans le prieuré clunisien de Sainte-Marie de Longpont, au diocèse de Paris, fondé par Guy Troussel, son aïeul. Mais le crime avait été bientôt découvert, et les habitants du voisinage s'étaient rassemblés en versant des larmes et en poussant des cris de vengeance. Le roi accourut avec son armée, et, après avoir assisté à l'ensevelissement de Milon, s'empara du château de Cometz dans lequel le sire de Crécy s'était retranché. Le meurtrier poursuivi par la malédiction universelle, abandonné de ceux même qu'il regardait comme ses plus fermes défenseurs, trahissant par la pâleur de son visage et par ses lèvres tremblantes le trouble de sa conscience, ne pensa

point à se défendre. Louis le condamna à se justifier par le duel et lui assigna pour champ clos la cour d'Amaury de Montfort. Mais Hugues se voyant sans amis même dans sa propre famille, n'eut pas le courage d'affronter cette épreuve. Il se jeta aux pieds du roi en demandant pardon, abandonna ses biens à la couronne, et obtint sa grâce en promettant d'entrer dans l'ordre de Cluny pour faire pénitence [1118].¹

Cet homme violent devint sous la bure un moine exemplaire. Il mérita de Pierre-le-Vénéral le titre de très cher frère et d'intime ami. Il sut gagner l'affection de Mathieu d'Albano, ancien prieur de Saint-Martin des Champs, l'estime du pieux Guigues, prieur des Chartreux, et de saint Bernard. Il avait été un artisan de discordes : Pierre en fit un instrument de paix. Il le chargea dans ses prieurés du nord de la France et auprès de Suger des missions les plus importantes et les plus délicates². Il lui confia les fonctions de chambrier qui l'obligeaient à s'occuper des affaires du dehors et dans lesquelles il déploya une activité sans bornes.

Louis VII, après la disgrâce d'Étienne de Garlande, avait confié les sceaux à Simon, neveu de Suger, auquel succéda Algrin, archidiacre d'Orléans. Cet homme, d'habitudes séculières, à la fois insinuant et altier, mêlé comme autrefois Étienne au commandement des armées, s'occupait avec ardeur d'augmenter ses richesses et de s'élever au premier rang. Le roi qui, de son côté, cherchait les occasions de procurer à ses parents et à ses amis quelques-uns des bénéfices attachés au temporel des églises dans le domaine de la couronne et qui en avait comblé en particulier son frère Henri, éprouva des difficultés de la part de l'ambitieux sénéchal. Cette

¹ Chronicon Morignacense, dans Duchesne, *Hist. Fr. script.*, t. IV, p. 365. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 660. — Huguenin, *Suger et la Monarchie française*, p. 55 et 49.

² Hugues de Crécy figure comme chambrier dans quelques chartes de Cluny, dont l'une contenant un accord avec Guillaume, comte de Mâcon, est de l'an 1136 environ. — Petri Ven., *De Miraculis*, liv. II, c. xvii. — Lettre de Guigues parmi les lettres de Pierre-le-Vénéral, liv. I, ép. 25, dans *Bibl. Clun.* — S. Bernardi, *epist. ad Petrum Vener.*, *Bibl. Cl.*, p. 776

résistance, en devenant de plus en plus absolue, accrut l'irritation du monarque. Il fit entendre des menaces contre Algrin, il le dépouilla de sa charge, il le déclara ennemi de la cour et commença contre ses biens et ses hommes une guerre à outrance.

La colère du jeune prince, qui sacrifiait parfois la justice à ses volontés, pouvait avoir de terribles effets. L'abbé de Saint-Denis, après avoir tenté inutilement de le fléchir, jugea nécessaire de s'adjoindre un certain nombre de médiateurs à la tête desquels il appela saint Bernard et Pierre-le-Vénéable. Ce dernier, ne pouvant se rendre en personne à l'invitation de Suger, députa auprès de lui Hugues de Crécy. L'ancien seigneur, si tristement célèbre, se présenta à la cour avec l'habit monastique. Il prit place à côté de saint Bernard et du premier ministre ; il déploya pour le rétablissement d'une paix difficile l'activité dont il s'était servi autrefois pour susciter la guerre. La paix fut signée entre Louis et Algrin au château de Crépy en Vermandois, et l'ancien sénéchal, renonçant à ses projets ambitieux, se contenta de partager avec Garlande la dignité d'archidiacre dans l'Église de Paris et resta fidèle au monarque [1139].

En 1143, Pierre-le-Vénéable confia à Hugues une semblable mission, afin d'amener la paix entre le roi et Thibaut, comte de Champagne. Un traité fut conclu, et la signature apposée par Hugues durant son séjour à Paris, à côté de celles du roi, de la reine et du premier ministre, au bas d'un acte de donation en faveur de Saint-Martin des Champs, indique avec quelle déférence fut traité le représentant du monastère de Cluny. Il se montra si digne de sa vie nouvelle, que l'abbé de Saint-Denis ne voulut pas consigner dans ses écrits l'histoire des crimes qui avaient souillé la première partie de sa carrière ¹. Il mourut en 1145, à la même époque que le grand-prieur Arbert, durant cette épidémie qui décima la communauté et emporta quelques-uns de ses membres les plus distingués. Pierre-le-Vénéable le pleura avec

¹ Huguenin, p. 256. — D. Bouquet, t. XVI, p. 6. — Duchesne, Hist. Fr. script., t. VI, p. 367.

douleur, et lui paya un juste tribut de reconnaissance dans une lettre adressée aux religieux de Saint-Martin des Champs, à qui Hugues avait rendu de nombreux services.

« J'avais l'intention de vous faire part des calamités qui nous
» frappent et principalement de la mort de notre cher frère et fils
» Hugues, afin de vous prévenir ainsi par ma lettre, de vous
» prévenir par mes plaintes, de vous prévenir par mes larmes ;
» vous m'avez prévenu vous-mêmes par vos lettres et par vos
» plaintes, mais vous ne m'avez pas prévenu par vos larmes. Vous
» l'avez pleuré après sa mort, mais moi qui l'ai vu s'affaiblir de
» plus en plus, je l'ai pleuré lorsqu'il était encore vivant. Je n'ai
» pu vous écrire le premier, parce que les affaires qui m'accablent
» et qui tourmentent ma vie ne me l'ont pas permis jusqu'ici. Je
» vous écris aujourd'hui, et, quoique absent, je pleure avec vous
» le trépas d'un frère, d'un fils, d'un ami qui nous fut également
» cher. Je succombe sous un poids de douleur tellement lourd
» qu'un chameau ne pourrait le porter sur ses hautes et robustes
» épaules. Et, pour parler d'abord de ce qui me concerne, quel
» homme, depuis vingt ans et plus, a supporté avec une égale
» patience, une égale fidélité, une égale persévérance, les fardeaux
» que je lui ai imposés et qu'il a acceptés avec soumission, dans
» l'intérêt de Dieu et de nos frères ? Quel homme a consumé
» davantage ses forces dans une pareille tâche et dans le concours
» dévoué qu'il m'a prêté ? En ce qui vous concerne vous-mêmes,
» quel homme a témoigné à votre communauté autant d'affec-
» tion, de respect, et a davantage invité les autres à l'aimer, à
» l'honorer, à la défendre ? Ces services que je me contente de
» rappeler brièvement, et dont le récit demanderait un moment
» plus favorable et d'autres loisirs, doivent nous engager à ne
» pas oublier, maintenant qu'il est mort, ce frère, ce fils, cet ami
» incomparable et chéri entre tous. Montrons-lui, surtout mainte-
» nant, tout l'amour que nous avons éprouvé pour lui. Pleurons
» sa mort avec une pieuse compassion. Faisons cortège à son
» ame avec des larmes et des prières répandues secrètement
» devant Dieu ; offrons à son intention le sacrifice de la messe.

- » Faites cela pour lui; faites-le aussi pour notre prieur et pour
- » tous les saints religieux qui sont décédés dernièrement parmi
- » nous, et dont la mémoire bénie, j'en ai l'assurance, ne périra
- » pas devant Dieu, mais vivra durant l'éternité. Au lieu de verser
- » devant les hommes des larmes inutiles et arrachées par une
- » douleur immodérée, répandons-nous devant Dieu en gémisse-
- » ments et en prières pour leur salut. Je salue votre sainte
- » communauté, qui est agréable à Dieu, qui est pour nous un
- » sujet de joie, et qui, avec l'aide du Tout-Puissant, s'avance de
- » plus en plus dans le bien. »¹

¹ Liv. IV, ép. 41. Le nom du sire de Crécy ne figure pas dans cette lettre. Pierre-le-Vénéral ne l'emploie qu'une seule fois dans quelques lignes adressées à Suger, en lui annonçant qu'il députe auprès de lui cet ancien seigneur pour recevoir ses ordres et s'acquitter d'une mission confidentielle. (Bibl. Cl., p. 959.) Mais tout fait présumer qu'elle le concerne, ainsi que l'avait déjà pressenti M. Huguenin dans l'ouvrage que nous avons cité. Il s'agit effectivement dans cette lettre à Odon d'un homme que Pierre-le-Vénéral avait presque constamment employé aux affaires extérieures de l'ordre de Cluny, et telle fut, nous le savons, l'occupation principale du sire de Crécy lorsqu'il eut pris l'habit religieux. Il s'agit d'un ami dévoué du prieuré de Saint-Martin des Champs; or, nous voyons Hugues de Crécy figurer dans un acte important qui concerne ce prieuré. L'ancien prieur Mathieu d'Albano, au moment de sa mort, en 1139, prie les frères qui l'assistent d'adresser ses adieux à l'abbé de Cluny, au prieur, au sous-prieur, à Hugues, chambrier, à Arbert, sacristain. (De Miraculis, liv. II, c. XVII.) Or, dans une charte de 1136, nous voyons Arbert, prieur de Cluny, Hugues de Crécy, chambrier, Jarenton, aumônier. (Chartes et Diplômes.) Dans une lettre adressée à Aton, évêque de Troyes (liv. I, ép. 22), et qui prend place vers les années 1144 ou 1145, Pierre-le-Vénéral annonce qu'il lui envoie le frère Hugues, chambrier, pour lui faire connaître sa réponse à des lettres qu'il avait reçues précédemment de lui. Or, en 1145, cet évêque donne à Cluny une prébende dans son Église par une charte dans laquelle, après sa signature et celle de Thibaud, abbé de Sainte-Colombe de Sens, on voit les suivantes : sig. Guillermi de S. Martino; sig. Errardi de S. Lupo, et Hugonis de Cresciaco, abbatum. Cette leçon est évidemment inexacte; nous pensons qu'il y a interposition de mots et qu'il faut placer le mot *abbatum* après le nom d'Errard et avant celui de Hugues de Crécy; il n'existait pas d'abbaye du nom de Crécy. (Bibl. Cl., notæ, p. 104.) Revenons à la lettre de Pierre-le-Vénéral à Odon. Pierre y rappelle que les services rendus par Hugues à l'ordre de Cluny datent de plus de vingt ans; or, c'est en 1118 que Hugues de Crécy prit l'habit et en 1145 qu'il mourut. Il est probable que Pierre ne lui

accorda pas immédiatement sa confiance. Le laps de temps signalé par lui concorde donc parfaitement avec ces deux dates. Enfin, les témoignages d'affection, d'estime et de regrets qu'il prodigue à la mémoire de Hugues, ne sont en quelque sorte que le développement de cet autre témoignage qu'il avait rendu autrefois à Hugues de Crécy dans sa lettre à Suger : *Mittimus dilectioni vestrae charissimum fratrem nostrum et intimum amicum domnum Hugonem de Crescio*. Sa lettre aux religieux de Saint-Martin des Champs est donc, vraisemblablement, une page de plus à ajouter à l'histoire du sire de Crécy. Remarquons, en terminant, qu'il ne faut pas confondre ce dernier avec *Hugues de Cressey*, seigneur anglo-normand, qui signe à la charte par laquelle Henri I^{er}, roi d'Angleterre, confirme à Cluny la donation du manoir de Ledcumb. (Bibl. Cl., p. 1399.)

CHAPITRE V.

Les études dans le cloître. — Les écrivains de Cluny. — Pierre de Poitiers.
— Les ermites. — Lettre de Pierre-le-Vénéral sur la vie solitaire.

« Depuis le renouvellement des lettres sous Charlemagne, la littérature n'eut point en France de siècle plus heureux, plus brillant, plus fertile en beaux esprits que le douzième siècle. »¹ Les écrivains se multiplient de tous côtés ; les évêques, les abbés et les moines traitent de toutes les questions qui se rattachent à la théologie, à la philosophie et aux sciences. Le cercle des connaissances humaines s'élargit et l'intelligence se porte avec avidité dans toutes les directions. La France se couvre d'écoles publiques. Paris voit accourir dans les siennes une foule d'auditeurs venus de tous les points de la France, de l'Italie et de l'Angleterre. Les écoles épiscopales instituées dans les principaux diocèses forment des hommes distingués par leurs lumières et par leur éloquence. Il n'est plus possible de parvenir comme autrefois aux dignités de l'Église par le seul mérite de la naissance; il faut y joindre encore la science et l'art de la parole. Les hérésies qui s'attaquent à la foi, les disputes engagées sur les points les plus délicats du dogme, demandent des évêques capables d'exposer et de défendre la doctrine catholique.

Les nouveaux ordres religieux prirent part dès le principe à ce mouvement. Tandis que les clercs réguliers de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève enseignaient publiquement, les Cisterciens, les Chartreux, les Prémontrés se livraient avec ardeur à l'étude, à la copie des manuscrits, à la prédication. Une sorte de rivalité s'établit entre eux et l'ordre de Saint-Benoît, qui est obligé de maintenir son ancienne supériorité sous peine de déchoir. On voit même des religieuses cultiver les lettres, apprendre le latin,

¹ Hist. litt. de Fr., t. IX, p. 1.

s'instruire dans la médecine et la physique, composer des vers dont le goût était commun à tous les hommes lettrés et répandu dans les monastères. La lecture des poètes latins avait été autrefois interdite par les abbés ; mais le penchant pour les jouissances de l'esprit, le désir d'y puiser les exemples d'un style qui devient de plus en plus orné, élégant, la nécessité de ne pas rester inférieur en instruction et en bien dire aux clercs et aux laïques, obligent à lever cette défense. Les correspondances par lettres touchant les affaires de l'Église deviennent plus fréquentes ; on y traite les hautes questions de la théologie, de la morale, de la vie spirituelle. En même temps se multiplient les chroniques qui ont pour objet l'histoire des monastères célèbres ou celle de royaumes entiers. D'autres écrivains retracent celle des croisades ou l'histoire générale de leur temps. La rhétorique, l'éloquence, l'astronomie, la médecine, la musique, sont partout en honneur. La curiosité subtile de l'esprit s'attache avec ardeur à commenter les Écritures saintes, à y soulever des antinomies pour se donner le plaisir de les résoudre, à y chercher une multitude de sens allégoriques et moraux qui rentrent dans le domaine de la théologie spéculative.

En face d'un pareil essor, Cluny, sous la direction d'un abbé qui était un des hommes du temps les plus remarquables par l'intelligence, ne pouvait rester en arrière. Pierre-le-Vénéable rétablit les études en même temps que la discipline. Il imprima un progrès nouveau aux traditions littéraires qui n'avaient pas péri sous l'administration de l'abbé Pons. Tous les moments qu'il n'employait pas aux voyages et à la direction de l'ordre, il les consacrait à la lecture, à écrire des traités ou des lettres. Il regrettait de ne pouvoir sacrifier davantage à l'étude ; il se plaignait avec amertume de l'indolence des laïques et des clercs qui, absorbés par les affaires temporelles ou occupés à jouir de leurs bénéfices, ne répandaient pas l'instruction dans leurs familles et parmi leurs ouailles ¹. A côté des études sacrées, il fit une part si

¹ Liv. IV, ép. 21, ad Eloysam, etc.

large aux lettres humaines, qu'il attira à ses disciples le reproche d'enseigner les auteurs païens pendant le temps destiné aux lectures de piété et au travail des mains, reproche dont ils se justifèrent du reste aisément. Jetons donc un coup-d'œil sur les écrivains de Cluny. Si, à l'exception du grand abbé, nous n'y trouvons pas d'hommes bien remarquables, n'oublions pas que la culture intellectuelle d'un siècle ou d'une institution ne se mesure pas seulement par le nombre de ses écrivains, mais encore par l'élévation générale du niveau de l'esprit et par la diffusion des connaissances.

Peu de religieux ressemblaient au frère Grégoire dans son ardeur infatigable pour les hautes spéculations métaphysiques. Il passait sa vie à méditer les œuvres des théologiens, à scruter les problèmes les plus obscurs de la dogmatique chrétienne. Dans les monastères voisins, dont la plupart lui semblaient misérables par l'oisiveté de leurs habitants, Pierre-le-Vénéral ne connaissait qu'un homme qui fût véritablement heureux : c'était Grégoire. Il trouvait en effet l'accomplissement de tous ses désirs en s'absorbant nuit et jour dans l'étude de la loi de Dieu. Il parcourait les bibliothèques des maisons de l'ordre, comparait le texte des manuscrits, aimait à soulever des difficultés pour les résoudre. « En quelque lieu que les affaires m'appellent, dans toutes nos maisons et jusqu'en leurs recoins les plus secrets, je retrouve Grégoire avec ses sermons, Grégoire avec ses épltres, Grégoire avec des traités, avec un monceau de manuscrits et de livres. Je t'en vois sans cesse et partout entouré ; ta robe en est pleine, tes genoux fléchissent sous leur poids. Je m'étonne de trouver à Cluny un philosophe supérieur à ceux de l'ancienne Académie. Que n'ai-je le loisir de me livrer avec toi à de semblables méditations, de traiter toutes ces questions, de t'exposer par écrit ou de vive voix mon sentiment ! »

Ce religieux ayant adressé à Pierre-le-Vénéral trois questions qui montrent la subtilité de son esprit, l'abbé y répondit avec une grande clarté et une grande abondance de raisonnement. La première question était celle-ci : La Vierge que

l'ange avait saluée par ces paroles : « je vous salue, pleine de grâces... le Saint-Esprit viendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couronnera de son ombre (Saint Luc, c. 1), » ayant été, à partir de ce moment, selon l'expression de saint Jérôme, inondée des dons de la divinité, reçut-elle encore un supplément de grâces, le jour de la Pentecôte, quand l'Esprit saint descendit sur elle et sur les Apôtres ? Pierre-le-Vénérable, distinguant la nature parfaite de la Mère de Dieu de la nature infirme des Apôtres, prononce que, purifiée, sanctifiée, glorifiée par la conception du Fils de Dieu, la Vierge n'avait reçu le jour de la Pentecôte aucun don nouveau.

La seconde question se rattachait à la première. Grégoire demandait pourquoi la Vierge, après avoir conçu le Fils de Dieu, et au moment où la nature humaine de ce dernier était enfermée dans son sein, se trouvait cependant sujette à l'ignorance relativement aux choses humaines ? pourquoi le monde créé avait des secrets pour celle en qui étaient cachés tous les trésors de sagesse et de science ? pourquoi son intelligence ne réalisait pas ce mot de saint Grégoire : « Pour l'ame qui voit le Créateur, le monde créé est étroit » : *Anima videnti Creatorem angusta est omnis creatura* ? Pierre-le-Vénérable, distinguant les dons spirituels des dons purement humains, répond que la Vierge surpassait assurément toute créature humaine et angélique en pureté, en perfection, en sainteté ; mais que, dans la connaissance des choses humaines, elle n'atteignait pas la science des anges, n'ayant pas encore atteint comme eux la béatitude céleste. On voit, en effet, dans l'Évangile, qu'elle restait assujettie aux infirmités de la vie mortelle. Si elle était exempte de péché, elle n'était pas dispensée de la peine due au péché. Elle souffre dans l'enfantement, elle souffre pendant la fuite en Égypte, elle souffre au moment de la passion de son divin Fils, elle souffre la mort qui est la peine principale du péché. De même, elle était sujette à l'ignorance sur sa famille et sur sa propre conduite, ignorance que des anges descendus du ciel viennent dissiper quand il en est besoin.

La troisième question avait été suggérée à Grégoire par un

sermon de saint Jérôme sur la sainte Vierge. Le grand docteur disait que le temps n'avait été pour rien dans l'union mystérieuse de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, de telle sorte que cette union existait depuis le commencement des siècles, avant qu'il fût né de la Vierge Marie. Pierre-le-Vénéérable avoue que ce passage, reproduit dans l'office de la Vierge, l'avait souvent préoccupé et qu'il l'avait un jour discuté avec un savant théologien. Il remercie Grégoire de réveiller à ce sujet son esprit qui sommeillait comme un feu sous la cendre, et il conclut en distinguant l'union de la nature divine avec la nature humaine par rapport aux hommes et par rapport à Dieu. Pour les hommes, cette union n'a apparue qu'à un moment donné ; mais pour Dieu, elle existait de toute éternité dans ses conseils, de même que l'incarnation, la prédestination et les autres mystères qui se rattachent à l'économie du plan divin sur l'humanité. ¹

Pierre de Pithiviers, élevé aux écoles de Cluny et qui, après avoir dirigé plusieurs prieurés, fut élu abbé de Saint-Martial de Limoges, avait, selon la Chronique du Vigéois, composé des traités sur la vie religieuse, des proses à la Vierge dont l'une : *Ave, Maria, flos virginum*, offrait une paraphrase de la Salutation angélique, des répons, des poésies assez nombreuses. Ces opuscules sont en partie perdus et on n'avait guère conservé de cet abbé que le souvenir de sa mort qui produisit une pénible impression sur les moines. La veille de Noël, tandis qu'il adressait aux frères réunis au chapitre une allocution sur la naissance du Sauveur, il fut atteint d'une extinction de voix et il expira quelques heures après au point du jour.

Un autre religieux, nommé Rodulfe, qui s'intitule disciple de Pierre-le-Vénéérable, écrivit sa Vie à la demande d'Étienne I^{er}, abbé de Cluny en 1161. Rodulfe avait souvent accompagné Pierre dans ses visites abbatiales, et il annonce qu'il n'écrira rien qu'il n'ait vu de ses yeux ou appris de témoins oculaires. On ignore qui il fut. D. Martène et D. Durand présument qu'il était le même que Rodulfe de Sully, neveu de l'évêque Henri de Winchester, qui

¹ Liv. III, ép. 7.

fut élu en 1164 prieur de la Charité et en 1173 abbé de Cluny. Impuissant à gouverner l'abbaye, Rodulfe abdiqua à l'exemple d'Étienne, son prédécesseur, et rentra à la Charité. La Vie de Pierre-le-Vénéral par Rodulfe peut passer à peine pour une œuvre littéraire. Écrite avec une concision et pour ainsi dire avec une sécheresse qui tient du procès-verbal, dépourvue de méthode et de style, dénuée de ce sentiment naïf et affectueux qui caractérise les Vies d'Odon et d'Odilon par Jean de Salerne et par Jotsald, elle est indigne de Pierre-le-Vénéral, ainsi que l'ont remarqué les auteurs des Annales bénédictines. ¹

Richard de Poitiers, cité comme un des hommes qui illustrèrent Cluny, écrivit une Chronique générale depuis le commencement du monde jusqu'en 1155. Elle n'est qu'une sèche compilation qui indique brièvement les principaux événements de l'histoire. Elle servait d'abrégé aux novices qui voulaient apprendre et de *memento* aux religieux qui savaient déjà. Ce même moine entretenait du fond de sa retraite une correspondance suivie avec un grand nombre de personnes. Toutes ces lettres ont péri, ainsi que quelques petits poèmes, à l'exception d'une épitaphe qu'il avait consacrée à Abélard. L'abbé Lebœuf lui a attribué deux curieux fragments sur l'origine et les premiers temps du prieuré de la Charité que nous avons analysés dans le volume précédent. ²

Il n'en est pas de même de deux autres historiens qui possèdent une plus haute importance et sans lesquels une foule d'événements contemporains resteraient inconnus ou mal compris. L'un est Hugues de Poitiers, l'auteur de l'Histoire du monastère de Vezelay, qui a retracé dans un récit étendu et passionné les luttes des moines avec l'évêque d'Autun, les habitants du bourg et le comte de Nevers. Secrétaire de Guillaume de Mello qui succéda à Pons de Montboissier, il entreprit cet ouvrage par son ordre. L'autre est Orderic Vital, religieux de Saint-Évroul en Normandie. Son Histoire ecclésiastique, qui s'arrête à l'année

¹ Migne, Op. Petri Ven., p. 15. — Ann. Bened., t. VI, p. 563. — Gall. Christ., t. XII, p. 406. — Hist. litt. de Fr., t. XIV, p. 4.

² Bibl. Cl., p. 1642. — Hist. litt. de Fr., t. XII, p. 499.

1141, est d'une valeur sans égale pour l'histoire de France, de Normandie et d'Angleterre. Mais tous deux appartenaient à l'ordre et non au monastère de Cluny; tous deux d'ailleurs sont assez connus et nous n'en parlerons pas davantage.

L'écrivain de Cluny qui était le plus admiré est un religieux connu sous le nom de Pierre de Poitiers, originaire de cette ville, et qui fut vraisemblablement abbé de Monstierneuf¹. Il appliquait à toutes choses la facilité de son esprit. Il était instruit dans les lettres profanes; il était philosophe, théologien, mais surtout passionné pour la versification. Pierre-le-Vénéral le connut dès 1125, à l'époque de son premier voyage en Aquitaine, et lui promit de l'emmener avec lui. Pierre de Poitiers a fait dans une pièce de vers la description de l'accueil que l'abbé de Cluny reçut dans ces contrées où sa réputation l'avait précédé. Les populations se pressaient sur ses pas; la vue de sa personne dépassa le portrait que les imaginations s'étaient tracé. « O figure pleine de gaieté, » s'écrie le panégyriste, à laquelle les honneurs ne peuvent inspirer » de fierté! quelle beauté, quel éclat, quel air impérial respirait » la grâce de ton regard! Cette rougeur pudique qui colorait » ton visage proclamait ton origine royale. Ta démarche empreinte » de l'humilité du cœur disait assez haut que le monde n'était rien » à tes yeux. Nouveau pasteur, tu offris à ton troupeau tes saints » baisers. Combien le jour me parut long dans le désir que j'éprou- » vais de t'entendre; je t'entendis enfin; j'entendis cette parole » de prince. Discours puissant. je n'ose rien écrire à ton sujet, de » peur que sous une pareille œuvre ma faible plume ne se brise. » Devant toi Cicéron, le roi de la langue latine, resterait muet; » tu as vaincu Socrate; Platon est sans voix; tu fais pâlir tous les » rheteurs! »²

Dans ce panégyrique auquel il ajouta différents chapitres sur la

¹ Pierre, septième abbé de Monstierneuf, vers 1130, était indiqué, dans un titre de fondation du prieuré de Faie, près la Rochelle, comme parent du comte de Poitiers, alors Guillaume VIII. — Gall. Christ., t. X, p. 1266.

² Migne, Opera Petri Ven., p. 47. — Hist. litt. de Fr., t. XII, p. 349, etc.

réforme des monastères d'Aquitaine, sur la défaite des Pontiens, Pierre de Poitiers avait proclamé, dès les premières lignes, l'abbé de Cluny un Cicéron dans la prose, un Virgile dans la poésie, un Augustin pour la subtilité de l'esprit, un Jérôme pour l'érudition, un Grégoire pour la clarté et la douceur du discours, un Ambroise pour l'art du style. Il était musicien, astrologue, arithméticien, géomètre, grammairien, rhéteur, dialecticien de premier ordre. Cet éloge ampoulé suscita de vives critiques. Quelques moines trouvèrent que ces louanges ne convenaient ni à la réserve du disciple ni à la dignité du maître. Ils blâmèrent ces jeux de la versification comme un amusement qui n'était pas compatible avec la vie austère d'un religieux.

Un moine allemand accusa l'imprudent versificateur d'avoir cédé à la vanité et au besoin d'adulation en louant en ces termes un homme vivant, quand les saints eux-mêmes, disait-il, ne doivent être loués qu'après leur mort. Le reproche était sérieux et méritait une autre réponse qu'un badinage poétique. Pierre de Poitiers, dans une lettre en prose, se défendit contre « ce calomniateur et cet envieux, » en accumulant une foule d'exemples. Le Christ lui-même, disait-il, avait fait l'éloge de saint Jean-Baptiste encore vivant; l'apôtre saint Paul exaltait à chaque moment les autres Apôtres et leurs disciples; Sulpice Sévère retrace les vertus de saint Martin. Les plus célèbres d'entre les Pères, Augustin, Jérôme, Ambroise, Paulin, se renvoient réciproquement des louanges, etc.

Pierre de Poitiers n'avait pas craint d'user dans cette réponse d'une ironie mordante contre « son très saint adversaire; » mais ce n'était pas encore assez pour calmer l'irritation du poète. Il se livra dans quelques vers satyriques à des invectives qui rappellent les injures dont les gens de lettres du seizième siècle se montrèrent prodigues : « Barbare, cruel, homme bestial, peste livide, qui oses » blâmer les louanges données à Pierre-le-Vénérable, je ne » m'étonne pas que tu grinces des dents et que tu pousses des » rugissements terribles. Une pareille barbarie est bien le propre » d'un Souabe; ton opinion sur nos vers est bien conforme au

• génie de ta nation. Ce que sont la louange, la poésie, les douces
 • consolations de la vie, la paix, la piété, la vertu, l'honnêteté,
 • tu l'ignores, barbare, et voilà pourquoi ton cœur est gonflé
 • d'envie. Tais-toi, Cimbre, de peur d'être inondé et terrassé. Si
 • tu ne cesses, je provoquerai les Cimbres au combat non-seule-
 • ment dans mes vers, mais encore dans d'autres écrits. Toute
 • ta nation expiera avec toi ton crime impie. »¹

Ces accents belliqueux accompagnés d'antithèses, d'allitérations, de rimes barbares, et qui ressemblent aux sons d'une rauque trompette, n'empêchèrent par Pierre-le-Vénérable de prendre la défense de son disciple dans une longue pièce de quatre cents vers distiques. Mais en couvrant de malédictions poétiques l'envieux qui osait s'attaquer au langage des dieux et jeter de la boue dans l'eau cristalline d'Hippocrène, il défendit plutôt la cause de la poésie que sa propre cause. Il n'épargna pas surtout l'éloge à son jeune disciple. Je le tiens, dit-il, pour l'égal des anciens; la langue des Pères n'a pas plus d'éclat, plus de gravité, plus de sagesse que la sienne. On ne peut le lire sans admiration; il a relevé la rime qui gisait à terre et lui a prêté une langue d'or. Que personne après lui n'ait la hardiesse de toucher la lyre; jamais mélodie aussi douce ne s'est fait entendre. Les écrits de Pierre de Poitiers sont tracés avec un style divin; il n'y a qu'une ame criminelle qui puisse oser les attaquer. Cette ame qui répand d'aussi noirs venins, mérite d'être plongée dans les eaux infernales du Styx. Mânes qui habitez le Tartare, arrachez cette langue qui fait entendre des accents de démente, jetez-la aux flammes, afin qu'elle soit réduite en cendres. Attaquer Pierre de Poitiers, c'est attaquer Ovide, Horace, Virgile, Stace, Lucain, Boëce. Comme eux, il est

¹ Non habeo mirum, te nobis frendere dirum.
 Nam quod sic sævis, proprium solet esse Suevis.
 More tuæ gentis de nostro carmine sentis.
 Quid laus, quid carmen, quid vitæ dulce levamen,
 Quid pax, quid pietas, quid virtus, quid sit honestas,
 Barbare, tu nescis; ideo livore tumescis.
 Ergo tace, Cymbre, ne te meus obruat imber, etc.

le favori de Calliope ; le chœur sacré des poètes lui décerne spontanément une place d'honneur au milieu d'eux. Sa gloire ne cède en rien à la leur ; son style est lumineux, sa pensée grave et solide. Il réunit la grâce et la force ; il loue ce qu'il faut louer et blâme ce qu'il faut blâmer ; il dit ce qu'il faut dire et tait ce qu'il faut taire ; il pleure quand il faut pleurer ; il fait entendre dans le bonheur les accents de la joie ; il sait se plier à toutes les peintures ; aucun des secrets de l'art ne lui échappe, aucune couleur ne manque à sa palette. Vous accusez notre poète d'avoir, dans des louanges excessives, dépassé la vérité et d'avoir détonné comme une voix qui voulant attaquer une note élevée n'émet qu'un son discordant : mais saint Jérôme a loué saint Paul ; saint Augustin a comblé d'éloges saint Jérôme et saint Ambroise ; saint Pierre lui-même a fait l'éloge de saint Paul du vivant même de ce dernier : pourquoi un moine n'oserait-il pas louer son abbé ? Il est permis à tous de faire l'éloge des gens de bien. S'il y a, du reste, quelque chose de faux dans ses vers, leur auteur est-il faux pour cela ? Il a pu se tromper, voilà tout ; l'esprit de l'homme n'est-il pas souvent sujet à l'erreur ?¹

La longueur de cette pièce, les répétitions auxquelles se livre comme à dessein Pierre-le-Vénéral, les fréquentes allusions mythologiques, indiquent assez que c'était là pour lui un simple amusement littéraire. La vertu du grand abbé était aussi éloignée d'une fausse louange que d'un vain orgueil ; l'amour-propre ne lui inspirait aucune parole vaine ou amère. S'il est permis de lui supposer un but sérieux, c'était tout au plus d'encourager chez ses moines, par l'exemple de celui d'entre eux qui se montrait le plus brillant, le culte de la poésie, ce culte propre à aiguïser l'esprit, à polir le style, à donner le goût des modèles de l'antiquité, à perfectionner une éducation qui était désormais émancipée des austères habitudes des siècles précédents.

Pierre-le-Vénéral professait au fond une estime sérieuse pour le goût et les connaissances variées de Pierre de Poitiers. Il lui

¹ Migne, Opera Petri Ven., p. 1005.

demandait volontiers son avis sur tout ce qui sortait de sa plume. Cet avis était presque toujours celui d'une admiration sans bornes. L'abbé de Cluny, aux yeux de Pierre de Poitiers, égalait les philosophes de l'antiquité et résumait les talents des plus illustres Pères de l'Église. Quatre grands fleuves, disait-il, ont répandu dans le monde chrétien, à la suite des Évangélistes, les eaux salutaires de la doctrine : Pierre-le-Vénéable a puisé à tous. Il est rapide comme saint Jérôme, large comme saint Augustin, profond comme saint Ambroise, clair comme saint Grégoire. « Réveillez-vous, » homme éloquent, ajoute-t-il en l'engageant à écrire davantage ; « efforcez-vous, non-seulement par la parole, mais encore par vos » écrits, de préparer le pur froment de la doctrine ; personne n'en » est plus profondément nourri. Rendez-vous utile aux hommes » de ce temps, à ceux de l'avenir, en laissant des monuments de » votre génie. Selon que vous l'inspirera l'Esprit saint, écrivez des » sermons, des lettres, des traités ¹. » Quelques années après, l'abbé de Cluny étant retourné en Aquitaine, s'attacha Pierre de Poitiers en qualité de secrétaire. Il se fit accompagner par lui en Espagne et aider dans la traduction de l'Alcoran. Il le retint définitivement à Cluny où il était désigné sous le nom de Pierre de Saint-Jean ou de Monstierneuf de Poitiers.

Il vieillit à côté de son maître admiré, et tous deux, ayant renoncé aux jeux de l'imagination, s'entretenaient d'exégèse sacrée. Un traité en forme de lettre, adressé par l'abbé de Cluny « au bon et pacifique vieillard Pierre de Saint-Jean, notre frère et fils, » agite une question qui s'était élevée parmi quelques moines de Cluny. Ces religieux s'étonnaient que, durant le cours de sa vie mortelle, le Sauveur n'eût jamais dit à ses disciples qu'il était Dieu et qu'il se fût au contraire enveloppé de voiles, d'allusions, de réticences, pour dissimuler cette divinité au lieu de l'accuser avec la clarté qui brille en une foule de passages de l'Ancien Testament, tels que ceux-ci : Je suis le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte ; je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham, etc. Pierre-le-Vénéable répondit avec sa sagacité

¹ Migne, Op. Petri Ven., p. 59.

accoutumée que le Christ ne s'était point donné comme Dieu, parce que l'esprit endurci des Juifs n'aurait point ajouté foi à sa parole. Ils attendaient le Messie depuis longtemps ; mais leur sens grossier interprétait les prophéties messianiques, non dans le sens d'un Dieu apportant le salut aux hommes, mais dans le sens d'un puissant monarque qui devait assurer la domination du peuple juif sur les autres peuples de la terre. Le Christ, en condescendant à l'esprit du temps et à la faiblesse humaine, ne voulait pas éblouir ses contemporains par l'éclat de sa divinité. Les hommes répugnent d'ailleurs à considérer comme Dieu un être qui vit au milieu d'eux. Les héros et les personnages qui ont été divinisés ne l'ont été qu'après leur mort. Mais si le Christ voilait en partie sa divinité, il la révélait clairement à ceux qui avaient le bonheur d'être touchés de sa parole, quand il invoquait Dieu comme son père, quand il lui rapportait sa mission. Il la révélait encore par ses actes qui ne pouvaient être que les actes d'un Dieu. Les nombreux passages dans lesquels les Évangélistes et les Apôtres attestent qu'il était le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu, Dieu lui-même, ne laissent à cet égard aucun doute. Pierre termine ce traité, dont nous ne donnons qu'un aperçu, en priant son vieil ami de le communiquer à ceux de ses frères qui en auraient besoin. C'est ainsi que sa belle et compréhensive intelligence était toujours prête à guider ses disciples, à les confirmer dans la foi, à leur donner les lumières de l'esprit et les conseils de la vie spirituelle. ¹

Aimé et loué par Pierre-le-Vénéable, Pierre de Poitiers ne le fut pas moins par les poètes et les solitaires de Cluny qui le regardaient comme leur maître. Solitaires et poètes, c'est là un côté nouveau des études de Cluny sous Pierre-le-Vénéable. Nous avons vu, au moment de la fondation du monastère, Adhégrin, compagnon de saint Odon, préférer la vie isolée à la vie en commun. Ce genre de vie continua-t-il d'être en usage sous les successeurs de saint Odon ? nous l'ignorons, et n'en trouvons aucune trace. Mais Pierre-le-Vénéable fit de la solitude une retraite

¹ Migne, Opera Petri Ven., p. 488.

studieuse pour quelques-uns de ses religieux. Le mouvement inséparable d'une réunion de quatre cents moines et d'un grand nombre de serviteurs, les réceptions fréquentes d'évêques et de personnages illustres, la multitude des occupations de la journée, la longueur et la pompe des offices troublaient jusqu'à un certain point la paix que certains esprits venaient chercher dans le cloître. Il ne restait plus assez de temps pour la prière, la méditation et l'étude. L'exemple des Chartreux excitait l'envie de quelques frères qui étaient épris de la solitude et du travail individuel. Pierre-le-Vénéral donna satisfaction à ces tendances.

Dans les montagnes couvertes de forêts qui dominent le cours de la Grosne, on voyait plusieurs ermitages groupés autour d'une chapelle. C'était celui de Saint-Vital près de Cluny, celui de Sainte-Radegonde un peu plus loin sur la rive droite, celui de Saint-Jean-du-Bois et celui de Cotte dans une forêt située sur la paroisse de Donzy-le-Pertuis et à laquelle on prétend qu'un lieutenant de César, Lucius Cotta, avait donné son nom. C'était enfin, dans le groupe de hautes montagnes qui s'élèvent entre Blanot et Bray, le plus célèbre de tous, dédié à saint Romain, fondateur de Condat et de Lauconne, dont le culte s'était répandu de bonne heure sur les deux rives de la Saône. L'ermitage de Saint-Romain, qui est encore aujourd'hui pour les populations voisines un but de pèlerinage, était situé sur une cime isolée, à une hauteur de cinq cent quatre-vingt-deux mètres au-dessus du niveau de la mer. L'œil embrassait de là un paysage d'une admirable beauté. A l'est, au-delà des vastes plaines de la Saône, apparaissaient dans un lointain confus les Alpes avec leurs neiges éternelles; au couchant, une suite de coteaux couronnés de châteaux forts s'élevait en amphithéâtre. Au pied du mont Saint-Romain se dressait sur un mamelon le château de Boutavent qui appartenait aux sires de Brancion; de l'autre côté de la Grosne, celui de Lourdon qui servait de refuge aux moines en temps de guerre. Au midi, la basilique de Cluny laissait pointer ses merveilleux clochers. Au nord, on apercevait la terre de Saint-Gengoux qui appartenait au monastère, le mont Saint-Vincent couronné d'une forteresse et

d'un prieuré, d'où la vue embrassait une immense étendue de pays et distinguait quelquefois, par un ciel serein, les tours de Chalon perdues dans l'horizon bleuâtre. A mi-côte du mont Saint-Romain, se cachaient dans l'épaisseur des futaies des grottes spacieuses, divisées en plusieurs salles, ornées de brillantes stalactites et de roches entassées, dont les formes bizarres rappelaient à l'imagination, ici une suite de tombeaux, là un autel, plus loin une statue de saint Romain. ¹

Pierre-le-Vénéralable aimait à se délasser de ses voyages et des travaux de son administration auprès de ces paisibles solitaires. Il respirait la sérénité de l'air des montagnes, il se livrait aux plaisirs de l'esprit. En 1147, après son voyage de Rome, répondant à Pierre de Poitiers qu'une indisposition avait empêché de le suivre dans ces ermitages, il s'écriait avec gaieté : « Fatigués du séjour » des villes, nous habitons les forêts, nous aimons les champs :

« Jam non mihi turbida regia Roma,
« Sed vacuum Tibur placet, ac imbelles Tarentum.

« Vétérans déjà mûrs pour la retraite, nous laissons la guerre aux
« jeunes gens, à toi, à ceux de ton âge. Prends tes armes, marche
« aux combats, mesure-toi avec l'ennemi. Puisque le monde
« entier court aux armes (allusion à la croisade), va rejoindre la
« foule des gens de guerre. C'est par ce motif que tu n'as pas
« voulu devenir ermite avec nous. Cependant je ne veux pas que
« ma retraite, que tu taxes d'oisiveté, reste complètement oisive.
« Je puis m'appliquer ces paroles du poète :

« Me doctarum hederæ præmia frontium
« Diis miscent superis; me gelidum nemus...

« Mais je n'ajouterai pas *secernunt populo*. » En effet, Pierre-le-Vénéralable, qui était toujours présent en esprit au milieu de ses

¹ Bibl. Cl., p. 600, 1658. — Annuaire du département de Saône-et-Loire, 1836, p. 227.

frères, s'occupait encore d'eux en ce moment. Il composait une nouvelle hymne pour la fête de Saint-Benoît, celle qu'on avait chantée jusque-là renfermant, dit-il, au moins vingt-quatre erreurs et aucune réflexion édifiante. Il rappelait dans celle qu'il lui substituait les principales vertus et les principaux miracles du fondateur de l'ordre. Il remplaça également par une autre plus courte l'hymne chantée le jour de la translation du corps du même saint et qui était d'une longueur propre à engendrer l'ennui. Toutes deux furent adoptées dans la liturgie bénédictine et passèrent pour des modèles de poésie sacrée. ¹

On s'occupait surtout de philosophie et de versification parmi les solitaires de Cluny. Quelques lettres écrites par ceux du mont Saint-Romain à Pierre de Poitiers, afin de l'engager à venir auprès d'eux durant le séjour de Pierre-le-Vénérable, respirent l'entrain, la gaieté et un certain sentiment des beautés de la nature. La plupart de ces ermites étaient jeunes, et peut-être l'abbé les avait-il envoyés pendant quelque temps dans la retraite pour perfectionner leurs études ou pour rétablir leur santé.

« Oui, comme vous le dites, écrit le novice Gislebert, nous habitons les forêts; les toits de feuillage nous sont plus familiers que ceux de pierre ou de brique. Mais notre solitude ne ressemble pas à celle du passereau qui reste solitaire sous son toit. Ce n'est pas l'épaisse étendue des bois, mais l'éloignement de toute société humaine qui fait la solitude. Comment pourrions-nous donc être solitaires, nous qui, depuis notre entrée dans ces déserts, avons entraîné après nous un nombre d'hommes si considérable, que notre habitation ressemble plutôt à une ville qu'à un ermitage ²? Si vous veniez auprès de nous, écrit le novice Arnulfe à Pierre de Poitiers qui étudiait en ce moment les ouvrages de saint Augustin, si vous veniez avec votre Augustin, en quittant vos académiciens, nos loisirs seraient encore plus occupés; nous instituerions ici une nouvelle académie. Lorsque vous

¹ Liv. IV, ép. 29, 30.

² Liv. IV, ép. 33.

« viendrez, écrit à son tour le frère Robert, vous ne trouverez
 « ni ermitage ni ermites ; nous avons un Parnasse avec un triple
 « sommet et non un double comme celui dont parlent les anciens
 « poètes ; n'y cherchez ni faunes cornus ni satyres dansants, mais
 « des poètes en capuchon, des moines vêtus de noir, des frères
 « adonnés à la piété, à la prière, à la lecture. »¹

Pierre de Poitiers, le boute-en-train de ces amusements poétiques, se trouvait attaché en ce moment à des occupations plus sérieuses ; il faisait pour Pierre-le-Vénéralbe une copie du poète Prudence et collationnait des manuscrits. Ne pouvant, à cause d'un pied malade, suivre son abbé parmi ces jeunes ermites, il eut un instant la pensée de leur adresser une pièce de vers dont le sujet aurait convenu, dit-il, aux montagnes et aux forêts. Mais l'épidémie qui commençait à faire des ravages dans l'abbaye vint rendre ces chants inopportuns. Il se contenta de remercier Pierre-le-Vénéralbe de l'envoi de ses deux hymnes sur saint Benoit et l'assura que « toute l'illustre ville de Cluny » soupirait après son retour, que tous ses moines enviaient le sort des habitants des monts et des forêts.²

Le séjour des religieux dans ces ermitages n'était donc que temporaire. Ces retraites des bois étaient comme les maisons de campagne du monastère. Quelques-uns cependant s'éprenaient d'une véritable passion pour la vie solitaire et méditative. C'est même autour de leurs demeures que semblent s'être formées successivement des cellules pour d'autres religieux. Plusieurs années avant qu'elles se fussent multipliées, Pierre de Poitiers, ou un religieux du même nom de Pierre, s'était déjà retiré sur le mont Saint-Romain. Il avait été attaché à la personne de Pierre-le-Vénéralbe en qualité de secrétaire, et, en échange des services qu'il lui avait rendus, il obtint de vivre dans la solitude. Mais son absence prolongée et son silence ne tardèrent pas de causer un grand vide à son abbé. Ce dernier lui reprocha de l'abandonner au milieu des périls qui l'assaillaient de tous côtés, de contempler

¹ Liv. IV, ép. 31, 32.

² Id. ép. 34.

d'un œil tranquille, au sein du port, sa barque qui luttait à demi brisée contre la tempête, de s'isoler comme le passereau qui trouve un abri paisible sous un toit, comme la tourterelle qui repose en sécurité dans son nid. Tous deux n'ont souci des colombes gémissantes qui restent exposées aux griffes des aigles et des vautours. ¹

En 1139, il lui écrivit de Paris après son retour d'Aquitaine, où il avait essayé de détacher du schisme le duc Guillaume, et il lui rappela avec affection les charmes qu'il avait trouvés dans ses entretiens. « Que ne me dois-tu pas, toi que j'ai aimé plus que per-
 » sonne au monde, à qui je n'ai rien refusé de ce que j'accordais à
 » moi-même ? Ne t'en étonne pas, du reste, car quelle récompense
 » est digne de tes mœurs et de tes entretiens ? à quel prix élevé
 » trouverai-je jamais quelqu'un dont les habitudes soient plus
 » semblables aux miennes, sans parler de tes autres vertus ? Quand
 » je voulais sonder le sens caché des Écritures, je te trouvais tou-
 » jours prêt à ce travail ; s'il me plaisait d'essayer des lettres
 » profanes, ta sagacité était là pour m'éclairer ; si nos entretiens
 » roulaient sur le mépris du monde et sur l'amour des biens du
 » ciel, tes paroles s'élevaient tellement au-dessus des pensées de
 » la terre qu'elles ne semblaient pas en avoir gardé l'écho.
 » Lorsque je revenais fatigué des occupations humaines, glacé
 » par le souffle de l'aquilon, elles me réchauffaient comme un
 » vent du midi ; elles faisaient fondre mon cœur aux rayons
 » de l'amour divin. Toutes choses m'étaient en dégoût, tout m'était
 » à charge, je succombais en gémissant sous le fardeau, je ne
 » trouvais nulle part de repos, personne ne pouvait me soulager,
 » jusqu'à ce que la nécessité me contraignit à revenir auprès de
 » toi. Alors, après quelques instants de secret entretien, après
 » quelques paroles échangées, je me sentais comme restauré par
 » une abondante nourriture ; je me levais avec des forces nou-
 » velles ; je me remettais à l'œuvre avec un nouveau courage.
 » Ces conversations à l'écart des hommes me rendaient en
 » quelque sorte les charmes de la vie solitaire au milieu des

¹ Liv. I, ép. 26.

» hommes ; elles étaient pour moi comme le tabernacle de Dieu.
 » Fatigué par les procès, par les plaidoiries, tourmenté par
 » l'exiguité des ressources du monastère, harassé par des que-
 » relles incessantes, j'y trouvais la paix, j'y goûtais quelques
 » moments de joie ; affligé des attaques des voleurs, du meurtre
 » de nos hommes, du ravage de nos possessions, j'y déposais la
 » tristesse de mon âme. Non-seulement à la maison, mais partout
 » où je portais mes pas, je t'avais pour compagnon. Dans tous
 » les pays que nous avons parcourus ensemble, ni l'ardeur du
 » soleil, ni le souffle glacé de Borée, ni les tourbillons des vents,
 » ni les boues des chemins, ni l'âpreté des monts et la profondeur
 » des vallées ne pouvaient nous séparer. Je te trouvais tellement
 » uni à moi en toutes choses, qu'il me semble n'avoir connu
 » qu'avec toi cette véritable amitié qui consiste à n'avoir qu'une
 » même volonté. Nous n'avions pas deux âmes pour deux corps,
 » mais une seule âme pour deux corps. »

Au nom de cette amitié et de l'obéissance qu'il lui avait jurée, Pierre-le-Vénéral engageait son disciple à rentrer à Cluny, à prendre part aux travaux de la communauté, à lui donner le bon exemple. Assurément il eût souhaité lui-même se retirer dans le creux d'un rocher, dans un abri au milieu des ruines ; mais cette retraite ne leur étant pas permise, il ne leur restait qu'à établir leur ermitage dans leur cœur même, en n'y laissant pénétrer aucune rumeur, aucune voix de la terre, rien, si ce n'est la voix de Dieu, semblable à un souffle léger. ¹

L'isolement n'était donc pas du goût de Pierre-le-Vénéral. La solitude devait être tout au plus une préparation à la vie du

¹ Liv. II, ép. 22. Dom Marrier, dans l'Index de la Bibl. Clun., donne ces deux lettres comme adressées au moine Pierre, le même que l'abbé de Cluny désigne, dans sa lettre 17 du livre IV, à saint Bernard sous le nom de : *Doctum virum, dilectum filium et fratrem, Petrum notarium nostrum*, et qu'il avait adjoint comme collaborateur à Pierre de Tolède dans la traduction de l'Alcoran. Mais dom Martène pense que ce collaborateur n'est autre que Pierre de Poitiers. Dans ce cas, il n'y aurait pas lieu d'admettre la distinction établie par dom Marrier entre Pierre de Poitiers et un autre Pierre, secrétaire de Pierre-le-Vénéral. V. Bibl. Cl. à l'Index, et Op. Petri Ven., p. 659 et 661.

cloître, un délassément à ses fatigues. Mais cette dernière était supérieure; on la pouvait comparer à une bataille rangée dans laquelle le soldat, pour faire face au danger, peut compter non-seulement sur son courage, mais sur celui de ses compagnons.

Ces sentiments étaient conformes à ceux des Pères du désert les plus fortement trempés. Antoine, Hilarion, Macaire, ayant cherché dans la solitude un refuge contre les attaques du démon, s'y étaient trouvés plus exposés qu'ailleurs. La plupart d'entre eux, au bout de quelques années, étaient rentrés dans les monastères. Saint Benoît débuta par être anachorète et finit par devenir cénobite. Saint Jean Climaque, après cinquante-neuf ans de solitude, après avoir écrit une règle pour les ermites, accepta la direction d'une communauté sur le mont Sinaï. Il disait que celui qui a commencé à reconnaître sa faiblesse dans le désert et qui se soumet ensuite à l'autorité d'un supérieur, d'aveugle qu'il était, ouvre ses yeux à la lumière du Christ. Il racontait qu'il avait vu des anachorètes devenir tellement sensibles à la moindre contrariété, qu'ils se laissaient entraîner à des accès de colère dignes d'un démon. Saint Isidore de Séville, convaincu des inconvénients qui résultaient de l'isolement pour des esprits exaltés et indépendants, prohiba la vie érémitique. Nous avons vu à quelles illusions elle avait conduit Adhégrin, disciple de saint Odon.

Un reclus, nommé Gislebert, qui paraît différent du novice dont nous venons de parler, ayant consulté l'abbé de Cluny sur son genre de vie, celui-ci lui répondit par une lettre qui tendait à le mettre en garde contre les embûches dont la réclusion était entourée. Le démon, dit-il, possède dans son carquois des flèches contre toute sorte de personnes. Il en a contre les laïques, il en a contre les cénobites, il en a contre les reclus. Chez les reclus, l'isolement inspire l'orgueil, l'oisiveté engendre la paresse, la taciturnité habituelle donne le goût des conversations sans fin, la crainte de la pauvreté produit l'avarice. L'âme du reclus souvent inoccupée est comme une maison vide dans laquelle les vices font irruption et qu'ils remplissent de tumulte. Le monde entier entre

dans cette cellule dont l'étroit espace suffit à peine à contenir un homme. Il traverse son cerveau d'une foule d'illusions : « Tantôt » ce grand ermite se voit assis sur un tribunal, rendant des sentences ; tantôt il orne sa tête de la mitre épiscopale ; tantôt il préside comme abbé à des milliers de moines ; il n'est pas de dignités élevées auxquelles il n'aspire. »

La nudité des murs de sa cellule formant un pénible contraste avec ces rêves, il finit par la prendre en dégoût. Quand l'ennui l'assiège, il passe une partie de la journée à sommeiller. Le respect humain l'empêchant de renoncer à un genre de vie qu'il a embrassé avec un ferme propos, il cherche à se distraire en liant conversation avec les gens du dehors. Dès qu'il ouvre son étroite fenêtre, la foule accourt auprès de lui comme auprès d'un oracle. Il écoute les griefs de chacun, il les examine, il les discute ; de sa bouche longtemps close par le silence s'échappent des flots de paroles comme des eaux qui ont rompu leurs digues. Les dévots qui viennent, attirés par sa réputation de sainteté, lui confesser leurs péchés, lui demander des conseils et des prières, ne manquent pas de lui apporter des présents. Peu à peu, lui qui a fait vœu de dénuement, il se trouve posséder des richesses. Sous prétexte de subvenir à ses besoins et de secourir les pauvres, il devient l'esclave de la cupidité. Son imagination s'échauffe, et, du tableau des pauvres secourus par lui, il passe à des projets de constructions. Il parcourt curieusement par la pensée les lieux où il pourrait les placer. Il en jette les fondements, il déroule son fil à plomb, il mesure avec exactitude, comme un habile géomètre, la longueur, la hauteur de l'édifice. Il bâtit des églises, il ceint les villes de murailles, il établit des ponts sur les fleuves, il construit tout un monde en se démolissant lui-même. C'est ainsi que, professant la vie solitaire, il vit en réalité au milieu de la foule, et, qu'enfermé dans sa cellule, il erre sans cesse parmi la multitude, au milieu des marchés et des carrefours. Le repos lui est devenu un supplice, le silence une angoisse, la clôture un enfer. Le pauvre ermite n'est plus que le jouet des démons.

La causticité de l'abbé de Cluny s'est donné carrière dans

ce portrait satyrique, qui recouvre au fond la réalité même. Il pourrait, dit-il, y ajouter d'autres traits, mais il a hâte d'indiquer les moyens qui peuvent mettre le reclus à l'abri des périls qui l'entourent. Le premier est la prière qui ouvre l'œil intérieur à la lumière surnaturelle ; le second est la lecture et la méditation qui ravivent la flamme de l'amour divin. Lorsque l'esprit fatigué de se nourrir de choses spirituelles a besoin de repos, il trouve un délassement dans la plantation des arbres, l'arrosage des graines semées ; mais la culture des jardins et des champs étant interdite aux solitaires, Pierre conseille à Gislebert d'échanger la charrue contre la plume, de tracer sur le vélin le sillon de la parole divine. Quand cette moisson sera mûre, quand le livre sera achevé, il servira de nourriture céleste aux âmes aflamées. C'est ainsi que, gardant le silence, il prêchera du fond de sa cellule, et que sa main fera retentir cette parole à l'oreille des peuples, dans les cloîtres, les églises, les maisons, jusqu'au-delà des mers, corrigeant les vices des hommes et prolongeant sa bonne œuvre durant des siècles après sa mort. Si la faiblesse de sa vue ou le mal de tête lui interdisent un pareil travail, en voici un plus matériel : il peut confectionner des peignes pour ses frères, tourner d'une main habile et d'un pied exercé des étuis, des coupes en bois nommées justices, ou d'autres ustensiles du même genre. Si des étangs et des cours d'eau avoisinent sa cellule, il y trouvera des joncs pour tresser, à l'exemple des anciens solitaires, ces nattes sur lesquelles ils dormaient, s'asseyant et priaient à genoux. Il peut aussi entrelacer, en forme de paniers, les roseaux flexibles. La célébration de la messe dans un grand esprit de pureté, l'observation des jeûnes laissée à sa discrétion selon ses ressources et sa santé, l'abstention de la viande, l'observation du silence, l'accès de sa cellule permis seulement aux moines qui peuvent l'édifier et l'encourager par leurs conseils, des prières spéciales pour les frères de Cluny et pour leur abbé, complètent les prescriptions tracées par Pierre-le-Vénéral à Gislebert. C'est en les observant avec fidélité qu'il sera véritablement enseveli dans sa retraite, mort au monde et vivant à Jésus-Christ. Nous ne faisons que les résumer

ici ; il faut les lire en entier dans cette lettre qui est à la fois pleine d'esprit et empreinte d'une grande sagesse. ¹

Revenons aux ermites de Cluny. Ils ne furent qu'un accident dans l'histoire du monastère. Si quelques religieux se laissèrent tenter par ce genre de vie, ce fut comme une protestation contre la richesse du monastère, contre les bruits qui y pénétraient du dehors. Mais Pierre-le-Vénérable ne voulut y voir qu'un moyen d'étude et un délassement. D'ailleurs les ermitages de Cluny ne restèrent pas longtemps isolés. Le nombre des cellules s'y multiplia bientôt au point de ressembler, selon le mot du novice Gislebert, à une petite ville. Les gens du voisinage accouraient consulter les ermites sur leurs affaires et leurs procès. La plupart des voyageurs qui passaient par Cluny allaient les visiter. Des messagers de tout pays venaient y trouver l'abbé quand il résidait auprès d'eux, ou les moines à qui l'abbé les renvoyait. Le temps se passait souvent à donner audience. Comment, ajoute à ce propos Gislebert, peut-on nous donner le nom d'ermite ? La vie solitaire ne prit donc pas racine à Cluny, et il est probable qu'elle disparut de bonne heure, car la Chronique du monastère, écrite au seizième siècle, se borne à en constater l'existence au temps de Pierre-le-Vénérable, et n'en fait pas mention sous ses successeurs. ²

¹ Liv. I, ép. 20.

² Liv. IV, ép. 33.

³ Bibl. Cl., p. 600.

CHAPITRE VI.

Dernières lettres de Pierre-le-Vénéralé et de saint Bernard. — Tentative de rapprochement entre l'ordre de Cîteaux et l'ordre de Cluny. — Trahison du moine Nicolas, secrétaire de saint Bernard. — Henri, évêque de Winchester, à Cluny. — Mort de Pierre-le-Vénéralé. — Conclusion.

La part que saint Bernard et Pierre-le-Vénéralé avaient prise tous deux aux affaires de l'Église, l'affection égale qu'Eugène III leur avait témoignée, les visites fréquentes qu'ils s'étaient rendues, l'admiration sans bornes, disons mieux, la déférence montrée par l'abbé de Cluny à celui de Clairvaux, avaient rendu leur intimité plus étroite, leur correspondance plus affectueuse. Ils s'étaient trouvés d'accord dans la plupart des difficultés où leur intervention avait été invoquée. Ils se confiaient leurs projets, se consultaient réciproquement sur la direction de leurs monastères. En 1145, Pierre-le-Vénéralé donna pendant trois jours l'hospitalité à des moines cisterciens, qui se rendaient à Cîteaux pour demander à l'abbé Rainald de Bar la réintégration de leur abbé qui avait été déposé. Pierre les traita comme ses propres fils et appuya leur demande comme si elle eût été la sienne. ¹

¹ Liv. IV, ép. 26. Les auteurs de la Gall. Christ., t. III, p. 296, ont pensé qu'il s'agissait des religieux du Miroir et de leur abbé, Robert, qui avait été destitué par un motif inconnu. Pierre-le-Vénéralé, en parlant de ce monastère, dit : « Fratres, nepotes, et pene tota consanguinitatis meæ linea a primo foundationis lapide multo affe tu coluerunt; nonnulla etiam de suis, ne dicam multa, vestri ordinis ac religionis intuitu contulerunt. » Dans sa lettre 47, liv. VI, il ajoute en parlant de l'abbé du Miroir : « De consanguineo meo, abbate Miratorii mirando et admirabili, quid dicam non invenio. » C'est sur ce rapprochement que repose la supposition de la Gall. Christ. dont il est difficile de vérifier aujourd'hui l'exactitude. Peut-être s'agit-il d'un monastère cistercien d'Auvergne.

En 1149, le clergé de Beauvais élut pour évêque Henri de France, frère de Louis VII. Henri, destiné dès le bas âge à l'Église, fut comblé de bénéfices aussitôt après avoir reçu le sous-diaconat. Il était archidiacre d'Orléans, chanoine de l'Église de Paris, trésorier de Saint-Martin de Tours. Eugène III le nomma abbé général de la plupart des abbayes situées dans le domaine de la couronne : Sainte-Marie d'Étampes, Saint-Exupère de Corbeil, Sainte-Marie de Poissy, Sainte-Marie de Mantes, Saint-Denis de la Chartre, Saint-Melon de Pontoise, Saint-Martin de Champeaux. Ayant eu l'occasion de venir à Clairvaux pour entretenir saint Bernard d'une affaire particulière, il se recommanda aux prières de la communauté. « J'ai la confiance, lui répondit saint Bernard, que tu ne mourras pas dans la position où tu te trouves aujourd'hui, et que ton exemple prouvera bientôt combien sont efficaces les prières que tu viens de demander. » En effet, dès le lendemain, Henri fut tellement touché des paroles du grand abbé et de la sainteté de ses religieux, qu'il sollicita son admission, malgré les remontrances et les menaces des gens de sa suite. C'était en 1147, dans cette même année où son frère Louis se décidait lui-même, par un motif de dévotion, à partir pour la Terre sainte. On lui confia dans le principe les fonctions les plus humbles, on lui fit laver les écuelles des frères, et pendant trois ans il pratiqua avec ferveur les austérités du cloître. ¹

Son élection causa une sorte de perplexité à saint Bernard. Il craignit qu'à raison de sa jeunesse et de son inexpérience, Henri restât au-dessous de sa tâche, et que la dignité épiscopale lui fit oublier les devoirs de la vie religieuse. Henri lui-même, ne pouvant se décider à rentrer dans le siècle, pria Suger d'engager le clergé de Beauvais à choisir un autre évêque, en lui exprimant la peine qu'il éprouvait de voir le diocèse agité à son sujet. Mais le clergé et le peuple persistant à maintenir son élection, saint

¹ Vita S. Bernardi, liv. IV, c. III, dans Migne, Patrol. lat., t. CLXXXV, p. 330. — Gall. Christ. Samm., t. II, p. 386. — Petri Ven., liv. V, ép. 8, à la note.

Bernard demanda l'avis de Pierre-le-Vénéral. L'abbé de Cluny vit dans le consentement unanime du clergé, du peuple et des évêques, la voix de Dieu même. Il conseilla à saint Bernard de ne pas résister à des vœux aussi manifestement exprimés, d'accorder à l'Église de Beauvais un pasteur qui, en foulant aux pieds les richesses de la terre, avait donné une haute idée de son mérite, et à qui Dieu saurait bien inspirer la sagesse nécessaire pour s'acquitter de ses nouveaux devoirs. Cette lettre communiquée aux prélats fut accueillie avec reconnaissance. Elle mit fin à l'incertitude de l'abbé de Clairvaux; elle resserra entre le jeune évêque et l'abbé de Cluny les liens de respect et d'affection. « Voyez en » moi, lui écrivit Henri, un serviteur, un ami, un fils, le frère » de la sainte et innombrable communauté que vous dirigez. » « L'évêque de Beauvais vous salue comme votre fils, dit à son » tour saint Bernard; il l'est véritablement. »¹

A mesure que s'approchait pour les deux abbés le terme de leur carrière, ces relations prenaient un caractère plus intime. Les témoignages d'affection y occupent une plus grande place, les affaires y sont rejetées au second rang. Ce sont des entretiens de famille entre deux hommes qui, durant une longue vie, se sont trouvés mêlés aux agitations de leur temps et qui soupirent après le calme de la vie intérieure. Mais, hélas! vœux inutiles. Les difficultés s'amoncelaient autour d'eux, le fardeau devenait chaque jour plus pesant. Saint Bernard n'avait plus même le temps d'écrire ou de dicter sa correspondance; il était obligé d'expliquer sa pensée à un secrétaire, dont les interprétations souvent infidèles donnaient lieu à des méprises qui amenaient entre les deux abbés des débats moitié sérieux et moitié plaisants. D'autres fois, c'étaient des marques de respect annonçant plutôt la cérémonie que l'affection. Un jour, Nicolas, secrétaire de saint Bernard, ayant signalé à ce dernier, dans une lettre adressée à Pierre-le-Vénéral, quelques expressions qui semblaient empreintes d'amertume, l'abbé de Clairvaux se hâta aussitôt de réparer cette faute involontaire.

¹ Petri Ven., liv. V, ép. 8, 9. — Liv. VI, ép. 7. — S. Bernardi, epist. 389.

« Plût à Dieu, lui dit-il, qu'avec cette lettre je puisse vous envoyer
 » aussi mon ame ; vous y liriez plus clairement l'amour pour vous
 » que le doigt de Dieu a écrit au fond de mon cœur. Depuis long-
 » temps mon ame ne fait qu'une seule et même ame avec la vôtre ;
 » croyez-en votre ami, rien ne s'est élevé dans mon cœur, rien
 » n'est sorti de ma bouche qui doive blesser Votre Béatitude ¹ ».
 « — Ah ! répliqua Pierre-le Vénérable, ces paroles sont pour moi
 » le parfum versé sur la tête d'Aaron, inondant sa barbe et les
 » bords de son vêtement. Elles sont semblables à la rosée
 » d'Hermon descendant sur les montagnes de Sion. C'est vérita-
 » blement ainsi que les montagnes distillent la douceur, que
 » les collines font couler le lait et le miel. Je sais qu'elles
 » partent d'un cœur pur, d'une bonne conscience, d'un amour
 » véritable. Aussi, chaque fois qu'il plait à Votre Sainteté de
 » m'écrire, non pas du bout de la plume mais avec attention,
 » je reçois vos lettres, je les lis, je les embrasse avec un amour
 » sans bornes. Lorsque nous étions jeunes, nous avons commencé
 » à nous aimer dans le Christ, et maintenant que nous sommes
 » arrivés à la vieillesse, nous douterions d'un amour si saint, si
 » continuel ? Ah ! non, jamais. » ²

Mais cette épître, où saint Bernard témoignait un si grand
 dévouement à Pierre-le-Vénérable, portait pour suscription : « Au
 » très respectable père et très cher ami Pierre, par la grâce de Dieu
 » abbé de Cluny, le frère Bernard, au nom d'abbé de Clairvaux, »
 et ces marques de déférence déplurent à l'abbé de Cluny. « Vous
 » m'appellez très respecté père et très cher ami, lui répond-il ; je
 » me réjouis de ces marques d'affection ; mais vous me portez plus
 » d'honneur qu'il ne m'en est dû. Très respectable ? j'ignorais en
 » vérité que je le fusse ; père ? je nie l'être vis-à-vis de vous. Pour
 » votre ami très cher, non-seulement je le proclame de bouche,
 » mais je le suis du fond du cœur. Écoutez, très révérend frère, ce
 » que m'écrivait, au sujet de ce nom de père, un homme qui fut

¹ S. Bernardi, epist. 387.

² Petri Vener., liv. VI, epist. 3.

» en son temps une fleur illustre de religion, le seigneur Guigues,
 » prier de la Grande-Chartreuse. Je lui écrivais fréquemment et
 » lui donnais ce nom de père. Il prit d'abord la chose en patience,
 » pensant qu'elle ne durerait pas longtemps; mais quand il vit
 » que je continuais et que, dans mes lettres devenues plus fré-
 » quentes, je ne cessais de répéter ce nom, le saint homme finit
 » par éclater et m'écrivit : Nous vous en prions, au nom de l'af-
 » fection qui brûle dans votre cœur pour nous indigne, quand
 » Votre Sérénité daignera écrire à notre petitesse, veuillez penser à
 » l'édification que vous nous devez et ne pas exposer notre fai-
 » blesse à une tentation d'orgueil. Nous vous demandons, nous
 » vous supplions à genoux, de ne pas estimer notre bassesse digne
 » du nom de père. Ce sera assez, ce sera trop, si vous voulez bien
 » donner le nom de frère, d'ami, de fils, à celui qui ne mérite pas
 » même le nom de votre serviteur. Ainsi m'écrivait Guigues; je
 » vous en écris autant; je serai comblé de joie et d'honneur si je
 » puis prendre avec vous ou recevoir de vous le nom de frère,
 » d'ami, de cher ou de très cher. » ¹

Les lettres de saint Bernard deviennent plus rares et plus
 courtes. Il laisse faire à l'abbé de Cluny presque tous les frais de
 cette correspondance. Il est obligé de s'enfermer avec son secré-
 taire et de consigner les importuns à la porte. « Je me suis
 » arraché aux sollicitations, aux réponses que je devais. J'ai lu et
 » relu vos lettres, dit-il en répondant à celle que nous venons de
 » citer; j'ai respiré à plaisir l'extrême douceur qui en émane. Elles
 » témoignaient toute votre affection; elles émouvaient la mienne.
 » Accablé, absorbé par le travail pénible de chaque jour, j'étais
 » chagrin de ne pouvoir vous écrire. Une multitude énorme de
 » gens, appartenant à toutes les nations qui sont sous le ciel, était
 » là, attendant mes réponses; car, en punition de mes péchés,
 » je suis venu au monde pour être broyé et consumé par des
 » soucis sans nombre. Je n'écris donc aujourd'hui que deux mots
 » à mon ami; quand j'en aurai le temps, je dicterai avec plus de

¹ Liv. VI, ép. 3.

« soin une lettre qui mettra dans une lumière plus vive mon affection [1150]. »¹

Une dernière pensée ne cessait d'occuper Pierre-le-Vénéral ; c'était celle d'un rapprochement entre les deux ordres. Il n'avait épargné aucune démarche pour arriver à ce but. Il avait demandé au chapitre général de Clteaux que sa mémoire fût célébrée après sa mort comme celle d'un père et d'un ami de l'ordre, et saint Bernard lui répondit par une lettre écrite à la hâte, mais pleine de témoignages d'affection, que le chapitre avait fait sa mémoire et celle de ses religieux tant morts que vivants. Il recevait chaque jour des Cisterciens à Cluny. Il les engageait à venir souvent lui rendre visite ; il les comblait de prévenances et d'amitié ; il leur rendait toute sorte de services. Il voyait sans jalousie passer dans l'ordre de Clteaux des moines de Cluny, tels entre autres que ce religieux, nommé Gaucher, qui était devenu cellerier, et au sujet duquel saint Bernard lui écrivait : « Votre fils Gaucher est devenu le nôtre, selon cette parole de l'Apôtre : Tout ce qui est à moi est à vous, tout ce qui est à vous est à moi. Qu'il ne soit pas moins bienvenu, parce qu'il est commun à tous deux ; mais, s'il est possible, qu'il devienne plus cher encore à moi parce qu'il est à vous, à vous parce qu'il est à nous. »²

Mais ce n'était point assez pour Pierre-le-Vénéral. Il voyait avec peine moines noirs et moines blancs conserver toujours une antipathie mutuelle. Saint Bernard, absorbé par les affaires de l'Église, s'occupait peu de calmer ces dissentiments ; Pierre-le-Vénéral, au contraire, s'en plaignit une troisième et dernière fois, avec une tristesse solennelle, en présentant une réconciliation complète comme une œuvre que le temps pressait d'accomplir et qui devait couronner la vie de l'abbé de Clairvaux. « Les jours de l'homme sont courts ; ils fuient et ne reviennent pas ; ils fuient et ne laissent point de trace. Sa pauvre vie s'écoule comme l'eau et

¹ S. Bernardi, epist. 389.

² Petri Vener., liv. VI, ép. 25. — S. Bernardi, epist. 389, 267.

» va se perdre d'un cours rapide vers une fin inconnue. Il ne faut
 » pas se bercer d'illusions, mais se hâter; il ne faut pas s'exposer
 » à de dangereux retards, car l'homme ignore, a dit l'Écriture,
 » ce qu'enfantera le jour de demain. Depuis longtemps je m'at-
 » triste, depuis longtemps j'éprouve de la douleur, en voyant
 » des malheureux qui sont donnés en spectacle au monde et
 » aux anges, des hommes qui sont devenus insensés à cause du
 » Christ, des infirmes, des humbles, qui endurent la faim et la soif,
 » qui sont nus, qui travaillent de leurs mains et accomplissent
 » les devoirs les plus pénibles, en les voyant, dis-je, refuser
 » d'accomplir d'autres devoirs plus faciles. Oui, tu observes les
 » ordres difficiles du Christ, quand tu jeûnes, quand tu veilles,
 » quand tu supportes le travail et la fatigue, et tu refuses d'observer
 » les plus faciles, ceux qui commandent d'aimer ! Tu châties ton
 » corps, tu le réduis en servitude de peur d'être un jour réprouvé,
 » et tu n'as pas horreur de t'exposer à cette réprobation en refusant
 » de te nourrir du miel et du lait de la charité ! C'est à ce danger
 » redoutable pour nos frères, c'est à ce mal pernicieux pour les
 » âmes, que tu pourras, mon très cher, apporter un remède, si,
 » avec une louable habileté, tu parviens à unir au corps de notre
 » association le troupeau de ta congrégation, ces brebis qui, après
 » le Christ, n'ont au monde de guide et d'appui plus précieux
 » que toi. Que chacun d'eux conserve ses habits de couleur diffé-
 » rente, ses usages particuliers; qu'importe tout cela à celui qui
 » voit les choses avec l'œil de l'esprit ! mais que cette différence
 » ne détruise pas la charité; que l'éloignement dans lequel les
 » Cisterciens tiennent les moines de Cluny cesse au plus tôt; c'est
 » là surtout ce qui importe. » ¹

En effet, depuis une quinzaine d'années, Pierre-le-Vénérable
 admettait les religieux cisterciens à Cluny sur le même pied que les
 Clunistes eux-mêmes. Il leur avait ouvert, malgré les observations
 de quelques frères, toutes les parties de l'abbaye, à l'exception
 du grand cloître qui était l'asile intérieur de la communauté.

¹ Liv. VI, ép. 4.

Partout ailleurs on voyait moines blancs et moines noirs assis à côté les uns des autres ou circulant en liberté. Mais il n'en était pas de même à Cîteaux. Le chœur, le réfectoire, le chapitre, le dortoir, les autres lieux réguliers étaient interdits aux Clunistes. « Suis-je » donc un juif, disaient ces derniers, scandalisés d'une pareille » exclusion ? Je me croyais chrétien, et je passe pour un païen ; » je me croyais un moine, et je suis rejeté comme un publicain ; » je m'estimais leur confrère, et ils me chassent comme un » samaritain ! » ¹

Dans un de ses voyages à Clairvaux, Pierre-le-Vénéable en avait parlé à quelques religieux, et ceux-ci avaient prétendu que, si ses moines étaient admis dans l'intérieur du monastère, la sévérité des usages, la grossièreté des aliments, leur inspireraient une telle horreur qu'ils ne voudraient plus y rentrer. Pierre-le-Vénéable leur répondit avec raison : Supprimez d'abord le scandale causé par cette exclusion ; ayez pour nous les procédés que nous avons pour vous. On ne pourra plus alors déplorer l'oubli de la charité, le schisme entre les deux ordres. Si la règle qui prescrit d'user de toutes les complaisances envers les étrangers, sans distinction de laïques, de prêtres et de moines, sans séparer le cloître de la maison des hôtes, ne vous semble pas autoriser des adoucissements en faveur des moines admis dans vos cloîtres, que ceux-ci se contentent des usages, de la nourriture qu'ils y trouveront. S'ils consentent à y entrer, ils s'en contenteront ; s'ils n'y consentent pas, ils n'auront plus sujet de murmurer. Pierre-le-Vénéable promettait, dans le cas où cette demande serait accueillie, d'ouvrir le grand cloître de Cluny aux moines de Cîteaux. Il priaït saint Bernard de soumettre cette proposition au chapitre général de l'ordre qui devait s'assembler à la Toussaint prochaine. ²

Dans la crainte que l'abbé de Clairvaux perdit de vue cette recommandation au milieu de ses occupations sans nombre, il engagea

¹ Liv. VI, ép. 4.

² Id.

Nicolas, son secrétaire, à lui remettre et à lui lire avec attention sa lettre, à l'exhorter de tout son pouvoir à suivre des conseils inspirés uniquement par la charité. « Représente-lui instamment » que le temps presse, et si par hasard il rencontre des opposants, » qu'il les force à accepter une décision qui est la mienne et » qui, je l'espère, sera aussi la sienne. » Cette lettre fut lue et discutée au chapitre général ; mais on ignore quelle réponse y fut faite. L'amitié de saint Bernard pour Pierre-le-Vénéral ne put le décider à obtenir le consentement de ses abbés. Ils y virent sans doute un danger pour le maintien des coutumes de Cliteaux ; ils redoutèrent que la vie plus facile, que les conversations des moines de Cluny, ne finissent par introduire parmi leurs moines le désir d'une discipline moins austère, et l'esprit de corps l'emporta sur l'esprit de charité. ¹

L'ajournement ou le rejet de cette proposition ne changea rien à l'amitié que Pierre-le-Vénéral portait à saint Bernard. Il sentait de plus en plus augmenter son admiration pour le grand abbé dont la vie penchant à son déclin était couronnée par de glorieux travaux. Il lui donnait le nom de « flambeau éclatant de l'Église de Dieu, de forte et splendide colonne soutenant non-seulement l'ordre monastique mais encore l'Église entière. » Pour lui, dans sa modestie, il s'intitulait « le frère Pierre, humble abbé des Clunistes ². » « S'il était possible, lui écrivait-il, si la disposition » de Dieu n'y mettait obstacle, si les voies de l'homme étaient en » son pouvoir, j'aimerais mieux, mon très cher, être attaché » par un nœud indissoluble à Ta Béatitude que d'exercer une

¹ Liv. VI, ép. 5. — Manrique, Ann. Cist., t. II, p. 160 et suiv. — Dom Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, a publié les statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cliteaux à partir de 1134. Nous n'y voyons pas que le vœu de Pierre-le-Vénéral ait été accueilli. Le chapitre général de 1280 prononça l'association de l'ordre de Cluny à celui de Cliteaux, l'inscription de l'abbé de Cluny au nécrologe ; il institua sa commémoration comme pour les amis de l'ordre, ainsi que des prières spéciales pour les défunts de Cluny, page 1470. Il n'en est pas question non plus au *Monasticon Cisterciense*, p. 302, *De Capitulo generali*. — D. Lenain, *Essai sur l'ordre de Cliteaux*, t. IV p. 178.

² Liv. VI, ép. 18, 29, etc.

» autorité quelconque sur la terre ou même d'occuper un trône.
 » Comment, en effet, ne préférerais-je pas à tous les royaumes
 » de la terre ta cohabitation qui est agréable, non-seulement aux
 » hommes, mais aux anges ? En t'appelant le concitoyen des
 » anges, quoique l'espérance ne soit pas encore devenue une
 » réalité, grâce à la miséricorde divine, je ne commets pas de
 » mensonge. S'il m'était donné de demeurer auprès de toi jusqu'à
 » mon dernier soupir, peut-être me serait-il accordé d'y demeurer
 » plus tard dans l'éternité. Après qui courrais-je si ce n'est après
 » toi, attiré par l'odeur de tes parfums ? Plaise à Dieu que ce qui
 » ne peut m'être accordé toujours, me le soit du moins souvent.
 » Et si je ne puis obtenir encore cette faveur, plaise à Dieu que
 » je puisse voir plus fréquemment tes envoyés. Mais, comme ce
 » bonheur m'est trop rarement donné, je veux que Ta Sainteté
 » visite prochainement celui qui t'aime, par ton Nicolas qui restera
 » parmi nous jusqu'aux octaves de Noël. Ton esprit, je crois,
 » repose en partie en lui ; le mien y repose tout entier. Je te
 » verrai, frère saint, dans sa personne ; je t'entendrai par sa voix.
 » Je te manderai par lui certaines choses que je veux faire con-
 » naitre en secret à ta sagesse. Je recommande de toutes mes forces
 » et de tout mon attachement à ton ame sainte et aux hommes
 » saints qui servent le Seigneur sous ta direction, moi et tous
 » nos frères. » ¹

En même temps Pierre-le-Vénération écrivit à Nicolas : « Si tu
 » es à moi, comme je le pense, quoique tu sois sous le pouvoir
 » d'un autre, je te mande, je t'ordonne absolument de venir.
 » J'ai différé longtemps de te le dire, quoique j'en eusse l'inten-
 » tion ; mais j'attendais le moment favorable. Car, tu le sais, ma
 » stabilité n'est qu'instabilité, et j'ignore combien de temps je
 » resterai dans un lieu quelconque, quand j'en sortirai et où j'irai.
 » Une indisposition me retenant à Cluny jusqu'à Noël, viens et
 » ne donne pas d'excuses. Car si tu tardais, je ne sais à quelle
 » époque tu pourrais m'y retrouver. Je t'expliquerai pourquoi

¹ Liv. VI, ép. 29.

» j'insiste ainsi. Apporte avec toi l'Histoire d'Alexandre-le-Grand,
 » le Traité d'Augustin contre Julien, que nous t'avons prêté, si
 » votre copie est collationnée, et les autres bons ouvrages que tu
 » peux avoir. » ¹

Saint Bernard répondit à Pierre-le-Vénéral : « Que fais-tu,
 » homme excellent, tu loues un pécheur, tu béatifies un misé-
 » rable ! Il ne te reste plus maintenant qu'à prier pour que je ne sois
 » pas induit en erreur. Peu s'en est fallu que je ne le fusse, en
 » lisant les lettres de Ta Béatitude et de ma béatification. Comme
 » je serais bienheureux dès maintenant, si je pouvais l'être par
 » des paroles ! Oui, je me dirai bien heureux, mais de ton affec-
 » tion et non de tes louanges, bien heureux d'être aimé de toi et
 » de t'aimer. Mais, en vérité, je ne vois rien en moi qui mérite
 » un pareil amour et surtout de la part d'un homme aussi grand.
 » Qui me donnera de pouvoir imiter un pareil exemple d'humilité,
 » autant que je l'admire ? Qui m'accordera de jouir de ta pré-
 » sence sainte et désirée, non pas toujours ou souvent, mais au
 » moins une fois dans l'année ? Je n'en reviendrais pas les mains
 » vides. Ce n'est pas en vain que je contemplerai un modèle de
 » vertu, une somme de discipline, un miroir de sainteté. Ce que
 » je n'ai appris jusqu'ici que par l'exemple du Christ, je le
 » verrai enfin avec les yeux du corps ; je verrai combien tu es
 » doux et humble de cœur. Mais si je continue sur ce ton, j'agirai
 » envers toi de la même manière dont je me plains que tu as agi
 » envers moi-même. Je réponds donc à la demande qui termine
 » ta lettre. Celui que tu m'ordonnes de vous envoyer n'est pas en
 » ce moment auprès de moi ; il est auprès de l'évêque d'Auxerre
 » et atteint d'une maladie qui ne lui permet pas de revenir sans
 » s'exposer à de graves inconvénients pour sa santé. » ²

Ce frère Nicolas, en qui les deux abbés mettaient ainsi leur confiance, était un ancien profès de Montiéramey, au diocèse de Troyes, monastère qui suivait l'observance clunisienne. Pierre-le-

¹ Liv. VI, ép. 30.

² Epist. 363.

Vénéralé l'avait connu par l'intermédiaire de l'évêque Aton et s'était, dès le principe, attaché à lui. En 1140, Nicolas fut chargé de porter à Rome la lettre dans laquelle saint Bernard rendait compte des accusations élevées par le concile de Sens contre Abélard et d'ajouter de vive voix les explications nécessaires. Il possédait une grande érudition en théologie, dans les sciences mathématiques et la littérature latine, un esprit souple, un style qui se pliait à toutes les nuances de la pensée et qui ne manquait ni de couleur ni d'entrain. Il était passionné pour l'étude, et il disait, qu'autant les hommes l'emportent sur les brutes, autant les lettrés surpassent les laïques. Doué d'un extérieur remarquable, d'une amabilité insinuante, d'une parole facile et brillante, il réunissait toutes les qualités propres à séduire l'abbé de Cluny. Il avait su gagner l'estime des principaux personnages de ce temps, et Pierre de Celle le regardait comme un des beaux esprits qui faisaient le plus d'honneur à l'ordre monastique.¹

Pierre-le-Vénéralé avait tenté de le fixer à Cluny ; mais, soit désir de mettre en vue ses talents, soit admiration pour saint Bernard, Nicolas préféra rechercher la confiance de ce dernier. Il se plaignit à lui des habitudes relâchées des Clunistes ; il se dépeignit dans ses lettres comme un homme qui avait été adonné à tous les vices, comme un moine sans règle, un prêtre sans retenue, et qui, pour faire pénitence, avait besoin d'entrer dans la sainte communauté de Clairvaux. Saint Bernard, voulant mettre ses intentions à l'épreuve, opposa pendant longtemps un refus à ses instances. Nicolas ne se lassa point, et, en 1145, profitant de l'absence de l'abbé de Clairvaux, il écrivit lettres sur lettres au prieur Rualénus, à l'hôtelier Fromond, au cellerier Gaucher, afin d'obtenir leur appui. Il faisait au prieur un éloge pompeux de la discipline cistercienne. « Quelle joie ce serait pour moi, qui suis dans les ténèbres, de pouvoir contempler cette lumière du ciel, cette lumière de Clairvaux ! O lumière émanée du père des hommes, c'est là que brillent les astres dans le firmament du

¹ Liv. II, ép. 51.

« ciel ; c'est là qu'a été pris le Pape Eugène, cette lumière souveraine qui éclaire la terre entière ! » Il disait au cellerier que les jours lui paraissaient des années, que les moines de Montieramey l'avaient pris en haine, accablé d'outrages, et, qu'échappé à grand'peine de leurs mains, sans vêtements et sans argent, il avait été forcé de demander un refuge au monastère cistercien de Larrivour. Il fit la paix avec son abbé dont il s'était sans doute attiré l'inimitié par son esprit inquiet, frondeur, et fut enfin admis à Clairvaux. Plusieurs religieux applaudirent avec enthousiasme à cette admission qui d'un moine noir faisait un moine blanc, et qui dotait le monastère d'un sujet distingué et déjà célèbre.

Il avait entraîné avec lui quelques-uns de ses confrères, entre autres le prieur Thibaut. Ce vieillard, plus que septuagénaire, n'ayant pu supporter l'austérité cistercienne, fut obligé de rentrer à Montieramey. Nicolas lui adressa une lettre pressante pour lui reprocher cette désertion et l'engager à revenir auprès de lui.

« Des ombres de l'Ancien Testament et de l'observance de Cluny nous nous étions envolés, dit-il, vers la pure lumière de Cîteaux. Si notre première résidence avait été exempte de reproche, nous n'en aurions pas cherché une seconde. Vos observances cluniennes ont plus d'une ressemblance avec celles des juifs. Les juifs faisaient consister principalement leur culte dans des ornements d'or et de pourpre, dans des prescriptions relatives aux aliments et à la boisson, dans différentes sortes d'ablutions. De même, dans votre ordre, plus on entasse d'or, plus on croit avoir de mérite ; plus on possède d'étoffes précieuses, plus on a de moralité ; plus on multiplie les repas et les vêtements, plus on garde fidèlement la règle. » Dans l'ordre de Cluny, il avait trouvé la mort, dans celui de Cîteaux, la vie, la paix, l'accomplissement de tous ses désirs. Il cherchait à attirer d'autres religieux, en leur traçant avec un accent plein de conviction le tableau de la corruption du monde et de la brièveté de la vie, en leur dépeignant Clairvaux comme le tabernacle de Dieu et la demeure des anges. ¹

¹ Migne, *Patrol. lat.*, t. CXCVI, p. 1589.

Saint Bernard le prit pour secrétaire. Il feignit d'accepter par soumission cet emploi qui l'obligeait à une correspondance incessante, à l'examen d'affaires nombreuses, et dont il se plaint à un religieux de Montiéramey et à Pierre de Celle avec une vanité mal déguisée. Il écrivait à une foule de personnes au nom de l'abbé, des dignitaires et de plusieurs religieux de Clairvaux. Il s'occupait aussi de collationner et de copier des manuscrits. Il en recevait de Pierre-le-Vénéral et il lui en envoyait à son tour. Il se représente dans son écritoire ou petite cellule à écrire, entouré de livres pieux dont la vue réjouissait son cœur et qui lui rappelaient la vanité des choses humaines. « Dans ce paisible abri, il lisait, il écrivait du soir au matin; il dictait, il méditait, il priait, il adorait le Dieu de majesté. » Il s'attacha surtout à imiter le style de saint Bernard, au point de faire illusion à ceux qui le lisaient habituellement. ¹

Le changement d'habit et le prosélytisme cistercien de Nicolas ne diminuèrent en rien l'affection que Pierre-le-Vénéral lui avait vouée. Il se laissa de plus en plus gagner par les expressions de respect, de dévouement et de tendresse que Nicolas lui prodiguait et qu'il prodiguait d'ailleurs à tous les hommes marquants avec qui il était en correspondance. Il appelait l'abbé de Cluny son père, et celui-ci lui répondait par les mots de très cher frère et fils. « Je t'ai aimé, lui disait-il, pendant que tu étais un moine
 « de notre couleur; mais, si ton habit a changé, ton cœur n'a pas
 « changé et je ne t'en aime pas moins aujourd'hui. J'aurais préféré
 « que tu fusses à moi plutôt qu'à un autre; mais partout tu appar-
 « tiens à Dieu et partout je te considère comme à moi ². » Peut-être, après tout, aimait-il autant le voir à Clairvaux qu'à Cluny. Il le regardait comme l'organe de saint Bernard; il était informé par lui de toutes ses actions; il le priait de lui envoyer ses ouvrages; il le chargeait de lui présenter ses demandes. Nicolas se posait complaisamment lui-même comme un trait d'union entre les deux abbés. ³

¹ Nicolai, Epist. 7, 8, 9, 10, 15, 16, 33, 35, 38. — Ann. Bened., t. VI, p. 388.

² Liv. VI, ép. 5.

³ Liv. VI, ép. 34, 36.

Rien de plus pressant que les instances de Pierre-le-Vénéral pour obtenir qu'il vienne passer quelques jours à Cluny. Il adresse une longue lettre à saint Bernard, il écrit au prieur Philippe et au cellier Gaucher, afin qu'ils sollicitent cette faveur. « Il ne doit
 » pas vous être agréable, dit-il à l'abbé de Clairvaux, que je porte
 » une affection aussi tendre à celui de vos religieux que vous ché-
 » rissez plus tendrement vous-même; mais qu'y a-t-il d'étonnant
 » si je désire m'entretenir une fois ou deux par an avec un homme
 » nourri comme lui de lectures saintes et philosophiques? Sa
 » venue ne nous sera pas inutile, s'il inspire à nos frères un amour
 » plus profond pour vous, s'il leur donne une bonne opinion de
 » quelques-uns de vos usages, s'il resserre le lien de la charité
 » entre votre congrégation et la nôtre. Pourquoi, mon très cher,
 » ne m'accorderiez-vous pas, pour un mois seulement, l'un des
 » vôtres, quand de mon côté je vous cède à perpétuité Pierre,
 » Robert, Garnier et tant d'autres, qui ont été attirés à Clairvaux
 » par amour pour vous? Combien de moines et d'abbés n'ai-je pas
 » cédés, sur vos instances, à d'autres monastères, à des monastères
 » presque étrangers! » [1149.]¹

Flatté de l'amitié de Pierre-le-Vénéral, Nicolas répondait à ce dernier dans des termes obséquieux et enthousiastes. « Montrez-
 » moi, dit-il, avec l'époux du Cantique des Cantiques, celui que
 » chérit mon ame! Quand irai-je et paraîtrai-je devant ta face?
 » Quand recevrai-je tes consolations? Toute joie sera voilée à mes
 » yeux tant que je n'aurai pas joui de ta présence désirée et digne
 » de désirs. Mon ame est triste jusqu'à ce qu'elle te voie. Envoie-
 » moi ton Nicolas; as-tu écrit à mon père; ô parole d'amour!
 » parole à laquelle je ne pourrai dignement répondre pendant le
 » reste de ma vie. »²

A son retour de Rome, en 1150, Pierre-le-Vénéral s'était empressé, comme nous l'avons vu, de raconter à saint Bernard l'heureux succès de son voyage. La multitude des affaires qui s'étaient amoncelées à Cluny pendant son absence ne lui ayant pas

¹ Liv. VI, ép. 35, 36, 37, 38.

² Liv. VI, ép. 33.

permis de faire le même honneur à Nicolas, celui-ci s'en plaignit comme d'un manque d'égards et comme d'une marque de refroidissement. L'abbé de Cluny lui adressa une lettre pleine de gaieté pour le rassurer et lui expliquer la cause de son silence. Il le renvoyait à sa lettre à saint Bernard. Il l'avait écrite, disait-il, dans le dessein qu'elle lui fût montrée. Il le pria de lui ménager une entrevue prochaine, à Dijon, avec l'abbé de Clairvaux; il le prévenait qu'il avait demandé à ce dernier de l'envoyer à Cluny, dans le plus bref délai possible. ¹

Un incident vint peu de temps après briser tout à coup cette correspondance. Saint Bernard, dont les soupçons avaient déjà reçu l'éveil, acquit la preuve qu'il était victime d'un fourbe et que son secrétaire abusait de sa confiance et de la facilité avec laquelle il imitait son style pour écrire secrètement une foule de lettres en son nom. Il donnait son avis sur des questions importantes; il recommandait à Rome des hommes indignes; enfin, il avait falsifié le sceau de l'abbé de Clairvaux afin que rien ne manquât à l'authenticité apparente de ses missives. Saint Bernard le fit venir en présence de Pierre-le-Vénérable et lui mit sous les yeux les preuves de son crime. Il resta interdit malgré son assurance vaniteuse, muet malgré l'habileté de son esprit, et il prit secrètement la fuite pendant la nuit. Après avoir erré quelque temps dans des monastères de France et d'Angleterre, il rentra à Montiéramey. Là, il réussit à faire oublier sa faute et mit de nouveau ses talents au service des seigneurs et des évêques. Il devint secrétaire ou chancelier de Henri-le-Libéral, comte de Champagne, prince éclairé, généreux, qui se plaisait dans la société des hommes lettrés et dont il se vantait de posséder l'amitié. Il se fit recommander dans les termes les plus honorables par Adrien IV à l'évêque de Beauvais et à l'archevêque de Reims, qui l'avaient député à Rome pour leurs affaires, et il reçut même, en 1160, les remerciements du Pape Alexandre III dont il défendit avec zèle l'élection contre l'antipape Victor. ²

¹ Liv. VI, ép. 47.

² Manrique, *Ann. Cisterc.*, t. II, p. 167. — *Hist. litt. de Fr.*, t. XIII, p. 553 et suiv. — S. Bernardi, *epist.* 284, 298.

Cette fausse correspondance devint pendant quelque temps une source de difficultés. Des évêques, des abbés, des moines se plaignirent d'avoir été desservis par saint Bernard, et celui-ci dans le principe n'avait su que répondre. Il fit d'abord part de ses soupçons à Eugène III, et, quand la vérité fut dévoilée, il lui écrivit : « Le moine Nicolas est sorti de chez nous, mais il n'était pas des nôtres ; il est sorti en laissant après lui des traces immondes. Depuis quelque temps je connaissais l'homme, j'attendais que Dieu le convertît ou qu'il se trahît lui-même comme Judas, et c'est ce qui est arrivé. Outre les livres, l'or et l'argent en quantité qu'il avait dérobés, on a trouvé sur lui, au moment de son départ, trois cachets : le sien, celui du prieur, le mien, non pas l'ancien, mais un nouveau que j'avais fait faire récemment pour mettre fin à ses fraudes. Qui dira le nombre de personnes à qui il a écrit, à mon insu et en mon nom, tout ce qu'il lui a plu d'écrire ? Comment effacerai-je les impostures qu'il a propagées jusqu'à vous ; comment pourrai-je justifier auprès de certaines personnes l'innocence de nos moines qu'il a impudemment calomniés ? Il a confessé qu'il vous avait écrit plusieurs fois de fausses lettres. Je n'ose souiller ma bouche et vos oreilles du récit de ces turpitudes. S'il se rend auprès de vous, comme il s'en est vanté, en se flattant d'avoir des amis en cour de Rome, souvenez-vous d'Arnaud de Brescia ; il est encore pire que lui. Personne n'a mieux mérité d'être jeté dans une prison perpétuelle et condamné à un perpétuel silence. » [1151.]¹

A partir de cet incident, la correspondance de Pierre-le-Vénérable et de saint Bernard semble prendre fin. Aucune lettre, du moins postérieure à cette date, n'est parvenue jusqu'à nous. Des six dernières de l'abbé de Cluny, quatre sont adressées au Pape Eugène III ; la cinquième à saint Bernard, pour lui faire le récit de son voyage à Rome ; la sixième à Nicolas, à propos de ce voyage et avant la découverte de sa trahison. Sans doute l'amitié des deux grands abbés ne se refroidit pas, mais peut-être devint-elle plus

¹ S. Bernardi, epist. 298.

circonspecte de la part de Pierre-le-Vénéral. Son cœur fut cruellement blessé par la faute d'un moine envers qui il s'était montré prodigue d'affection. Elle le privait désormais d'une consolation qui adoucissait l'ennui dont sa vie était consumée. La lassitude qu'il éprouvait depuis longtemps ne fit encore qu'augmenter. Il avait toujours été contraint, disait-il, de faire ce qu'il ne voulait pas, de parler quand il désirait garder le silence, de travailler quand il soupirait après un moment de loisir, de s'abaisser vers les choses de la terre quand sa pensée éprouvait le besoin de s'élever vers le ciel. La douceur affectueuse de son ame qui ne pouvait concentrer sans douleur des pensées de sévérité, son goût pour l'étude et les entretiens lettrés, les désagréments qu'il rencontrait chaque jour dans sa direction abbatiale, sa santé qui était sujette à des indispositions fréquentes, lui faisaient souhaiter ardemment le repos du cloître; il en avait connu trop souvent les agitations et les épines. Il se tournait en imagination vers Clairvaux et la petite colonie de moines clunisiens qui y avaient été admis; il eût voulu être l'un d'entre eux. Il fallait désormais renoncer à la correspondance qui entretenait ces consolations et ces rêves. ¹

La trahison de Nicolas redoubla la tristesse qui s'était emparée de saint Bernard depuis la croisade. Il avait hâte d'arriver au terme d'une vie épuisée par le travail et la souffrance. Quelques jours avant sa mort, écrivant pour la dernière fois à Arnold, abbé de Bonneval, qui lui avait envoyé des fruits. « J'ai reçu, lui » disait-il, avec reconnaissance, mais sans plaisir, les présents que » Votre Charité m'envoie. Car, quel plaisir pourrais-je goûter quand » pour moi tout est amertume? Priez le Sauveur de ne pas différer » ma sortie de ce monde et de me protéger à cette heure » suprême où je me présenterai sans mérites et les mains vides » devant lui. » Il mourut au mois d'août 1153, quelques semaines après Eugène III. Pierre-le-Vénéral, occupé à des visites abbatiales ou déjà parti pour Rome afin de rendre visite au Pape

¹ Liv. VI, ép. 36, etc.

Anastase IV, ne put se trouver auprès de son lit de mort et assister à ses funérailles qui furent célébrées au milieu d'un concours immense.

Les trois dernières années de sa vie ne présentent que des événements de peu d'importance. Il est absorbé tout entier par ses fonctions abbatiales et jaloux de laisser son troupeau en paix avant de le quitter. Au mois de mai 1154, il se trouva à Pavie accompagné d'Éravisé, son chambrier, d'Arnald, abbé d'Aurillac, et de Pierre, ancien prieur de Souvigny. En dédommagement d'une dette de trois cents livres, en deniers milanais anciens, et de quatorze autres livres cinq sous, payée à l'acquit de Cluny par les prieurés d'Italie, il dispensa ces derniers pendant douze ans de la redevance de cire dont ils étaient comptables envers l'abbaye, ainsi que de tous autres tributs, à l'exception du droit de gîte dû à l'abbé et à ses envoyés et du cens annuel qui était recueilli par les prieurs de Pontido et de Crémone ¹. Il assista avec son frère Pons, abbé de Vezelay, avec les archevêques de Sens et de Reims et leurs suffragants, avec les comtes de Flandre, de Troyes, de Nevers et le duc de Bourgogne, à une assemblée de barons et de prélats tenue par Louis VII à Soissons, au mois de juin 1155, afin de mettre un terme aux brigandages des seigneurs dans toute la France. Il éleva la voix en faveur de l'abbaye de Vezelay et contribua à hâter la paix entre elle, le comte de Nevers et les bourgeois. Dans ce parlement fut portée une ordonnance qui interdisait pendant dix ans les guerres privées, assurait la paix aux Églises, à leurs hommes, à leurs propriétés, aux troupeaux et aux voyageurs. ²

Il se rendit à Rouen auprès de Mathilde d'Anjou, mère de Henri II, roi d'Angleterre, qu'Étienne, son cousin, mort au mois de septembre précédent, avait, dans un traité préparé par les évêques de Cantorbéry et Winchester, reconnu pour son successeur à la couronne. Rentré quelque temps après à Cluny, il résuma dans une constitution prise au sein du chapitre les bienfaits dont

¹ Migne, *Opera Petri Ven.*, p. 484.

² Duchesne, *Hist. Fr. script.*, t. IV, p. 583.

l'abbaye était redevable à Henri I^{er} et à Mathilde. « Parmi les rois » de l'empire latin qui, depuis trois cents ans, ont accordé leur » affection à l'Église de Cluny, ont accru sa richesse et sa puis- » sance, Henri, roi des Anglais, duc des Normands, s'est distingué » par un amour particulier, par des dons surpassant tous ceux » des autres princes. Il a de plus achevé la grande église com- » mencée par Alphonse, roi des Espagnes, sur un plan admirable » qui la distingue de toutes les autres du globe. Aussi sa mémoire » est conservée et le sera toujours avec une affection particulière » par les frères de l'ordre de Cluny. Mathilde, sa fille et son héri- » tière, épouse de Henri-le-Grand, empereur des Romains, mère » de Henri-le-Jeune, roi des Anglais, a reproduit, aussi fidèlement » que la cire reproduit l'empreinte d'un sceau, les bienfaits et la » sagesse de son père. Elle a porté la même affection à l'Église de » Cluny. C'est pourquoi, nous étant rendu à Rouen pour voir cette » princesse, nous avons ordonné, d'après ses prières et du consen- » tement de nos frères, qu'après sa mort il sera célébré à Cluny, » pour le salut de son ame, un double tricenaire. »¹

Henri II s'occupa dès les premières années de réduire les barons qui avaient usurpé une autorité démesurée, et de réparer les maux causés par la guerre entre Étienne et Mathilde. Nul n'avait porté plus haut son influence que l'évêque de Winchester et n'avait davantage à redouter la sévérité d'un monarque qui se montrait décidé à courber toutes les têtes dressées contre son pouvoir. Il jugea prudent de quitter quelque temps le royaume dans l'intérêt de sa propre tranquillité. Pierre-le-Vénérable le pressait depuis plusieurs années de se retirer des troubles civils et de venir achever sa vie à Cluny, où il avait choisi sa sépulture. Chaque fois qu'il y faisait un voyage, il était accueilli avec enthousiasme comme le principal protecteur du monastère. Il fit demander par Suger un sauf-conduit sur les terres de Sybille, comtesse de Flandre, et il quitta l'Angleterre sur de nouvelles invitations de l'abbé de

¹ La publication de cette chartre est due à M. Th. Chavot, de Mâcon. V. *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1853, p. 155.

Cluny, du pape, de Louis VII, sans avoir prévenu Henri II de son départ. Il s'était fait précéder de ses trésors, qu'un religieux, nommé Pierre, apporta secrètement à Cluny. Le roi, irrité à la nouvelle de sa fuite, fit raser ses châteaux jusqu'aux fondements [1155].¹

Son aide était plus que jamais indispensable au monastère. Malgré l'ordre introduit dans la gestion de ses revenus, il succombait sous le poids des dettes, et Pierre avait été obligé de recourir à l'emprunt. Ce fut sans doute le besoin de se procurer de l'argent qui l'engagea, vers cette époque, à consentir, sans consulter son chapitre, certaines aliénations dont les religieux se plainquirent à Anastase IV. Dans un privilège donné au palais de Latran, le pape exprima son étonnement que l'abbé eût conféré à différentes personnes, par donation ou recommandation, sans le consentement des frères, des prieurés et des revenus appartenant à la manse conventuelle. Pons, abbé de Vezelay, avait reçu le prieuré de Souvigny, l'abbé de Cluses celui de Charlieu, l'archidiacre de Lyon celui de Villars, maître W... de Mâcon, dix livres sur la chapelle du bourg de Cluny, maître O... d'Autun, dix livres sur le prieuré de Mesvres. Le pape ne pouvant souffrir cette diminution des biens de l'Église de Cluny, que les abbés précédents avaient eu tant de peine à constituer, ordonna à Pierre de résilier ces contrats illicites et lui interdit de les renouveler à l'avenir.²

Henri de Winchester prit en main la conduite du temporel. Il

¹ Mathieu Paris, trad. Huillard Bréholles, t. 1, p. 389. — Migne, *Opera Petri Venerab.*, p. 243, à la note. — *Opera Sugerii*, p. 1432. — *Chronicon Roberti de Monte*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLX, p. 480.

² *Bull. Cl.*, p. 65. On voit encore par des lettres patentes du duc de Normandie, Pierre-le-Vénéralable céder à vie à un clerc nommé Guillaume de Sainte-Marie une église de Saint-Côme et Saint-Damien en Anjou, moyennant une pension annuelle de trente livres angevines. A la mort de ce clerc, l'église fera retour à Cluny. *Chartes et Diplômes*, t. LXVII, p. 144. Pierre de Celle, dans une lettre adressée à Hugues de Trasan, successeur de Pierre-le-Vénéralable, dit que lui et l'abbé de Montiéramey, s'étaient portés caution d'une somme empruntée par ce dernier au seigneur de Vendevre. *Bibl. Cl.*, p. 1423.

dressa un nouvel état des revenus, il améliora et propagea les cultures, il acheta des terres, il fit construire de nouveaux édifices et répara les anciens. Il enrichit le trésor de l'église de quarante beaux calices et de divers ornements. Il pourvut, pendant toute une année, à la nourriture de la communauté qui, selon la Chronique de Cluny, s'élevait à quatre cent soixante moines. Il acquitta les dettes et employa dans ces dépenses diverses une somme de plus de sept mille marcs d'argent. Cette magnificence vraiment royale, dont le détail était lu au chapitre, à l'époque de l'anniversaire de Henri, consola les derniers jours de Pierre-le-Vénéral. ¹

Ce fut le premier jour de l'année 1157 que la mort l'enleva à son ordre et à l'Église. Dans les visites qu'il faisait de temps en temps à la Grande-Chartreuse, il priait les « religieux d'obtenir de Dieu que son vœu fût exaucé. » Quand on lui demandait l'explication de ces paroles, il se contentait de répondre : « Priez seulement Dieu d'exaucer mon vœu. » Cet objet continuel de ses désirs, c'était de mourir le jour de la naissance du Sauveur. « La veille de la Nativité, dit la Chronologie des abbés de Cluny, il entra selon sa coutume sain et bien portant au chapitre et entendit annoncer la naissance du Christ. Il se prosterna à terre de tout son corps, selon l'usage des Clunistes, et il adora Dieu avec une humble dévotion. Après la lecture des noms des défunts et l'absoute, il commença dans un sermon sublime l'éloge de la Nativité et donna l'explication des prophéties qui l'avaient annoncée. Au milieu de son discours, des torrents de larmes s'échappèrent de ses yeux ; il en fut, non pas mouillé, mais inondé. La maladie venait de le saisir tout à coup. Ses fils, égarés par la douleur, le portèrent dans des appartements retirés. Ils le veillèrent durant le reste du jour et durant la nuit suivante. Enfin, au lever de l'aurore, à l'heure même où l'on croit que le Christ apparut dans ce monde, Pierre, le quittant pour jamais, alla continuer dans le ciel la célébration de la

¹ Bibl. Cl., p. 4624. — Note, p. 131.

« naissance du Sauveur avec les esprits angéliques qui étaient
« aussi joyeux de sa mort que ses fils en étaient affligés. »¹

Un grand miracle, ajoute la Chronique de Cluny, signala la séparation de l'ame et du corps de ce glorieux père. Afin de ne point empêcher la célébration des offices divins dans ce jour solennel, l'évêque ayant récité en compagnie des religieux les litanies et les oraisons autour du corps, on le porta dans le lieu où l'on avait coutume de laver les morts. Quand on l'eut dépouillé de ses vêtements, la grâce de cet homme glorifié apparut aux yeux étonnés des assistants. Ce corps, devenu la proie de la mort, était plus transparent que le cristal, plus blanc que la neige. Il ressemblait dans sa splendeur à celui d'un habitant du ciel qui serait descendu sur la terre. Cette chair sanctifiée n'était plus celle qui avait été recouverte d'un cilice, affligée par des jeûnes et des veilles, amaigrie par la méditation. Les frères vinrent baiser son front, boire de l'eau qui avait servi à le laver, emporter quelque souvenir de lui. Henri de Winchester lui rendit les derniers honneurs au milieu des larmes et des gémissements de ses religieux. Il fut enseveli à main droite du chœur de la grande église, près de l'autel de Saint-Jacques. Il n'était âgé que de soixante-deux ans ; il en avait passé trente-quatre, quatre mois et trois jours dans la direction de l'ordre de Cluny.²

Il n'existait pas de sainteté à cette époque sans qu'un grand nombre de miracles n'en fût l'apanage. « Ces signes et ces merveilles que les mortels désirent connaître, dit Rodulfe, l'auteur écourté de la Vie de Pierre-le-Vénéral, pourraient donner lieu à de longs récits ; mais nous n'en voulons pas surcharger les oreilles de nos auditeurs et nous laissons à d'autres plus prudents

¹ Bibl. Cl., p. 4624. Anno vero Dominicæ Incarnationis 1157, prima ipseus anni die, reverendus et cum multo amore recolendus dominus Petrus abbas viam universæ carnis ingressus est, et in illa hora sancta anima ejus discessit qua credimus Verbum Dei natum de Maria Virgine, etc. Bibl. Cl., p. 1658.—Chonicon Roberti de Monte, dans Migne, Patr. lat., t. CLX, p. 482.

² Bibl. Cl., p. 604, 1659. Le même fait merveilleux était raconté de saint Martin.

le soin d'en dire davantage. » Ces souvenirs se réduisent sous la plume de Rodulfe à quelques faits peu nombreux. La plupart peignent cette vertu de miséricorde qui était la vertu par excellence du saint abbé, et consistent dans des traits édifiants ou dans des conseils donnés par lui à ses moines d'après des révélations surnaturelles. ¹

Il avait tout fait pour rendre son autorité aimable, et ce désir se peignait dans sa personne et sur son visage. Il aimait tous ses religieux sans distinction comme des fils. Il préférait leur enseigner l'humilité, la patience et la douceur, en leur donnant lui-même l'exemple de ces vertus, plutôt qu'en leur adressant des réprimandes. Il les renvoyait sans cesse à la pratique des sacrements, ayant plus de confiance dans la grâce de Dieu que dans les conseils des hommes. Il admettait à son confessionnal, malgré ses occupations et ses fatigues, tous ceux qui désiraient lui avouer leurs fautes, et il apportait dans l'accomplissement de ce devoir une douceur qui savait non-seulement consoler les âmes, mais se les attacher par une affection sans bornes. La majesté avec laquelle il célébrait dans les jours solennels les saints mystères excitait l'admiration et la piété de ceux qui en étaient témoins, et le rendait, dit l'auteur de sa Vie, agréable à Dieu et aux hommes. Il avait pour les besoins temporels des frères et des malades une sollicitude de tous les instants. Le désir d'exercer sa charité le portait à accomplir hors du monastère des aumônes différentes de celles qu'il accomplissait comme abbé. Il avait des pauvres particuliers auxquels il distribuait régulièrement des provisions et des vêtements. Il faisait construire en secret et sous le nom d'autrui des léproseries. Il était toujours prêt à se dépouiller de ses vêtements pour les donner aux pauvres et aux pèlerins. Un jour, à la porte de Sauxillange, une mendiante à demi nue lui ayant demandé l'aumône, il appela le serviteur qui avait soin de sa garde-robe et lui recommanda de donner à cette femme la meilleure de ses pelisses. Une autre fois, ayant aperçu au chœur,

¹ Opera Petri Ven., p. 21 et suiv.

pendant une nuit d'hiver, un moine qui tremblait de froid faute d'un habit assez chaud, il lui fit signe de sortir et le couvrit de sa propre pelisse. »¹

Pierre de Celle lui décerna aussitôt après sa mort le titre de saint. Mais ce titre n'a pas été ratifié par l'Église et il ne figure pas au nombre des saints qui sont honorés d'un culte public. Ce n'est pas qu'il ne l'ait mérité, a remarqué un historien ; mais les moines de Cluny, occupés après sa mort à de misérables querelles, se montrèrent peu soucieux de la gloire de leur grand abbé². Dans un temps où l'Église était exposée aux violences des princes, ses saints de prédilection furent les hommes qui prirent part à la lutte. Anselme de Cantorbéry, Bernard de Clairvaux, Thomas Becket, tels sont les noms qu'elle distingua entre tous les autres et qu'elle entoura de l'auréole de la sainteté. Tandis que, au concile de Tours de 1163, le Pape Alexandre III chargeait Thomas Becket de faire les informations nécessaires pour la canonisation de saint Anselme, l'un de ses prédécesseurs, tandis que le même pape canonisait saint Bernard en 1176 et saint Thomas lui-même deux ans après son martyre, le paisible abbé de Cluny restait oublié. Il se présente à nos respects sous le nom de Vénéralle que les Papes Innocent II, Eugène III, que l'empereur Frédéric Barberousse et d'autres contemporains lui donnaient déjà de son vivant.³

Mais jamais nom ne fut mieux mérité, jamais gloire ne fut plus pure et moins contestée que celle de l'abbé de Cluny. Tous les éloges qui lui ont été prodigués rentrent dans le même sens. C'est toujours la beauté de son ame, ce sont les grâces de sa personne, qui en forment le fond. Saint Bernard qui n'approuvait pas complètement sa direction monastique, vaincu par sa douceur et par sa patience, l'appelle : un modèle de toutes les vertus, le résumé

¹ Rodulfi, Vita Petri Ven., liv. II et III.

² Voy. sur cette indifférence le prologue de sa Vie par Rodulfe.

³ Migne, Opera Petri Ven., p. 64, à la note, etc. Le Martyrologe bénédictin lui donnait le titre de saint, et la fête de sa naissance était célébrée à Cluny le huit des calendes de janvier. Bibl. Cl., notæ, p. 103.

de toute discipline, un miroir de sainteté, dans lequel brillent la douceur et l'humilité du cœur. Il n'y avait personne de supérieur à lui sous le ciel, dit un moine contemporain dans un éloge en vers où il est associé à l'abbé de Clairvaux. De nos jours un éminent écrivain s'est exprimé dans ces termes : « Pierre-le-Vénéral semble per-
 » sonnifier sous une forme auguste la vie religieuse; il est l'idéal
 » du moine; en lui vit comme une image de la religion, telle
 » que l'entendent les nobles ames qui aiment mieux voir en elle
 » une foi et une vertu qu'une doctrine et une puissance. »¹

On a souvent comparé Pierre-le-Vénéral à saint Bernard, comme plus tard Bossuet à Fénelon. Nous ne reviendrons pas sur un semblable parallèle. Ce serait un point de vue périlleux et qui deviendrait aisément faux, que d'insister sur les côtés opposés de leur caractère, de voir dans l'un le champion ardent de la théocratie, l'implacable ennemi des ennemis de l'Église; dans l'autre, le partisan des moyens termes et le refuge indulgent de l'hétérodoxie. C'est une des prérogatives du christianisme d'ouvrir à la vertu une foule de voies différentes; c'est un des besoins de l'Église d'employer des serviteurs de toutes sortes. Si saint Bernard, homme d'action avant tout, était convaincu de la nécessité de faire dominer la sévérité de la doctrine, d'abattre le schisme et l'hérésie, il n'en réservait pas moins pour le coupable repent des ressources de miséricorde dont il fit usage avec Abélard, Bernard de Pise et d'autres encore. Sentinelle toujours prête à se porter au fort du danger, soldat courageux, épiant le moment de se jeter dans la mêlée, il ne possédait ni la vocation, ni peut-être le temps nécessaire pour se renfermer dans le rôle de conseiller affectueux et de consolateur, rôle intime qui exigeait la retraite et une vie moins agitée par des préoccupations de toutes sortes. Sa parole ardente, son aspect ascétique, étaient plutôt propres à frapper les ames qu'à les émouvoir. Il aimait à agir par lui-même, tandis que Pierre-le-Vénéral employait toutes les forces que l'ordre de Cluny mettait à sa disposition. Dans le principe,

¹ S. Bernardi, epist. 365. — Saint Anselme, par M. de Rémusat, in-8°, p. 3.

et avant que le chagrin eût brisé son ame, l'abbé de Clairvaux se sentait sans cesse appelé hors du cloître par les besoins de l'Église ; l'abbé de Cluny eût voulu s'y abriter dans le culte de la piété, des nobles amitiés et des lettres. L'un comptait dans le gouvernement des choses d'ici-bas sur les efforts des hommes, sur l'à-propos et sur la rapidité des décisions ; l'autre espérait beaucoup de la mansuétude et attendait tout de cette Providence divine qui plane au-dessus des évènements et qui les dirige vers ses fins mystérieuses.

Mais aussi bien que saint Bernard, Pierre-le-Vénéralé vit dans la religion une doctrine et une puissance. C'est au nom de cette doctrine, infaillible dans ses principes, indéfectible dans sa durée, qu'il combat les religions des juifs et des mahométans, les erreurs des Pétrobusiens, qu'il s'élève avec indignation dans quelques-unes de ses lettres contre les hérésies de son temps, qu'il explique à ses moines certaines antinomies de l'Écriture sainte. Quant à la puissance de l'Église, puissance double par l'action intime qu'elle exerce sur les ames et par l'action extérieure qu'elle confère à la papauté, il s'occupa pendant toute sa vie d'assurer son empire dans l'esprit de ses religieux, et de le faire respecter dans le monde, par ses efforts pour l'extinction du schisme, par ses appels fréquents à l'autorité des papes. Il chercha à lui soumettre les princes qui, tels que Roger de Sicile et Louis-le-Jeune, étaient en guerre avec elle ; il donna une approbation complète à la croisade qui était prêchée en son nom. Mieux que personne, il savait que la douceur est sujette à s'égarer quand elle ne s'appuie pas sur la doctrine, et que la doctrine ne peut se maintenir à son tour sans l'autorité. Il n'apporta du reste dans la conduite des ames, remarquons-le en passant, aucun de ces raffinements que rechercha saint François de Sales, aucune de ces illusions auxquelles se laissa aller Fénelon. Encore moins peut-on accuser sa foi d'être restée vague et sa vertu individuelle. Il ne fut point l'apôtre d'une sorte d'Église universelle, mais celui de l'Église catholique et de la règle bénédictine.

Il soutint pendant plus de trente ans avec persévérance une œuvre

chancelante et qui n'était propre qu'à inspirer le découragement. Il ressentit toute l'amertume de la lutte, il y consuma sa vie, il mourut à un âge où il pouvait espérer encore de longues années mais non se flatter d'un meilleur avenir. La décadence de l'ordre de Cluny, de tous côtés manifeste, était d'autant plus pénible à son cœur que la réforme de Clteaux était plus florissante. Il déploya pour la combattre toutes les ressources qui pouvaient être mises en œuvre avec des âmes attiédies et attachées à des habitudes de jour en jour moins austères. Ce qu'il ne put obtenir par un mélange de sévérité et de douceur, de respect pour le passé et de concession au présent, un autre l'eût-il obtenu avec un caractère plus raide, avec une direction plus sévère ? il est permis d'en douter. Voilà pourquoi il a passé de son temps pour un sage, pour un homme presque parfait; voilà pourquoi l'ordre de Cluny s'efface en quelque sorte devant lui, et pourquoi l'abbé paraît plus grand que l'institution.

Une épitaphe inscrite sur son tombeau exprime avec justesse ces pensées et dépeint en deux mots cette décadence qu'il avait cherché à retenir sur la pente où elle se précipitait rapidement :

Dum Petrus moritur, pius abbas, jus sepelitur,
 Pax cadit, ordo jacet, fere morique placet.
 Ille, salus patriæ, mundi decus, arca sophiæ,
 Nescius invidiæ, vena fuit veniæ. ¹

En effet, après sa mort, les passions jusque-là comprimées par sa modération et sa fermeté firent explosion. La communauté se divisa en deux partis. L'un, continuateur des idées des Pontiens, chercha à s'affranchir des prescriptions gênantes et réclama pour supérieur, non plus un gardien vigilant de l'antique observance, un successeur de Hugues de Semur et de Pierre-Maurice, mais un homme animé d'idées nouvelles, disposé à admettre une vie plus large, telle que la demandaient la richesse et la puissance de l'ordre. Ce parti réussit, dans une élection orageuse, à faire

¹ Migne, Opera Petri Ven., p. 42.

nommer un candidat demi-religieux, demi-laïque, Robert-le-Gros, dont le principal titre était d'être parent du comte de Flandre. Le Pape Adrien IV réprouva cette élection lorsque Robert se présenta devant lui avec ses partisans, et la mort qui le surprit à son retour de Rome enleva peut-être à l'abbaye l'occasion d'une guerre intestine. ¹

Hugues de Trasan ou Fraisans, son successeur, se jeta dans le schisme qui suivit la mort d'Adrien IV. Tandis que l'Église de France reconnaissait pour pontife légitime Alexandre III, à qui le cardinal Octavien disputait la tiare sous le nom de Victor IV, ce faible abbé cédant, dit-on, à de perfides conseils, ferma la porte à ses légats et lui refusa obéissance avec tout son chapitre. Alexandre ordonna à Henri, évêque de Beauvais, dont l'influence avait puissamment contribué à le faire reconnaître comme pape légitime à la cour de France, d'aller à Cluny, de déposer Hugues et de lui nommer un successeur avec le concours des frères restés fidèles, sans qu'on pût lui opposer les privilèges du monastère. Accusé par une partie des prieurs de l'ordre, abandonné par ceux-là même qui l'avaient entraîné dans sa résistance, Hugues vit l'excommunication pontificale peser sur sa tête et sur celle de ses adhérents [1162]. Il quitta l'abbaye, et on pensa un instant à lui substituer Pons, abbé de Vezelay, frère de Pierre-le-Vénéral. Il se réfugia auprès de l'empereur Frédéric Barberousse, fit la paix avec le pontife et mourut obscurément au prieuré de Vaux-sur-Poligny. Henri de Winchester, rappelé dans son diocèse par l'archevêque de Cantorbéry qui lui représentait le tort que son absence causait à son troupeau et l'assurait que le roi n'avait gardé aucun ressentiment contre lui, oublia la promesse qu'il avait faite de mourir à Cluny et alla finir ses jours en Angleterre. ²

Étienne, successeur de Hugues de Trasan, eut à déplorer

¹ Chronicon Roberti de Monte, dans Migne, Patr. lat., t. CLX, p. 482. — Opera Petri Cellensis, dans Migne, Patr. lat., t. CCII, p. 431, à la note.

² Hugues de Poitiers, Hist. du mon. de Vezelay, dans Guizot, Coll. de Mém. sur l'Hist. de Fr., t. VII, p. 204. — Migne, Opera Alexandri III, Patr. lat., t. CC, p. 113. — Bibl. Clun., p. 1660. — Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 571, 581.

d'affreux désastres. La guerre entre les châtelains et les chevaliers s'était renouvelée avec une nouvelle fureur. Après avoir dissipé ce qu'ils s'étaient enlevé les uns aux autres, ils se jetèrent sur les églises et sur les pauvres comme sur une proie. Ils couvrirent de rapines, d'incendies, de meurtres, de souillures cette terre maudite dont ils se montraient non les seigneurs, mais les brigands. - Si vous n'accourez à notre secours, écrivait Étienne à Louis VII, craignez que Dieu ne vous demande compte un jour du sang des pauvres. - L'abbaye était tombée dans une extrême pauvreté. - Ayez pitié de nous, s'écriait le malheureux abbé, en envoyant deux religieux au roi pour solliciter ses aumônes; tout ce qu'il vous plaira de nous donner sera reçu avec reconnaissance. - L'arrivée de quatre cents Brabançons attirés par Guillaume, comte de Châlons, vint mettre le comble à ces malheurs. Ces bêtes féroces se ruèrent sur les femmes, les enfants, et n'épargnèrent pas plus les églises que les châteaux. Une horrible famine régnait dans le pays. Étienne, en apprenant que le roi dont il avait souvent invoqué la protection se disposait à y entrer avec son armée, redouta de la voir augmenter; il lui conseilla d'envoyer des évêques et des barons pour rétablir la paix, et de ne venir lui-même que lorsqu'elle serait assurée. Étienne abdiqua après une administration de dix années. Rodulfe de Sully, neveu de l'évêque de Winchester, fut déposé ou résigna volontairement, trois ans plus tard, une autorité dont les dettes qui continuaient de grever l'abbaye et les dissidences qui existaient parmi les religieux rendaient l'exercice de plus en plus difficile [1176].¹

¹ Voy. Lettres d'Étienne à Louis VII, dans Duchesne, *Hist. Fr. script.*, t. IV, p. 665, 671, 683. — *Chronicon Roberti de Monte*, p. 495, 515, 517, 524. — *Bibl. Clun.*, p. 1625, 1660. — *Hist. litt. de Fr.*, t. XIII, p. 571, 561. — *Gall. Christ.*, t. IV, p. 1139, 1441. — Une assez grande obscurité règne sur le nom et la vie du successeur de Pierre-le-Vénérable. M. Lorrain, qui a écrit un *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*, in-8°, 1839, d'après une rédaction faite au dernier siècle dans l'abbaye, mais qui n'a pas jugé à propos de recourir aux sources, et à qui ont échappé de nombreuses erreurs, donne pour successeur à Pierre-le-Vénérable, Hugues de Montlhéry, appartenant, dit-il, par sa mère aux comtes de Champagne et à la

Ses successeurs, impuissants à lutter contre l'indépendance de leurs moines, s'endormirent dans une torpeur dont ne put les réveiller la voix de Pierre de Celle, pleurant avec l'accent des prophètes la ruine de cette Jérusalem monastique. Un retour aux habitudes du passé, tenté dans ses statuts par l'abbé Hugues V qui gouverna de 1199 à 1207, échoua contre les abus mêmes qui

famille de Guillaume-le-Conquérant dont il était l'arrière petit-fils. Mais on ne sait où chercher le père de Hugues de Montlhéry. La famille de ce nom était éteinte depuis 1118 par la mort de Milon de Bray, et ses domaines étaient réunis au domaine royal. D'ailleurs, la Chronique de Cluny appelle ce successeur Hugues de *Trasan*. Son origine est inconnue ; mais sa retraite auprès de l'empereur Frédéric Barberousse et sa mort au prieuré de Vaux-sur-Poligny peuvent faire supposer que son nom était Fraisans et qu'il appartenait à une famille du comté de Bourgogne. M. Lorrain prétend que Hugues de Blois, abbé de Saint-Pancreas, à Londres (probablement prieur de Saint-Pancreas de Lewes), succéda à Hugues de Trasan, qu'il était neveu de l'évêque Henri de Winchester et fils d'Étienne, roi d'Angleterre. Mais on ne connaît au roi Étienne d'autres fils qu'Eustache IV et Guillaume II qui furent tous deux comtes de Blois et moururent tous deux sans postérité. D'ailleurs, la Chronique de Robert du Mont-Saint-Michel, la Chronique de Cluny et la Chronologie des abbés, ne parlent pas de cet Hugues de Blois. D'après ces trois documents, Étienne 1^{er} succéda comme onzième abbé à Hugues de Trasan. M. Lorrain assure encore qu'Étienne, que nous avons appelé d'après lui, à la page 480 du tome 1^{er} et à la page 399 du présent volume, Étienne de Boulogne, était neveu de Hugues de Blois son prédécesseur, qu'il appartenait par Constance, sa mère, à la dynastie royale de France et à la maison de Savoie. Eustache IV, comte de Boulogne, épousa effectivement Constance, fille de Louis-le-Gros, mais il mourut, nous l'avons dit, sans laisser de postérité. La Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, se contente de dire à propos d'Étienne : « Stephanus cognomento Burgensis, abbas S. Michaelis de Clusa et monachus Cluniacensis fit abbas Cluniaci, abbate Hugone se conferente ad partes imperatoris et Octaviani. » Il est probable que ces généalogies, qui n'ont pas été adoptées du reste par les auteurs de la Gallia Christiana et de l'Histoire littéraire de France, et qui ne reposent sur aucun document contemporain, ont été imaginées à une époque moderne afin de donner du relief au monastère. D'après les mêmes traditions, Hugues de Blois et Étienne de Boulogne auraient été investis de la dignité abbatiale par les conseils de l'évêque Henri de Winchester, qui cherchait à relever la prospérité de l'abbaye en y attirant les bienfaits de sa famille. V. Lorrain, p. 166 et suiv. — Art de vérifier les dates, in-f^o, t. II, p. 659, 660; t. I, p. 801; t. II, p. 763. — Hist. litt. de France, t. XIII, p. 571, 581.

l'avaient provoqué. Désormais, les abbés de Cluny ne cherchèrent plus à se recommander aux yeux de leurs moines, à mériter les éloges de l'Église par leur piété et leur vigilance pour la régularité, bien que plusieurs d'entre eux n'aient pas manqué de ces vertus, mais par leur zèle pour enrichir le trésor de l'abbaye, pour accroître ses revenus, pour entretenir et développer ses bâtiments avec magnificence. ¹

Nous ne poursuivrons pas plus loin le récit de la chute d'une des plus grandes institutions du monde chrétien. Dans ses premiers abbés, Odon, Mayeul, Odilon, Hugues et Pierre-le-Vénérable, l'ordre bénédictin avait été en quelque sorte glorifié. Ces hommes éminents s'étaient montrés les gardiens de la vie chrétienne, les apôtres de la charité, les propagateurs de la paix, les arbitres des rois et des seigneurs, le bras droit de la papauté, les instruments du progrès social. Peu d'institutions, croyons-nous, peuvent se flatter d'avoir possédé une suite de représentants aussi illustres et d'avoir travaillé avec un égal succès à une œuvre dont on ne peut apprécier l'importance qu'en se plaçant sans idées préconçues au point de vue des besoins de l'époque. Mais Cluny ne pouvait pas échapper à cette loi qui renouvelle sans cesse les voies de la Providence et les moyens d'action de l'homme dans le gouvernement des choses d'ici-bas. Des ordres plus jeunes continueront avec éclat la mission qu'il avait remplie pendant deux siècles et demi, pour succomber à leur tour, céder la place à d'autres et prouver que la vie religieuse, quand elle étend trop loin son action, en compromet inévitablement la pureté. Cluny ne sera plus, jusqu'à la suppression des monastères, qu'un grand établissement féodal dont les vicissitudes présentent encore un

¹ Bibl. Cl., p. 1438, 1445 et suiv. A la page 322 du second volume, nous avons, d'après M. Lorrain, appelé cet abbé Hugues d'Anjou. C'est là encore une dénomination fort douteuse. « Aucun document, disent les auteurs de » l'Histoire littéraire de France, t. XVI, p. 534, ne nous enseigne en quelle » année ni en quel lieu il naquit. Nous savons, d'après une Chronique du » monastère, qu'il avait gouverné l'abbaye de Reading et qu'il succéda, en » 1199, à Hugues IV de Clermont. »

vif intérêt au point de vue de l'histoire des mœurs, mais non au point de vue de l'histoire générale de l'Église. Avec Pierre-le-Vénéral, son âge héroïque, l'âge des grands abbés, des saints, des écrivains remarquables, est clos à tout jamais. Cluny cessera d'être le foyer auquel viendront, comme par le passé, s'allumer toutes les grandes idées, et on ne dira plus de lui avec Urbain II : Vous êtes la lumière du monde ! Ce soleil, qui avait brillé d'une splendeur incomparable, ne jettera plus, avant de s'abaisser derrière l'horizon, que d'obliques rayons sans éclat et sans chaleur.

TROISIÈME PARTIE.

ÉCRITS DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

ÉCRITS DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

CHAPITRE I^{er}.

TRAITÉS THÉOLOGIQUES

A part l'histoire profane et religieuse, Pierre-le-Vénéralle s'est exercé dans tous les genres littéraires connus de son temps. Il aimait les lettres comme un moyen d'annoncer et de défendre la foi chrétienne ; il les aimait aussi pour elles-mêmes comme le plus noble délassement de l'esprit. Dans tous ses écrits, il a montré une facilité inépuisable, une grande élévation de vues, une ingéniosité brillante, une profondeur plutôt perçante, il est vrai, qu'étendue, la souplesse d'un style qui sait parler de toutes choses avec variété, souvent avec éloquence, sans jamais sentir l'effort et l'imitation.

Ses ouvrages, dont nous allons chercher à donner une idée, peuvent se diviser en cinq classes : les Traités polémiques, le livre des Miracles, les Sermons, les Poésies et les Lettres. Quelques-unes de ces dernières sont, par leur étendue, de véritables opuscules de théologie dogmatique ou morale. Telle est sa lettre à Pierre de Poitiers, dirigée contre ceux qui prétendaient que le Christ n'avait point pris le nom de Dieu dans l'Évangile ; celle où il réfute un hérétique qui assurait que le Christ n'avait point assumé durant sa vie mortelle une ame humaine ; celle au reclus Gislebert, qui renferme un parallèle entre la vie cénobitique et la vie solitaire ; celle enfin aux religieuses de Marcigny, dans laquelle il retrace la vie et la mort de sa mère Raingarde, et qui se termine par une allocution sur la brièveté de la vie et le

bonheur du ciel. Nous avons déjà fait connaître la plupart des lettres de Pierre-le-Vénéral; c'est là qu'on trouve en grande partie l'histoire de sa vie. Nous reviendrons encore sur quelques-unes, après avoir parlé des ouvrages qui sont distincts de sa correspondance.

Il ne faut pas chercher dans les œuvres théologiques de l'abbé de Cluny une exposition complète du dogme chrétien, une méthode particulière et exclusive. Cette méthode ne convenait ni à la tournure de son génie, ni à la nature de ses fonctions qui l'appelaient à parler presque toujours à des hommes instruits ou convaincus, ni au genre d'erreurs qu'il s'attacha à réfuter. Son esprit reflète les différentes tendances de son siècle, sans s'astreindre à aucune; c'est un esprit essentiellement souple et assimilateur.

Trois grandes écoles régnèrent, comme on le sait, au douzième siècle, dans le domaine de la théologie. La première est l'école rationnelle, si nous pouvons toutefois lui donner ce nom que l'on a entendu plus tard dans un autre sens. Elle appliquait le raisonnement à la foi qu'elle admettait d'avance comme conforme à la raison, comme le complément des vérités naturelles. Elle cherchait à rendre accessibles les dogmes les plus inexplicables, tels que ceux de la Trinité, de l'Incarnation. Aux yeux de cette école, la foi était certaine par elle-même, en vertu de son origine divine; mais il n'était pas interdit, il était même louable et utile d'en chercher l'intelligence : *fides quærens intellectum, obsequium, rationabile*. C'était la méthode des Pères et en particulier de saint Augustin, celle que saint Anselme illustra par la fermeté de son génie, celle qu'Abélard exagéra jusqu'à tomber dans l'hérésie.

A côté de cette école s'en trouvait une autre qui s'appuyait exclusivement sur le principe d'autorité, sur la révélation divine, sur l'infailibilité de l'Église, devant lesquelles il n'y a qu'à s'incliner sans discussion, parce que rien au-dessus d'elles n'existe sur la terre. Telle fut la méthode habituelle qui dirigea saint Bernard, et il fallut tout l'ascendant de son caractère et de son éloquence pour en obtenir les succès qu'il obtint.

De ces deux méthodes sortit une troisième vers la fin du siècle,

celle des contemplatifs et des mystiques qui, dédaignant les déductions rationnelles, repoussant les procédés logiques, cherchaient à s'élever par la pureté du cœur, par l'amour et la méditation, à l'intuition directe, à l'intelligence intime des vérités surnaturelles. Hugues et Richard de Saint-Victor, contemporains de Pierre-le-Vénéable, en furent les principaux représentants.

L'abbé de Cluny se rattache aux deux premières. Sa polémique contre les principales hérésies du siècle lui imposait le devoir de s'appuyer tantôt sur l'Écriture, tantôt sur la raison. Les Pétrousiens, les juifs, les mahométans, admettaient en partie les livres divins et les rejetaient en partie. Ils leur donnaient un sens différent du sens fixé par la tradition, en y mêlant des opinions ou des croyances souvent étranges. Les livres sacrés restaient donc vis-à-vis d'eux la base de la discussion, et la raison en était l'instrument. Il fallait leur expliquer la foi chrétienne et leur prouver sa concordance avec la raison ; il fallait réfuter leur doctrine en montrant son opposition avec la raison. Pierre-le-Vénéable, dans plusieurs passages de ses traités, nous indique lui-même sa méthode. « Citez-moi quelqu'un, dit-il aux juifs, que » je sois forcé de croire et de confesser en qualité de Fils de Dieu, » comme je crois et je confesse le Christ, et cela en vertu d'une » autorité certaine et de la raison ; ou bien croyez vous-mêmes au » Christ, qu'une autorité si imposante et que la raison prouvent » être Dieu et Fils de Dieu. Plaçons devant leurs yeux l'autorité, » dit-il en parlant des Pétrousiens, employons la raison, afin » que s'ils veulent rester chrétiens, ils soient forcés de céder » à l'autorité, et que s'ils veulent rester hommes, ils soient » forcés de céder à la raison. L'autorité, ajoute-t-il ailleurs, ne » saurait faire défaut à ceux qui croient, la raison à ceux qui » cherchent. C'est en effet par ces deux voies que toute question » sur les choses divines et humaines doit être résolue, de sorte » que celui-là peut être traité de bête et non d'homme qui ne » cède ni à la raison ni à l'autorité. »¹

¹ *Contra Judæos*, c. 1. — *Contra Petrobusianos*, præfatio, etc.

Une connaissance approfondie des Écritures était une qualité essentielle à un abbé. Sa vie devait être une application continuelle des préceptes de l'Évangile. Sa parole, toujours prête à édifier ses frères, tirait des livres saints, comme d'un trésor inépuisable, les conseils, les exemples donnés par les prophètes, par les évangélistes et les apôtres. Ce qu'avaient été les Pères de l'Église vis-à-vis du clergé, l'abbé devait l'être vis-à-vis de ses religieux, c'est-à-dire un docteur. Aussi, Pierre-le-Vénérable possédait-il à fond les Écritures. Ses citations, choisies avec discernement, enchaînées avec méthode, forment un faisceau de témoignages sous lequel il écrase ses adversaires. Quand il scrute le sens caché des livres saints, quand il cherche à concilier leurs antinomies, il n'échappe pas toujours à la subtilité, il lui arrive même d'en tirer parfois des conclusions forcées ; mais ces défauts sont rares, et il n'a rien habituellement de l'exaltation et de la hardiesse du mystique. Accoutumé à diriger les hommes, il possédait intimement le sens de la vie pratique. Il n'a rien non plus de la sècheresse scolastique, car son amour pour la belle littérature et pour l'élégance du style lui inspirait le goût de la clarté et une ampleur de la période dont il se fait souvent un jeu.

C'est par cette facilité même qu'il excelle. Il se jette quelquefois dans des digressions inutiles. Il ne traite pas toujours les questions en proportion de leur importance ; il ne les met pas à leur véritable place ; il y revient après les avoir quittées ; il s'arrête à réfuter des assertions puériles, des conséquences secondaires ; il entasse des preuves dont on pourrait se passer ; il retourne sa pensée sous toutes faces ; son zèle le pousse à ne pas laisser une brèche par où puisse se glisser la logique de ses adversaires ; en un mot, il manque de brièveté et de précision ; mais, malgré ces défauts qui lui sont communs avec ses contemporains, il fut un des grands écrivains du moyen-âge, un de ceux qui ont le mieux réussi à rappeler l'élégance de l'antiquité. Il fut aussi un grand docteur, et la postérité a ratifié le double éloge qui lui a été décerné de son temps : *elegans ingenium et acerrimus fidei propagator*. Étudions maintenant chacun de ses ouvrages.

I.

Traité contre les Pétrousiens et les Henriciens.

La mort d'Anaclet avait mis fin au schisme ; mais l'Église, en retrouvant l'unité dans sa hiérarchie, ne l'avait pas retrouvée dans les doctrines. L'hérésie, sans cesse en éveil, revêtait mille formes et levait de tous côtés la tête. L'esprit de libre examen, l'amour des recherches subtiles, les mauvaises mœurs du clergé et le besoin d'y trouver une excuse, tendaient à soulever des opinions contraires au dogme et multipliaient les sectaires. Toutes ces opinions ne parvenaient pas à se formuler avec éclat, et la plupart mouraient aussitôt que nées. Mais les monastères eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de leur atteinte. Dans une de ses lettres, Pierre-le-Vénérable combat une de ces doctrines dont l'auteur anonyme semble avoir été un moine. Ce vase fangeux d'hérésie (il se refuse de l'appeler par un autre nom) enseignait que le Christ, en revêtant un corps humain, n'avait pas pris une ame raisonnable, semblable à celle de l'homme, parce qu'elle était le principe du péché, mais qu'il avait conservé au moral la nature divine. Cette doctrine, soutenue au quatrième siècle par Apollinaire, évêque de Laodicée, combattue par saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Augustin, et par d'autres Pères, avait été condamnée dans les conciles d'Alexandrie, de Rome et d'Antioche. La formule du symbole de saint Athanase : « Dieu parfait et homme parfait, composé d'une ame raisonnable » et d'un corps humain, » était dirigée contre elle.

Le moine qui la renouvelait se vit traiter, par l'abbé de Cluny, de vil scarabée sorti de l'ordure pour assourdir de son bourdonnement l'ame de ses frères, de vil mulet qu'un voleur enlève la nuit dans l'écurie du Samaritain et qu'il épuise dans une course violente par monts et par vaux. Son opinion n'était que sottise bestiale,

folie profonde, erreur grossière. Après avoir donné cours à son indignation, Pierre démontre que le Christ n'était pas venu sauver l'homme à demi, mais entièrement, c'est-à-dire dans son ame et dans son corps. Les moyens devant être proportionnés au but, le Christ avait dû revêtir l'humanité tout entière, c'est-à-dire prendre un corps humain et une ame humaine. S'il avait conservé une ame divine, cette ame, subordonnée au corps, aurait ressenti ses infirmités et ses souffrances; elle aurait enduré les peines de l'enfance, les travaux de la jeunesse et de l'âge mûr; elle aurait eu faim, elle aurait eu soif; elle aurait éprouvé tour à tour la tristesse et la gaieté; elle aurait souffert les tourments et la mort. Sa nature divine, en un mot, aurait été rabaisée au niveau de l'humanité : doctrine absurde, blasphématoire, contraire à la perfection divine. ¹

Le danger n'était pas toutefois dans ces subtilités qui pouvaient bien servir d'aliment aux discussions théologiques, mais qui n'étaient pas de nature à devenir populaires. Il était plutôt dans la morale d'Abélard qui excusait les actes mauvais quand la conscience croyait avoir agi droitement; il était surtout dans les sectes qui s'attaquaient à la morale chrétienne et à l'organisation de l'Église. Ces sectes avaient été nombreuses depuis le commencement du siècle et semblaient naître toutes de la même source. Vers 1100, un fanatique d'Anvers, nommé Tanchelin, escorté de trois mille partisans, se proclama le fils de Dieu, abusa des filles et des femmes en présence de leurs pères et de leurs époux, rejeta les sacrements et la hiérarchie ecclésiastique. Trente ans plus tard, un autre fanatique, Éon de l'Étoile, gentilhomme breton, se prétendit également le fils de Dieu, le maître du monde, celui qui doit venir juger les vivants et les morts. Au moment où Abélard achevait ses jours à Cluny, Arnauld de Brescia, son disciple, prêcha l'inutilité du sacrifice de la messe, de la prière pour les morts, poussa les seigneurs à s'emparer des biens d'Église, fomenta la sédition dans Rome et le brigandage dans l'Italie. Au midi et au

¹ Liv. II, ép. 1.

nord de la France, les Cathares niaient, avec certains dogmes fondamentaux, les droits et l'existence du saint-siège. Ils devaient bientôt faire cause commune avec les Vaudois et provoquer contre eux une croisade. Enfin, les Pétrousiens et les Henriens étaient parvenus à séduire des populations nombreuses.

Un gentilhomme, d'autres disent un prêtre interdit, nommé Pierre de Bruys, né dans les montagnes d'Embrun, s'était mis, depuis plusieurs années, à parcourir avec une bande armée le Dauphiné, le Languedoc et la Provence. Il abattait les croix, détruisait les autels, rasait les églises, brûlait les images comme des signes de religion inutiles. Il fouettait et emprisonnait les prêtres et les moines qu'il considérait comme des imposteurs. Quelquefois, il les forçait par des menaces ou des tortures à prendre femme. Sa doctrine, selon Pierre-le-Vénérable, se résumait dans les points suivants : 1° le baptême des enfants, avant qu'ils aient atteint l'âge de raison, est inutile au salut ; 2° pour les adorateurs en esprit, il n'est pas nécessaire de construire des églises ; il faut, au contraire, les détruire ; 3° la croix ne doit pas être honorée, mais plutôt honnie et anéantie, en haine des supplices infligés au Christ ; 4° le corps et le sang du Sauveur ne sont pas présents dans l'Eucharistie qui n'est rien par elle-même et ne doit pas être offerte à Dieu ; 5° les sacrements, les prières, les aumônes et les bonnes œuvres ne sont d'aucune utilité pour le soulagement des morts. On comprend qu'avec de pareils principes ces nouveaux Manichéens aient déchaîné leur haine contre l'autorité de l'Église, le pouvoir des évêques et des prêtres. Chassé du Dauphiné par les seigneurs et les prélats réunis, Pierre de Bruys alla porter les mêmes désordres dans le Languedoc et la Provence. Il eut l'audace de se présenter sur la place de Saint-Gilles, d'y brûler publiquement des croix, des autels et d'autres instruments du culte. Les catholiques indignés s'emparèrent de lui et le firent périr sur un bûcher [1147].

A la même époque, le moine Henri de Lausanne propageait des doctrines semblables, mais par des moyens différents. Il affichait les dehors de l'humilité et de la piété. Il portait un costume de

pénitent, les cheveux et la barbe rasés. Il marchait pieds nus, avec un bâton surmonté d'une croix de fer, mangeait et couchait en plein air. Il était jeune, d'une physionomie ouverte, d'une voix forte, et possédait une souplesse de serpent. Ses disciples avaient pris le nom d'apostoliques, prétendant que la doctrine qu'ils professaient n'était autre que celle des Apôtres. Après s'être fait des partisans en Savoie et en Suisse, il se rendit en France et obtint quelques succès dans le Maine, où l'évêque Hildebert, trompé par leur apparence d'humilité, avait accueilli deux de ses disciples « comme des anges, » et ordonné à ses archidiacres, en partant pour Rome, de leur laisser pleine liberté de prêcher le peuple. Les clercs lui apportaient des aliments et lui dressaient des chaires en plein vent pour faire entendre sa prédication. Des femmes mariées, des filles, des enfants même se livraient à ses embrassements. Sous prétexte d'un zèle ardent pour l'Église, Henri s'emportait contre la tiédeur et l'immoralité des prêtres, les traitait de païens et de publicains.

Le peuple, séduit par la chaleur de ses invectives, menaçait de piller leurs biens, de détruire leurs maisons, de les lapider et de les traîner à la potence. Les seigneurs, alarmés de ces symptômes de rébellion qui n'auraient pas tardé de se tourner en jacquerie, chassèrent Henri de la province. Il se rendit à Rome et parvint à gagner le comte Alphonse de Saint-Gilles qui lui offrit l'hospitalité à Toulouse. Il évangélisa, pendant plusieurs années, Poitiers, Bordeaux et d'autres villes du Midi. Les évêques invitèrent saint Bernard à venir mettre une digue à ses envahissements. L'abbé de Clairvaux commença par écrire au comte de Saint-Gilles pour lui tracer le portrait de son protégé et le tableau de ses œuvres. « Un loup ravisseur parcourt votre terre sous la » peau d'une brebis. Les églises sont désertées, les fidèles vivent » sans pasteurs, les prêtres ont perdu le respect, les chrétiens » n'ont plus de Christ, les églises sont méprisées à l'égal des » synagogues, le sanctuaire de Dieu n'est plus regardé comme » saint. Les sacrements ne sont plus choses sacrées. Les hommes » meurent dans leur péché ; les âmes sont jetées devant le terrible

« tribunal de Dieu sans s'être réconciliées par la pénitence, sans
 « s'être fortifiées par la sainte communion. On ferme aux enfants
 « l'entrée de la vie chrétienne ; on les enlève au Christ en leur
 « refusant le baptême, refus diabolique par lequel la mort est
 « entrée dans le monde. » Saint Bernard représentait ensuite le
 moine apostat, chassé de son pays et de sa famille à cause de
 ses crimes, mendiant et évangélisant pour vivre, adonné à tous
 les vices de la chair et trouvé souvent, après une prédication
 applaudie du peuple, dans le lit d'une courtisane ou d'une femme
 mariée. ¹

En 1147, saint Bernard se rendit dans le Midi auprès d'Albéric, évêque d'Ostie, qui, envoyé par le pape pour arrêter ces erreurs, avait été reçu par des huées et au son des tambours à Bergerac, à Cahors, à Toulouse. Sa prédication obtint un succès qui tenait du prodige. Partout il ramena la multitude, rouvrit les églises, rétablit le culte, fit fuir Henri et ses adhérents. L'année suivante, le concile de Reims condamna Henri, qui l'avait été déjà, en 1134, au concile de Pise. Il fut enfermé dans les prisons de l'archevêché de Toulouse, où il mourut. Mais ses partisans se répandirent dans le Midi et continuèrent d'y causer des désordres.

Ce fut quelques années après la mort de Pierre de Bruys que Pierre-le-Vénéralable entreprit la réfutation de ses erreurs. « Quant
 « au moine Henri, l'héritier de sa malice, et à d'autres qui me
 « sont inconnus, ils ont changé, je le sais, quelque chose à
 « cette doctrine diabolique, ainsi que je l'ai vu récemment dans
 « un livre en plusieurs chapitres qui passait pour écrit sous sa
 « dictée; mais comme je n'ai pu obtenir jusqu'ici la certitude que
 « c'étaient bien là ses sentiments et ses paroles, je diffère toute
 « réponse jusqu'à ce que mes doutes soient éclaircis. » Pierre de
 Bruys, au milieu de sa vie aventureuse, n'avait rien écrit, et c'est
 au traité de Pierre-le-Vénéralable que nous devons de connaître sa
 doctrine. L'abbé de Cluny le dédia aux prélats dans le diocèse

¹ Lettre 241. Opera S. Bernardi, préface de Mabillon, parag. 6. Baronius, t. XII, p. 339 et suiv.

desquels elle avait fait le plus de progrès, et dont l'énergie avait imposé silence aux novateurs qui n'osaient plus lever la tête, mais qui conservaient encore leurs opinions et s'en entretenaient tout bas. C'étaient Guillaume de Montrieu, archevêque d'Arles, Guillaume de Champsaur, archevêque d'Embrun, Uldric, évêque de Die, Guillaume, évêque de Gap. Ce traité en cinq livres contre ces nouveaux Manichéens, les précurseurs de l'Antechrist, ainsi que les appelle Pierre-le-Vénéral, est le plus considérable de ses ouvrages. Les propositions de Pierre de Bruys y sont réfutées dans l'ordre que nous avons énoncé plus haut.

Pierre de Bruys, pour refuser le baptême aux enfants avant l'âge de raison, s'appuyait sur ces paroles adressées par le Christ à ses disciples : « Allez dans tout l'univers, annoncez l'Évangile à toute créature; celui qui aura cru et aura été baptisé sera sauvé. » D'après ces paroles, la foi, disait-il, devait précéder le baptême. Pierre-le-Vénéral, sans s'arrêter à discuter le sens de ce texte, se réfugie derrière l'autorité de l'Église. Les papes, les évêques, les pères, les docteurs, les prêtres et les moines, depuis cinq cents ans et plus, administraient le baptême à l'enfant qui vient de naître. S'étaient-ils donc trompés et fallait-il attendre la venue de Pierre de Bruys et du moine Henri pour connaître par quels moyens on devient chrétien? De toutes les générations qui avaient cru entrer, par le baptême de l'enfance, dans l'Église et dans la voie du salut, aucune n'aurait été chrétienne et ne serait sauvée; toutes auraient péri de la mort éternelle? Plus de saints glorifiés dans les cieux; plus de saints sur la terre, renommés par leurs vertus pendant leur vie, et par des miracles après leur mort. Ceux que l'on croyait compagnons des anges seraient en réalité les associés de Satan? L'odieuse d'une pareille conséquence en faisait assez ressortir l'absurdité. Mais la parole sacrée vient encore au secours du sens commun. Pierre-le-Vénéral prouve, par une foule d'exemples pris dans l'Évangile, que la foi des parents tient lieu aux enfants de la foi qui leur est demandée plus tard. Par l'intermédiaire des parents le baptême efface chez les enfants le péché originel. Quelle impiété n'est-ce pas de regarder comme

damnés les enfants baptisés avant l'âge de raison ? Était-ce l'opinion du Christ, quand il montrait pour ces petits êtres une préférence et une affection si touchantes, quand il prononçait ces paroles : « laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieus est à eux ? » Jésus, s'écrie Pierre-le-Vénéral, les embrassait, leur imposait les mains, les bénissait. Osez-vous, par un sentiment pervers, les repousser loin du Christ, les arracher malgré lui à ses embrassements et à ses bénédictions ? Que l'Église décide, que le monde entier juge à qui doit être fermé le royaume de Dieu, de vous qui vous mettez en opposition avec la parole du roi des cieus, où de ces petits enfants de qui il a dit : le royaume des cieus est à eux.

Pierre-le-Vénéral répond à la seconde proposition des Pétrobusiens sur l'inutilité des autels et des églises, en invoquant comme précédemment le témoignage du genre humain et celui de l'Église. Noé, après le déluge, construit un autel pour rendre grâce à Dieu ; Abraham lui offre des sacrifices sur un autel ; le Tabernacle accompagne partout les Israélites avant la construction du temple de Jérusalem. C'est Dieu lui-même qui prescrit l'édification de ce temple et qui le désigne comme le lieu saint par excellence, le lieu vers lequel ses yeux et son cœur étaient sans cesse tournés, le lieu dans lequel il voulait être adoré. Les païens eux-mêmes n'ont-ils pas offert partout leurs sacrifices aux idoles sur des autels et dans des temples ? Quant aux chrétiens, ils ont rempli de leurs églises le monde entier. Les premiers papes, les premiers évêques, en prêchant le christianisme, se hâtaient d'élever, à la place des autels et des temples païens renversés, des autels et des temples consacrés au Christ.

A propos du culte de la croix, Pierre-le-Vénéral reproche aux Pétrobusiens les excès auxquels ils s'étaient livrés en Languedoc, ces bûchers allumés sur la place publique, alimentés par des amas de croix, et auprès desquels ils avaient faire cuire de la viande le jour de la Passion du Sauveur, en invitant le peuple à prendre part à un festin sacrilège, diabolique, par lequel ces malheureux s'offraient eux-mêmes au démon. Si vous brisez la

croix, si vous en faites disparaître jusqu'au nom, quel souvenir visible restera-t-il du crucifié ? Sa vue seule fait fuir les démons. En la détruisant, vous faites appel aux démons. Si vous pensez, en la détestant, en l'anéantissant, venger la mort du Christ, c'est une singulière sagesse que celle qui s'imagine que des hommes, en s'en prenant à un objet matériel, dépourvu de vie, peuvent venger, par un châtement d'une heure, un crime auquel sont réservés des supplices éternels. Mais pourquoi ne pas détruire aussi les lieux, les monuments qui ont été témoins des souffrances du Christ, la cité de Jérusalem, le saint sépulcre ? Quel homme sensé s'en est jamais pris à une corde, à un glaive, à une arme quelconque, d'un supplice infligé ou d'un crime commis avec cet instrument ? Qui a jamais cherché à venger sur eux la mort d'un père ou d'un frère ? Les livres saints nous apprennent qu'un culte de vénération est dû à la croix. L'Ancien Testament la désigne plusieurs fois comme le signe du salut du genre humain, et on en retrouve la forme dans le *Thau* des Hébreux, dans le *Théta* des Grecs. A ce sujet, Pierre-le-Vénérable se livre à de longues considérations, à des rapprochements multipliés. Du reste, ajoute-t-il, afin d'éloigner toute idée d'idolâtrie, ce n'est pas le bois que nous adorons, mais Jésus crucifié sur ce bois.

Les Pétrobusiens expliquaient leur quatrième proposition, en affirmant que le corps du Christ n'avait été consacré et présent sous les espèces du pain et du vin, qu'une seule fois, le jour de la célébration de la Cène avec les Apôtres. Depuis ce moment, il n'avait été donné à aucun homme de renouveler ce mystère. C'était nier l'existence du sacrement et aller plus loin que Bérenger, qui ne repoussait pas absolument la présence réelle, mais qui substituait à la transsubstantiation l'union du Verbe de Dieu avec les deux espèces. Saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire, parmi les anciens docteurs ; Lanfranc, Guitmond, évêque d'Aversa, Alger, moine de Cluny, parmi les modernes, ce dernier surtout, selon Pierre-le-Vénérable, avaient parfaitement établi la doctrine sur la réalité et le mode du mystère eucharistique ; mais l'erreur des Pétrobusiens constituait une erreur nouvelle.

qui nécessitait une réfutation nouvelle. L'abbé de Cluny divise la sienne en deux parties.

Dans la première, il établit la perpétuité du sacrifice depuis Adam. On le rencontre partout dans l'ancienne loi et dans la nouvelle. C'est la seule manière pour l'homme de témoigner sa sujétion envers Dieu. C'est la seule que Dieu se soit réservée à lui-même et qu'il ait interdite à l'égard des autres êtres. Le sacrifice est le signe essentiel et caractéristique du christianisme. Les juifs, sous prétexte que le temple de Jérusalem, seul lieu où l'on doit offrir le sacrifice, leur a été enlevé, ne sacrifient plus; les mahométans, qui pratiquent la circoncision et les ablutions, qui se livrent à la prière, ne sacrifient pas; les idolâtres adorent le premier animal venu, possèdent des rites et des cérémonies plus ou moins inconnus, mais ne sacrifient pas; les chrétiens seuls enrichis, entre tous les autres peuples, des bienfaits de Dieu, afin de lui témoigner leur reconnaissance et leur adoration, lui offrent le sacrifice, sacrifice qui est partout le même, qui est un comme leur foi est une, comme Dieu est un, et dont la victime unique qui remplace les bœufs, les agneaux, les béliers, etc., est « l'Agneau de Dieu lui-même qui efface les péchés du monde, le Christ immolé pour être notre pâque. »

Dans la seconde partie de ce chapitre, Pierre-le-Vénérable s'attache à démontrer la présence réelle dans l'Eucharistie. Il fait appel, non-seulement au raisonnement, mais à la grâce : « Parle, Seigneur Jésus, notre Dieu, notre Sauveur, notre prêtre et notre hostie; réponds à ceux qui combattent ton propre témoignage et qui veulent détruire ce que tu as fondé. Peut-être t'écouteront-ils, eux qui ferment l'oreille à ton Église; peut-être redouteront-ils ta face, eux qui se présentent sans respect devant nous. S'ils sont tes brebis, ils entendront ta voix. Daigne aussi me pardonner à moi, qui ose t'interroger ainsi avec présomption, mais qui ne suis cependant animé que du zèle de ton Église, ta colombe, ton épouse, à qui ils s'efforcent de faire violence. » Puis, mettant pour ainsi dire en scène le divin médiateur, il le montre dans son dernier repas avec ses

disciples, s'expliquant clairement sur la réalité de son corps et de son sang dans l'Eucharistie. Il cherche à rendre compte du changement qui s'opère par la toute-puissance de Dieu. Ce changement, ou bien Dieu n'a pas voulu l'opérer, ou, s'il l'a voulu, il l'a pu. Il l'a voulu; le texte sacré ne permet pas d'en douter; il l'a pu, car tout lui est possible. Ce n'est pas chose nouvelle que la conversion d'une substance en une autre substance. Les livres saints nous racontent à chaque ligne de pareils prodiges. Dieu change en serpent la verge d'Aaron, en sang les eaux du Nil; le Christ, aux noces de Cana, change l'eau en vin. Pour des chrétiens, ce ne sont pas là des apparences et des fictions, mais des faits et des réalités.

L'habile apologiste ne nous semble pas très heureux, quand, sortant du domaine de la foi, il demande des explications à l'ordre naturel, quand il prend certains phénomènes physiques ou certaines fables pour des transmutations de substances; tels que le nuage qui se change en pluie, neige ou grêle, la régule et l'antimoine qui se convertissent en or dans le creuset de l'alchimiste, le phénix qui renaît de ses cendres sur un bûcher, les aliments qui se convertissent en sang et en chair dans l'organisme de l'homme. Ce que la nature fait par l'ordre de Dieu, comment Dieu ne pourrait-il pas le faire lui-même dans l'Eucharistie? Le mystère existe donc; de plus, il est nécessaire. Il est nécessaire comme sacrifice perpétuel, afin que le souvenir du Christ qui l'a institué ne soit point exposé à s'affaiblir et à se perdre, afin que la foi, l'espérance et la charité puissent s'y ranimer sans cesse comme à une source vive; il est nécessaire, afin que l'homme, qui puise la vie matérielle dans le pain et le vin, puise la vie spirituelle dans un autre aliment qui appartient autant au ciel qu'à la terre, autant aux hommes qu'aux bienheureux et aux anges.

Les Pétrousiens niaient l'efficacité des prières et des suffrages pour les morts, en prétendant que leur sort était fixé d'une manière irrévocable aussitôt après la vie et que l'on ne pouvait mériter ou démériter dans l'autre monde. La même pensée diabolique, dit Pierre-le-Vénéral, qui les poussait à fermer aux

vivants la voie du salut par la suppression de l'Eucharistie, les poussait à interdire aux morts la voie des soulagements. Son esprit de charité, blessé de la dureté d'une pareille doctrine, n'épargne pas contre elle les raisonnements. En résumé, il y a, dit-il, des péchés que Dieu pardonne en ce monde, mais dont l'expiation est réservée pour l'autre. Telle est la croyance unanime du christianisme. L'Ancien Testament, l'Évangile, les Pères, l'établissent avec la dernière évidence. Il faut en dire autant des cantiques chantés à haute voix en l'honneur de Dieu, des instruments consacrés à célébrer ses louanges, et au sujet desquels les Pétrousiens prétendaient que l'honorer ainsi c'était se moquer de lui. En terminant son traité, Pierre invitait les évêques, pour qui il l'avait écrit, à le répandre dans leurs diocèses, afin de convertir les hérétiques, de prémunir les fidèles, et d'empêcher que l'erreur, étouffée pour le moment, fût tentée de reprendre vie.

Ce traité n'est pas un des plus éloquents de Pierre-le-Vénéral. Il aura d'autres accents d'indignation contre les mahométans et les juifs ; la raison en est facile à comprendre. Les juifs bafouaient la religion chrétienne et lui vouaient une haine implacable. Les musulmans exterminaient les chrétiens pour agrandir leur domination. Poussés par l'ambition politique plutôt que par l'antipathie religieuse, ils respectaient le Christ, mais ils regardaient Mahomet comme un plus grand prophète. Ces deux religions possédaient une civilisation avancée ; elles étaient au courant de toutes les sciences. C'est avec la hauteur d'un homme qui cherche à leur faire sentir la supériorité de la religion chrétienne que Pierre-le-Vénéral leur parlera. Il leur montrera sous toutes faces son talent de controversiste ; il sera tour à tour indigné, pathétique ; il développera toutes les ressources de la logique et toute la richesse des Écritures. Les Pétrousiens et les Henriciens étaient des chrétiens, mais des chrétiens égarés. Ils reconnaissaient l'Évangile, mais ils lui donnaient une interprétation contraire à celle de l'Église. Ils se composaient, en grande partie, de populations simples, sans instruction, qui avaient été séduites par des sophismes, par l'encouragement à la licence des mœurs, par la

révolte contre l'autorité du clergé. Il ne s'agissait vis-à-vis d'eux que d'étudier les livres saints et d'en fixer le sens à l'aide de la tradition et du sens commun. Le but de Pierre-le-Vénéralé était de fournir aux évêques à qui son livre était dédié et à leur clergé, une suite de réponses solides, approfondies, d'exemples dont le nombre et la concordance devait entraîner la conviction. De là, une méthode calme, didactique, tenant en quelque sorte de l'enseignement oral.¹

La courte durée de cette hérésie, le peu de chances qu'elle possédait pour se constituer en une croyance sérieuse, contribuèrent sans doute aussi à modérer le ton de Pierre-le-Vénéralé. La violence même des négations de Pierre de Bruys était un obstacle à la propagation de ses doctrines. Une religion purement spirituelle et dépourvue de signes extérieurs n'était pas compatible avec des mœurs à demi barbares. Elle ne pouvait convenir à des esprits grossiers, aux yeux desquels il n'y avait pas d'idées sans un symbole ou sans un signe pour les rendre palpables. La hiérarchie et l'autorité de l'Église, il est vrai, étaient menacées ; c'est là le propre de toutes les hérésies ; mais la puissance que le clergé et les monastères empruntaient au régime féodal, l'influence de leurs lumières et de leurs bienfaits, les protégeaient énergiquement contre la scission qu'il fut possible plus tard au protestantisme d'accomplir. L'hérésie pétrobusienne ne fit que passer comme un nuage dans cette série d'épreuves qui, depuis sa fondation, atteste la vitalité de l'Église catholique.

¹ Une traduction française du *Traité contre les Pétrobusiens* est intitulée : *Les Œuvres du bon et ancien Pierre-le-Vénéralé, abbé de Cluni, contemporain de saint Bernard, contre les hérétiques de son temps*, trad. p. J. Bruneau, conseiller et avocat du roi en l'élection et grenier à sel de Gien ; Paris, Guillaume de Lanoue, 1584, in-8°. La partie de ce traité qui est relative à l'Eucharistie avait paru en français, dès 1573, sous le titre : *Traité du saint Sacrifice de la Messe*, recueilli des écrits du vénérable abbé Pierre, par Nicol. Chesneau ; Reims, Jean de Joigny, in-8°. Quelques extraits de ces mêmes lignes sont employés comme leçons dans l'office du Saint-Sacrement, traduit en français par MM. de Port-Royal. Biogr. univ., art. Pierre-le-Vénéralé.

II.

Traité contre les Juifs.

Quelques années après sa réfutation des Pétrobusiens, et avant d'entreprendre celle de l'Alcoran, Pierre-le-Vénéralé écrivit un traité contre les juifs. La fin du onzième siècle et la première moitié du douzième avaient été pour eux une époque de prospérité. Dans la plupart des villes d'Europe où ils se trouvaient en nombre suffisant, on leur avait assigné, sous le nom de Juiverie, un quartier dans lequel ils possédaient des synagogues, des juges, une police particulière. A mesure qu'ils étaient devenus plus riches et moins persécutés, leur intelligence s'était élevée. Ils s'associaient par leurs études à ce mouvement de l'esprit chrétien qui allait bientôt donner naissance à une philosophie nouvelle et à de nouveaux langages. Tandis que des universités chrétiennes s'organisaient en différentes villes, les juifs fondaient des écoles dignes d'entrer en parallèle avec leurs rivales. Sans parler de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie, où elles jetaient un vif éclat, il existait à Troyes, à Narbonne, à Marseille, à Béziers, à Montpellier, à Lunel, des académies juives qui se distinguaient par le mérite de leurs rabbins et par des écrivains qui ont joui longtemps de l'estime des Israélites. Quelques-uns d'entre eux, épris de ce goût des voyages qui était commun dans ce siècle, allaient, à l'exemple des docteurs chrétiens, professer dans différentes contrées de l'Europe. Le célèbre rabbin, Abraham Aben Ezra, né à Tolède, passa une partie de sa vie à parcourir la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Orient, la Grèce, l'Italie, et finit par s'établir à Rome avec sa famille. Il donnait des commentaires sur l'Écriture sainte et le Thalmud, trouvait partout des disciples

attentifs et des chrétiens instruits, prêts à engager avec lui des controverses.

On voyait parmi les juifs quantité d'hommes érudits, des médecins, des astronomes, des mathématiciens, des voyageurs, des philosophes. Les discussions philosophiques avaient donné naissance parmi eux à différentes sectes. Tandis que Salomon Ibn Gèbirol de Malaga, plus connu sous le nom d'Avicebron, soutenait dans son *Fons vitæ* une philosophie péripatéticienne, mise en harmonie avec les dogmes du judaïsme, une autre école, celle des théologiens purs, représentée par Bahya Ben Joseph et par Juda Hallevi, redoutant cette alliance comme un danger pour l'orthodoxie, présentait une théorie complète de la morale judaïque et accordait la supériorité à la pratique sur la spéculation, en y mêlant une tendance prononcée vers l'ascétisme. Enfin, le grand esprit qui devait bientôt tenter un accord entre ces deux tendances, fixer les limites de la raison et de la foi, Maimonide, le Platon du judaïsme, était déjà né. ¹

Ces progrès littéraires et scientifiques, l'habitude de l'enseignement public, avaient développé chez les juifs, au même degré que chez les chrétiens, le goût des controverses. Les discussions religieuses et philosophiques étaient pour eux un sujet d'études et un moyen de succès. » Ils n'attendaient guères qu'on les attaquât » pour se défendre ; ils étaient eux-mêmes les provocateurs. Ils » disaient sans cesse, comme Goliath dans le livre des Rois : choisissez quelqu'un parmi vous et qu'il vienne combattre. Cette » habitude de la polémique les avait rendus, au témoignage d'un » auteur contemporain qui écrit contre eux, plus adroits, plus » circonspects, plus prudents dans les moyens qu'ils employaient, » dans les faits qu'ils niaient, dans les explications qu'ils » donnaient. » ²

Les études hébraïques se vulgarisaient parmi les chrétiens et

¹ Bégin, *Hist. des Juifs en France*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1843, 1^{re} partie, p. 207 à 224. — *Dict. des sciences philosoph.*, art. Juifs. — *Hist. litt. de France*, t. IX, p. 132 ; t. XIV, p. 44.

² *Hist. litt. de Fr.*, t. XIII, p. 368, 371, etc.

n'étaient plus, comme par le passé, le partage de quelques érudits. On s'occupait de traduire l'Ancien Testament sur le texte hébreu. La connaissance de cette langue était devenue aussi familière dans la plupart des abbayes de France qu'elle l'était en Espagne. Les communications intellectuelles entre les juifs et les chrétiens devenaient si fréquentes, qu'on fut obligé, dans certains pays, d'interdire aux moines toutes relations avec les Israélites, de peur qu'ils se laissassent séduire par leurs idées théologiques. Sur la fin du siècle, le chapitre général de Cîteaux ordonna de punir un frère qui s'était fait enseigner l'hébreu par un juif. Pierre-le-Vénéral se montra moins scrupuleux. Il encouragea les études hébraïques afin de mettre la parole chrétienne en lutte avec l'erreur. Il voulut attaquer celle-ci en face et non sous le voile ; il se livra à une étude approfondie du *Thalmud*, avant d'en entreprendre la réfutation. ¹

Gilbert de Winchester, Rupert, abbé de Tuy, Guibert de Nogent, ainsi que deux anonymes cités par l'abbé Lebaëuf et par les auteurs de l'Histoire littéraire de France, avaient écrit avant Pierre-le-Vénéral ou écrivirent de son temps des réfutations sur différents points de la religion juive. Mais aucun d'eux n'embrassa un plan aussi étendu que l'abbé de Cluny et n'obtint un succès semblable. Il divisa son traité « contre l'opiniâtreté invétérée des » juifs » en cinq chapitres. Il démontra que le Christ est véritablement le fils de Dieu, qu'il est véritablement Dieu lui-même, qu'il ne fut pas, comme les juifs le pensent, un roi temporel, mais qu'il est le roi éternel et céleste, qu'il ne doit pas venir, mais qu'il est déjà venu pour le salut du monde dans le temps désigné par les prophètes. Le cinquième chapitre est consacré à mettre en évidence l'absurdité des fables du *Thalmud*.

Pierre-le-Vénéral se trouvait avec ses adversaires sur un terrain commun. Le point essentiel, la base de la discussion n'étaient point en cause. Tous deux admettaient l'autorité de l'Ancien Testament. Il ne s'agissait que de prouver sa concordance

¹ Hist. litt. de France, t. IX, p. 132.

avec les Évangiles. Pierre-le-Vénéralable montre dans les livres hébreux le Christ annoncé d'avance. Il précise le sens des prophéties; il écarte les interprétations mensongères, les explications subtiles. L'exégèse sacrée fait le fond de sa méthode; les déductions rationnelles n'y occupent qu'une place secondaire. Cependant, il y a quelquefois recours, comme dans le second chapitre où il cherche à démontrer que l'incarnation n'est pas incompatible avec la nature divine, que la naissance selon la chair, que les infirmités humaines, la faim, la soif, les souffrances, la mort, n'atteignaient point la divinité dans la personne du Christ, que ce n'était pas cette divinité qui souffrait et qui mourait avec son humanité. Cette discussion, hérissée de citations, tissée d'explications et de faits sacrés, dans laquelle l'abbé de Cluny montre une vaste érudition, ne saurait offrir aujourd'hui un grand intérêt et nous n'y insisterons pas davantage.

Mais rien n'égale la véhémence de Pierre-le-Vénéralable dans le prologue placé à la tête de ce traité. Misérables qui refusent de croire à la vérité, cœurs de fer qui ne veulent point s'attendrir, aveugles, sourds, peuple à la cervelle endurcie, auteurs damnés de la mort du Christ, il traite les juifs comme des ennemis irréconciliables. La persuasion, le sentiment n'ont que faire avec eux. C'est sous la puissance irrésistible des témoignages qu'il faut les accabler, tout en conservant peu d'espérance de leur conversion. Cette indignation redouble lorsque, quittant l'explication des livres saints, l'abbé de Cluny en vient à l'examen des « fables ridicules et stupides du Thalmud. » Après avoir opposé au juif endurci des autorités et des raisonnements capables de convaincre, dit-il, tout homme doué de raison, il va jusqu'à lui refuser le titre d'homme. « Puisque toute raison est éteinte en toi, pourquoi ne » pas te traiter de brute, de bête, de jument? Prends un bœuf, » prends un âne, prends la plus stupide de toutes les pécores, et » viens écouter en leur compagnie les raisonnements qu'on » pourra t'adresser. A quoi cela servira-t-il; quelle différence y » aura-t-il entre ta façon d'entendre et celle de l'âne? L'âne » entendra, mais ne comprendra pas; le juif entendra aussi, mais

» ne comprendra pas davantage. Bien que, dans les chapitres qui
 » précèdent, j'aie prouvé surabondamment par les autorités sacrées
 » que tu n'es qu'une bête et un jument, comme tu n'en es pas
 » ému, je veux encore qu'il soit clairement prouvé, non-seule-
 » ment aux chrétiens, mais à toute la terre, qu'en te traitant de
 » la sorte je n'ai pas exagéré la vérité. Je vais donc tirer de son
 » bouge cette bête monstrueuse, l'amener en public devant les
 » spectateurs et la livrer à la risée du peuple. Je vais faire con-
 » naître au grand jour, ô juif bestial ! ton livre, ton livre, dis-je,
 » celui qui est bien le tien, ton Thalmud, cette doctrine supé-
 » rieure que tu préfères aux livres des Prophètes, à l'Ancien et
 » au Nouveau Testament. »

Pierre-le-Vénérable rapporte quelques-unes de ces rêveries qui
 faisaient de Dieu le serviteur des rabbins, et il les regarde comme
 autant de blasphèmes. Ainsi, les juifs prétendaient que Dieu était
 très occupé dans le ciel à lire et à commenter le Thalmud avec les
 docteurs qui l'avaient composé. Il soutint un jour que l'alopecie
 est une sorte de lèpre, tandis que les rabbins soutenaient le con-
 traire. Afin de décider la question, il envoya un ange délivrer des
 liens du corps l'ame du savant rabbin Néhémie qui était occupé
 à étudier jour et nuit le livre sacré. « Tu t'es trompé, tu es vaincu
 par les rabbins, ô Dieu ! s'écria Néhémie en arrivant dans le ciel ;
 l'alopecie n'est pas du tout, comme tu le penses, une lèpre, une
 maladie immonde et contagieuse. » En entendant cette réponse,
 Dieu rougit, n'osa répliquer à un homme aussi savant, et se
 contenta de dire : « mes fils m'ont vaincu ».

Une autre tradition thalmudique qui semble rentrer dans le
 cycle légendaire de la *Divine Comédie* est la suivante. Le rabbin
 Josah Benlévi étant parvenu à une extrême vieillesse, et ayant
 passé chaque jour de sa vie à lire le Thalmud, Dieu voulut réunir
 son ame à celle des juifs qui avaient mérité de devenir ses amis et
 lui envoya l'ange de la mort armé de son glaive. Josah, ayant
 aperçu cet ange au moment où il s'abattait sur le toit de sa maison,
 lui demanda ce qu'il venait chercher. — Je viens chercher ton
 ame de la part de Dieu, répondit l'ange. — C'est en vain que

Dieu t'envoie, dit Josah ; tant que je serai occupé à lire le *Thalmud* et que je te conjurerai par ce livre, tu n'auras aucune puissance sur moi. L'ange revint auprès de Dieu qui lui répondit : retourne auprès de Josah, dis-lui qu'il vienne se réjouir et faire festin avec nous ; il s'y trouvera beaucoup mieux qu'il ne pense. L'ange remplit ce message ; mais l'obstiné vieillard répliqua qu'il n'entendait point obéir à l'ordre de Dieu, à moins qu'il ne lui eût été accordé auparavant de voir des yeux du corps l'enfer et le paradis. L'ange obtint de Dieu cette permission et se mit en route avec Josah, qui, de peur d'être tué par surprise, exigea que l'ange lui remit auparavant le glaive de la mort.

Ils descendirent dans les abîmes de l'enfer et y virent des multitudes de damnés appartenant à toutes les nations du monde : chrétiens, amorrhéens, jébuséens, arabes, etc. Ils y trouvèrent les Pharaons, Séhon, Og et tous ceux qui avaient été tués par Josué, Jabin et son général Sisara, Nabuchodonosor et Holoferne, le chef de ses armées, tous ennemis du peuple juif. Pharaon avait la tête sur le seuil de la porte, et un des gonds tournait dans l'orbite de son œil. Il endurait ce cruel supplice pour avoir persécuté les Hébreux en Égypte et les avoir poursuivis jusqu'à la mer Rouge. Quant aux chrétiens qui se trouvaient aussi en grand nombre, l'ange dit à Josah qu'ils étaient damnés pour avoir cru à Jésus, fils de Marie, et pour n'avoir pas cru au *Thalmud*.

Après avoir passé en revue les tourments des damnés, le rabbin demanda à être conduit dans le paradis. Un mur élevé en fermait l'enceinte. L'ange plaça Josah sur une colline élevée, d'où son œil pouvait plonger dans l'intérieur ; mais le rusé vieillard, voulant approcher davantage, dit à l'ange : conduis-moi plus près, car mes yeux sont encore aveuglés et mes sens étourdis par la fumée de l'enfer. L'ange le conduisit sur un point plus rapproché ; mais Josah n'était pas encore content. — Si tu ne me places au-dessus du mur même, dit-il, afin que je puisse contempler à mon aise ce lieu de délices et les âmes saintes qui l'habitent, sache que tu n'auras pas accompli ma demande. L'ange l'ayant

placé sur ce mur, Josah vit dans l'enceinte, des saints, des patriarches, des prophètes, qui avaient plu à Dieu. La fille de Pharaon était assise sur un trône resplendissant. Elle avait mérité cette récompense en sauvant Moïse sur le Nil et en l'élevant dans la sagesse des Égyptiens. Il vit d'autres personnages qui jouissaient d'honneurs particuliers ; c'étaient les rabbins qui, sous l'inspiration de leur cœur, avaient écrit le Thalmud, et d'autres qui l'avaient étudié.

Lorsque l'ange, fatigué d'attendre, invita Josah à descendre du mur : — Je n'en ai pas encore vu assez, répondit ce dernier ; et, à ces mots, il sauta dans l'enceinte avec le glaive de la mort à la main. — Ah ! tu m'as trompé, s'écria l'ange. — Trompé ou non, dit Josah, peu m'importe ; je me trouve bien ici et je n'en sortirai pas. A la vue de cet homme vivant, habillé, armé d'un glaive, les bienheureux furent frappés de surprise et le regardèrent en silence. Josah, n'apercevant pas de siège, se tint un instant debout ; puis, se dirigeant vers la fille de Pharaon : — Lève-toi vite, s'écria-t-il, hâte-toi de courir, voici que ton père est à la porte ! Tandis que la fille du roi d'Égypte courait au-devant de son père, Josah s'empara de son siège. — Pourquoi m'as-tu trompée par un mensonge, dit-elle en revenant ? — Je ne t'ai pas menti, répondit Josah ; ton père est à la porte, cela est vrai, mais à la porte de l'enfer. — Pourquoi m'as-tu pris ma place ? — Parce que Dieu me l'a accordée ; elle m'appartient désormais.

L'ange annonça ces choses à Dieu qui ordonna d'expulser à l'instant Josah. — Par Dieu même et par le saint Thalmud, répondit le rabbin, je ne sortirai jamais d'ici. — Eh bien ! répliqua Dieu, que l'on parcoure toute la Bibliothèque (c'était le livre dans lequel les anges inscrivait les fautes des hommes), et si l'on trouve qu'il s'est parjuré une fois dans sa vie, il faudra bien qu'il sorte. On parcourut le livre ; mais Josah fut trouvé exempt de parjure et de mensonge. Il avait été au contraire plein de religion, sans cesse occupé à la lecture du Thalmud. Dieu lui permit de rester dans le paradis. En lui annonçant cette nouvelle, l'ange réclama son glaive. Le rabbin le rendit, après lui avoir fait jurer qu'il

ne s'en servirait plus pour donner la mort aux hommes, et Dieu consentit encore à cette demande du saint vieillard.

Un grossier anthropomorphisme régnait, comme on le voit, dans ces fables thalmudiques, où Dieu se trompe en discutant, est pris d'accès de colère, verse chaque jour sur la captivité des juifs un torrent de larmes qui, en tombant dans la mer, produisent ces sillons lumineux qui, la nuit, semblent descendre des étoiles. Trois fois le jour, il rugit comme un lion et il frappe le ciel de ses pieds comme un vendangeur qui écrase le raisin sur le pressoir. D'autres fois, il se plaint doucement comme une colombe : hélas ! hélas ! pourquoi ai-je changé ma maison en un désert, brûlé mon temple, condamné mes fils à l'exil ; malheureux père, malheureux fils ! Ces lamentations, ces gémissements, des rabbins les avaient entendus dans un lieu en ruines.

On retrouve dans ces traditions tous les défauts du peuple juif, son astuce défiante, l'opiniâtreté de sa volonté, ses dispositions à s'approprier le bien d'autrui, ses superstitions bizarres, et jusqu'à cet orgueil blessé qui se venge des colères de Dieu, en lui faisant jouer devant les rabbins le rôle d'un enfant ou d'un imbécile. Pierre-le-Vénéralé ressentait avec amertume ces injures adressées à la Divinité. Il était probablement convaincu de l'inutilité des efforts tentés pour la conversion des juifs, et il se montrait à leur égard plutôt un vengeur qu'un apôtre. Il ne fallait rien moins que cette conviction pour l'entraîner à pareilles invectives et lui faire oublier le langage de la charité.

III.

Traité contre les Mahométans.

Pierre-le-Vénéralé rapporta de son voyage en Espagne un travail qui est aussi honorable pour sa mémoire que l'est la réforme de ses monastères. Pendant son séjour en Castille, il conçut l'idée

de faire traduire l'Alcoran, afin de rendre plus facile une réfutation du mahométisme. Il installa dans ce but une sorte d'atelier littéraire à Tolède. Il chargea un certain nombre d'hommes habiles dans la langue arabe d'acheter des manuscrits et de les collationner. Ce travail lui coûta, dit-il, une somme considérable. Deux prêtres qui étaient venus dans le pays étudier l'astrologie, Robert de Kennet, Anglais de naissance, qui fut nommé peu de temps après archidiacre de l'Église de Pampelune, l'écolâtre Hermann de Dalmatie, interprétèrent le Coran, et Pierre de Tolède le traduisit en langue latine. Un sarrasin, nommé Mahomet, vérifia l'exactitude de cette traduction. Pierre de Poitiers, secrétaire de l'abbé de Cluny, la revit une dernière fois, afin de mettre dans le style plus de clarté et d'élégance.

Dès que Pierre-le-Vénérable eut reçu cette version, il l'envoya à saint Bernard en l'invitant, comme l'homme le plus capable du siècle, à écrire une réfutation du mahométisme. Les Pères de l'Église, lui disait-il, n'avaient laissé paraître de leur temps aucune hérésie, même légère, sans y résister de toutes les forces de la foi, sans en démontrer la détestable tendance par des écrits ou des discussions. La religion mahométane, erreur des erreurs, égout dans lequel étaient venues se déverser la plupart des hérésies, et qui infectait une moitié du monde, demandait un travail semblable. S'il ne servait à convertir ceux qui étaient dans l'erreur, il fortifierait du moins les croyants dans leur foi. Saint Bernard, empêché par ses occupations, persuadé qu'une pareille réfutation resterait sans effet sur le fanatisme musulman et qu'elle n'ajouterait rien à l'horreur des chrétiens pour la religion du sensualisme et du cimenterre, refusa de l'entreprendre. ¹

La religion de Mahomet, pas plus que les autres religions, n'avait échappé à la loi de la contradiction. Le développement donné par les Arabes aux études philosophiques, à partir du huitième siècle, et l'abus des subtilités scolastiques, avaient multiplié les sectes à l'infini dans le sein de l'islamisme. Plusieurs d'entre elles

¹ Liv. IV, ép. 17. — Op. Petri Ven., p. 659, 661.

cachaient dans leurs doctrines esotériques une nouvelle interprétation de la loi du Prophète. Ces doctrines, odieuses aux califes qui les regardaient comme un élément dissolvant pour leur autorité, étaient également odieuses à la foule, et la persécution s'attaquait à leurs propagateurs. Une secte seule avait réussi à faire publiquement des prosélytes ; c'était celle des Ascharites qui, en exagérant la foi à la prédestination, flattait le penchant au fatalisme et les instincts sensuels des fils de Mahomet. Mais ces dissidences dans le sein de l'islamisme ne l'avaient pas rendu plus accessible aux enseignements de l'Évangile. La tolérance qui, dans les moments de paix, régnait en Espagne entre les maures et les chrétiens, n'allait pas jusqu'à rapprocher les deux religions. Les disputes théologiques entre les docteurs chrétiens et les docteurs maures n'étaient que des tournois oratoires, dans lesquels brillaient sans résultat l'habileté des controversistes.

Pierre-le-Vénérable ne se faisait pas illusion au sujet de la conversion des infidèles. Mais il s'indignait que les latins vécussent dans l'ignorance d'une religion aussi répandue que celle de Mahomet, et qu'ils fussent incapables d'en démontrer la fausseté. Il craignait qu'au moment où la science arabe atteignait son apogée, la science chrétienne parût lui rester inférieure. Il voulait continuer la tradition des Pères de l'Église, en frappant à son tour cette hérésie. L'arsenal chrétien, dit-il dans sa préface qui respire un esprit belliqueux et juvénile, possèdera du moins des armes pour se protéger contre ces nouveaux ennemis, et, si on en vient aux mains, pour les terrasser.

Il ne faut pas attendre de l'abbé de Cluny un jugement aussi impartial sur Mahomet que nous pouvons le porter au dix-neuvième siècle. Sa piété indignée, la connaissance imparfaite des sources arabes, la lutte implacable qui continuait en Palestine et en Espagne entre les musulmans et les chrétiens, la menace d'invasion que les fils du cimetière avaient fait peser longtemps sur l'Occident, ne rendaient pas possible un pareil jugement. Aussi Mahomet n'est aux yeux de Pierre-le-Vénérable qu'un homme de basse extraction, un vil imposteur, doué d'une ruse

consommée, marchant par le meurtre, le vol, l'extermination de ses proches, au but de son ambition, puis, se couvrant du voile de la religion et se parant du rôle de prophète, pour se relever du mépris qu'il s'était attiré. Son exaltation religieuse, ses aumônes, ses prières, ses jeûnes, la simplicité de ses habitudes, sa frugalité, l'humilité par laquelle il édifia les musulmans sur la fin de sa vie, sa générosité envers les pauvres, son affabilité avec les grands, la miséricorde qu'il montra parfois même à l'égard de ses ennemis, la sagesse de quelques-unes de ses lois qui recommandaient la tempérance, restreignaient la polygamie, imposaient à l'homme des obligations de bienveillance envers la femme, édictaient des peines contre les meurtres et les adultères, l'ensemble des conseils et des prescriptions par lesquels il essaya d'initier les Arabes aux devoirs de la sociabilité, l'étendue de ses projets politiques, la puissance de sa parole qui exerçait sur les hommes un ascendant irrésistible, la civilisation rapide, mais violente, brillante, mais éphémère dont le Coran fut le point de départ, tout cela échappe, on le comprend, à l'abbé de Cluny, ou ne peut trouver grâces à ses yeux. Il ne le loue pas même d'avoir aboli une foule de pratiques révoltantes qui s'étaient naturalisées parmi les habitants de l'Arabie, d'avoir proclamé, en face des idoles renversées, l'idée de l'unité de Dieu qui s'était altérée au contact des religions juive, chrétienne, persique, d'avoir ramené ses compatriotes d'une décadence inévitable à une religion plus rapprochée de la religion chrétienne. L'appréciation d'un caractère aussi complexe que celui du Prophète et des éléments de sa prédication comportait un point de vue moins exclusif, mais qui n'était guère possible au douzième siècle. ¹

Pierre-le-Vénéral est avant tout le disciple de la tradition, et il ne pouvait être autre chose, en présence d'un homme qui traitait de folies l'Incarnation, la Divinité du Christ, la Trinité, qui savait ainsi par la base la religion chrétienne, et qui avait soustrait à son empire l'Asie, l'Égypte, la Lybie, l'Afrique, et une

¹ Prologus in libro contra sectam Saracenorum, et liv. IV, ép. 17.

partie de l'Espagne. Il rattache l'erreur de Mahomet à celles qui l'ont précédée. Le Prophète nie la Trinité avec Sabellius, il nie la Divinité du Fils avec Arius. Le Christ est, selon lui, l'envoyé de Dieu, le plus grand des prophètes inspirés par lui, mais il n'est pas son fils; il n'est pas mort sur la croix; il est monté au ciel d'où il descendra terrasser l'antechrist et ranger sous une loi commune les juifs et les chrétiens. ¹

Des cinq livres qui devaient composer cette longue réfutation, nous ne possédons que les deux premiers. Pierre-le-Vénéral se jette dès le début au-devant de ses adversaires avec l'ardeur et la foi d'un apôtre qui vient annoncer l'Évangile à des païens. « Au nom du Père et du Fils, Pierre, Français de nation, chrétien de religion, et, par ses fonctions, abbé de ceux que l'on appelle moines, aux Arabes fils d'Ismaël, observant la loi de celui qu'on nomme Mahomet. Il semble étrange, il l'est peut-être en effet, qu'un homme éloigné de vous par de grandes distances, parlant un autre langage, ayant une profession, des mœurs, un genre de vie, tout différents des vôtres, écrive, du fond de l'Occident, à des hommes qui habitent les contrées de l'Orient, qu'il dirige ses attaques contre des gens qu'il n'a jamais vus et ne verra peut-être jamais, qu'il vous attaque, non par les armes comme le font souvent les chrétiens, mais par la parole, non par la force, mais par la raison, non par la haine, mais par l'amour, par un amour tel, cependant, qu'un chrétien peut l'éprouver envers des ennemis du Christ, tel que les apôtres l'éprouvaient autrefois pour les gentils qu'ils invitaient à embrasser la loi du Christ; tel enfin que Dieu lui-même le portait aux païens qui servaient la créature et non le Créateur, et qu'il détourna par ses apôtres du culte des idoles et des démons. Il les aime avant d'être aimé d'eux; il les reconnut avant d'être reconnu par eux; il les appela à lui quand ils le méprisaient encore; il leur prodigua ses bienfaits quand ils ne lui faisaient

¹ Prologus in libro contra sectam Saracenorum.

« que du mal ; il prit en pitié ceux qui périssaient ; par un pur effet de sa bonté, il les arracha à leur perte éternelle. »

A cette charité, que le christianisme recommande envers les ennemis, se joint la sympathie naturelle qui attire chaque être vers son semblable. C'est ce double attrait, conforme à la raison et à l'Évangile, qui inspire à Pierre une affection véritable envers les mahométans. C'est en son nom qu'il les invite à leur salut, à ce salut des justes que donne le Seigneur, selon la parole des psaumes que Mahomet reconnaît lui-même avoir été inspirés par Dieu à David. Tel est le début ou, si l'on veut, l'exorde de cette prédication aux musulmans.

Mais, avant toute discussion, une première question se présente, celle de l'endurcissement des Sarrasins dans leur croyance, de leur respect immuable pour la loi de leurs pères, respect si profond, que ceux d'entre eux qui osent en discuter un seul point sont exterminés à coups de pierre ou par le glaive. Cependant, répond Pierre-le-Vénéral, la vérité est essentielle à l'homme. Dans toutes les positions il y aspire et il la recherche. Les sages de la Grèce, de Rome, de la Perse, de l'Inde, en ont fait le but de leurs études. Nul ne veut être trompé ou rester dans l'incertitude. Aucune contrainte, aucune affection ne peuvent faire adopter le faux pour le vrai. Or, c'est manquer à cette tendance de l'esprit humain, c'est se placer dans le faux que de redouter la discussion, que de couvrir les croyances d'un voile impénétrable, que de chercher pour elles le silence et les ténèbres. Le mensonge seul a de pareilles allures ; il craint le grand jour, la publicité, la discussion. Dès que la loi de Mahomet ne souffre pas de contradiction, elle porte le caractère de la fausseté ; elle le porte jusqu'à l'absurde, témoin cette parole du Prophète, parole lâche, frivole, dépourvue de vérité : « si quelqu'un, sous prétexte de parler de Dieu, cherche à engager une discussion sur la loi, dis-lui anathème, contente-toi de le menacer de la colère divine ; mieux vaut la mort que la discussion. » Ainsi, l'âme raisonnable de l'homme doit renoncer à l'exercice de l'intelligence, s'ensevelir dans la sottise de l'âne, porter comme lui le fardeau qu'on lui impose, éviter de distinguer le bien du mal, l'utile du nuisible, obéir aveuglément

à tous les ordres, ressembler dans sa faiblesse au roseau que le vent agite à son gré, dans sa stupidité au troupeau qui marche où on le pousse.

Si la loi du Prophète était la loi véritable, la loi de Dieu, les croyants ne craindraient pas la discussion et ne se défieraient pas de la force de la vérité. Les juifs et les chrétiens, qui seuls possèdent cette loi divine, la croient assise sur des fondements assez solides pour ne pas redouter les attaques de la raison. Ils ne reculent pas même devant la guerre, les supplices et la mort ; rien ne peut changer leur conviction. Les Machabées l'ont prouvé dans l'ancienne loi et les martyrs dans la nouvelle.

Mahomet, en refusant de défendre sa loi par le raisonnement, a voulu la défendre par le glaive. « Ne dispute pas avec ceux qui possèdent la loi, dit-il encore ; mieux vaut le meurtre que la discussion. » C'est là une absurdité sans pareille, une cruauté bestiale, soufflée au prophète par le démon avide de sang humain, afin de préserver un dogme tissu de toiles d'araignées, un dogme qui tomberait en poussière, s'il était permis aux prédicateurs de l'Évangile de le discuter librement, de prêcher aux croyants la foi du Christ, de la prêcher avec la parole que l'on entend et qui persuade parce qu'elle renferme la vertu du Verbe de Dieu : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei* (S. Paul aux Romains, 10).

Car l'Église chrétienne, n'admettant la prédication que par la parole, répudie la contrainte et le meurtre, non-seulement le meurtre, mais encore les disputes orgueilleuses, l'esprit d'aigreur et de colère. Elle recommande de proposer la vérité avec modération et sagesse, de rejeter l'erreur avec le même esprit. Elle est d'accord, pour repousser le meurtre, avec tous les êtres raisonnables qui vivent sous le soleil. Comment se fait-il que vos lois, dit Pierre-le-Vénérable, en s'adressant aux Sarrasins, qui, nous le savons, sont empreintes d'une grande prudence, ne concordent pas sur ce point avec celles des autres peuples ? Pourquoi contredisent-elles cette dictée de la nature, qui proclame que la plus grande des peines, celle de la mort, doit être réservée au plus grand des crimes.

C'est donc au nom de la charité que Pierre s'adresse à ses adversaires. Il les prie de l'écouter avec les mêmes dispositions qu'il emploie pour leur parler, sauf, s'ils ne sont pas convaincus, à refuser leur assentiment à sa parole. Il les engage à suivre l'exemple des autres peuples, à recevoir les messagers de la parole de Dieu avec la même patience, à ne pas leur répondre par le glaive et par la fureur. Il leur trace le récit de la conversion des Anglais sous le roi Éthelbert, qui était contemporain du Prophète. Après avoir ainsi préparé ses auditeurs à la discussion, il entre dans l'examen du Coran.

Un caractère général le frappe d'abord dans ce livre. C'est que, ayant emprunté une foule de choses à la loi juive et chrétienne, la trouvant excellente sur certains points, il la néglige et la tient pour méprisable sur d'autres. Si cette loi est d'origine divine, comme Mahomet le reconnaît, pourquoi ces distinctions ? Dieu a-t-il dit d'un côté le vrai, de l'autre le faux ? Prenez donc cette loi dans son ensemble, ou rejetez ce que vous lui avez emprunté. Mais, répondent les musulmans, nous savons parfaitement que les livres juifs et chrétiens venaient de Dieu dans leur état primitif. Seulement, dans la suite des temps, ce sens primitif a été altéré ; on y a entassé pêle-mêle vérités et mensonges. Ils ont perdu leur autorité et leur crédibilité premières.

Sur quelles preuves, sur quel témoignage repose une pareille assertion, demande Pierre-le-Vénéral ? Elle ne se trouve ni dans l'Alcoran que vous prétendez avoir été apporté au Prophète par l'ange Gabriel, ni dans le livre d'Abdias, ni dans la Généalogie de Mahomet. Nous comptons parmi les latins assez d'hommes versés dans votre langue, votre littérature, votre religion, vos usages, pour savoir que, nulle part, ne se rencontre une proposition semblable. Elle n'est qu'une croyance vulgaire, une tradition sans fondement, sans preuve, dont l'auteur est inconnu, et il est surprenant que des hommes doués d'une prudence remarquable s'y laissent prendre.

Voici du reste comment les mahométans expliquaient cette

altération des livres juifs. Les Hébreux, en rentrant de la captivité de Babilone, chargèrent sur un âne les livres qu'ils avaient conservés avec soin durant leur exil. Pendant le voyage, l'âne s'égara dans des déserts et des montagnes ; il disparut et les livres de la loi avec lui. Pierre-le-Vénérable répond à cette fable, en montrant les lévites veillant avec un zèle infatigable sur les livres sacrés. D'ailleurs, il n'en existait pas un exemplaire unique pour un peuple aussi nombreux. On en trouvait des copies dans toutes les villes, les bourgades, les châteaux de la Judée. Il y en a aujourd'hui dans toutes les synagogues. Il n'existe pas une agglomération de vingt juifs qui n'en possède au moins un exemplaire, et il en est de même de l'Alcoran chez les mahométans. Le recueil de la loi divine n'était pas déposé uniquement à Jérusalem, pas plus que le Coran à la Mecque ou au tombeau du Prophète.

Si cette loi, conservée intacte pendant mille années, avait été falsifiée par un juif, tous les autres juifs auraient réclamé. La conviction de ce peuple, au contraire, est qu'aucun *iota* n'y a été ajouté ni retranché, et qu'elle est authentique dans tout son contenu. Mais si vous persistez à croire qu'elle a été falsifiée, ce que vous en avez tiré peut être aussi entaché de faux ou soupçonné de faux. Il suit de là qu'il faut admettre l'intégrité des livres juifs ou rejeter l'Alcoran.

A l'égard des livres évangéliques, les mahométans prétendaient que les empereurs romains, persécuteurs des chrétiens, avaient ordonné de les brûler, et qu'ainsi avaient péri les Évangiles, les Actes et les Épîtres des Apôtres. Plus tard, il est vrai, après de longues années, on en avait rétabli le texte, mais sans connaître les livres primitifs, sans avoir pu interroger ceux qui les avaient lus. Cette restauration avait été une œuvre de fantaisie. Pierre-le-Vénérable démontre l'impossibilité de cette perte par la diffusion des livres sacrés, partout répandus et partout les mêmes. Comment une altération eût-elle pu avoir lieu sans qu'on en eût parlé ? Les Sarrasins seraient-ils mieux instruits d'un pareil fait qui intéresse avant tout les chrétiens ? Non : ceux-ci, mieux informés que personne, sont convaincus du contraire. D'ailleurs, le raisonnement

qui s'applique aux livres juifs s'applique également aux livres chrétiens. Si cette source où l'Alcoran a puisé a été falsifiée, les passages empruntés par ce dernier sont faux ou incertains. Il est donc nécessaire d'admettre l'intégrité de l'Évangile ou de le rejeter dans tout son contenu. C'est par cette discussion, longuement développée, que Pierre termine son premier livre.

Pierre-le-Vénéralé passe ensuite à l'examen de l'Alcoran. Avant d'attaquer ses doctrines, il démontre par l'histoire que le genre humain peut se tromper et s'est même souvent trompé. La preuve en est dans la faute du premier homme, dans les débordements honteux qui attirèrent les eaux vengeresses du déluge, souvenirs primitifs que l'Alcoran admet et tient pour vrais. La preuve en est encore dans ces cultes idolâtriques qui envahirent la surface presque entière de la terre, à l'exception du peuple de Dieu. Elle est jusque dans les erreurs de ce peuple, erreurs qui obscurcirent la loi mosaïque et amenèrent la révélation du Christ. Celle-ci même n'a pas complètement déraciné l'erreur, puisque les hérésies se sont développées jusque dans le sein de l'Église.

Or, Mahomet aussi s'est trompé. Les dogmes sur la Divinité, qu'il prétend avoir été révélés par l'ange Gabriel, à lui, envoyé de Dieu et dernier des prophètes, ne sont que des rêveries et des erreurs. Il ne possède nullement ce caractère sacré d'envoyé de Dieu et de prophète. Qu'est-ce en effet que la prophétie, sinon la révélation par l'Esprit saint de choses inconnues, soit dans le passé, soit dans le présent, soit dans l'avenir, mais surtout dans l'avenir, comme l'indique l'étymologie du mot prophète ? Ainsi, Moïse fut un prophète dans toute l'acception de ce mot, parce qu'il a révélé dans le passé la création du ciel, de la terre, de l'homme ; dans le présent, l'apaisement de la colère de Dieu, à la suite de la punition de Coré, de Dathan et d'Abiron ; dans l'avenir, les dix plaies d'Égypte, la submersion de Pharaon, et une foule d'autres prodiges racontés dans le Pentateuque. Pierre-le-Vénéralé consacre cinq chapitres à constater ce caractère prophétique dans Isaïe, Jérémie, Ézéchiél, Daniel, Élisée, et il rappelle brièvement leurs principales prophéties. Dans Mahomet, on ne voit rien de

pareil. Il n'a pas su prévoir les nombreuses défaites que ses ennemis lui ont fait essuyer ; il n'a pas su les éviter. On lit, il est vrai, dans le livre de sa Généalogie, qui contient le récit de sa vie et de ses combats, qu'il a prédit que douze membres de la tribu de Koreichites, dont les trois premiers sont désignés par leurs noms, lui succèderaient sans interruption. Mais comment concilier cette assertion avec ce passage du Coran : « Tout ce que vous trouverez d'écrit à mon sujet, comparez-le avec l'Alcoran ; si cela ne concorde pas avec ce livre, sachez que je suis innocent de cette écriture et qu'elle ne vient pas de moi. » Or, comparez cette prédiction de la Généalogie avec le Coran ; nulle part celui-ci n'en fait mention ; elle est donc fausse et postérieure aux évènements.

Mais il y a plus. Cet homme impie a avoué lui-même qu'il ne possédait ni le don de prophétie, ni le don des miracles. Prêtant, par un poétique mensonge, la parole à Dieu, il lui fait dire : « Tu ne viendras pas à eux avec des miracles ; car ils les rejetteraient comme odieux et contraires à leur raison, ils repousseraient la vérité elle-même. Si nous ne savions pas qu'ils te croiront, nous te donnerions des signes et des prodiges. » Quelle démente d'affirmer que des peuples aussi nombreux : Arabes, Persans, Syriens, Africains, n'aient pas dû ajouter foi à des miracles, lorsque, sans miracles et sans prodiges, ils ont ajouté foi à des fables absurdes, à une doctrine infernale ! Quels sont d'ailleurs les miracles qui n'aient pas forcé la foi de l'homme ? Les juifs n'ont-ils pas été contraints de croire à ceux de Moïse, les chrétiens à ceux du Christ ? Comment Mahomet peut-il se proclamer, à chaque ligne, envoyé de Dieu, prophète de Dieu, et avouer en même temps que Dieu lui a refusé le don des miracles et des prophéties ? Les prophètes juifs et chrétiens ont bien pu, quand on leur demandait s'ils étaient prophètes, répondre négativement, par humilité ; mais leurs livres sont pleins de signes prophétiques qu'il est impossible de méconnaître. Les peintures fantastiques du paradis et de l'enfer, tracées par Mahomet, ne peuvent passer pour des prédictions. Il est facile à tout le monde

de tracer des tableaux imaginaires de la vie future. Personne ne peut les arguer de fausseté. Ce n'est pas là le caractère de la prophétie. Elle consiste à annoncer des événements qui doivent se passer avant la fin du monde, qui concernent les vivants et non les morts, des événements dont les vivants peuvent vérifier l'exactitude.

Pierre-le-Vénérable, après avoir distingué les vrais prophètes d'avec les faux : Moïse, Isaïe, Jérémie, etc., le Christ d'avec les prophètes de Baal, après avoir montré que, parmi les vrais, les uns ont prédit des événements qui concernent l'universalité des hommes, les autres des événements particuliers concernant le peuple juif, d'autres enfin ces deux sortes d'événements, affirme que depuis le Christ il n'y a pas eu de prophètes universels, attendu que la loi se trouve complète dans les prophètes juifs et dans l'Évangile. Si les mahométans rejettent la parole du Christ, que n'écoutent-ils du moins celle des prophètes hébreux : Isaïe, Jérémie, Daniel ? Ismaël, père des musulmans, et Isaac, père des juifs, ne sortent-ils pas d'une souche commune ? L'affinité des langues arabe et hébraïque, l'usage de la circoncision, reçu d'Abraham, et en vigueur chez les juifs et les musulmans, marquent ces peuples d'un signe de fraternité, au milieu des autres peuples de la terre ; et, comme il est évident, d'après les raisonnements qui précèdent, que les prophètes hébreux ont été inspirés par l'Esprit saint, ces prophètes sont aussi les prophètes des ismaélites. Ils ont écrit pour eux ; il faut revenir à leur étude, leur accorder une créance complète ou les rejeter absolument. De quel droit les mahométans viennent-ils prendre ce qui leur plait dans les livres chrétiens, quand les chrétiens n'empruntent rien aux leurs ? Rends-moi ce qui m'appartient et conserve ce qui est à toi. Mahomet, au contraire, privé de la connaissance de l'avenir, ne peut être considéré comme un des prophètes généraux ou particuliers ; il n'est prophète à aucun titre.

Telles sont, autant qu'une brève analyse peut en donner l'idée, les larges bases sur lesquelles Pierre-le-Vénérable avait assis sa réfutation de l'Alcoran. Des deux derniers livres destinés à la compléter, il n'est resté que des sommaires ou têtes de chapitres.

Mais l'abbé de Cluny n'avait pas suivi exactement le plan qu'il s'était tracé d'avance. Dans les deux livres que nous possédons, il traite des questions énoncées en tête des livres qui manquent. En suivant l'ordre logique, il devait examiner pourquoi le don de prophète avait été refusé à Mahomet, et les sommaires nous en indiquent les motifs ; c'est qu'il s'était rendu coupable de vol, d'homicide, de parricide, qu'il avait été traître, qu'il avait pratiqué l'adultère, qu'il avait autorisé la sodomie, que d'ailleurs il se contredisait sans cesse dans l'Alcoran. Pierre-le-Vénéral, ainsi que nous le voyons dans une lettre à Pierre de Poitiers, attachait une grande importance à mettre en relief par des faits et des citations ce caractère d'immoralité dans la vie de Mahomet ; peut-être eût-il passé ensuite à l'examen des dogmes et de la morale du Coran, et terminé par là cette longue réfutation.

Dans ce traité, Pierre-le-Vénéral emploie la méthode rationnelle et s'appuie exclusivement sur les données du sens commun. Avec un plan d'une régularité scolastique, il admet des développements étendus, des subdivisions, des digressions sans nombre, car il ne veut laisser aucune objection sans y répondre. Ce genre de controverse était fréquent, comme on le sait, chez les Pères de l'Église. Il s'attaquait, du reste, à des adversaires habiles, consommés dans l'étude de la philosophie ancienne, versés dans les ressources de la dialectique, amis des subtilités. En s'avancant sur leur terrain, il voulait ne pas laisser derrière lui le plus petit espace où ils eussent pu poser le pied. A côté de cette marche prudente, de cette multitude de preuves et d'exemples, ce qui frappe le plus, c'est le ton d'autorité que prend l'abbé de Cluny vis-à-vis des mahométans. Il porte haut le caractère de prêtre et d'apôtre. Écoutez, ô mahométans ! écoutez, ô fils d'Agar ! s'écrie-t-il souvent, au commencement de ses attaques les plus pressantes, de ses raisonnements les plus convaincants. Il semble qu'on entende un missionnaire parlant à des païens accourus autour de lui. Loin de ménager ses adversaires, de rendre justice aux côtés brillants de leur civilisation, de reconnaître la part de

vérité contenue dans leurs livres, il n'a pas assez d'indignation et de mépris pour leurs fables ineptes et leur morale sensuelle.

Ce traité fut-il connu des Arabes d'Espagne ? Les documents nous font complètement défaut sur ce point. Il est probable que les monastères clunisiens de la Péninsule en possédèrent des copies qui durent se répandre parmi les Maures, mais sans résultat pour leur conversion. Quoi qu'il en soit, la traduction de l'Alcoran donnée par Pierre-le-Vénérable fut la première en langue latine, et on en multiplia les exemplaires de son vivant. On en montra un à Clteaux dont il avait fait présent lui-même. Le Coran ne fut donc pas connu en Europe seulement vers le milieu du seizième siècle, ainsi qu'on l'a prétendu ¹. Dès le onzième, Pierre Damien faisait remarquer que Mahomet était un des plus anciens écrivains qui eussent parlé de la conception de la Vierge. La traduction de Pierre-le-Vénérable acheva de populariser la connaissance du Coran dans les monastères où les études théologiques étaient florissantes. Elle fut aussi la première que l'imprimerie reproduisit dans deux éditions données à Bâle, en 1543 et 1550, avec des commentaires par l'orientaliste Bibliander, successeur de Calvin dans la chaire de théologie protestante de Zurich. ²

On ne saurait assurément contester la supériorité des traductions plus récentes; mais, pour apprécier avec justice l'œuvre de Pierre-le-Vénérable, il faut se rappeler les difficultés qu'il eut à vaincre, la connaissance imparfaite de la langue arabe, le concours multiple de ses collaborateurs, la promptitude avec laquelle elle fut terminée dans l'espace de trois ou quatre ans. Au dix-septième siècle, le père Louis Marracci, professeur d'arabe au collège de la Sapience, consacra quarante années à en donner une nouvelle. La version de ce savant orientaliste est plus littérale, mais moins élégante que celle de Pierre-le-Vénérable. Il l'enrichit d'une

¹ Bachelet et Dezobry, Dictionn. univ. de géographie et d'histoire, art. Coran.

² Bâle, J. Oporinus, 1543, in-f°. La version du Coran occupe 230 p. de ce volume sous le nom de Robert de Kennet.

Vie de Mahomet tirée des sources arabes, de notes nombreuses, de dissertations sur la langue arabe, sur le titre, le plan, le style du Coran, sur les versions antérieures. Il se montra plus exact et plus complet au point de vue philologique; mais quand il entreprit, à la demande du cardinal Barbadigo, d'en présenter la réfutation, il ne trouva rien de mieux que d'emprunter une partie des arguments de Pierre-le-Vénérable. Il prouva que les prophéties qui attestent la vérité de la religion chrétienne sont en même temps la condamnation du mahométisme, que Mahomet n'a justifié sa mission par aucun miracle, que les dogmes du christianisme sont raisonnables et ceux du mahométisme absurdes. Il compara les lois et les mœurs des deux religions afin de démontrer la vérité des uns et le mensonge des autres. Mais il y eut une différence notable entre sa réfutation et celle de son prédécesseur. Plusieurs théologiens jugèrent assez faibles les preuves et les raisons du père Marracci, tandis que le traité de Pierre-le-Vénérable, malgré ses longueurs calculées, est un modèle de raison élevée et de logique irrésistible. ¹

¹ Michaud, Biogr. univ., éd. in-4°, art. Marracci.

CHAPITRE II.

I.

Des Miracles.

Pierre-le-Vénéralable a écrit deux livres sur les miracles accomplis de son temps et du temps de son prédécesseur, à Cluny, dans ses prieurés et en d'autres lieux. Il les tenait pour la plupart de personnes qui en avaient été témoins, et il les reproduisit sans ordre ni méthode, à mesure qu'il les entendit raconter. On peut diviser cet ouvrage en deux parties, l'une historique et l'autre légendaire. Plusieurs chapitres, en effet, sont consacrés à retracer la vie, les vertus de quelques-uns des moines qui illustrèrent l'ordre de Cluny : Girard, Benolt, Alger, Geoffroy de Semur, etc. Un chapitre contient l'éloge de la règle des Chartreux. La vie de Mathieu d'Albano occupe une place étendue. Sans le témoignage de Pierre-le-Vénéralable, nous ignorerions les mérites de ce religieux qui fut élevé à la pourpre romaine et la part qu'il prit à l'extinction du schisme des Pontiens. Même dans le récit des faits purement merveilleux qui forme le fond de l'ouvrage, on rencontre une foule de traits qui aident à pénétrer plus intimement dans la vie du cloître et qui rendent ce recueil précieux pour l'étude des mœurs monastiques.

Aucun des ouvrages du grand abbé n'a soulevé, autant que ce traité, les observations de la critique. Elle s'est étonnée qu'un des hommes les plus éclairés du siècle ait accueilli avec une aussi grande facilité des récits singuliers qui ne sauraient obtenir facilement croyance. On a jugé l'intention de l'auteur avec les habitudes d'un autre âge, au lieu de l'expliquer avec celles de l'âge où il a vécu. Il était d'usage dans les monastères de consigner par

écrit tous les faits qui paraissaient avoir un caractère miraculeux. Ces faits prenaient un intérêt particulier quand il s'agissait d'un abbé éminent, d'un pieux évêque ou d'un saint personnage, car ils complétaient le tableau de sa vie, ils attiraient le respect sur sa mémoire, sur l'église dans laquelle il avait vécu ou reçu la sépulture. Les moines, par la multiplicité de leurs prières, leurs habitudes de pénitence, leurs pensées sans cesse tournées vers la vie future dont la vie présente n'était qu'une courte et laborieuse initiation, vivaient autant dans le monde surnaturel que dans le monde de la nature. Ils avaient Dieu toujours présent à l'esprit, et, de même qu'ils se rapprochaient de lui par leurs aspirations, ils le voyaient se rapprocher d'eux et leur donner des marques de son amour ou de sa colère. Pierre-le-Vénérable ne pouvait donc repousser des croyances qui n'ont rien de contraire à la doctrine de l'Évangile, et qui étaient un puissant stimulant pour la vie chrétienne. Son humilité, comme celle de saint Bernard et d'autres saints, répugnait à ce qu'on lui attribuât à lui-même une puissance qui ne devait appartenir qu'à certains hommes d'élite; mais, quand il s'agissait d'autres que de lui-même, la croyance aux miracles lui semblait légitime; elle était universellement admise; enfin elle était utile.

Le moyen-âge était un enfant robuste et plein de sève, chez qui l'énergie de la volonté et la violence du caractère présentaient un contraste perpétuel avec la faiblesse de l'imagination. La religion, pour la plupart des laïques, consistait plutôt dans un sentiment que dans une croyance active. Son enseignement s'adressait tantôt à leur sensibilité, tantôt à leurs terreurs. Celui qui n'était pas ému des souffrances du Christ, des tourments des martyrs, des vertus et des austérités des saints, celui-là ne pouvait être frappé que par la peinture des supplices éternels. De là, la naïveté touchante avec laquelle sont représentées, dans les sculptures des églises, les premières scènes, et l'énergie terrible qui domine dans les secondes. Les récits du *Traité des Miracles* sont un commentaire des unes et des autres. Comme dans tous les écrits de Pierre-le-Vénérable, on y trouve cet esprit de miséricorde qui ne fait intervenir la

condamnation sans appel qu'à l'égard du coupable sur lequel Dieu a épuisé les moyens de conversion.

C'était surtout par des exemples et par des images que les préceptes pouvaient pénétrer dans des esprits ignorants, dans des âmes rebelles à la persuasion. La menace du châtement avait bien plus d'efficacité quand elle semblait venir de Dieu au lieu de venir de ses ministres qui étaient souvent imparfaits. De là, cette foule d'événements dans lesquels la puissance divine intervient à défaut de la puissance de l'homme qui demeure sans effet. La crainte d'une punition infligée dès cette vie, l'effroi du démon auquel il est permis de punir et de torturer les coupables, cette crainte et cet effroi fortifiaient les faibles et retenaient les violents. Que de fautes chez les moines, que de crimes et d'injustices furent prévenus par ces terreurs salutaires dont le récit peut nous paraître futile, mais dont le résultat tournait à l'adoucissement des mœurs. Assurément, il n'y avait de là qu'un pas aux croyances puériles ou superstitieuses ; mais cet inconvénient était infiniment moindre que les abus que ces croyances étaient destinées à combattre. D'ailleurs, si elles étaient proposées comme un sujet d'édification, elles n'étaient pas imposées comme des articles de foi. Il pouvait être bon d'y croire et de les propager ; il n'était pas nécessaire d'en être convaincu. On ne peut douter qu'un grand nombre de moines n'y refusassent leur assentiment. Nous voyons Pierre-le-Vénérable déclarer lui-même qu'il ne faut pas toujours ajouter foi aux visions, au moment même où il s'apprête à en raconter quelques-unes. C'est, il le répète dans le prologue de ses deux livres, leur utilité pour affermir la foi et pour former les mœurs qui lui a mis la plume à la main, et qui lui fait regretter que des hommes lettrés aient oublié de garder le souvenir des œuvres merveilleuses accomplies en différents temps pour l'instruction de l'Église.

Il s'en fallait de beaucoup que tous les moines fussent des saints, des hommes véritablement religieux, ou s'efforçant de le devenir. Quelques-uns, selon Pierre-le-Vénérable, se faisaient un jeu des plus augustes sacrements et cherchaient à tromper Dieu

même. Un prêtre allemand, qui entretenait depuis longtemps des relations criminelles avec une religieuse, ne craignait pas de célébrer le sacrifice de la messe et de toucher le corps du Christ avec des mains impures. Un jour qu'il portait à sa bouche le pain et le sang consacrés, tous deux s'évanouirent sous ses yeux. Trois jours de suite il essaya de recommencer cette communion sacrilège, et trois fois les saintes espèces échappèrent à ses profanations. Il finit par comprendre à quel point il encourait la colère divine. Il se confessa à son évêque. Il s'efforça d'expier sa faute, de dompter sa passion par des prières et des jeûnes, par la flagellation et d'autres pénitences. Quand, après une longue épreuve, l'évêque le jugea digne de reprendre la célébration des saints mystères, par un prodige inconnu, les trois hosties qui avaient disparu dans ses messes sacrilèges descendirent du ciel sur la nappe de l'autel, et le calice se remplit jusqu'au bord, au moment de la communion. Ce qui avait été enlevé au prêtre coupable était rendu au prêtre repent. La bonté divine lui envoyait un gage de pardon et de miséricorde. ¹

Un jeune homme de Charlieu, qui avait donné un scandale public par sa passion pour une femme de mauvaise vie, fut atteint d'une maladie mortelle et demanda les derniers sacrements. Malgré les exhortations du prêtre, il s'obstina à nier un péché qui était connu de tous. Puissé-je, dit-il, mériter aussi sûrement le salut éternel par le corps du Seigneur que vous m'apportez, qu'il est vrai que je n'ai pas commis la faute que l'on me reproche. Le prêtre vaincu par cette réponse lui donna la communion; mais le malade, malgré ses efforts et quoiqu'il prit sans difficulté toute sorte d'aliments, ne put avaler l'hostie et fut obligé de la rejeter sur son lit. Effrayé de cet avertissement, il fit rappeler le prêtre, lui avoua le mensonge dont sa confession était entachée et reçut facilement le corps du Christ. ²

¹ Liv. I, c. II.

² Id. c. III. Au liv. I, c. v, Pierre-le-Vénéral attribue un trait semblable à un prieur de Tour-sur-Marne.

Au monastère de Saint-Jean-d'Angély, le prêtre Gilbert, étant en point de mort, fut transporté sur le cilice et sur la cendre. Les frères faisaient entendre autour de lui la psalmodie accoutumée et n'attendaient plus que son dernier soupir, quand tout à coup il reprit connaissance, ouvrit les yeux et prononça les paroles suivantes : « Que celui qui veut être sauvé, etc. » Le prieur Grégoire lui demanda l'explication de ces paroles et s'il avait vu quelque chose que des yeux mortels ne pouvaient apercevoir. « J'ai vu, répondit-il, un vieillard vénérable, revêtu d'habits blancs, portant un vase rempli d'eau. Il m'a dit : je viens afin que tu puisses purifier tes pieds qui sont souillés. Ne sais-tu pas que cette eau t'est nécessaire afin de te laver d'un crime que tu connais et que tu t'es obstiné à cacher jusqu'ici ? Tu ne peux être sauvé qu'en le confessant. La miséricorde divine ne voulant pas que tu périsses, a permis, malgré l'énormité de ta faute, que tu reprennes tes sens, et m'a envoyé afin de t'engager à te confesser de nouveau et à te repentir. »¹

A Rueil, le prieur Bernard, qui avait fait une confession incomplète à Pierre-le-Vénérable, fut transporté pendant la nuit devant le tribunal de Dieu. Une foule d'hommes, au visage noir, d'une laideur affreuse, dont nos yeux ne pourraient supporter la vue, remplissaient le lieu du jugement. Deux d'entre eux tenaient une lance. Au-dessus de l'une, le prieur aperçut son âme, au-dessus de l'autre ses œuvres. Tous élevaient ensemble la voix pour l'accabler d'accusations. Il tremblait de frayeur et n'osait répondre, quand un homme d'un aspect plein de beauté, prenant la parole au milieu de la foule : que demandez-vous ? dit-il aux démons ; cet homme ne vous appartient pas ; la confession qu'il a faite hier à son abbé l'a soustrait à vos mains. Cela n'est pas vrai, répondirent les démons ; nous connaissons les fautes qu'il a avouées et celles qu'il a tues. Il a parfaitement conscience de ces dernières ; ce n'est pas par ignorance, c'est de propos délibéré qu'il les a cachées. Obligé de reconnaître la vérité de cette accusation,

¹ Liv. I, c. iv.

le défenseur du prieur persistait cependant à ne point l'abandonner. Le lendemain matin, ce dernier s'éveillant reconnut dans cette vision une preuve de la bonté divine; il la raconta à l'abbé et se confessa des fautes qu'il avait passées sous silence. ¹

Ce sont là des exemples de la miséricorde divine portée jusqu'aux dernières limites, et tels que Pierre-le-Vénérable aimait à les présenter à ses moines, plutôt pour les toucher que pour les effrayer. Cependant il ne renonçait pas à leur tracer le récit de ces morts terribles dont Dieu fait, dès ce monde, le châtement d'une vie passée dans le crime. Telle fut la mort de ce prêtre de Lésigny, au diocèse de Poitiers, qui, livré au plaisir des sens, avait refusé, sur les exhortations des frères de l'abbaye de Bonneval, de mettre fin à ses dérèglements et à ses sacrilèges. Il vit deux lions se jeter sur lui la gueule béante et mettre son corps en pièces, le feu du ciel tomber sur son lit et le réduire en cendres. Deux fois, les prières du prieur de Bonneval, témoin de ses cris et de ses convulsions, éloignèrent ces terribles supplices; le malheureux semblait avoir retrouvé quelque tranquillité, quand, au milieu de la nuit, il s'éveilla en poussant des gémissements lamentables. Ravi en esprit au jugement de Dieu, il s'était vu livré aux démons qui avaient préparé une chaudière pleine de graisse bouillante pour l'y précipiter. Le prieur l'ayant engagé à recourir une troisième fois à la prière : « Cessez, cessez, lui répondit-il; toutes les prières sont inutiles; et, prenant à la main un pan de la coule du prieur, de même, dit-il, que le vêtement que je tiens à la main est votre coule, de même ce que je vois maintenant devant mes yeux est la chaudière enflammée dans laquelle je dois brûler. » Il achevait ces mots, quand une goutte de feu, sortie de cette chaudière invisible, tomba sur sa main et consuma les chairs jusqu'aux os. Il mourut en s'écriant que les démons lui liaient les mains et le jetaient avec son linceul dans le feu éternel. Les habitants de la maison furent tellement épouvantés qu'ils prirent la fuite et n'osèrent rester auprès du cadavre. Le bruit de ce châtement s'étant répandu de

¹ Liv. II, c. XXXII.

tous côtés, quelques religieux voulurent s'assurer de la vérité; ils ouvrirent la sépulture du défunt et reconnurent sur sa main la trace du feu des damnés, dont elle avait été marquée dès cette vie. ¹

Au prieuré de Lihons en Santerre, un moine insoumis, qui ne se laissait ramener ni par les exhortations ni par les verges, avait été privé de l'office de procureur et confiné dans le cloître. Afin de se venger, il prit, pendant la nuit, la clef du grenier qui renfermait les provisions et y mit le feu. On s'aperçut de l'incendie au moment de l'office du matin, et, tandis que tous travaillaient à l'éteindre, lui seul, se tenant à l'écart, contemplait ce spectacle d'un air ironique. Dieu ne tarda pas de l'en punir. Il fut frappé de mort subite sous les yeux des frères qui ne relevèrent plus qu'un cadavre. En le dépouillant de ses vêtements, pour laver son corps, on trouva dans sa main crispée la clef qui avait servi à commettre le crime. Son corps privé de sépulture fut jeté à l'écart comme celui d'un voleur, d'un incendiaire, d'un sacrilège, d'un excommunié. ²

Le démon occupe une grande place dans le Livre des Miracles; mais cette place n'est pas en rapport avec le rôle qu'il joue auprès des moines. Il faudrait tout un long volume, dit Pierre-le-Vénéral, pour raconter ses méfaits. Voyant d'un œil envieux la régularité, le zèle pour les bonnes œuvres, il ne cessait de livrer chaque jour des assauts à cette forteresse du ciel, de diriger ses méchancetés contre les soldats du Christ. Il cherchait d'abord à s'insinuer dans le cœur du religieux et à y éteindre l'esprit de vie. Repoussé avec perte, il puisait ses moyens de tentation dans les choses extérieures. Il allait jusqu'à apparaître à quelques-uns; il se glissait dans toutes les parties du monastère; il revêtait toutes les formes; il parlait toutes les langues pour les attirer dans ses embûches. Un frère qui se livrait le matin dans son lit à la méditation, au moment où les autres sommeillaient encore, vit une troupe d'esprits malins, revêtus de capuces, entrer

¹ Liv. I, c. xxv.

² Liv. II, c. xxiv.

dans le dortoir et s'avancer deux à deux avec la gravité des moines dans leurs processions. Frappé de terreur, il se blottit sous sa couverture et regarda par un petit jour. L'armée de Satan passa l'inspection des lits, et, n'ayant pas trouvé occasion d'y faire de ses œuvres, sortit par la porte qui conduisait au bâtiment des latrines. ¹

Un convers exerçant le métier de charpentier couchait seul dans une chambre placée à quelque distance du dortoir et qui était éclairée comme ce dernier par une lampe. Un soir qu'il n'était pas encore endormi, il vit un vautour gigantesque, aux formes hideuses, s'abattre d'un vol pesant au pied de son lit. Deux autres démons à forme humaine arrivèrent et lui demandèrent ce qu'il faisait là et s'il y avait trouvé à s'occuper. « J'ai rôdé toute la nuit, répondit-il, mais mes efforts ont été inutiles. La croix protectrice, l'aspersion de l'eau bénite, la psalmodie les ont déjoués. Accablé de fatigue, je suis venu me reposer ici. Mais vous, racontez-moi votre voyage et ce qui vous est arrivé d'heureux. — Nous venons de Chalon où nous avons poussé un chevalier nommé Geoffroy de Donzy à commettre l'adultère avec la femme de son hôte, et de Tournus où le maître des écoles a abusé de l'un des enfants confiés à sa garde. — Que fais-tu là paresseux ; lève-toi et coupe le pied que ce moine qui nous regarde laisse sortir du lit contrairement à la règle! » Au moment où le vautour levait de toutes ses forces une doloire pour frapper, le moine retira brusquement son pied, le coup tomba sur l'extrémité du lit, et les méchants esprits disparurent. Le lendemain matin, le convers ayant raconté cette apparition à saint Hugues, l'abbé envoya à Chalon et à Tournus un messager dont le témoignage confirma la vérité des propos tenus par les ministres du mensonge. ²

Un jeune moine d'origine italienne, fatigué de la vie du cloître, avait formé le projet de prendre la fuite. Un jour que cette idée l'obsédait dans un endroit écarté du monastère, le démon se

¹ Liv. I, c. XII, XV.

² Liv. I, c. XIV.

présenta à lui sous la figure d'un abbé accompagné de deux religieux. « Je me suis arrêté quelques jours ici, lui dit-il. pour recevoir l'hospitalité. Je me suis aperçu que tu étais en proie à des tourments intérieurs; peut-être pourrais-je te donner quelque utile conseil. Raconte-moi, comme à un ami, le sujet de ta peine. — Je suis d'Italie, se contenta de répondre le jeune moine qui craignait de se confier à un inconnu. — Et moi je suis abbé dans ce pays, et il m'est facile de te venir en aide. Je sais, quoique tu veuilles le cacher, que l'abbé et les religieux de ce monastère ne te traitent pas avec les égards que tu mérites et qu'ils t'accablent de vexations. Abandonne ce lieu funeste, viens avec moi; je te mènerai dans mon abbaye de Cryptaferrata et je t'élèverai aux premières dignités. — Il m'est impossible de sortir, répliqua le moine, à cause de la clôture et de la multitude des frères. — Tant que tu resteras ici, dit le diable, je ne pourrai t'être d'aucun secours; mais trouve le moyen d'en franchir les limites, et aussitôt je serai auprès de toi et je te conduirai où je t'ai dit. » Au moment où il achevait ces paroles, on entendit retentir dans le réfectoire la sonnette du prier qui donnait le signal de la fin du dîner. Le démon, poussé par une force irrésistible, prit la fuite et se précipita tête baissée dans le fond des latrines. ¹

De semblables récits, faits de bonne foi par des hommes qui avaient été le jouet de leur imagination entre la veille et le sommeil et qui prenaient leurs rêves pour des réalités, sont fréquents chez les chroniqueurs monastiques. Ils forment un des éléments de la littérature légendaire du moyen-âge. Ces visions arrivaient presque toujours à des moines dont l'esprit était en proie à une préoccupation profonde, telles que le dégoût de la vie claustrale, un événement malheureux pour la communauté, la perte d'un ami, un aveu incomplet des fautes commises, l'inquiétude touchant le salut éternel au moment de la mort. Elles sont le produit de la vie sédentaire du cloître et d'une pensée qui flotte entre le monde d'ici-bas et le monde surnaturel. Il y a les visions qui

¹ Liv. I, c. XIII.

se manifestent dans l'état de sommeil, et celles qui se montrent à des yeux à demi éveillés. Quoique Pierre-le-Vénéral, de peur de partager la crédulité du paganisme, se défie des premières et croie les secondes souvent menteuses, il en cite cependant quelques-unes comme dignes de foi. Il croyait posséder une preuve de leur vérité dans l'apparition qui lui avait révélé à lui-même l'auteur de l'empoisonnement du grand-prieur Guillaume de Roanne. Il en admit d'autres d'après la confiance que lui inspiraient les personnes qui les racontaient, et surtout quand l'évènement venait les confirmer.

Les apparitions des morts sont nombreuses dans le Livre des Miracles, et Pierre-le-Vénéral assure que les hommes les plus respectables y ajoutaient foi. Elles n'étaient pas, comme les visions que nous venons de rapporter, le privilège des religieux ; mais elles se manifestaient aussi aux gens du siècle. Ceux-ci, à moins d'être aussi pieux que les moines, n'avaient guère de visions ; il leur fallait un témoignage plus palpable ; on oublie un rêve passager, mais on ne peut nier une apparition qui se dresse vivante devant vous.

Il était des hommes à qui ces morts sortis de leurs tombeaux causaient une terreur profonde. L'âme paisible et pure de Pierre-le-Vénéral les envisageait autrement. « Au sein des misères » continues dans lesquelles nous gémissons ici-bas, c'est une » consolation, dit-il, pour ceux à qui l'amour de la vie future » inspire le dégoût de la vie présente, et qui s'efforcent d'y » parvenir par leur foi et par leurs œuvres, d'entendre raconter, » dans leur exil, sur la patrie vers laquelle ils soupirent, des » choses propres à accroître leur foi et leur espérance. »¹

Ces messages d'un autre monde viennent donner aux vivants des avertissements ; ils les engagent à renoncer à leurs désordres, à expier leurs fautes ; ils leur demandent des prières pour eux-mêmes, afin d'éloigner l'obstacle qui arrête leurs âmes sur le seuil de la vie bienheureuse ; ils les chargent de réparer ou

¹ Liv. I, c. IX.

de faire réparer par leurs parents les injustices qu'ils ont commises ici-bas. Ces récits qui frappaient vivement les imaginations étaient souvent employés par les moines comme un moyen de défense. Par l'exemple des peines que souffraient dans le purgatoire les hommes qui s'étaient montrés injustes ou oppresseurs, ils espéraient détourner les autres de l'injustice et de l'oppression. Nous avons rapporté l'apparition de Bernard de Bracion au prévôt d'une villa de Cluny, celle de Geoffroy de Iden à Milon d'Anse et à Humbert de Beaujeu, celle de Geoffroy de Semur à la sœur Alberte de Marcigny ; en voici une autre qui leur ressemble par les détails et par le fond des idées. Elle fut racontée à Pierre-le-Vénéral, en présence de plusieurs frères, par le prêtre qui en avait été témoin.

Guy, seigneur de Moras, près Valence, mourut d'une blessure reçue dans un combat et fut enterré dans le cimetière du petit prieuré clunisien de Saint-Pierre-de-Mens. Peu de temps après, le prêtre Étienne, qui l'avait assisté à son lit de mort, passant à l'heure de midi près d'une forêt située au-dessus du château de Moras, entendit derrière lui un bruit de pas et d'armes. Craignant d'être attaqué par des bandits, il se réfugia dans l'endroit le plus fourré du bois, quand tout à coup apparut devant lui Guy de Moras, à cheval, le bouclier ramené sur la poitrine, la main droite appuyée sur sa lance. — « Rassure-toi, lui dit le chevalier en voyant son effroi ; je ne viens point t'inspirer de la crainte, mais implorer ta miséricorde. Je souffre de cruels tourments à cause de mes fautes, surtout à cause de deux que j'ai oublié d'accuser dans ma dernière confession. La première est d'avoir fait irruption avec des soldats dans un cimetière où des manants s'étaient réfugiés et d'avoir enlevé un bœuf à l'un d'eux ; la seconde est d'avoir établi des redevances injustes sur une terre à laquelle je n'avais aucun droit. Va de ma part trouver mon frère, prie-le de réparer les injustices que j'ai commises. Mais, comme je connais la dureté de son cœur, comme je sais qu'il n'ajoutera pas foi à tes paroles, afin que ni lui ni toi ne puissiez douter de la vérité de ce que je dis, voici le signe que je te donne : quand tu rentreras dans ta

maison, tu ne retrouveras plus l'argent que tu avais mis en réserve dans un coffre pour accomplir le pèlerinage de Saint-Jacques ; il t'a été volé. J'ai apparu à Guillaume, soldat du château de Moras ; interroge-le, il te confirmera la vérité de ce que je viens de te dire. »

Le prêtre en rentrant chez lui trouva effectivement son coffre brisé ; l'argent avait disparu. Il interrogea le soldat qui lui confirma la vérité des paroles de Guy ; mais le frère du seigneur de Moras étant absent, il ne put accomplir la mission qui lui avait été confiée. Un jour qu'il voyageait dans une plaine nue, sous un soleil brûlant, il aperçut au bord du chemin une plantation de saules dont l'ombrage l'engagea à se reposer. Il venait à peine de s'asseoir que le sire de Moras se présenta devant lui dans le même costume que la première fois. « Eh bien ! seigneur Étienne, lui dit-il avec ironie, j'ai choisi en vous un excellent messenger. Je croyais que vous auriez pitié de moi ; mais je vois que vous n'en avez guères. — Si je ne me suis point encore acquitté de votre commission, seigneur, répondit Étienne, ce n'est point que je refuse de le faire, mais votre frère était absent. Je vous promets d'aller le trouver sans retard ; mais je vous en conjure, retirez-vous promptement, car votre vue me remplit d'effroi et je n'ai pas la force d'ajouter une parole. — Ne crains rien, répliqua Guy de Moras, je te le répète ; il m'a été permis de t'apparaître, non pour te nuire, mais afin que tu prennes pitié de moi. »

Lorsque Étienne s'acquitta de son message, le frère du sire de Moras, homme mondain et incrédule, lui répondit : Qu'ai-je à faire avec l'ame de mon frère ; pourquoi n'a-t-il pas lui-même, quand il vivait, réparé ses injustices ? Je n'entends point faire pénitence de ses péchés. Le prêtre se retira avec tristesse. Quelques jours après, il était seul dans sa maison, pensant à toutes ces choses, quand le défunt lui apparut de nouveau, non plus sur son cheval et avec ses armes, mais désarmé. — « Au nom de Dieu tout-puissant et de tous ses saints, s'écria-t-il épouvanté, je t'en adjure, retire-toi et cesse de me tourmenter. — Que ma vue ne te trouble pas, répondit Guy de Moras, Dieu m'a permis de

t'apparaître une dernière fois afin d'obtenir de toi ce que je ne puis obtenir de mon frère. Je t'en supplie, aie pour moi plus de pitié qu'il n'en a lui-même. Il a été mon frère selon la chair, tu as été mon père selon l'esprit et selon Dieu. — Je ferai ce que je pourrai, répondit Étienne, mais, je t'en conjure, hâte-toi de te retirer. » — Aussitôt qu'il eut disparu, le prêtre alla trouver le paysan auquel le sire de Moras avait enlevé un bœuf et lui en paya le prix. Ne pouvant obtenir la suppression des redevances injustement établies, il fit célébrer un service solennel pour le défunt; il distribua à son intention des aumônes aux pauvres; il recommanda à des prêtres et à des moines de prier pour lui. ¹

Ces manifestations des défunts, au dire de Pierre-le-Vénéral, étaient fréquentes de son temps. On croyait que l'homme qui s'était entretenu avec un mort n'avait pas longtemps à vivre. Quand le prévôt d'une villa de Cluny, à qui Bernard de Bracion était apparu, vint en rendre compte à saint Hugues, cet abbé lui prédit qu'il ne tarderait pas de mourir. Frappé par l'horreur d'une pareille vision et par l'avertissement du saint homme, il se fit moine et mourut effectivement quelques jours après. Nous retrouvons à une époque plus récente cette même croyance dans les contrées du Nord et notamment en Écosse, où ces apparitions passaient pour être plus fréquentes que dans les pays du Midi. ²

Telles sont quelques-unes des légendes reproduites par Pierre-le-Vénéral. Les auteurs qui écrivent sur la démonologie et les spectres pourraient puiser dans le livre des Miracles comme dans une mine abondante et curieuse. Nous en avons dit assez pour en faire comprendre l'esprit. Quand on voit de pareils récits propagés dans le but de défendre le faible, d'empêcher le crime et de réparer ses funestes conséquences, on ne peut les condamner, mais on les excuse comme une nécessité salutaire.

Conteur habile, si l'on peut employer cette expression dans un sujet aussi sévère, l'abbé de Cluny sait donner à ses récits l'accent

¹ Liv. I, ch. xxiii.

² Liv. I, c. xi.

de la vérité. Il prête à chaque personnage le langage qui convient à son caractère et à sa position. Ses dialogues sont pris dans la nature; les détails sont ménagés avec un intérêt croissant; la légende s'anime et vit sous sa plume. Elle parle aux yeux comme un drame tantôt gracieux, tantôt terrible. C'est là un côté de ce talent souple et multiple qui est à l'aise avec tous les sujets et qui sait prendre au besoin tous les tons.

II.

Sermons. — Improvisations. — Poésies.

Des sermons nombreux que Pierre-le-Vénéralé écrivit ou prononça durant le cours de sa longue carrière, quatre seulement ont été conservés. Il ne semble pas qu'il ait attaché à ce genre de composition le même intérêt qu'à ses lettres et à ses traités. Tous les prêtres instruits se livraient à la prédication, et rien n'était plus fréquent que ce genre d'allocution. La plupart se répétaient les unes les autres. Il existait peu, à cette époque, d'esprits véritablement originaux, et la prédication se bornait ordinairement à l'exposition du dogme. Elle ne tirait pas des circonstances extérieures et des dispositions d'un auditoire laïque les effets qu'elle a tirés depuis. Les sermons étaient des dissertations érudites et ingénieuses. Ils ne différaient des instructions spirituelles données chaque jour aux moines que par une plus grande recherche, par un style plus travaillé; c'était une œuvre littéraire, mais une œuvre secondaire, dont le but, c'est-à-dire l'édification des ames, était atteint plus sûrement par les exercices habituels de la vie monastique. Le sermon proprement dit prit naissance quand les prédicateurs s'adressèrent à la société laïque, et quand l'intelligence de cette société fut assez développée pour être accessible aux grandes vérités et aux sentiments élevés de la foi chrétienne.

Les sermons de Pierre-le-Vénéral sont des œuvres travaillées avec d'autant plus de soin qu'elles devaient être souvent récitées et présenter un sujet de méditation. Faites pour des hommes convaincus ou qui devaient l'être, elles ne renferment ni démonstrations ni preuves. L'auteur s'attache à envisager son sujet sous toutes faces; il en creuse tous les replis, il en explore tous les points de vue; il en accuse tous les détails. Il l'analyse avec un esprit perçant, afin de proposer à la réflexion de ses auditeurs des considérations qui auraient échappé à un coup d'œil moins exercé, à un esprit moins habile. De là, un caractère de recherche, et des interprétations subtiles, puisées les unes dans la science mystérieuse des nombres, les autres dans le sens allégorique des Écritures, dont les Pères de l'Église avaient fait, comme on le sait, un emploi fréquent.

Le premier sermon de Pierre-le-Vénéral a pour sujet la transfiguration du Christ. En comparant le témoignage des quatre évangélistes, l'abbé de Cluny remarque que ce témoignage ne concorde pas parfaitement sur l'époque où s'accomplit ce mystère. Saint Mathieu et saint Marc fixent cette époque six jours après la résurrection, saint Luc *presque huit jours après*; d'où vient cette différence? Pierre-le-Vénéral l'explique en rendant compte de la valeur des nombres 6, 7 et 8. Six, dans les saintes Écritures, désigne la souffrance des maux présents; sept, le repos des âmes; huit, la résurrection de la chair. C'est le sixième jour que l'homme a été créé pour vivre à la sueur de son front, que le Christ a souffert la flagellation, la crucifixion et la mort. Dieu a donné le septième à l'homme pour se reposer, et c'est aussi ce jour-là que le Christ s'est reposé dans le tombeau. C'est le huitième jour, qu'en ressuscitant, il a apporté aux hommes l'espérance de la résurrection et de l'immortalité. Le nombre six étant le nombre de la création du monde et du temps fixé pour le travail de l'homme, ce n'est qu'après s'être livré lui-même pendant six jours au travail et aux œuvres divines, que le Seigneur s'est montré à ses disciples dans sa gloire. Saint Mathieu et saint Marc ont donc eu raison de dire, *après six jours*. Mais, puisque les âmes saintes qui ont passé six

jours dans les labeurs de cette vie doivent se reposer le septième et ressusciter le huitième pour être réunies au Christ, saint Luc, de son côté, a eu raison de dire : *presque au bout de huit jours*. Ce n'est pas effectivement au bout de huit jours pleins ; mais pendant la durée du huitième, que le Christ s'est transfiguré aux yeux de ses disciples. L'antinomie des évangélistes n'est donc qu'apparente ; au fond, ils s'accordent entre eux sur l'époque aussi bien que sur les détails de la Transfiguration.

Quels sont les disciples que le Christ a choisis pour en être témoins ? Trois seulement : Pierre, Jacques et Jean. Pourquoi ceux-là et non pas d'autres ? Rendez-vous compte de leur nom et vous en trouverez facilement la cause. Pierre veut dire celui qui reconnaît (*agnoscens*) ; Jacques, celui qui remplace (*supplantor*) ; Jean signifie la grâce de Dieu. Qui en effet a reconnu, plus clairement que Pierre, le Christ en différentes circonstances, entre autres quand il demanda à ses disciples : « Que pensez-vous que je sois ? » Et que Pierre lui répondit : « Tu es le Christ fils du Dieu vivant. » (Saint Mathieu, c. 16.) Qui a supplanté le monde avec plus de sagesse que Jacques, lorsqu'à l'appel du Christ il abandonna sa barque de pêcheur pour devenir pêcheur d'hommes, renonçant à un gain temporel pour un gain spirituel, échangeant un intérêt passager contre un intérêt éternel ? Qui mérita mieux que Jean le nom de grâce de Dieu, quand, par une grâce unique, il devint, à la recommandation du Christ, le second fils de la Vierge-Mère, le disciple bien-aimé sur le sein duquel Jésus reposa sa tête, à qui il révéla les secrets de sa divinité, autant que l'homme peut les connaître ? Voilà les dons merveilleux, les dons exceptionnels qui méritèrent à Pierre, à Jacques et à Jean, d'être appelés sur la montagne sainte pour y contempler la gloire du Sauveur. Personne ne sera digne de la contempler dans la résurrection future, s'il ne possède une partie de ces dons. Que celui qui veut y parvenir devienne donc un Pierre ; qu'il reconnaisse son Seigneur et qu'il se reconnaisse aussi lui-même ; qu'il reconnaisse Dieu comme son créateur, son artisan, son maître ; qu'il se reconnaisse lui-même comme sa créature, son ouvrage, son serviteur ; qu'il reconnaisse

Dieu comme juste, sanctificateur, rédempteur ; qu'il se reconnaisse lui-même comme mauvais, pécheur et racheté. Mais la foi ne suffit pas sans l'amour et sans les œuvres. A l'exemple de Jacques, il faut supplanter le démon, le monde, le péché, et se montrer vainqueur des vices. A l'exemple de Jean, il faut se rendre digne de la grâce de Dieu, reconnaître que tout don vient de lui, et l'en remercier sans cesse. En échange de la grâce de nos actions, nous recevrons la grâce de la récompense ; en échange de la grâce des bonnes œuvres, la grâce de la glorification, etc.

Pierre-le-Vénéable trouve des accents pleins d'éloquence, quand il montre à l'homme que Dieu a créé pour lui ce mystère, quand il énumère tous les bienfaits qu'il en a reçus, tous les miracles qui ont été accomplis en sa faveur. Cette transition l'amène à commenter ces paroles : « Sa face resplendit comme le soleil, ses vêtements devinrent blancs comme la neige. » La transfiguration montre à l'homme qu'il doit changer ce qu'il y a de corruptible en lui contre quelque chose d'incorruptible, qu'il doit revêtir sa mortalité d'immortalité et resplendir à son tour, selon cette parole de saint Mathieu : « Les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de mon Père. » Quant au mode de la transfiguration, Pierre l'explique ainsi : le Christ était le soleil lui-même, mais un soleil caché sous la nue. La nue qui voilait sa divinité, c'était sa chair, chair semblable à une nue légère, car elle n'était chargée d'aucune iniquité et elle enveloppait la splendeur éternelle. Dès qu'elle fut écartée, cette splendeur apparut dans tout son éclat. Ses vêtements devinrent blancs comme la neige ; car autour de cette face brillante de clarté, rien d'obscur ne devait apparaître, et ce qui convient le mieux à la clarté du soleil, c'est la pureté de la neige ; rien ne brille autant qu'elle, si ce n'est le soleil.

Pierre-le-Vénéable, ayant tiré de là des conclusions pratiques et engagé ses moines à acquérir cet éclat et cette pureté, poursuit le commentaire du texte sacré et se demande pourquoi Jésus, au moment de sa transfiguration, n'avait auprès de lui, parmi les personnages de l'Ancien Testament, que Moïse et Élie, c'est-à-dire

la loi et les prophètes. C'est, dit-il, parce que chacun d'eux représente une des faces du gouvernement de Dieu sur l'humanité. Moïse, plein de douceur et de miséricorde, guide et sauve le peuple de Dieu dans le désert. En vain, les Israélites irrités l'accablent d'injures, l'attaquent à coups de pierres, le forcent à se réfugier dans le tabernacle ; ni les reproches, ni la persécution ne peuvent altérer sa douceur et sa miséricorde. Élie, au contraire, sévère, impitoyable, chargé des vengeances divines, arrête pendant plusieurs années la pluie et la rosée, afin de punir l'impie Achab ; il fait massacrer par le peuple et consumer par le feu du ciel les prophètes de Baal. Tous deux apparaîtront, au jour du jugement, à côté de Dieu, pour personnifier, l'un la miséricorde, l'autre la justice. Pierre-le-Vénérable interpelle ensuite l'apôtre saint Pierre sur cette parole : « Seigneur, nous sommes bien ici, plaçons-y trois tabernacles, etc. » Il montre qu'il ne s'agit pas d'un tabernacle terrestre. Le Christ n'est pas venu fixer sa demeure sur la terre, mais nous en préparer une plus belle au ciel. Il faut qu'il y remonte pour nous assurer les fruits de sa passion, de sa résurrection, de son ascension.

Mais au moment où l'apôtre parlait, une voix du ciel se fait entendre : « Voici, dit-elle, mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le ! » Venez ici, ô nations ! s'écrie Pierre-le-Vénérable, comme électrisé par ces paroles solennelles, peuples accourez, approchez habitants de la terre, infidèles pour vous convertir, fidèles pour vous instruire. Vous avez voulu connaître la vérité sur le Fils de Dieu, vous ne douterez plus après un aussi grand témoignage. Les patriarches ont été d'abord envoyés pour l'attester ; les prophètes, animés par l'Esprit saint, ont annoncé sa venue longtemps avant sa naissance ; les apôtres l'ont vu lui-même, non des yeux de l'esprit, mais des yeux du corps ; non pas devant naître, mais né ; non pas annoncé par la parole, mais annonçant lui-même la parole ; non pas devant accomplir les œuvres de Dieu, mais accomplissant chaque jour celles qui avaient été prédites et pour lesquelles il était venu. Et maintenant, voici un témoignage plus sublime encore : il ne

vient pas de l'homme, mais de Dieu ; il ne se fait pas entendre de la terre, mais du ciel ; c'est le témoignage qui retentit du sein de la nue : « Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » Que demanderez-vous de plus ?

Après s'être livré à des considérations sur le caractère de cette filiation et sur le sens de ces mots : mon Fils bien-aimé, Pierre-le-Vénérable termine son discours par une action de grâces et par une exhortation pressante à écouter la voix de Dieu : *ipsam audite*. « Grâces te soient rendues, trinité suprême, véritable unité, bonté » unique, Dieu plein de bonté ! Grâces te soient rendues, au nom » de l'homme, ton humble ouvrage, ton image sublime ! grâces te » soient rendues, de ce que tu ne l'as pas laissé périr, de ce que » tu l'as arraché de l'abîme de la perdition, de ce que tu répands » sans cesse sur lui les bienfaits inépuisables de ta miséricorde ! » Il t'immole, autant qu'il est en son pouvoir, l'hostie de la » louange ; il t'offre l'encens de la dévotion, l'holocauste de » l'allégresse. Père, tu envoies ton Fils ; Fils, tu viens dans ce » monde en revêtant la chair ; Esprit saint, tu es présent aussi, » présent dans la conception de la Vierge, présent dans la » colombe sur le Jourdain, présent dans la nue sur la mon- » tagne. Trinité sainte, Dieu indivisible, tu coopères tout entier » au salut de l'homme, afin qu'il reconnaisse qu'il a été sauvé » par la vertu divine, etc. Réjouis-toi, ajoute-t-il plus bas, por- » tion précieuse des créatures du ciel, réjouis-toi de n'être pas » restée vile aux yeux de Dieu, puisqu'il t'a donné pour maître » son Fils lui-même. Sois un élève docile, puisque tu possèdes » un précepteur parfait. Ne méprise pas l'enseignement d'un si » grand docteur, de peur que ton mépris trouve en lui un » vengeur ; crois sur la terre à son enseignement, afin de pouvoir » régner un jour avec lui dans le ciel. Tu ne pourras obtenir là- » haut la gloire d'un roi, si tu n'écoutes ici-bas la doctrine d'un » maître. Celui qui apparaîtra là-haut comme un roi élevé au- » dessus de tous, est d'abord apparu ici-bas comme un maître » plein de douceur. Tu as jadis écouté le serpent et perdu le » paradis ; écoute aujourd'hui le Sauveur et possède le ciel. Tu as

• écouté l'erreur et encouru la mort ; écoute la vie et mérite la
 • vie. • Nous ne suivrons pas Pierre-le-Vénéral dans les développements antithétiques qu'il accumule encore en quelques lignes. Il semble qu'il veuille, en terminant ainsi, captiver l'approbation de son auditoire et lui présenter comme le couronnement de son discours.

Le second sermon de Pierre-le-Vénéral est intitulé : *In laudem sepulcri Domini*. Si l'on en juge par quelques allusions au concours des nations de l'Europe, armées pour arracher des mains des infidèles le tombeau du Christ, il a dû être composé au moment de la croisade. Les tombeaux, par lesquels les hommes cherchent à honorer la cendre et à perpétuer le souvenir des morts illustres, ne sont rien en comparaison du sépulcre où le corps du Sauveur reposa pendant quelques jours. • Que d'autres, • dit Pierre-le-Vénéral dans une description qui fait allusion • au luxe funéraire étalé dans les polyandres de l'ancienne Rome, • que d'autres élèvent au sommet de gigantesques pyramides • les bustes de leurs ancêtres, en marbre resplendissant ; qu'ils • chargent leurs cendres de monuments travaillés avec art ; pour • nous, nous honorons par de fidèles hommages, nous élevons • de terre et nous portons jusqu'aux cieux, l'ancre de l'incorruption, la caverne du fond de laquelle l'enfer a été pris d'assaut. • Que d'autres montrent leurs affections envers les morts, en • couvrant leurs pierres de sculptures, en ornant leurs parois de • peintures ; pour nous, c'est en répandant notre ame en louanges • et en larmes, que nous montrons l'amour qui vit au fond de • nos cœurs pour notre mort. Que d'autres parsèment de fleurs • ces horribles demeures de la corruption ; pour nous, nous déposons sur le sépulcre d'où l'incorruption est sortie de la vie, • les lis de la chasteté, les violettes de l'humilité, les roses de la • souffrance, les parfums de la dévotion, les aromates de la prière. •

Après avoir développé les motifs qui permettent d'honorer des objets inanimés, tels que les temples, les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, les tombeaux, les restes des saints, Pierre-le-Vénéral s'adresse quelques questions propres à réveiller

l'intérêt de son auditoire. Pourquoi le tombeau où le Christ a été enseveli est-il plus glorieux encore et plus digne d'honneur que la crèche dans laquelle il est né ? Parce que c'est là qu'il a reposé, après avoir souffert et consommé par sa mort l'œuvre de la rédemption et de l'immortalité du genre humain. Pourquoi Jérusalem a-t-elle été choisie de préférence comme le lieu de cette sépulture ? Parce qu'elle est le point central de la terre, celui d'où le christianisme pouvait se répandre plus facilement jusqu'à ses extrémités. Mais qu'est ce qui prouve, dit Pierre-le-Vénéral, que Jérusalem occupe le centre de la terre ? On pourrait le démontrer par des raisonnements philosophiques ; mais nous n'avons pas besoin du témoignage de la raison humaine, quand l'autorité de Dieu parle. Le prophète Ézéchiél n'a-t-il pas dit : c'est elle, c'est Jérusalem ; il l'a posée au milieu des nations et les terres autour d'elle. Dieu, ajoute David, Dieu notre roi, avant la création des siècles, a opéré l'œuvre du salut dans le point central de la terre (*in medio terræ*).

Le prophète Isaïe avait dit en parlant de celui qui devait être prié par toutes les nations : « Son sépulcre sera glorieux. » « Ecoutez cette parole, s'écrie Pierre-le-Vénéral, amis d'une gloire mondaine, vous qui cherchez cette gloire dans des ombres fugitives, dans des fleurs qui se flétrissent, dans le vent qui passe ; écoutez-la, vous qui placez cette gloire dans une puissance fragile, dans des richesses périssables, dans un caduc orgueil. La gloire, voyez-la accordée au sépulcre d'un mort. Voyez ce sépulcre placé plus haut que toutes les ambitions et tout l'orgueil de l'homme. C'est ainsi que le Seigneur Christ a voulu châtier la perversité du monde par la règle de la justice. Ce que les hommes regardaient comme grand, son mépris en fait quelque chose de vil et d'abject. Ce qu'ils foulaient aux pieds, ce qu'ils fuyaient comme quelque chose d'horrible, ses souffrances l'ont rendu préférable à tout. Il a méprisé l'orgueil, la richesse, tout ce que le monde chérissait. Il a proposé sa mort en exemple ; il a voulu reposer dans le tombeau, devant lequel tous les hommes cherchent à fuir ; et du sein de ce

» tombeau, accomplissant des œuvres glorieuses dans le ciel et
» dans les enfers, il a montré combien il devait être glorieux.
» Glorieux, car c'est là qu'il a vaincu l'enfer et ouvert les
» demeures célestes; glorieux, car il a détruit la mort et il est
» ressuscité immortel; glorieux, car par sa résurrection il a appelé
» les hommes à la vie immortelle; glorieux enfin, car il a con-
» voqué les peuples de la terre à ce tombeau, en les accueillant,
» en les justifiant, en les sauvant, en prouvant, par le salut de
» ceux qu'il délivre de la mort du péché et de l'enfer et qu'il
» ressuscite à la vie de la justice et de l'éternelle félicité, qu'il
» est, lui seul, le maître de la vie et de la mort.

» Quelle espérance, en effet, êtes-vous venues chercher à son
» sépulcre, ô nations de la terre? Quel gage voulez-vous en rap-
» porter; quel prix attendez-vous de vos fatigues; quelles com-
» pensations aux périls, aux morts de toutes sortes que vous
» endurez chaque jour, en vous rendant auprès de lui? Quel
» motif rassemble, du fond inconnu de l'Orient, des limites
» reculées de l'Occident, des confins éloignés du Nord et du
» Midi, au tombeau d'un homme mort depuis des siècles, autour
» de la grotte étroite qui renferme cette pierre, un si grand
» nombre de peuples, différents d'origine et de langage? Que
» demandez-vous, Gaulois et Germains, Daces et Noriques,
» peuples farouches par le courage et la barbarie, accourus
» par terre ou par mer vers ce lieu sacré, et qui l'avez arraché
» au prix de vos sueurs belliqueuses, de votre sang répandu
» et d'une victoire illustre, au joug des Perses et des Arabes?
» Vous venez chercher un sépulcre; mais, comme autrefois
» les saintes femmes et les apôtres, vous n'y cherchez pas
» celui qui y avait été enseveli. Vous saviez qu'il réside main-
» tenant au ciel, qu'assis sur le trône de la majesté divine, il
» commande aux anges et aux hommes. Vous n'ignoriez point
» que tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers
» au nom de Jésus; qu'il n'est pas d'autre nom dans lequel les
» hommes puissent être sauvés. Vous saviez tout cela. Vous êtes
» venus au sépulcre de Dieu, votre Seigneur, votre Créateur, votre

« Rédempteur, non comme des ennemis, mais comme ses créatures, non comme des esclaves, mais comme des gens rachetés. « Vos glaives pieux ont purgé des souillures de l'impie cette demeure habitée autrefois par la pureté céleste; vous avez pourvu à ce que des esclaves ne puissent jamais, à l'avenir, intercepter à des fils chéris le chemin qui mène au tombeau de leur père, etc. » Si ce n'est pas là l'éloquence religieuse, telle que nous la comprenons aujourd'hui, il y a, dans ce passage, il faut l'avouer, un mouvement, une chaleur, un enthousiasme, qui s'en rapprochent de bien près.

Les deux derniers sermons de Pierre-le-Vénéral sont plus courts que les précédents, et leur sujet ne possède pas la même importance. L'un d'eux est un commentaire de la vie et du martyre du Pape saint Marcel, dont le culte, comme nous l'avons vu, était en grande vénération à Cluny. Il fut composé pour le jour anniversaire de sa fête. Le quatrième fut prononcé à l'occasion de la réception de quelques religieux. L'auteur, en s'appuyant à la fois sur des considérations théologiques et sur la pratique de l'Église, y développe les motifs qui engagent à honorer les restes mortels et les vêtements des serviteurs de Dieu. On pourrait signaler dans ces deux sermons des récits pleins d'intérêt, des réflexions ingénieuses, une doctrine toujours élevée et profonde. Mais nous en avons dit assez pour donner une idée de l'éloquence de Pierre-le-Vénéral.

Elle offre, comme on le voit, un singulier mélange de grandeur et d'analyse. L'entrain et le mouvement oratoire s'y mêlent à toutes les subtilités d'une exégèse raffinée. L'orateur est ému et pénétré d'un enthousiasme religieux; mais il sait qu'il ne suffit pas d'émouvoir les âmes et qu'il faut satisfaire l'intelligence exercée de ses auditeurs, les frapper et les instruire à la fois par de nouveaux aperçus. Il dogmatise et moralise; il est spéculatif et pratique. Chaque détail des livres saints, chaque mot est accompagné de son commentaire. Il cherche à expliquer même l'implicable. Une pareille éloquence semble se tenir sur la limite des deux âges, l'âge du mysticisme qui veut plonger toujours plus

avant dans le sens des paroles divines, l'âge moderne qui demande des effets touchants et qui prend les idées dans leur ensemble.

On ne peut refuser au style de Pierre-le-Vénéralable la chaleur et l'élevation. Il s'anime fréquemment et s'éclaire d'expressions pleines de force et de vie. Mais, le plus souvent, il procède par accumulations et par anthithèses. Il a quelquefois recours à des artifices matériels, dont le goût paraît avoir été général à cette époque, et qui rappellent les procédés de la poésie germanique. Ce sont des allitérations, des similitudes de mots, des consonnances et des rimes, qui reviennent à chaque phrase frapper l'oreille par leur retour périodique. Mabillon, ainsi que D. Martène qui a retrouvé les deux derniers sermons dans un ancien lectionnaire de Cluny, pensent qu'ils étaient chantés autrefois au milieu des offices. Ce fait expliquerait leur style court et haché, ces phrases qui tombent et retombent avec un écho uniforme comme les coups d'un marteau, et dont la coupe ressemble à celle des versets de la psalmodie. C'était probablement un procédé mnémonique par lequel on cherchait à graver les idées dans la mémoire des auditeurs. ¹

L'abbé de Cluny n'était pas moins éloquent dans l'improvisation que dans le discours écrit. C'est même à ce don, que possédèrent également ses prédécesseurs, qu'il faut attribuer le peu d'intérêt que lui et ses moines attachèrent à des compositions écrites. Une partie importante des études à Cluny consistait à former les religieux à la prédication improvisée. Ce talent était indispensable à ceux qui, appelés à diriger des abbayes et des prieurés, devaient adresser chaque jour des exhortations à leurs frères. Les abbés prenaient la parole, au chapitre, sur toutes sortes de sujets : sur la règle, sur la fête du jour, sur la mort d'un moine ou d'un bienfaiteur, sur un événement propre à édifier la communauté.

Rodulfe, auteur de la Vie de Pierre-le-Vénéralable, nous apprend que sa parole était pleine de douceur, que ses pensées étaient admirables, que sa facilité était entraînante. La grâce, la persuasion s'échappaient de ses lèvres ; son abondance ne s'épanchait

¹ Migne, Opera Petri Ven., p. 971, à la note.

point sans mesure ; elle ne s'écartait pas d'un choix judicieux de pensées et d'expressions ; elle avait quelque chose de cicéronien. Il n'y a pas, ce semble, d'exagération dans cet éloge, car nous retrouvons en partie ces mérites dans les lettres de Pierre-le-Vénéral qui, tracées au courant de la plume, ou dictées à un secrétaire, étaient souvent par leur étendue et par l'importance du sujet, des discours improvisés.

Aussi était-ce un jour impatientement attendu et dont on gardait longtemps le souvenir, que celui où un prieur de Cluny recevait la visite du grand abbé et pouvait entendre sa voix. Héloïse, remerciant Pierre-le-Vénéral d'une visite qu'il avait faite au Paraclet, ajoutait qu'aucune de ses paroles, non-seulement de celles qu'il avait préparées, mais de celles qu'il avait laissé échapper sans y mettre d'attention, n'était tombée à terre, tant elles produisaient de respect sur les ames et de charme sur les esprits.

Pierre-le-Vénéral a laissé quelques poésies que l'on peut diviser en deux classes : les unes sacrées, les autres profanes. Parmi les premières se placent : un rythme sur la louange du Sauveur, seize vers sur la Résurrection, deux proses en l'honneur de la Mère de Dieu, un hymne en l'honneur de sainte Marie-Madeleine, un hymne sur saint Benoît, un autre sur la translation de ses reliques en France, un rythme sur saint Hugues de Cluny. Les pièces profanes se composent des épitaphes d'Abélard, d'Eustache, comte de Boulogne, du prieur Bernard-le-Gros, de Raynald de Semur, archevêque de Lyon, d'une épître à Raymond, moine de Toulouse, qui lui avait témoigné le désir de l'accompagner à Rome, et d'une longue apologie de Pierre de Poitiers. Tous les genres de versification semblent avoir été familiers à l'abbé de Cluny. Tandis que le rythme sur la Résurrection présente l'exemple de l'allitération et de l'assonance, et appartient à une métrique barbare¹, l'hymne sur saint Benoît est écrite en strophes saphiques

¹ Mortis portis fortis vim intulit,
Crucem ducem illius perculit, etc.

Migne, Op. Petri Ven., p. 1017.

dans le goût de la pure latinité. Dans cette dernière, l'élan lyrique est soutenu; l'élégance évite l'obscurité et la recherche. De nombreuses allusions rappellent les principaux traits de la vie du père des moines d'Occident.

• Parmi les habitants du ciel, porteurs de la couronne éternelle qu'ils ont conquise dans un saint combat, tu resplendis de mérites sublimes, ô Benoit ! La sagesse du vieillard embellit ton enfance; la volupté n'eut aucune prise sur toi. Pour ton âme élevée vers les choses du ciel, les plaisirs du monde n'étaient que des fleurs desséchées. Prenant la fuite, tu abandonnes patrie et famille; fervent habitant du désert, tu domptes ta chair par de cruelles tortures et tu la soumets au joug du Christ. Mais bientôt, au sein des cavernes où tu te caches, te trahissent des signes miraculeux, des œuvres pieuses. Ta renommée se répand d'un vol rapide dans tout l'univers. Ta prière puissante rétablit ce qui était brisé. Avec le signe de la croix tu mets en morceaux la coupe empoisonnée qui t'est présentée. D'après l'ordre de son père, un moine ignorant court sans danger sur les eaux¹. Tu frappes de verges un de tes frères et tu le délivres ainsi du cruel ennemi. Tu étends la main et, à ce signe, un fer pesant remonte de la profondeur des eaux. Tu commandes au rocher, et de son sein s'échappe un ruisseau qui court arroser les champs d'alentour². L'oiseau sauvage accomplit tes ordres. Ton regard brise les fers du captif. Comme si tu étais élevé au sommet des cieux, tu vois le monde concentré dans un seul

¹ Saint Benoit rétablit dans son intégrité un crible qui avait été brisé en deux. Un moine envieux de ses vertus lui présente un verre de vin empoisonné; Benoit fait le signe de la croix avant de boire, et le verre se brise. Il ordonne à un de ses moines de marcher sur les eaux et d'aller sauver un enfant qui se noyait.

² Il délivre du démon un frère en le frappant de verges. Le fer de la hache avec laquelle un moine coupait des buissons au bord d'un lac s'étant détaché et étant tombé au fond de l'eau, saint Benoit prend le manche, le plonge dans l'eau et le fer vient le rejoindre. Les religieux du Mont-Cassin descendaient puiser de l'eau dans un lac au pied de la montagne, Benoit se met en prière et obtient que de l'eau jaillisse d'un rocher situé sur un sommet rapproché du monastère.

« rayon ¹. Tu rappelles un mort à la vie par tes prières. Avec
 « un coup d'œil prophétique, tu pénètres le cœur des hommes.
 « Éclairé par une lumière surnaturelle, tu vois les âmes s'élever
 « au ciel ². Dieu créateur, que les chœurs de nos moines fassent
 « retentir avec joie et sans fin tes louanges; réunis-les un jour
 « aux chœurs célestes, nous t'en supplions ! »

Dans le rythme à la louange du Sauveur, Pierre-le-Vénérable, après avoir rappelé les principaux traits de sa vie mortelle, le montre venant sur les nues présider au jugement dernier. Là se place une de ces peintures auxquelles se plaisaient les hommes du moyen-âge. Pierre-le-Vénérable en accumule les traits, sans ordre, sans choix, ne cherchant qu'à frapper l'imagination. « Le monde sera saisi tout à coup d'une effroyable horreur; les corps les plus solides s'évanouiront, le ciel se repliera, la mer se desséchera; la terre frappée de mort ne produira plus ni gazon ni semence; l'onde mobile se solidifiera pour toujours; les fontaines tariront et les fleuves s'arrêteront dans leurs cours. La navigation sera interdite aux vaisseaux, le vol aux oiseaux; les feuilles honneur des bois, les fruits ornement des arbres, la verdure, les fleurs les plus parfumées se dessècheront sous un feu dévorant. Les airs seront embrasés; les astres ayant perdu leur lumière deviendront noirs. Une nuit éternelle, qui ne sera tempérée par aucune lueur, couvrira le monde d'horribles ténèbres et de tourbillons impétueux. Alors, le puits de soufre, ouvrant sa bouche béante et vomissant des

¹ Un prêtre envieux ayant offert à Benoît un pain empoisonné, le saint ordonne à un aigle d'emporter ce pain dans un lieu désert où on ne puisse le trouver. Un soldat goth avait chargé de chaînes un paysan pour en extorquer de l'argent, Benoît accourt et d'un regard fait tomber les chaînes. Au milieu de la nuit, il est enveloppé de toutes parts d'une lumière éclatante, dans cette lumière le monde entier s'offre à sa vue comme sous un rayon de soleil.

² Ses prières rendent la vie au fils d'un paysan. Un moine qui le servait à table étant intérieurement humilié d'un pareil office, saint Benoît devine sa pensée et lui ordonne de se retirer. Il voit, sous la forme d'un globe de feu, l'âme de saint Germain, évêque de Capoue, portée au ciel par les anges.

mers de flammes, consumera toutes choses depuis les plus élevées jusqu'aux plus basses. Cet incendie se répandra partout comme un déluge. Le monde sera damné; la famille entière de Noé sera sauvée. » Pierre-le-Vénéralé décrit ainsi, pendant soixante-dix vers, les péripéties de ce terrible drame. Il s'arrête à tous les détails, il cherche à tout peindre et à tout expliquer. C'est le thème du *Dies iræ* développé outre mesure, entremêlé d'hypothèses physiques et métaphysiques, dépourvu de cette concision énergique, de ce rythme bref et aux rimes répliquées qui donnent à cette prose un accent lugubre, ému, pénétrant.

Le rythme sur saint Hugues de Cluny, les épitaphes d'Eustache de Boulogne, du prieur Bernard, de Raynald de Semur, d'Abélard, rappellent les mérites de ces personnages qui nous sont déjà connus. L'exactitude et la brièveté en font le principal mérite. Mais, dans l'épître au moine de Toulouse, l'imagination de Pierre-le-Vénéralé se donne plus librement carrière.

Un vieux moine clunisien, nommé Raymond, qui s'était acquis par son talent pour la versification une certaine renommée dans le midi de la France, avait envoyé par le frère Robert quelques vers à Pierre-le-Vénéralé, en demandant à l'accompagner dans le voyage que ce dernier fit à Rome après l'élection d'Eugène III. C'était au moment où Arnaud de Brescia y avait installé un semblant de république, et où ses partisans la remplissaient de troubles. Cet amour pour la poésie, ce projet de voyage chez un religieux dont la tête était couronnée de cheveux blancs, l'enthousiasme juvénile qu'il conservait à un âge où l'on ne désire ordinairement que le repos, inspirèrent à l'abbé de Cluny une réponse animée par une douce gaité, par une fine plaisanterie, et sous laquelle perce, comme d'habitude, la bienveillance. « Quoique ta tête blanchisse,

- ta muse ne sait pas vieillir et tu ne cesses de chanter. Tu chantes,
- semblable aux cygnes dont la voix emprunte des charmes à la
- blancheur de leurs plumes..... Toulouse, dans son veuvage,
- pleurait ses anciens poètes; qu'elle se réjouisse maintenant, tu
- as réparé leur perte. Tu m'as écrit que tu voulais contempler,
- toi aussi, les ruines de Rome, si j'étais disposé à faire ce voyage.

» Quand je lus les hardiesses auxquelles t'emporte ton courage,
 » je fus étonné, je l'avoue, et je gardai longtemps le silence.....
 » Vieillard, tu veux tenter les exploits réservés aux jeunes héros ;
 » ta vieillesse invincible ne recule pas devant les horreurs des
 » Alpes. Ces rochers perdus dans les airs, qui ont triomphé des
 » cœurs les plus aguerris, n'ébranlent pas ta vaillance. Soldat
 » émérite, les douceurs de la retraite convenaient à tes services,
 » un profond repos était dû à tes exploits passés ; mais le courage
 » se fait sentir même sous tes cheveux blancs, et les guerres san-
 » glantes ont pour toi plus de charmes que la paix. Viens donc à
 » Rome ; je pars sans tarder ; suis - moi ! Les royaumes latins
 » appellent à eux les ames guerrières. Rome est rassasiée de
 » guerre, abreuvée de sang, déjà illustre par ses triomphes ; mais,
 » si elle ceint l'épée autour de tes flancs robustes, si elle te donne
 » pour chef à ses armées, l'ennemi du bien public ne tardera
 » pas de succomber sous son glaive vainqueur, et l'univers entier
 » sera soumis à ses lois.

» J'ai badiné jusqu'ici ; j'ai répondu à tes chants par des chants
 » semblables, de peur que le cygne se permit de rire des autres
 » oiseaux. Mais il convient de faire succéder à nos jeux d'esprit
 » un langage plus sérieux, et d'embellir, par un peu de gravité,
 » le badinage d'un moine. Si la nature t'en donne la force
 » et le courage, rien n'empêche que tu m'accompagnes dans ce
 » voyage. Ta renommée, dont on nous a souvent entretenu, ton
 » zèle, ta vie, ta tête blanchie, t'ont déjà gagné notre affection ;
 » tu seras, par tes bonnes mœurs, l'ornement de notre cohorte ;
 » tu porteras l'étendard des vertus devant les plus courageux.
 » L'olivier n'offre nulle part un plus bel aspect qu'au milieu des
 » forêts, où la blancheur de son feuillage tranche sur la verdure
 » qui l'environne. Si nos pieux jeunes gens ont le bonheur de
 » t'avoir pour compagnon, jeunes et vieux feront retentir ensemble
 » les louanges du Seigneur. » ¹

¹ Migne, Op. Petri Ven., liv. IV, ép. 23.

CHAPITRE III.

Lettres de Pierre-le-Vénéral.

De tous les ouvrages de Pierre-le-Vénéral, le plus important, celui qui présente sans contredit le plus d'intérêt, est le recueil de ses lettres. C'est dans cette correspondance avec la plupart des personnages distingués de son temps, mais qui malheureusement se trouve interrompue quelques années avant sa mort, qu'il faut chercher le secret de son cœur et de son génie. L'homme s'y dévoile tout entier avec la noblesse de son caractère et la grâce de son esprit.

Quoique, nulle part, le grand abbé ne se montre jaloux de sa gloire, il semble qu'il ait attaché un intérêt particulier à la conservation de ses ouvrages et de ses lettres, et qu'il les ait considérés comme un souvenir à laisser, sinon à cette postérité à laquelle il ne pensait guère, du moins à ses disciples bien-aimés. Ceux-ci d'ailleurs y veillèrent pour lui. Pierre de Poitiers, qui l'engageait sans cesse à écrire, fit de son vivant une collection de ses lettres en tête de laquelle il plaça le panégyrique en vers dont nous avons parlé. ¹

¹ Migne, *Opera Petri Venerab.*, p. 47 et 59. Les lettres de Pierre-le-Vénéral sont au nombre d'environ cent quatre-vingts. Les auteurs de l'Histoire littéraire de France, t. XIII, p. 248, les divisent en sept séries : 1° trente-huit adressées à des souverains Pontifes, savoir : vingt à Innocent II, une à Célestin II, trois à Lucius II, et quatorze à Eugène III ; 2° dix à des rois ou princes ; 3° six à Suger, douze à saint Bernard, sept à Nicolas, secrétaire de l'abbé de Clairvaux ; 4° neuf à Henri de Blois, évêque de Winchester, neuf à Aton, évêque de Troyes, quatre à Pierre de Poitiers, quatre à Théodard, prieur de la Charité, trois à Odon, prieur de Saint-Martin des Champs ; 5° dix à ses frères, à ses nièces, à ses religieux ; 6° quelques-unes à divers personnages, tels que le cardinal Gilon, Pierre, archevêque de Lyon, Hugues

Revenons une dernière fois sur cette correspondance sans laquelle nous ne connaîtrions presque rien des relations de Pierre-le-Vénéral avec la papauté, les rois, les évêques, les ordres religieux, afin d'y retrouver quelques-uns de ses sentiments et d'y achever l'étude de son caractère.

Aucune époque ne fut plus tourmentée et n'apporta plus d'épreuves à l'Église que celle où vécut Pierre-le-Vénéral. Le schisme la divisait ; le despotisme des princes germains pesait sur le clergé et la papauté ; les souverains Pontifes étaient proscrits de Rome. Des hérésies s'attaquant non-seulement au dogme et à la morale chrétienne, mais encore à la morale naturelle, répandaient dans le midi de la France des germes de révolte et de corruption. La décadence s'emparait d'une partie de l'ordre bénédictin ; les évêques lui étaient devenus hostiles dans plusieurs diocèses ; la révolution communale engendrait entre les abbés et les bourgeois des luttes dont les monastères clunisiens ne restèrent pas préservés. Une scission portée jusqu'au scandale s'était produite entre Cîteaux et Cluny. Il y avait, de tous côtés, des sujets de découragement pour une ame éprise du bien, et celle de Pierre-le-Vénéral en souffrait. Ce grand ministère pastoral dont il était revêtu, et que d'autres ambitionnaient comme un honneur, n'était à ses yeux qu'une position pénible, entassant sur sa tête des monceaux d'occupations et de misères, dangereuse pour son ame qui aurait à rendre compte un jour à Dieu de chacun des membres de l'immense troupeau qui lui avait été confié. Il en gémissait souvent avec douleur et humilité ; il tournait un œil d'envie vers

de Rouen, Mathieu d'Albano, etc. ; 7^e quarante-une adressées à divers archevêques, évêques, abbés, moines de l'ordre. En parlant de la collection de ses lettres et de ses autres ouvrages, Pierre-le-Vénéral, dans l'épître 35 du liv. IV à Pierre, son secrétaire, s'exprime ainsi : « Libri et maximi Augustiniani, ut nosti, apud nos sunt pretiosiores auro. Quos vero viles edidi, forte non minus cari. Inde ergo otium tuum interpolamus, nec omnino feriatum esse volumus, ut aliquem de Augustinianis laboriosi itineris nostri consolatorem dirigas, et epistolas nostras, ac vitam domni Matthei episcopi (elle se trouve au livre II du traité *De Miraculis*), quia Liber contra Hereticos (les Pétrosusiens) editus deest, velut proprii cordis conceptus et partus. »

la retraite et l'obscurité¹. Mais jamais, dans les plus mauvais jours, il ne perdit vis-à-vis des hommes ce calme et cette élévation sereine qui enveloppent sa figure d'une auréole. Ce fut à cette paix qui habite les grandes intelligences et les grands sommets, *pacem summa tenent*, qu'il dut le respect de ses contemporains et cette sympathie de la postérité, qui encore aujourd'hui s'attache à cette noble figure dans laquelle les esprits les plus prévenus auraient peine à trouver une tache.

Une pareille vertu ne peut guère se concilier qu'avec des vues larges et libérales dans la pratique de la vie et avec une connaissance profonde du cœur humain. C'est en effet par là que se distingua l'abbé de Cluny. Vis-à-vis des doctrines qui ne touchaient pas aux fondements de la foi, il conserva une haute prudence, une appréciation impartiale; il fit de ces vertus sa règle de conduite avec les hommes. Il était naturellement ennemi de tout ce qui avait un caractère exclusif, et il ne voyait pas le bien d'un côté seulement. L'esprit de corps qui a été souvent poussé à l'exagération par les ordres monastiques, et qui a faussé parfois leur jugement sur le mérite de leurs rivaux et sur les règles essentielles de la vie religieuse, ne trouvait pas accès dans son âme. Il ne croyait pas qu'on dût immobiliser l'application de ces règles dans une forme particulière, et aucune à ses yeux ne possédait l'excellence qu'elle prétendait s'attribuer à l'exclusion des autres. Un principe supérieur les dominait toutes, un principe qui seul reste immuable, et qui s'appelle la charité.

Sa grande lettre à saint Bernard sur la différence des usages entre Cluny et Clteaux renferme à ce sujet une profession de foi remarquable pour l'époque où elle a été écrite. « A l'aide de la charité, dit-il à » l'abbé de Clairvaux, vous dénouerez quand vous le voudrez, avec » facilité, avec promptitude, avec justice, nos difficultés. Elle est, » comme nous l'avons dit souvent, toute la loi et les prophètes. » Elle est la plénitude de la loi et le but du précepte. Répandue,

¹ Voy. entre autres lettres celle adressée à Guigues, prieur des Chartreux, liv. I, ép. 24.

» selon les paroles de l'apôtre, dans le cœur des saints par l'opé-
 » ration de l'Esprit saint, elle parle, selon la diversité des temps
 » et des personnes, un différent langage. Elle seule n'est jamais
 » variable, jamais sujette à division, jamais multiple, mais toujours
 » simple, stable, inébranlable, toujours la même. Voyez une mère
 » de famille habile dans la conduite de sa maison, elle sait tirer
 » parti de tous ses serviteurs ; elle envoie les uns au travail de la
 » charrue, les autres piocher la vigne, d'autres couper du bois
 » dans la forêt, d'autres allumer le feu, d'autres puiser de l'eau ;
 » elle occupe celui-ci aux affaires du commerce ; elle adresse des
 » reproches aux paresseux, donne des éloges et des encouragements
 » à celui qui s'acquitte de sa tâche avec ardeur. Ses conseils
 » varient selon l'aptitude des personnes et la diversité de leurs
 » occupations ; mais ils aboutissent tous au même but : l'utilité
 » de la maison. De même, la charité, dans les préceptes qu'elle
 » donne pour l'utilité de la maison de Dieu, n'est jamais en
 » contradiction avec elle-même. Quelles que soient les personnes à
 » qui elle s'adresse, les lieux, les époques où elle parle, elle doit
 » être obéie sans hésitation. »¹

Pierre-le-Vénérable nous montre l'Église animée par cet élément vivificateur, maintenant comme immuables certains préceptes divins, modifiant d'autres prescriptions secondaires selon le besoin des temps et des lieux, et poursuivant toujours un but unique : faire prévaloir la charité et chercher dans sa pratique le salut du genre humain.

On comprend qu'avec cette élévation de principes, cet amour éclairé des hommes, Pierre-le-Vénérable ait été l'ennemi des observances religieuses poussées à l'exagération et qu'il les ait regardées comme un danger pour la société monastique. L'affaiblissement de la discipline dans les cloîtres, et les désordres qui régnaient dans le monde, avaient, comme il arrive souvent, amené une réaction en sens contraire. Des âmes ardentes pensaient ne pouvoir les combattre efficacement qu'en redoublant d'austérités

¹ Liv. I, ép. 88.

presque surhumaines. Nous avons parlé de saint Bernard de Tiron ; saint Bernard de Clairvaux lui-même avait débuté et se complaisait dans cette voie. On le vit refuser avec indignation les secours de la médecine, boire de l'huile, tremper sa soupe avec des feuilles de hêtre, se livrer à la culture de la terre malgré la faiblesse de sa constitution qui lui interdisait un pareil labeur, pratiquer et prêcher à ses disciples l'amour de la pénitence jusqu'à la destruction du corps.

Pierre-le-Vénéral se tint prudemment en garde contre ces excès. Il craignait qu'en voulant porter la perfection chrétienne à des hauteurs inaccessibles on ne décourageât les âmes faibles ou moins fortement trempées. Tout en relevant d'une main ferme la discipline déchuë à la suite du schisme de Pons, il voyait avec déplaisir des supérieurs dépasser le but que les institutions clunisiennes cherchaient à mettre à portée du plus grand nombre. Il était un aimable docteur de la vie religieuse. Théodard, prieur de la Charité, passait pour un des religieux les plus saints de l'ordre, et Pierre-le-Vénéral entretenait avec lui une correspondance assidue. Au milieu des épines qui déchiraient son cœur, il trouvait, disait-il, dans son amitié, une grande consolation, une sorte de rajeunissement, et comme un avant-goût de l'amour qui unit les âmes dans le ciel. Mais Théodard, plus porté vers la vie ascétique que vers la direction d'un grand monastère, avait imaginé de se livrer à des pénitences qui détruisaient sa santé déjà affaiblie. Il avait pris en dégoût, il trouvait de plus en plus difficile l'accomplissement des devoirs de sa charge, et il suppliait son abbé de l'en délivrer. Jeûnes immodérés, mortifications, flagellations répétées, il avait tout mis en usage pour châtier son corps et le rendre presque incapable d'accomplir les services que sa volonté devait en attendre. Écoutons avec quelle hauteur de bon sens Pierre-le-Vénéral l'adjure de renoncer à un genre de vie qui aboutissait à une sorte de suicide moral.

- Tu te plains des difficultés que présente le ministère pastoral,
- mais ces difficultés tu les crées toi-même ; tu agis contrairement
- aux devoirs qui te sont imposés, contrairement à la vertu

» d'obéissance, contrairement à la charité qui est la mère des
» vertus, et, par conséquent, contrairement à ton propre salut. En
» n'ayant aucun ménagement pour ton âge, en te consumant dans
» un labeur continuel, en achevant de ruiner par des austérités
» toujours croissantes un corps affaibli déjà par des maux de toutes
» sortes, tu encours les reproches que je viens de t'adresser.
» Nos saints docteurs proclament qu'il faut tuer l'ennemi, mais
» nourrir le citoyen. Toi, au contraire, tu te rends incapable de
» tuer l'ennemi, en t'efforçant de tuer à la fois l'ennemi et le
» citoyen. Qui en effet tuera le premier si le second succombe?
» Dieu ne peut pas agréer un holocauste qui est contraire aux
» préceptes de la loi. Personne, a dit l'apôtre, ne doit haïr sa
» chair, mais on doit la nourrir et l'aimer comme le Christ aime
» et nourrit son Église. Le Christ nourrit son Église, mais non la
» malice; il nourrit la justice, mais non l'impiété; la nature, mais
» non l'iniquité. Si tu voulais obéir au précepte de ton père spi-
» rituel, avoir de la charité pour tes frères, tu ne te rendrais pas
» coupable de désobéissance, et tu aurais assez de forces pour
» soutenir le fardeau de ton administration, si pesant qu'il puisse
» être. Je t'ai ordonné maintes fois, lorsque tu souffrais, de te
» retirer dans l'infirmerie comme le font les autres malades, afin
» de prendre quelques jours de repos, et tu ne l'as pas fait. Je
» t'ai ordonné d'user d'aliments plus substantiels, et tu n'as pas
» obéi. Je t'ai recommandé de t'en rapporter à la décision des
» frères dont la charité envers toi m'est connue, pour tous les
» adoucissements que réclame la faiblesse de ta santé, et tu n'en as
» pas tenu compte. En agissant ainsi, non-seulement tu as méprisé
» les conseils de la charité, mais la charité elle-même. Or, celui
» qui la méprise ne peut l'éprouver lui-même. De quoi servent le
» jeûne et la mortification à celui qui n'a pas la charité? Écoute ces
» paroles de l'apôtre : « Quand même je livrerais mon corps aux
» flammes, cela ne me servirait de rien si je n'ai la charité. » Abs-
» tiens-toi de viande, abstiens-toi de poisson, abstiens-toi de tout,
» si tu veux; afflige, flagelle, brise ton corps; ne donne aucun
» repos à tes yeux, aucun sommeil à tes paupières; passe tes

» nuits dans les veilles, tes jours dans les travaux ; bon gré, mal-
 » gré, tu entendas l'apôtre répéter ces paroles : « Quand même
 » tu livreras ton corps aux flammes, cela ne servira de rien. »
 Toute cette lettre, modèle de sagesse, respire le véritable esprit du
 christianisme, qui n'est pas venu maudire la chair que les religions
 païennes avaient divinisée, mais la réhabiliter, en donnant les
 moyens de la dompter et de la subordonner à l'esprit. ¹

La charité fut bien, en effet, la règle suprême à laquelle le grand
 abbé ramena sa conduite et ses conseils. Elle fut l'ame de sa vie
 et de ses paroles. Il la considérait comme la mère de toutes les
 autres vertus. « Il reste maintenant trois vertus, avait dit l'apôtre
 saint Paul, la foi, l'espérance et la charité ; mais la plus grande des
 trois est la charité. La charité vient d'un cœur pur, d'une bonne
 conscience, d'une foi sincère. » « C'est elle, ajoute Pierre-le-
 » Vénérable, en commentant ce texte, qui non-seulement fait,
 » mais parfait la justice. Toutes les autres vertus, auxiliaires de la
 » justice, tournent leurs regards vers la charité, comme des filles
 » vers leur mère. De cette racine sort un arbre chargé de fruits
 » dont les nombreux rameaux s'étendent au loin. C'est en elle
 » que se trouvent la chasteté, l'humilité, la vérité, la sincérité,
 » l'obéissance, la justice. Lisez l'Évangile et vous entendrez le
 » Christ dire : Elle est toute la loi et les prophètes ². » Ainsi,
 aux yeux de Pierre-le-Vénérable, la charité était à la fois la vie du
 cœur et celle de l'intelligence. Sa place, comme celle de Dieu,
 était partout. Elle était l'homme tout entier. Jamais doctrine plus
 désintéressée ne fut proclamée avec plus de clarté, dans un temps
 où une foule d'institutions et de coutumes la mettaient en oubli
 pour exalter la domination et l'égoïsme.

Malgré la douceur de son ame et la mansuétude de son langage,
 Pierre-le-Vénérable ne put échapper à l'envie, peut-être même à
 la haine. Chef d'un ordre puissant, réformateur des mœurs de ses
 moines, il eut pour adversaires tous ceux qui voyaient d'un œil

¹ Liv. II, ép. 6.

² Liv. III, ép. 7.

jaloux son autorité, l'influence de ses religieux, et, parmi ces derniers, ceux qui trouvaient leur compte au relâchement et au désordre. Ces ennemis, qui s'efforçaient de miner sourdement l'édifice qu'il avait rétabli sur sa base, versèrent souvent la tristesse dans son cœur; mais il accepta cette épreuve avec résignation. Il ne laissa jamais une goutte d'amertume déborder au dehors et rejaillir sur eux.

On ne trouve dans ses Lettres aucune trace de reproche contre les partisans de l'abbé Pons. Il a décrit dans son Livre des Miracles l'histoire du schisme qui divisa l'abbaye, moins pour déverser le blâme sur ses auteurs, que par reconnaissance envers ceux qui l'avaient aidé à y mettre fin, et pour tenir ses disciples en garde contre le retour d'un pareil scandale. Il en eût probablement effacé de sa mémoire jusqu'au souvenir si, pendant son voyage à Rome auprès d'Eugène III, de mauvais moines ne l'eussent réveillé. Il évita avec eux toute discussion; il chercha à les ramener par un moyen plus efficace que la parole, par celui de l'exemple¹. Afin de lutter contre l'envahissement du mal, il éleva aux yeux de tous, dans sa personne et dans celle des principaux prieurs de l'ordre, l'idéal du bien. Quand des attaques ou des lettres amères lui furent adressées, il les dédaigna, ou, s'il y répondit, il voulut taire le nom de leurs auteurs, et ces réponses ne figurent pas dans sa correspondance. On en trouve une seule, adressée au prêtre Étienne qui avait fait cause commune avec ses ennemis et qui lui avait gravement manqué d'égards. Avec quelle dignité, avec quelle fierté, si l'on veut, mais avec quel calme, il le rappelle au respect. « Tu m'as écrit une longue lettre; mais, tout en prenant le nom de jurisconsulte, tu n'as pas gardé fidèlement les règles de la rhétorique. Si c'est par ignorance, il faut le pardonner; si c'est à dessein, ce n'est autre

¹ Liv. VI, ép. 46. « Quia rem, dit-il pour justifier le récit du schisme de l'abbé Pons, ut mihi videtur, non reticendam et pro futurorum cautela perutilem, a subsequentium memoria perire timebam, occasione domini Matthei inventa, cujus maxime præ cæteris studio tantum malum sopitum est, dicenda silendo præterire timui. De Miraculis, liv. II, c. XIII, in fine.

« chose qu'une révolte. Les règles de l'art oratoire prescrivent
 « d'apaiser son juge et non de l'exaspérer. Au contraire,
 « tes lettres font retentir des reproches, exhalent des outrages,
 « respirent des menaces; une semblable éloquence n'a jamais
 « réussi. C'est par les prières et non par les menaces, par
 « la soumission et non par l'insulte, qu'on peut obtenir ce que
 « l'on demande. N'attends donc rien de nous avec de pareils
 « moyens. Tu as agi comme un orateur ignorant et insensé, quand
 « tu as irrité quelqu'un qui n'éprouvait pour toi que de la bien-
 « veillance, quelqu'un que tu aurais dû chercher à apaiser, s'il
 « avait été irrité. Rapproche-toi davantage encore de ceux qui
 « s'insurgent contre nous et qui te poussent, en te promettant,
 « ainsi que tu l'écris, une excellente récompense. Garde-toi de
 « perdre le salaire qu'ils t'ont promis; mais n'attends de nous
 « d'autre réponse que celle que tes lettres méritent et que dictera
 « la justice. » ¹

Partout ailleurs, le doux abbé offre la paix et la réconciliation; partout ses paroles et sa conduite sont le commentaire de cette parole du Sauveur : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice. » Malgré les contrariétés qui traversèrent sa carrière, il persévéra dans ces sentiments jusqu'à la fin. Il ne s'arma du fouet de la sévérité que quand un intérêt supérieur l'obligea de s'en servir, quand ses remontrances avaient échoué, et que sa patience eut dégénéré en faiblesse. Mais cette sévérité, parfois indignée, procède toujours de l'amour du bien et de la charité. Elle est comme une flamme qui chauffe l'âme sans l'affliger. Jamais une parole amère, un ressentiment personnel ne viennent s'y mêler. L'esprit de domination, qui cherche à humilier son adversaire au nom de la vérité, lui est inconnu. Sa lettre aux prieurs de l'ordre, sur l'introduction de la viande dans plusieurs maisons, est un exemple de cette éloquence incisive qui sait concilier la véhémence avec une absence complète d'amertume et de ressentiment. ²

¹ Liv. I, ép. 8.

² Liv. VI, ép. 15.

Un autre caractère de la charité de Pierre-le-Vénéral, c'était sa tolérance à l'égard des hommes qui s'égarèrent dans des opinions contraires à celles de l'Église. Assurément cette tolérance ne pouvait être, au douzième siècle, ce qu'elle est devenue plus tard, en présence des communions dissidentes. L'Église catholique constituée dans une puissante unité, et la défendant avec courage contre les hérésies naissantes, avait horreur et cherchait à inspirer l'horreur de l'hérésie et du schisme. Le nom de sectaire éveillait à l'esprit des pensées repoussantes. Pierre-le-Vénéral partage ce sentiment dans ses traités contre les Pétrousiens et les Juifs; mais, vis-à-vis des hommes qu'il espérait ramener à la vérité, nul plus que lui ne fit appel à l'onction et à la douceur. Ses lettres à Abélard et au cardinal Gilon le montrent de plus en plus pressant dans ses supplications et ses conseils, mais affectueux, prudent, s'adressant à leurs sentiments les plus élevés, flattant leur intelligence et leur science, leur indiquant d'un côté l'abîme dans lequel ils courent risque de se perdre, leur dépeignant de l'autre la joie que l'Église éprouverait à les voir rentrer dans son sein toujours ouvert pour accueillir et pardonner. Quant à lui, il jetait volontiers le voile sur les erreurs les plus graves, quand elles n'avaient pas l'éclat de la publicité, comme dans cette lettre à un hérétique qui avait renouvelé sur la personne du Christ les doctrines d'Apollinaire.

Il n'existe qu'un petit nombre de lettres familières adressées par Pierre-le-Vénéral à des religieux de son ordre. La multitude de ses occupations, ses correspondances avec les papes, les princes, les évêques et d'autres personnages, le forçaient de se priver habituellement de ces relations intimes qui étaient une sorte de rafraîchissement pour son âme. Les intérêts de l'Église et de son ordre passaient avant les besoins du cœur, et sa correspondance utile est beaucoup plus considérable que sa correspondance amicale. Nous ne trouvons guère dans celle-ci que quelques lettres adressées, pendant la première partie de sa vie, à des religieux que leur piété recommandait à son affection, et, pendant la seconde, que des lettres aux ermites de Cluny et à Pierre, son secrétaire, dont

nous avons déjà parlé. Dans les premières se montre, avec un caractère touchant, l'affection que portait le grand abbé aux fils spirituels dont les vertus faisaient la gloire de l'ordre.

Avec le pieux Odon, deuxième du nom, un des successeurs de Mathieu d'Albano à Saint-Martin des Champs; avec Pierre, qui s'était ménagé le repos dans la solitude, son ame prend son vol vers des régions supérieures aux préoccupations de la terre. Elle se réjouit de leur paix, elle se reporte avec une sorte d'ivresse vers les études saintes, vers les méditations célestes, dont il leur était donné de s'entretenir, par un privilège enviable au-dessus de tous les autres. « Les signes, dit-il à ce même Théodard dont nous venons de parler, les signes de ton souvenir qui m'est si cher et si doux, chaque fois qu'il m'arrive d'en recevoir, pareils à des baumes adoucissants, à une liqueur qui fortifie et qui échauffe, donnent à mon cœur une vie nouvelle. Je me sens avec joie transformé en un nouvel homme, et j'oublie ce que j'étais auparavant. Que sera-ce donc, que sera-ce, mon très cher, dans cet avenir vers lequel tendent nos espérances, dans la vie éternelle et bienheureuse, puisque déjà dans cette vie mortelle et misérable, remplie de dégoûts et de souillures, les affections peuvent donner au cœur de l'homme une si grande consolation? Que sera-ce, quand ceux qui seront admis dans la maison de Dieu pourront s'y enivrer de son abondance, apaiser leur soif dans des torrents de volupté, s'abreuver à la source même de la vie, puisqu'une seule goutte tombée ici-bas opère de tels miracles? » Toute cette épître, ainsi que d'autres semblables, respire la flamme de l'amitié, le bonheur de posséder un cœur uni avec le sien dans les mêmes liens et les mêmes aspirations saintes. ¹

Quelques lettres de Pierre - le - Vénérable à ses religieux, qui renferment des conseils spirituels, des consolations à la suite de calamités, ou au sujet de la mort de leurs frères, donnent une idée plus exacte de son éloquence familière que ne peuvent faire ses sermons qui étaient des œuvres étudiées. L'espérance chrétienne n'a pas d'accents plus propres à relever l'ame de sa tristesse et à

¹ Liv. I, ép. 30.

lui rendre la paix. La brièveté et la misère de la vie y sont dépeintes avec ce coup d'œil qui ne s'exagère rien, mais à qui rien n'échappe, avec cette résignation qui ne s'attriste pas, mais qui se soumet, avec cette attente paisible d'un bonheur prochain qui fait descendre un rayon de splendeur céleste sur un tombeau. Il n'y a pas d'images gracieuses que n'emploie le saint abbé pour adoucir cette triste idée de la mort. Elle est le vigneron qui ampute les branches de la vigne pour lui donner une vigueur nouvelle et lui faire produire de nouveaux fruits, le laboureur qui enfouit la semence dans la terre afin qu'elle se couvre de récoltes verdoyantes. Elle est un souffle de printemps qui vient redonner la vie aux plantes desséchées, l'appel que le Père céleste adresse à ses fils et au-devant duquel l'homme doit courir avec bonheur. La mort de sa mère Raingarde lui inspire, à la fin de sa lettre aux religieuses de Marcigny, une effusion éloquente dans laquelle déborde une douceur de sentiment et d'imagination qui sait prêter des charmes aux plus austères pensées.

Maintenant, s'écrie-t-il, après avoir tracé le récit des derniers moments de la pieuse femme, après avoir remercié avec émotion les religieuses de Marcigny de lui avoir donné un asile, « maintenant, cette humble servante de Dieu et la vôtre repose enseveli
» sous les yeux de votre piété, et, quoique sans vie et silencieuse,
» elle vous adresse cependant, si vous y prenez garde, de vives
» et fréquentes exhortations. Elle se présente sans cesse à vos
» regards, afin que vous vous souveniez d'elle et que vous ne
» vous oubliiez pas vous-mêmes. Sœur, elle s'adresse à des sœurs,
» et, morte, elle parle à des vivantes. Elle vous montre ce qu'elle
» est maintenant et ce que vous serez bientôt vous-mêmes. Elle
» vous rappelle la place où votre corps doit être enseveli, la
» région vers laquelle votre ame doit prendre son vol. Vous avez
» tous les jours devant les yeux vos sépultures, ces demeures de
» notre nature mortelle, dans lesquelles vous espérez reposer tant
» que la mort conservera son empire, et d'où vous espérez ressusciter
» quand elle sera vaincue. Que cette vue soit un continuel
» enseignement; que l'évanouissement des choses temporelles

» dont vous êtes chaque jour témoins, vous enflamme davantage
 » à désirer celles de l'éternité. De même que l'on sème dans un
 » jardin les germes des arbres, de même on sème dans la terre
 » sacrée du cimetière vos corps qui, selon l'apôtre, ne peuvent
 » être vivifiés s'ils ne meurent auparavant, ressusciter, s'ils ne
 » tombent en poussière, reverdir, s'ils ne pourrissent (I Cor. xv).
 » Il faut que vous supportiez avec courage l'hiver de la vie pré-
 » sente, l'âpreté des neiges et des pluies, tant que la beauté et la
 » fertilité des arbres sommeillent encore, tant que n'apparaît pas
 » encore ce que vous serez un jour, tant que votre vie demeure
 » cachée en Dieu, avec le Christ (Col. iii). Mais un temps viendra
 » où l'air reprenant sa sérénité un printemps éternel succèdera
 » aux tempêtes glacées; un soleil qui n'aura pas de déclin se
 » lèvera, chassera les ténèbres devant ses rayons resplendissants,
 » fera succéder la chaleur au froid, et, inondant le monde d'une
 » lumière que la terre n'avait pas connue, mettra en fuite l'antique
 » nuit, aux yeux de la nature étonnée, et amènera un jour qui
 » n'aura pas de fin. Dans ce temps de prodiges, la terre fécondée
 » fera germer de nouvelles fleurs et de nouveaux fruits des
 » semences de vos corps. Ce qui était corruptible revêtira l'incor-
 » ruptibilité; ce qui était mortel, l'immortalité. Alors, vous
 » chanterez en réalité ces paroles que vous chantez maintenant
 » seulement avec la voix et la foi : « Des fleurs ont apparu dans
 » notre terre (Cant. ii). » Alors, accourant au-devant de l'Époux
 » avec vos lampes ardentes, vous serez admises aux noces
 » éternelles. » ¹

Sans parler des épidémies qui de temps à autre décimaient les
 moines, les morts étaient fréquentes dans la nombreuse commu-
 nauté de Cluny. Il y avait peu de mois, peu de semaines, où
 l'appel de Dieu ne se fit entendre à quelques-uns. Il s'adressait
 à des novices, à de jeunes profès, dont les vertus donnaient pour
 l'avenir de grandes espérances, aussi bien qu'à des vieillards blan-
 chis par les austérités, par l'étude, par de longs travaux dans

¹ Liv. II, épi. 17.

plus anciennes ne remontent pas au-delà de 1182, et le nom de famille de l'abbé Robert est resté inconnu. ¹

Revenons à Raingarde. On sait combien de fausses généalogies ont été inventées dans le but de donner du relief à certaines familles, à certaines institutions, ou simplement dans le désir de tirer de certains rapprochements hasardés des conclusions plus précises. Il est possible que la parenté de Raingarde avec la famille de Semur, parenté qui date d'une époque moderne, ait été imaginée dans des intentions semblables. Le silence des Bénédictins, la réserve avec laquelle ils citent en plusieurs circonstances le témoignage de dom Burin, sont de nature à inspirer des doutes sur un point qui semble entouré d'une obscurité difficile à dissiper.

II.

Prévôts et Grands-Prieurs de Cluny.

Les auteurs de la *Gallia Christiana*, t. V, p. 1164, et les *Annales Bénédictines*, t. IV, p. 480, ont donné les noms des grands-prieurs de Cluny. Nous les reproduisons, après avoir cherché à les compléter à l'aide des chartes transcrites par Lambert de Barive. Il y a toutefois des lacunes qu'il est difficile de combler, des dates qu'on ne peut fixer exactement, et peut-être des confusions et doubles emplois de noms. Les fonctions de grand-prieur n'offraient pas la même stabilité que celles d'abbé, et du temps de saint Hugues et de Pierre-le-Vénéérable, leurs titulaires changèrent souvent.

ARCHEBAULD, prévôt de Cluny, assiste en 931 au consistoire tenu par Bernon, évêque de Mâcon, près l'église Saint-Vincent, dans lequel cet évêque cède à Cluny les dîmes qu'il possédait

¹ Gall. Christ., t. IV, p. 296.

sur la terre de Solutré. Il paraît être le même qui succéda à saint Odon dans le gouvernement du monastère de Fleury.

(*Acta Ord. S. Bened. sæc. V, Elogium S. Odonis*, ch. VI et IX.)

HILDEBRAND, prévôt sous Odon, Aymar et Mayeul, est désigné par Jean de Salerne sous le nom de : *Vir nempe veridicus et Cluniaci cœnobii præpositus*. Odon lui confia l'éducation des jeunes moines. Il refusa la dignité abbatiale après Odon et Aymar. On trouve son nom dans un acte de donation de 961. Il parvint à une extrême vieillesse.

(*Sæc. V, Bened.*, p. 151. — *Bibl. Clun.*, notæ, p. 60. — *Chartes et Diplômes*, t. IX, p. 163.)

WARNIER. Le prêtre Donnadiou donne à l'abbé Mayeul, au prévôt Warnier, aux moines de Cluny, une partie de ses biens situés à Verneuil, au village de Salornay, près de la Grosne, moitié d'un moulin, écluse, saussaie, etc., se réservant la redevance annuelle d'un muid de vin nouveau. Cette charte est datée du lundi, 3 des calendes de mai, de la seizième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire du 29 avril 972.

(*Chartes et Diplômes*, t. II, p. 44 et 45.)¹

VIVIEN assiste avec Odilon au concile d'Anse, en 990, signe une charte datée de l'an V du roi Hugues (992), par laquelle Rannulfe, chevalier, se présentant devant lui et les autres moines, se désiste de toutes prétentions sur un terrain situé de l'autre côté de la Grosne, depuis le Chambon jusqu'à la Vernée. Il donne, en 998, avec Odilon, à titre de précaire, à Pierre, chevalier, à Ermengarde, sa femme, et à leurs enfants, le château de Condorcet,

¹ Les Ann. Bénéd., en parlant des premiers prévôts de Cluny, disent : « Primus invenitur Vivianus anno septimo regis Hugonis, deinde Raynaldus regnante Rodulfo rege Franciæ, tum Robertus anno incarnationis 1032, postea Warnerius Henrici Francorum rege principatu, etc. » Le nom de Warnier qui se trouve dans le texte de la charte que nous venons de citer, sa signature apposée au bas, la date clairement indiquée, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu avant Vivien un prévôt du nom de Warnier, différent de celui que nous trouvons à une époque postérieure.

au diocèse de Die, avec église, terres, eaux, bois, prés, droits qui en dépendent, etc.

(D. Martène, *Thesaurus Anecd.*, t. IV, p. 74. — *Chartes et Diplômes*, t. XV, p. 1; t. XVI, p. 162.)

RAYNALD figure dans un accord préparé par sept religieux et sept nobles, en vertu duquel un nommé Mayeul se départ de diverses choses données à Cluny par Odon et Thèze sa femme, du bois de Grandmont, etc. En 1000, Almérade, évêque de Riez, renonce, à la prière de l'abbé Odilon et de Raynald, prévôt, à ses droits sur l'église de Valensolle. Il l'exempte de sa visite et de celle de son archidiacre, et ne se réserve que le service synodal. Raynald, selon Mabillon, vécut sous Rodolphe III, roi de Provence, c'est-à-dire de 993 à 1032.

(*Chartes et Diplômes*, t. XVI, p. 214, 215.)

HUMBERT, prévôt en 1019.

(*Gall. Christ.*)

GEOFFROY, prévôt en 1019.

(*Gall. Christ.*)

ROBERT, prévôt de Cluny, se rend avec l'abbé Odilon à Gevrey, terre appartenant à l'abbaye, dans le Dijonnais, à propos d'une contestation qui s'était élevée avec Élisabeth, abbesse de la Balme. Halinard, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Widric, abbé de Saint-Epvre de Toul, et l'abbé Otger, concluent un arrangement entre les parties; vers 1020, d'après Lambert de Barive; vers 1034, selon Mabillon.

(*Chartes et Diplômes*, t. XV, p. 200. — *Ann. Bened.*, t. IV, p. 393, 480.)

WARNIER, que les *Ann. Bénéd.* et la *Gall. Christ.* placent au commencement du règne de Henri I^{er}, roi de France, figure dans un plaid, au sujet d'usurpations commises sur la terre de Valensolle, plaid auquel Lambert de Barive assigne la date de 1020.

(*Chartes et Diplômes*, t. XIX, p. 231.)

SAINT HUGUES DE SEMUR, prieur claustral, puis grand-prieur vers la fin de la vie d'Odilon, élu abbé en 1049.

SIGNALD ou **SIGUALD**, qualifié tantôt de prévôt, tantôt de prieur, dans le Cartulaire de Cluny, signe une charte par laquelle Hugues II, comte de Chalon, approuve, en présence d'Achard, évêque de Chalon, d'Aganon, évêque d'Autun, et de plusieurs seigneurs, la restitution faite par Thibaut, son père, au prieuré de Saint-Marcel, de la terre de *Letna*, que leurs prédécesseurs lui avaient enlevée. Cette charte ne porte pas de date dans Perry, mais Hugues gouverna le comté de Chalon de 1065 à 1075 environ.

(Perry, *Hist. de Chalon*, preuves, p. 39.)

HUNALD, quelque temps après Siguald.

(*Gall. Christ.*)

JOSCERAND, quelque temps après Siguald.

(*Gall. Christ.*)

GÉRALD DE RATISBONNE, entré à Cluny vers 1052, est quelque temps après nommé grand-prieur, puis créé cardinal-évêque d'Ostie en 1073, après la mort de Pierre Damien.

(*Ann. Bened.*, t. V, p. 531. — *Bibl. Cl.*, p. 1041. — *Voy.* t. II, p. 348 du présent ouvrage.)

GONTIER, frère de Landry de Berzé, évêque de Mâcon. ¹

(*Gall. Christ.*)

GUY, de noble famille, élu vers 1077 premier abbé de Montierneuf de Poitiers. Il est le même qui figure dans la charte par laquelle Hugues de Dampierre, évêque de Troyes, donne à Cluny le petit monastère de Saint-Godon-d'Oyes, en Champagne : *Venerabilium virorum, domni videlicet Widonis Cluniacensis præpositi*

¹ Nous n'avons rencontré aucune mention ni aucun acte concernant Humbert, Geoffroy, Hunald, Joscerand, Gontier, donnés par la *Gall. Christ.* comme grands-prieurs de Cluny.

germanique ipsius Hugonis, principis Castri quod Plaiolas vocatur, motus ratione et precibus, etc. La date de cette charte ne se trouve pas dans la copie donnée par la *Gallia Christiana*, et l'auteur du volume a inscrit en marge celle de l'an 1082. Il est possible qu'elle soit antérieure de quelques années, puisqu'elle ne donne pas à Guy le titre d'abbé. Hugues de Dampierre occupa la dignité épiscopale de 1073 à 1083.

(*Spicil.*, t. II, p. 605. — *Gall. Christ.*, t. XII, Instr., p. 254. — Labbe, *Bibl. Nov.*, t. II, p. 212.)

GEOFFROY, prieur de Cluny, reçoit Hugues de Bourgogne, venu au monastère pour y prier. Le duc promet aide et protection aux propriétés des moines, dans toute l'étendue de ses États, et surtout au sujet de la terre de Gevrey. Le duc Hugues I^{er} gouverna de 1075 à 1078, époque à laquelle il se fit moine.

(*Chartes et Diplômes*, t. XVII, p. 100.)

ODON ou OTHON DE LAGERY. Le moine Hugues, auteur d'une Vie de saint Hugues, dit qu'il fut prieur de Cluny. Grégoire VII le créa cardinal-évêque d'Ostie en 1078, après la mort de Gérald de Ratisbonne. Il fut pape en 1088, sous le nom d'Urbain II. Dans le sermon qu'il prononça en consacrant le principal autel de la basilique de Cluny, il dit : *Me olim monachum et priorem monasterii hujus sub domno ac venerabili Hugone Dei misericordia adhuc superstite et bene vivente.* Il figure dans la charte par laquelle le duc Hugues de Bourgogne donne à Cluny l'église d'Avallon, en 1077.

(*Bibl. Clun.*, p. 445, et notæ, p. 98. — *Spicilège*, t. III, p. 412, etc.)

HUGUES II, prieur de Cluny, est envoyé par l'abbé Hugues de Semur auprès de Grégoire VII, pour se plaindre de Gébuin, archevêque de Lyon, et de Landry, évêque de Mâcon ; il obtient que Pierre Ignée, cardinal d'Albano, vienne à Cluny, en 1078. défendre les droits de l'abbaye.

(*Bibl. Cl.*, p. 511. — *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, in-4°, 1664, p. 15, charte 17.)

WARNIER OU WARMOND, *Warnerius, præpositi officium gerens in loco Cluniacensi*, concède vers 1080, à un homme nommé Adalgise, une terre appartenant au monastère, à condition qu'elle sera plantée et bâtie à moitié par lui, et qu'après sa mort elle fera retour avec toutes ces améliorations aux religieux. Vers la même époque, Hugues, abbé de Cluny, *attestante et laudante domno Warmundo priore nostro*, affranchit le serf Hugues à la prière d'Achard et d'Odon son frère qui le lui avaient donné. Il reçoit Vauthier son frère en servitude afin de le remplacer.

(*Chartes et Diplômes*, t. XXXII, p. 151, 163.)

RAYNALD, prévôt ou prieur, est peut-être le même, selon la *Gall. Christ.*, que Ranieri, de Bleda en Toscane, qui fut élu pape en 1088 et prit le nom de Pascal II.

YVES I, d'abord prieur claustral, puis grand-prieur. On trouve son nomen 1081 et 1093. Il est probablement le même que Yves de Saint-Quentin, surnommé le Scholastique à cause de son érudition, et qui, d'après Guibert de Nogent, exerça longtemps ces fonctions sous l'abbé Hugues. Nous avons parlé de lui à la page 347, t. II du présent ouvrage, en le donnant comme successeur à Odon de Lageri, d'après les *Ann. Bénéd.* et d'après D. Rivet; car, appelé à réformer Saint-Germain d'Auxerre, et s'absentant assez fréquemment de Cluny, il est possible qu'à l'exemple d'autres grands-prieurs il ait quitté et repris plusieurs fois ces fonctions. On lit dans Guibert de Nogent que Yves de Saint-Quentin, quoique moine de Cluny, résidait de temps en temps dans son pays.

(Guizot, *Coll. de Mém. sur l'Hist. de Fr.*, t. IX, p. 414.)

HENRI OU LANDRY. Hugues, abbé de Cluny, à la prière de ses frères et fils, Henri, prieur, Bernard, chambrier, Hugues, cellerier, Illo, doyen, Artaud, doyen de Lourdon, donne en 1100, aux religieuses de Marcigny, l'obédience d'Iguerande, Seguin étant procureur des religieuses. Henri figure à la même époque dans une charte intitulée : *Carta de terra Falectrudis de Berziaco villa.*

Herbert de Chatillon, frère de Bérard, évêque de Mâcon, en présence de l'abbé Hugues, de Landry, grand-prieur, de Bernard-le-Gros, chambrier, de Hugues, cellier, renonce à de mauvaises coutumes qu'il avait établies sur la terre de Chaveyriat [1103].

(*Chartes et Diplômes*, t. XXXIX, p. 231, 235. — *Ann. Bened.*, t. V, p. 458.)

BERNARD DE BRANCION, ancien chambrier et prieur de Cluny, fut créé, par Pons, abbé de Saint-Martial de Limoges vers 1114, et gouverna deux ans cette abbaye. Il reprit les fonctions de grand-prieur. On trouve son nom dans différents actes de 1116, 1117, 1124, 1125, etc., etc. On le voit figurer encore en cette qualité dans une charte de 1126, par laquelle Pierre-le-Vénéral fait remise aux Cisterciens de Trois-Fontaines des dîmes qu'ils devaient au prieuré clunisien de Baudonvilliers. Nous avons signalé les services qu'il rendit au moment de l'émeute des partisans de l'abbé Pons et rapporté son épitaphe par Pierre-le-Vénéral.

(Labbe, *Bibl. Nov.*, t. II, p. 299, 301. — *Gall. Christ.*, t. II, p. 560; t. X, p. 168.)

YVES II. Alger, autrefois chanoine de Saint-Lambert de Liège, maintenant moine, confirme de nouveau le don fait par lui à Cluny, sous Pons, abbé, et Yves, prieur, d'un marc d'argent payable sur une église achetée de ses deniers par Jean, son frère, prieur de Villars. Ce dernier s'engage à payer la redevance promise.

(*Chartes et Diplômes*, t. LIV, p. 212.)¹

ARMAN OU ADALELME. Pierre-le-Vénéral, Arman, prieur, Rainald, sous-prieur, Aymar, sacristain, Pons, chambrier, Hugues, cellier, en présence de témoins religieux et laïques, confessent

¹ La *Gall. Christ.* place, après Yves II, Bernard II, dit le Gros, qu'elle distingue de Bernard de Brancion sans en indiquer les motifs, et en lui attribuant les actes dont nous avons parlé ci-dessus. Il nous semble difficile d'admettre cette distinction. Ce surnom de Gros était souvent donné à des membres de la famille de Brancion, ainsi qu'on le voit dans les cartulaires de Cluny et de Saint-Vincent de Mâcon.

avoir reçu de Pierre de Montmoyen, *leur fidèle et cher, qui a rendu à Cluny plusieurs services et bienfaits*, cent dix sous d'or, remboursables de la prochaine Pentecôte à celle de l'année suivante, avec intérêts de trente-six sols clunisois par chaque once d'or, et déclarent avoir donné en gage divers effets d'or et d'argent, pour une valeur supérieure ; vers l'an 1130. Adaelme, président en 1131 le chapitre de Cluny, Richard d'Auton comparait, avec nombre de barons et d'amis, pour confirmer une donation faite par son père. Bérard de Baviens, un des témoins, déclare que Richard, ayant pris sous sa garde l'obédience de Romans, s'était engagé à la défendre sans autres émoluments que le droit d'y être défrayé une fois par an avec dix chevaliers. Adaelme figure comme grand-prieur dans un accord de 1131 entre Aymeric, évêque de Clermont, et Cluny, au sujet d'églises contestées entre eux.

(*Chartes et Diplômes*, t. LIV, p. 209 ; t. LV, p. 73. — Doniol, *Cartulaire de Sauxillange*, in-4°, p. 610.)

GUILLAUME DE ROANNE, prieur d'Ambierle, Charlieu, Sauxillange, Souvigny, puis grand-prieur de Cluny ; nommé abbé de Moissac, il abdiqua cette dignité, remplit les fonctions de chambrier, et fut de nouveau nommé grand-prieur par Pierre-le-Vénéral. Il mourut empoisonné, en 1145, durant le premier voyage de l'abbé de Cluny auprès d'Eugène III.

(Petri Ven., *De Mirac.*, liv. II, c. xxv.)

ARBERT figure, en 1136, dans un accord entre le prieuré de Nantua et la chartreuse de Majorève, dans un autre accord de la même année qui met fin à des contestations existantes entre Guillaume, comte de Mâcon, et le doyen de Chevignes, au sujet de pacages que les prédécesseurs de ce doyen avaient convertis en un autre usage. Cet acte est signé : Arbert, prieur de Cluny, Hugues de Crécy, chambrier, Jarenton, aumônier, etc. Arbert figure encore dans un arrangement conclu au Bourgneuf en 1142, entre Walter de Sercy, évêque de Chalon, et les moines, par lequel cet évêque renonce à une partie de propriété sur l'église du château

(*castrî capella*), et au droit d'y nommer un prêtre. Guigues, prieur des Chartreux, qualifie Arbert de grand-prieur et d'ancien ami, dans une lettre adressée à Pierre-le-Vénéral. Il était à cette époque vieil et infirme.

(Guichenon, *Hist. Seb.*, 2^e p., p. 79. — *Chartes et Diplômes*, t. LVI, p. 199; t. LX, p. 99. — *Bibl. Clun.*, p. 654.)

ARMAN DE MONTBOISSIER, frère de Pierre-le-Vénéral, fut abbé de Manglieu, on ne sait à quelle date.

(*Gall. Christ.*, t. II, p. 362.)¹

PIERRE reçut en 1151 une bulle d'Eugène III, dirigea l'abbaye de Saint-Martial de Limoges pendant quatre ans, de 1156 à 1160.

(*Gall. Christ.*, t. IV, p. 1167; t. II, p. 560.)

¹ Si les dates données pour Arman ou Adalme sont exactes, il faut admettre une distinction entre ce prieur et Arman de Montboissier. La *Gall. Christ.* ne donne aucune indication sur l'époque où ce dernier exerça les fonctions de prieur de Cluny; l'auteur de la *Vie de Pierre-le-Vénéral*, et Pierre-le-Vénéral lui-même, n'en parlent pas. On ne possède du reste aucun détail sur sa vie. On lui attribue une lettre de 1073, par laquelle il se plaint au roi Louis VII de ravages commis sur les terres de son Église par un chef de bandes nommé Richard Bozot, lettre rapportée dans Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. IV, p. 739.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE DU TOME TROISIÈME.

PONS DE MELGUEIL.

Origine de Pons. — Ses premiers actes. — Sa querelle avec Saint-Bertin. — Sa visite à la grande comtesse Mathilde. — Accord entre Cluny et Saint-Martial de Limoges. — La guerre des investitures. — Gélase II à Cluny. — Pascal II et Henri V. — Élection de Calixte II. — Concile de Reims. — Fondation de Reading. — Religieux distingués. — Reliques apportées à Cluny. — Pons dépose le bâton abbatial. 1

PREMIÈRE PARTIE.

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

<u>CHAPITRE I^{er}. — Origine de Pierre-le-Vénérable. — Sa famille. — Sa mère Raingarde. — Son élection. — Le schisme des Pontiens. — Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs. — Fin du schisme. — Mort de l'abbé Pons.....</u>	<u>49</u>
<u>CHAPITRE II. — Les Ordres nouveaux. — Discussion entre Cluny et Cîteaux. — La Discipline. — L'Art monastique.....</u>	<u>78</u>
<u>CHAPITRE III. — Suite de la discussion. — Réponse de Pierre-le-Vénérable. — Ses Statuts de réforme. — Suger imite son exemple....</u>	<u>115</u>
<u>CHAPITRE IV. — Schisme dans l'Église. — Innocent II et Anaclet. — Innocent II à Cluny. — Pierre-le-Vénérable au concile de Pise. — Mort de Raingarde et de Mathieu d'Albano. — Fin du schisme.....</u>	<u>147</u>
<u>CHAPITRE V. — Nouvelles discussions avec les Cisterciens. — Les Dimes. — L'Évêché de Langres. — Lettres de Pierre-le-Vénérable à saint Bernard.....</u>	<u>178</u>

TABLE DU TOME III^e.

619

CHAPITRE VI. — Abélard et Pierre-le-Vénéralde	200
CHAPITRE VII. — Relations de Pierre-le-Vénéralde avec la papauté, le roi de France et les évêques sous le pontificat d'Innocent II	225
CHAPITRE VIII. — Relations de Pierre-le-Vénéralde avec les monastères et les évêques sous le pontificat d'Innocent II. — Pierre-le-Vénéralde et les Chartreux	244
CHAPITRE IX. — Relations de Pierre-le-Vénéralde avec l'Angleterre. — Henri de Blois, évêque de Winchester. — Voyage de Pierre-le-Vénéralde en Espagne. — Alonzo VIII, roi de Castille. — L'Ordre de Cîteaux dans la Péninsule. — Relations de Pierre-le-Vénéralde avec la Palestine. — Sigurd, roi de Norvège. — Pontificats de Célestin II et de Lucius II. — Eugène III. — Voyage de Pierre-le-Vénéralde à Rome. — Épidémie à Cluny. — Roger I ^{er} , roi de Sicile	277

DEUXIÈME PARTIE.

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

CHAPITRE I ^{er} . — La seconde croisade. — Les Juifs. — Eugène III en France. — Revers des croisés. — Seconde lettre de Pierre-le-Vénéralde à Roger de Sicile	319
CHAPITRE II. — Lettres de Pierre-le-Vénéralde à Eugène III dans l'in- térêt des évêques, des abbés, des clercs, des seigneurs et des Églises. — Nouveau voyage à Rome. — Lettre à saint Bernard	347
CHAPITRE III. — Décadence morale. — Administration temporelle de Pierre-le-Vénéralde. — Guerres des seigneurs autour de Cluny. — Troubles à la Balme. — Gigny et le Miroir en hostilité au sujet des dîmes. — La commune de Vezelay	375
CHAPITRE IV. — Développement de l'Ordre. — Saints religieux à Cluny. — Cardinaux, évêques, abbés et prieurs, sortis du monastère et de l'Ordre. — Évêques, abbés et seigneurs retirés à Cluny	416
CHAPITRE V. — Les études dans le cloître. — Les écrivains de Cluny. — Pierre de Poitiers. — Les ermites. — Lettre de Pierre-le-Vénéralde sur la vie solitaire	455

CHAPITRE VI. — Dernières lettres de Pierre-le-Vénéral et de saint Bernard. — Tentative de rapprochement entre l'Ordre de Cliteaux et l'Ordre de Cluny. — Trahison du moine Nicolas, secrétaire de saint Bernard. — Henri, évêque de Winchester, à Cluny. — Mort de Pierre-le-Vénéral. — Conclusion.....	477
---	-----

TROISIÈME PARTIE.

ÉCRITS DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

CHAPITRE 1 ^{er} . — Traités théologiques.....	513
I. — Traité contre les Pétrobusiens et les Henriens.....	517
II. — Traité contre les Juifs.....	529
III. — Traité contre les Mahométans.....	536

CHAPITRE II.

I. — Des Miracles.....	551
II. — Sermons. — Improvisations. — Poésies.....	564
CHAPITRE III. — Lettres de Pierre-le-Vénéral.....	580

NOTES ADDITIONNELLES.

I. — Raingarde, mère de Pierre-le-Vénéral.....	605
II. — Prévôts et Grands-Prieurs de Cluny.....	609

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

l'administration des prieurés. Pierre-le-Vénéralle a retracé quelques-unes de ces saintes morts avec une simplicité de style et une vérité de sentiment qui font revivre en quelque sorte ces oubliés du cloître et qui nous attirent vers leur mémoire par une touchante sympathie. C'est Guillaume, jeune clerc du diocèse de Rouen, envoyé par l'archevêque Hugues de Boves, qui tombe malade à Cluny dès son arrivée et qui s'éteint avec résignation, en ne témoignant d'autre désir que de voir auprès de son lit le saint abbé qui était absent et dont la venue le comble d'une joie qu'il avait peine à contenir. C'est le moine Jean, tranché aussi dans la fleur de l'âge, qui se dessécha comme l'herbe des prés et tomba comme la fleur, laissant la communauté en larmes, après s'être montré, dans l'espace de quelques années, supérieur à tous par la douceur de sa vie. ¹

Ces trépas prématurés, qui enlevaient de jeunes frères aux incertitudes et aux misères de la vie, ne causaient à Pierre-le-Vénéralle d'autre sentiment qu'une douce tristesse et une sorte de reconnaissance envers Dieu. Mais quand la mort le privait d'un prieur dont l'aide lui était précieuse dans la direction d'une grande dépendance de l'ordre, sa douleur éclatait avec des accents plus profonds. Un jour qu'il était occupé à écrire une lettre à Pierre de Poitiers, un messenger en larmes vint lui annoncer la mort de Gérard, cet ancien prieur qu'il avait employé dans l'administration de plusieurs communautés. A cette nouvelle inattendue, il se trouble, demeure interdit et reste un instant sans savoir que faire. Mais bientôt, inspiré par sa charité, il fait assembler les frères. « Après lui avoir donné l'absolution d'une voix qu'on » entendait à peine, poussé comme par un feu intérieur, je me » hâtai de gagner l'église, et, en versant des larmes abondantes, je » célébrai ses funérailles, quoique son corps fût loin de là, quoique » sa mort m'eût été tardivement connue. La veille de l'Épiphanie » du Sauveur, j'offris l'hostie sainte, en recommandant son ame » au très miséricordieux Rédempteur, auquel il avait toujours été

¹ Liv. I, ép. 4; liv. IV, ép. 42.

« étroitement attaché. » Il portait en effet une affection sans limite à ces religieux qui avaient partagé avec lui pendant de longues années le fardeau de la direction de l'ordre et qui souvent y avaient usé leur vie. Il s'attristait d'avance en les voyant frappés d'un mal sans remède. Il les pleurait avec la tendresse d'un père. Il se fatiguait à prier pour leur salut et ne trouvait de consolation à sa douleur que dans la prière. ¹

D'autres lettres de Pierre-le-Vénérable nous montrent sous un jour différent ce caractère qui reste toujours aimable de quelque côté qu'on l'envisage. La vivacité de son affection s'y traduit par une allure pleine de gaieté ; l'entrain de l'esprit y est le résultat de l'expansion du cœur. On croit, en les lisant, voir le saint abbé secouer le fardeau des préoccupations et entrer dans une région où elles ne viennent plus l'attrister. La douceur des entretiens intimes, le bonheur des confidences déposées dans une âme fidèle, le charme de l'étude et des pensées littéraires, le dédommagent du rôle d'un supérieur qui dirige, avertit, et réprimande. Il s'y console de cet ennui qui s'emparait de son âme lorsque, assailli par des contre-temps continuels, il était obligé de faire ce qui lui répugnait, et que, sans envier le sort d'autrui, sans prendre en dégoût les devoirs de sa charge, il souhaitait cependant y trouver des adoucissements et des loisirs. ²

La vieillesse ne diminua en rien cette gaieté dont les traces sont même plus visibles dans ses dernières lettres. Pareil à ces hautes montagnes qui s'illuminent d'une splendeur plus vive aux rayons du soleil couchant, le déclin de sa vie ne fut que chaleur et lumière. Il finit par prendre avec l'abbé de Clairvaux ce ton d'aménité familière, afin de resserrer davantage les liens d'une amitié qu'il eût voulu plus intime, et il sut trouver grâce auprès de cet esprit austère. « Ce badinage me plaît, je l'avoue, répondit saint Bernard à une lettre dans laquelle Pierre-le-Vénérable se plaignait de ne pas recevoir assez souvent de ses nouvelles, il

¹ Liv. II, ép. 22, *in fine*; liv. IV, ép. 41.

² Liv. VI, ép. 36.

« est charmant par sa gaieté et en même temps sérieux par sa gravité ; je ne sais en vérité avec quel art vous disposez vos paroles, car, tout en plaisantant avec un si grand sens, votre badinage ne sent en rien la légèreté, et le ton d'autorité que vous savez conserver ne diminue en rien la grâce de votre gaieté. »¹

Personne n'éprouvait autant que Pierre-le-Vénérable le besoin de ces affections qui sont comme une paisible retraite où l'ame fatiguée vient alléger ses peines en les déversant dans une ame disposée à les partager ; personne n'a fait de ce sentiment un plus bel éloge. Il déplorait qu'il fût si rare parmi les hommes et que la haine et l'ambition eussent établi partout leur empire.

« O amitié ! s'écrie-t-il, dans une lettre à Aton, évêque de Troyes, don le plus précieux qui ait été dévolu aux mortels, et d'autant plus rare qu'il est plus précieux, qu'es-tu devenue ; dans quels lieux, par haine pour nos contrées, t'es-tu retirée ? Puissant lien des ames, pourquoi as-tu abandonné les misérables hommes ? Pourquoi, par ton absence, as-tu fait du monde un désert ? Peut-être, comme l'antique colombe, ne trouvant plus où poser le pied, tu es rentrée dans l'arche, afin d'échapper aux eaux du déluge. Ah ! sans doute, colombe amie de l'éternelle paix, colombe exempte de fiel et qui ne sait qu'aimer, tu as pris en horreur les discordes qui ébranlent la terre, et ne trouvant nulle part un lieu de repos dans ces basses régions, tu t'es hâtée de revoler vers les régions supérieures. Tu t'es réfugiée au fond des cieux, et ton départ a donné le signal d'une guerre universelle. Tout conspire à une perte mutuelle. Les royaumes se lèvent les uns contre les autres, le citoyen trahit sa foi envers le citoyen, l'ami envers l'ami, le frère envers le frère, le fils envers son père. Les liens les plus sacrés sont brisés ; des flots de sang inondent la surface de la terre. »²

Aussi était-ce un besoin pour lui de multiplier partout ces saintes liaisons, dans le cloître et hors du cloître. Il veillait à

¹ S. Bernardi, epist. 226.

² Liv. I, ép. 5.

leur entretien avec un soin jaloux. Il n'épargnait ni protestations, ni reproches, ni invitations à ses amis, quand leur silence prolongé ou leurs visites trop rares lui faisaient redouter un refroidissement ou un oubli. Il s'efforçait de dissiper avec une main délicate les nuages que des esprits malveillants se plaisaient à jeter parfois sur ses relations. Il n'y a point alors de langage qu'il ne prenne, de corde qu'il ne sache adroitement toucher, selon le caractère et la qualité des personnes. Ses onze lettres à Aton, évêque de Troyes, « cette moitié de son ame, » *animæ dimidiæ meæ*, sont d'un Cicéron chrétien à un Atticus chrétien. Il aime à citer à cet intime ami, Horace, Virgile, Cicéron, dans lesquels il avait puisé plus d'un modèle. Des images empruntées à la nature s'y mêlent à des réflexions pieuses; et toutes deux témoignent avec quelle harmonie le monde extérieur et le monde de l'ame s'unissaient dans cette belle et sympathique intelligence. Il se montre tendre, empressé, quelquefois tenace, car une sainteté éminente s'alliait dans cet évêque à une certaine faiblesse de volonté. Il compare son amour pour lui à un foyer qui brûle sans cesse. Une seule lettre d'Aton suffit pour en réveiller la flamme qui paraît sommeiller sous la cendre, de même qu'un léger souffle suffit pour tirer d'une étincelle un vaste incendie.

Avec Henri de Winchester, cet opulent évêque de qui dépendait en partie la prospérité des prieurés de Cluny au-delà des mers, il emploie un autre langage. Après avoir déploré d'être séparé de lui par une distance qui lui fait redouter l'interruption de leur ancienne amitié, après lui avoir dit, en faisant allusion à des lettres longtemps attendues, qu'il avait espéré voir, dans les contrées occidentales, un soleil se lever pour lui et changer en un jour serein les tempêtes qui obscurcissaient le ciel de son pays, il s'arrête et craint d'avoir blessé par cette familiarité ce puissant protecteur. « Peut-être votre dignité ne verra-t-elle pas, » dit-il, ce badinage d'un œil agréable; que faire donc? Si je parle trop sérieusement, je risque de ne point vous plaire; si je parle trop plaisamment, je puis vous désobliger; si je me plains, je paraîtrai maussade; si je viens auprès de vous avec des louanges, je

« semblerai adulateur. Quel sera le moyen de vous plaire? Je
 « n'en veux pas d'autre que celui que vous m'indiquerez vous-
 « même. Donnez, donnez-moi vos conseils et j'obéirai avec une
 « entière soumission. Je sais qu'ils seront inspirés par la sagesse
 « même, et alors je serai assuré de ne paraître à vos yeux ni
 « plaisant, ni opportun, ni flatteur, mais un ami véritable et qui
 « vous garde une foi sincère. »¹

L'amitié de Pierre-le-Vénérable pour l'évêque de Winchester était avant tout, à ce qu'il semble, une amitié intéressée. Elle emprunte le langage d'un subordonné vis-à-vis d'un supérieur, d'un obligé à l'égard d'un bienfaiteur. Les ménagements adroits, la louange sous toutes formes, y remplacent les épanchements familiers; l'expression de la reconnaissance en est la note dominante. Ce que le grand abbé attendait de Henri en bienfaits pour son ordre, se trahit dans ses craintes comme dans ses espérances. Dans son impatience, dit-il, il brûle de parler et il se laisse arrêter par la crainte. Il redoute de lui devenir étranger s'il garde le silence, et de devenir importun s'il parle trop souvent. Mais enfin il ne peut se contenir, et il préfère encourir le premier reproche plutôt que le second. Dans cette correspondance avec le magnifique prélat, on trouve la déférence sans bassesse, la prière sans importunité, et la gratitude sans flatterie.

Parmi les évêques avec qui Pierre-le-Vénérable entretenait des relations affectueuses, quelques-uns, comme Pierre, archevêque de Lyon, Hugues de Boves, archevêque de Rouen, et peut-être Guillaume de Champsaur, archevêque d'Embrun, avaient été ses disciples. Tout en s'inclinant devant leur dignité, il ne se départit jamais vis-à-vis d'eux d'un langage libre et qui respire l'autorité. Ce qu'il admire en eux, ce ne sont ni les honneurs ni la richesse, ce sont leurs vertus, leurs efforts pour développer la religion, pour faire fleurir les bonnes mœurs dans le clergé, pour combattre l'esprit de discorde et les vices. Il leur rappelle la pauvreté et la simplicité du moine comme un idéal dont ils ne doivent pas trop s'écarter. Il leur

¹ Liv. II, ép. 13.

donne au besoin des conseils et des avertissements. Ainsi, il met l'archevêque de Lyon en garde contre des calomnies auxquelles sa sagesse s'était laissé prendre; il lui reproche de s'être éloigné de lui; il l'engage à veiller avec plus de soin sur son affection, à secouer le sommeil dans lequel s'endormait sa sollicitude pastorale. Il lui trace un tableau saisissant de la corruption de son clergé, des divisions qui régnaient dans la province lyonnaise et qui précipitaient toutes choses vers leur ruine. ¹

Guillaume, archevêque d'Embrun, se montrant peu empressé d'entretenir par des lettres ou des visites leur commune amitié, il lui adresse des reproches avec une sorte de fierté blessée : « Si » la plainte pouvait trouver place entre amis, je n'aurais que trop » sujet de me plaindre de vous, qui me refusez non pas un présent » difficile à accorder, mais un simple entretien et une entrevue. » Si mon amitié doit être ainsi récompensée, je le prendrai en » patience; si l'humilité du moine vous paraît méprisable en » comparaison de la sublimité pontificale, cela paraît assez naturel » au point de vue de la hiérarchie; mais au point de vue de » l'amitié c'est assurément un prodige. Une véritable affection » est indifférente à tous les changements. Elle garde en toutes » circonstances sa foi intacte. Voulez-vous mettre à nos plaintes » une fin qui soit honorable pour vous, utile pour nous, hâtez- » vous de remplir un devoir que vous avez longtemps négligé, » rendez-vous auprès de nous en compagnie du messenger qui » vous remettra cette lettre. Vous expierez par là vos fautes » passées, et vous prouvez que vous êtes en réalité notre ami, » ainsi que l'attestent vos paroles. » ²

Ce grand ami de la paix, qui mettait dans ses affections la même activité que dans la surveillance de ses maisons, dans la défense des intérêts de l'Église, dans la lutte contre l'erreur, se montrait plein de fermeté à l'égard des hommes qui cherchaient à nuire à son ordre. Il savait leur faire entendre des paroles

¹ Liv. VI, ép. 32; liv. II, ép. 2.

² Liv. I, ép. 12.

sévères, sans se laisser arrêter par l'élevation de leur dignité. Les chanoines de Lyon s'étaient opposés à la dédicace, par un prêtre de Cluny, d'un cimetière dont la propriété, contestée entre leur Église et Cluny, avait été attribuée à ce dernier par une décision de l'archevêque. Pierre-le-Vénérable leur rappela que, selon la parole de l'apôtre saint Paul, personne ne verra Dieu s'il n'est ami de la sainteté et de la paix. Il n'a cessé, dit-il, de faire personnellement ses efforts afin de l'entretenir entre l'Église de Lyon et celle de Cluny. Pendant vingt années, sous trois archevêques successifs, elle n'a pas été interrompue. Il s'étonne que les chanoines aient osé briser pour la première fois ce pacte fraternel et il les invite à le rétablir. « Nous voulons garder la paix, non-
» seulement avec vous qui appartenez à l'Église; mais nous
» voulons être toujours animés d'intentions pacifiques, s'il est
» possible, envers ceux même qui la détestent. » ¹

A Guillaume, évêque d'Orange, qui, dans un intérêt de domination et de cupidité, s'était montré l'ennemi des moines, il rappelle que si Dieu dans l'Écriture menace d'écraser la tête des pécheurs, il convenait mieux à un évêque de tourner son glaive contre les impies orgueilleux que contre des moines obéissants, toujours prêts à plier le cou. Son malheureux diocèse qui avait enfanté un si grand nombre de sacrilèges, de schismatiques, d'hérétiques publics ou secrets, ne manquait pas de victimes à immoler. « Mais ce qu'il y a de plus inconvenant, pour ne pas dire
» honteux, ajoute-t-il, c'est qu'il s'élève entre un saint évêque et
» des moines religieux une contestation, non pas au sujet de la
» réforme de vices plus ou moins graves, mais au sujet d'une
» question d'argent. » Il s'agissait en effet d'une église de Saint-Martin donnée par le prédécesseur de Guillaume aux moines du prieuré de Piolenc, dont Urbain II leur avait confirmé la possession, dont ils avaient joui pendant plusieurs années, et que Guillaume s'efforçait de faire rentrer dans sa manse épiscopale, en regrettant les revenus qui y étaient attachés. Pierre-le-Vénérable, après avoir

¹ Liv. IV, ép. 6.

invoqué tour à tour l'Écriture, le droit romain, les convenances que devait garder un évêque, après avoir mêlé l'ironie au respect, la sévérité à l'exhortation, après avoir taxé cette vexation d'injuste et d'inspirée par l'esprit de chicane, s'arrête comme fatigué de ce misérable débat. « Épargnez s'il vous plait, s'écrie-t-il, des amis, » des frères, des fils, cessez de vous glorifier de l'abaissement » d'hommes voués à l'humilité et de vous enrichir des dépouilles » du pauvre, si vous ne voulez pas souiller votre propre gloire. » Mais s'il ne vous plait pas de prendre ce parti, indiquez-nous » le jour où, laissant de côté tout projet d'entente amicale, vous » apprendrez de la décision apostolique à garder ce qui est à vous, » à respecter ce qui est aux autres. Pour nous, c'est à contre » cœur que nous paraîtrons pour défendre notre cause. Il faudra » nous y traîner par violence, car il est dans nos intentions, aussi » bien que dans les convenances de notre profession, d'éviter les » procès devant les tribunaux, surtout avec des évêques. »¹

Il existe un assez grand nombre de lettres adressées par Pierre-le-Vénéral aux Papes Innocent II et Eugène III. Nous les avons presque toutes fait connaître. Elles sont relatives aux intérêts de l'Église ou des monastères. A part un sentiment d'indignation, de pitié, d'affection, qui s'y élève parfois, elles ne peuvent servir qu'en seconde ligne à l'étude du caractère de l'abbé de Cluny. Mais elles sont des modèles de précision et de clarté. On sent que, dans la crainte d'importuner le pontife accablé sous le poids des travaux, il est pressé d'arriver à son but. Son imagination qui se plait d'ordinaire aux élégances, aux jeux de l'esprit, aux répétitions ingénieuses, se modère alors pour ne laisser parler que les faits, avec cette animation vive, accentuée, avec ces citations de l'Écriture sainte qui sont inséparables de son style. Quoique enfant respectueux de l'Église, il n'en garde pas moins l'assurance d'un conseiller qui puise dans son caractère et dans sa position la franchise, la netteté du coup d'œil et l'indépendance. Jamais la passion n'apparaît dans ces lettres; jamais, comme saint Bernard, il ne se

¹ Liv. II, ép. 31.

laisse aller à des exagérations qui dépassent la vérité, aggravent les situations ou les fautes. Jamais il n'emprunte aux livres saints ces images terribles qui laissent après elles l'impression du désespoir et de la malédiction. Ce n'est pas qu'il ne s'émeuve souvent, que son émotion ne produise l'élévation et la chaleur, mais cette émotion vient du cœur et non d'un esprit exalté ou en proie à de sombres pressentiments. Jamais il ne s'emporte jusqu'à l'invective; jamais son indignation ne fait supposer la haine. La vue du mal dont il gémit avec un accent douloureux ne lui fait point perdre l'amour du coupable et l'espoir dans cette Providence qui sait tirer le bien du mal au moment où on s'y attend le moins. Sa charité s'enflamme en apparence, mais au fond elle reste douce et sereine. C'est ce qui fait sa force et son attrait, c'est ce qui le rendit cher à tous et écouté de tous comme une des lumières de l'Église; voilà pourquoi il passe encore aujourd'hui pour un de ces hommes privilégiés, devant lesquels toutes les communions chrétiennes sont disposées à s'incliner et qu'elles revendiqueraient volontiers comme un des leurs.

Nous venons d'envisager les lettres de Pierre-le-Vénéralbe au point de vue moral et nous n'insisterons pas davantage. Il est facile maintenant de pressentir leur caractère littéraire.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, c'est l'abondance des idées, c'est la souplesse d'un style qui se plie à tous les sujets et qui, sortant d'une source limpide, s'épanche à pleins flots, en faisant germer des fleurs sur ses bords. Ce talent, développé par une grande culture de l'esprit, par les dons d'une belle ame, exprime tous les sentiments avec un égal bonheur. On y trouve tour à tour une exquise sensibilité, une tendresse délicate, une onction pénétrante, la netteté et la précision du raisonnement, l'énergie du commandement ou de l'indignation, une profonde tristesse à la vue des misères de l'Église et du siècle. Rien donc n'est plus personnel que le style de Pierre-le-Vénéralbe. Il ne puise pas servilement des images dans l'Écriture, ni des raisonnements dans l'arsenal scolastique, mais il s'avance d'un pas libre et dégagé, et son érudition, semblable au bagage et à l'armure du soldat, lui sert pour

se défendre et se frayer la voie, sans embarrasser ou retarder sa marche.

Les citations qu'il emprunte aux livres saints tombent avec à-propos et justesse dans sa pensée, elles en font partie, elles s'y enchâssent avec une facilité qui ne sent ni l'art ni la contrainte. Parmi les poètes latins dont il encouragea l'étude chez quelques-uns de ses religieux, Virgile et surtout Horace semblent avoir obtenu sa préférence. Il aime, à propos d'impressions toutes personnelles et quand le sujet le permet, invoquer le témoignage du poète qui fut par excellence le poète du goût, du bon sens et de la sagesse indulgente.

On trouve dans quelques-unes de ses lettres un vif sentiment de la nature. Le doux abbé en affectionne les côtés calmes, gracieux, et non les côtés austères, comme les préférerait saint Odon. Elle lui suggère de gracieuses images qu'il se plaît à développer, comme une poésie qui récrée l'esprit et le dédommage de pensées plus sérieuses. C'est là, avec la gaieté qui l'anime parfois, un des traits qui plaisent le plus dans ses lettres. Celles des ermites de Cluny et du moine Nicolas lui fournissent dans ce ton d'ingénieuses répliques; entre eux et l'abbé de Cluny c'était une joute d'esprit, entremêlée d'impressions de la nature, de pensées d'édification, de souvenirs d'études, de témoignages d'amitié.

On a reproché à Pierre-le-Vénérable la redondance. « Ses » écrits, dit Daunou, annoncent plus de facilité que de talent, » plus de vivacité que d'imagination, plus d'esprit que de con- » naissances. Il y a souvent de l'aisance et quelquefois de la grâce » dans ses épîtres, mais il s'applique à les rendre diffuses, il estime » la prolixité. » Selon les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, » il évite d'être court, il déclare que la brièveté épistolaire ne lui » semble qu'un symptôme de paresse, de sécheresse ou de stérilité. » Ses lettres sont prolixes, non-seulement parce qu'il ne prend » pas la peine de les faire courtes, mais parce qu'il s'impose un » travail particulier pour les allonger ¹. » Il y a, ce semble, une

¹ Biogr. univ., in-4°, t. XXXIII, p. 289. — Hist. litt. de Fr., t. XIII, p. 257.

grande sévérité dans ces critiques ; elles ont tout au moins le défaut de généraliser, car les lettres de Pierre-le-Vénéralé adressées aux souverains Pontifes, aux princes, à d'autres personnages, concernant les intérêts de l'Église, présentent au contraire, comme nous l'avons dit, les qualités d'un négociateur qui va droit à son but.

Ses lettres intimes et spirituelles, il est vrai, procèdent d'une autre méthode. Dans les épanchements de sa charité et de son affection, il ne s'interdit ni les développements oratoires, ni les répétitions, ni les antithèses, ni les images accumulées. Elles ne sont pas exemptes d'un certain art ; mais c'est un art sans effort, que le sentiment anime et qui n'est pas simplement du bel esprit. Personne plus que lui n'était ennemi d'une phraséologie vide de sens, de ce qu'il appelle, dans une de ses lettres à l'ermite Pierre, des bagatelles sonores, *nugæ canoræ* ¹. La justesse de son sens critique lui rendait ce défaut haïssable dans certains chants d'église, au point, disait-il, qu'il rougissait d'être obligé de les entonner. Aussi, sut-il éviter dans sa correspondance tout ce qui ressemblait à un vain parlage, à une prolixité fatigante, à une recherche puérole. Mais il affectionnait l'élégance polie et ingénieuse ; il aimait la fécondité de la veine et la chaleur de la diction ; il voulait donner l'exemple à ses disciples, former leur goût pour les belles études. Les dons de l'intelligence étaient à ses yeux le complément des vertus chrétiennes ; c'était l'idéal qu'il cherchait à réaliser. Il y réussit dans plusieurs de ses moines ; il y réussit doublement lui-même, car ses lettres ne se bornent pas à faire admirer les ressources de son esprit, elles font aimer les qualités de son cœur, un des plus parfaits, assurément, qui aient jamais été inspirés par le christianisme.

Il est du reste supérieur, comme épistolaire, aux écrivains de son siècle, à Abélard, dont la correspondance froide et didactique se ressent de l'enseignement de l'école ; à Hildebert du Mans, dont les lettres, malgré la beauté et la netteté du style, l'érudition, et leur intérêt pour l'histoire de l'Église, sont moins nombreuses

¹ Liv. IV, ép. 30.

et offrent moins de variété; à Pierre de Celle, qui obscurcit souvent les siennes par la recherche du bel esprit et par une accumulation d'allégories; à Suger lui-même, qui n'a écrit que de courtes épîtres, des lettres d'affaires. Saint Bernard seul peut être mis en parallèle avec lui. Il possède aussi l'érudition, la vivacité, la noblesse; mais il y joint une énergie qui dépasse souvent le but et qui s'emporte jusqu'à l'invective, jusqu'à l'absence apparente de charité. Son imagination forte et féconde lui suggère des citations nombreuses : il est éloquent, soit qu'il enseigne ou qu'il disserte; mais il a plus de véhémence contre le vice, il retrace avec un sentiment plus amer, avec une parole plus ardente, le tableau de la corruption des laïques et de la dissolution du clergé. Il prédit avec un découragement profond la venue de l'Antechrist. Il regarde les plaies de l'Église comme incurables, il désespère de l'avenir. Chez Pierre-le-Vénéral, l'espérance reste toujours à côté de la charité; le foyer intérieur qui l'anime répand une douce chaleur et ne laisse jamais échapper de flammes dévorantes.

Du reste, saint Bernard et lui sont plutôt de l'école de Sénèque et de saint Augustin que de celle de Cicéron. Tous deux aiment le luxe des antithèses, les pensées subtiles, parfois les assonances et les jeux de mots. C'est la manière avec laquelle les Pères de l'Église, dont Pierre-le-Vénéral propageait la lecture parmi ses moines, avaient chacun, selon leur génie particulier, développé les vérités chrétiennes. C'est la même richesse d'images, la même intensité de sentiment; ce sont les mêmes pensées brillantes, les mêmes vues élevées; en un mot, les ressources au moyen desquelles ils cherchaient à assurer aux lettres chrétiennes la supériorité sur les lettres païennes qui étaient réduites à une vaine rhétorique ou à de sèches compilations, qui se mouraient d'épuisement et de stérilité.

NOTES ADDITIONNELLES.

I.

Raingarde, mère de Pierre-le-Vénéral.

Les historiens de Hugues de Semur, de Pierre-le-Vénéral, Pierre-le-Vénéral lui-même, les Cartulaires de Cluny et de Sauxillange, André Duchesne, dans ses notes à la *Bibliotheca Cluniacensis*, les Bollandistes, les Bénédictins, auteurs des *Annales* et de la *Gallia Christiana*, ne nous apprennent rien touchant l'origine de Raingarde. Baillet et Godescard se contentent de dire qu'elle tenait par la naissance aux premières familles d'Auvergne et de Bourgogne. Mais M. l'abbé Cucherat, dans son ouvrage intitulé : *Cluny au XI^e siècle*, in-8°, Mâcon, 1851, p. 71, croit avoir découvert son nom de famille. « Il existe encore à Cluny, dit-il, » un manuscrit in-folio de dom Georges Burin, intitulé : *Necrologium historicum Cluniacense*, etc. Il y a dans ce manuscrit » beaucoup de choses qu'on chercherait vainement ailleurs. On » lit à la table, page 182 : *Raingarde de Semur, mater Petri Venerabilis, abbatis Cluniacensis*, et à la page 50 : *S. Petrus de Montboissier, nobilis Arvernus, filius Mauriti, principis de Montbuzerio, et Raingardæ de Semur, filie nobilissimi principis Godefridi de Semur et Alexiæ de Guignes*. Les manuscrits de » Marcigny s'accordent avec celui de Cluny. Nous lisons dans le » *Catalogue des Dames de Marcigny* : Raingarde de Semur, veuve » de Maurice de Montboissier, morte en 1136 ; elle était mère de

» Pierre-le-Vénéral, abbé de Cluny, et cellier de Marcigny.
 » Voilà comment Raingarde tenait aux premières familles d'Auvergne et de Bourgogne. » En adoptant cette descendance, la mère du grand abbé aurait été fille de Geoffroy II de Semur, fondateur de Marcigny, nièce de saint Hugues, sœur de Geoffroy III de Semur et de Raynald, abbé de Vezelay, qui mourut archevêque de Lyon. Pierre-le-Vénéral se trouverait lui-même, du côté maternel, petit neveu de saint Hugues.

Cette généalogie ne repose jusqu'ici que sur le témoignage de dom Burin et probablement sur une tradition qui avait cours dans les monastères de Cluny et de Marcigny. Les auteurs du quatrième volume de la *Gallia Christiana* connaissaient les travaux de ce religieux qui était archiviste de Cluny. Ils citent textuellement et en italique, comme pour ne pas se porter garants de l'exactitude du fait, un passage de son *Histoire manuscrite des grands-prieurs de Cluny*, dans lequel il affirme que Gaufred ou Geoffroy, archevêque de Lyon, mort à Cluny en 1069, se nommait Gaufred de Vergy, et qu'il fut enseveli près de l'autel de la communion sous les deux espèces, *par Hugues-le-Grand, son neveu, abbé de Cluny*. Mais ils n'ont pas cru devoir adopter son opinion au sujet de la naissance de Raingarde, ou, pour parler avec plus d'exactitude, ils n'en disent pas un mot. Quelle est la cause de leur silence ? Probablement l'absence de preuves à l'appui de l'assertion de dom Burin, le peu de confiance que leur inspirait son témoignage, peut-être aussi des inductions tirées des ouvrages de Pierre-le-Vénéral qui tendraient à faire considérer cette assertion comme une supposition sans fondement. ¹

En effet, Pierre-le-Vénéral a tracé lui-même, ainsi que nous l'avons vu, le récit de la vie de sa mère dans une lettre adressée à ses frères Jordan, Pons, et Arman de Montboissier. Il nous apprend qu'elle avait eu d'abord l'intention d'entrer à Fontevrault

¹ Gall. Christ., t. IV, p. 88. Dans ce passage concernant Gaufred de Vergy, la Gall. Christ. donne à l'archiviste de Cluny le nom de Guillaume Buirin; à la page 389 du même volume, il est cité sous le nom de Guillaume Guirin.

qui était alors dirigé par Robert d'Arbrissel, et que ce fut seulement après la mort de ce saint personnage qu'elle se décida à entrer à Marcigny, par le motif que la clôture y était infranchissable. Il ajoute que Gérard était alors prieur sous l'ordre du seigneur Geoffroy de Semur, le même que dom Burin donne pour père à Raingarde. Mais il ne fait pas la moindre allusion à cette parenté. Il n'en dit rien non plus dans l'épithaphe qu'il a consacrée à Raynald, archevêque de Lyon ¹. Un pareil silence semble fait pour inspirer des doutes. Nous savons assurément que ces saints religieux, qui étaient en quelque sorte morts au monde, s'inquiétaient peu de laisser à la postérité des données sur leur famille, que les idées de grandeur terrestre leur restaient étrangères; mais leurs historiens suppléaient quelquefois à la modestie de leur silence, et ceux de Pierre-le-Vénéral ne nous apprennent rien sur la famille de Raingarde. Ajoutons que ce nom, qui se présente fréquemment avec des orthographes diverses dans le Cartulaire de Sauxillange, était commun en Auvergne et presque inconnu en Bourgogne. La mère de Robert d'Aurillac, fils du comte Géraud et fondateur de la Chaise-Dieu, s'appelait Raingarde. ²

Deux témoignages contemporains se réfèrent cependant à la famille de Pierre-le-Vénéral, mais sans nous rien apprendre. Hugues de Poitiers, dans son *Histoire du monastère de Vezelay*, en parlant de l'abbé Pons qu'il qualifie de « frère utérin » de Pierre-le-Vénéral, dit qu'il était parent de Guillaume II, comte de Nevers, *affinitate propinquus*, et il revient en plusieurs passages de son livre sur cette parenté. M. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, en a conclu que Raingarde était cousine du comte. D'autres auteurs sont allés plus loin dans la voie des conjectures. Courtépée, qui écrivait en 1774, ayant donné pour femme à Geoffroy de Semur, fondateur de Marcigny, non pas Alexie de Guignes ou Guines, fille de Baudouin, comte d'Ardres et de

¹ Liv. II, ép. 17. — Opera ed. Migne, p. 1022.

² Voy. H. Doniol, Cartulaire de Sauxillange, in-4°, chartes 304, 354, et à la table des noms propres. — Branche, Monastères d'Auvergne, in-8°, p. 97.

Guines, comme le font les auteurs de la *Gallia Christiana* et l'*Art de vérifier les dates*, mais Adélaïde de Nevers, on a pensé que Raingarde était leur fille, de sorte qu'à une première incertitude sur sa filiation s'en ajoute une seconde sur le nom de l'épouse de Geoffroy II. Enfin, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* donnent comme épouse de Guillaume II, comte de Nevers, une Adélaïde dont le nom de famille est inconnu, et les archéologues nivernais reproduisent cette assertion sans nous en apprendre davantage. ¹

Un second témoignage concernant la parenté de Pierre-le-Vénéral se trouve dans sa lettre 47 du livre VI, adressée à Nicolas, secrétaire de saint Bernard. A propos de Robert, abbé du Miroir, il s'exprime ainsi : *De consanguineo meo abbate Miratorii, mirando et admirabili, quid dicam non invenio*. Les auteurs de la *Gallia Christiana* pensent que cet abbé est le même qui fut déposé par Rainard, abbé de Cliteaux, et en faveur duquel Pierre-le-Vénéral intercédait dans sa lettre 26 du livre IV. Il dit dans cette lettre, qui ne nous fait connaître ni le nom de l'abbé, ni le nom du monastère en question, que ses frères, ses neveux, « *et pene tota consanguinitatis meæ linea,* » avaient porté dès le principe une grande affection à ce monastère et qu'ils lui avaient conféré des bienfaits par respect pour la religion des frères de Cliteaux. En supposant qu'il s'agisse ici du Miroir et non d'un monastère cistercien d'Auvergne, on pouvait espérer que le Cartulaire du Miroir fournirait quelques données sur l'abbé Robert, sur les premiers bienfaiteurs et peut-être sur quelques membres des familles de Montboissier et de Semur. Les archives de la préfecture de Saône-et-Loire possèdent en effet une copie de ce Cartulaire qui date du quinzième siècle, mais malheureusement les pièces les

¹ Courtépée, Description de la Bourgogne, éd. de 1847, t. III, p. 84. — Chérest, Vezelay, étude historique, 1863, t. I, p. 115. Cet auteur commet une erreur en attribuant la fondation de Marcigny à Geoffroy III. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 560, 781. — Bulletin de la Société Nivernaise, 2^e série, 1863, t. I, p. 485.